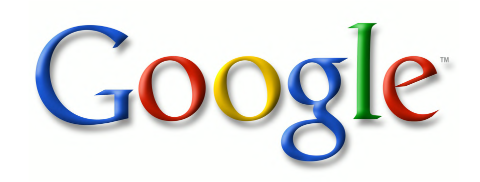




CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1855,

A CHALONS-SUR-MARNE, A AIX ET A AVIGNON,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

D... RUE DU BOULOY, 7;

— C... DEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

...OIDE, 2.

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1855,

A CHALONS-SUR-MARNE, A AIX ET A AVIGNON,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

—

1856.


LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1855,

A CHALONS-SUR-MARNE, A AIX ET A AVIGNON,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.



PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

—

1856.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1855,

A CHALONS-SUR-MARNE, A AIX ET A AVIGNON,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

1re. DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE COURCELLES, à Lille.

BIGANT, président de chambre à la Cour impériale de Douai.
CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
* CUVELIER (Auguste), id.
DEHAMEL-BELLENGLISE, id.
GODEFROY DE MESNILGLAISE (marquis de), ancien sous-préfet, id.
HESPEL (le comte d'), à Haubourdin.
HESPEL-D'HOGRON (Albéric d'), à Lille.
LENGLART (Louis), propriétaire, id.
* *Mérode* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Trelon.
MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai.
Mgr. *Regnier*, archevêque de Cambrai.
VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, id.
VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.
Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, id.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.
* DOVERGNE, à Hesdin.
GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

GIVENCHY (Louis de), à St.-Omer.
GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.
HAGÉRUC (Amédée de), au château de Sozinghem.
HAIGNERÉ, professeur, à Boulogne-sur-Mer.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
* HERMAND (Alexandre), à St.-Omer.
HERMAND (Octave), id.
LEFEBVRE (l'abbé F.), à Boulogne-sur-Mer.
LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, à Arras.
* *Linas* (le chevalier de), id.
* Mgr. *Parisis*, évêque, id.
VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, id.

Somme.

Inspecteur : M. MAGDELEINE, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

BOUCHER-DE-PERTHES, président de la Société impériale d'émulation d'Abbeville.
BOUQUET, instituteur, à Poix.
CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), à Amiens.
COSETTE-EMONT, propriétaire, id.
* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.
ERMIGNY (d'), à Péronne.
LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.
RENNEVILLE (le comte de), à Amiens.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, à Beauvais.

* CAYROL (de), ancien député, à Compiègne.
* *Danjou*, juge au Tribunal civil de Beauvais.
* DANSE, président du Trib. civil, id.
DECROUY, ancien notaire, à Compiègne.
LE FRANC (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.
VOILLEMER, docteur-médecin, id.
* VUATRIN, avocat, à Beauvris.
WEIL, architecte du Gouvernement.

DIVISION DE L'AISNE ET DES ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE MÉRODE.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, à Villers-Coterets (Aisne).

CHAUVENET (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.
COURVAL (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anizy.

DELBARRE, architecte, à Château-Thierry.

DESSU, juge au Trib civil de Laon.

* *Gomart*, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

HIDÉ, propriétaire, à Bruyères.

LE CLERC DE LA PRAIRIE (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE MAIRE (l'abbé), à Laon.

LE ROUX, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Cosoy-sur-Serre.

MELLEVILLE (de), membre de plusieurs académies, à Laon.

ROMAIN (l'abbé), professeur au petit séminaire de Liesse.

TAVERNIER (l'abbé), chanoine hon., archiprêtre de St.-Quentin.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

VIGNOINE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. BÉGLOT, propriétaire, à Attigny.

SURRAULT, inspecteur de l'Université, à Mézières.

3e. DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

ADDENET, membre du Conseil général de la Marne, à Châlons.

ALBA, chef de division à la préfecture de la Marne, id.

ALLOUVILLE (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

ANCEL, receveur municipal, à Châlons.

ANDRIEUX, à Pouillon.

ANIEL, secrétaire de la mairie, à Châlons.

APPERT (l'abbé), archiprêtre d'Épernay.

ARNOUX (E. d'), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.

AUBERT (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

AUBERTIN, adjoint au maire, à Châlons.

AUBRIET (le docteur), à Vertus.

BALOURDET, inspecteur de l'Instruction primaire, à Châlons.

BABA (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Reims.

BARAT (l'abbé), curé-doyen de Lépine.

BARAT (l'abbé), directeur de la Maîtrise de la cathédrale de Châlons.

BARBAT, imprimeur-lithographe, id.

Barthélemy (de), ancien préfet, à Châlons.

Becquey (Ch.), ancien préfet, à Vertus.

Bégin (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Châlons.

Bertrand (Jean), ancien représentant, à Vitry-le-François.

Bertrand-Lemaire, membre du Conseil général, à Châlons.

Bigault de Granrut, id.

Bitterlin, docteur-médecin, à Vitry-le-François.

Boitel (l'abbé), curé-doyen de Montmirail.

Bornot, avoué, adjoint au maire, à Châlons.

Boulard, capitaine en retraite, id.

Bourgeois (Ch.), membre du Conseil général, id.

Brissart-Binet, libraire de l'Académie, à Reims.

Brulé, membre du Conseil général de la Marne.

Brunette, architecte de la ville de Reims.

Canart, propriétaire, à Jonchery.

Caquot, vice-président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Carteret, membre du Conseil général.

Champenois (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Châlons.

Chandon de Romont (Gabriel), membre du Conseil d'arrondissement de Reims.

Changy, notaire, membre du Conseil municipal, à Châlons.

Chanoine-Écoutin, propriétaire, id.

Chassaigne, préfet de la Marne.

Chevillion (le docteur), à Vitry-le-François.

Clause, suppléant du juge-de-paix, à Châlons.

Clément aîné, ancien adjoint au maire, à Fismes.

Collin, architecte du département de la Marne, à Châlons.

Conantre (le baron de), membre du Conseil général.

Cosquin, membre du Conseil général.

Dampierre (le général comte de), à Hans.

Dardoise jeune, membre du Conseil général de la Marne.

Debout, ingénieur des ponts-et-chaussées en retraite, à Vitry-le-François.

Decoste, médecin-vétérinaire, à Sézanne.

Delalot (vicomte), membre du Conseil général de la Marne.

Demaiche, inspecteur de l'Académie de Paris, à Châlons.

Dérodé (Em.), président de l'Académie impériale de Reims.

Deschiens, chanoine honoraire, curé-desservant de Loisy-sur-Marne.

Descourtils de Bessy, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Thaas.

Desrousseaux, membre du Conseil général de la Marne.

Dinet-Peuvrel, maire d'Avize.

Dommanget, ancien membre du Conseil général, à Ste.-Méne-hould.

Dorin (le docteur), à Châlons.

Drouet, greffier du Trib. civil, id.

Duchesne (Auguste), numismate, à Reims.

Duguet, président du Comice agricole, à Châlons.

Duhamel, percepteur des contributions directes, à Vitry-le-François.

Duhamel, banquier, à Châlons.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

Fabre (Henri), directeur des contributions directes, à Châlons.

Faure, pharmacien-chimiste, membre du Conseil municipal, id.

Flye Sainte-Marie, ancien notaire, à Vitry-le-François.

Fouchee fils aîné, négociant, à Mareuil-sur-Ay.

Frerot, membre du Conseil général de la Marne, à Sézanne.

Galot (Eugène), architecte, à Châlons.

* Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, id.

Gascheau (Jules), propriétaire, à Oger.

Gayot père, médecin-vétérinaire, à Châlons.

Gillet, membre du Conseil général.

Giraud, directeur de l'asile d'aliénés, à Châlons.

Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godart (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

Goerg, juge au Tribunal de commerce, à Châlons.

Gosset, architecte, à Reims.

Goulet (François-André), id.

Goulet (Pierre-Henri), id.

Goulet-Leclerc, négociant, id.

* Mgr. *Gousset*, cardinal, archevêque de Reims.

Granrut (de), architecte, à Châlons.

Guyot (Jules), docteur-médecin, à Sillery.

Hatat, archiviste de la préfecture, à Châlons.

Haudos, membre du Conseil général de la Marne.

Hémart (Em.), juge de paix, à Montmort.

Henriot aîné, membre de l'Académie de Reims.

Henriot (N.) fils, propriétaire, à Reims.

Hermant, maire, à Sompuis.

Hespel (le comte d'), conseiller de préfecture, à Châlons.

Hurault (l'abbé), curé de St.-Alpin, id.

Hurault-Lepreux, membre du Conseil municipal de Châlons.

Joannès (l'abbé), vicaire-général, id.

Joppé, bibliothécaire de la ville, id.

Lamairesse (Jules), maire, à St.-Martin-sur-le-Pré.

Lambert-Dessain, ancien notaire, à Épernay.

Lambert-Hurault, propriétaire, à Châlons.

Lambertye (le comte de), à Chaltrait.

Lapoulle, membre du Conseil général, à Châlons.

Laurent (E.), imprimeur-libraire, id.

Lebreton, propriétaire, id.

Le Brun, ancien directeur de l'École impériale d'arts et métiers.

Lefebvre (A.), membre de l'Académie de Reims.

Lefèvre-Failly, greffier du Tribunal de commerce, à Châlons.

Leleu d'Aubilly, membre du Conseil général.

Leloup, professeur au Collége, à Châlons.

Leparmentier, professeur de dessin, id.

Leroux (l'abbé), curé de St.-Jean, id.

Lespérut (le baron de), membre du Corps législatif, à Eurville.

Lesseville (Ed. de), à Châlons.

Martin, rédacteur du *Journal de la Marne*, id.

Mathieu-Dez, président du Tribunal de commerce, id.

Mathieu (le docteur), à Vitry-en-Perthois.

Maucourt père, ancien maire de la ville de Châlons.

Maupassant, principal du Collége, à Châlons.

Maury (Théod.), à Villefranche.

Montaud, conseiller d'État, membre du Conseil général.

Musart (l'abbé), doyen du chapitre de la Cathédrale, à Châlons.

Nitot, membre du Conseil général.

Olivier (Jules), pharmacien, à Châlons.

Parade (l'abbé de), vicaire-général du diocèse, id.

Parchappe, membre du Conseil général.

Pérard (l'abbé), curé de St.-Loup, à Châlons.

Périnet, juge-suppléant, à Vitry-le-François.

Perrier (Jh.), maire, à Châlons.

Perrier (Eug.), membre de la Chambre de commerce, id.

Perrier (Louis), adjoint au maire d'Épernay, membre du Conseil d'arrondissement, à Épernay.

Perrier (Émile), commis-négociant, à Châlons.

Perrier (Charles), maire de la ville d'Épernay.

Perrot (le général de division), commandant la 4e. division militaire.

Picot, mécanicien, à Châlons.

Picart, membre du Conseil général, à Châlons.

Pillement, inspecteur des Domaines, id.

Pinteville de Cernon, à Cernon.

Pochet, membre du Conseil municipal, à Châlons.

Poisel, architecte, id.

Ponsard, membre du Conseil général.

Portier (Ernest), architecte, à Épernay.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Regnauld, notaire et maire, à Fismes.

Régnier, ancien directeur des contributions indirectes, à Châlons.

Remy père, instituteur, à Livry.

Remy, docteur-médecin, à Châtillon-sur-Marne.

Riocour (le comte de), maire, à Vitry-la-Ville.

Robillard, vice-président de l'Académie impériale de Reims.

Roederer, membre du Conseil général.

Rogé, membre du Conseil municipal, à Châlons.

Roux-Ferrand, sous-préfet, à Épernay.

Royer, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.

Ruinart de Brimont (Henri), propriétaire, à Brimont.

Saint-Genis (de), membre du Conseil général.

Salle (le docteur), à Châlons.

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

Saubinet aîné, naturaliste, id.

Sauville (de), ancien sous-préfet, à Châlons.

Savy, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

Scheck-Paul, négociant, à Ay.

Sellier, juge, membre du Conseil général, à Châlons.

*Sellier (Eugène) fils, propriétaire, id.

Simon (Em.), notaire, délégué cantonal, à Courtisols.

Soullié, député au Corps législatif, membre du Conseil général, à Châlons.

Symonet (Adolphe), propriétaire, à Villers-sous-Châtillon.

Terriez (l'abbé), économe du petit séminaire, à St.-Memmie.

Thiercelin, négociant, ancien adjoint au maire, à Épernay.

Titon, docteur-médecin, à Soudron.

Tourneur (l'abbé), secrétaire de l'Académie, à Reims.

Vagny, architecte, à Châlons.

Vautier de Lamotte, propriétaire, à Ay.

Varlet, avoué, à Châlons.

Vigy, médecin, à Pogny.

Villeminot, membre de l'Académie, à Reims.

Vismes (de). ancien maire de Sézanne.

WERLÉ, membre du Conseil général.

WILLIAME, membre du Conseil général.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

4e. DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET, à Caen.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.

* *Aubert*, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.

AUVRAY, architecte, chef de division à la mairie de Caen.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.

BEAUCOURT (de), au château de Morainville.

* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* BELLEFOND (Mme. la comtesse de), à Caen.

* *Bertrand*, doyen de la Faculté des lettres, maire, à Caen.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

* *Blanchetière*, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.

BOIRE (de La), au château de Castillon, près Bayeux.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

BOSCHER, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.

BOURMONT (le comte Charles de), à Caen.

* BRÉBISSON (de), à Falaise.

* *Briges* (le marquis de), au château de Dampierre.

* *Caix* (de), à Quesnay.

* CAMPION, avocat, à Lisieux.
CAUMONT (Mme. de), à Caen.
COQUART (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.
COURTY, avocat, à Caen.
* CUSSY (Ch. de), id.
CUSSY (le vicomte de), à Vouilly.
DALÉCHAMPS, fabricant de dentelles, place Royale, id.
* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.
* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.
DELAUNAY, architecte, à Bayeux.
DESCHAMPS, architecte, à Caen.
DESHAYES, architecte, à Caen.
DESNOYERS, avocat, à Bayeux.
* DOUESNEL (Alexandre), ancien député, id.
DUBOURG, juge au Tribunal civil de Falaise.
DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
DUMESNIL-DUBUISSON (le comte), à Falaise.
* DU MONCEL (le vicomte Th.), à Lébisey, près Caen (Calvados).
DUPONT, sculpteur, à Caen.
* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur impérial, à Caen.
DURÉCU, inspecteur de l'Association normande, id.
EUDELINE (l'abbé), doyen de Villers-Bocage.
* *Faucon-Duquesnay*, docteur-médecin, à Caen.
* FLOCQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-monts.
FOURNIER (l'abbé), aumônier de Beaulieu, id.
FRESNAYE (le baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.
* GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.
* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.
GUILLARD, conservateur du musée de peinture, id.
* *Guy*, architecte de la ville, id.
* *Hardel*, imprimeur de la Société, id.
* HEUDREVILLE (d'), vice-président de la Société d'émulation, à Lisieux.
* HOUDETOT (le comte d'), ancien pair de France, député, à Étreham, près Bayeux.
* JONQUOY, membre du Conseil général, à Mondeville.
* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.
LALLIER, maître de poste, à l'Hôtellerie.
* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, id.
LAMOTTE, architecte, à Caen.

* *Le Bard*, maire de Baron.
* *Le Boucher*, rue de l'Académie, à Caen.
Le Carpentier, à Honfleur.
Le Cerf, avoué, à Caen.
Leclerc, ancien maire de Falaise.
Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.
Le Couvreur (l'abbé), principal du collége, id.
Le Flaguais (Alphonse), ancien conservateur de la Bibliothèque de Caen.
Mgr. *Le Herpeur*, évêque de St.-Pierre-de-la-Martinique.
* *Levavasseur*, employé des douanes, à Caen.
Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége, à Bayeux.
Mallet, ancien notaire, à Bayeux.
Marguerit (Léonce de), à Vierville.
Marie (l'abbé), curé d'Évrecy.
* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au lycée de Caen.
Niard, sculpteur, à Caen.
Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
Nogent (de), au château de Rouvres.
* *Noget* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.
* *Nozan* (de), inspecteur des télégraphes, à Caen.
* Oilliamson (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.
* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.
* Olivier de Bougy (le comte), à Caen.
* Pannier, avocat, à Lisieux.
Paysant (Ch.), propriétaire, à Creully.
Pelfresne, architecte, à Caen.
Petiville (de), à Bons.
Pezet, président du Tribunal civil de Bayeux.
Piquot (l'abbé), missionnaire, à la Délivrande.
Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.
* Sainte-Aldegonde (le comte de), à Outrelaise, près Falaise.
Scelles (l'abbé), curé de Gavrus.
Sevestre, ancien notaire, à St.-Julien-le-Faucon.
Sevin, propriétaire, à Falaise.
* *Souëf*, premier président de la Cour impériale, à Caen.
Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.
Tibard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.
* *Toustain* (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.
* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.
Tranchant (l'abbé), curé de Jort.
* Turgot (le marquis de), sénateur, ministre plénipotentiaire, au château de Lantheuil.
* *Valette*, négociant, à Caen.
* *Varin* (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vaucelles, id.

* Vasseur (Charles), à Lisieux.

* Vautier (Abel), député, à Caen.

Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

Vigan (de), inspecteur des forêts, à Caen.

* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), curé, à Sept-Vents.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. Renault, membre de l'Institut des provinces, à Coutances.

* Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Beaufort (le comte de), à Picauville, et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 22.

Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais.

Beaurepaire (de), ancien élève de l'École des chartes, à Avranches.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances.

Deschamps, D. M. P., à Thorigny.

* Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

Lainé, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Peltier, avocat, à Avranches.

* *Milly* (Alphonse de), à Milly, canton de St.-Hilaire-du-Harcouet.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Saint-Germain (de), député, à Apilly, près Avranches.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

* Ferrière (le comte de La), au château de Ronfougeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

Picquenot, sculpteur, rue des Ardreilles, à Séez.

* Royer de Sainte-Suzanne (le baron de), sous-préfet, à Mortagne.

Thouboude (l'abbé), curé de Planches, canton de Merlerault.

Vigneral (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, à Évreux.

Barrey (le comte de), à Verneuil.

Bigottière (de La), à la Bigottière, par St.-André-en-la-Marche.

* *Bonnechose* (Mgr. de), évêque d'Évreux.

Boury (le comte de), à Amfréville-la-Campagne.

Caresme (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), au château de la Garenne, à Giverville.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers.

* *Jouen* (l'abbé), chanoine, à Évreux.

* Houdemare (le baron d'), au Pont-St.-Pierre.

La Roncière Le Nourry (le baron Clément de), capitaine de vaisseau, au château de Cracouville, près d'Évreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lebreton, notaire honoraire, à Évreux.

Le Lyon (l'abbé), chanoine, id.

Lenormant (François), à La Chapelle St.-Éloi, Fontaine-la-Sorêt.

Lereffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

Le Tellier, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Évreux.

Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

Méry (Paul), à Évreux.

Métayer-Masselin, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

Montreuil (le baron de), député, au château de Tierceville (Gisors).

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* Poncet, maire de la ville des Andelys.

* Quesné (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.

Rostolan (de), à Évreux.

Vigan de Cernières (le baron de), à Verneuil.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.
BLIGNY, propriétaire, id.
CAZE (de), membre de l'Académie, id.
* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.
COLLAS (l'abbé), chapelain de la maison des S^{ts}.-Anges, à Rouen.
CUSSON, secrétaire-général de la mairie, id.
DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).
* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Rouen.
* GRANDIN (Gustave), propriétaire, à Elbeuf.
LA LONDE (Arthur de), rue La Rochefoucault, à Rouen.
LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, à Rouen.
LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.
* LE ROY, instituteur, à Cany.
MABIRE, maire de Neufchâtel.
MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.
* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.
ROGER, marbrier-sculpteur, à Yvetot.
SEMICHON, membre du Conseil général, à Neufchâtel.

5e. DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme. veuve), rue Hautefeuille, à Paris.
BASTARD (Léon de), archiviste paléographe, place du Palais-Bourbon, 3, id.
* BATAILLARD, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Sentier, 24, id.
* BAULNY (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, à Paris.
* BEAUFORT (le comte Ch. de), rue Belle-Chasse, 44, id.
* BLACAS (le comte Stanislas de), rue Grenelle-S.-Germain, 79, id.
BLANCHE, secrétaire-général du ministère d'État, id.

* Blancmesnil (le comte Léon de), rue de la Ville-l'Évêque, 23, Paris.

Blum (l'abbé), de la congrégation de Picpus, id.

Boisrenaud (le comte de), rue de la Chaise, 12, id.

* Bonand (Henri de), rue du Bac, 92, id.

* Bonneuil (le comte de), rue St.-Guillaume, 29, id.

Bossin, horticulteur, quai de la Mégisserie, id.

Bourdont, directeur de la fabrique de verres peints, rue de Laval, 21 bis, id.

Bourlon de Sarty, ancien préfet, id.

Bréda (le comte Raymond de), rue de l'Université, 3, id.

Bresson (Jacques), publiciste, id.

Breval (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.

Brion, négociant, id.

Briquet (le docteur), agrégé honoraire de la Faculté de médecine, id.

* *Bucaille* (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 42, id.

* Champagny (le général vicomte de), rue de Sèvres, 83, id.

Chatelain, architecte, rue Rochechouart, 47, id.

Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.

Chevalier (Henri), avocat, id.

Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, à Paris.

Coutant (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, quai aux Fleurs, 9, id.

Croze (le baron Charles de), rue du Cherche-Midi, 15, id.

Daniel (l'abbé), jésuite, rue des Postes, 18, id.

* Deligand, statuaire, rue du Cherche-Midi, 72, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 27, id.

Dion (Albert de), rue de la Ville-l'Évêque, 13, id.

Dozon, ancien député, id.

* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

* *Ernouf* (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.

Failly, inspecteur des Douanes en retraite, id.

* Frémiot (le baron de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 88, id.

Gaultier, conseiller à la Cour de cassation, id.

HACHE, propriétaire, à Paris.

HARPIGNIES, peintre, rue du Regard, 12, id.

* HUBERT-MÉNAGE, fabricant d'ornements, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.

JOLY DE VILLIERS, contrôleur des contributions, id.

JUBINAL, député, rue de Louvois, 6, id.

KERGORLAY (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

LABILLE (Amable), architecte, id.

LASTEYRIE (le comte Ferdinand de), rue du Bac, 32, id.

LE FÈVRE DU RUFFLÉ, sénateur, ancien ministre, rue Férou, 6, id.

LIGER, architecte, rue Blanche, 5, cité Guillard, id.

* LUSSON, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, id.

* MARTAINVILLE (le marquis de), rue de l'Université, id.

* *Martin* (le R. P. Arthur), de la Société de Jésus, rue des Postes, id.

MAUFRAS, professeur au collége Rollin, rue des Postes, id.

MILLET, inspecteur des forêts, rue Castiglione, 14, id.

MINORET (E.), avocat à la Cou impériale, rue Roquejune, à Paris.

MOLL, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

MOQUIN-TANDON, conservateur du jardin botanique de l'École de médecine, à Paris.

* MOSSELMANN, propriétaire, passage Sendrier, 6, id.

NETTANCOURT (de), colonel en retraite, rue de Madame, près le Luxembourg, id.

NUGENT (de), place Vendôme, id.

OILLIAMSON (le vicomte d'), rue la Ville-l'Évêque, 21, id.

* OSMOY (le comte d'), rue du Bac, 97, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue du Regard, 12, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, id.

* PAUFFIN, juge honoraire, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs académies, boulevard Baumarchais, 6, id.

* *Pastoret* (le marquis Amédée de), place de la Concorde, 6, id.

* PEIGNÉ-DELACOUR, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Cléry, 23, id.

PERNOT, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue St.-Honoré, 374, id.

BERNARD-CHEVALIER, rue Cassette, 17, à Paris.
MAURENQ, rue de Tivoly, 9 id.
* PINARD, rue de Tournon, 23, id.
PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.
* POMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, id.
PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.
POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfévre, rue Cassette, 34, id.
REIZET (le comte de), secrétaire d'ambassade, place de la Magdeleine, 17, id.
RÉMOND (le général), rue Castiglione, id.
RENAULT (Mme.), propriétaire, id.
RIANCEY (de), grande rue de Passy, 68, id.
ROBIN (Mlle.), propriétaire, rue Basse, 18, à Passy.
ROTSCHILD (le baron de), rue Lafitte, 25, à Paris.
RUILLÉ (de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.
RUPRICK (Robert), architecte du Gouvernement, id.
* SAGOT, membre de plusieurs académies, id.
SAILLET (J.-B.), pensionnaire des États-du-Rhin, rue du Cherche-Midi, 4, id.
SALVANDY (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.
SÉGALAS (le docteur), membre de l'Académie de médecine, id.
SÉGUIN (Joseph), architecte, id.
* SERAINCOURT (le comte de), rue de Berry-St.-Honoré, 22, id.
SOLICOFFRE, rue de Clichy, 28, id.
* TALHOUET-ROY (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 23, id.
TERRAY DE MONT-VINDÉ (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.
* TESTE-DOUET, membre du Comité des arts et monuments, id.
* THIOLLET, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.
THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant, id.
TIBLE, id., id.
VANIN, conseiller à la Cour impériale de la Seine, membre du Conseil général de la Marne, id.
VAUTHIER fils, notaire, id.
VERDIER, architecte, rue Cassette, 20, id.
* *Villefosse* (Héron de), archiviste, id.
* VILLEGILLE (de La), secrétaire du Comité historique, id.
VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.
WALSH (le vicomte Édouard), rue de l'Université, 42, id.
* WINT (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. DUCHATELLIER, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.

MEFFRE, architecte, à Rambouillet.

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Baudoin, architecte, à Avallon.

Béru (de), au château de Béru, près Tonnerre.

Brullée (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.

Canchy (de), propriétaire, id.

Carlier (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Challes, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.

Charié, juge suppléant, id.

Cherest (A.), avocat, id.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dachez, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), curé de Charbuy, près Auxerre.

Duru (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Auxerre.

Gigurt, vice-président de la Société archéologique, à Sens.

* *Lallier*, juge au Tribunal civil, membre du Conseil général, id.

La Tour du Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

Le Maistre, membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Louglas, sous-intendant militaire, à Auxerre.

Marie, juge au Tribunal civil, id.

Massot, avocat, id.

Precy, membre du Conseil général, id.

Quantin, archiviste du département, id.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Salmon, avoué, id.

Tambour fils, licencié en droit, à Auxerre.

* Tonnelier, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Tonnelier, président du Tribunal civil, à Joigny.

Vibraye (le comte de), à Bazoches, près Avallon.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Dupuis, vice-président du Tribunal civil, à Orléans.

Jacob, imprimeur-libraire, id.

Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Torquat (l'abbé de), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, id.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Angenoust, vice-président du Tribunal civil de Troyes.

Argence, avocat, id.

Arson de Rosières, propriétaire, à Rosières.

Auger (l'abbé), chanoine honoraire, directeur des études au petit séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.

Babeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Baltet (Julien), négociant, à Troyes.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, id.

Bonnemain (Hippolyte), rédacteur en chef de *l'Aube*, id.

Bouquot, imprimeur, id.

Bourlon père, percepteur des contributions directes, à Vitry-le-François.

Bourlon de Rouvres, propriétaire, à Troyes.

Brun-Dalbane (Le), ancien notaire, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

Cazelles fils, négociant, id.

* *Coffinet* (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

Doyen (le baron), receveur général de l'Aube, id.

* Fléchey-Cousin, architecte, id.

Gaillard (l'abbé), curé de Chesley.

Gallice d'Aubly, propriétaire, à Barberey.

Gaussen, artiste peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, à Troyes.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

Georges, propriétaire, à St.-Jean-Bonneval.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Harmand, bibliothécaire de la ville, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles), manufacturier, id.

HUPROYE (Truchy de La), propriétaire, à Troyes.

JOUAULT (Alphonse), avocat, id.

LACOUTURE-DUCHAT, négociant, id.

MAUROY (de), propriétaire, id.

MILLOT, architecte, id.

PARIGOT, maire, id.

PLÉVILLE (de), sous-intendant militaire, id.

PRIÉ, docteur-médecin, aux Riceys.

RAMBOURGT père, trésorier de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

RÉAULX (le comte Gabriel des), à Brantigny, canton de Piney.

REVERCHON, ingénieur des mines, à Troyes.

ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, à Troyes.

ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.

ROYER (Henri), propriétaire, id.

SAUSSIER (Louis), manufacturier, à Troyes.

SESME (Isidore), commissaire priseur, id.

SIMONNOT-GERVAISOT, propriétaire, id.

SOCARD, bibliothécaire-adjoint, id.

UHRICH, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

VIARDIN, docteur-médecin, id.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

LA MÉSANGE, architecte de la ville, à Dreux.

MORISSURE fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DROUET, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. DAVID, architecte, au Mans.

ANJUBAULT, bibliothécaire, au Mans.

BAILHACHE, professeur de rhétorique, au Mans.

BAUCHET (Paul), architecte, au Mans.

BLOTTIÈRE, sculpteur, id.

Bource (l'abbé), curé de Neuvy.

BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, au Mans.

CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.

CHATEL, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

* *Chevereau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.

CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.

Delarue, architecte du département, id.

DESPORTES, conservateur du Musée, id.

* DOLLON (le marquis Alexandre de), conseiller général, id.

* DUBIÉ, maire de Vallennes.

* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, au Mans.

ÉTOC DE MAZY, médecin de l'Asile des aliénés, id.

FOUCAULT (le comte de), id.

GAUMÉ, professeur de dessin, id.

GUÉRANGER, membre de l'Institut des provinces, id.

GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.

HAMON, membre du Conseil général, au Mans.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

JAROSSAY, antiquaire, id.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, au Mans.

LANDEL, ancien conseiller de préfecture, id.

* LE BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.

LE GRIS DE LA POMMERAYE, propriétaire, id.

LE NORMAND DE LOURMEL, directeur des contributions directes, id.

LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.

LIVET (l'abbé), aumônier de l'hôpital, id.

* LONGUEVAL (de), membre du Conseil général, à Brette.

LORIÈRE (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.

* LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* LOYAC (le marquis de), à Vendeuvre.

* *Mailly* (le comte de), au château de Requeil, canton de Pontvalain.

MOUSSERON, conseiller de préfecture, id.

* NANQUETTE (Mgr.), évêque du Mans.

* NICOLAÏ (le marquis de), à Montfort.

* PAILLART-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.

PICOT DE VAULOGÉ (le comte de), à Vaulogé.

* Provost, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.

Richard, adjoint au Maire du Mans.

Riobé, procureur impérial, à La Flèche.

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

Ruillé, sous-préfet, à St.-Calais.

Saint-Rémy (de), directeur de l'Asile des Aliénés, id.

* Salmon, membre du Conseil général, à Sablé.

Sebaux (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire de Mgr. l'Évêque, au Mans.

* Shinger, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, id.

Surmont (Paul), maire de la ville du Mans.

Vallée (Platon), docteur-médecin, au Mans.

Verdier, professeur de mathématiques, id.

Vincent (l'abbé), vicaire-général, id.

* *Voisin* (l'abbé), curé de la paroisse de Maisoncelles.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillon de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), curé à Saumur.

* Charbonnier de La Guesnerie, à Angers.

* Chevalier (l'abbé), vicaire, à St.-Georges-sur-Loire.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guinoiseau fils, propriétaire, id.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Leclerc-Guillory, propriétaire, à Angers.

Lestoille (de), à Lande-Chasle, près Angers.

Lorière (Léon de), rue des Lices, 14, à Angers.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), id.

Villers (François), architecte, id.

Mayenne.

Inspecteur : M. de La Beaulùère, à Laval.

* Champagney (Mme. la marquise de), à Craon.

* *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.

Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

Destouches, propriétaire, à Laval.

Garnier, agent-voyer, id.

Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.

Levêque de Bérangerie, président du Comice agricole, id.

Maubecé (de), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Laval.

Ozouville (d'), propriétaire, id.

Philippe, substitut, à Mayenne.

* Wicart (Mg^r.), évêque de Laval.

DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Cher.

Inspecteur : M. Berry, conseiller à la Cour impériale.

Bussières (Émile), architecte, à Bourges.

Le Noir (l'abbé), curé de Charly.

Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.

Boislève-Desnoyers, maire, à Langeais.

Boulart (Émile), ancien juge de paix, à Richelieu.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

* *Guérin* fils, architecte, id.

* *Lambron de Lignim* (le baron), à Tours.

* Lobin (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.

Roze-Cartier, propriétaire, id.

* Sarcé (de), au château de Hodbert-St.-Christophe.

Sourdeval (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

Indre.

Inspecteur : M. Maurenq.

* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.
Le Noir (l'abbé), curé de Fongombault.
Migné, imprimeur-lithographe, à Châteauroux.

Nièvre.

Inspecteur : M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Chaillou des Barres (le baron), aux Barres, par Entrains-sur-Nohain, arrondissement de Clamecy.
Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
Clément (l'abbé), doyen de Châtillon-en-Bazois.
* *Dufêtre* (Mgr.), évêque de Nevers.
Le Brun (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Collége, à Nevers.
Millet (l'abbé), aumônier des Carmélites, à Nevers.
Vée (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.
Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

DIVISION DU PUY-DE-DOME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

Blanchard, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand.
* Chardon du Ranquet, à Clermont.
* Croizet (l'abbé), doyen de Neschers.
* Desbouis, bibliothécaire de la ville, à Clermont.
Largé, inspecteur de l'Académie, à Clermont.
* Mallay, architecte du département, id.
* *Thévenot*, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, id.
Sedaignes (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.

Haute-Loire.

Inspecteur : * M. Albert DE BRIVES, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

* BERTRAND DE DOUË, président de la Société académique, au Puy.
BRETAGNE, directeur des contributions directes, id.
* MACHECO (Mme. la comtesse de), au château d'Alleret.
MIRAMOND (le marquis de), à son château, près Brioude.

Loire.

Inspecteur : M. l'abbé ROUX, de Lyon.

Lozère.

Inspecteur : M. MALLAY, architecte, à Clermont-Ferrand.

CHAPELAIN (le baron de), à Mende.
MORÉ (Émile de), à Serverette.
LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.

DIVISION D'ILLE-ET-VILAINE, DES COTES-DU-NORD, DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue Lafayette, 2, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

AUDREN DE KERDREL, ancien député, à Rennes, rue St.-Sauveur, 3.
BEZIER-LAFOSSE, architecte, à St.-Servan.
* BREIL DE LANDAL (le comte), au château de Landal.
DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.
DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.
* *Delafosse*, propriétaire, ancien député, à Rennes.
* *Genouillac* (le vicomte de), id.
* GONIDEC DE TRESSAN (Le), propriétaire, à Vitré.
* HARDOUIN, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.
* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.
MOET DE LA FORTE-MAISON, archéologue, à Rennes.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : * M. Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

Frémainville (Raoul de), à St.-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.

* Rioust de l'Argentaye, à l'Argentaye.

Sigamois, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : * M. du Marhalla, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

Coetlosquet (le comte Maurice de), à Quimper.

Halléguen, docteur-médecin, à Châteaulin.

Morbihan.

Inspecteur : * M. de Kéridec, à Hennebont.

Francheville (Amédée de), à Sarzeau.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, à Nantes.

* Audiffret (le comte d'), receveur général, à Nantes.

Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain.

Guéraud (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, à Nantes.

Houdet, propriétaire, id.

Izarn (Armand d'), propriétaire, id.

Le Maczon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, à Nantes.

* Raymond (de), architecte, id.

* Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au petit séminaire de Nantes.

* *Séheult*, architecte du département, à Nantes.

Tilly (le comte Henri de), rue Tournefort, 1, id.

* Van-Iseghem, architecte, id.

DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : * M. Le Cointre-Dupont.

* *Candir*, ancien magistrat, à Poitiers.

La Croix (l'abbé), curé de St.-Jean-de-Montierneuf, id.

Le Cointre (Eugène), propriétaire, id.

Massardière (de La), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtellerault.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, id.

Sénéchaut (l'abbé), curé de Massognes, canton de Mirebeau.

Taunay, juge suppléant près le Tribunal civil, à Poitiers.

Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Avril de La Vergnée, propriétaire, à Niort.

Arnauld (Charles), corresp. du Ministère de l'intérieur, à Niort.

Beaulieu, membre de l'Institut, id.

David, député au Corps législatif, id.

Garoteau, notaire, à Champdeniers.

* Ravan, trésorier de la Société de Statistique, à Niort.

Rondier, juge d'instruction, à Melle.

* Roulière (Victorin de La), à Niort.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.

Segrestin, architecte du département, à Niort.

DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE LA VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de la Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Basque (l'abbé), curé de Thenac, près Saintes.
Bourgeois (Justin), à Saintes.
Briand (l'abbé), chanoine honoraire, id.
Clervaux (Jules de), id.
Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.
Limal, juge au Tribunal civil de Saintes.
Morin, avoué, à Saintes.
Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
Rochet (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

Delamarre (Mgr.), évêque de Luçon.
Poeydavant, receveur de l'enregistrement, à Luçon.
Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.
Le Roy de La Bruyère, receveur-général, à Bourbon.

DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE, DE LA CREUZE ET DE LA CORRÈZE.

Inspecteur divisionnaire : M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puirazeau, près Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, à Limoges.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

DUBOYS (Auguste), pharmacien, à Limoges.
DUMONT DE SAINT-PRIEST, président à la Cour impériale, id.
* JACQUET, receveur de l'enregistrement, à Magnac-Laval.
TARNAUD (F.), banquier, à Limoges.
TEXIER (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire du Dorat.

Creuse.

Inspecteur : * M. BONNAFOUX, bibliothécaire de la ville de Guéret.

Corrèze.

Inspecteur : * M. HUOT, procureur impérial, à Ussel.

* LESTOURGIE (Auguste de), à Argental.

DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DORDOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. CHARLES DES MOULINS, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo DROUYN, à Bordeaux.

ALAUX (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.
* AUZAC DE LA MARTINIÉ (d'), propriétaire, à Pujol, près Castillon-sur-Dordogne.
* *Castelnau d'Essenault* (Guillaume de), à Bordeaux.
* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.
CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de théologie, membre de l'Institut des provinces, id.
* JABOUIN, sculpteur, à Bordeaux.
* LAPOUYADE, président du Tribunal civil de La Réole.
LE ROY (Octave), juge au Tribunal civil, à Bordeaux.
MONTAIGNE (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.
* MOULS (l'abbé), curé d'Arcachon.
* PARDIAC (l'abbé J.-B.), premier vicaire de Notre-Dame, rue J.-J. Rousseau, 21, à Bordeaux.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Laurance, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.

Rouger, inspecteur des postes du département des Landes, à Mont-de-Marsan.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

Audierne (l'abbé), à Périgueux.

Sagette (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Bergerac.

* Verneilh (de), membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Verneilh (Jules de), propriétaire, id.

Vidal, pasteur, à Bergerac.

Charente.

Inspecteur : * M. de Chancel, président de la Société archéologique, à Angoulême.

Blandy, curé de St.-Maxime, à Confolens.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.

Fruchaud (l'abbé), vicaire-général d'Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Bessières.

* Béchade, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.

La Borie-Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.

Manin, avocat, à Lauzun.

DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN, DE L'AVEYRON ET DU GERS.

Inspecteur divisionnaire : M. le baron DE CRAZANNES, membre de l'Institut.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M.

Tarn.

Inspecteur : * M. de Leutre, président du Tribunal civil de Gaillac.

Bellet (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

Aveyron.

Inspecteur : * M.

* Bion-Marlavagne (L.), archiviste du département.

Sassère, libraire, à Rhodez.

Gers.

Inspecteur : * M. l'abbé de Monlezun, chanoine, à Auch.

DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* Morel, avocat, à St.-Gaudens.

* Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : M. Loupot, architecte, à Luchon.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Durand, inspecteur du département, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet, à Carcassonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

* Barthélemy (Édouard de), conseiller de préfecture, à Perpignan.

Saint-Malo (de), membre de plusieurs académies, à Perpignan.

DIVISION DES BOUCHES-DU-RHONE, DU VAR, DE L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. MARCELLIN DOL, avocat.

ALPHANDERY (Joseph), avocat à la Cour, rue du Collége, 9, à Aix.
AMOREUX (Albin d'), sous-intendant militaire, id.
AUTHEMAN (François-Nicolas), propriétaire, géologue, à Cassis.
BALTHASAR, à Arles.
BARGÈS (Jules), adjoint au maire, à Aix.
BERLUC DE PÉRUSSIS (Léon), cours St.-Louis, 46, à Marseille.
BOSQ (Paul-Jacques), archéologue, à Auriol.
BOUSQUET (Casimir), conservateur de la bibliothèque de la Société de statistique, à Marseille.
DESVOYES, commissaire central, membre de la Société d'archéologie de Lorraine, place des Prescheurs, à Aix.
* DOL, avocat, cour du Chapitre, 2, à Marseille.
GARIDEL (Augustin-Jouachim de), conseiller municipal, rue d'Italie, 12, à Aix.
GAUT, secrétaire-général-adjoint à la mairie, rue des Cordeliers, 48, à Aix.
GIBERT (Joseph), conservateur du musée, id.
LAGOY (le marquis de), correspondant de l'Institut, rue St.-Michel, 21, id.
LUCAS (l'abbé), supérieur du séminaire, id.
MASSE (Étienne-Michel), à la Ciotat.
MAZEL, substitut du Procureur impérial, à Marseille.
MICHEL (Ferdinand), sculpteur, rue du Louvre, 16, à Aix.
PAYAN (Pierre-Scipion), docteur-médecin, id.
ROUARD, bibliothécaire, id.
SAPORTA (Gaston de), rue Grande-Horloge, 21, id.
TASSY (Gaspard), conseiller municipal, id.
TACUSSEL, secrétaire-général de la mairie, Cours, 55, id.
TALON (Henri), avocat, rue St.-Louis, 18, id.
VINAS (l'abbé), curé, à Jonquières.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Azaïs, président de la Société archéologique, à Béziers.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

Alègre (Léon), peintre, à Bagnols.

Perrot, antiquaire, place Maison-Carrée, à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : Valère Martin, membre de plusieurs académies, à Cavaillon.

Anselme (Hubert d'), vice-président du musée d'Avignon, rue Culande, 108.

Athenosy (Isidore), docteur-médecin, rue Culande, 30, à Avignon.

Ayme (jeune), administrateur du musée, id.

Bastet (Joseph), négociant, rue de la Croix, 9, id.

Bechet, docteur-médecin, rue de l'Anguille, id.

Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, id.

Courtet (Jules), ancien sous-préfet, id.

Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.

Canron (Augustin), homme de lettres, rue des Trois-Faucons, 17, à Avignon.

Clément (Adolphe), docteur-médecin, place St.-Pierre, 3, id.

Debelay (Mgr.), archevêque d'Avignon.

Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, id.

Génébau (Théophile), notaire, rue des Lices, 27, id.

* *Joffroy* (Auguste), architecte du département, à Avignon.

Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

Martin, peintre-verrier, à Avignon.

Moutonnet, curé de St.-Didier, id.

MARTIN-MORICELLY, docteur-médecin, rue Dorée, 6, à Avignon.

Pougnet (Joseph), diacre, rue Corderie, 6, id.

POLETTE (Henri-Vincent), curé-archiprêtre, à Orange.

SAUREL (Alfred), vérificateur des Douanes, à Port-de-Bouc.

SEYMARD, avocat, à Apt.

SARDON, avocat, à Avignon.

TERRIS (Ferdinand), prêtre, directeur des bibliothèques paroissiales, id.

YVAREN (Prosper), docteur-médecin, rue Aumnelle, 8, id.

DIVISION DU RHONE, DE L'ARDÈCHE, DE L'AIN, DE LA DROME, DE L'ISÈRE ET DES BASSES-ALPES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE COMMARMONT, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. YEMENIZ, à Lyon.

* BENOIST, architecte, à Lyon.

* BERGERET, id., id.

* *Bonald* (Mgr. *de*), cardinal, archevêque de Lyon.

* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.

* DELAPLAGNE (l'abbé Louis), vicaire de St.-Polycarpe, id.

* *Desjardins*, architecte, id.

* *Dupasquier* (Louis), architecte, id.

MORIN-PONS (Henry), id.

REY (Étienne), peintre, id.

RICHARD DE NANCY, docteur-médecin, à Lyon.

ROSEMONT (le comte Arthur de), rue du Plat, 9, id.

* ROUX (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, id.

* SAVOYE (Amédée), architecte, id.

* SOULTRAIT (le comte Georges de), inspecteur de l'Allier, id.

VERNANCES (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Paul d'ALBIGNY DE VILLENEUVE, au château de Charlieu, près Annonay.

MONTRAVEL (le vicomte Louis de), au château de Montravel, près Annonay.

PONCET, huissier, auteur de l'*Histoire d'Annonay*, à Annonay.

QUENAULT, sous-préfet, à Tournon.

Ain.

Inspecteur : M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

* Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.

* Blains) des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Michelas, sculpteur, à Valence.

Isère.

Inspecteur : M. Victor Teste, architecte, à Vienne.

Berruyer, architecte du diocèse, à Grenoble.

Budillon (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.

Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* *Duboys* (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.

Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Morestel.

* Monteynard (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin.

Moufflet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.

* Radulph de Gournay (le chevalier de), conservateur du musée d'archéologie, membre de la commission scientifique de Morée, à Grenoble.

Varnet (l'abbé), curé d'Amblagnieux, canton de Cremieux.

Basses-Alpes.

Inspecteur : * M. Berluc de Perussis, cours St.-Louis, 46, à Aix.

Arbaud (Paul), au château de Roussel.

Bonierbale (l'abbé), à Forcalquier.

Gilly (Alphonse), professeur, id.

Hugues (Henry), avocat, à Digne.

Rambaud (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.

DIVISION DE LA COTE-D'OR, DE SAONE-ET-LOIRE, DE L'ALLIER ET DE LA HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire: * M. le comte CHARLES DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. MARION, rue Godot-Mauroy, 39, à Paris.

BATTAUT (Henri), à Dijon.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, id.

BESSY, propriétaire, id.

BRETENIÈRE (Edmond de), id.

BRUNO, propriétaire, id.

CATHELOT, ancien garde général des Forêts, à Gemeaux, canton d'Ifs-sur-Tille.

* CAUMONT, architecte, à Dijon.

CHEVROT, architecte, id.

* *Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.

COLLET (l'abbé), vicaire-général de Dijon.

DESTOURBET, président du Comice agricole, id.

DHETEL, notaire, à St.-Jean-de-Losne.

DROUAS (de), capitaine en retraite, à Dijon.

DU PARC (le comte), rue Vannerie, 35, id.

DUPONT, propriétaire, à Montbard.

DUBET, docteur-médecin, à Nuits.

GAULOT, ancien notaire, à Dijon.

GUILLEMOT, juge au Tribunal civil de Beaune.

HUOT (l'abbé), curé de Bligny-les-Dijon.

Hurot (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis.

LACUISINE (de), président à la Cour impériale de Dijon.

LIGER-BELAIR (le comte de), id.

MARION (Adrien), id.

MATHIEU (Adrien), conseiller à la Cour impériale, id.

MENNE (le général), rue Montigny, id.

* MIMBURE (de), propriétaire, id.

* MONTGOLFIER (Raymond de), à Montbard.

* PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

ROCHEFOND (de), rue Turgot, à Dijon.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

SEGUIN (Joseph), à Montbard.

* SÉGUIN (Marc), id.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

VESVROTTE (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Abord, avocat, à Autun.

Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlons-sur-Saône.

Bulliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Canat (Paul), id.

Chevrier (Jules), id.

Dejussieu (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.

De La Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, id.

* *Devoucoux* (l'abbé), vicaire-général d'Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Febvre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

* *Fontenay* (Joseph de), à Autun.

Fouque, homme de lettres, à Châlon-sur-Saône.

Lacroix, pharmacien, à Mâcon.

Latour, ancien juge de paix, à Chagny.

Mac-Mahon (le comte de), à Autun.

Mandelot (le comte de), id.

Marguerye (Mgr. *de*), évêque d'Autun.

Montagu (Louis de), à Couches-les-Mines.

Nicot (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

* *Ochier*, docteur-médecin, à Cluny.

Pequignot (l'abbé), curé de Rully, canton de Chagny,

Rey (Victor), maire d'Autun.

Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy.

* *Surigny* (de), à Mâcon.

Thomas (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Allier.

Inspecteur : * M. le comte de Soultrait, à Lyon (Rhône).

Alary, professeur au lycée, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur-général, id.

Balorre (le comte de), id.

Bédel, recteur de l'Académie, à Moulins.

Bellaigue, ancien député, à Bert.

* Bellenaves (le marquis de), à Ébreuil.

Bellenger (l'abbé), curé de Toulon-sur-Allier.

Bergeon, docteur en médecine, id.

BERGEON (Amédée), avoué à Toulon-sur-Allier.

BONAND (le comte Adolphe de), licencié en droit, id.

BONAND (le comte de), id.

BONNEFOY (le baron Léonce de), ancien conseiller général, à Lurcy-Levy.

* BONNETON, architecte, à Gannat.

* BOUDANT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

BOUGAREL, ancien notaire, à Moulins.

BOURBON-BUSSET (le comte Charles de), à BUSSET.

BOURBON-CHALUS (le comte Gaspard de), à Moulins.

BRILLAUD (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.

BRUGIÈRES DE LA MOTTE, ancien sous-préfet, à Montluçon.

BRUNEL, artiste peintre, à Moulins.

* *Burcs* (Albert de), ancien conseiller de préfecture, id.

CHAFFIN, avocat, id.

CHAMPFEU (le comte de), id.

CHAZAUD, archiviste du département, id.

CHEVALIER, directeur de l'École supérieure, id.

CLAIREFOND, archiviste paléographe, id.

COGORDAN, juge au Tribunal de commerce, à Moulins.

COLLAS (Eugène), à la Ferté-Hauterive, par Bessay.

CORTET (Auguste), notaire, à Moulins.

COUROZ, à Beaunay, près Moulins.

* DADOLE (Émile), architecte, à Moulins.

DELAN, conseiller général, à Igrande, près Bourbon-l'Archambault.

DESCHAMPS DE VERNEIX, conseiller général, à Hérisson.

DESMAROUX-GAULMIN, député au Corps législatif, à St.-Gérand-le-Puy.

DESROSIERS, imprimeur, à Moulins.

DESROSIERS (Auguste), avocat, id.

DESROSIERS (Charles), imprimeur, id.

DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

DESROSIERS (le P.), à Montluçon.

DONJAN-BERNACHEZ, conseiller général, à Moulins.

DOUMET, président de la Société d'horticulture, id.

Dreux-Brézé (Mgr. de), évêque de Moulins.

DREUX-BRÉZÉ (le comte Édouard de), à Beauny, près Moulins.

DUCOIN, rédacteur du *Mémorial de l'Allier*, à Moulins.

DUCROT, inspecteur du télégraphe, id.

DUPOYET, avoué, id.

* DUPRÉ, professeur au séminaire d'Izeure.

* ESMONNOT, architecte du département, id.

ESTOILLE (le comte de l'), id.

FAIVRE, rédacteur du *Messager de l'Allier*.

FRAPPIER DE SAINT-MARTIN, président du Tribunal civil, à Moulins.

GAVELLE, avoué, id.

GAVELLE (Étienne-François), contrôleur des contributions directes en retraite, id.

GENESTE (Hippolyte de La), banquier, id.

GIAT, vérificateur de l'enregistrement, id.

GIRARD, notaire, id.

GRANDPRÉ (Guillaume), ancien président du Tribunal de commerce, id.

HUTTEAU-D'ORIGNY (le comte), à Biozat, près Gannat.

JAMIN (le général baron), commandant le département, à Moulins.

JEMOIS (Ernest), peintre, id.

JOURDIER, maire, id.

LA BROUSSE DE VEYRAZET (le baron de), conseiller général, id.

LACARRIÈRE, substitut du procureur impérial, id.

LAVERGNE, chef de division à la préfecture, id.

LEFFEMBERG (de), procureur impérial, id.

* LÉGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.

LEJEUNE (l'abbé), vicaire-général, à Moulins.

MARIDET, maire de Servilly, près La Palisse.

MARTIN, juge au Tribunal civil, à Moulins.

MARTINET (Casimir), à la Chapelle, près Cusset.

MARTINET (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant colonel au 8e. régiment de hussards, id.

MEILHEURAT DES PRUREAUX (Louis), id.

MICHELON (Henri), membre de la Société d'émulation, id.

* MONTLAUR (le comte de), de l'Institut des provinces, id.

OGERDIAS (l'abbé), curé de Souvigny.

PAPON DE LA MEIGNÉ, juge d'instruction, à Moulins.

PASQUAL DE MORA, id.

PIGEON (Gabriel), ingénieur des mines, id.

PREVERAUD DE LA BOUTRESSE (Emmanuel), à Trezelles, près Jaligny.

RAMBOURG, ancien député, à Commentry.

ROCHE (le comte Alexandre de La), à Moulins.

ROULLEAU (l'abbé), curé-doyen, à Lurcy-Levy, arrondissement de Moulins.

SAINT-GERAN (de), à St.-Geran-de-Vaux.

SALVETON, substitut du procureur impérial, à Moulins.

SEUILLET, ancien notaire, id.

TARNIER, ingénieur civil, directeur des mines du Montet-aux-Moines.

TORTEL, conseiller général, à Chapeau.

TORTEL (Jean-Baptiste), id.

TUDOT (Edmond), artiste peintre, à Moulins.

VANDER (l'abbé), curé d'Huriel.

WATELET, notaire honoraire, à Moulins.

VEAUCE (le baron de), député au Corps législatif, à Veauce, près Ébreuil.

VIART (Édouard), chef d'escadron de gendarmerie, à Moulins.

VIRLOY (A.), directeur des forges de Commentry.

VIROLLET (Francis), entrepreneur de serrurerie, à Moulins.

Haute-Marne.

Inspecteur : * M. G. DE FRAVILLE, à Coudes, près Chaumont.

BOUILLEVAUX, curé, à Perthes.

DUVAL DE FRAVILLE (Gustave), à Coudes, près Chaumont.

* *Guérin* (Mgr.), évêque, à Langres.

PERNOT, peintre, correspondant du Comité des arts et monuments, à Vassy.

PISTOLET DE SAINT-FERGEUX, à Langres.

ROYER (E.), maître de forges, à Cirey-sur-Blaise.

SAINT-FERJEUX (Théodore de), à Langres.

DIVISION DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon (Doubs).

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. Édouard CLERC, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de BUYER, à la Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

DIVISION DE LA MOSELLE, DE LA MEURTHE, DES VOSGES, DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. Victor SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste Prost, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz.
* Chabert, propriétaire, id.
Derobe, architecte du dép^t^., id.
Durand (Louis), propriétaire, id.
* Hollandre, ancien bibliothécaire, id.
*Robert, intendant militaire, à Metz.
Touvre (l'abbé), curé d'Olley, canton de Conflans.
* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Metz.
Woirhaye, membre de l'Académie, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. de Dumast, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

Bastien (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
Degoutin (Alphonse), juge d'instruction, à Vic.
Humbert, architecte, id.
Le Monnier, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.
Montheureux (le comte de), à Arracourt.
Opperman (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : * M. Maudheux, avocat, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé Straubt, professeur au séminaire de Strasbourg.

* Dagonet (Henri), médécin en chef de l'asile d'aliénés de Stephanfeld.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Anatole de Barthélemy, sous-préfet, à Belfort.

Vaudion, directeur de l'École normale, à Colmar.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

A.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

AUESWOLD, président de la régence, à Trèves.

AUFSEFS (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BELFORT (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, à Londres.

BELL, docteur en philosophie, à Londres.

BLAVIGNAC, president de la Société d'histoire, à Genève.

BOŒR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswick.

BRITTON, à Londres.

BUKLAND, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

CAPITAINE (Ulisse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois.

CONONUAU (de), conservateur des archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

D.

DECTORFF (comte), à Gothingen.

* DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

F.

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FOERSTER, professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts, à Vienne.

FORSTER, membre de plusieurs académies, à Munich.

* FURSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Geissel (Mg^r.), cardinal, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

* Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* Grant (Mg^r.), évêque de Soutwarth, à St.-Georges, à Londres.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois.

Hartshome (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

Hulsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kestelooot, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hocfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Heidelberg.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professur à l'Académie de Berlin.

L.

Labis (Mg^r.), évêque de Tournay.

Laurent (Mg^r.), évêque de Luxembourg.

* Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, membre du Conseil provincial, à Tournay.

Lendersschmit, conservateur du musée de Mayence.

Lenhart (Franz), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

* Lopez (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Margus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sicgmaringen, à Sicgmaringen (Prusse).

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mg^r.), évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiq. de Londres.

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

O.

OLFERS (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

OUDARD, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parker*, membre de la Société architecturale, membre de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PETIT DE ROSEN, à Tongres.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

RAMBOURC, conservateur du musée de Cologne.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

RESPILEUZ (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

RING (de), membre de plusieurs Soc. sav., à Fribourg en Brisgaw.

ROACH-SMITH, membre de la Société des antiquaires, à Londres.

* ROBIANO (le comte Maurice de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, n°. 7, à Bruxelles.

ROULEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

HASTING RUSSEL, à Londres.

* *Roysin* (le baron de), au château de Kurens, près Trèves.

S.

SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

SAUZAIL SOUMAIGNE (le baron de), à Francfort.

SCHAYES, membre de l'Académie, à Bruxelles.

SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHRIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHULLZ, conseiller d'État, à Dresde.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

* SERRA DI FALCO (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Florence.

SHEFFIELD-GRACE, à Know-le-Houze, comté de Kent.

SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), vice-président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

T.

Tempest, membre de la Société des antiquaires de Londres.

* Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkœnig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wittmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

* Whewel, docteur en théologie, professeur à Cambridge.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

Wigand (Paul), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

ADDITION A LA PRÉCÉDENTE LISTE.

Roger, marbrier-sculpteur, à Yvetot (Seine-Inférieure).

Anisson du Perron (le comte), au château de St.-Aubin-d'Écrosville (Eure).

Prétavoine, maire de Louviers.

Le nom de M. l'abbé Person, membre du Conseil à Rochefort (Charente-Inférieure), doit être indiqué par des caractères italiques.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1856.

RECETTES.

Excédant du compte de 1854		20,767	51
Cotisations recouvrées sur l'année	1851	20	»
Id. id.	1852	110	»
Id. id.	1853	570	»
Id. id.	1854	2,220	»
Id. id.	1855	5,670	»
Id. payées par avance sur	1856	100	»
Total		29,457	51

DÉPENSES.

RECOUVREMENTS DES COTISATIONS.

Frais et recouvrement	355	82
Frais de retour de billets non payés	151	80
CONCIERGE.		
Traitement du concierge	60	»
IMPRESSIONS.		
Impressions	3,063	05
Vignettes pour le Compte-rendu des séances	120	»
PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.		
Affranchissement du Compte-rendu des séances	441	28
Ports de lettres, paquets, affranchissements de circulaires et menues dépenses	216	45
SÉANCES GÉNÉRALES.		
Frais relatifs aux séances générales à Paris, à Châlons-sur-Marne, à Aix et à Avignon	821	84
Solde des frais des expositions artistiques	361	15
Achat et gravures de médailles	35	80
DIVISION DU MANS.		
Dépenses de la division du Mans, en 1852 et 1853	80	20
ALLOCATIONS SOLDÉES.		
Membres chargés de la surveillance des travaux. MM. DE CAUMONT et BOUET. — Peintures du Musée de la Société	308	»
A reporter	6,015	39

	Report. . .	6,015	39
Id.	Souscription au *Portefeuille archéologique* de M. Gaussen.	50	»
M. SAVY.	Plans de plusieurs camps, tumulus, voies, etc., voisins de Châlons-sur-Marne. . .	121	55
M. PELFRESNE.	Réparations à l'église de Rouvres.	300	»
M. DE BEAUREPAIRE.	Id. aux églises de Notre-Dame-de-Touchet et de Chassigny.	50	»
M. DAVID.	Id. à l'église de Vivoin . . .	200	»
M. DROUET.	Musée archéologique du Mans.	150	»
M. l'abbé BARRAUD.	Réparations à l'église de St.-Germer.	200	»
MM. DE LINAS et D'HÉRICOURT.	Chapelle commémorative de la bataille d'Azincourt. . . .	100	»
M. l'abbé TRIDON.	Réparations à la chapelle de St.-Bernard, à St.-Vorles de Châtillon.	100	»
M. Émile DE MORÉ.	Fouilles à Javols.	100	»
M. l'abbé CROSNIER.	Réparations à l'église de Marzy.	100	»
M. le docteur BILLON.	Stalles de l'église de St.-Julien-sur-Calonne.	100	»
M. Albert DE BRIVES.	Fouilles à St.-Paulien (Haute-Loire).	100	»
	Total. . . .	7,686	94

BALANCE.

Recette.	29,457	51
Dépense.	7,686	94
Excédant. . . .	21,770	57

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. DES MOULINS.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	122	60
M. BORDEAUX.	Souscription au monument de Cocherel	50	»
MM. BAUDOT et ROSSIGNOL.	Réparations à l'église d'Auxey.	50	»
M. GAYOT.	Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loup et d'Attila.	40	»
	A reporter. . .	262	60

	Report. . .	262 60
Id.	Répar. à l'église de Moussey.	100 »
M. l'abbé TRIDON.	Id. à l'église de Fouchères. .	100 »
Id.	Id. de deux églises monumentales de l'Aube.	200 »
M. DE GLANVILLE.	Fouilles à Villers-sur-Mer. .	100 »
M. l'abbé CROSNIER.	Réparations au portail de l'église de Neuilly-en-Donjon. . .	80 »
Id.	Id. de Buxières-la-Grue. . .	100 »
Id.	Moulages.	200 »
MM. Ch. ARNAULD et D. BEAULIEU.	Fouilles à Faye-l'Abbesse. . .	150 »
M. ESMONNOT.	Fouilles à Néris.	100 »
M. le Curé.	Réparat. à l'église de Juvigny.	100 »
M. GIVELET.	Id. à l'église de Sept-Saulx.	200 »
MM. DES MOULINS et Léo DROUYN.	Id. à l'église de St.-Sulpice d'Izon.	60 »
M. DE GRANRUT.	Incrustation du bas-relief des Vignerons de St.-Jean à Châlons-sur-Marne.	20 »
Id.	Réparation de la chapelle des Arquebusiers de l'église de St.-Jean de Châlons. . . .	200 »
M. l'abbé LE PETIT,	Réparations à l'église de Mouen.	100 »
M. CHAUBRY DE TRONCENORD.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. .	20 »
Id.	Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville.	50 »
Id.	Restauration d'une verrière de l'église de St.-Alpin. . .	50 »
MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLERS.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux. .	1,000 »
	Total. . . .	3,192 60

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	21,770 57
Allocations à solder. . .	3,192 60
Fonds libres. . .	18,577 97

Arrêté à Bayeux, le 16 mai 1856.

Le Trésorier, L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXIIe. SESSION

TENUE A CHALONS-SUR-MARNE,

LE 21 MAI 1855 ET JOURS SUIVANTS.

Séance du 21 mai 1855.

Présidence de M. CHASSAIGNE-GOYON, préfet de la Marne.

A midi et demi, les membres du Congrès se réunissent dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

M. de Caumont, directeur-général de la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, invite M. le Préfet de la Marne à présider la séance. Ce magistrat se rend à cette invitation et occupe le fauteuil.

Sont invités ensuite à prendre place au bureau : MM. *Joseph Perrier*, maire de Châlons; le comte *de Mellet*, inspecteur divisionnaire de la Société française; l'abbé *Le Petit*, chanoine honoraire de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, secrétaire-général de la même Société; *Em. Dérodé*, président de l'Académie impériale de Reims; *A. Gayot*, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société d'agriculture,

sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, délégué par cette Société; le baron *Chaubry de Troncenord*, membre du Conseil général de la Marne; l'abbé *Musart*, doyen du chapitre de la cathédrale de Châlons, et *Sellier*, président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne : ces deux derniers secrétaires-généraux du Congrès. M. Caquot, vice-président de cette dernière Société, invité également à monter au bureau, n'accepte pas cet honneur.

Mg^r^. l'Évêque de Châlons, auprès de qui le bureau s'est transporté, a exprimé le regret qu'une indisposition assez sérieuse ne lui permît pas de témoigner, par sa présence dans le sein du Congrès, toute sa sympathie pour les travaux de cette Assemblée.

M. Sellier, l'un des secrétaires-généraux, tient la plume à cette séance.

Le Congrès se compose, pour la 22e. session, des personnes dont les noms suivent (1):

MM.

* SELLIER, président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, membre du Conseil général et du Conseil départemental d'instruction publique du même département.
* CAQUOT, vice-président de la même Société.
* ROYER, secrétaire, id.
* SAVY, trésorier, id.
* MUSART (l'abbé), doyen du chapitre de la cathédrale de Châlons.
* DORIN (le docteur), à Châlons.

(1) L'astérisque indique les membres de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

* PERRIER (Jh.), maire de Châlons.

* LE BRUN, directeur de l'École impériale d'arts et métiers.

* PERRIER (Eug.), membre de la Chambre de commerce, à Châlons.

* GAYOT père, médecin-vétérinaire, à Châlons.

* MAUPASSANT, principal du collége de Châlons.

* JOPPÉ, bibliothécaire de la ville de Châlons.

* BOULARD, capitaine en retraite, à Châlons.

* BARBAT, imprimeur-lithographe, à Châlons.

* DUGUET, président du Comice agricole, à Châlons.

* DROUET, greffier du tribunal civil de Châlons.

* BARTHÉLEMY (Edouard de), conseiller de préfecture, à Perpignan.

CHASSAIGNE, préfet de la Marne.

SOULLIÉ, député au Corps législatif, membre du Conseil général de la Marne.

PARCHAPPE (le général), id., id.

MONTAUD, conseiller d'État, membre du Conseil général de la Marne.

* PICART, membre du même Conseil général.

CARTERET, id.

BERTRAND-LEMAIRE, id.

DELALOT (Vte.), id.

* LAPOULLE, id.

* WILLIAME, id.

BOURGEOIS (Ch.), id.

* HAUDOS, id.

LELEU D'AUBILLY, id.

* GILLET, id.

WERLÉ, id.

SAINT-GENIS (de), id.

* NITOT, id.

* PONSARD, id.

COSQUIN, membre du Conseil général de la Marne.
* CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron), id.
* BRULÉ, id.
DARDOIZE jeune, id.
* FREROT, de Sézanne, id.
DESROUSSEAUX, id.
ADDENET, id.
HATAT, archiviste de la Préfecture.
LAURENT (E.), imprimeur-libraire, à Châlons.
* CLÉMENT, aîné, ancien adjoint au maire, à Fismes.
* DAGONET (Henri), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Stephanffeld (Bas-Rhin).
* DECOSTE, médecin-vétérinaire, à Sézanne.
* DINET-PEUVREL, maire d'Avize.
* REMY, docteur-médecin, à Châtillon-sur-Marne.
* LAMBERTYE (le comte de), à Chaltrait.
* FAILLY, inspecteur des douanes en retraite, à Paris.
* SAUBINET aîné, naturaliste, à Reims.
* BOITEL (l'abbé), curé-doyen de Montmirail.
* BRESSON (Jacques), publiciste, à Paris.
* MAURY (Théod.), de Villefranche.
* BRIQUET (le docteur), agrégé honoraire de la Faculté de médecine de Paris.
* AUBRIET (le docteur), à Vertus.
* MOET DE LA FORTE-MAISON, archéologue, à Rennes.
* VAUTRIN DE LAMOTTE, propriétaire, à Ay.
* REMY père, instituteur, à Livry.
* BECQUEY (Ch.), ancien préfet, à Vertus.
* PINTEVILLE (de), à Cernon.
* SAUVILLE (de), ancien sous-préfet.
ANDRIEUX, à Pouillon.
* THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant, à Paris.

* BERTRAND (Jean), ancien représentant, à Vitry-le-François.
* TIRLET, id., à Paris.
* VIDAL, pasteur, à Bergerac.
* RUINART DE BRIMONT (Henri), propriétaire, à Brimont.
* GASCHEAU (Jules), propriétaire, à Oger.
* SÉGALAS (le docteur), membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.
* MATHIEU (le docteur), à Vitry-en-Perthois.
* DAMPIERRE (le général comte de), à Hans.
* BOURLON DE SARTY, ancien préfet, à Paris.

REGNAULD, notaire et maire, à Fismes.

* PICOT, mécanicien, à Châlons.

CONANTRE (le baron de), membre du Conseil général.

* PERRIER (Louis), adjoint au maire d'Épernay, membre du Conseil d'arrondissement.
* DOZON, ancien député, à Paris.
* OUDARD, négociant, à Gênes.

VAGNY, architecte, à Châlons.

PARADE (l'abbé de), vicaire-général du diocèse de Châlons.

CHAMPENOIS (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Châlons.

CHANDON DE ROMONT (Gabriel), membre du Conseil d'arrondissement de Reims.

BARTHÉLEMY (de) père, ancien préfet, à Châlons.

* DEMAICHE, inspecteur de l'Académie de Paris, à Châlons.
* CHEVILLION (le docteur), à Vitry-le-François.
* SALLE (le docteur), à Châlons.

RÉGNIER, ancien directeur des contributions indirectes, à Châlons.

PERRIER (Émile), commis-négociant, à Châlons.

OLIVIER (Jules), pharmacien, à Châlons.

PERROT (le général de division), commandant la 4[e]. division militaire.

MAUCOURT père, ancien maire de la ville de Châlons.

FABRE (Henri), directeur des contributions directes, à Châlons.

ANCEL, receveur municipal, à Châlons.

POCHET, membre du Conseil municipal, à Châlons.

LESSEVILLE (Ed. de), membre de la Société française d'archéologie, à Châlons.

* MONTUREUX (le comte de), à Arracourt (Meurthe).

* PERRIER (Charles), maire de la ville d'Épernay.

TERRIEZ (l'abbé), économe du petit-séminaire, à St.-Memmie.

BALOURDET, inspecteur de l'instruction primaire, à Châlons.

PORTIER (Ernest), architecte, à Épernay.

* ROUX-FERRAND, sous-préfet, à Épernay.

DEBOUT, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Vitry-le-François.

* DÉRODÉ (Em.), président de l'Académie impériale de Reims.

ROBILLARD, vice-président de la même Académie, à Reims.

TOURNEUR (l'abbé), secrétaire id., à Reims.

LEFEBVRE (A.), membre de la même Académie.

HENRIOT aîné, id.

VILLEMINOT, id.

GIVELET, id.

ARNOUX (E. d'), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.

CHANOINE-ÉCOUTIN, propriétaire, à Châlons.

* BITTERLIN, docteur-médecin, à Vitry-le-François.

MATHIEU-DEZ, président du tribunal de commerce de Châlons.

DUPLESSIS, notaire-honoraire, à Reims.

LEBRETON, propriétaire, à Châlons.

* LAMAIRESSE (Jules), maire, à St.-Martin-sur-le-Pré.

PILLEMENT, inspecteur des Domaines, à Châlons.

GOERG, juge au tribunal de commerce, à Châlons.

VISMES (de), ancien maire de Sézanne.

CHANGY, notaire, membre du Conseil municipal, à Châlons.
BORNOT, avoué, adjoint au maire, à Châlons.
HURAULT-LEPREUX, membre du Conseil municipal de Châlons.
ROGÉ, id.
* FAURE, pharmacien-chimiste, membre du Conseil municipal de Châlons.
CLAUSE, suppléant du juge de paix de Châlons.
ANIEL, secrétaire de la mairie de Châlons.
LEFÈVRE-FAILLY, greffier du tribunal de commerce, à Châlons.
COLLIN, architecte du département de la Marne, à Châlons.
* BLANCHARD, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand.
THIERCELIN, négociant, ancien adjoint au maire, à Épernay.
* BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.
FLYE SAINTE-MARIE, ancien notaire, à Vitry-le-François.
LAMBERT-DESSAIN, ancien notaire, à Épernay.
RŒDERER, membre du Conseil général de la Marne.
DUHAMEL, percepteur des contributions directes, à Vitry-le-François.
* AUBERT (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.
BOURLON père, ancien receveur particulier des finances, au château de Beaulieu (Aube).
DUCHESNE (Auguste), numismate, à Reims.
GOULET-LECLERC, négociant, id.
GOULET (Pierre-Henri), id.
GOULET (François-André), id.
BRISSART-BINET, libraire de l'Académie, id.
REICHENSPERGER (Auguste), conseiller à la Cour d'appel de Cologne, vice-président de la 2e. chambre de Prusse.
LEROUX (l'abbé), curé de St.-Jean, à Châlons.
VARLET, avoué, à Châlons.

DUHAMEL, banquier, à Châlons.

BÉGIN (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Châlons.

SYMONET (Adolphe), propriétaire, à Villers-sous-Châtillon.

RÉAULX (le comte Gabriel des), à Troyes.

GALOT (Eugène) fils, architecte, à Châlons.

* GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

LAMBERT-HURAULT, propriétaire, à Châlons.

VIGY, médecin, à Pogny.

BOUILLEVAUX, curé, à Perthes (Haute-Marne).

SELLIER (Eugène) fils, propriétaire, à Châlons.

JOANNÈS (l'abbé), vicaire-général, à Châlons.

APPERT (l'abbé), archiprêtre d'Epernay.

GIRAUD, directeur de l'asile d'aliénés de Châlons.

FOUCHER fils aîné, négociant, à Mareuil-sur-Ay.

TERRAY DE MONT-VINDÉ (le vicomte), conseiller à la Cour impériale de Paris.

BRUNETTE, architecte de la ville de Reims.

HURAULT (l'abbé), curé de St.-Alpin, à Châlons.

GAILLARD (l'abbé), curé de Chesley (Aube).

LELOUP, professeur au collége de Châlons.

GOSSET, architecte, à Reims.

* PÉRINET, jugé-suppléant, à Vitry-le-François.

TALHOUET (le marquis de), député au Corps législatif, à Paris.

* HERMANT, maire, à Sompuis.

* BARTHÉLEMY (Anatole de), sous-préfet, à Belfort.

HESPEL (le comte d'), conseiller de préfecture, à Châlons.

BARAT (l'abbé), curé-doyen de Lépine.

* RIOCOURT (le comte de), maire, à Vitry-la-Ville.

AUBERTIN, adjoint au maire, à Châlons.

LEPARMENTIER, professeur de dessin, à Châlons.

DOMMANGET, ancien membre du Conseil général, à S^te.-Ménehould.

VANIN, conseiller à la Cour impériale de Paris, membre du Conseil général de la Marne.

FRÉROT (Désiré), membre du Conseil général de la Marne.

* BOUQUET, instituteur, à Poix.

BOUCHER-DE-PERTHES, président de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville.

* HENRIOT (N.) fils, propriétaire, à Reims.

GAYOT (A.), secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts, et belles-lettres de l'Aube, délégué par cette Société.

Le Président de la même Société.

GAUSSEN, dessinateur, auteur du portefeuille archéologique de la Champagne, à Troyes.

SAINT-FERJEUX (Théodore de), à Langres.

LEGLAY, garde des archives générales du département du Nord, membre correspondant de l'Institut, à Lille.

BRION, négociant, à Paris.

PÉRARD (l'abbé), curé de St.-Loup, à Châlons.

* TITON, docteur-médecin, à Soudron.

* S. Em. Mg^r. le Cardinal-archevêque de Reims.

BARA (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Reims.

DESCHIENS, chanoine honoraire, curé-desservant de Loisy-sur-Marne.

MARTIN, rédacteur du *Journal de la Marne*, à Châlons.

SIMON (Em.), notaire, délégué cantonal, à Courtisols.

* HEMART (Em.), juge de paix, à Montmort.

* CANART, propriétaire, à Jonchery.

DESCOURTILS DE BESSY, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Thaas.

* GUYOT (Jules), docteur médecin, à Sillery.

CHEVALIER (Henri), avocat, à Paris.

SÉGUIN (Joseph), architecte, à Paris.

GRANRUT (de), architecte, à Châlons.

POISEL, architecte, id.

BARAT (l'abbé), directeur de la Maîtrise de la cathédrale de Châlons.

GODART (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

ROYER (E.), maître de forges, à Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne).

PERNOT, peintre, correspondant du Comité des arts et monuments, à Vassy.

LESPÉRUT (le baron de), membre du Corps législatif, à Eurville.

* PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Paris.

ALBA, chef de division à la préfecture de la Marne, à Châlons.

Sont présents, outre les personnes qui siégent au bureau : MM. Caquot, Drouet, l'abbé Bégin, Boulard, l'abbé Aubert, Henri Fabre, Faure, l'abbé Pérard, Royer, l'abbé Boitel, Clause, Changy, Goerg, Laurent, Joppé, Henri Chevalier, Séguin, Maupassant, Mathieu-Dez, Eug. Perrier, Pochet aîné, Demaiche, l'abbé Tourneur, Ch. Givelet, Lefèvre-Failly, Ponsard, Jules Lamairesse, Hatat, l'abbé Champenois, tous adhérents; MM. Bucaille, négociant à Paris, Thiollet, ingénieur attaché au musée d'artillerie, tous deux membres de la Société française, et Delabarre, chanoine de Soissons.

M. le Préfet déclare la session ouverte et adresse à l'Assemblée une allocution dans laquelle, après avoir rappelé l'intérêt que le Gouvernement de l'Empereur porte à la conservation des précieux monuments d'une autre époque et aux souvenirs historiques qui s'y rattachent, il promet que, pour sa part, il facilitera, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les recherches auxquelles se livrera le Congrès. « La

« science et l'administration sont sœurs, a-t-il ajouté, et je « suis heureux de présider la première séance d'une réunion « dont j'apprécie toute l'importance. »

Il est donné lecture : 1°. d'une lettre par laquelle M. Boucher-de-Perthes, président de la Société d'Émulation d'Abbeville, fait hommage au Congrès de son ouvrage : *Sur les antiquités celtiques ou anté-diluviennes ;* des mémoires de la Société qu'il préside pour les années 1849, 1850, 1851, et le 1er. semestre de 1852 ; et d'une note imprimée, intitulée : *Des instruments en silex trouvés dans le diluvium du bassin de la Somme ;*

2°. D'une autre lettre de M. Edouard de Barthélemy, l'un des secrétaires-généraux du Congrès, nommé conseiller de préfecture des Pyrénées-Orientales. M. de Barthélemy, en regrettant vivement de ne pouvoir, à cause de ses nouvelles fonctions, prendre part aux travaux du Congrès, envoie ses réponses à quelques-unes des questions du programme ; il en sera donné lecture, quand ces questions seront mises en discussion.

Les ouvrages suivants ont été offerts au Congrès par leurs auteurs, ou par leurs éditeurs, savoir :

1°. Le *Cours d'archéologie sacrée* de M. l'abbé Godard, professeur d'histoire ecclésiastique et d'archéologie au grand-séminaire de Langres (1re. et 2e. parties) ;

2°. L'*Iconographie chrétienne*, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, curé de Donzy, membre correspondant des Comités historiques, etc. ;

3°. Les *Principes d'archéologie pratique*, appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises ; par M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces de France, etc. ;

4°. Une brochure intitulée : *Aux antiquaires, après le manifeste de l'Académie des Beaux-Arts, au sujet du style*

ogival; par M. Alph. Le Flaguais, membre de la Société française d'archéologie ;

5°. Les *Essais sur l'organisation des arts en province* de M. Ch. de Chennevières, inspecteur-général des musées des provinces, etc. ;

6°. Une brochure ayant pour titre : *Quelques châteaux du moyen-âge, à partir de l'époque féodale, dans la Gironde et la Dordogne*; par M. Léo Drouyn ;

7°. La *Relation d'une promenade archéologique faite en Bretagne, en septembre* 1849 ; par MM. de Caumont; comte de Soultrait, inspecteur des monuments de l'Allier, et G. Bouet, membre du Conseil de la Société française ;

8°. Une brochure, intitulée : *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture*, par M. de Caumont ;

9°. Une autre, sur la *Réforme académique en France*, par M. *** ;

10°. Une brochure sur la *Multiplication artificielle des poissons*, par MM. Sivard de Beaulieu et de Caumont ;

11°. Le discours prononcé par M. de Caumont au Congrès des délégués des Sociétés savantes, en 1855 ;

12°. Le discours de clôture de la XXIIe. session du Congrès archéologique de France, prononcé à Troyes, en 1855, par M. le comte de Montalembert ;

13°. Une brochure, contenant le *Rapport fait au Conseil général de la Marne, dans sa session de* 1854, par M. le baron Chaubry de Troncenord, l'un de ses membres, sur les monuments historiques de ce département.

Les divers ouvrages ci-dessus sont déposés sur le bureau et seront offerts, conformément à l'usage, après la clôture de la session, à la bibliothèque communale de la ville de Châlons.

Invité par M. Édouard de Barthélemy, l'un des secrétaires-généraux du Congrès, à honorer de sa présence la réunion

actuelle, M. le comte de Montalembert a répondu à cette invitation, par sa lettre du 3 mars dernier, dans les termes suivants :

« J'ai reçu avec une vive reconnaissance l'invitation que
« les Secrétaires-généraux du Congrès archéologique m'ont
« fait l'honneur de m'adresser, pour la XXIIe. session de ce
« Congrès à Châlons, avec la note si amicale que vous avez
« bien voulu y joindre. J'aurais eu beaucoup de plaisir à
« répondre à cet appel, si un obstacle insurmontable ne de-
« vait me priver de cette satisfaction: A l'époque que vous
« m'indiquez, je serai en Angleterre, où je dois faire de-
« puis long-temps un voyage que je ne puis différer ou
« avancer. Veuillez faire agréer tous mes regrets au Congrès,
« et spécialement à vos collègues, MM. Sellier et Musart. »

La parole est accordée à M. de Caumont, qui, dans une allocution écoutée avec un vif intérêt, exprime le regret que le retard involontaire dans l'arrivée à Châlons de M. Gaugain, trésorier de la Société française, retenu à Bayeux par une indisposition, ne lui permette pas de distribuer aujourd'hui, aux membres de la réunion, le volume contenant le compte-rendu des travaux de la XXIe. session du Congrès, qui a eu lieu à Moulins, en 1854. M. de Caumont donne ensuite d'intéressantes explications sur l'origine de la Société, sur le but qu'elle se propose, sur ses travaux; il annonce que les finances de la Société française sont dans un état prospère; qu'en effet, elle a en caisse aujourd'hui 20,000 francs environ. Le Congrès sera appelé, dans sa XXIIe. session, à distribuer des encouragements dont l'importance pourra s'élever à 2,000 fr. Le programme, rédigé et distribué par les soins des secrétaires-généraux, a fait connaître les questions qui devront être discutées successivement dans l'ordre qui a été indiqué; mais ces questions, comme cela devait être, sont presque toutes purement lo-

comptez surtout sur les sympathies d'une Société académique qui a pris sous sa tutelle les sciences et les arts, en même temps que l'agriculture et l'industrie, et qui, par les concours qu'elle a ouverts à diverses reprises, et cette année encore, a prouvé qu'elle ne négligeait aucun des moyens propres à faire ressortir la part que, dans le cercle modeste qui lui est assigné, elle veut prendre à vos travaux.

« La ville où vous vous réunissez est, comme vous le savez, d'une haute antiquité ; vous y trouverez de précieuses ressources : ses archives communales, celles du département, vous seront ouvertes et vous offriront tout l'intérêt que de riches dépôts en ce genre peuvent inspirer à des antiquaires. La bibliothèque nombreuse que lui ont léguée les anciens monastères pourra aussi vous fournir d'utiles renseignements ; vous y admirerez enfin des édifices religieux dont vous aurez bientôt reconnu tout le mérite.

« Mais ce n'est pas seulement sur notre ville et sur ses monuments que se porteront vos investigations. Vous n'avez pas perdu le souvenir du brillant Congrès scientifique de 1845, lors duquel vous avez pu apprécier cette admirable église métropolitaine, qui rend à bon droit si fière de la posséder la ville la plus importante de notre département, et cette immense basilique de St.-Remy, dont la consécration au XIe. siècle, par le pape Léon IX, atteste l'ancienneté. Menacé dans ces derniers temps d'une destruction imminente, ce magnifique édifice a été heureusement l'objet d'une habile restauration. Vous avez, dans la même circonstance, témoigné tout votre intérêt à cet arc-de-triomphe romain, le plus ancien sans contredit de tous nos monuments, qui a aussi été restauré, mais d'une manière peut-être moins heureuse, et dont l'existence semble en ce moment fortement compromise par la démolition des remparts de la ville.

« Notre département compte aujourd'hui neuf monuments

classés parmi les monuments historiques. Mon collègue au Conseil général de la Marne, M. le baron Chaubry de Troncenord, vous les fera connaître d'une manière toute spéciale; ma tâche sera donc abrégée sous ce rapport. Je ne puis cependant passer tout-à-fait sous silence l'un de ceux qui appartiennent à notre ville. Je veux parler de la belle église Notre-Dame de Châlons; vous la verrez, Messieurs, et vous rendrez hommage avec moi au zèle éclairé de M. le curé Champenois, l'un de nos collègues, qui, avec ses propres ressources et celles des fidèles, a pu entreprendre et mener pour ainsi dire à fin la plus intelligente restauration qui ait été faite depuis longues années. Cette restauration, Messieurs, formera, je n'en doute pas, l'objet principal de votre examen et de vos éloges, et vous ne serez pas surpris que la ville de Châlons et le Gouvernement aient voulu s'associer par de larges allocations à une œuvre aussi remarquable.

« Je ne vous parlerai que de ceux de nos monuments qui, s'ils n'ont pas été classés encore, mériteraient de l'être. J'appellerai d'abord votre attention sur les églises de St.-Alpin et de St.-Jean de Châlons. Sans m'occuper de l'architecture de ces monuments, qui porte le cachet particulier d'une antiquité des plus respectables, je vous citerai les belles verrières de la première de ces églises, la nef et la charpente du comble de la seconde.

« Dans l'arrondissement de Châlons, la crypte de l'église de Vertus, reconstruite dans son style primitif avec le goût qui distingue M. l'architecte de Granrut, et celle de Jaalons, attireront toute votre attention. L'église de Vertus, elle-même, celles de Bussy-Lettrée, de Champigneul, de Condé-sur-Marne, de Courtisols, de Loisy-en-Brie, de St.-Martin, de St.-Memmie, de Thibie et de Soudron, vous paraîtront dignes du classement qui avait été demandé pour elles par l'ancienne Commission archéologique du département, dont, soit dit en

passant, nous appelons de tous nos vœux la reconstitution. Votre intérêt se portera également sur l'église de Sarry, surtout à cause de son porche roman.

« Des constructions souterraines dans une maison de la place du Marché, à Châlons; le terrain situé à la Cheppe, dit *Camp d'Attila*, dont la visite ramènera tout naturellement la question encore indécise de savoir quel a été, dans les plaines de la Champagne, le lieu de la célèbre victoire remportée sur le roi des Huns; les *tumuli* de Bussy-les-Mottes et de Poix réclameront aussi, de votre part, un sérieux examen.

« A Reims, de curieuses maisons, rue du Marc et rue du Tambour, ont été signalées, de même que l'église de St.-Maurice. A Ambonnai, l'église vous offrira le style de transition du XIIe. siècle. Celles de Bétheniville, de Binson, de Bourgogne, de Cormicy, de Courville, de Fismes, d'Hautvillers, d'Hermonville, d'Heutrégiville, de Lavanne, de Rosnay, de St.-Brice, près Pontfaverger, et de St.-Thierry, appartiennent au XIe. et au XIIIe. siècles. A Mareuil-sur-Ay et à Prouilly, on remarque des nefs romanes. Plusieurs parties des églises d'Auberive, d'Avenay et d'Ay datent du XVe. siècle et de la Renaissance. Les églises de Sept-Saulx, du XIIIe. siècle, de Tours-sur-Marne, de Cernay-les-Reims, et la chapelle St.-Lié, à Villedommange, sont également remarquables pour des archéologues. Je vous citerai enfin, dans le même arrondissement de Reims, l'hôpital de Fismes, la fontaine monumentale de Chaumuzy, l'aquéduc romain de Prosnes, les fortifications de Baconne, les ruines de Châtillon, celles de Bulon, près Louvois, et j'y aurais ajouté la porte de Mars de Reims, si ce monument, entièrement isolé aujourd'hui et miné par la gelée de l'hiver dernier, ne devait bientôt disparaître.

« L'arrondissement d'Épernay compte aussi de nombreux

monuments religieux ou civils. Vous comprendrez facilement, Messieurs, que je ne puis ici vous les indiquer que sous la forme d'énumération, dans l'espoir que ceux d'entre vous qui les connaissent ou qui les visiteront, voudront bien nous apporter le résultat de leurs observations. La Commission archéologique de la Marne, après avoir entendu des rapports spéciaux qui pourront passer sous vos yeux, avait appelé l'attention du Gouvernement sur les églises de Baye, Béthon, Brugny, Corribert, Corroy, Cuis, Étoges, Fère-Brianges, Grauves, Mareuil-en-Brie, le Mesnil, Montmirail, Rieux, Gionges, Verdon, Villevenard, Vinay, le Gault, Dormans, Damery, Plivot, Chouilly, Chavot, Oger et Vauciennes. La chapelle gothique du XIIIe. siècle du château de Baye; le prieuré de Montmort; le château du même lieu, monument du XVIe. siècle, l'un des plus beaux types de la Renaissance; le rétable de Fromentières; le portail latéral nord de l'église d'Épernay, conservé de l'église ancienne, charmant édifice de la Renaissance, et qui semble honteux d'être accolé à une construction moderne du plus mauvais goût, se recommandent à divers titres aux visiteurs.

« Les églises de Ste.-Ménehould, de Cernay-en-Dormois, Servon, Hans, Villers-en-Argonne, de l'arrondissement de Ste.-Ménehould; des fragments gallo-romains, à Vienne-la-Ville, dans le même arrondissement; enfin, dans l'arrondissement de Vitry-le-François, les églises de Somsois, de Vitry-le-Brûlé; les ruines de l'abbaye de Trois-Fontaines, auxquelles on aurait pu ajouter l'église du Meix-Tiercelin et celle de Sompuis, avaient paru mériter d'être classées parmi les monuments historiques.

« Telle est, Messieurs, sans parler des nombreux souvenirs historiques qui se rattachent à notre pays et qui trouveront, nous n'en doutons pas, d'habiles échos dans cette enceinte, la longue nomenclature de nos richesses archéologiques.

« Le champ est vaste, comme vous le voyez; nous n'osons pas espérer qu'il soit parcouru tout entier. Vous vous attacherez nécessairement de préférence aux monuments qui présentent la plus grande importance au point de vue qui dirige vos intéressantes recherches. Quant à nous, s'il ne nous est pas permis de partager vos travaux, nous les suivrons avec le plus vif intérêt, et nous tâcherons d'en faire notre profit. Peut-être aussi pourrons-nous, éclairé par vos lumineuses discussions, acquérir à notre tour ces connaissances dont nous sentons aujourd'hui toute l'importance, réduit que nous sommes, comme les mauvais écoliers, à regretter le temps perdu dans les années les plus favorables à l'étude. »

La parole est ensuite donnée à M. le baron Chaubry de Troncenord, membre du Conseil général de la Marne; il prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. CHAUBRY DE TRONCENORD.

MESSIEURS,

Si vous n'accordiez la parole qu'à des antiquaires érudits, qu'à de véritables archéologues, le silence le plus absolu nous serait imposé, et nous n'aurions point sollicité l'honneur de parler devant vous; aussi nous empressons-nous de vous dire que ce n'est point à ce titre que nous prenons la parole.

Membre du Conseil géneral de ce département, nous avons été, depuis plusieurs années, chargé, en cette qualité, de rendre compte à ce Conseil de la situation et des besoins des édifices classés et subventionnés; ce ne sont pas nos connaissances spéciales qui nous ont fait choisir; nous avons dû nous soumettre et remplir ce devoir envers nos collègues et envers nos commettants.

Permettez donc qu'en cette qualité de membre du Conseil

général, nous adressions d'abord à la Société française d'archéologie et à M. le Directeur général nos sincères remercîments d'avoir bien voulu accéder à la demande d'un Congrès archéologique dans cette ville de Châlons, où tant d'étrangers se sont empressés d'apporter le concours de leurs lumières et de leurs talents, et d'assurer ainsi à cette réunion un éclat inespéré. Recevez l'expression de notre gratitude, Messieurs; nos devanciers se réjouiront dans leurs tombes de votre séjour dans ces murs; c'est à leurs travaux, à leurs monuments, à leurs œuvres, que nous devons ce précieux avantage et cet insigne honneur. Quant à nous, qu'il nous soit permis de nous féliciter d'avoir été le premier à émettre le vœu de la tenue de ce Congrès, ce qui est constaté, par sa date, dans les délibérations du Conseil général.

Le nombre de nos monuments historiques classés n'est pas considérable; il ne s'élève qu'au chiffre de neuf, si nous sommes bien informé; mais il en est d'autres qui sont dignes de l'être, et si vous en signaliez quelques-uns à l'autorité supérieure, sans nul doute, votre honorable recommandation ne serait point mise en oubli. Quelques mots rapides sur chacun de ces neuf édifices, qui participent de temps en temps aux subventions consacrées aux beaux-arts par le budget de l'État : ainsi, au début de vos travaux, vous pourrez décider quels sont ceux que vous honorerez d'une visite.

St.-Remy et la Métropole. — La ville de Reims possède trois de ces édifices : les deux premiers sont l'antique église de St.-Remy et notre magnifique métropole, monuments historiques s'il en fut, visités en détail par vous, en 1845, pendant le Congrès scientifique, et d'ailleurs trop connus pour que nous ne nous bornions pas à les mentionner ici.

Porte de Mars. — Le troisième monument que possède Reims, est l'arc-de-triomphe romain appelé Porte de Mars, le plus ancien de tous nos monuments; il est, à votre égard,

dans le même cas que les deux premiers : vous le connaissez tous, et, mieux que nous, vous en appréciez le mérite; mais vous apprendrez avec satisfaction qu'en 1854 une somme de 20,000 francs a été mise en réserve par le Gouvernement, dans le but de restaurer cet arc-de-triomphe, contemporain de la domination du grand peuple ; de ce peuple qui fut grand dans la paix, grand dans la guerre ; dont les monuments nous étonnent encore après tant de siècles de civilisation, et dont les lois feront l'éternelle admiration des siècles à venir.

Cathédrale de Châlons. — La ville de Châlons renferme deux églises qui ont l'avantage d'être placées au nombre des monuments historiques de France. La première est la cathédrale, sous le vocable de St.-Etienne ; elle fut consacrée, en 1147, par le pape Eugène III, assisté de dix-huit cardinaux et du grand saint, fondateur de Clairvaux, qui prêcha dans la belle promenade du Jard, devant une assemblée des plus nombreuses de prélats et d'ecclésiastiques, venus de toutes parts. Cette imposante cérémonie eut lieu sous l'épiscopat de Barthélemy de Senlis, 53e. évêque de ce diocèse, dont le premier pasteur fut saint Memmie (du IIe. au IIIe. siècle).

Une notice historique et descriptive publiée en 1842, par un chanoine de cette cathédrale, vous fera connaître tout ce qui a de l'intérêt dans cet édifice, que vous voudrez visiter en détail ; il mérite cette distinction par de nombreux souvenirs, par son architecture, par ses anciennes verrières. Malgré les travaux importants exécutés depuis une vingtaine d'années, vous pourrez vous convaincre qu'il reste encore à faire à ce monument des réparations bien désirables.

Notre-Dame-en-Vaux. — Le deuxième monument de Châlons est Notre-Dame, dite en Vaux ou en Vallée, à cause de sa situation au bord de la petite rivière de Mau. Cette église, d'abord collégiale, devint plus tard l'une des paroisses

de cette ville; elle est à deux pas du lieu de vos séances; tous, vous avez déjà remarqué ses deux flèches élégantes qui s'élèvent dans les airs, et qui avaient mérité jadis à la cité le nom de Châlons aux belles flèches : alors, Messieurs, elles étaient au nombre de quatre.

Deux écrits récents sur cette basilique nous dispensent d'entrer dans des détails qui seraient nécessairement moins complets; nous préférons ne vous en dire que quelques mots, en vous signalant ces publications de deux membres du Congrès. La première est de l'un de vos secrétaires-généraux, dont nous regrettons vivement l'absence; elle date de 1852, et porte pour titre : *Histoire et description de Notre-Dame-en-Vaux.*

Le deuxième écrit est un ouvrage considérable sur tous les monuments du chef-lieu, avec de nombreuses gravures lithographiques; l'auteur est M. Barbat. Ce qui concerne Notre-Dame se trouve dans la deuxième livraison, très-récemment publiée.

Après vous avoir signalé ces deux publications, il est de notre devoir d'être bref en vous parlant de cette belle église romane des derniers temps de cette époque. Quelques mots seulement sur sa fondation et sa récente restauration :

Primitivement construite sur l'emplacement d'un temple païen, en grande partie en bois, cette église s'écroula en janvier 1157; dès l'année suivante, la reconstruction en fut entreprise avec un grand zèle, à l'aide des offrandes et du concours des fidèles de toute la province, auxquels des indulgences étaient accordées comme aux soldats qui faisaient les croisades. Terminée, en 1322, sauf le portail principal, qui est d'une date postérieure et quelque peu incertaine, elle fut menacée d'une démolition complète, en 1793; le culte de la Raison qui y fut inauguré, en nivôse an II de la République, fut cause de sa conservation; mais ce ne fut pas sans

des pertes nombreuses et fort regrettables. Trois des clochers furent privés de leur flèche, l'intérieur fut dévasté; des verrières remarquables, ainsi que la magnifique imagerie du portail latéral du Midi, furent brisées. Il est douloureux d'avoir à constater que ces dévastations et ces profanations furent commises par des Français, par des catholiques, parmi lesquels se trouvaient ceux qui avaient mission de protéger les monuments eux-mêmes; car, au nombre de ces modernes iconoclastes, étaient les troupes de la République qui avaient fait de Notre-Dame une vaste écurie. Cependant l'inscription de l'époque était placardée en gros caractères sur tous ses murs; on y lisait : *propriété nationale*, il est vrai avec le complément obligé : *liberté*, *égalité*, *fraternité* ou *la mort*. Vous savez ce que furent cette égalité et cette liberté. Mais toute réflexion sur ce point nous ferait sortir de notre sujet, le seul dont nous avons à vous entretenir.

La restauration commencée, il y a trois années, est digne d'éloges sous tous les rapports, elle a été entreprise par un chrétien fervent, ardent ami de l'architecture du moyen-âge, M. le Curé de cette paroisse : il a conçu cette noble entreprise tout seul, et sans autres ressources que son zèle et l'espérance d'être aidé par la piété des fidèles. D'abord, il a trouvé appui et secours dans le Conseil municipal, et bientôt le Gouvernement, en désignant un habile architecte, et en accordant une première subvention, a manifesté tout l'intérêt qu'il portait à cette grande entreprise. M. l'abbé Champenois a lui-même reçu un témoignage flatteur du Ministre de l'Intérieur, qui s'est empressé de lui remettre une médaille d'honneur sur les fonds de son ministère. M. l'abbé Champenois est allé en personne choisir dans des carrières éloignées les pierres destinées à la restauration de Notre-Dame. Il y a huit siècles, Suger allait dans les forêts royales faire le choix des charpentes de l'abbaye de St.-Denis.

Le Conseil général n'a pu, ces années dernières, malgré sa vive sympathie pour cette belle restauration, accorder aucune subvention à l'église de Notre-Dame; ses délibérations ont constaté ses regrets et l'impossibilité résultant de sa situation financière. Nous vous devions ces détails, Messieurs, sans lesquels vous ne vous seriez pas expliqué que le département fût resté étranger à de semblables travaux, exécutés dans son chef-lieu.

Après vous avoir signalé les monuments classés, situés dans nos deux villes importantes, nous devons vous entretenir, sans de plus longs développements, des édifices de la même catégorie que possèdent les communes rurales.

Notre-Dame-de-Lépine. — Notre pensée a dû se porter tout d'abord sur le plus complet, sur Notre-Dame-de-Lépine, élégant édifice, construit, dit-on généralement, par Patrice, architecte anglais. Cette opinion traditionnelle n'est nullement justifiée, et le style de l'église tendrait plutôt à la démentir qu'à la fortifier; nous penserions plutôt qu'il a été l'entrepreneur, ce qui concorderait avec la vieille tradition locale qui lui reproche d'avoir pris la fuite avec une partie des fonds à sa disposition. Cet édifice au surplus, quel qu'en soit l'architecte, dessiné et décrit tant de fois dans les ouvrages des voyageurs et des gens de l'art, dans les albums des artistes et des simples amateurs, a toujours été cité avec d'universels éloges.

Pendant de longues années, cette basilique fut en grande vénération dans la contrée entière; les plus illustres personnages venaient la visiter. Charles VII y alla en pèlerinage immédiatement après son sacre, en 1429; Louis XI s'y rendit à pied de Châlons, en 1472, pour l'accomplissement d'un vœu fait à Péronne pendant sa détention. La foule des pèlerins

était nombreuse à la fin du XVe. siècle et au commencement du XVIe. Dans les temps très-modernes, Charles X, accompagné du Dauphin, son fils, vint avec piété s'y prosterner, le 2 septembre 1828; Louis-Philippe alla également visiter Lépine accompagné de deux de ses enfants, en l'année 1831.

Cette église, que tous vous voudrez connaître, ou revoir, n'est située qu'à 8 kilomètres de cette ville; elle mérite incontestablement que le Congrès y fasse un pélerinage, à l'exemple des rois; ce sera de sa part un hommage à la Vierge; ce sera une fête pour la localité.

La commune de Lépine, peu populeuse, et à peu près sans revenus, aurait été dans l'impossibilité de conserver ce charmant type du style gothique fleuri, sans les secours que le département lui accorde annuellement depuis environ un demi-siècle. Dans d'autres temps, outre quelques revenus, elle recevait fréquemment des dons considérables des puissants pélerins qui s'y rendaient par dévotion. Le clocher, qui subsiste encore, a été élevé avec le produit d'une libéralité de Charles VII, après la visite dont nous venons de parler. Baugier, dans ses *Essais sur la Champagne*, nous apprend qu'un duc de Lorraine lui avait donné des cloches. Louis XI, lors du pélerinage indiqué ci-dessus, lui avait attribué 1,200 écus d'or. Un arrêt du Parlement du 26 janvier 1474, et des lettres-patentes, conservées aux archives de la préfecture, indiquent le but et les intentions du royal donateur. Le dernier don princier dont Notre-Dame a été l'objet est, croyons-nous, le tableau placé en regard de la chaire; il est dû au roi Charles X.

Nous n'entreprendrons point la description de cet édifice, nous ne saurions nous acquitter de cette tâche même imparfaitement; mais nous vous dirons une particularité d'un haut intérêt pour cette commune et pour le département lui-même.

En 1798, le télégraphe aérien, d'après le système des frères Chappe, fut établi sur la ligne de Strasbourg, en vertu d'un décret du 11 novembre 1797; à cette époque, les formes et les garanties accordées depuis à la propriété n'étaient pas réglementées d'une manière aussi complète que de nos jours. La prise de possession suivit de près le décret; on démolit le clocher sans formalités administratives, pour y placer un poste télégraphique; aucune indemnité ne fut accordée à cette pauvre commune, qui n'eut pas même les matériaux de la démolition. C'est ainsi qu'on agissait dans notre belle patrie, à la fin du siècle dernier; il est vrai que c'était sous le gouvernement du Directoire.

Aujourd'hui que la propriété est respectée, qu'elle est sauvegardée et par les lois et par les fonctionnaires, pareil abus n'est plus à craindre; mais notre monument n'en reste pas moins privé de son élégant clocher, et la commune, victime de cette spoliation directoriale, sans moyens de le réédifier.

En vous signalant ce fait historique déplorable et peu connu, nous nous sommes flatté que peut-être une réclamation de votre part serait favorablement écoutée du Gouvernement. L'intérêt que, de nos jours, on porte aux souvenirs des temps passés, les grands et beaux travaux exécutés par l'État, et surtout l'esprit de justice de notre époque, nous donnent cette espérance. N'est-il pas toujours digne de réparer une injustice? Notre espérance est donc un légitime hommage envers notre Gouvernement. C'était de notre part un devoir de vous signaler cette spoliation : mieux que personne vous pouvez en demander la réparation, vous, Messieurs, qui êtes en quelque sorte constitués les subrogés-tuteurs de toutes les églises et des monuments historiques; vous pouvez toujours signaler la spoliation d'un pupille par son tuteur légal.

Depuis peu de temps, on vend, à la porte de Notre-Dame-de-Lépine, une modeste brochure à l'usage des gens de la

campagne qui viennent par dévotion visiter ce lieu saint ; elle contient des prières à la Vierge, elle rappelle les faits miraculeux qui se sont jadis accomplis sous ses voûtes. Cet écrit se vend 50 cent. au profit de l'église, et le produit joint à quelques offrandes, à quelques souscriptions, est employé au débadigeonnage des voûtes qui ont été bien malheureusement peintes en rouge et en bleu, en l'année 1823. Déjà, à l'aide de ces faibles ressources, la moitié de la surface de ces voûtes a été débadigeonnée ; espérons que bientôt les traces de ce mauvais goût auront entièrement disparu, malgré la pénurie du Conseil de fabrique.

Nous allons à présent vous entretenir d'un édifice historique de l'arrondissement de Reims ; c'est l'église paroissiale de St.-Trésain, à Avenay. Ici les documents abondent, et, ne pouvant tout vous dire, nous n'aurons qu'à faire un choix pour vous intéresser à notre monument. Saint Trésain ne fut pas seulement un homme d'une grande piété, il fut l'un des plus zélés propagateurs de la foi dans cette partie de la Gaule ; il fut le bienfaiteur de la contrée. Après avoir distribué tout son patrimoine aux pauvres et aux malheureux, il se fit gardien de pourceaux au village de Mutigny, près Avenay. Vers la même époque sainte Berthe, veuve de saint Gombert, vint se fixer dans les mêmes lieux. En 660, elle fonda dans la commune d'Avenay un monastère célèbre qui subsista jusqu'en 1791. L'église de ce couvent est aujourd'hui détruite, mais le souvenir de sainte Berthe et celui de saint Trésain se sont perpétués avec le souvenir de leurs vertus et de leurs bienfaits, et les reliques de ces saints personnages, remises dans le même lieu, en vertu du pouvoir féodal de l'une des abbesses du monastère, sont l'objet de la vénération de tous les fidèles et fréquemment invoquées.

Tout le monde, à Avenay, sait l'histoire de saint Trésain et

de sainte Berthe, ainsi que les faits miraculeux qui se sont accomplis sur leur tombes vénérées. Tant il est vrai que les traditions populaires suffisent seules pour perpétuer le souvenir des grandes et généreuses actions. Les gens les moins instruits connaissent, aussi bien que les personnes lettrées, ce que furent, il y a douze siècles, et saint Trésain et sainte Berthe.

Quant à l'église actuelle de la paroisse, dont le patron est saint Trésain, la fondation en est attribuée à Hugues, huitième comte palatin de Champagne. Une charte de 1105, inscrite au Cartulaire de l'abbaye, fait connaître que ce prince, frappé par le fer assassin de l'un de ses serviteurs, s'étant vu abandonné de ses médecins, et ayant ouï parler des guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de saint Trésain et de sainte Berthe, se fit transporter à Avenay, où par les mérites des saints patrons il recouvra une parfaite santé. Hugues, en reconnaissance de sa guérison, fit à l'abbaye plusieurs donations dignes d'un grand prince, et réédifia l'église de St.-Trésain, que ses successeurs se plurent à entretenir avec la même libéralité.

Un autre titre positif, une bulle du pape Eugène III, de l'an 1147, contient une déclaration par laquelle « le Saint-Père prend en la protection de saint Pierre et la sienne l'abbaye dudit St.-Pierre d'Avenay, la ville d'Avenay où l'abbaye est située, l'église de St.-Trésain de ladite ville, etc. »

Malgré ce document et d'autres titres respectables, de 1214, de l'archevêque de Reims, et de 1272, du roi Philippe, et sans contester à Hugues le mérite de sa fondation, les archéologues et les érudits qui se sont occupés de ce monument (soit qu'il ait été démoli, soit qu'il ait été remanié en totalité), paraissent s'accorder sur la date à assigner à cet édifice, qu'ils attribuent au XIIIe. siècle seulement. Plusieurs parties sont évidemment d'une époque moins ancienne, et l'ornementation intérieure est dans le goût du XVIIIe. siècle.

La restauration exécutée en 1848 et 1849 a été faite avec intelligence et avec infiniment plus de soin et de goût qu'une foule d'autres, qui ont fait perdre aux édifices restaurés leur caractère primitif, c'est-à-dire leur principal mérite. L'Etat est venu en aide à la commune, et ces ressources réunies ont assuré la conservation d'un édifice intéressant, hors des proportions ordinaires des églises de village, rappelant des faits et des événements historiques qui se lient à toute l'histoire de la province de Champagne.

La Commission archéologique n'est point restée étrangère à cette œuvre utile : c'est après un rapport fort intéressant d'un de ses membres, également membre du Congrès, que le monument a été classé au nombre des édifices historiques de France. Postérieurement, en 1850 croyons-nous, des verrières exécutées par les soins de M. Martin, de Troyes, représentant des scènes de la vie de saint Trésain, sont venues compléter l'ensemble de cette restauration d'une manière heureuse, en répandant une lumière douce, propre à inspirer le recueillement, qui convient aux cérémonies de notre religion.

Le canton de Montmort, dans lequel, d'après votre programme, vous vous proposez de faire une excursion archéologique, possède dans son chef-lieu un château féodal fort curieux, plus une église gothique, classés il y a dix-huit ans environ ; il possède en outre, à une faible distance, l'ancienne église abbatiale d'Orbais, devenue la paroisse de cette petite ville.

Il ne peut point entrer dans le plan que nous nous sommes proposé, de vous entretenir du château de Montmort, qui mériterait une description complète ; nous vous dirons sur les deux édifices religieux ce qui nous semble devoir vous offrir quelque intérêt, au moment où vous projetez d'aller les visiter.

Montmort. — On attribue la fondation de l'église de Mont-

mort à la piété et au zèle de ses habitants; elle existait, dit-on, au milieu du XIe. siècle, sous l'épiscopat de Manassès Ier., archevêque de Reims, qui vint, en 1074, la visiter à l'occasion de la consécration d'une abbaye située dans ce lieu. Nous croyons pouvoir affirmer que nulle abbaye n'a existé à Montmort même; mais il y avait un prieuré dont les bâtiments sont encore debout, et dont l'église, aujourd'hui propriété privée, conserve encore la nef principale et le collatéral de droite. En outre, à 1 kilomètre de distance, se trouvait l'abbaye de la Charmoie; il serait donc possible que ce fût pour consacrer l'église de l'un ou de l'autre de ces établissements religieux, que Manassès fût allé à Montmort à l'époque indiquée.

Nous n'avons nul motif pour contester le fait de la fondation primitive par le concours et les offrandes de la population. A cette époque de foi ardente et vive, généralement professée, nombre d'églises furent construites avec les mêmes ressources et par les mêmes moyens; mais cette tradition locale et les vestiges anciens sur lesquels on appuie cette opinion populaire, ne peuvent suffire pour assigner à ce monument une date aussi antique, qui, d'ailleurs, ne peut concorder avec le style des parties principales de l'église.

Au surplus, ce qui est à remarquer, et ce que nous avons principalement à signaler à votre attention, ce sont les verrières, au nombre de neuf, cinq placées dans le sanctuaire et quatre dans le transept. A notre avis, mettant de côté tout amour-propre de clocher et de localité, nous déclarons que le mérite de ces vitraux paraît avoir été le principal motif du classement de l'église de Montmort au nombre des monuments historiques.

Les connaisseurs qui sont venus visiter ces vitraux, ont pensé qu'ils appartiennent au XVIe. siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'art de peindre sur verre s'éleva, dans notre pays, au plus haut degré de perfection. C'est le siècle qui

vit fleurir en France les Pinaigrier et les Cousin, les Angrand Le Prince, l'illustre et savant Bernard de Palissy, qui, avant de s'occuper de ces poteries et de ces figurines si estimées, si recherchées encore de nos jours, était peintre-verrier dans la ville de Saintes, où ses travaux persévérants sur la coloration des verres et des émaux commença sa grande réputation.

Si nous avions les connaissances qui nous manquent, nous tenterions de faire la description des divers sujets représentés sur ces verrières ; mais, obligé de reconnaître notre impuissance de vous parler en connaissance de la matière, nous nous empressons de déposer aux mains de M. le Directeur la notice que nous devons à l'obligeance de M. le Curé de Montmort ; elle contient un extrait de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, qui en facilite l'intelligence.

Ce sont, pour la plupart, des scènes tirées de la vie de saint Pierre et de saint Nicolas, et notamment la fin tragique de Simon-le-Magicien sous les yeux de l'empereur Néron.

Sur les neuf verrières, cinq ont été restaurées, de 1843 à 1852, par M. Vincent Larcher, peintre-verrier, à Troyes; il a, dans cette œuvre difficile, montré une intelligence rare, qui constate toute son érudition et sa profonde connaissance des Saintes-Ecritures.

Dans l'architecture de cette église, on remarque une particularité peu commune, au moins dans tous les édifices que nous connaissons : c'est un transept double, à archives ogivales semblables à celles de la nef principale, c'est-à-dire qu'il y a deux croisillons, comme aux croix de Lorraine et aux croix patriarcales.

A gauche de l'autel de la Vierge, on lit l'inscription suivante :

Ici sont renfermées les entrailles de très-haute et puissante princesse Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, veuve de très-

haut et très-puissant prince Charles de Valois, fils légitimé de Charles IX, roi de France, morte en ce lieu le 10 août 1713, âgée de 92 ans, après avoir passé 68 ans de viduité dans la retraite et la pratique de toutes les vertus. Requiescat in pace.

A l'appui de cette inscription, on retrouve l'acte de décès sur les registres de la paroisse de Montmort, de l'année 1713. Cet acte indique que le corps a été transporté à Sézanne, sauf les entrailles, selon les dernières volontés de la défunte.

Au-dessus de la porte de la sacristie, on voit encore l'épitaphe d'un seigneur de Montmort, décédé le même jour que sa femme, à la même heure, dans le même lit (1).

Il nous reste à vous entretenir de l'église jadis abbatiale de St.-Pierre, à Orbais, aujourd'hui la paroisse, qui renferme encore une partie des reliques du fondateur de ce monastère, saint Réole, mort en septembre 695, après 26 années d'épiscopat à Reims.

Orbais. — Cette église remonte au XIIe. siècle; on en attribue la construction à la piété d'un comte de Champagne que l'on croit être généralement Thibault, troisième du nom, ou bien Henri II, son frère aîné, appelé le Jeune, mort en Palestine, au château d'Acre, en 1197.

Malheureusement cet édifice n'existe plus dans son entier depuis 1651; il est réduit au tiers environ de sa longueur primitive, par suite de l'incurie de l'abbé commendataire de cette époque, qui se refusait à presque toutes les dépenses d'entretien, prétendant que l'église était trop vaste pour le petit nombre de ses moines, et que la chapelle du St.-Esprit (la chapelle absidale), suffirait au besoin de la communauté.

(1) L'écusson de la famille de Hangest, d'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'or, au lambel de 3 pendants d'azur, est reproduit dans plusieurs parties de l'église.

Telle qu'elle est aujourd'hui, c'est encore incontestablement le monument le plus remarquable de l'arrondissement d'Epernay; elle est réduite au chœur et aux deux bras de la croix, précédés seulement de cinq mètres de l'ancienne nef. La longueur de la croix est de 33 mètres 1/2 à l'intérieur, le chœur porte 12 mètres, et est éclairé par 43 croisées de 5 à 6 mètres de haut, avec treize rosaces placées au-dessus. Quant aux chapelles et aux nefs latérales, elles reçoivent le jour par dix-neuf croisées. On trouve dans plusieurs parties de cet édifice l'ogive à côté du plein-cintre.

Avant la chute de la nef, il existait un jubé délicatement travaillé, qui fut écrasé et détruit par l'accident de 1651. Des stalles de 1520, dues à Louis de Bourbon, cardinal de Vendôme, premier abbé commendataire de cette communauté, ont échappé à ce désastre; elles sont seulement privées des hauts dossiers qui les complétaient autrefois. Quoique grossièrement sculptées, ces stalles paraissent avoir un mérite reconnu; on les trouve signalées dans plusieurs ouvrages ayant trait à l'histoire de la sculpture en France.

La date de 1520 et les armoiries du Cardinal ne peuvent laisser aucun doute sur l'origine de ces boiseries en chêne. Le même blason se retrouve également sur des vitraux en grisailles et sur nombre de pavés émaillés.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce monument, que l'un de vos secrétaires-généraux (1) pourrait bien mieux que nous vous faire connaître, en vous entretenant aussi de l'histoire très-intéressante de l'abbaye avec les connaissances spéciales et le goût qui le distinguent.

(1) M. l'abbé Musart, auteur d'une notice historique sur l'église d'Orbais, insérée dans le recueil intitulé : *Recherches de la Commission archéologique sur les antiquités du département de la Marne*. Châlons, Boniez-Lambert. 1844.

Que la distance de 52 kilomètres qui sépare la ville d'Orbais du chef-lieu de ce département, ne vous effraie point, Messieurs : grâce au chemin de fer, elle peut être facilement et promptement franchie. Puisse votre visite, ardemment souhaitée du respectable Doyen du canton, avoir un résultat bien désirable, celui de faire comprendre que les réparations exécutées depuis quelques années ne sont point suffisantes pour rassurer complètement sur la conservation de ce beau monument; il a été préservé de la ruine imminente qui était à redouter, mais à la condition qu'on veillera à son entretien, chaque année, et la commune est hors d'état d'y pourvoir par ses propres ressources. Heureusement l'Autorité connaît sa situation financière, qui n'a point permis, depuis 1851, de solder entièrement les travaux exécutés dans le cours de cette même année.

On voit encore dans les chapelles latérales les pierres tombales de deux abbés d'Orbais, qui sont représentés crossés et mitrés; la première est de 1350, la deuxième de 1420.

Avant de quitter Orbais, que ceux de Messieurs les membres du Congrès qui iront visiter cette église n'oublient pas de voir, tout à côté du presbytère, la petite tour dite de St.-Réole, dont l'antiquité n'est point douteuse. Sans intérêt pour le grand nombre, elle peut en avoir pour vous, lorsque vous saurez qu'on affirme que cette très-petite tour faisait partie d'un château royal de l'époque carlovingienne.

En terminant cette lecture, trop prolongée sans doute, nous éprouvons de nouveau le besoin de réclamer toute votre indulgence ; nous devons aussi vous rappeler à quel titre nous avons obtenu l'honneur de parler devant vous, Messieurs, que nous devrions écouter dans un silence absolu.

M. le baron Chaubry, après la lecture qui précède, dépose sur le bureau une notice sur les vitraux de l'église de Mont-

mort, rédigée par M. l'abbé Hubert, curé-desservant de cette succursale. Cette notice est renvoyée à la Commission de rédaction des publications du Congrès.

Divers vœux ayant été émis dans les discours qui précèdent, et plusieurs autres pouvant être présentés encore pendant la durée de la session, le Bureau du Congrès, sur la proposition de M. Gayot, nomme une Commission chargée de faire son rapport sur ces divers vœux ; elle est composée de MM. de Mellet, Gayot et Sellier.

M. le Président annonce que le Congrès va immédiatement passer à l'examen des questions du programme, dans l'ordre qui y est tracé.

La première question est posée :

Quels sont les monuments celtiques qui existent dans le département de la Marne? Ont-ils été fouillés? Quel a été le résultat des fouilles?

Très-peu de monuments celtiques existent dans le département de la Marne. M. le baron Chaubry de Troncenord soumet au Congrès le dessin d'un monument existant à Potangis, et appelé dans le pays la Pierre-au-Diable. Il résulte de l'examen de ce dessin, vu sous trois faces différentes (est, nord et ouest), que le monument figuré est bien un monument druidique.

M. l'abbé Boitel donne lecture d'une note qu'il a rédigée sur le même monument; il émet dans cette note l'opinion que ce monument devait servir d'autel pour les sacrifices des druides.

A cette occasion, M. de Caumont observe que, selon toute apparence, les dolmens n'ont jamais servi d'autels; tout ce qu'on a dit à ce sujet est regardé maintenant comme tout-à-fait conjectural. Les dolmens étaient, à ce que l'on croit aujourd'hui, de véritables tombeaux, et ce qui le prouve, c'est que les fouilles qui ont été faites sous ces monuments

ont presque toujours amené la découverte de squelettes ou d'objets se rattachant aux sépultures, tels que haches gauloises, etc. ; parfois, une espèce de galerie souterraine conduisait aux dolmens ; on ne pouvait la parcourir sans se baisser, car elle n'avait guère plus de 1 mètre à 1 mètre 30 centimètres de hauteur. M. de Caumont dit encore à ce sujet que les dolmens, comme l'ont prouvé des enquêtes faites en Poitou et en Bretagne, étaient le plus souvent enterrés, c'est-à-dire recouverts de terre en forme de tumulus.

M. Gayot n'adopte pas l'opinion que vient d'exprimer M. de Caumont ; car 15 ou 16 dolmens existent dans le département de l'Aube, et tous, sans exception, sont hors du sol.

M. de Caumont répond qu'il est possible que, dans l'Aube, les dolmens aient été successivement déchaussés par l'enlèvement des matériaux qui les entouraient, soit pour la confection des routes, soit pour toute autre cause.

M. Gayot persiste dans son opinion, en ajoutant que la cause énoncée par M. de Caumont pourrait bien s'appliquer à quelques dolmens, mais qu'elle ne s'appliquerait évidemment pas à tous.

M. Sellier conclut de cette discussion que l'usage d'enterrer les dolmens, qui paraît avoir bien certainement existé en Poitou, en Bretagne et dans d'autres parties de la France, peut avoir été différent dans d'autres contrées, notamment en Champagne, et qu'ainsi l'opinion de M. de Caumont et celle de M. Gayot pourraient se concilier.

Le Congrès décide que M. Degoix, de Béthon, propriétaire du monument druidique de Potangis, sera invité à le conserver intact, comme un précieux souvenir. Il regrette toutefois que ce monument n'ait pas été fouillé.

M. le baron Chaubry s'exprime ensuite en ces termes :

« Dans la partie haute de la commune de Congy, il existe une grosse pierre, inclinée sur le sol dans la position d'un

demi-dolmen; elle est connue sous le nom de *Pierre nue*; le cadastre a adopté cette désignation pour un climat ou contrée de la commune.

« Plusieurs auteurs, entr'autres M. Chalette, auteur d'une Statistique générale du département, signalent cette pierre comme druidique. Dans la localité, on ne sait rien qui ait jamais pu provoquer la curiosité et engager à faire des recherches. Mais, au contraire, à deux kilomètres, dans la partie basse du territoire de Congy, très-près d'un étang fort étendu appelé Chenevry, on voit de fort loin une pierre, plantée en terre et s'élevant au-dessus du sol de 3 mètres 70 centimètres, sur une largeur moyenne de 60 centimètres. Le haut en a été brisé dans la partie la plus étroite et la moins épaisse; elle est profondément enfoncée dans la terre. Le propriétaire m'a assuré qu'elle était aussi grande en dedans qu'au dehors: je n'ai pu en faire la vérification par une fouille.

« Les habitants ont une sorte de vénération pour cet énorme monolithe qu'ils nomment *Pierre fite*, sans doute du mot corrompu de *fiche*, ou *fichée*; tout le monde la connaît, et répète que jadis un traité a été conclu dans cet endroit, au pied de cette pierre; mais entre quels personnages, à quelle occasion, sur quel sujet? on l'ignore absolument, et les générations se transmettent cette tradition locale.

« Quant à moi, j'ai pensé, sans attribuer aux druides toutes les pierres de cette nature, que ce pouvait être une limite entre les comtés de Champagne et de Brie à une époque reculée; les lieux et l'inspection des localités sont de nature à y faire croire.

« Cependant, si comme on me l'a assuré dernièrement, il en existe une deuxième de même dimension, et deux autres moins considérables tout à côté, sur lesquelles se trouve la terre que l'inclinaison prononcée du sol y a amoncelée, les partisans de l'opinion opposée trouveraient dans cette circonstance des raisons

de penser qu'il a pu exister jadis dans ce lieu un monument druidique, tel qu'un dolmen, un cromlech, ou un lichaven.

« Il est certain qu'à plus d'un kilomètre à la ronde on ne trouve pas une pierre d'une nature quelconque; l'étang d'un côté est le commencement des terrains tourbeux qui tiennent aux marais de St.-Gond, et la craie, du côté opposé, à une faible profondeur, est la limite séparative de la Champagne et de la Brie. Je regrette de n'avoir pu faire d'autres recherches, afin d'être à même de répondre plus complètement à la première question du programme. »

Enfin, le même membre entretient encore le Congrès d'une découverte qu'il a faite trop tard, à Congy, pour pouvoir donner à ce sujet des renseignements précis. Il s'agit d'une pierre située dans son parc et qui pourrait remonter à l'époque celtique. Une particularité toute spéciale est à remarquer, c'est un trou circulaire à l'une des extrémités, comme on en trouve sur les tables druidiques que l'on a crues destinées aux sacrifices. Ces trous servaient sans doute à faire passer les liens au moyen desquels on rendait impossible tout mouvement de la victime.

M. le baron Chaubry est invité à continuer ses recherches et à en rendre compte au Congrès, qui pourra s'occuper ultérieurement de sa découverte. Il voudra bien fournir un dessin des pierres qu'il signale.

La discussion s'engage sur la deuxième question, ainsi conçue :

Quels sont les monuments romains qui existent dans le département de la Marne ?

M. de Caumont regrette d'apprendre que, dans le département de la Marne, pas plus que dans les autres, on n'ait encore songé sérieusement à s'occuper de dresser une carte des voies romaines. Ce travail serait de la plus haute importance. Il invite les membres du Congrès à lui fournir des

renseignements sur les découvertes gallo-romaines qui ont pu être faites dans le département.

M. le baron Chaubry annonce que des tombeaux ont été découverts à Damery. M. Isidore Godart, d'Epernay, est possesseur des objets qui y ont été trouvés. M. Brunette, architecte à Reims; M. le docteur Chevillion, à Vitry-le-François; M. le comte de Riocour, à Vitry-la-Ville, tous trois adhérents au Congrès, se présenteront sans doute à l'une de ses prochaines séances, et pourront mettre sous ses yeux quelques échantillons d'objets ayant la même origine. L'examen de la question relative aux monuments romains sera continué dans une autre séance.

Des remercîments sont votés à M. le Préfet pour avoir bien voulu présider la première séance du Congrès.

Le Congrès décide qu'il va se rendre immédiatement en corps à l'église Notre-Dame de Châlons, pour la visiter.

La séance est levée, et renvoyée à demain, à huit heures du matin.

1re. Séance du 22 mai.

Présidence de M. le comte DE MELLET, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

MM. *de Caumont*, *de Chaubry*, *Dérodé*, *Le Petit*, *Gayot*, *Sellier* et *Musart*, siégent au bureau. M. Musart remplit les fonctions de secrétaire.

Outre les membres inscrits hier comme présents, on remarque, à la séance du 22, MM. Garinet, de Granrut, Leparmentier, Descourtils de Bessy, Savy, Barbat et Picot.

M. de Caumont lit la correspondance, qui consiste dans une seule lettre de M. Blanchetière, de Caen, au sujet des ruines de Jublains (Mayenne), et de constructions mises à nu tout récemment dans cette localité.

Sur la demande de M. de Caumont, 100 francs sont votés par l'Assemblée, afin que M. Blanchetière puisse faire lever les plan et dessin des ruines dont il est question.

M. l'abbé Boitel fait hommage au Congrès de ses trois ouvrages; savoir : *Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry, ou de Vitry-en-Perthois et de Vitry-le-François; Recherches historiques sur Esternay*, etc.; *Histoire de St.-Alpin.*

On dépose aussi sur le bureau, comme hommage de l'auteur : *Le siége et la destruction du très-fort château de Linchamps et du château de Lumes* (Ardennes); par J.-L. Micqueau, de Reims; avec une *introduction*, et traduit du latin par M. l'abbé Tourneur, chanoine honoraire et secrétaire-général de l'Académie impériale de Reims.

M. le Président ouvre la discussion sur la troisième question du programme, ainsi conçue :

A quelle époque faut-il placer la mission de saint Memmie dans la Gaule-Belgique?

M. l'abbé Boitel demande et obtient la parole.

Sur cette question, deux opinions sont en présence : l'une, qui prétend que saint Memmie fut envoyé à Châlons par saint Pierre lui-même, vers l'an 46; l'autre, qui soutient que notre pays ne reçut l'évangile que vers la fin du IIIe. siècle. M. Boitel se déclare l'avocat de la première. Il cherche à établir, avant tout, que la seconde opinion n'a prévalu qu'au XVIIe. siècle, époque à laquelle les auteurs protestants et jansénistes, sous prétexte d'une critique plus éclairée, attaquèrent, pour les ruiner, une multitude de traditions historiques universellement respectées jusqu'alors. Entrant dans de longs développements, il prouve l'introduction du christianisme dans les Gaules dès le Ier. siècle; il cite, à l'appui de cette question préjudicielle, le passage présumé de saint Paul dans ces contrées, lors de son voyage en Espagne;

le zèle de saint Pierre pour l'accomplissement de son devoir comme chef de l'Eglise et pour la propagation rapide de la sainte doctrine, zèle favorisé d'ailleurs par les communications si nombreuses et si faciles que la domination romaine avait dès long-temps pratiquées. Ces considérations générales sont appuyées d'une série de textes des auteurs des premiers siècles de l'Eglise. M. l'abbé Boitel montre ensuite l'établissement apostolique, au moins dans son opinion, de plusieurs siéges épiscopaux des Gaules, et il en conclut, par induction, que Châlons, comme centre de plusieurs voies romaines, dut recevoir son premier évêque des mains de saint Pierre. Voilà, d'une manière très-abrégée, ce que l'honorable opinant appelle ses preuves indirectes.

Entrant plus au vif de la question, il essaie d'établir, par des preuves directes, que saint Memmie reçut sa mission de saint Pierre. Comme le Martyrologe romain, revu par Benoît XIV, est un des plus importants témoignages invoqués par M. Boitel et ses devanciers, nous en donnons ici le texte exact : *Catalauni in Galliâ, sancti Memmii civis romani, qui à sancto Petro illius civitatis episcopus consecratus, populum sibi commissum ad evangelii veritatem perduxit* (die 5ª. augusti).

Tel est le texte qui a servi aux commentaires de cent auteurs différents, jusqu'au P. Rapine.

La ressemblance évidente des citations de M. l'abbé Boitel montre que tous ont eu le même point de départ.

On entend ensuite la lecture d'une note de M. Arbelot, de Limoges, en réponse à la même question :

NOTE DE M. L'ABBÉ ARBELOT.

Pour répondre à cette question du programme, nous allons traiter successivement les deux questions suivantes :

1°. A quelle époque la tradition du moyen-âge a-t-elle fait remonter la mission de saint Memmie ?

2°. Que doit penser la critique moderne de cette tradition du moyen-âge ?

Occupons-nous d'abord de la première question : A quelle époque la tradition du moyen-âge a-t-elle fait remonter la mission de saint Memmie ?

Grégoire de Tours, qui vivait au VIe. siècle, est le plus ancien écrivain qui ait parlé de saint Memmie ; mais il ne dit pas un mot de l'époque de sa mission : il se contente de dire que, pendant sa vie, il a, dit-on, ressuscité un mort ; puis il rapporte les miracles qu'il a vu s'opérer sur son tombeau (1).

L'auteur anonyme de la *Vie de saint Memmie*, qui florissait, selon Ruinart, au VIIe. siècle, attribue à saint Pierre la mission de saint Memmie (2) ; mais il le fait venir dans les Gaules en compagnie de saint Denis de Paris, dont la mission remonte au pape saint Clément, d'après les monuments authentiques du VIe. siècle.

Trois écrivains considérables du IXe. siècle parlent de la mission de saint Memmie de Châlons : Raban Maur, Almann, moine de Hautvillers, et saint Notker-le-Bègue.

1°. Raban Maur (830), dans son *Martyrologe* (5 août), fait remonter à saint Pierre la mission de saint Memmie, qu'il fait venir dans les Gaules en compagnie de saint Sixte de Reims, saint Eucher de Trèves, saint Denis de Paris (3).

2°. Almann, moine de l'abbaye de Hautvillers (850), a écrit une *Vie de saint Memmie*, dans laquelle il rapporte à saint Clément la mission du premier évêque de Châlons (4).

(1) *De gloriâ Confess.*, cap. LXVI (*Patrolog.*, t. LXXI, col. 876).

(2) Hanc missionem tribuit Petro vetus auctor ejus vitæ, qui seculo VII floruisse dicitur (Ruinart, *In Gregor. Turon.* — Ibid.).

(3) *Patrolog.*, t. CX, col. 1161.

(4) Almanno tamen monacho Altivillaris in diœcesi Remensi, qui se-

3°. Saint Notker-le-Bègue (870), dans son *Martyrologe* du 5 août, fait remonter à saint Pierre la mission de saint Memmie, auquel il associe saint Denis de Paris, qu'on sait avoir été envoyé par saint Clément (1).

Ainsi les écrivains du IXe. siècle rapportent la mission de saint Memmie à saint Pierre ou à saint Clément, c'est-à-dire au milieu ou vers la fin du Ier. siècle.

Au Xe. siècle, Flodoard de Reims (930) attribue la mission de saint Memmie, tantôt à saint Pierre, tantôt à saint Clément. Dans son *Histoire de l'église de Reims*, il associe saint Memmie de Châlons et saint Sinice de Soissons à saint Sixte de Reims, et il les fait envoyer tous les trois par saint Pierre (2). Dans un autre de ses ouvrages, recueil de poèmes récemment mis au jour et intitulé : *Des triomphes du Christ en Italie*, il fait consacrer saint Sixte et saint Memmie par saint Clément, à qui il attribue leur mission (3).

culo IX floruit, visum est satis eam ad sanctum Clementem revocare. Apud Ruinart, *Notæ in Gregor. Turon.*, col. 948.—*Patrolog.*, L. XXI, col. 876.

(1) *Non. Augusti.* In Galliâ, civitate Catalaunis, depositio sancti Memmii episcopi et confessoris, de quo legitur quod à beato Petro apostolo episcopus ordinatus, in Galliam unà cum sancto Dionysio atque Eucherio ad prædicandum verbum Dei fuerit directus (Notkeri Balbuli Martyrologium (*Patrolog.*, t. CXXXI, col. 1132).

(2) *Histor. eccles. Remens.*, lib. I, cap. III; *Patrolog.*, t. CXXXV, col. 32.

(3) Pontifices et quinque sacrat qui partibus orbis
Mittuntur conferre datis moderamina legis.
Hic jubet insignis Dionysius effera Gallos
Corda petat, Christo Remensia mœnia Xistus
Præparet; *acquirat Catalaunem Memmius urbem;*
Eutropius sancto Sanctonas sanciat ore.
(*Idem*, l. II, c. CXIV, *De sancto Clemente*; et *Patrolog.*, t. CXXXV, col. 628.)

Il serait superflu de citer les écrivains postérieurs, qui n'ont fait que reproduire sur ce point ce qu'avaient écrit leurs devanciers. Ainsi, la Chronique d'Auxerre, Adam d'Auvergne et Vincent de Beauvais (XIIIe. siècle), Pierre de Noel (XIVe. siècle), saint Antonin (XVe. siècle), le Martyrologe romain (XVIe. siècle), s'accordent à reculer au temps des Apôtres la mission de saint Memmie de Châlons.

Donc, nous répondons à la première question : la tradition du moyen-âge a fait remonter la mission de saint Memmie aux temps apostoliques.

Nous allons traiter maintenant notre seconde question : Que doit penser la critique moderne de cette tradition du moyen-âge ?

La critique moderne n'a pas le droit de rejeter cette tradition, jusqu'à ce qu'elle en ait démontré la fausseté. On a adopté cette tradition, au moins depuis le VIIe. siècle jusqu'au XVIIe., c'est-à-dire pendant mille ans : or, en fait de tradition, possession vaut titre.

Mais si la critique moderne démontre la fausseté de cette tradition ?

Non-seulement la critique ne peut en démontrer la fausseté, mais encore les apparences sont en faveur de la tradition. En effet :

1°. On ne pourrait démontrer la fausseté de cette tradition qu'en supposant, avec Grégoire de Tours, que les principales églises des Gaules n'ont été fondées que vers le milieu du IIIe. siècle, sous l'empire de Dèce : or, nous avons démontré péremptoirement, dans notre *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, que ce passage de Grégoire de Tours n'a aucune autorité : 1°. parce qu'il s'appuie sur une citation inexacte ; 2°. parce qu'il est en contradiction avec des écrivains antérieurs dont le témoignage a plus de valeur que celui de Grégoire de Tours ; 3°. parce qu'on trouve dans ce

passage des faits particuliers dont on démontre historiquement la fausseté ; 4°. parce que, dans ce passage, Grégoire de Tours est en contradiction avec lui-même ; 5°. parce que les partisans de cet historien reconnaissent eux-mêmes que ce passage est très-défectueux. Nous renvoyons à notre *Dissertation* ceux de nos lecteurs qui désireraient voir la preuve des divers points que nous venons d'énoncer.

Qu'il nous suffise de faire remarquer qu'il est contre toute vraisemblance que le christianisme ne soit venu s'établir dans la plus grande partie des Gaules que vers le milieu du IIIe. siècle, et qu'il nous soit permis de citer ici un fragment d'une lettre que nous écrivait récemment le P. Lacordaire : « Ce qui me frappe, en général, dans cette question, mais qui ne décide rien pour saint Martial en particulier, c'est la difficulté d'admettre que les principales églises des Gaules n'aient été fondées qu'au IIIe. siècle de l'ère chrétienne. Ces églises ont la tradition claire de leurs premiers évêques, et l'incertitude ne règne que sur l'époque. Comment admettre que ces apôtres, les premiers par la tradition, ne soient venus dans notre pays que vers la moitié du IIIe. siècle, lorsqu'on songe à la proximité où les Gaules étaient de l'Italie par terre et par mer, aux établissements que les Romains y avaient et à la domination qu'ils y exerçaient depuis Jules César ? Cela me semble tout-à-fait improbable, et, quoi qu'il en soit de vos preuves, qui sans doute sont bonnes, je suis incliné à croire que vous avez raison. »

2°. Toutes les apparences sont en faveur de la vérité de cette tradition. En effet :

Au IIe. siècle, saint Irénée dit que l'Eglise catholique était établie partout dans les Espagnes, dans les Germanies, chez les Celtes, c'est-à-dire dans les Gaules : ce qui doit s'entendre non-seulement des églises de Lyon et de Vienne, mais des autres églises fondées dans les diverses provinces des Gaules,

comme on le voit par Eusèbe, qui parle des conciles tenus dans les Gaules sous saint Irénée; par saint Jérôme, qui parle des églises qui existaient au IIe. siècle dans l'Aquitaine.

Au commencement du IIIe. siècle, Tertullien, parlant de ce qui existait de son temps, disait que « les diverses nations des Gaules » étaient chrétiennes.

Tous les monuments du moyen-âge, depuis le VIe. siècle jusqu'au XVIe. ; Fortunat, Paul Wornefride, Hilduin, abbé de St.-Denis; Raban Maur, saint Adon de Vienne, et avant lui le petit Martyrologe romain, Usuard, Wandelbert, saint Notker, etc., etc., supposent comme une chose incontestée que le christianisme a été porté dans une grande partie des Gaules par les missionnaires envoyés par saint Pierre et par saint Clément, au milieu et à la fin du Ier. siècle (voir, pour les preuves, notre *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*).

Donc, la critique moderne ne peut rejeter cette tradition du moyen-âge sur saint Memmie, et toutes les apparences sont en faveur de la vérité de cette tradition.

La discussion en était à ce point, quand M. Garinet demanda la parole.

L'église de Châlons-sur-Marne, dit-il, n'a conservé aucun monument de ses premiers évêques. Il est très-certain que Memmius, Memmie, Menge, en langage vulgaire, a été l'apôtre et le premier évêque du pays Châlonnais, faisant partie de la seconde Belgique, dont Reims a toujours été la métropole. Dans les conciles tenus en Belgique, on invoque, à leur ouverture, l'intercession près de Dieu de saint Sixte, fondateur du siége de Reims; de saint Sinice, premier évêque de Soissons, et de saint Memmie, premier évêque de Châlons. Il n'existe aucun acte contemporain relatif à saint Memmie. Les diacres de l'église de Reims ont recueilli, immé-

diatement après sa mort, les Actes de saint Sixte; c'est bien le style un peu déclamatoire du IVe. siècle; mais ces Actes sont sincères. Les diacres ne font mention d'aucun miracle opéré par saint Sixte; le plus grand de tous, c'est l'établissement du christianisme dans une métropole civile, politiquement attachée aux institutions romaines, qui, elles-mêmes, avaient pour base les institutions religieuses du polythéisme. Les Actes de saint Sixte ne font aucune mention de saint Memmie, mais sa présence dans la Gaule-Belgique est attestée par la tradition et par les églises bâties sous son vocable dans le diocèse de Toul et dans l'évêché de Liége, dès le Ve. siècle. Les Actes de saint Sixte déterminent positivement l'époque de l'arrivée des missionnaires venus de Rome, dont Sinice et Memmie font partie. C'est après le martyre des saints Crépin et Crespinien de Soissons, en 288. A la suite de la persécution de Maximien-Hercule dans la Belgique, la religion chrétienne fit de grands progrès. Si l'église de Châlons n'a conservé la mémoire d'aucun martyr, c'est qu'il n'y avait pas d'église constituée dans le pays Châlonnais avant 314, année de l'édit de tolérance des Césars Licinius et Constantin.

La première date certaine, appuyée sur un titre incontestable, de l'existence d'un évêque à Châlons, se trouve dans les Actes du premier concile de Tours, célébré en 482. A ce concile, assista Amandus ou Amandinus, neuvième évêque de Châlons, successeur de saint Alpin, dont l'épiscopat est très-certain. Il faut maintenir les traditions de l'église de Châlons, examinées et discutées, dans les XVIIe. et XVIIIe. siècles, par de pieux et savants ecclésiastiques de ce diocèse. Le studieux abbé Beschefer, chanoine de St.-Etienne, au siècle dernier, les a rédigées avec cette sage critique qu'autorisait son immense érudition.

Telle est l'opinion de M. Garinet sur l'origine de notre

église, opinion qu'il a appuyée sur une foule de citations d'auteurs de tous les siècles, dont les noms et les textes se précipitent de ses lèvres avec une étonnante facilité.

M. l'abbé Musart est autorisé par M. le Président à donner quelques développements à certaines parties de la discussion si savamment établie par M. Garinet. Il proteste, avant tout, qu'il serait heureux de partager les convictions de son honorable confrère, M. l'abbé Boitel, dont il loue hautement les généreux efforts et les laborieuses recherches. Il demande ensuite si les inductions tirées des considérations générales qui tendent à prouver l'introduction du christianisme dans les Gaules, ou l'établissement de quelques siéges épiscopaux dès le premier siècle, prouveraient en faveur de l'origine apostolique du siége de Châlons : il ne le pense pas. En matière de dates et de faits, les arguments déduits de l'analogie n'ont aucune force. La preuve tirée du martyrologe, qui résume en quelque sorte toutes les autres, n'a qu'une très-médiocre valeur, par les raisons que voici : le plus ancien martyrologe, celui d'Eusèbe de Césarée, est du IVe. siècle, et il ne reste qu'un catalogue des noms des martyrs qui ont souffert en Palestine, sous Dioclétien. Le VIIIe. siècle vit composer un grand nombre de martyrologes, dont le plus célèbre est celui d'Usuard. Mais évidemment, après huit siècles écoulés, l'auteur dut accepter les traditions des églises, sans exiger, pour les dates, des preuves impossibles. Le nom des papes qui figure en tête de nos martyrologes actuels n'augmente pas leur autorité, au point de vue des règles de la critique. Quant à la phrase même du martyrologe qui concerne saint Memmie, des monuments très-anciens prouvent que les mots *missus* ou *consecratus à beato Petro* ne signifient autre chose que la mission reçue du siége apostolique fondé par saint Pierre.

M. Musart fait observer, en outre, que, dans le système

de M. l'abbé Boitel, il faut donner à saint Memmie et à ses compagnons une longévité qui dépasse de beaucoup les limites du possible. En effet, s'il maintient l'arrivée des saints missionnaires à Châlons en l'an 46, M. Boitel est contraint d'attribuer à saint Memmie un pontificat de quatre-vingts ans. Ses compagnons, qui apparemment vieillissaient aussi tandis que s'écoulait cette longue période, deviennent néanmoins tous deux successivement évêques de Châlons : à quel âge mourut le dernier?.... Franchement, une telle chronologie n'est pas soutenable. M. Boitel lui-même l'a compris, puisqu'il se réfugie dans la possibilité d'un miracle, dont rien absolument ne prouve l'existence. Mais peut-être existe-t-il des lacunes dans la liste des évêques ! D'abord, un *peut-être* n'est pas un fondement bien solide pour établir une vérité historique ; ensuite, les catalogues des évêques avaient une importance trop glorieuse pour leurs églises, pour que ces dernières laissassent tomber un seul de leurs noms dans l'oubli.

Dans sa réponse à M. Boitel, M. Garinet a cité le fait du passage de saint Grégoire de Tours à Châlons, et du culte qu'il rendit au tombeau de saint Memmie, où *son fils* fut guéri d'une maladie.

M. Musart complète la pensée, d'ailleurs exacte, de M. Garinet sur la discipline de cette époque. Il expose que, sans discuter le point de savoir si le jeune homme guéri était *le fils* ou *le neveu* de Grégoire de Tours, l'Eglise toléra assez long-temps le choix des prêtres et des évêques parmi les hommes mariés. La raison en est fort simple : c'est qu'il était impossible de trouver les hommes évangéliques autre part qu'au milieu des chrétiens les plus fervents et les plus instruits, qu'ils fussent mariés ou non, puisqu'alors il n'était pas question des établissements ecclésiastiques tels que nous les connaissons de nos jours. Mais il faut ajouter que jamais l'Eglise n'autorisa le mariage d'aucun prêtre ou évêque après

son ordination. Ces deux faits de discipline sont également incontestables.

M. Boitel obtient de nouveau la parole pour réfuter les objections opposées à son opinion. Il réduit ces difficultés à cinq principales : la première, touchant la chronologie, lui donne l'occasion de parler d'un travail de M. l'abbé Chaussier, sur la succession des évêques de Metz. Comme cet auteur trouve moyen, en supputant les jours, les mois, les années, de combler des lacunes inexpliquées avant lui, et que, aux yeux de l'opinant, la question des évêques de Châlons est identique, dans toutes ses circonstances, à celle des évêques de Metz, il admet, en conséquence, en faveur de saint Memmie, les conclusions qui assignent au Ier. siècle l'arrivée de saint Clément à Metz.

M. le Président déclare que le temps marqué pour la séance est dépassé, et, de plus, que, les matières soumises à l'examen des membres du Congrès étant très-étendues, il est contraint de clore la discussion sur la troisième question du programme.

A la demande de M. de Caumont, M. le Président invite l'Assemblée à se rendre, à 1 heure 1/2, dans l'église de St.-Jean, pour la visiter. M. de Granrut est prié de faire un rapport sur cette visite.

A 10 heures 1/2 la séance est levée.

2e. séance du 22 mai 1855.

Présidence de M. Émile Dérodé, président de l'Académie impériale de Reims.

Ont pris place au bureau : MM. *de Caumont*, le baron *Chaubry de Troncenord*, l'abbé *Musart*, *de Mellet*, *Sellier*, et *Gayot*, faisant fonctions de secrétaire.

Aux membres présents aux précédentes séances il faut ajouter, pour celle-ci, MM. le docteur Salle, Chardon du Ranquet, de Clermont-Ferrand; Godart (Isidore), d'Epernay, et Gaugain, trésorier de la Société française.

M. le Président déclare la discussion ouverte sur la quatrième question, ainsi conçue :

Quelles sont les principales découvertes de monnaies romaines faites dans le département de la Marne? Quelles données peuvent-elles fournir pour l'histoire?

En réponse à cette question, M. Godart indique la découverte faite à Damery, dans l'hiver de 1829 à 1830, non-seulement d'une grande quantité de médailles romaines, au nombre de huit cents environ, mais encore d'un atelier monétaire, le tout décrit, avec dessins, par M. Hyver, alors procureur du roi à Epernay, dans le 2e. volume de la *Chronique de Champagne.* M. Godart ajoute que la découverte, à la même époque, d'un établissement de bains, et d'autres trouvailles faites postérieurement, donnent à penser que la ville de Damery a été construite sur l'emplacement d'une bourgade romaine, détruite lors de l'invasion des barbares.

M. Garinet croit que l'atelier découvert à Damery a servi à fabriquer des monnaies fausses; le coin était à l'effigie de Maximien Hercule.

M. de Caumont demande si l'on a constaté la nature des moules de cet atelier. Tous les moules trouvés jusqu'à ce jour sont de la même pâte et paraissent formés de la même substance, ce qui autorise à supposer qu'il en existait quelque part une fabrique unique, qui exerçait une sorte de monopole à ce sujet.

M. de Mellet signale des monnaies romaines découvertes à St.-Martin-d'Ablois.

M. Garinet parle de médailles de Constantin et de Julien, trouvées à Omey.

M. Godart ajoute qu'en creusant les fondations du pont actuel, en 1823, on a découvert, à Mareuil-sur-Ay, plusieurs monnaies romaines et une amphore de 60^c. de hauteur; qu'en 1840, les travaux de dérivation de la Marne, pour l'établissement du canal latéral, ont mis à jour, dans la même commune, beaucoup de monnaies isolées, à l'effigie de Constantin; des ustensiles de ménage, des meules de moulins à bras; qu'enfin, à Tours-sur-Marne, commune désignée, dans des titres anciens, sous le nom de *Oppidum turris super Matronam*, on a trouvé, en 1833, nombre de médailles en petit bronze, aux effigies de Gallien, Tétricus, Constantin; elles étaient presqu'à la surface du sol, couvertes par une tuile, et adhéraient ensemble. Deux belles bagues en argent ont été découvertes en même temps que ces dernières médailles.

M. Sellier annonce qu'une note plus complète sur la quatrième question sera transmise au Congrès par M. Duquenelle, membre de l'Académie impériale de Reims, très-compétent en cette matière. Il exprime son regret de la mort récente de M. Bourgeois, de Suippes, membre correspondant de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, qui avait adhéré au Congrès et dont les lumières sur cette question lui eussent été si utiles.

Il résulte d'une note rédigée par ce numismate distingué, qu'en 1836 on a trouvé à Laval, arrondissement de Ste.-Ménehould, cinq cent quarante médailles romaines en argent, tant consulaires qu'impériales. Ces monnaies appartenaient aux règnes d'Auguste et de Tibère, et étaient aussi belles que si on les eût tirées de l'atelier, ce qui indiquerait qu'elles avaient été enfouies vers l'époque de leur fabrication. En 1838, dans la même commune, en faisant exécuter des fouilles, à 200^m. du village, sur la rive droite de la Tourbe, dans l'emplacement d'un ancien cimetière formant escarpe-

ment sur un plan incliné vers la rivière, et près de l'ancienne voie romaine qui conduisait de Reims à Verdun, M. Bourgeois a lui-même découvert, au milieu de sépultures, des médailles gauloises et romaines, telles que un moyen bronze de Trajan, ayant au revers la colonne Trajane; un moyen bronze de Curinus Requitus, un petit bronze de Crispus, fils de Constantin, un petit bronze d'Arcadius, un petit bronze de Constantin II, un quinaire fourré en or, qui paraît être d'Anastase Ier., de l'an 510 : tête auréolée, à droite, au-devant de laquelle on voit une longue croix et une Victoire debout, les ailes déployées, avec une petite croix au-dessus. Cette monnaie, très-curieuse, est, suivant M. Bourgeois, une imitation des quinaires romains du Bas-Empire, et a été frappée, comme essai, par des faussaires barbares, à une époque où les rois francs n'avaient pas encore de monnoyage. Ce n'est que vers l'an 540, ajoute M. Bourgeois, que Justinien concéda aux rois mérovingiens un droit qu'il ne pouvait plus leur refuser, et consentit à ce que leurs monnaies fussent reçues comme la sienne dans tout l'empire.

Le Congrès passe ensuite à la discussion de la cinquième question, qui traite des *voies romaines dans le département de la Marne.*

M. Garinet fait observer qu'une carte des voies romaines a été dressée par M. Gauthier, au commencement du XVIIIe. siècle. Il dit que plusieurs de ces voies existent dans le département : les habitants des campagnes les confondent toutes sous la dénomination commune de *chemins Brunehaut.* Il pense que cette tradition peut avoir sa source dans de grands travaux de réparation faits sur ces voies par les ordres de cette reine.

M. Savy signale une voie romaine qui se dirigeait de Méry sur Châlons; elle est interrompue sur plusieurs points. Celle

de Bar-sur-Aube à Châlons existe, au contraire, en entier.

MM. Garinet, Boitel, de Granrut, indiquent plusieurs autres de ces voies.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. Savy s'occupera de dresser une carte de ces antiques chemins.

M. le Président déclare ensuite la discussion ouverte sur la sixième question, ainsi conçue :

Quels sont les caractères des sépultures romaines dans le département de la Marne ? Y a-t-il des lieux où l'on pourrait utilement pratiquer des fouilles ?

En réponse à cette question, il est donné lecture d'une note envoyée par M. le comte de Riocour, sur les objets trouvés à Vitry-la-Ville. Cette note est ainsi conçue :

Les objets qui ont été trouvés à Vitry-la-Ville étaient enfouis dans une terre mêlée de craie, à peu de distance du chemin de grande communication de Châlons à Blacy. Ils ont été découverts lors des fouilles faites pour la construction et l'élargissement de ce chemin, ou pour les remblais du chemin de fer. On en a trouvé sur une longueur de plus de 2 kilomètres, entre les villages de Vitry-la-Ville et de Togny ; ils étaient à une profondeur de 50 à 80^{c}.

Toutes les inhumations avaient été faites les pieds tournés vers le Levant. Dans celles où se trouvaient les vases en terre, il n'y avait pas d'armes ; dans celles où étaient les armes, il n'y avait pas de vases en terre.

Les objets adressés à M. l'abbé Musart par M. de Riocourt, et placés sous les yeux du Congrès, sont :

Un vase en terre, d'environ 40^{c}. de hauteur ;

Un autre, plus petit, dont les parois sont ornées de petites aspérités régulièrement disposées ;

Un autre petit vase, avec son couvercle ;

Un quatrième, plus petit, d'une autre forme.

Tous ces vases étaient fermés par des couvercles, dont quelques débris sont joints à l'envoi.

Un autre vase en pierre, percé par le fond et portant des vestiges d'anses.

Ces vases se trouvaient aux pieds des squelettes.

Des lames d'épée, dont l'une encore en partie revêtue de son fourreau; des lames de couteaux ou poignards;

Puis des anneaux de différentes grandeurs; les plus petits étaient placés à côté des squelettes, à gauche; le plus grand était autour du crâne;

Deux fers de cheval de formes différentes;

Les débris d'un cercueil.

Il résulte de la note de M. Bourgeois, dont il vient d'être parlé, que, dans les sépultures de Laval, tous les cadavres étaient symétriquement rangés dans la même position et avaient la face tournée vers l'Orient. Aux pieds de chaque squelette était un vase en terre, dans lequel on rencontrait souvent quelques os, ayant la forme et le volume de ceux d'une volaille. Si le vase était en verre, sa place était dans les jambes du cadavre; autour des reins étaient placés un sabre, une boucle de ceinturon en cuivre argenté; quelques-unes de ces boucles étaient en fer, oxydé par le temps. Le cou était orné de colliers composés de médailles et de grains en verroterie, en ambre et en terre émaillée, de diverses couleurs. Les médailles étaient toutes percées, comme on les rencontre dans les tombeaux, et tenues par un petit fil de fer. On y voyait encore des bracelets en cuivre et en verre bleu, des colliers, des chaînes entières, des dés, des sifflets en os, des clés en forme de bagues, des bagues en cuivre et en argent, des fibules, des bulles, des styles, des épingles longues, des fragments de peignes, etc.

M. Savy dit qu'à Blesmes on a trouvé beaucoup de sépul-

tures gallo-romaines, qui ont fourni des vases et d'autres objets antiques, achetés par M. Bénard, de Sermaize.

M. Garinet dit que ces vases étaient sans ornements et sans caractère.

Le même membre ajoute qu'aux portes de Châlons on a découvert des ossements en immense quantité et des monnaies.

M. Savy fait la communication suivante :

On trouve, depuis plusieurs années, à Scrupt, village situé à 15 kilomètres de Vitry-le-François, dans des fouilles faites pour extraire du gravier, un grand nombre de squelettes, qui indiquent l'existence d'un cimetière, mais sans vestiges de cercueils ; de petits vases en poterie grise, des armes, des colliers en verroterie auxquels sont appendus, en forme d'amulettes, des coquillages, qu'on suppose être des porcelaines, accompagnent ces squelettes ; on a trouvé aussi quelques cyathes (verres sans pied) bien conservés. J'ai mesuré la capacité de ces cyathes et j'ai trouvé que six font à peu près une bouteille. L'empereur Auguste, qui passait pour être sobre, buvait, dit-on, douze cyathes à chaque repas ; cela représentait deux bouteilles, si les cyathes de la table d'Auguste étaient de la même dimension que ceux de Scrupt.

Plusieurs personnes pensent que ces débris appartiennent à l'époque gallo-romaine. Les inhumations ont été faites à environ 2^m. de profondeur ; cependant, la coupe du sol ne décèle nulle part ni fissure ni solution de continuité indiquant que des fouilles y ont été pratiquées ; on est vraiment étonné de l'homogénéité que ce sol, de gravier presque pur, présente à l'œil.

M. Godart expose que depuis deux ans on a trouvé, à Damery, beaucoup d'objets gallo-romains, tels que vases en verre, vases en terre grise, noire et rouge, dont la plupart

renfermaient des débris d'aliments, des ossements de poulet, lapin ou mouton. L'un d'entr'eux portait, au milieu du fond, le nom du potier *Eleutherius;* un autre, avec goulot étroit, avait une sorte de mèche en étoupe et semblait avoir servi de lampe funéraire. On a trouvé, au même lieu, des épingles en ivoire et en os, des stylets, des fers de lance, des boucles de ceinturon et des haches en fer avec ornements en bronze et en argent très-bien travaillés; mais point d'ossements ni de cendres. Deux ou trois cercueils étaient en plomb; les autres, dont il ne reste presque plus de traces, devaient être en bois de chêne de 4 à 5c. d'épaisseur, si l'on en juge d'après les broches en fer qui avaient servi à les clouer et qui avaient de 10 à 15c. de longueur sur un diamètre de 1 à 2c.

M. l'abbé Auber, curé de Juvigny, déclare qu'en 1853, lorsque les ouvriers creusaient les nouvelles fondations du transept nord de l'église de Notre-Dame de Juvigny, ils sont tombés sur un cercueil en plâtre, qui contenait un squelette d'une haute stature. Sa poitrine était recouverte d'une cuirasse en fer dans laquelle étaient incrustés de très-beaux clous en cuivre, fixés à la cuirasse au moyen d'une petite clavette. Malheureusement, la rouille avait rongé une grande partie de cette cuirasse, qui n'est arrivée que par fragments entre les mains des ouvriers.

La tête du mort regardait le soleil levant.

Dans un autre cercueil en plâtre (ils abondent dans le cimetière de Juvigny), M. l'abbé Auber a trouvé un fragment de peigne en buis, et, sous une dalle en pierre noire, à l'intérieur de l'église, plusieurs briques émaillées avec des dessins bien exécutés.

Enfin, M. Garinet signale, à Fontaine, une trouvaille de monnaies romaines. Il ajoute qu'à Vroil un ecclésiastique a fait une collection de monnaies antiques.

A Vitry-le-François, M. le docteur Chevillion possède

beaucoup d'objets romains et des monnaies, dont une est attribuée à Vercingétorix. Ne pouvant assister aux séances du Congrès, M. Chevillion a adressé à M. Sellier, secrétaire-général, la note suivante des objets trouvés dans des sépultures, à Montbergeon et aux Marvis, en 1853 et en 1854, et qui appartiennent évidemment à l'époque gallo-romaine et surtout au temps des Mérovingiens, savoir :

1°. Deux grands anneaux en bronze, cannelés en torsade, 20°. de diamètre, patine verte, très-bien conservés ;

2°. Une torque en bronze, avec chaton, et une terre cuite enchatonnée, très-bien conservées ;

3°. Plusieurs bracelets en bronze, de diverses formes et grandeurs, très-bien conservés ;

4°. Boucles d'oreilles en bronze, trois chatons ayant enchatonné des terres cuites émaillées qui manquent ; 4°. 1/2 de diamètre ;

5°. Une grande quantité de fibules en bronze, avec un chaton garni d'une terre cuite émaillée et un petit clou de bronze au centre, avec ou sans chaînettes ; forme élégante ;

6°. Plusieurs anneaux et agrafes en bronze ;

7°. Un poignard de 35°. de longueur, manche compris ; gaîne en cuivre ciselé ; entier, bien conservé ;

8°. Un vase funéraire, petit, en terre commune à peine cuite ;

9°. Un grand anneau en bronze, 20°. de diamètre, cannelure fine en torsade, très-bien conservé ;

10°. Deux bracelets en bronze, bien conservés ;

11°. Grains de colliers, en terre cuite émaillée, très-beaux ;

12°. Un petit vase funéraire, en terre cuite très-commune.

Quelques localités sont indiquées par plusieurs membres comme pouvant être le théâtre de fouilles fructueuses.

M. Garinet signale, aux environs de Châlons, un lieu qui sera précisé par M. Pochet, membre du Congrès, comme ayant assisté, sur le tracé de la route n°. 77, aux travaux qui ont amené à la surface du sol, des ossements, des bracelets, des haches. C'est près de St.-Étienne-au-Temple que ces précieuses découvertes ont eu lieu; les fouilles n'ont pas été ouvertes sur une longueur de plus de 25^{m}. En conséquence, MM. Garinet et de Granrut demandent que des fouilles soient pratiquées à St.-Étienne.

Cette demande est renvoyée à la Commission des vœux.

Le Congrès passe à l'examen de la septième question, concernant *le Camp d'Attila*, le champ de bataille des Huns et *la Légende de saint Alpin.*

M. Gayot cite l'opinion exprimée par M. Camut-Chardon, dans son *Mémoire sur la bataille d'Attila en* 451. Cet archéologue pense que le camp dit d'Attila est un camp romain établi par Tétricus, nommé empereur à Bordeaux, et qui, avant de remettre les Gaules à Aurélien, lui livra une bataille sanglante, en 273, près de la ville de Châlons.

Quant à la bataille si célèbre, livrée par Aetius et Théodoric au roi des Huns, le même critique s'efforce d'établir qu'elle a été livrée à Mailly, près d'Arcis-sur-Aube; il s'appuie sur la configuration du terrain, qui s'applique exactement à la description faite par Jornandès; sur l'immense quantité de fers de chevaux scythes qu'on trouve en ce lieu, mêlés à des ossements humains et à des ossements de chevaux; sur les découvertes fréquentes de monnaies romaines, à l'effigie des empereurs, et surtout de Constantin-le-Grand, faites dans le même terrain.

M. Gayot rappelle également les titres fort sérieux invoqués par Méry-sur-Seine : d'abord, son nom de *Mauriacum;* ensuite, la légende de saint Mesmin et du martyre de ce

saint, qui a donné son nom à un village placé près de Méry; enfin, le nom de *Castrum* (Châtres) donné au village qui passe pour avoir été le refuge d'Attila, après la bataille.

M. Garinet obtient la parole et s'exprime en ces termes :

L'enceinte fortifiée, sur le cours d'eau de la Noblette, au territoire de la Cheppe, est désignée, dans les anciens titres, sous les noms du *Viel Chaalons, du vieux Chaalons.* Elle paraît avoir eté originairement une forteresse, aux limites du pays Rémois et du pays Châlonnais. On y trouve beaucoup de médailles gauloises et quelques médailles romaines, ce qui indiquerait la présence en ce lieu des deux peuples, à des époques différentes.

Depuis la dissertation latine de Grangier sur le lieu de la défaite d'Attila, dédiée au cardinal de Richelieu, imprimée en 1641, on a désigné cette enceinte fortifiée sous le nom de *Camp d'Attila*, et c'est sous cette dénomination qu'elle se trouve dans les cartes géographiques publiées dans les XVIIe. et XVIIIe. siècles.

Une note citée par Grangier, prise sur un manuscrit de la vie d'Antonin empereur, qui était, à cette époque, aux Archives de l'église St.-Étienne de Châlons, place le lieu de la grande bataille perdue par Attila, *sur le territoire de la Cheppe, où existe une enceinte fortifiée, ou grand camp, entourée de fossés, prés du ruisseau.*

Les écrivains modernes sont très-divisés au sujet du théâtre de la grande action militaire qui mit fin, dans les Gaules, à l'invasion des Huns. Ils sont dominés par des idées étroites de localités qu'il convient d'écarter pour s'arrêter aux textes des écrivains les plus rapprochés de ce grand événement.

Le plus ancien est *Idacius, Idatius*, Idace, évêque de Lamégo, en Galice, qui vivait en 468, et dont la chronique a été publiée par le P. Sirmond, en 1619. Idace place le

lieu de la bataille dans les plaines Catalauniques, en un lieu découvert, *aperto marte.*

Cassiodore, le sénateur, avait écrit l'histoire de son temps; il est présumable que Jornandès n'est que son abréviateur. Jornandès, évêque des Goths, écrivait à Ravenne, où il a pu consulter les archives de l'empire. C'est de tous les historiens celui qui nous fournit le plus de détails sur la bataille perdue par Attila. Il en place le théâtre dans les champs *Catalauniques*, qui sont aussi appelés *Mauriciens; campi Catalaunici qui et Mauricii vocantur.*

Sidoine-Apollinaire, qui avait occupé les premières charges de l'empire dans les Gaules, et qui fut élu évêque de Clermon en Auvergne, en 472, félicite Aetius de son triomphe sur Attila, vaincu en Belgique.

Cette grande victoire est indiquée, par tous ceux qui en ont parlé indifféremment, comme ayant été livrée dans les champs Catalauniques ou dans les champs Mauriciens, ce qui, pour eux, est identiquement le même lieu.

C'est à Mauriac que Grégoire de Tours place le lieu où Attila a éte défait et où il avait son camp.

Frédégaire rapporte ce fait de la même manière.

L'auteur contemporain de la vie de saint Agnan, évêque d'Orléans, dit que c'est par le juste jugement de Dieu que les débris de l'armée des Huns ont trouvé leur sentence de mort dans le lieu appelé Mauriac.

Enfin, si on ne s'était pas aveuglé par des systèmes, on aurait trouvé, dans un texte positif de la chronique d'Isidore de Séville, le lieu de la dernière défaite d'Attila dans les Gaules. Il l'indique dans la plaine de Mauriac; et où est donc située cette plaine de Mauriac? C'est à 3 lieues de Châlons : *ubi Mauriacus campus tribus leucis Catalauno abest.*

Rapprochez ce texte du poème de Sidonius-Apollinaris,

contemporain de la bataille; vous y voyez que c'est en Belgique que son ami, le patrice Aetius, a triomphé des Huns.

Or, aucun des lieux désignés par les modernes n'est en Belgique.

La question est donc épuisée et ne peut être discutée plus long-temps.

Cette opinion, émise avec un ton d'énergique conviction, clôt effectivement la discussion, et le Congrès passe à l'examen de la légende de saint Alpin.

M. l'abbé Boitel soutient l'authenticité de cette légende et s'exprime en ces termes :

« *Quelle autorité historique doit-on accorder à la légende de saint Alpin?*

« On doit accorder à la légende de saint Alpin une grande autorité.

« Les livres liturgiques de Châlons ne sont pas seuls à raconter cette légende. Nous citons, dans notre *Histoire de saint Alpin*, les différents auteurs qui ont parlé de cet illustre pontife avec beaucoup d'éloges, et l'ont représenté comme un des grands saints du V°. siècle. Nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup d'histoires qui aient autant de caractères d'authenticité. »

M. Garinet juge plus sévèrement la légende de saint Alpin. Il dit qu'aucun monument positif, aucun écrit du temps, ne parlent de saint Alpin. Tout ce qu'on en sait, c'est que c'était un saint de l'église de Troyes, disciple et official de saint Loup.

M. Chaubry ajoute qu'il naquit à Baye, qu'il y fut enterré, et que son corps fut transféré à Châlons, sous Charles-le-Chauve.

M. Garinet dit que la famille de saint Alpin est la tige de

la maison de Béthune-Sylly ; tous les aînés de cette famille portent encore le nom d'Alpin.

La mission de saint Alpin en Angleterre paraît fort douteuse à M. Garinet ; il s'étonne qu'aucun historien ne fasse mention de son nom à ce sujet.

M. l'abbé Boitel lui répond que saint Alpin n'était point alors évêque ; il n'accompagnait saint Loup qu'en qualité d'official : la modestie de son titre et de son zèle explique l'oubli dans lequel son nom a été laissé.

La huitième question du programme n'ayant donné lieu à aucune discussion, le Congrès s'occupe immédiatement de la neuvième question, qui traite des *retranchements connus sous le nom de Châteaux de Charlemagne.*

M. Sellier donne lecture d'une note rédigée sur ce sujet, par M. de Barthélemy, et ainsi conçue :

« On trouve, dans quelques parties du département qui touchent à la Meuse et aux Ardennes, de vastes retranchements carrés, en terre, portant généralement le nom de *Châteaux de Charlemagne*, et qui ont été fréquemment attribués à la période romaine. J'en citerai un notamment d'une remarquable conservation, situé dans la forêt d'Haulzy (canton de Ville-sur-Tourbe); il présente un développement de 100^{m}. carrés ; on y monte de la vallée de l'Aisne, qu'il domine, par un chemin escarpé qui fait un assez long circuit pour arriver à l'entrée, placée au couchant et garnie d'un double travail en terre. Ces retranchements ont été évidemment élevés aux IXe. et X^{e}. siècles, quand les comtes du Dormois, dans les états desquels sont presque toutes ces fortifications, eurent à soutenir des guerres contre leurs voisins, les comtes du Castrice, de Porcien et de Clermont. Le château d'Haulzy est sur l'extrême limite du Dormois et du Castrice. »

M. Garinet pense que les renseignements donnés par M.

de Barthélemy sont de pures hypothèses, qui ne s'appuient sur rien. Il dit qu'on a trouvé, il y a six semaines, sur l'emplacement de l'un de ces châteaux, une meule romaine.

M. Drouet fait savoir qu'il y a vingt ans environ, on a découvert, à Trépail, près Louvois, un vaste parallélogramme composé de murs de pierres sèches de 2^m. d'épaisseur, et d'autres constructions ruinées.

Le Congrès aborde sur-le-champ la dixième question, *sur les monuments des Xe., XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, existant dans les anciens diocèses de Reims et de Châlons.*

M. de Mellet dit qu'il ne peut que répéter ce qu'il a dit au Congrès scientifique de Reims, dans son rapport sur les monuments du département. Les diocèses de Reims et de Châlons possèdent très-peu de restes de l'architecture des Xe. et XIe. siècles; à peine peut-on signaler quelques fragments dans un petit nombre d'églises. Beaucoup de monuments du département appartiennent à l'époque de transition du cintre à l'ogive, c'est-à-dire au XIIe. et au XIIIe. siècles, ceux de l'arrondissement d'Épernay principalement. St.-Remy de Reims, et postérieurement Notre-Dame de Châlons, appartiennent à cette époque. Le rond-point de St.-Remy paraît être de la fin du XIIe. siècle.

M. Garinet pense, au contraire, que le rond-point est la partie de cette église qui a été bâtie la première.

M. Sellier demande comment M. le comte de Mellet peut concilier son opinion avec la consécration de l'église St.-Remy, faite par Léon IX dès le XIe. siècle.

M. de Mellet dit que, quelles que soient la valeur et la certitude d'un titre écrit, elles n'infirment en rien les conclusions qu'on doit tirer des détails architecturaux d'un édifice, par rapport à l'époque de construction de cet édifice; tout ce qu'on peut conclure du désaccord entre ces deux sortes de

témoignages, c'est qu'on a perdu la trace écrite d'événements qui ont modifié les formes architecturales accusées par l'observation actuelle.

MM. Garinet et Sellier insistent avec force sur la valeur de leur objection. Ils pensent que les archéologues négligent trop les titres pour s'attacher exclusivement aux formes, qui peuvent bien les tromper. Ici le titre est authentique ; le procès-verbal de la consécration existe et mérite foi entière.

M. Sellier ajoute que, tout au plus, l'on pourrait prétendre, pour rapprocher les opinions, que l'église St.-Remy aurait été consacrée avant son entière construction. Il lui semble, en effet, que certaines parties de l'édifice sont plus anciennes que d'autres ; le rond-point, par exemple, lui paraît d'une construction postérieure à celle du portail. On ne peut admettre, en tout cas, comme cela a été supposé, qu'une église consacrée au XI[e]. siècle ait pu être détruite, sans cause extraordinaire, et reconstruite entièrement vers la fin du XII[e]. ou au commencement du XIII[e]. siècle.

M. l'abbé Boitel indique l'église de Montmirail, dont la nef est du XII[e]. siècle et le chœur du XIII[e]. Le presbytère de cette ville est aussi assez ancien.

D'autres membres citent l'église de Plivot et quelques autres dans les villages, et, parmi les bâtiments civils, quelques maisons de Reims, et notamment la belle maison dite *des musiciens*, qui remonte au XIII[e]. siècle.

M. de Caumont insiste sur l'importance des constructions civiles anciennes, telles que les parties des abbayes servant de logement aux moines ; il désirerait vivement qu'on en fît un catalogue exact ; il engage les membres présents à s'en occuper.

M. Garinet dit que les constructions dont parle M. de Caumont sont d'une extrême rareté ; presque toutes les ab-

bayes, tombant en ruines, ont été à reconstruire dans les XVe., XVIe. et XVIIe. siècles.

La suite de la discussion sur la dixième question est renvoyée à la prochaine séance, vu l'heure avancée.

L'un des Secrétaires,

A. GAYOT.

1re. Séance du 24 mai.

Présidence de M. Marcel CANAT, membre de l'Institut des provinces, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, etc.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, comte *de Mellet*, *Sellier*, l'abbé *Musart*, *Chaubry de Troncenord*, l'abbé *Le Petit*, *Gaugain*, *Gayot*, baron *de Bully*, et *de Granrut*, faisant fonctions de secrétaire.

Assistent à la séance plusieurs membres qui n'avaient pas paru aux précédentes; ce sont : MM. le baron de Connantre, membre du Conseil général de la Marne; Dinet-Peuvrel, maire d'Avize; l'abbé Hurault, curé de St.-Alpin; l'abbé Sevestre, du diocèse de Reims; l'abbé Miel, professeur au séminaire diocésain de Châlons; Balourdet, inspecteur des écoles primaires; le docteur Dorin; Galot fils, architecte; Pernot, de Vassy.

M. Gayot donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi soir.

M. le Président dépose sur le bureau les brochures suivantes :

1°. *Programme de la XXIIe. session du Congrès scientifique ;*

2°. L'*Heptaméron, ou les fêtes d'Avranches en* 1854, par M. Edouard Le Héricher ; offert par M. de Caumont ;

3°. L'*Annuaire de* 1854 de l'Association des inventeurs et artistes industriels ;

4°. *Raisons et faits qui amenèrent dans les arts (surtout dans l'architecture religieuse) le changement qui s'opéra au XVI*e*. siècle et pendant les siècles suivants*, par M. A. Pernot ;

5°. *Dernières années de Charles-le-Téméraire ;* par le Même ;

6°. *Jeanne-d'Arc Champenoise et non pas Lorraine ;* par le Même ;

7°. *Les drapeaux français ;* par M. Dollet, professeur au collége de Châlons-sur-Marne.

Il communique également à l'Assemblée :

1°. L'esquisse d'une statuette en bois provenant de l'église de Binson, par M. Pernot. Cet artiste fait observer que cette statue qu'il a reproduite daterait, suivant M. Didron, du XIIe. ou peut-être même du XIe. siècle ;

2°. Une vue et des détails des stalles données à l'église d'Orbais, dans le XVIe. siècle, par le cardinal de Vendôme.

Le Congrès, par l'organe de son président, remercie les membres auxquels sont dues les communications qui viennent d'être mentionnées.

M. l'abbé Boitel obtient la parole pour ajouter quelques documents à ceux qui ont été produits sur la deuxième question du programme. Il signale, à Montmirail, des restes de constructions qui lui paraissent fort anciennes.

M. le Président donne de nouveau lecture de la dixième question du programme, qui n'a pas été épuisée dans la dernière séance :

Quels sont les principaux monuments religieux, civils et militaires des Xe., XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, existant dans les anciens diocèses de Reims et de Châlons?

M. Pernot lit une notice historique sur le château de Joinville, situé dans la partie de l'ancien diocèse de Châlons aujourd'hui rattachée au département de la Haute-Marne.

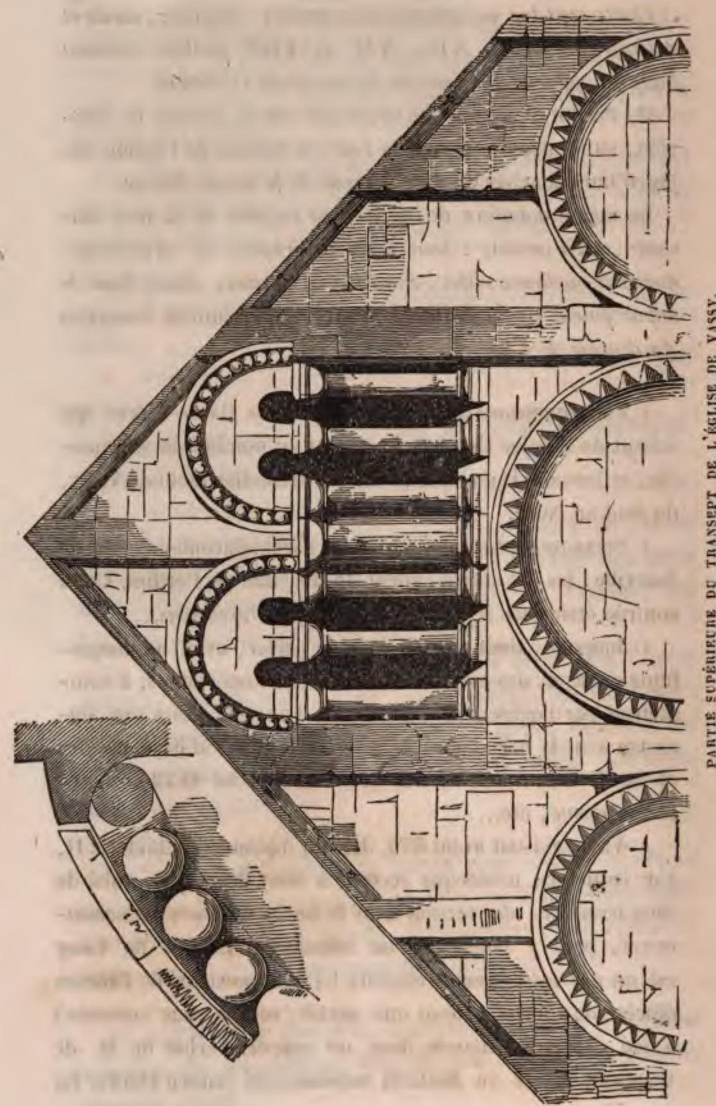
Le même membre donne lecture ensuite de la note suivante, qu'il intitule : *Souvenirs historiques et archéologiques sur quelques villes, châteaux et églises, situés dans le département de la Haute-Marne, et qui étaient autrefois du diocèse de Châlons :*

« Les communes du département de la Haute-Marne qui étaient du diocèse de Châlons étaient au nombre de soixante-dix, et forment la majeure partie de l'arrondissement de Vassy, du Sud au Nord.

« Soixante paroisses composaient l'archidiaconé-doyenné de Joinville; les dix autres étaient du doyenné de Perthes. Cette contrée était dans le Vallage et le *Pagus Perthensis*.....

« Joinville, dont nous venons de parler, avait un magnifique château, des abbayes et des églises importantes, à commencer par l'église collégiale de St.-Laurent. Dans son voisinage était la belle église de Blécourt, puis l'abbaye célèbre de St.-Urbain, dont le sire de Joinville, en 1132, est reconnu *avoué*, etc.....

« Vassy existait avant 672, date du diplôme de Childéric II, par lequel ce monarque accorde à saint Berchaire, abbé de Montiérender, du terrain dans le finage de Vassy, *Vuassiacense*, pour y construire un monastère. L'église de Vassy est un des monuments religieux les plus curieux de l'ancien diocèse de Châlons, dont une partie (voir la page suivante) a été décrite et figurée dans un rapport-verbal de M. de Caumont inséré au *Bulletin monumental* (année 1852). En



PARTIE SUPÉRIEURE DU TRANSEPT DE L'ÉGLISE DE VASSY.

1216, Blanche de Champagne fonde, près de Vassy, le prieuré des Hermites. En 1225, on y voit déjà un Hôtel-Dieu. Il est inutile de parler de l'événement si connu du 1er. mars 1562, nommé dans l'histoire le Massacre de Vassy.

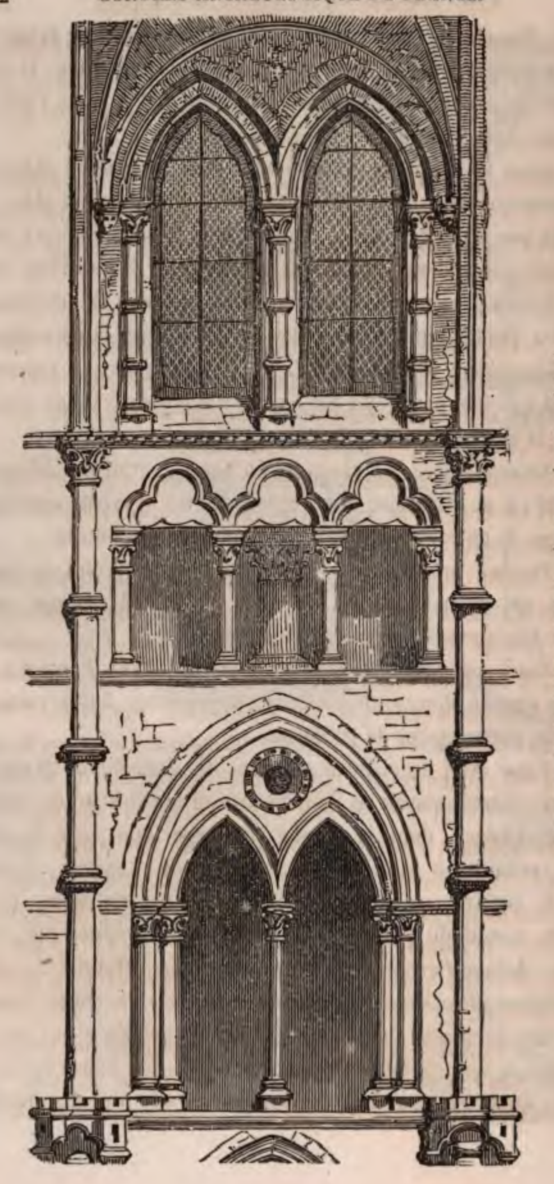
« Dans le voisinage de cette ville était la célèbre abbaye de Montiérender, dont les évêques de Châlons étaient abbés, fondée par saint Berchaire, ami de saint Nivard. Thierri III lui donne des biens considérables en 682. Aujourd'hui on voit l'église, monument des plus remarquables. M. de Caumont a publié une esquisse des travées du sanctuaire dans son *Abécédaire d'archéologie*, p. 260, et dans son rapport verbal qui fait partie du *Bulletin monumental*, année 1852 (voir la page suivante).

« Eclaron, dans les environs de Vassy, avait un château en 990; il ne reste plus que l'église comme souvenir archéologique. Il en est de même pour Doulevant-le-Château.

« Perthes ne conserve de ses grands souvenirs qu'une église qui menace ruine, du côté du portail, et qui est d'une très-grande élégance à l'intérieur.

« Dans son voisinage était l'abbaye de Trois-Fontaines, restée dans le diocèse de Châlons, puisque ses belles ruines sont du département de la Marne.

« Vassy avait un château qui était du domaine de Marie-Stuart, mais il n'avait ni l'importance ni la célébrité de celui de St.-Dizier, dont la *fondation*, ainsi que *celle* de la ville, remonte à saint Didier, évêque de Langres..... Ce qui le prouve, c'est une donation faite, en 804, par Boson, comte du palais de Charlemagne, terminée par ces mots : *Actum Pertense ad basilicam Sancti Desiderii, ubi vocabulum est alumna vico publico.* Il est parlé aussi, dans une très-ancienne charte du finage de Lanoue, qui est, comme on sait, le faubourg de St.-Dizier. Son église fut rebâtie, en 1227, par Guy de Dampierre, fils d'Archambaud



UNE TRAVÉE DU CHŒUR DE MONTIÉRENDER (XIII[e]. SIÈCLE).

de Bourbon. Son château, dont il reste encore deux belles tours, soutint le fameux siége qu'en fit Charles-Quint en 1544, avec une armée de 80,000 hommes, tandis que dans la ville il y en avait à peine 2,000.

« Guillaume, fils de Dampierre, seigneur de St.-Dizier, fonda deux prieurés; l'un, nommé Epineuseval, supprimé en 1770, et l'autre, Parthénion, nommé aujourd'hui St.-Pantaléon; cela remontait à 1227. »

M. Sellier observe que, grâce au zèle éclairé de M. l'abbé Bouillevaux, curé de Perthes, l'un des membres du Congrès, qui n'a pu se rendre à ses séances, l'église de cette commune va être l'objet d'une complète restauration.

M. l'abbé Bouillevaux a adressé à l'un des secrétaires-généraux du Congrès la monographie de l'église abbatiale de Montiérender.

M. l'abbé Auber, curé de Juvigny, lit une notice sur l'église de cette commune. En réservant, pour un travail qu'il prépare, les données historiques relatives au monument, il fait connaître à l'Assemblée quelques dates sur les restaurations diverses qui, successivement, sont venues altérer le caractère ou type primitif. Il signale les piliers de la nef et le chœur comme appartenant à l'origine de la construction (fin du XIe. siècle). A l'extérieur de l'abside, dit-il, une galerie aveugle rachetait la nudité des parois comprises entre le sommet des baies et la corniche en billettes.

Il indique qu'on retrouve dans d'autres parties de l'église des traces de restauration qui se terminent, en 1778, par la réédification du portail, suivant les principes et le style de cette époque.

M. l'abbé Auber entretient ensuite l'Assemblée des restaurations plus récentes qui, en 1853, ont été faites, sous la direction de M. Vagny, architecte, à Châlons et dans les-

quelles cet artiste a pris à tâche de reproduire le style de la première période de l'art ogival.

M. l'abbé Tourneur expose les recherches auxquelles il s'est livré, touchant les églises de l'ancien diocèse de Reims. Il signale, comme monuments religieux très-importants dans les Ardennes :

1°. L'église d'Attigny : style roman et ogival. La tour est du XIe. siècle ; les autres parties de l'édifice datent des XIIIe. et XIVe. siècles ;

2°. Celle de Buzancy, œuvre du XIIIe. siècle ;

3°. Celle de Rethel, dans laquelle domine le même type;

4°. Celle de Sault-St.-Remy, des XIIe. et XVe. siècles.

Il appelle également l'attention sur d'autres édifices importants; ce sont : l'église de Braux, des XIe., XIIIe. et XVe. siècles; celles de Semide, Le Thour, Villers-Devant-Le-Thour, dont les parties principales sont dues au XIIIe. siècle ; puis enfin, quoique moins importants, les restes de l'abbaye de Bonnefontaine, à Blanchefosse, dans le style du XIIIe. siècle.

M. Tourneur indique, à Rethel, une tour du XIIe. ou du XIIIe. siècle, aujourd'hui détruite. On distingue encore la motte sur laquelle elle s'élevait.

Passant ensuite aux édifices de l'arrondissement de Reims, M. Tourneur émet l'avis qu'on peut attribuer :

1°. Aux Xe. et XIe. siècles, la nef de St.-Maurice, à Reims;

2°. Au XIe., la nef de St.-Remy (parties primitives); les autres seraient du XIIe. et du commencement du XIIIe. siècle;

3°. Au XIIe., le clocher de Vitry-lès-Reims;

4°. Au XIIIe., la cathédrale (en grande partie), la nef de St.-Jacques, les églises de Lavanne, Bourgogne, Pévy, Fismes, Cernay, Villers-aux-Nœuds, Bétheniville, Heutrégiville.

Parmi les monuments civils de l'arrondissement de Reims, M. l'abbé Tourneur cite la maison de la rue du Tambour,

en cette ville; cette maison est improprement appelée Hôtel des comtes de Champagne.

M. de Caumont prend la parole et fait ressortir de nouveau tout l'intérêt que présente l'étude des monuments civils et militaires du moyen-âge. Les édifices religieux, les églises, sont en grand nombre, mais les constructions civiles et militaires ont disparu pour la plupart; les types très-rares qui ont échappé à la destruction sont menacés chaque jour. Il est très-urgent de les rechercher, de les relever sur des dessins, et de recueillir tous les matériaux propres à guider, en cette matière, l'historien et l'archéologue.

A ce propos, M. l'abbé Boitel cite le château de Doussigny et la commanderie de Malte, à Tréfols, arrondissement d'Epernay, édifices qu'il croit être du XIIe. et du XIIIe. siècles.

M. Sellier, au nom de M. Edouard de Barthélemy, donne lecture d'une note ainsi conçue :

« *Monuments romans chrétiens.* — Ces monuments sont très-nombreux dans ce département : cent cinquante de ses églises appartiennent à cette époque, sinon en entier, au moins pour des parties principales. Les plus remarquables sont : Baye (nef, crypte), Vandancourt, Binson, St.-Ferjeux, St. Remy de Reims (nefs), St.-Etienne de Châlons (tours, crypte du VIIe. siècle), Notre-Dame de Châlons, abbaye de Nesle, portail d'Hautvillers, Montmort, Jaalons (crypte du Xe. siècle ?), le Mesnil-sur-Oger, Oger, St.-Martin de Courtisols, St.-Thierry, Minaucourt, les porches de St.-Amand, Aulnay-sur-Marne, Mareuil, Bétheny, Hermonville, portail de Courtémont, les boiseries des combles de St.-Jean de Châlons.

« *Monuments du style ogival primaire.* — Cent quarante-deux églises sont de cette époque, en tout ou partie. Il faut citer entr'elles Notre-Dame de Reims et encore Notre-Dame

de Châlons, le chœur de St.-Remy de Reims, les églises de Ste-Ménehould, Somme-Py, Baye, Orbais, Bourgogne, Lavanne, Boult, Suippes, Heutrégiville, Bétheniville, Nesle (paroisse), Vatry, Vertus, Bouchy, Loisy-en-Brie, Cernay-en-Dormois.

« *Monuments du style ogival flamboyant.* — On compte cinquante-sept églises de ce style : les plus élégantes sont à Montmirail, Ay, Villers-en-Argonne, la Neuville-au-Pont (portails et chœur), Grauve et Somme-Py, les tours de St.-Alpin de Châlons, Heiltz-le-Maurupt, Farémont, Cernay, Notre-Dame de Châlons, les fenêtres des basses-nefs de cette dernière église ; par-dessus tout, Notre-Dame-de-Lépine, type de ce style élégant, mais déjà en décadence.

« *Monuments de la renaissance.* —Quarante édifices principaux : nefs de St.-Jean-sur-Tourbe, clocher St.-Jean de Châlons, églises d'Epernay, Noirlieu, le Breuil.

« *Monuments des XVIIe. et XVIIIe. siècles.* — Quinze édifices principaux : églises de Vitry et de St.-Mard-sur-le-Mont, chapelles du collége de Châlons et de la Pitié, à Reims.

« Comme ornementation mobilière, nos églises ne sont pas riches : il faut cependant citer les vitraux, qui, seuls, occupent un rang important. Sans parler de ceux bien connus de Reims et de Châlons (XIIIe. et XVIe. siècles), on en trouvera à Perthes (XVIe. siècle), Joiselle (XVe. siècle), Montmort (XVe. siècle), Vitry-le-Brûlé (XVe. siècle), Villers-Franqueux, Jalons, Fèrebrianges (XVIe. siècle), Epernay (XVIe. siècle), et des fragments à Loisy-en-Brie, Bussy-Lettrée, St.-Quentin, Faverolles, le Breuil, Savigny, Gionges, Bergères, Villedommange, Togny, l'Echelle, Bétheny, Magneux, Faux-Fresnay, Mesnil-lès-Hurlus, etc. Après cela, viennent les carrelages émaillés de Baye (XIIIe. siècle) ; le Breuil, Vertus, Lépine, Courmelois, Orbais (XVe. siècle), les rétables de Fromentières, Faux-Fresnay, St.-Just, Co-

ligny, Mesnil-lès-Hurlus, Cernay, Mareuil-en-Brie. Comme sculptures, il faut aller, est-il besoin de le dire, à Notre-Dame-de-Reims, à St.-Remy, à Notre-Dame-en-Vaux. Somme-Py, Hans, Champillon et Sarry possèdent de curieuses statuettes. Enfin, je citerai les nombreuses pierres tombales qui jonchent les églises de Châlons, celles de Ste.-Ménehould, celles de Cernay-en-Dormois, les deux de Notre-Dame-de-Reims, etc.

« *Monuments militaires.* — Les guerres ont laissé subsister peu de ruines, et les anciens châteaux conservés jusqu'à nous ont gardé peu de cachet. On voit cependant de belles ruines à Courville, Gigny-au-Bois, Magneux, Châtillon; les châteaux de Brugny, Montmort, Gueux, sont de beaux types des XIVe. et XVIe. siècles; puis je nommerai Courgivaux, Mareuil-en-Brie, Unchair, Lignon, Villers-aux-Corneilles, Chalerange, Les Marais; dans les temps plus modernes, Etoges, Congy, Esternay, Vindé, Montmirail, Brimont, et avant tout, Baye, respectable représentant du XIIIe. siècle. — De nombreux villages présentent des débris d'enceintes fortifiées : les restes de fortification de Châlons, Reims et Ste.-Ménehould ont une plus grande valeur architecturale.

« *Monuments civils.* — Le nombre en est restreint : je ne vois même aucun édifice saillant à mentionner. Quelques vieilles maisons seulement ont conservé une certaine originalité; mais elles disparaissent chaque jour. De toutes, la maison de la rue du Tambour, à Reims, est la plus curieuse. »

M. Drouet fait la lecture suivante :

Dans une excursion que je viens de faire dans les environs de Vitry-le-François, j'ai visité, guidé et accompagné par M. Biltz, curé de Larzicourt, trois églises qui m'ont paru mériter l'attention, celles de *Larzicourt, Orconte* et *Perthes*, et, quoique bien novice encore dans la science archéologique,

je crois devoir vous soumettre mes observations, que, j'en ai la confiance, vous voudrez bien accueillir avec indulgence.

Je vous dirai d'abord quelques mots de M. Biltz.

Homme de grands moyens et d'intelligence, plein d'ardeur pour l'étude, M. Biltz s'occupe avec zèle et succès d'archéologie et de paléographie; déjà il a fait de nombreuses, patientes et intéressantes recherches sur les bourgs et villages de l'ancienne élection de Vitry-le-François. Ses notes pourraient, au besoin, reconstituer l'histoire nobiliaire et féodale de cette partie de la province de Champagne; les armoiries de la plupart des seigneuries laïques ou ecclésiastiques ont été par lui retrouvées et dessinées. Son zèle ne s'arrête pas; il continue ses travaux et ses recherches; sa modestie l'empêche de se produire au grand jour, mais l'estime et l'attachement qu'il m'inspire me font désirer qu'il soit connu et apprécié, et que la lumière qu'il peut répandre sur l'histoire de l'ancien comté de Châlons en Champagne ne demeure pas cachée sous le boisseau.

J'en viens à la visite dont je parlais en commençant.

Larzicourt.—Larzicourt était une baronnie qui appartenait, en dernier lieu, à la famille de Montmorency.

Son église, dédiée à saint Georges, est du XIIe. ou du XIIIe. siècle pour le chœur et les nefs (plein-cintre, piliers carrés); le chœur et le sanctuaire sont seuls voûtés; les transepts, qui ont été reconstruits après un incendie, m'ont paru dater du XIVe. siècle; une des clefs de voûte du transept méridional porte une tête coiffée comme sous Louis XII.

Au-dessus des arcades, du côté droit de la nef centrale, règne une frise sculptée en dents de loup; la même sculpture entoure le pignon du portail et la petite rosace qui est au-dessus de ce portail.

En face de la chaire, contre le pilier, est fixée une sculpture en pierre ayant environ 60^c. de large sur 40^c. de haut,

et représentant saint Hubert à cheval, terrassant un dragon; cette sculpture, comme les statues de saint Georges et autres, qui décorent cette église, m'ont paru de la même époque que l'édifice et sont toutes peintes de la même couleur.

Au premier pilier du chœur, à droite, est appliqué un marbre sur lequel on lit cette épitaphe, en lettres romaines :

PAX VIVIS, REQUIES DEFUNCTIS.

CY DEVANT GISENT DÉFUNZ NOBLE ET PRUDENT HŌME, MESSIRE NICOLAS DE VAVRAY, VIVANT BAILLY AU COMTÉ DE BEAUFORT, ET APRÈS L'ÉRECTION EN DUCHÉ, LIEUTENANT ET SEUL JUGE ORDINAIRE EN CE BAILLIAGE, DÉCÉDÉ BAILLY D'ARZILLIÈRES LE 27me. DÉCEMBRE 1621. DAMOISELLE ANNE MAUCLER ET MARIE DE BÉGAT, SES PREMIÈRE ET SECONDE FEMMES : PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES ET DE CELLES DE NOBLE ET PRUDENT HOMME MESSIRE NICOLAS DE VAVRAY, VIVANT GRUYER DE CETTE BARONIE, DÉCÉDÉ LE 19me. JANVIER 1639, A PARIS, SOLLICITANT LE DÉLOGEMENT DE NOTAF ALLEMANT; DE DAMOISELLE CATHERINE DE LA TRONCHE, SON ESPOUSE, CY DEVANT INHUMÉE LE 30me. OCTOBRE AN PRÉSENT 1651, ET DE FEU PIERRE DE VAVRAY, ESCUYER, LEUR FILS.

ET POUR LE SALUT DE CELLES DE NOBLES ET PRUDENTS HOMMES MESSIRE SAMUEL DE VAVRAY, A PRÉSENT LIEUTENANT ET GRUYER; MESSIRE EDME DE VAVRAY, AVOCAT; DAMOISELLES CLAUDE DE PERTHES ET SUZANNE CAPPÉ, LEURS ESPOUSES, ET DAMOISELLE MARIE DE VAVRAY, QUI ONT DONNÉ A CETTE FABRIQUE 2 FAUCHÉES DE PRÉ POUR LA CÉLÉBRATION DE 2 OBITS LES 19 JANVIER ET 30 OCTOBRE, POUR LE BIEN DE LEURS AMES ET DES AUTRES DÉFUNTS.

M. E. P.

Orconte. — La jolie église d'Orconte date, pour le chœur,

le sanctuaire et le portail, du XIIIe. siècle; au XVe., on ajouta un collatéral et on refit les croisées des deux côtés en gothique fleuri.

On remarque, du côté méridional surtout, des restes de jolis vitraux du XVe. siècle :

1°. Un ange, qui a dû faire partie d'un tableau représentant l'Annonciation : on lit encore dans une banderolle :

AVE GRATIA PLENA, BENEDICTA TU IN MULIERIBUS.

2°. Saint Nicolas, avec sa cuve remplie de petits enfants;

3°. Dans le sanctuaire, à droite, saint Antoine, et à genoux à ses pieds, le donateur et sa femme. On lit : ANTOINE DE VERNEUIL DONNA. . . . .

Dans le cimetière, on voit une belle croix en pierre du XIIIe. siècle, au-dessous du Christ, et en fort relief, saint Georges à cheval, et derrière, la Sainte Vierge.

Les murs extérieurs sont encore percés de fenêtres-meurtrières qui, au dehors, n'ont qu'un petit diamètre. Aux piliers de l'entrée du chœur sont sculptées des armoiries.

Perthes. — L'église de Perthes, qui appartient aussi au XIIIe. siècle, faisait partie de l'ancien prieuré; on y remarque encore d'anciennes peintures murales; une sainte Catherine est assez bien conservée.

A l'extérieur, le côté septentrional, contre lequel étaient les bâtiments du prieuré, porte encore les traces de l'incendie qui a détruit ces constructions.

Le côté méridional et la voûte de la nef sont en mauvais état et vont être réparés, et le badigeon, qui couvre l'intérieur de l'église, enlevé.

M. le Président énonce la onzième question :

Quelles sont les églises du département qui méritent d'être classées parmi les monuments historiques?

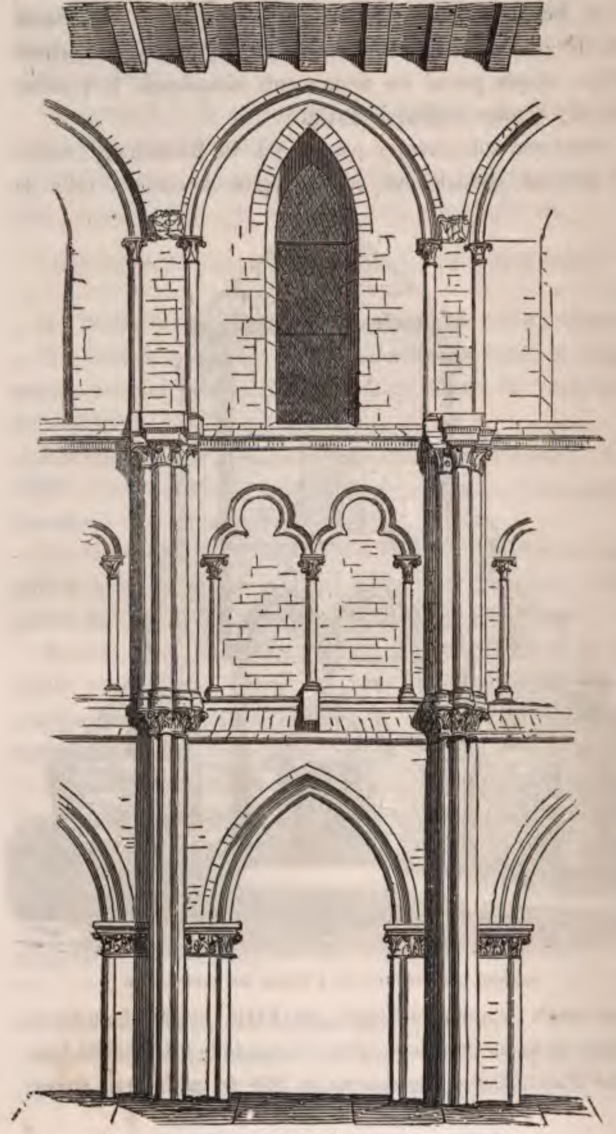
M. Sellier, dans le discours qu'il a prononcé à la séance du 21 mai, a fait l'énumération des édifices qui méritent d'être classés parmi les monuments historiques. Il y aurait lieu d'y ajouter l'église de Juvigny.

Dans une note envoyée par M. Ed. de Barthélemy, celui-ci propose spécialement comme église à classer, celle de



FAÇADE OCCIDENTALE DE L'ÉGLISE DE SEPT-SAULX.

Sept-Saulx, canton de Verzy, du XIIIe. siècle, laquelle se trouve dans un état déplorable; il demande à la Société française d'archéologie une somme de 200 fr. pour cette église,



ÉLÉVATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE SEPT-SAULX.

qu'il croit avoir fait suffisamment connaître dans un travail inséré à l'avant-dernier numéro du *Bulletin monumental*, XXIe. volume.

Cette demande est renvoyée à la Commission des vœux.

M. le Président lit la douzième question :

Quels sont les différents styles auxquels appartient la cathédrale de Reims? — Décrire les diverses particularités de construction de cette église, sans se préoccuper des traditions écrites. — Mêmes observations au sujet de la statuaire de cette cathédrale. — Y a-t-il lieu de croire que les tours de cet édifice aient été destinées originairement à recevoir des flèches?

M. l'abbé Tourneur demande la parole et s'exprime en ces termes :

La cathédrale de Reims, commencée en 1212, appartient, pour son ensemble, au style gothique de la première période. L'édifice entier, à l'exception des trois dernières travées de la nef et du portail, est entièrement conforme aux dessins qu'en donnait, vers 1220, l'architecte Villers de Honnecourt. Le plan, l'appareil, les baies, les piliers, les moulures, et toute l'ornementation, présentent les mêmes caractères et ne laisseraient pas un seul instant l'archéologue indécis sur la date de construction du monument, quand même une foule de documents authentiques ne s'accorderaient pas pour nous la fournir.

Les trois dernières travées de la nef et le portail sont certainement postérieurs de près d'un siècle à la masse totale de l'édifice. Il est bien vrai que l'architecte qui les a construits s'est scrupuleusement attaché à suivre les grandes lignes précédemment adoptées, et il y a si parfaitement réussi, que l'œil ne saisit, au premier aspect, aucune différence entre la

partie moderne et la partie ancienne ; mais il a cependant laissé en mille endroits son cachet particulier, facile à reconnaître pour peu qu'on l'étudie : 1°. l'appareil n'est pas le même ; les pierres de la partie moderne sont d'un échantillon plus considérable et d'une qualité fort inférieure ; 2°. la ligne de raccord est parfaitement visible et se suit depuis le pavé jusque dans les voûtes ; 3°. les moulures diffèrent essentiellement ; la scotie profonde du XIIIe. siècle, qui règne dans toute l'église, à tous les étages, n'existe plus ici ; les fleurons des archivoltes sont changés ; tous les chapiteaux, d'un autre style beaucoup plus feuillagé ; 4°. les colonnettes des piliers sont construites d'une manière différente ; au lieu de fûts d'une seule pierre, posée à contre sens *du lit de carrière*, elles sont composées de tronçons superposés, faisant partie de la muraille même et placés *selon leur lit ;* 5°. l'appareil des gros piliers de la nef a changé. Dans *toute la cathédrale*, les piliers sont disposés fort ingénieusement, d'après le modèle de Villars de Honnecourt, de manière à ne laisser apercevoir aucun joint vertical entre les divers morceaux composant chaque assise de la colonne ; c'est le contraire dans la partie nouvelle ; 6°. le triforium est partout aveugle ; il est éclairé au portail ; 7°. l'addition de ces trois travées explique seule les proportions exceptionnelles de Notre-Dame de Reims. Seule, elle a le transept aussi rapproché de l'abside. Elle est *la plus longue des cathédrales de France*, et elle ne vient que la douzième ou quinzième pour la hauteur et surtout pour la largeur. D'après l'élévation donnée primitivement au sol de l'édifice, on peut voir que l'abside devait renfermer le sanctuaire et le chœur ; et pourtant nous avons mille preuves que ce dernier a toujours occupé les trois premières travées de la nef. Pourquoi ? sinon pour que cette nef ne devînt pas monstrueusement longue, et qu'elle gardât ses nobles proportions en perdant par le haut ce qu'elle acquérait par le bas.

Dieu garde la cathédrale de Reims de l'amélioration prétendue qu'un savant archéologue demande sans cesse pour elle! de reculer l'autel au fond de l'abside et de faire rentrer dans cette même abside le chœur et le sanctuaire. Nous sommes certain que le docte M. Bourrassé abandonnerait son opinion, s'il pouvait, sur les lieux mêmes, constater ce que nous venons de dire. Au surplus, quand même la distribution intérieure de la cathédrale de Reims serait une exception et une anomalie, n'est-elle pas assez noble, assez grande, assez illustre, pour faire tolérer en sa faveur une exception cinq fois séculaire et qui n'a été autorisée dans l'origine que par les plus graves motifs? Enfin, une dernière raison de croire à l'addition des trois dernières travées au XIVe. siècle, c'est la tradition qui attribue le portail à Robert de Coucy, mort en 1312, cent ans après le commencement de la construction de l'édifice. N'oublions pas de dire que tous les détails de la partie moderne se rapportent au style du XIVe. siècle aussi exactement que ceux de la première partie se rapportent au XIIIe.

On trouve encore, dans la cathédrale, quelques traces du XVe. et du XVIe. siècles : au sommet des tours, achevées en 1430; aux deux pignons rebâtis après l'incendie de 1481, et à la balustrade du comble de la grande nef, construite en 1508 ou 1509.

2°. Tout ce que nous venons de dire répond à la deuxième partie de la question; nous n'avons qu'un mot à ajouter.

Dans toute la partie ancienne, on a employé des pièces de bois, placées au haut des piliers, pour maintenir l'écartement pendant la construction. Ces pièces de bois ont ensuite été sciées, et les morceaux restés dans la muraille, au bas de chaque arcade, sont encore parfaitement visibles par toute la cathédrale. Dans la partie moderne, on a substitué des crampons de fer, qui sont aussi restés et qui sont

moins étranges à voir que les morceaux de bois assez disgracieux, si on les remarquait;

3°. La statuaire porte divers caractères et appartient à diverses époques. M. Herbé, dans son bel ouvrage *Sur les beaux-arts en France,* les classe avec habileté, et nous pourrions renvoyer à ce qu'il en a dit. Toutefois disons, en un mot, que l'ensemble des deux portails du Nord est du milieu du XIIIe. siècle. Les apôtres de l'un de ces portails sont sans doute plus anciens, et peut-être de la cathédrale précédente. *Le beau Dieu,* autrefois à l'intérieur, est du XIVe. siècle. Au grand portail, tout est du XIVe., sauf les sept statues de droite du porche, au Midi, près de l'archevêché, calquées sur Chartres, et d'un style tout-à-fait différent des autres. Pourquoi et comment?... Nons ne le savons pas.

L'ensemble des statues des contreforts est du XIVe. siècle. Celles qui longent la nef sont de beaucoup supérieures aux autres.

Les sujets des deux pignons latéraux appartiennent au XVIe. siècle; ils sont très-mauvais.

Au portail, un grand nombre de réparations très-malheureuses ont été faites au XVIIIe. et au XIXe. siècles : tantôt on a copié les statues de l'intérieur, qui n'avaient aucun rapport avec celles de l'extérieur; tantôt on a copié les plâtres à la mode, témoin un masque de Henri IV, moulé sur nature en 1793, et une Pudeur antique du musée du Capitole, sculptée au transept sud; témoins encore un Louis XVI et un saint Sébastien au porche central du grand portail.

4°. Y a-t-il lieu de croire que les tours de cet édifice aient été originairement destinées à recevoir des flèches? Cette question n'en est pas une. Oui, incontestablement; car elles s'y trouvent à la hauteur de 2 mètres, et de construction aussi ancienne que le reste du portail. Il ne faut pas penser

qu'elles ont été ajoutées après coup; quand on veut mettre des flèches de 50 mètres sur un édifice, il y faut penser dès le sol, dès les fondements, et non pas en posant les combles. Il faut à ce poids énorme ses appuis, ses étais, ses supports. Or, ces appuis sont parfaitement visibles, depuis le sol jusqu'au sommet de la cathédrale : il n'y a aucun doute qu'elle n'ait été originairement destinée à recevoir des flèches.

Mais, faut-il les achever ? est-il à désirer qu'on les achève ? quand, comment faut-il les achever ?... questions véritables, que le Congrès a fait très-sagement de ne pas poser, car elles sont insolubles, comme toutes les questions de forme et de goût, sur lesquelles *flèchistes* et *anti-flèchistes* pourront se donner l'agrément de discuter ou de disputer tout à leur aise, sans parvenir à se convaincre jamais, parce que, encore une fois, quand on entre dans le domaine du goût et de la fantaisie, il n'y a plus matière à discussion raisonnable ni sérieuse.

M. le comte de Mellet, revenant sur les sept statues qui existent à droite du porche du Midi, exprime l'opinion qu'elles sont de la fin du XIIe. ou du XIIIe. siècle. Il insiste pour savoir comment on peut expliquer la présence de ces statues dans un portail du XIVe. siècle.

M. Sellier répond que les statues dont il est question ont pu appartenir au portail primitif et être replacées dans le portail actuel. Il ne lui semble pas possible d'expliquer autrement la différence de style existant entre ces statues et toutes les autres.

Le Congrès passe à l'examen de la treizième question.

M. le Président en rappelle l'énoncé ainsi qu'il suit :

Quelles sont les verrières les plus remarquables du département ?

M. l'abbé Tourneur lit sur les verrières des églises de Reims une notice dont voici la teneur :

L'ensemble des vitraux de l'abside de St.-Remy appartient à la fin du XIIe. siècle, ou au commencement du XIIIe. Comme ceux de la cathédrale, dont ils ont certainement inspiré le dessin, ces vitraux se partagent en deux parties ; l'une, au-dessus, figurant les apôtres et les écrivains sacrés d'abord, puis les patriarches et les prophètes ; l'autre, au-dessous, offrant la série des archevêques de Reims, depuis la fondation de cette métropole jusqu'à l'époque de l'exécution des vitraux. Les bordures de cette série sont toutes modernes, mais scrupuleusement copiées sur les riches modèles qui se trouvent en si grand nombre dans la galerie du premier étage et au rez-de-chaussée. Rien n'égale ces précieux vitraux pour l'harmonie des couleurs, la richesse des dessins et l'effet d'ensemble qu'ils produisent. Henri Gérente, si bon juge en cette matière, ne venait pas une seule fois à Reims sans passer de longues heures à les étudier.

Au milieu de cette admirable série, se trouvent huit ou dix fenêtres formant contraste avec les autres, et infiniment plus curieuses encore à examiner. Nous avons toute raison de croire qu'elles appartiennent à l'ancienne église de *mil quarante-neuf*, avant l'addition de l'abside actuelle, au XIIe. siècle, d'où il suivrait que nous posséderions à Reims *une série de vitraux du XIe. siècle*, antérieurs de cent ans à ceux de Suger, regardés jusqu'à ce jour comme les plus anciens que l'on connaisse. Nous ne demandons pas qu'on nous en croie sur parole, nous nous bornons à signaler le fait au Congrès, afin qu'il examine et prononce. Voici nos raisons : 1°. Les fenêtres dont il s'agit, percées au milieu des autres, sont évidemment différentes et ne peuvent aucunement ap-

partenir à la même série, ni avoir été exécutées pour la place qu'elles occupent; 2°. les fenêtres auxquelles elles étaient destinées primitivement étaient plus étroites et de forme circulaire, telles que les fenêtres de la nef actuelle. Ces vitraux ont tous cette forme et ne s'adaptent aux ogives de l'abside que grâce à des additions très-faciles à reconnaître; 3°. ces vitraux nous paraissent certainement plus anciens que ceux au milieu desquels ils se trouvent. On n'y remarque aucun ton clair; les verres sont plus petits, coupés sans tenir compte des lignes du dessin; à l'extérieur, ils sont beaucoup plus altérés par le temps que les autres : les pluies, les lichens, les ont endommagés à tel point que leur surface a perdu tout son poli et se trouve creusée, fouillée, comme du mâchefer ou de la scorie de houille; 4°. ils ont été faits pour l'église de St.-Remy, car la figure de ce saint évêque, qui, dans son église, devait se trouver à la place d'honneur et être plus saillante que les autres, se trouve précisément beaucoup plus petite et presqu'imperceptible : pourquoi? sinon parce qu'on a conservé dans la nouvelle abside l'image consacrée par son séjour de cent ans dans la première? Or, cette figure de saint Remy appartient précisément à la série dont je parle; 5°. chose très-frappante : tous les personnages de St.-Remy et de la cathédrale, exécutés depuis le XIIe. siècle, sont assis sur des siéges en forme d'X, comme la chaise curule romaine. Tous ceux de la série dont je parle sont assis sur des siéges droits à dossiers. Or, une dissertation très-savante de M. Lenormant (t. II des *Mélanges archéologiques* du P. Martin) démontre d'une manière évidente que l'usage d'asseoir les grands personnages sur des chaises curules ne date que du XIIe. siècle, depuis la restauration du fauteuil de Dagobert par l'abbé Suger, tandis qu'auparavant, sceaux, médailles, monnaies et manuscrits, leur donnent toujours le fauteuil à dossier. Cette coïncidence de fait et de date n'est-

elle pas très-concluante, jointe surtout aux nombreuses inductions qui précèdent? Ne nous permet-elle pas d'énoncer avec confiance l'assertion suivante : les vitraux circulaires des huit ou dix fenêtres de l'abside actuelle, différents de ceux qu'ils accompagnent et certainement plus anciens qu'eux, ont dû garnir les fenêtres de l'abside de 1049, et avoir été employés à fermer celles du XII[e]. siècle, par un motif d'économie qui se conçoit très-aisément. Nous avons donc à Reims une série de vitraux antérieurs à l'an 1100 et d'une époque voisine de 1049.

M. de Granrut présente la note suivante sur plusieurs verrières des arrondissements de Châlons et d'Epernay :

Les églises de Châlons et des environs, malgré les mutilations nombreuses qu'elles ont subies, possèdent aujourd'hui un certain nombre de verrières peintes très-remarquables.

Je vais les indiquer sommairement et y annexer quelques renseignements sur celles de l'arrondissement d'Epernay.

CHALONS.

Cathédrale.

Verrières du XIII[e]. siècle. — Quelques panneaux d'une baie à l'intersection de la nef latérale de droite et du bras adjacent du transept.

Verrières du XIV[e]. siècle (1). — Abside. — Dans six hautes baies, sont de grandes figures représentant, au centre, la naissance, la mort et la résurrection du Christ; latéralement, les apôtres et les premiers prélats du siége.

(1) Quelques-unes de ces verrières sont peut-être de la fin du XIII[e]. siècle.

Dans quatre autres baies voisines. Ornements tracés en noir sur fond blanc (grisailles).

Bras droit du transept. — Une grande et belle rosace au sommet ; dans le triforium, douze panneaux représentant les douze apôtres (quelques-uns de ces panneaux ont été récemment restaurés).

Trois verrières en grisailles. Restes de verrières dans les roses des baies inférieures.

Bras gauche. — Un vitrail fleurdelisé.

Grande nef. — Quatre des hautes baies sont ornées de grisailles dans lesquelles s'agencent divers ornements sur fond rouge, bleu, vert, etc. ; parmi eux, on distingue grand nombre de tours de Castille. On y remarque encore un diacre et un archevêque.

Collatéral de gauche. — Deux baies en grisailles, avec les emblèmes des donateurs, présentant des verrières à la Vierge, au Christ, à leurs patrons. En outre, quelques fragments de grisailles.

Collatéral de droite. — Un vitrail représentant les apôtres.

Verrières des XVe. et XVIe. siècles. — Neuf baies des nefs latérales encadrent des verrières plus ou moins complètes des XVe. et XVIe. siècles ; il en est qui rappellent ce style qu'à tort on a qualifié style allemand.

Verrières du XVIIe. siècle. — Roses, fleurs, etc., dans les deux baies de la nef latérale de gauche, adjacentes au portail occidental. Dans les rosaces des baies des chapelles absidales, on voit encore des restes de verrières représentant le soleil entouré de rayons éclatants et bordé par la légende *Nec pluribus impar* (1).

(1) On sait que les deux premières travées de la cathédrale de Châlons et le portail occidental adjacent ont été construits en 1624, au moyen des dons de l'évêque Henry Clause, et que la dépense s'éleva à la somme de 32,900 fr. pour la façon seulement. Quant aux chapelles

St.-Alpin.

Grisailles de 1536, représentant des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament et d'un très-beau dessin.

Autres verrières de 1522, de tons vigoureux; personnages sur fond bleu : apôtres, évêques, donateurs; légende de sainte Madeleine, etc.

Notre-Dame.

Neuf verrières du XVIe. siècle : deux d'entre elles peuvent être classées parmi les types les plus remarquables, sous le rapport du dessin, de la richesse et de l'harmonie du coloris.

St.-Loup.

Quatre grandes verrières incomplètes du XVe. siècle; fragments du même style.

St.-Jean.

Fragments de grisaille du XIVe. siècle.

LÉPINE.

Fragments de verrières du XVIe. siècle. L'une d'elles, fort mutilée par des restaurations barbares, représente le miracle qui a donné lieu à la fondation de l'église.

ÉPERNAY.

Verrières du XVIe. siècle.

du chevet, ou *nouvelles œuvres*, elles sont dues aux libéralités de l'évêque Vialart de Herse, qui, après l'incendie de 1688, fit réparer et agrandir sa cathédrale.

ORBAIS.

Une belle verrière du XIVe. siècle; quelques fragments de la même époque.

SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE .	arrondt. de Châlons	verrières du XVIe. siècle.
BUSSY-LETTRÉE		
MONTMORT, arrondisst. d'Épernay		

M. le Président lit la quatorzième question, ainsi conçue : *L'emploi de la couverte dans les vitraux du moyen-âge est-il un fait aujourd'hui généralement admis? La composition de cette couverte était-elle partout la même?*

M. le comte de Mellet demande la parole et expose les discussions que cette question a fait naître : M. Didron, dit-il, qui dirige à Paris un atelier dans lequel se fabriquent des vitraux dans les divers styles du moyen-âge, a, pendant quelque temps, pensé que, dans le XIIIe. siècle, les artistes n'employaient pas la couverte. Aujourd'hui, ce savant archéologue a été conduit, par ses recherches, à une opinion contraire.

M. Gayot mentionne les travaux de M. Bertrand, juge au Tribunal de la Seine, sur cette matière. M. Bertrand a toujours pensé que, dans les verrières du XIIIe. siècle, il existait une couverte.

M. Le Parmentier émet l'avis que la couverte a été employée jusqu'au XVIe. siècle.

MM. le comte de Mellet, Marcel Canat et de Granrut ne partagent pas cette opinion ; ils croient, au contraire, que l'emploi systématique de la couverte a cessé, au moins dans

la plupart de nos provinces, dans la seconde moitié du XIVe. siècle. C'est alors qu'au procédé si simple et en même temps si puissant d'effets adopté par les artistes du XIIIe. siècle, on a commencé à substituer une méthode qui avait pour but de donner plus de modelé aux figures et aux draperies. La dégradation des teintes s'opérait alors généralement par *enlevés* qui imitent les hachures du crayon daus nos dessins modernes.

M. de Granrut croit qu'il est très-difficile de répondre au deuxième paragraphe de la question, parce que la décomposition de la couverte résiste au plomb qui cerne les morceaux de verre, et la poussière qui s'est fixée à leur surface rend peu concluants les résultats d'une analyse chimique.

M. de Caumont fait observer qu'il serait fort utile de relever les inscriptions des pierres tombales si nombreuses, qui se trouvent dans les églises de Châlons. Parmi ces pierres, il en est qui sont très-précieuses et qui conservent le souvenir de faits très-intéressants pour l'histoire locale.

L'Assemblée, sur la proposition de M. de Caumont, décide qu'elle visitera demain l'église de Lépine et le camp de la Cheppe.

M. le Président lève la séance.

2e. Séance du 24 mai.

Présidence de M. le baron CHAUBRY DE TRONCENORD, membre du Conseil général de la Marne.

La séance est ouverte à une heure de l'après-midi.

Siégent au bureau : MM. *de Mellet, de Caumont, Sellier, Musart, Gaugain, Canat* et *Tourneur*, secrétaire-général de l'Académie de Reims, faisant les fonctions de secrétaire pour cette séance.

MM. le comte de Riocour et Gabriel Chandon de Romont, adhérents au Congrès, assistent à la séance.

La correspondance manuscrite comprend une lettre de M. l'abbé Tridon, de Troyes, membre de l'Institut des provinces, par laquelle, en adhérant au Congrès, il exprime le regret que les fonctions de son ministère, qui le retiennent à Paris, ne lui permettent pas d'assister à ses séances. M. l'abbé Tridon, par la même lettre, sollicite un secours de 100 fr. pour aider à la restauration de la chapelle de Notre-Dame-du-Château, à St.-Worles de Châtillon-sur-Seine.

« Il s'agit, dit M. Tridon, d'une chapelle très-ancienne. « Tout porte à croire qu'elle remonte aux premiers siècles « du christianisme.

« Saint Bernard, élevé aux écoles châtillonnaises, a prié « en ce lieu, cela ne peut être douteux. Il est probable que « la vision de Noël a eu lieu dans ce sanctuaire. Au nom de « l'art et du grand homme, je réclame cette marque d'in- « térêt de la Société; elle ne me la refusera pas. »

Cette demande est renvoyée à la Commission des vœux.

La parole est donnée à M. Duquénelle, membre titulaire de l'Académie de Reims, de la Société française d'archéologie et du Congrès, pour la lecture d'un mémoire sur la quatrième question du programme. Ce mémoire traite des principales découvertes de monnaies romaines faites récemment à Reims et dans les environs de cette ville. Il est ainsi conçu :

« En soumettant cette note au Congrès archéologique, je n'ai nullement la prétention de répondre à la quatrième question du programme, car, pour le faire d'une manière complète, il faudrait recueillir près des collectionneurs tous

les renseignements sur l'époque, le lieu et le genre des découvertes numismatiques; mais, pour des motifs qu'il serait inutile de développer ici, ces renseignements sont difficiles à obtenir; ainsi, je me bornerai à parler seulement des découvertes de monnaies romaines que j'ai eu le bonheur de voir ou d'acquérir.

« Le nombre des monnaies trouvées isolément est très-considérable; mais, malgré tout l'intérêt que les types et les légendes peuvent présenter, malgré la place honorable qu'elles ont trouvée dans les collections, par leur enfouissement purement accidentel, elles ne peuvent que satisfaire l'avidité des antiquaires, sans offrir un intérêt local; il n'en est pas de même pour les dépôts plus ou moins considérables qui, confiés à la terre, viennent, après bien des siècles, témoigner de l'importance de quelques localités et provoquer des recherches historiques.

« *Découvertes faites hors de Reims.* —1846. A Villedommange, au bas de la montagne de St.-Lié, on a trouvé un vase en terre, contenant deux cent quarante grands bronzes romains du Haut-Empire, depuis Néron jusqu'à Septime-Sévère; le plus grand nombre appartenait à la famille des Flaviens. Cette époque est la plus fertile en monnaies de bronze. Ces pièces, en général d'une belle conservation, offraient quelques types curieux.

« 1848. A Sillery, près Reims, on a trouvé douze cents moyens bronzes de Dioclétien jusqu'à Decentius. Je n'ai pu voir la trouvaille entière, mais, dans ce qui m'en a été présenté, j'ai remarqué une suite presque non interrompue de ces empereurs.

« 1849. A Boult-sur-Suippes, douze cents monnaies de billon, depuis Philippe Ier. jusqu'à Valérien jeune. Ces pièces, en général d'une fabrique médiocre, étaient contenues dans un vase de terre qui renfermait aussi un bracelet en or, tra-

vaillé au marteau, et un collier également en or, d'un travail très-curieux.

« 1855. Deux cent quatre-vingts petits bronzes de Probus, de Claude, des deux Tétricus et de Victorin, et quelques moyens bronzes de Dioclétien et de Maximien Hercule; le tout était contenu dans deux tirelires en terre, complètement semblables à celles dont on se sert de nos jours.

« *Monnaies découvertes à Reims.* — 1843. Deux mille monnaies argent et billon. Cette découverte, fort intéressante par la conservation, présentait une suite de trente-deux têtes variées, depuis Néron jusqu'à Sévère-Alexandre.

« 1840. Près de cent moules en terre, avec effigie et revers de monnaies romaines. Quatre de ces moules réunis contiennent encore les pièces. Ils sont entièrement semblables à ceux trouvés dans l'atelier monétaire de Damery, dont M. Hyver a donné une explication exacte et curieuse dans la *Revue numismatique*, année 1837.

« 1851. Douze cent cinquante monnaies de billon, de Caracalla à Gallien. Ces pièces étaient contenues dans un vase en bronze, muni d'un couvercle de même métal avec une fermeture très-curieuse.

« 1854. Onze cents monnaies de billon, de Gordien III à Gallien.

« 1855. Trois cent quatre-vingts monnaies de billon, de Gordien à Trajan-Dèce.

« Je rappellerai ici, pour mémoire seulement, puisque je ne les ai pas vues : 1°. une découverte de près de trois cents monnaies d'or du Haut-Empire, trouvées, en 1827, dans le cimetière du Nord, à Reims, et qui firent l'ornement du cabinet de feu M. Firmin Clicquot.

« 1°. — 1831. Une trouvaille d'une grande quantité de monnaies d'or du Haut-Empire, faite dans le jardin de M. Lelarge, sur le boulevard du Temple. Ces pièces, estimées judiciaire-

ment plus de 3,000 fr., sont devenues la proie d'un orfévre, qui les mit au creuset; elles furent en presque totalité perdues pour la numismatique.

« Je signalerai enfin une découverte faite à Trigny, en 1823, de plus de quinze mille monnaies d'argent et de billon, partagées entre M. Firmin Clicquot et M. Lucas-Dessaint; je possède le catalogue complet de cette trouvaille, aussi curieuse par le nombre que par la variété et la beauté des pièces.

« Tous ces dépôts de monnaies romaines, sauf le précédent, ont été découverts dans la partie de Reims comprise depuis la porte de Mars jusqu'à l'endroit où se trouve l'établissement de Bethléem, dans le faubourg de Cérès, *intra* et *extra muros*. Par suite de la discrétion des gens qui les ont trouvés, il ne m'a pas été facile de préciser l'endroit, mais c'était toujours au milieu ou tout près de débris de constructions antiques.

« Cette réunion agglomérée de constructions et d'enfouissement de monnaies peut très-bien corroborer l'opinion déjà admise que l'emplacement de Reims, à l'époque gallo-romaine, n'était pas le même que de nos jours: on ne peut fouiller le sol, dans cette partie de la ville, sans rencontrer des preuves d'habitation à chaque pas, des puits très-nombreux, des mosaïques, des restes de constructions en briques et en ciment, à une profondeur de 1 à 2^{m}., selon que le terrain a été exhaussé par des remblais, tandis que, sur les autres points de Reims, on découvre à la même profondeur des voies et des chaussées romaines se dirigeant vers la partie nord de la ville, et dont l'existence est consignée sur l'excellent plan de M. Brunette. En admettant cette opinion, on pourrait également dire que, avant l'invasion romaine, la ville gauloise était encore plus au Nord; car, dans des fouilles que l'on exécute depuis quelques années, près de l'usine des Trois-Piliers, j'ai pu recueillir plus de quatre cents mon-

naies, dont quelques-unes en argent, les autres en potin, et qui, sauf quelques exceptions, présentent les types attribués à la Gaule-Belgique.

« Tels sont les renseignements qu'il m'est permis de donner sur quelques découvertes de monnaies. Que tous les collectionneurs répondent à l'appel du Congrès, et bientôt tous les documents réunis et coordonnés pourront fournir à l'histoire les données qu'elle réclame. »

M. Duquénelle exprime en outre le vœu qu'une allocation de quelques fonds soit accordée pour exécuter des fouilles à Damery, arrondissement d'Epernay (Marne). Pour répondre à l'invitation que lui en fait M. le Président, l'honorable membre entre dans de nombreux détails sur les objets trouvés à Damery depuis un an. Il a recueilli, pour sa part, douze vases en verre et un beaucoup plus grand nombre de poteries en terre cuite; en outre, des clous, longs de 10 à 12 centimètres, et dont l'emploi est assez incertain. Il est probable cependant, d'après M. Duquénelle, que ces clous auraient servi à fermer des tombes en bois, car le lieu où on les a trouvés est certainement un ancien cimetière.

Des remercîments sont adressés à M. Duquénelle pour son intéressante communication, et le vœu qu'il exprime est renvoyé à l'examen de la Commission.

Comme complément de ce que vient de dire M. Duquénelle, M. l'abbé Tourneur offre au Congrès, au nom de M. Brunette, architecte de la ville de Reims : 1°. deux plans gravés de *Reims sous les Romains*, d'après les indications fournies par les débris antiques que les fouilles de chaque jour font découvrir. L'un de ces plans s'arrête aux découvertes de 1845, époque à laquelle le Congrès scientifique et la Société française d'archéologie, réunis à Reims, insistèrent, par l'organe de

M. de Caumont, pour que ce plan fût fait; l'autre contient, en outre, l'indication de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour; 2°. une série de planches lithographiées représentant l'*arc romain* de Reims dans son état actuel et, par conjecture, dans son état primitif. M. Brunette n'a aucunement l'intention d'offrir ces dessins comme projet de restauration. Tous ses vœux sont pour la conservation du plus précieux monument antique de nos contrées, et nullement pour sa reconstruction. Ces paroles sont accueillies favorablement par l'Assemblée, qui adresse à M. Brunette d'unanimes remercîments.

M. de Caumont rappelle que la Société française d'archéologie a demandé des plans semblables à celui qui vient d'être présenté, pour toutes les villes gallo-romaines; il est heureux de voir que M. Brunette a réalisé sa pensée. Il espère que le bon exemple sera suivi dans plusieurs autres villes d'origine gallo-romaine.

M. le baron Chaubry de Troncenord, président, ouvre ensuite la discussion sur la quinzième question du programme, ainsi conçue :

Y a-t-il dans quelque église du département des objets mobiliers dignes d'être signalés?

M. Sellier, comme organe de M. Ed. de Barthélemy, signale, dans l'église de Mesnil-lès-Hurlus (canton de Ville-sur-Tourbe), un ravissant rétable du XVe. siècle; à Reims, un bénitier en pierre, du XIe. siècle probablement; à Vuez (canton de Verzy), deux très-anciens ornements.

(Ces deux ornements ne sont plus à Vuez; ils étaient la propriété personnelle de M. Boucton, curé de cette paroisse, qui les a emportés en la quittant à la fin de 1854.)

M. Boitel, curé de Montmirail, annonce, comme existant dans la paroisse du Gault, un tabernacle émaillé portant la date de 1091. M. de Caumont ne peut accepter, pour plusieurs motifs cette date; il pense qu'un 6 a été pris pour un 0 dans

l'inscription, de sorte que ce monument serait de 1691 : il a déjà remarqué, dans diverses circonstances, que la conformation du 6 pouvait permettre de confondre ce chiffre avec un 0, parce que anciennement la queue de ce chiffre était très-courte.

M. Tourneur mentionne : 1°. un Christ de l'abside de Reims, dont on a récemment découvert l'ornementation primitive, appartenant au XVe. siècle ; 2°. l'ancien Christ de la collégiale de Ste.-Balsamie, du XIIe. siècle, avec la peinture du temps. Outre son antiquité et sa bonne conservation, ce Christ est digne d'intérêt, parce qu'il est complètement habillé, et parce qu'il complète les deux statues de la Sainte Vierge et de saint Jean conservées à St.-Rémy, et qui l'accompagnaient autrefois ; 3°. une croix de procession, du IXe. siècle, récemment donnée à la paroisse St.-Thomas de Reims ; 4°. deux rétables intéressants : l'un à Montbré (canton de Verzy), l'autre à Merfy (canton de Bourgogne).

Une lettre de M. le Curé de Faux-Fresnay indique un rétable en cœur de chêne, assez bien conservé et existant dans sa paroisse.

M. le Président fait connaître, à son tour, plusieurs rétables : un à Suisy-le-Franc, près Montmort ; un autre à Mareuil-en-Brie ; ce rétable, en bois sculpté, représente, sur vingt-sept compartiments différents, vingt-sept scènes de sujets religieux : il appartient au XIVe. siècle.

A Fromentières, dans le canton de Montmirail, on voit dans la chapelle, à droite du maître-autel, un rétable également en bois sculpté ; il est plus moderne que celui de Mareuil, on pense qu'il est du XVIe. siècle. Les vingt-sept compartiments sur trois lignes horizontales sont d'une égale grandeur, sauf les trois compartiments du milieu dans chaque ligne ; tous sont du style ogival comme le rétable lui-même ; il reste encore quelques traces de peinture et de dorure.

Dans six endroits différents de l'église se trouvent six tableaux en bois, qui composaient les volets de ce rétable et permettaient de le fermer ou de l'ouvrir à volonté, en offrant toujours aux regards des fidèles la représentation de sujets religieux. La beauté de ce rétable, son état de conservation, font regretter que la commune de Fromentières ne soit point en position de le faire restaurer; mais, pour rétablir les volets, dont la peinture souffre considérablement de leur position actuelle contre des murs humides, il suffirait, nous l'espérons, que le Congrès manifestât le désir qu'ils fussent replacés au rétable, dont ils sont le complément, et dont, à tort, on les a séparés depuis quelques années, pour en faire l'ornement de l'église.

On trouve, dans les deux chapelles latérales de l'église de Fromentières, nombre de pavés émaillés, dont quelques-uns représentent des personnages, dont les autres composent une sorte de mosaïque par leur assemblage quatre par quatre, et qui sont aujourd'hui posés au hasard dans plusieurs parties de l'église.

M. l'abbé Musart, doyen du chapitre de Châlons, présente au Congrès, comme l'un des monuments les plus dignes de fixer son attention, une *mitre* ayant appartenu à saint Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande, mort à Clairvaux, entre les bras de saint Bernard, en 1148; elle remonte donc aux premières années du XIIe. siècle. L'authenticité de ce précieux ornement est certaine; il est aujourd'hui la propriété personnelle de Mg^r^. l'Évêque de Châlons, qui l'a reçu de M. Becquey, mort, il y a plusieurs années, vicaire-général du diocèse. Le fond de cette mitre est d'une étoffe de soie blanchâtre, les galons du tour et du milieu sont rouges avec des figures d'aigle en or, et de lion en argent, qui alternent. Au jugement de M. de Caumont, ce monument est très-précieux; il sera dessiné par M. Thiollet et

publié dans le *Bulletin monumental* et dans le *Compte-rendu des travaux du Congrès archéologique.*

On passe ensuite à la seizième question :

Quelles sont les cryptes existantes dans la Marne?

M. de Granrut décrit la crypte de Vertus, du XII°. siècle; il entre dans quelques détails sur la belle restauration qu'il en a faite.

M. le comte de Mellet indique la crypte de Jâlons comme appartenant à l'époque romane et étant très-bien conservée.

M. de Granrut signale encore une crypte très-curieuse du XII°. siècle dans la cathédrale de Châlons. Les colonnes sont octogonales. Malheureusement cette crypte a été murée sous Louis XIV, et une grande partie est aujourd'hui inaccessible.

Deux autres monuments du même genre sont mentionnés l'un, par M. le comte de Mellet, à Baye, où le corps de saint Alpin, septième évêque de Châlons, aurait été déposé au V°. siècle; l'autre, par M. Sellier, sous l'église de St.-Alpin de Châlons.

Enfin, plusieurs caves de Châlons, sous les maisons de MM. Gayot, médecin-vétérinaire du département; Herbillon, négociant; Aubry, menuisier, rue St.-Nicaise, ont été visitées par M. de Caumont, accompagné de M. de Granrut. D'après l'opinion émise par M. le Directeur du Congrès, il faut, sans hésiter, regarder comme des fables les traditions populaires qui feraient remonter ces caves au temps d'Isis ou des Druides. Des substructions analogues se rencontrent en très-grand nombre à Limoges, à Lisieux, à Bayeux, à Arras, etc., etc. Aucun de ces monuments n'est antérieur au XIV°. ou au XIII°. siècle; ceux de Châlons sont de la même époque.

La discussion est ensuite établie sur la dix-septième question, ainsi conçue :

Quel est l'appareil généralement employé dans la construction des églises du département ?

M. de Granrut n'a rien de particulier à signaler sur ce point ; les observations générales consignées dans les traités généraux d'archéologie s'appliquent exactement aux édifices du département de la Marne. L'honorable membre du Congrès se borne aux remarques suivantes : les meilleurs mortiers sont ceux du XIIe. siècle. Ces mêmes mortiers vont en diminuant de valeur jusqu'au XVIe. siècle, où ils sont absolument nuls.

M. le comte de Mellet demande de quelle pierre on s'est servi, au moyen-âge, pour la construction des églises ?

M. de Granrut répond : à la cathédrale de Châlons, on a employé la Falloise de Vertus, jusqu'au XIIe. siècle, excepté pour les piliers. Au XIIIe., on adopta une pierre des environs de Bar ; le ton en est roux, le grain assez varié. Au XIVe. siècle, c'est une pierre de la même provenance, de très-mauvaise qualité, dont on a fait usage à Lépine. On ne connaît pas la pierre d'Orbais, ni les pierres portant moulures, à Notre-Dame de Châlons. Les deux piliers construits en grès des environs de Château-Thierry, dans la cathédrale de Châlons, datent du XVe. siècle. Ce n'est qu'à cette époque que l'on a adopté pour les constructions cette nature de pierre, très-mauvaise du reste.

Deux tourelles d'angle, aux tours de la cathédrale de Reims, élevées aussi au XVe. siècle, viennent d'être remplacées par d'autres entièrement neuves, parce qu'elles étaient en grès et que cette matière a été jugée de détestable qualité.

M. Boitel, curé de Montmirail, cite une muraille de son église, toute construite en silex.

La dix-huitième question est ensuite énoncée dans les termes suivants :

Quelles peuvent être les causes de la supériorité des cloches du moyen-âge, sous le rapport de la qualité du son, sur les cloches et bourdons de fabrication moderne?

Ces causes ne sont pas précisément connues. Les uns accusent la forme moderne, les autres la qualité du métal..... Quoi qu'il en soit, il est certain que cette différence ne vient pas de la présence de l'argent en grande quantité dans les cloches du moyen-âge.

A l'occasion de cette question, M. Faure s'empresse de faire connaître une découverte récente de M. Delcroix-Mangin, fondeur à Châlons, qui a trouvé le moyen de ressouder les cloches fêlées, et qui a plus d'une fois réussi dans cette opération, notamment à Courtisols. En ce moment même, M. Delacroix-Mangin a fait placer à l'exposition universelle, avec l'approbation du Comité départemental, une cloche ainsi réparée, et qui a parfaitement recouvré le son qu'elle avait auparavant.

Le Congrès accueille avec intérêt cette communication.

M. le Président pose la dix-neuvième question, conçue en ces termes :

Donner les noms des artistes auxquels sont dus les principaux édifices du département.

M. Tourneur demande la parole pour protester contre l'erreur générale, qui attribue la cathédrale de Reims à Robert de Coucy. Celui-ci, mort en 1312, comme le constate son épitaphe, autrefois conservée dans l'église abbatiale de St.-Denis, n'a pu bâtir Notre-Dame de Reims cent ans auparavant, en 1212. Vraisemblablement, il a bâti les trois dernières travées et le portail, qui sont de près d'un siècle postérieurs au reste de l'édifice, et dont on peut placer la

date vers 1280. Hugues Libergier n'est pas non plus l'architecte de Notre-Dame : son épitaphe, encore lisible aujourd'hui, mentionne ses travaux à St.-Nicaise; elle n'aurait pu oublier la construction de la cathédrale. Les inscriptions de l'ancien labyrinthe, placé autrefois dans la nef et détruit en 1769, nomment comme maîtres de l'œuvre, à Notre-Dame de Reims, Jean Loup; Bernard, de Soissons; Jean, d'Orbais; et Gaucher, de Reims. Furent-ils vraiment architectes, ou seulement conducteurs des travaux, entrepreneurs?.. Ce dernier point nous paraît plus raisonnable. M. Viollet-Leduc ne serait pas éloigné de regarder Villars de Honnecourt comme l'architecte de la cathédrale. M. Lassus fixera probablement ce doute en publiant l'œuvre remarquable de cet architecte.

Suivant M. de Granrut, Lépine a été bâtie par Patrice, qui y travailla comme architecte et non comme maçon. Il reçut, en cette qualité, 300 écus des habitants de Melette, pour ses honoraires.

M. Godard cite, comme artistes sculpteurs distingués, les frères Jacques, de Reims, auxquels on attribue le petit portail de l'église St.-Martin d'Epernay, construit en 1540.

M. Sellier présente ensuite un très-curieux manuscrit sur l'histoire complète de l'abbaye de Huiron.

On passe à la vingtième question :

Quelles ont été les principales abbayes de la circonscription? Qu'en reste-t-il?

M. Sellier lit, au nom de M. Ed. de Barthélemy, une note en réponse à cette question; cette note est ainsi conçue :

La partie de la Champagne formant aujourd'hui le département de la Marne contenait, en 1789, vingt-huit abbayes d'hommes, huit de femmes, un grand nombre de prieurés,

cinq commanderies de Malte et plus de vingt-quatre couvents, répartis dans les diocèses de Châlons, Reims, Soissons et Troyes. Nous allons nous occuper de ceux de la circonscription départementale qui relevaient de l'ancien diocèse de Châlons.

L'ordre de Cîteaux comptait six abbayes. Philippe de Champagné, évêque de Châlons, ordonna, par son testament, la fondation d'un monastère pour perpétuer sa mémoire dans le diocèse. Le comte Hugues voulut exécuter sans retard les dernières volontés de son frère, et fit venir du célèbre couvent de St.-Nicolas d'Arroise, près Péronne, quelques frères sous la direction du prieur Alard; l'abbaye fut établie dans la forêt de Luiz, sur le ruisseau de Bruxenelles, au lieu dit *Cheminon,* qui appartenait à plusieurs propriétaires, qui s'en dessaisirent aussitôt à titre gratuit (1101). Les travaux d'installation marchèrent rapidement, et, en 1110, Richard d'Albane, cardinal-légat, vint avec une cour nombreuse célébrer la dédicace de l'église. Peu d'années après, saint Bernard venait fonder lui-même l'abbaye de Trois-Fontaines (1116), lui donnait le titre de fille aînée de Clairvaux et plaçait Cheminon sous sa filiation. Ce monastère fut le plus important du diocèse, posséda jusqu'à 20,000 arpents de bois et rapportait, au siècle dernier, 50,000 livres au seul abbé. De Trois-Fontaines partirent des colonies qui formèrent les abbayes de Moutier-en-Argonne, placées d'abord près de Ste.-Ménehould, puis transportées dans le voisinage de Possesse (1113) et de Haute-Fontaine (1136). Le comte Henry de Champagne fonda un autre monastère cistercien, en 1167, à la Charmoie-du-Bois, près de Montmort; enfin, les dames de Cîteaux furent établies, à St.-Jacques-de-Vitry, en 1233, également par les soins d'un comte de Champagne, à la place des Hospitalières qui y faisaient le service des malades. Un arrêt royal du 15 juillet 1749 réunit à l'abbaye de Vitry celle

de Notre-Dame de St.-Dizier, fondée en 1227, par Guillaume de Dampierre, sous la filiation de Moiremont.

Comme ancienneté, les Bénédictins occupent le premier rang dans le diocèse. L'abbaye de St.-Pierre-au-Mont de Châlons était occupée, en 660, par des moines venus des îles Lérins, et auxquels l'évêque Laudebert imposa la règle de saint Benoît. Singulièrement affaibli dans les guerres qui désolèrent la Champagne au IXe. siècle, le monastère de St.-Pierre fut reconstitné par l'évêque Roger Ier. et le roi Robert, en 1028; dès-lors, il porta le titre d'abbaye royale. A une époque presqu'aussi ancienne, un comte Nanterrus bâtissait, vers l'an 700, une collégiale dans les bois, près de Ste.-Ménehould, à Moiremont, et, en 1078, Manassès, archevêque de Reims, y installa les Bénédictins. En 1073 déjà, un puissant seigneur des environs de Vitry, Guy-à-la-Barbe, constituait l'abbaye St.-Martin-d'Hurion, destinée à un brillant avenir, et, en 1080, le comte Thibaut Ier. de Champagne appelait les moines de saint Benoît à St.-Sauveur de Vertus. Ce ne fut qu'en 1131 que Simon de Broyes fonda un monastère à Andecy, près de Baye, pour les Bénédictines.

En même temps que Thibaut Ier. mettait les religieux de saint Benoît à St.-Sauveur, il donnait une maison sous le titre de St.-Martin, à Vertus, aux chanoines de saint Augustin; quand l'église eut été brûlée, au XIVe. siècle, elle fut reconstruite sous le vocable de Notre-Dame. A Châlons, l'évêque Roger II, imitateur de Roger Ier., fonda l'abbaye de Toussaints en l'île Maupertuis, au XVIe. siècle, dans l'intérieur de la ville, au faubourg St.-Memmie. L'apôtre du Cathalaunais avait établi lui-même un couvent qui fut détruit dans les guerres des Normands et reconstitué par les chanoines de saint Augustin en 1131. Les mêmes religieux furent mis à Chatrices, près Ste.-Ménehould, vers 1140, par Albéron, évêque de Verdun.

L'ordre de Prémontré ne possédait qu'une seule abbaye dans le diocèse, celle de Moncets, près Vitry, due à la libéralité de Anselme, chevalier de Montcets.

De ces riches monastères, il reste bien peu de débris aujourd'hui ; les guerres civiles des XIVᵉ. et XVᵉ. siècles, celles des protestants, celles de la Fronde et enfin la Révolution, n'ont presque rien laissé à faire au marteau démolisseur du XIXᵉ. siècle.

Haute-Fontaine seule a conservé de curieux débris des XIIIᵉ. et XIVᵉ. siècles, les cloîtres. On voit encore à Moiremont l'église des XIIIᵉ.-XIVᵉ. siècles. Les autres monastères ont été réédifiés dans les trois derniers siècles. Je citerai, parmi ceux-ci, les imposants débris de Trois-Fontaines, les vestiges de St.-Sauveur de Vertus, l'abbatiale de Toussaints. Mais tout ceci est bien peu de chose, quand on pense aux magnifiques ruines d'abbaye, que l'on peut admirer en Normandie, en Bretagne et dans les Pyrénées.

Cette source d'études archéologiques manque en Champagne ; or, ce n'est pas à l'artiste qu'il faut parler de nos monastères, mais seulement à ceux qui aiment à fouiller les archives, à cet égard ; nous n'avons à porter envie à aucune autre province, et si je n'avais craint d'abuser des moments du Congrès, j'aurais pu lui faire connaître de curieux détails sur les particularités de la vie monastique en Champagne, notamment au point de vue de l'agriculture, dont les moines ont été partout, sinon les inventeurs, du moins les plus illustres propagateurs.

M. Drouet lit une intéressante notice sur les abbayes de St.-Pierre et de Toussaints de Châlons.

M. Tourneur indique un mémoire très-complet de M. de Barthélemy, sur les anciennes abbayes du diocèse de Châlons. Ce travail, plein de recherches érudites et accompagné

d'une carte, a été offert à l'Académie de Reims et publié par elle. Il se trouve au tome XVI de ses *Séances et travaux*, année 1852, deuxième semestre, p. 11.

Comme complément de ce même travail, M. Tourneur dépose une notice sur les anciennes abbayes de l'arrondissement de Reims.

Avenay. Abbaye de filles, ordre de saint Benoît, fondée en 660, par Gombert, maire du palais et frère de saint Nivard. Son revenu, avant la Révolution, était de 20,000 livres. L'église de la paroisse a recueilli les orgues de l'ancienne abbaye. Il ne reste rien de l'ancien monastère.

Hautvillers. Abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît, congrégation de saint Vannes, fondée par saint Nivard, archevêque de Reims, au VIIe. siècle. L'église paroissiale actuelle reste seule de l'ancienne abbaye.

Igny, commune d'Arcy-Ponsart, canton de Fismes. Abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux, bâtie en 1127 par Rainauld, archevêque de Reims. Il ne reste des bâtiments de l'ancienne abbaye que la chapelle, ornée d'un dôme et de belles sculptures, et quelques dépendances; en outre, des jardins et parcs.

St.-Basle. Abbaye d'hommes, congrégation de saint Maur, ordre de saint Benoît, érigée par Suavegote, seconde femme de Thierry Ier., roi d'Austrasie. Au moment de la Révolution, St.-Basle valait 16,000 livres de revenu. La communauté se composait d'un prieur et de huit religieux. On voit sur la montagne, près du *Faux*, la croix marquant l'emplacement de la grotte où mourut saint Basle. Les reliques de ce saint sont dans l'église paroissiale de Versy. Du monastère on ne retrouve qu'un clos célèbre et quelques pans de murs.

Ste.-Claire. Abbaye de filles, ordre de saint François, à

Reims, rue Neuve. L'établissement de ces religieuses à Reims est de 1220; on leur concéda un terrain qui servait de cimetière aux chanoines de St.-Denis, et que ceux-ci leur aban onnèrent. Cette abbaye comptait, en 1790, une prieure et vingt-cinq religieuses. La dernière de ces religieuses est morte il y a peu d'années, léguant à St.-Maurice de Reims, sa paroisse, quelques reliquaires provenant de l'abbaye. Aujourd'hui, une filature de laine et la maison des Frères des écoles chrétiennes occupent l'ancienne abbaye de Ste.-Claire.

St.-Denis. Abbaye d'hommes, génovéfains, érigée en abbaye par Gervais, en 1067. L'église fut bâtie à la même époque. Le grand-séminaire est placé dans l'ancien couvent. Une rue (la rue de Lidergier) traverse l'ancienne église. On vient d'y découvrir, il y a six semaines, plusieurs tombes en pierre d'anciens abbés, et quelques traces de carrelage historié. Les jardins sont occupés par de magnifiques habitations particulières.

St.-Étienne. Abbaye de filles, ordre de saint Augustin, établie au XIIIe. siècle. L'enclos de l'ancienne abbaye subsiste seul. Il est occupé aujourd'hui, en grande partie, par les religieuses de la Visitation, rue de l'Équerre.

St.-Nicaise. Abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît, congrégation de saint Maur, célèbre par son admirable église, détruite par la Révolution. Il ne reste rien de l'ancienne abbaye. Une pauvre rue et de misérables masures recouvrent l'emplacement de l'admirable basilique.

St.-Pierre-les-Dames. Abbaye de filles, ordre de saint Benoît, fondée au VIe. siècle. Abbaye très-riche. L'église, qui était moderne, a été détruite; la rue du Levant en occupe la place. Plusieurs filatures importantes ont été construites dans l'enclos du monastère; une rue a été ouverte sur son terrain. Il reste encore, des bâtiments, deux por-

tions considérables, l'une aux dames de la congrégation de Notre-Dame et l'autre à un particulier.

St.-Remy. Archi-monastère de l'ordre de saint Benoît, congrégation de saint Maur. Son origine est inconnue; elle va jusqu'au Ve. siècle, au temps de saint Remy. Il en reste l'église, les bâtiments et l'enclos tout entier, formant l'église paroissiale de St.-Remy, que plus de soixante-dix diocèses de France envieraient pour leur cathédrale. Le reste est occupé par l'Hôtel-Dieu et l'Ecole de médecine. Plusieurs rues ont été ouvertes au travers des vastes dépendances de ce royal monastère. Ce qui en reste suffit pour attester sa splendeur.

St.-Thierry. Abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît, congrégation de saint Maur, fondée par saint Remy, réunie à l'archevêché de Reims, en 1696, comme dédommagement pour la perte de Cambrai et Malines, autrefois ses suffragants. Il reste aujourd'hui l'enclos, quelques restes des bâtiments du XIIe. siècle, une portion plus considérable des magnifiques châteaux que bâtissait M. de Talleyrand en 1790. Le tout est une propriété particulière.

Il y avait encore à Reims d'autres maisons conventuelles, d'un ordre inférieur, et qui n'avaient pas rang d'abbaye; ce sont :

1°. Le Temple, rue de ce nom, propriété particulière. Il ne reste rien d'ancien;

2°. Les Antonins, rue de l'Université. Reste la chapelle, aux dames de la Congrégation;

3°. Les Jacobins, rue du Couchant. Filature importante. L'église est détruite;

4°. Les Cordeliers, rue de ce nom. Maison particulière. Une grande partie subsiste encore;

5°. Les Augustins. Le petit-séminaire. Il ne reste rien d'ancien;

6°. Les Carmes. Actuellement caserne, bientôt aux Carmélites. L'ancien couvent subsiste, moins l'église et quelques dépendances;

7°. Les Minimes, rue Fery. Reste un bâtiment;

8°. Les Capucins. Filature;

9°. Les Frères des écoles chrétiennes. Filature;

10°. Les Longueaux. Filature;

11°. La Congrégation. Filature;

12°. Les Carmélites, rendues à leur destination, mais à la veille de disparaître.

M. l'abbé Pérard, curé de St.-Loup de Châlons, lit une notice sur son église, visitée deux jours auparavant par le Congrès. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'attention, et des remercîments sont adressés à M. le Curé de St.-Loup par M. le Président, au nom du Congrès.

La séance se termine par une communication des plus curieuses, de M. Canat, de Châlon-sur-Saône, président de la dernière séance du Congrès. En visitant la bibliothèque publique de la ville de Châlons, il a rencontré sept cartons de grande dimension, couverts de feuilles de parchemin, qui, réunies, formeraient un volume complet, contenant des documents historiques du plus grand prix. C'est le contrôle des Comptes de l'argentier de Charles VII, Jacquet de Caulx, pour les dépenses du roi et de la reine, durant la moitié de l'année 1444. *Garde-robe*, *Panneterie*, *Sellerie*, *Écurie*, *Courriers*, *Habillements*, etc., etc., tels sont les titres des divers chapitres de ces comptes. Le Congrès, par l'organe de son Président, émet le vœu que ces feuillets soient réunis en volume et étudiés avec soin. De vifs remercîments sont adressés à M. Canat.

Le Congrès décide qu'il visitera, dans la journée de demain,

l'église Notre-Dame-de-Lépine et le lieu dit Camp d'Attila. Il ajourne, en conséquence, sa prochaine séance à samedi prochain.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
V. TOURNEUR.

1re. Séance du 26 mai.

Présidence de M. le comte DE MELLET, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Prennent place au bureau : MM. *de Caumont*, le baron *Chaubry de Troncenord*, *Gayot*, *de Granrut*, *Caquot*, *Drouet*, et *Sellier*, secrétaire-général.

M. Aniel, membre adhérent, assiste à la séance.

M. Louis Paris envoie son adhésion au Congrès, en exprimant le regret de ne pouvoir prendre part à ses travaux; il fait hommage à l'Assemblée des trois premières livraisons du *Cabinet historique* publié par lui.

M. de Caumont recommande cette excellente publication. L'agence instituée par M. Louis Paris offre les plus grands avantages, puisque, par son entremise, il est facile de se procurer, à peu de frais, la transcription collationnée et certifiée des documents compris dans son catalogue, et que, de plus, M. Paris se charge de faire, dans les bibliothèques publiques de la capitale, les recherches qui lui seront demandées. Ses bureaux sont établis rue d'Angoulême-St.-Honoré, n°. 27.

Par une lettre du 24 mai, M. le baron de Roisin annonce que, malgré le désir qu'il en avait, il ne peut se rendre dans le sein du Congrès; il fait savoir à M. de Caumont que

le modèle du bel autel exécuté pour l'église Notre-Dame de Trèves est encore, en ce moment, dans les ateliers de M. Didron, où il peut être visité.

M. Adrien Mathieu, conseiller honoraire à la Cour impériale de Dijon, retenu par d'importantes affaires de famille, informe l'un des secrétaires-généraux de l'impossibilité où il se trouve, à son grand regret, d'assister aux réunions du Congrès.

M. Pestred, de Vitry-le-François, annonce un fait assez curieux, à savoir : que l'abbaye de Trois-Fontaines a été reconstruite, sous Louis XIV, avec des moulures et des ornements du style ogival.

M. l'abbé Hurault, curé de St.-Alpin, pour satisfaire au vœu exprimé par M. de Caumont dans la séance du 24 de ce mois, met sous les yeux du Congrès les inscriptions de vingt-deux pierres tombales existant dans son église :

Pierres tombales de l'église St.-Alpin de Châlons.

1. Pierre de Tonnerre. Un personnage. Inscription en bordure.

(*Ci gist maistre Pi*)ERES : LIPINES : QUI FUT CUREZ : DE SAIENZ QUI TREPASSA EN L'AN DE GRACE : M : CC : ET : IIII^xx : ET : I : EN MOIS : DE MAI : PRIIEZ : POR LUI.

Ce qui est en italiques a été suppléé.

2. Pierre de Tonnerre. Ornements. Personnages effacés. Inscription en bordure.

CI GIST . SIMONS . MAUFAIS . QUI . TRESPASSA . EN . L'AN . DE GRACE . M . CC . IIIIXX . ET . XV . LE . JOUR . DE . PAQUES . PRIEZ POUR L'ASME . DE LUI . QUE DIE . X . LASOILLE . AMEN.

3. Pierre de Tonnerre. Sans ornements. Inscription en bordure.

CI GIST MAITRE RAVOUS DE BERUEREI : QUI : TRESPASSA : AN L'AN : DE : GRACE : M : II : C : ET LX : ET XII : EN : MOIS : DE : JOING : PRIIEZ : POUR : S. ASME :

4. Pierre de Tonnerre. Deux personnages. Inscription en bordure.

CI GISENT SIRES JEHAN DE DOMMARTIN ET DAME H..... SA FAMME QUI FURENT ESPECIAL AMI ET BIENFAITOR DES FRÈRES PRESCHEONS. PRIEZ POR ZUX.

Le nom de la défunte est effacé. Cette pierre était à une porte d'entrée.

5. Pierre de Tonnerre. Mutilée. Un personnage. Inscription en bordure, avec une maxime.

CI GIST : JAQUIERS : LITIES QUI TRESPASSA : I : I : JOURS APRÈS L'AME MOULT : M : ..... (Le reste manque.)

COMES . TES : TEIL : FUMES NOS TEIL : COMES SOUMES . TEIL : CERES VOS : POR AMOUR DEU : PRIES POR NOS . SI AIES MERCI : DE VOS.

6. Pierre de Tonnerre. Deux personnages, avec ornements.

CI : GIT : DAME : HUYDRE : QUI : FU : FAME : GUILLAUME : AUMASSUEZ : QUI : TRESPASSA : L'AN : DE : GRACE : M : CCC : XXII : LE : DIMANGE : DE : VANT : LA : SAINT : MARTIN : PRIEZ : POUR LI : : CI : GIT : GUILLAUMES : AUMASSUEZ : QUI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M : CCC : L : I : LE MERCREDI : APRÈS : FESTE : SAINT : REMI : ET : SAINT : YLLAIRE : PRIES : POUR : L'AME : DE : LI : AMEN.

7. Pierre de Tonnerre.

CI GIST : AGNES : QUI : FUT : FĒME : JEHAN : LE :

PICART : CLERC : VANDEUR : DE : DRAPS : A : DÉTAIL : LA : QUELE : TRESPASSA : L'AN : DE : GRACE : NOTRE : SIGNEUR : M : CCC : XXXV : LE : JOUR : DE . FESTE . S . PIERRE . ET . S . PAUL. PRIEZ . POUR . LI .

8. Pierre de Tonnerre. Un chevalier. Inscription en bordure.

CI GIT : MAISTRES : RAOULS : DE : MOULINCHAT : QUI : TRESPASSA : L'AN : DE : GRACE : M : CCC : XLIII : LE : JOUR : DE : FESTE : SAINTE : AGATHE : PRIIEZ : POUR : LUI :

9. Tombe en pierre de Tonnerre. Fond très-orné. Deux personnages : ce sont les deux sœurs. Inscription en bordure.

CI-GIST . MARGUERITE . JADIS . FILLE . MICHIEL . LESAYNE . QUI . TRESPASSA . L'AN . M . CCC . XLVII . LA . VIGILE . DOU . S . SACREMENS . PRIIEZ . POUR . L'AME . DE . LI : CI . GIST . JANETTE . LA . SAINESSE . FILE . JADIS . MICH̄ . LE . SAIN̄E . QUI . TRESPASSA . LE . VENDREDI . D'AVĀT : LA . SAĪTE . CROIS . EN . MOIS . DE . SETĀBRE . L'AN . M . CCC . XLIX . PRIEZ . POUR . L'AME . DE . LI .

10. Tombe en pierre de Tonnerre. Fond orné. Deux personnages : le mari et sa femme. Inscription en bordure.

CIGIST POINCINET DE JUVIGNY ESCUYER . JADIS SEIGNEUR DE MAIREI EN PARTIE LEQUEL TRESPASSA LE Xe. JOUR DU MOIS DE JUILLET LAN M . CCCC . XIX . PRIEZ DIEU POUR SON AME SIL VOUS PLAIST . — CI GIST DAMOISELLE NICHŌLE LA BONTILLIE : E DAME DE BAUNE EN P̄TIE JADIS FĒME DU DEVANT DIT POINCINET DE JUVIGNY LAQUELLE TRESPASSA LE XXIIe JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE LAN : M : CCCC . XXI . PRIES A DIEU POUR SON AME SIL VOUS PLAILT.

11. Pierre de Tonnerre. Fond : deux personnages, dont il ne reste que quelques traits. Colonnettes à clochetons, fort

effilées et assez élégantes. Inscription en bordure ; entre chaque mot existe un ornement.

CI GIST COLESSON MANRU PELICHEL LEQUEL TRESPASSA L'AN DE GRACE MIL CCCC XXXVIIJ . LE VEREDI . IIII . JO . D . JUILLET . PRIES DIEU PO . LUI . CI GIST MARGARITE SA FEME LAQUELLE TRESPASSA L'AN DE GRACE MIL CCCC ET XIII LE III JOUR DU MOIS DAOUST . PRIES DIEU POUR ELLE.

12. Petite tombe en marbre noir, bien modeste, sans ornement.

CY DEVAT GIST DAMLLE RENÉE DE CHAMPAIGNE VEFVE DE FEU GUILLAUME DU PUYS ESCUYER . SR DE VOND. FILLE DE FEU GUILLAUME DE CHAMP.NE ESCUYER . SR DE VARYMOT ET DE BLAYSE CONER DU ROY SECRETA DE SA CHABRE ET RR GNAL DE SES FINACE E CHAPNE LAQLLE DÉCÉDA LE VIe DE MARS . 1608.

Puisque le Créateur de la machine rode
Sans cesse appelle à soy toute ame vertueuse,
La tiene ne pouvoyt . o . Damlle heureuse,
Faire plus long seiour e ce labile mode.

PRIEZ DIEU POUR ELLE.

13. Petite tombe en marbre noir. Quelques ornements et des armoiries.

CY DEVANT GIST HONORABLE HOMe JACQUES HORGUELIN VIVANT MARCHANT CHAUCETIER DEM A CHAALONS QUI DÉCÉDA 14e JOUR DE SEPTEMBRE 1624.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

14. Petite pierre noire.

CY GIST DAMOIS. CHARLOTTE LE BESGUE FEME DE FEU PIERRE BRAUX ESCUYER DEM EN CEST VILLE DE CHAALONS

LAQUELE AAGÉE DE 71 ANS APAIÉ LE TRIBU A NATURE LE 17 DE SEPT.BRE 1626.

PAUVRES AFFLIGÉS PRIÉS DIEU POUR SON AME. ELLE A EUEU SOIN DE VOUS.

ET PIERRE BRAUX ESCUYER S^r DU SURTON ET DE MARSON EN PARTIE LEUR PETIT FILZ CON^er DU ROY TRÉSORIER DE FRANCE ET GÉNÉRAL DES FINANCES EN CHAMPAGNE QUI DÉCÉDA LE 29e JOUR DE JUIN 1650.

ET DAM^lle CLAUDE HORGUELIN SA FEME EN PREMIÈRE NOPCE ET EN SECONDE DE Me NICOLAS LE TARTIER ES^er S^r DE GRIGNON CON^er DU ROY ET TRÉSORIER DE FRANCE EN LA DITE PROVINCE LAQUELLE DÉCÉDA LE 2 DE MAI 1656.

15. Grande tombe en marbre noir, ayant pour ornements des armoiries aux quatre coins et entre les inscriptions. La première inscription est en bordure, les autres remplissent le fond de la tombe.

CY GIST CLAUDE DE CUISSOTTE VIVAT ESCUYER, SEIGNEUR DE GIZAUCOURT S. MART SUR AULVE ET AULVE CONC^r DU ROY TRÉSORIER DE FRANCE ET GNAL DES FINANCES EN LA PVINCE DE CHAMP^ne AU BUREAU ESTABLI A CHAAL^s FILS DE NICOLAS DE CUISSOTTE ESCUYER S. DE BIERGES ET GIZAUCOURT IV (JUHAMÉ) ET DE DAME MARIE LALLEMENT SES PÈRE ET MÈRE QUI DÉCÉDA LE 26 SEP.BRE 1629 AAGÉ DE 27 ANS PRIEZ DIEU POUR LUI.

Le mot placé entre parenthèses est douteux.

ICY REPOSE DAME MARIE DE CUISSOTTE DE GIZAUCOURT DAME DE BAYARNE ET DE SOULANGE EPOUSE DE MESSIRE JEROME DE GOUJON DE THUISY SEIGNEUR MARQUIS DE THUISY DE VRAUX DE S. LORENT LA CROIX EN CHAMPAGNE SAINT MARD LE ROUFFY ET AUTRES LIEUX SÉNÉCHAL HÉRÉDITAIRE DE REIMS LAQUELLE DÉCÉDA LE 7 JANVIER 1638 AGÉE DE

23 ANS 5 MOIS. PRIEZ DIEU POUR ELLE ET POUR SON MARI DÉCÉDÉ EN 1698 ET AUSSI ENTERRÉ SOUS CETTE TOMBE.

Y REPOSENT AUSSI LEUR FILS JEROME IGNACE DE GOUJON DE THUISY, MARQUIS DE THUISY, COMTE D'AUTRY, SÉNÉCHAL HÉRÉDITAIRE DE RHEIMS, SEIGNEUR DE LUCHES, ETC., ETC.. DÉCÉDÉ LE 6 NOVEMBRE 1704;

ET SA FEMME ANNE FRANÇOISE DE NETTANCOURT—VAUBECOURT — HAUSSONVILLE, DAME DE PACY EN VALOIS ET CHALERANCE, DÉCÉDÉE LE 21 JUIN 1727. PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

Cette tombe, qui était dans l'église des Dominicains de cette ville et qui fermait la sépulture des de Gizaucourt et des de Thuisy, a été transportée ici, en 1797, par les soins de M. le comte de Gizaucourt et de M. Lambert, curé de cette paroisse, ainsi que les corps qui étaient renfermés dans le caveau, comme il est constaté par les procès-verbaux de la fabrique.

16. Petite tombe noire.

VIRO NOBILI CLAUDIO DE BAR TAM PIETATE ET ERUDITIONE QUAM VIRTUTE INSIGNI, QUI BELLI ET PACIS TEMPORIBUS REGI ET PATRIÆ NUNQUAM DEFUIT, VSQUE ADEO UT IN ACIE PRINGIACENSI 26 VULNERIB' ACCEPTIS PARS VICTORIÆ NIHILOMINUS FUERIT, QUIQUE SALARII VECTIGALIS COACTOR ANNL[A], DUX SCLOPETARIORV URBIS, ET DUCTOR PEDITUM E DELECTU CIVIUM, ITA SE GESSIT IN HIS, ET ALIIS PRIMIS MUNERIBUS URBICIS QUIBUS PERFUNCT. EST LAUDABILITER, UT SINE INVIDIA LAUDEM INVENERIT. ET CUM ANNI ÆTATIS 76 QUARTO MENSE IN NON. APRIL. 1636 JAM PROAVUS BENE SIBI CONSCIAM DEO ANIMAM REDDIDIT, INSOLABILE SUI DESIDERIUM CUNCTIS CIVIBUS QUOS AMORE CURÀ ET STUDIO COMPLEXUS FUERAT VICTURUS SEMPER IN GRATAA RECORDATIONE RELIQUERIT.

SUZANNA LE DUC VIDUATA OPTIMO COJUGE, PETRUS DE BAR ORBATUS EXCELL^MO PATRE, ET FILIÆ DESOLATÆ HOC PIETATIS AMORISQUE MONUMENTUM POSUERUNT.

17. Grande tombe noire. Armoiries aux coins. La première inscription en bordure, les autres au fond.

CY GIST NOBLE HOE PIERRE COQUART VIVANT CONSEILLER ET BOURGEOIS DE CHAAL. Q. DÉCÉDA LE 2 JUIN 1660. AAGÉ DE 70 ANS.

ET DAM. ANNE BRISSIER SA FE. Q. DÉCÉDA LE 9 NOV. 1660 AAGÉE DE 60 ANS.

ET NOBLE HOE NICOLAS COQUART LEUR FILS VIVANT AUSSI CON. ET BOURGEOIS DE LA VILLE QUI DÉCÉDA LE 24 OCTOBRE 1663 AAGÉ DE 49 ANS.

ET DAME MARIE COQUART AGÉE DE 46 ANS VE DE LOUIS COQUART ES. SR. DE LA MOTTE MAIDUI ET DE CHEVIGNY BAILLI DU CONTÉ DE VERTUS QUI DÉCÉDDA LE 23 AVRIL 1674.

D^ELLE ANNE . COQUART . FILLE . DU . D . P . DÉCÉDÉE . LE . 7 . JUILLET . 1693.

ET M^S PIERRE . LEMOYNE . CON . DE . LAD . VILLE . ET . ESCHEVIN . MARY . DE . D^LLE CATHERINE . COQUART . QUI DÉCÉDA . LE . 6 . FEVRIER . 1696.

E . LADITE . DAMOISELLE . CATHERINE . COQUART . QUI . DÉCÉDA . LE . 15 . FEVRIER . 1707 . AAGÉE . DE . 81 . ANS.

PRIEZ . DIEU . POUR . EUX .

18. Petite pierre noire.

CY GIST GUILLAUME DE CHAMPAGNE ESCUYER SEIGNEUR DE VARRIMONT ET DE BLAIZE QUI DÉCÉDA LE 22 JOUR DE JANVIER 1687.

ET DAMOISELLE FRASOISE ROCHEREAU SA FEME QUI DÉCÉDA LE 13 JOUR D'AOUST. AN (effacé).

HIC QUOQ. CLAUD. DE CHAPAIGNE DIONYSII NEPOS GVILLEL. PRONEP. INQUIETA LUDOVICI PARENTIS OSSA SEDIBUS AVITIS RESTITUIT.

19. Petite tombe en marbre noir.

CY GIST SIMON HENRAULT MAISTRE DRAPIER : QUI DÉCÉDA LE 2 JANVIER 1674.

ET LOUISE PICHOTEL SA FAMME QUI DÉCÉDA LE 14 : FEVRIER 1699.

PRIEZ . DIEU . POUR EUX .

20. Cette pierre tombale est la même que le n°. 11. L'inscription suivante, qui nous rappelle plusieurs membres de la même famille, a été gravée sur le fond de la pierre n°. 10.

CY . GIT . HONORABLE . HOMME . BASLE . SACLET . BOURGEOIS . DE CHAALONS . QUI DÉCÉDA . LE . DIXIEME . SEPTEMBRE . 1709 . AGÉ DE SOIXCENTE . ET DIX NEUF . ANS.

PRIE . DIEU . POUR . EUX.

ET DAMOISELLE . BLANCHE . DE . MAROLLE . SA . FAMME . DÉCÉDÉE . LE . 12 . AVRIL . 1718 . AAGÉE . DE 78 . ANS.

DONT . LEUR . ANCESTRES . QUI . SONT . BERTHELEMY . LAMBERT . ET DIDIER SACLET . ONT . FONDÉ . A PERPÉTUITÉ . UN . SERVICE . ET . VIGILE . QUI . SE . DOIT . DIRE L'UN LE DERNIER JANVIER . L'AUTRE . LE . 26 . JUILLET.

D. O. M.

CI GIST Me PIERRE LA FOURNIÈRE NOTAIRE ROYAL A CHAALONS . QUI DÉCÉDA . LE 3 NOVEMBRE . 1731 . AGÉ DE 50 ANS. REQUIESCAT IN PACE.

ET DEMOISELLE JEANNE SACLET ÉPOUSE DUDIT LA FOURNIÈRE. DÉCÉDÉE LE 1er MAI 1746. AGÉE DE 74.

ET JOSEPH MEMIE JEROSME DE LA FOURNIÈRE. SEIGNEUR DE MARSÕN. ET. DE MONCETS EN PARTIE. ET. C. AVOCAT EN PARLEMENT. CONSEILLER DU ROY. LIEUTENANT HONORAIRE EN L'ÉLECTION DE CETTE VILLE. M. EN CHARGE DE CETTE ÉGLISE. DÉCÉDÉ LE 5 JUIN. 1766.

REQUIESCAT IN PACE.

21. Petite pierre noire.

CY DEVANT EST INHUMÉ LE CORPS D'HONORABLE HOME IEAN MOREL MARCHAND DÉ CETTE VILLE DÉCÉDÉ LE 6 JUIN 1728 AGÉ DE 63 ANS LEQUEL A LÉGUÉ A CETTE ÉGLISE SA PAROISSE PAR CONTRAT PASSÉ CHÉ FARON NOTAIRE DEUX PIÈCES DE TERRE AU TERROIR DE SARRY POUR UN SALUT A PERPÉTUITÉ LE 24 JUIN JOUR DE SA FESTE AVEC PROCESSION ET BÉNÉDICTION DU TRÈS St. SACREMENT ET LE LENDEMAIN UNE MESSE BASSE POUR LE REPOS DE SON AME. IL ATTEND LA RÉSURRECTION ET VOS PRIÈRES.

REQUIESCAT IN PACE.

22. Petite tombe en marbre noir.

D. O. M.

CY GIST HONORABLE HOMME MICHEL GROJEAN CONSEILLER DE L'HOTEL COMMUN DE CETTE VILLE ANCIEN JUGE CONSUL QUI DÉCÉDA LE 6 MARS 1752. AGÉ DE 72 ANS.

PRIEZ DIEU POUR
SON AME.

REQUIESCAT IN
PACE.

Pierres tombales de l'église St.-Loup de Châlons.

M. Drouet met sous les yeux de l'Assemblée les inscriptions de plusieurs tombeaux existant dans l'église St.-Loup de Châlons, et présente le dessin de quelques-uns de ces tombeaux.

J'ai relevé, dit M. Drouet, les inscriptions du plus grand nombre des pierres tombales qui font partie du pavé de l'église St.-Loup de Châlons; quelques-unes, trop usées, sont ou entièrement illisibles ou presqu'effacées; je transcris ici celles que j'ai pu déchiffrer en tout ou en partie :

1°. CY GIST HONORABLE HOMME JACQUES VASSAL, NATIF ET MAIRE DE VILLE DE LA VILLE DE MAIZIÈRES, AAGÉ DE 41 ANS, QUI DÉCÉDA EN CETTE VILLE 22 NOVEMBRE 1649.

CHARLOTTE JACQUE VEVFE DE M. V. SE DI . . . S . . . V . . . SS . . . B . . . QUI A FAIT POSER CE MARBRE.

REQUIESCAT IN PACE.

Cette inscription est gravée dans un ovale tracé par une double ligne; aux quatre coins est une tête d'ange sur des ailes éployées; au bas une tête de mort sur des os croisés et entourée par des ailes de chauve-souris.

L'inscription suivante, en caractères gothiques, se lit sur le pourtour d'une pierre en forme de carré long déjà usée; elle porte, à chacun de ses angles, une espèce d'écusson où l'on croit reconnaître des têtes de bélier :

2°. CY GIST DAMOISELLE FANNIE MAILLART JADIS FEMME DE NOBLE HOMME JEAN BILLET SEIGNEUR DE FASNIÈRES C^er DU ROY, RECEVEUR GÉNÉRAL DU THAILLON EN SA QUALITÉ DE . . . . DES ÉCHEVINS DE CETTE VILLE DE CHAALONS QUI DÉCÉDA LE . . . . 1595.

NE MEMINERIS INIQUITATUM NOSTRARUM.

3°. CY GIST DAME MADAME JEANNE FRANÇOISE COURTIN ESPOUSE DE MESSIRE HUE, CHEVALIER, SEIGNEUR DE MIROMÉNIL, TOURVILLE, BAUMETS, SAINT-AUBIN, LA ROQUE, LA LINCE ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROI EN TOUS SES CONSEILS, MAITRE DES REQUÊTES ORDINAIRES DE SON HOSTEL ; PRÉSIDENT EN SON GRAND CONSEIL, CY DEVANT INTENDANT DE LA PROVINCE DE POITOU, ET DEPUIS 1673, DE CELLE DE CHAMPAGNE, EST DÉCÉDÉE EN CETTE VILLE LE 26 JANVIER 1682 ET INHUMÉE EN CE LIEU.

Aux quatre coins de ce marbre est un écusson géminé, portant l'un trois croissants, et l'autre trois hures de sanglier regardant à droite.

4°. CY GIST MESSIRE JEAN ANTOINE DEBAR DE SAINT-MARTIN, PRÉSIDENT TRÉSORIER DE FRANCE AU BUREAU DES FINANCES DE CHAMPAGNE, DÉCÉDÉ LE 14 MARS 1768.

5°. ICI REPOSE DAME MADAME MARIE LOUISE HOCQUART, ESPOUSE DE MESSIRE LOUIS FRANÇOIS MEMMIE HOCART, CHEVALIER SEIGNEUR DE LANDRICOURT ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES CONSEILS, PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE METZ, COMMISSAIRE DE LA NOBLESSE DU BAILLIAGE DE CHALONS, DÉCÉDÉE LE 1er. SEPTEMBRE 1777, AAGÉE DE 21 ANS.

PRIEZ DIEU POUR ELLE.

6°. ICI REPOSENT MESSIRE LOUIS HOCART, CHEVALIER, SEIGNEUR DE LANDRICOURT ET AUTRES LIEUX, ANCIEN CAPITAINE DE CARABINIERS, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT LOUIS, COMMISSAIRE POUR LA NOBLESSE DU BAILLIAGE DE CHALONS, DÉCÉDÉ LE 29 DÉCEMBRE 1773, AGÉ DE 74 ANS.

ET DAME ÉLIZABETH AUBERTIN SON ÉPOUSE DÉCÉDÉE LE 4 OCTOBRE 1771, AGÉE DE 68 ANS.

7°. CY GIST NOBLE HOMME . . . . . TULLIER (ou Bullier) VIVANT BOURGEOIS DE CETTE VILLE . . . . QUI DÉCÉDA LE 8 JUILLET 1676 ET DAME MARIE LONGUET, FEMME DU DIT TULLIER LONGUET.

Cette inscription, en lettres gothiques, est très-limée et presque illisible.

8°. D. O. M. V. Q. M.

CY GISENT OLIVIER AUBERTIN VIVANT SEIGNEUR DE MAVCOVY, JONCHERY ET SOUAIN EN PARTIE, QUI DÉCÉDA LE 21 SEPTEMBRE 1624; ET DAMOISELLE ANNE LINAGE SA FEMME LE 15 FEBVRIER 1655; CLAUDE AUBERTIN, LEUR FILS, VIVANT SEIGNEUR DES DITS LIEUX DÉCÉDA LE 22 JUIN 1664, LEQUEL A FONDÉ A PERPÉTUITÉ UNE BASSE MESSE PAR CHACUN JOUR, A LA FIN DE LAQUELLE ON DOIT DIRE UN DE PROFUNDIS SUR SA FOSSE; TROIS ANIVERSAIRES DE VIGILE, TROIS HAUTES MESSES A CHACUN SERVICE ET AVEC PRIÈRES ORDINAIRES, LES 21 SEPTEMBRE, 15 FEBVRIER ET 22 JUIN. IL A DE PLUS FONDÉ POUR SATISFAIRE AU TESTAMENT DE DEFFUNTE MAGDELAINE DE SAINT REMY, VEUVE DE MESSIRE NICOLAS HAALE, DÉCÉDÉE LE 28 AVRIL 1612, UN OBIT, LE MÊME JOUR, UN AUTRE LE JOUR DE SAINTE MARGUERITE, UNE MESSE BASSE AVEC LE DE PROFUNDIS SUR SA FOSSE, TOUTES LESQUELLES FONDATIONS ONT ÉTÉ ACCEPTÉES PAR CE COUVENT AINSI QU'IL PAROIST PAR LE CONTRACT PASSÉ PARDEVANT LAGUILLE ET PIETRE, NOTAIRES ROYAUX A CHAALONS, LE 16 JUILLET 1665, ET RECTIFIÉES PAR LE CHAPITRE PROVINCIAL TENU A MONTOIR LE 4 MAI 1668.

ET NICOLAS AUBERTIN AUSSI FILS DES DITS OLIVIER AUBERTIN, ET ANNE LINAGE, LIEUTENANT GÉNÉRAL AU BAILLIAGE DE CHAALONS, PAIRIE DE FRANCE, LEQUEL DÉCÉDA LE 17 AVRIL 1683.

9°. CY GIST ISAYE BESCHEFER, VIVANT CONSEILLER DU ROY, LIEUTENANT EN L'ÉLECTION DE CHAALONS, LEQUEL FONDA A PERPÉTUITÉ UN OBIT AVEC 3 HAUTES MESSES AVEC LES VIGILES LA VEILLE DE SON DÉCÈS QUI FUT LE 10me. JOUR D'OCTOBRE 1605 ; ET DAMOISELLE HENNEQUIN SA FEMME QUI DÉCÉDA LE 4me. JOUR D'AOUST 1667 ; ET MESSIRE PIERRE BESCHEFER, CONSEILLER DU ROI, CON^eur. ESLU EN L'ÉLECTION, DÉCÉDÉ LE 14me. JOUR DE SEPTEMBRE 1662.

10°. D. O. M.

HIC JACET REVERENDUS ADMODUM PATER AC DOMINUS GUILLELMUS BAZIRE EX DIŒCESI CONSTANTIENSI OLIM.

OMNIUM HOMINUM LABORIOSISSIMUS, BIS AD REDEMPTIONEM CAPTIVORUM IN AFRICAM MISSUS, IBIQUE PER SEX MENSES DETENTUS, MULTA INCOMMODA ET OPPROBRIA PATIENTER SUSTINUIT AB INFIDELIBUS QUI CONFRATREM SUUM PROPTER FIDEM IGNE CRUDELITER NECARUNT. TER PROVINCIAM CAMPANIÆ PERLUSTRAVIT VISITATOR VIGILANTISSIMUS ELECTUS A CAPITULO GENERALI IN VICARIUM GENERALEM TOTIUS ORDINIS TRINITATIS ET REDEMPTIONIS CAPTIVORUM, CONFIRMATUS A REVERENDISSIMO DNO MAJORE MINISTRO, LITTERISQUE REGIS MUNITUS, TOTAM FLANDRIAM VISITAVIT, ALIASQUE DOMOS IN ALIIS PROVINCIIS, MAXIME PARISIENSI . . . M . . . MULTA ET PRÆCLARA STATUIT AC DECREVIT IN FAVOREM STUDIOSORUM QUOS SEMPER COLUIT IPSE LITTERATISSIMUS, IN ANTIQUA ET AMABILI DOMO CUJUS REDDITUS AUXERAT INDUSTRIA SUA HORTUM AMÆNISSIMUM EXPLANARAT ET PLANTAVERAT.

IN HANC URBEM TRANSLATUS ÆRARIUM IN ÆDIFICANDO HOC TEMPLO ORNANDOQUE CUM STUDIO INTEGRUM CONSUMPSIT . . . . INCULPATUS HANC DOMUM RELIQUIT PATIENTER, TANDEM POST DIFFICILEM LAUDABI-

LEMQUE ADMINISTRATIONEM XXXII ANNORUM, OC . . . . .
FRACTUS LABORE DIE XXIV MAII III III PRIMUS SEPULTUS
EST ANNO REPARATÆ SALUTIS M. DC. XC. II, ÆTATIS LVIII.

REQUIESCAT IN PACE.

Cette tombe est en pierre de liais.

CY GISENT DESOVB CETTE TOBE LES CORPS DE DIDIER MASSON VIVANT M[AND] BOVBAC QVY DECEDA LE 8 IVIN 1679 ET PERRETTE MENON SA FEME PETITE FILLE DE FEV DIDIER NOEL LAON ELLE DECEDA LE 26 MAY 1676 PRIEZ POVR LE REPOS DE LEVRS AMES.

CY GIST NOBLE HOMME DIDIER NOEL MARCHAND ET LABOUREUR : DEM A CHAALONS Q. TPASSA M. D. LXII ET CLAUDE BABELE FEMME DE DIDIER NOEL QUY TREPASSA LE XXIX DE JUILLET MIL-CINCQ-CENS LXI.

M. de Caumont annonce que le Congrès a visité les intéressantes collections d'antiquités et d'objets d'art de MM. Garinet et Picot, membres du Congrès.

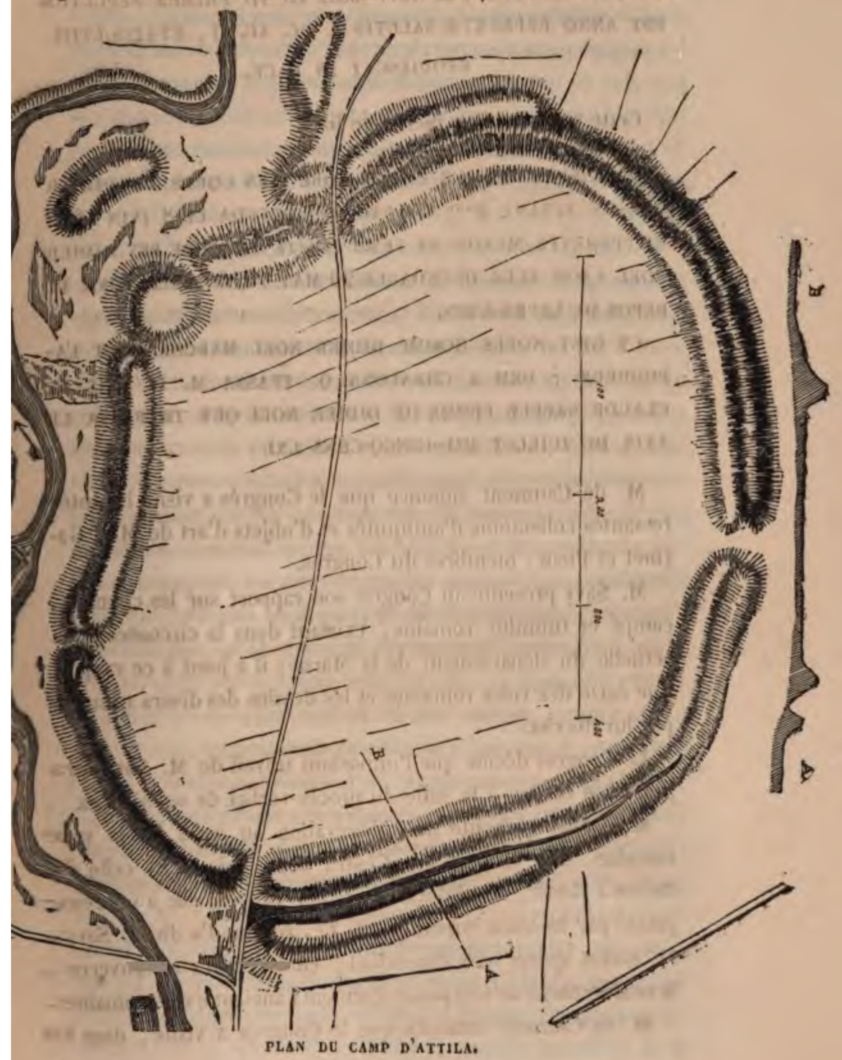
M. Savy présente au Congrès son rapport sur les chemins, camps et tumulus romains, existant dans la circonscription actuelle du département de la Marne; il a joint à ce rapport une carte des voies romaines et les dessins des divers tumulus par lui décrits.

Le Congrès décide que l'important travail de M. Savy sera publié en entier, à la suite du procès-verbal de ses séances.

M. Gayot présente une observation au sujet de la voie romaine, dite Chemin de César; cette voie était celle de Reims à Rome, ou plutôt à Lyon, par Troyes; elle a été remplacée par la route impériale n°. 77, comme l'a dit M. Savy. M. Gayot ajoute que cependant, entre Troyes et Auxerre, la route actuelle ne suit pas exactement l'ancienne voie romaine.

M. de Caumont annonce que le Congrès a visité, dans la

journée d'hier, 26 mai, le lieu dit *Camp d'Attila.* Rien de



PLAN DU CAMP D'ATTILA.

plus important que le camp qu'on désigne, on ne sait pourquoi, sous cette dénomination.

Évidemment, cette enceinte retranchée du premier ordre, dont le vallum colossal est encore très-bien conservé, malgré les dégradations des riverains qui le rognent pour cultiver un peu plus de terrain, remonte à une époque bien antérieure à celle d'Attila. On y trouve beaucoup de médailles romaines et de médailles celtiques en potin, dont plusieurs ont été remises au Congrès par les laboureurs qui les avaient découvertes.

Le plan est tellement bien tracé par le vallum et les fossés profonds qui entourent ce retranchement, qu'il est très-facile d'en saisir d'un coup-d'œil la forme et l'étendue. M. de Caumont a fait sur place diverses observations qu'il a communiquées à ses confrères; il a comparé l'enceinte de la Cheppe aux camps romains qu'il avait observés et étudiés dans d'autres localités, et il n'hésite pas à déclarer que celui-là est un monument plus important que tous les autres : il enclôt effectivement environ 23 hectares. La rivière voisine, qui baignait d'un côté le pied de ces retranchements, alimentait d'eau les fossés profonds qui entouraient les autres parties de l'enceinte; un barrage suffisait pour faire monter l'eau dans le fossé. La voie romaine de Reims à Metz passait à 200 mètres du camp.

M. Caquot dépose sur le bureau un plan du camp dit d'*Attila* et d'une sépulture voisine de ce camp.

M. Pestre communique au Congrès une notice sur le *camp de Louvières*, qu'il considère comme appartenant à l'époque gallo-romaine, et sur diverses découvertes d'antiquités, faites dans plusieurs communes de l'arrondissement de Vitry-le-François.

M. de Granrut donne lecture au Congrès du rapport dressé par lui, sur la visite de l'église Notre-Dame-de-Lépine. Ce rapport s'applique à l'un des plus remarquables édifices de la circonscription.

M. Savy lit ensuite une note sur l'orientation des églises.

M. Caquot présente au Congrès un almanach qui paraît être un calendrier perpétuel ; il n'a pu encore en interpréter tous les signes ; il en présente un fac-simile.

La vingt-unième question est mise en discussion :

Quels sont les principaux châteaux anciens du département ? Peut-on donner une idée du système de la hiérarchie féodale du pays ?

M. le comte de Mellet signale le château de Montmort, qui appartient au XVI°. siècle, et qui est bien conservé ; c'est un très-beau type de la renaissance ;

Le château de Brugny a été récemment l'objet d'une intelligente restauration ; il est la propriété de la famille de M. le comte de Clermont-Tonnerre, dont la mort récente et prématurée a affligé le département de la Marne.

Le château de Baye, dit M. le comte de Mellet, situé dans l'arrondissement d'Epernay, est moderne dans la plupart de ses parties ; il possède cependant encore une charmante chapelle du XIII°. siècle, avec fenêtres décorées de vitraux de cette époque, presque toutes en excellent état de conservation. Une monographie complète de ces vitraux a été publiée, il y a quelques années, dans la *Champagne catholique*. La légende de saint Jean l'évangéliste, les principales scènes de la Passion et autres sujets religieux y sont représentés. La chapelle de Baye est pavée en carreaux émaillés et historiés, et était autrefois surmontée d'une jolie flèche qui a disparu dans les vicissitudes des temps, et qu'on retrouve encore dans d'anciennes gravures.

M. Godart ajoute à cette nomenclature le château de Troissy, dont il reste une tour et une double porte ogivale.

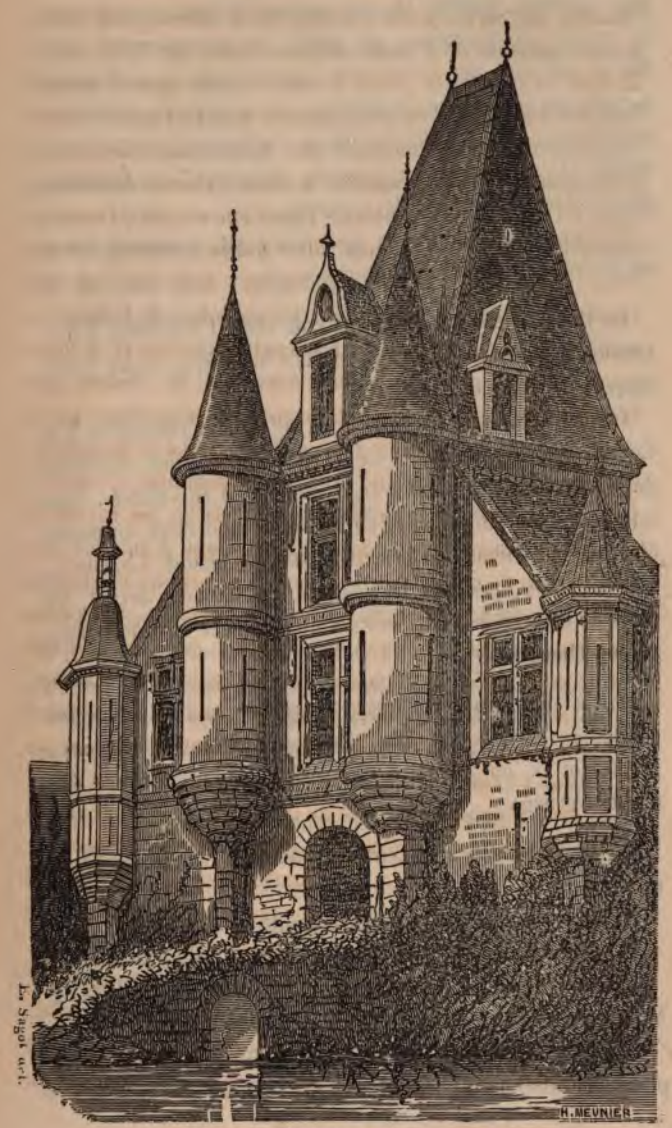
M. Sellier annonce que, suivant l'opinion de M. Didron, qui a visité le château de Troissy, sur la demande de M.

Bourlon de Sarty, ancien préfet de la Marne, les débris encore existants de l'ancien château datent du XIVe. siècle. La tour est carrée, en pierre de grès, à large appareil jusqu'à la moitié inférieure, en petit appareil jusqu'au haut, où des créneaux décrépits annoncent une destination militaire. La porte extérieure est surmontée de deux rainures destinées à loger les poutres du pont-levis; l'intérieur n'offre qu'une rainure pour la herse. Entre ces portes qui se doublent, est une voûte à nervures abattues aujourd'hui, mais dont on voit encore les souches que portent les consoles. A la face interne de la porte intérieure, les fenêtres carrées et à moulures fines et cylindriques ont convaincu M. Didron que l'époque par lui assignée à cette construction est bien exacte.

M. Godart cite encore : 1°. le château féodal de Boursault, dont les ruines ont disparu, il y a une quinzaine d'années, pour faire place au beau château actuel; 2°. les ruines de l'ancien château des sires de Châtillon, dont il subsiste encore un pan de tour de 10^{m}. environ d'élévation; ce château a été ruiné en 1575; 3°. le château de Dormans, assez bien conservé, qui est le berceau du maréchal de Broglie et des autres membres de cette famille; 4°. le château du Camois, à Vauciennes, dont il ne reste que les ruines; 5°. la porte dite de Baudet, à Vertus, restant des fortifications élevées par les comtes de Champagne.

M. Sellier présente une vue de la porte d'entrée du château de Sarry, qui était la résidence habituelle des évêques de Châlons; il était situé à 4 kilomètres de cette ville, et s'y reliait, pour ainsi dire, par une avenue. Six vues de ce château sont à la Bibliothèque impériale. Il en existe, d'ailleurs, trois lithographies et un plan. Le château a été détruit à la première révolution et le terrain en a été vendu.

M. Sellier appelle ensuite l'attention du Congrès sur la famille de Châtillon; cette famille a fourni au monde catholique un



VUE DE LA PORTE D'ENTRÉE DU CHATEAU DE SARRY.

pape célèbre, Urbain II, qui proposa la première croisade au concile de Clermont, en 1095. Le département de la Marne doit être fier de lui avoir donné le jour, et le Congrès ne sera pas surpris qu'un habitant de la ville de Châtillon-sur-Marne, M. le docteur Remy, adhérent au Congrès, émette le vœu qu'un monument soit élevé à cet illustre pontife dans le pays qui l'a vu naître.

Le Congrès décide que la demande de M. le docteur Remy est renvoyée à la Commission des vœux.

La vingt-deuxième question a pour objet l'indication d'une localité à laquelle se rattache un fait historique, digne d'être rappelé par un monument.

Diverses propositions faites à ce sujet sont renvoyées à la Commission des vœux. Il en est de même d'une demande de M. Pernot, qui tend à faire rétablir, à St.-Dizier, dans une petite rue du faubourg de la Noue, une croix en pierre élevée à la mémoire du prince d'Orange (Jean de Châlons), tué en 1544, pendant le siége de St.-Dizier, devant les murs de cette ville. Cette croix a été déplacée et transportée sur un chemin.

Sur la vingt-troisième question relative à l'influence des comtes de Champagne dans l'ancien diocèse de Châlons, M. Gayot lit un mémoire qui sera imprimé à la suite des procès-verbaux.

M. le Président met en discussion la vingt-cinquième question :

Châlons a-t-il été réellement capitale de la Champagne?

M. Gayot demande la parole pour traiter cette question.

M. Sellier obtient, à son tour, la parole pour répondre à M. Gayot.

Les deux lectures de MM. Gayot et Sellier trouveront leur place à la suite des procès-verbaux des séances du Congrès.

La vingt-sixième question, sur les établissements des ordres du Temple et de Malte, dans le département de la Marne, n'a pas été traitée.

Les vingt-septième et vingt-huitième questions s'appliquent à la bibliographie historique et archéologique du département de la Marne, et au mouvement archéologique, depuis 1830, dans le même département.

M. le comte de Mellet entre, au sujet des deux questions précédentes, dans quelques explications.

La séance est levée et continuée à 2 heures après midi.

Le Secrétaire-général,
SELLIER.

2e. Séance du 26 mai.

Présidence de M. DE CAUMONT.

Sont présents au bureau : MM. le comte *de Mellet; Chardon du Ranquet;* le baron *Chaubry; Gayot; Caquot; Garinet; Gaugain; Drouet*, et *Sellier*, secrétaire-général.

Outre les membres dont la présence a été signalée dans les précédentes séances, MM. le baron de Pinteville et Boruot, premier adjoint au maire de Châlons, assistent à celle-ci.

M. Gaussen, artiste dessinateur, à Troyes, fait hommage au Congrès des vingt livraisons qui ont déjà paru de son *Portefeuille archéologique de la Haute et Basse-Champagne*. Chaque livraison se compose de deux planches in-4°. bromo-lithographiques, dont les membres du Congrès admirent la perfection.

M. Gaussen sera remercié, au nom du Congrès.

M. de Caumont a reçu, pour le Congrès, 1°. le programme des fêtes célébrées à l'occasion du jubilé de Notre-

Dame de Chartres, de la restauration de l'antique chapelle de la crypte, etc.; 2°. une brochure, par M. P. Aubert, intitulée : *Essai sur l'archéologie légendaire.* — Notre-Dame de Chartres. — Le château de Villebon.

M. de Caumont annonce qu'il a visité, accompagné de M. Granrut, la curieuse pierre tombale de saint Memmie, dans la chapelle dédiée à cet apôtre de Châlons; elle est extrêmement curieuse comme on peut en juger par le dessin qu'en a bien voulu procurer M. Barbat : c'est une dalle de marbre, sur laquelle la représentation de l'évêque était sculptée en méplat (voir la page suivante). Elle a été considérablement détériorée vers le centre en 1814, parce qu'un corps de Cosaques, logés dans le village, avaient établi leur cuisine dans la chapelle, et avaient fait de la pierre tombale le foyer de leur fourneau.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions comprises au programme supplémentaire, présenté par M. de Caumont à l'ouverture de la session.

La première question est ainsi conçue :

Où s'est arrêtée, en France, dans la direction de l'Est à l'Ouest, l'influence du style germano-roman?

L'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne n'offre-t-elle pas, dans la disposition de ses tours, une imitation des grandes églises du style allemand, telles que Bamberg?

M. de Caumont prend la parole sur cette question; il a remarqué effectivement quelques analogies entre les grandes églises Allemandes et l'église Notre-Dame de Châlons, mais dans la disposition des tours seulement. Les détails des moulures n'ont pas de rapports absolus. Il a reconnu précédemment que le style germanique s'étend dans la Lorraine. L'objet de la question était de savoir si ce style s'étendait plus loin, et cet examen ne peut être fait que par les Antiquaires



PIERRE TOMBALE DE SAINT MEMMIE, A CHALONS.

de la Marne, qui ont le loisir d'observer attentivement les édifices que renferme le département.

Deuxième question :

N'est-il pas à propos de faire, autant que la chose est possible, l'inventaire des monuments funéraires en métal (bronze, cuivre émaillé) qui ont existé en France aux XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles?

La France n'a-t-elle pas été, à cette époque, d'une richesse extraordinaire en monuments métalliques? Cette richesse était-elle comparable à celle de l'Italie et de l'Allemagne, etc.?

M. de Caumont, en regrettant l'absence de plusieurs archéologues étrangers qui n'ont pu apporter leurs lumières au Congrès, et qui lui auraient fourni de précieux renseignements comparatifs, exprime l'avis qu'il ne serait pas impossible de procéder à l'inventaire dont parle la question proposée. Des documents peu connus peuvent fournir des renseignements. Il demande aux membres de l'Assemblée ce qu'ils ont pu apprendre sur les faits qui se rattachent à cette question.

M. Garinet répond qu'au moyen-âge c'était l'usage de faire en métal les tombes des évêques; il y en avait dans le chœur de la cathédrale de Châlons; M. Garinet ne connaît pas au juste l'emplacement qu'elles occupaient, mais l'ouvrage du chanoine Beschefer fournit des renseignements qui permettraient sans doute de le retrouver. Des inscriptions de ces tombes ont été conservées dans le *Gallia christiana.*

Un monument en cuivre ayant une autre destination existait autrefois dans l'église Notre-Dame de Châlons, pour constater l'écroulement de la chapelle en bois qui a fait place à cette église. Cet événement avait eu lieu le 16 janvier 1157, sous l'épiscopat de Boson II.

M. Drouet donne le texte de cette inscription, qui était en effet gravée sur une lame d'airain et attachée à l'un des

murs de l'église actuelle. Cette inscription était ainsi conçue, mais rien ne prouve qu'elle fût ancienne :

Perpetuæ memoriæ sacrum. Anno 1157, mense januario decimo sexto calendas februarii, in festo sancti Sulpicii, regnante Ludovico septimo, præsidente Bosone episcopo, ecclesia beatæ Mariæ de Vallibus, miseratione divina, priùs amotis utensilibus, campanis scilicet, vitreis ac sedilibus, tam medicinali lapsu corruit, ut quasi valefaciens filiis suis, nulli damnum, vel molestiæ, nisi de suî ruinâ relinqueretur.

Hoc autem primum et maximum miraculum nonnullis impossibile vel incredibile visum est, cum locus iste tam populoso frequentaretur accessu, quòd nocte etiam vacuus viatorum vix haberetur. Anno autem 1322, die dominicâ, in festo Decollationis beati Joannis Baptistæ, eadem ecclesia, multis et magnis sumptibus, à longævis temporibus, pulchro ac nobili opere fabricata, à Petro de Latilliaco, miseratione divinâ Cathalaunensi episcopo, consecrata.

L'inscription, dont le texte vient d'être cité en entier, donne lieu à une observation de la part de M. Hatat, de laquelle il résulte que, si l'église Notre-Dame n'a été consacrée qu'au XIVe. siècle, sa réédification n'en remontait pas moins à une époque bien antérieure. C'est, au surplus, ce que prouve l'acte authentique de consécration, déposé dans les archives de l'hôtel-de-ville.

M. Garinet ajoute qu'à Notre-Dame le rétable était en argent doré et ciselé. Tout ce qui recouvrait l'autel de la cathédrale de Châlons était en métal. Une table d'or, qui existait sur un autel du XIIIe. siècle, dans cette dernière église, avait été donnée par Geoffroy, ancien abbé de St.-Médard-les-Soissons.

L'opinion de M. de Caumont est que les tombes en cuivre n'ont guère commencé à être employées avant la fin du XIIe. siècle, et qu'on en a fait usage surtout au XIIIe. et au XIVe.

Il présente, avec d'autres dessins, celui d'une ancienne tombe en cuivre émaillé du XIVe. siècle qui existait autrefois dans l'église des Chartreux, à Paris.


TATIO EIVS IN SION
PACE FIAT

Une troisième question était celle-ci :

Les hôtels-de-ville ont-ils affecté, en Belgique, des caractères particuliers qui les distinguent de ceux de la France, de l'Allemagne et de l'Italie?

Ce qui distingue les hôtels-de-ville en Belgique, suivant M. de Caumont, ce sont surtout leur grande élévation et les flèches élancées qui les surmontent. Plus on s'éloigne de ce royaume, en se rapprochant du Midi, plus ces sortes d'édifices s'éloignent du style belge et du style germanique. L'ouvrage de M. Verdier, architecte, déjà fort avancé, donnera sur cette question d'intéressants renseignements.

M. de Caumont, passant à d'autres considérations, ne saurait trop recommander aux archéologues de dessiner les moindres vestiges des édifices monacaux. La description même des cuisines et autres communs de ces anciens établissements peut fournir des données utiles.

Une semblable recommandation est faite pour les monuments romains. Il en est de même des inscriptions; c'est ainsi qu'à Lyon on a pu faire l'histoire complète de l'industrie de cette ville sous la domination romaine, en relevant les inscriptions qui se rattachaient aux diverses corporations.

D'intéressantes découvertes sont souvent faites dans les anciens remparts des villes. M. de Caumont pense que les municipalités ont tort de négliger les objets curieux qui se trouvent dans les démolitions qu'elles opèrent. M. Thiollet a rendu, sous ce rapport, de véritables services par les dessins qu'il a faits dans diverses villes, notamment à Besançon, Tours, Poitiers et Sens.

Enfin, M. de Caumont ajoute qu'on ne saurait trop étudier les bordures et les ornements des mosaïques gallo-romaines, afin de les comparer aux motifs sculptés ou peints qui se retrouvent dans les édifices du style roman.

Cette discussion amène à parler des toits en plomb de l'ancienne tour de Notre-Dame de Châlons.

M. le Président demande à M. Barbat quelles sont les peintures qui paraissent exister sur les plombs de cette église.

« On avait prétendu, répond M. Barbat, que diverses scènes de l'histoire de la Sainte Vierge avaient été reproduites par la peinture sur chacune des faces de l'ancienne flèche ; mais cela était inexact, car on distingue encore, sur l'un des côtés, une scène qui paraît se rattacher au martyre de saint Sébastien, au moment où il est percé de flèches. Ces peintures étaient de diverses couleurs. La partie noire semble être le résultat de l'oxydation. »

M. Garinet rappelle au Congrès que ce n'étaient pas seulement les flèches, mais la couverture en plomb de toute l'église qui étaient ornées de peintures.

M. Barbat confirme cette assertion ; il reste d'ailleurs encore des traces apparentes de peintures.

M. de Caumont regarde ce fait comme très-curieux, car les couvertures en plomb de l'église Notre-Dame sont presque les seules en France qui existent avec des ornements du temps.

M. Gayot annonce qu'il a visité, avec d'autres membres du Congrès, le cabinet de M. Arnould aîné, ancien juge au tribunal civil de Châlons. Cette collection peut être considérée comme très-curieuse ; elle comprend de bons tableaux, de précieuses gravures, et elle est très-nombreuse en objets de conchyliologie et en fossiles.

La collection de M. l'abbé Joannès, vicaire général du diocèse de Châlons, renferme aussi, entr'autres objets curieux, un assez grand nombre de tableaux de prix.

M. Gayot lit le rapport suivant, au nom de la Commission des vœux.



PARTIE SUPÉRIEURE DE L'ANCIENNE FLÈCHE DE NOTRE-DAME DE CHALONS.

« Le 25 mai 1855, la Commission spéciale, nommée dans la séance du 21 mai, s'est réunie pour examiner les vœux émis dans le cours de la session. Après avoir délibéré sur chacun d'eux, elle a l'honneur de proposer au Congrès les résolutions suivantes :

« 1°. Que le Congrès émette le vœu qu'il soit créé à Châlons un musée communal, et que ce vœu soit transmis à M. le Maire par une lettre officielle du secrétaire-général de la session.

« 2°. Qu'il soit écrit, au nom du Congrès, aux propriétaires des terrains renfermant des dolmens, menhirs ou autres monuments druidiques, pour leur faire sentir l'importance historique de ces monuments et les engager à veiller avec soin à leur conservation.

« 3°. Que le Congrès émette le vœu que la seconde flèche de l'église de Lépine soit rétablie.

« 4°. Que le Congrès émette le vœu que le Gouvernement fasse l'acquisition des retranchements antiques dits le *Camp d'Attila*, et qu'on assure la conservation de ce monument si curieux. Le Congrès ne ferait ainsi que renouveler la demande faite par M. de Jessaint à l'empereur Napoléon Ier., à son passage à Châlons, le 25 octobre 1809.

« 5°. Que M. le Curé de Notre-Dame de Châlons soit prié, au nom du Congrès, de relever et d'incruster dans les murs de son église la curieuse pierre gravée représentant saint Crépin dans son atelier, laquelle se trouve maintenant à terre, appuyée sur l'un des piliers extérieurs du grand portail.

« 6°. Que le Congrès émette le vœu qu'un monument soit élevé à la mémoire du pape Urbain II, à Châtillon-sur-Marne, et que la Société française d'archéologie contribue pour une somme de 100 francs à l'érection de ce monument.

« 7°. Que le Congrès émette le vœu que M. le Préfet

prenne pour les Archives de la Marne un abonnement au *Cabinet historique*, revue trimestrielle fondée par M. Louis Paris.

« 8°. Que M. Symonet soit prié, au nom du Congrès, de donner à la Société d'agriculture de la Marne, pour être conservée dans ses collections, la statue de femme, en bois, provenant de l'église de Binson, et dont il est possesseur.

« La Commission propose au Congrès de voter les allocations suivantes :

« 1°. 100 francs à M. le Curé de Juvigny, pour l'aider à la construction d'un autel dans son église.

« 2°. 200 francs pour les réparations de l'église de Sept-Saulx, sous la direction de M. Givelet.

« 3°. 60 francs pour réparations urgentes à St.-Sulpice d'Ison (Gironde).

« 4°. 20 francs pour incruster dans le mur de l'église St.-Loup la curieuse pierre gravée dite *des Vignerons*.

« 5°. 100 francs pour l'église de Mouen (Calvados).

« 6°. 100 francs, sur la demande de M. l'abbé Tridon, pour aider à la restauration de la chapelle de Notre-Dame-du-Château, à St.-Martin de Châtillon-sur-Seine.

« 7°. 200 francs pour aider à la réparation de la chapelle des Arquebusiers de l'église St.-Jean de Châlons, pour en faire la chapelle des fonts baptismaux.

« 8°. 20 francs pour replacer dans l'église de Fromentières les volets détachés d'un rétable. Cette réparation sera faite par les soins de M. le baron Chaubry de Troncenord.

« 9°. 200 francs pour lever le plan des camps accessoires ou voisins du grand camp dit d'*Attila*, à savoir : les enceintes ou forts de Bussy-le-Château, Somme-Suippes, Souain, Suippes, Nantivet, Grand-St.-Hilaire, Baconne, St.-Remi-sur-Bussy, Baudement et Bulon près Louvois. Cette opération

serait faite sous la direction de M. Savy, agent-voyer en chef du département.

« 10°. 50 francs, sur la demande de M. Pernot, pour le rétablissement, à St.-Dizier, d'une croix commémorative de la mort du prince d'Orange (Jean de Châlons), tué en 1544 devant les murs de cette ville.

« 11°. 50 francs pour la restauration d'une verrière de St.-Alpin.

« 12°. 100 fr. pour la continuation des fouilles commencées à Damery, dans un ancien cimetière, à la condition que cette somme sera employée sous la direction exclusive de M. Duquénelle.

« La Commission propose en outre d'approuver le compte rendu par M. Gayot de l'emploi des sommes confiées à la Commission de l'Aube par la Société française d'archéologie, dans sa XXe. session. Il résulte de ce compte que M. Gayot est reliquataire de 284 fr. 35 c., qui resteront entre ses mains pour continuer les fouilles commencées dans le département de l'Aube, et notamment à Paisy-Cosdon. »

Le Congrès, après avoir entendu le rapport de sa Commission, l'adopte dans toutes ses parties; il émet en conséquence les divers vœux qu'elle lui a proposés et vote les différentes sommes y énoncées, avec les affectations qui ont été indiquées.

Le Congrès, sur la proposition de M. de Caumont, décide que des médailles d'argent sont décernées, au nom de la Société française d'archéologie :

1°. A M. l'*abbé Champenois*, curé de Notre-Dame de Châlons, pour le zèle, le dévouement et la haute intelligence de l'art qu'il a déployés dans la restauration de cette belle église;

2°. A *M. Barbat*, imprimeur-lithographe en la même

ville, pour ses dessins des pierres tombales existant dans les églises de Châlons.

M. Garinet demande que le Congrès contribue à la restauration d'une croix, dite *Croix Dom Georges*, construite sous Louis XII, près de St.-Mard.

Le Congrès vote, pour cette dépense, une somme de 20 francs.

Plusieurs membres proposent au Congrès de voter des félicitations à M. de Granrut, architecte, à Châlons, l'un de ses membres, pour les restaurations qu'il a faites de plusieurs monuments du moyen-âge. Cette proposition est adoptée.

Des remercîments sont également adressés aux personnes qui avaient fait au Congrès l'envoi de divers objets, qu'il a pu apprécier pendant la durée de sa session.

M. Aumignon aîné, médecin-vétérinaire, à Châlons, met sous les yeux du Congrès un pot, un anneau en cuivre et des débris d'armes, trouvés, en 1843, sur l'emplacement du moulin à vent de St.-Germain-la-Ville; il dépose également un fossile qui paraît être un tibia de bœuf, trouvé, en 1854, au faubourg St.-Jacques de Châlons, à 9m. au-dessous du sol.

M. Faure fait hommage au Congrès de diverses brochures intitulées : 1°. *Monographie de l'acide acétique;* 2°. *Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, pendant l'année académique* 1845-1846; 3°. *Rapport fait à la même Société sur un appareil destiné à concentrer dans le vide les extraits pharmaceutiques.*

M. Sellier dépose sur le bureau sa notice biographique sur M. le vicomte de Jessaint, ancien préfet de la Marne et ancien pair de France, membre honoraire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du même département.

Le Congrès vote des remercîments à MM. Aumignon, Faure et Sellier.

M. de Caumont avertit l'Assemblée que des sessions complémentaires du Congrès archéologique auront lieu, cette année, vers le 1er. de septembre, dans le midi de la France, à Aix et à Avignon. Les membres du Congrès actuel pourront faire, à cette nouvelle réunion, des communications qui seront reçues avec intérêt.

M. le Directeur de la Société française d'archéologie annonce également que le Congrès scientifique de France se tiendra, cette année, au Puy, le 10 septembre, et, en septembre 1856, à la Rochelle; il invite les membres du Congrès archéologique à assister à ces réunions, dans lesquelles seront traitées d'intéressantes questions sur les sciences naturelles, physiques et mathématiques, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences médicales, l'archéologie, l'histoire, les beaux-arts, la littérature et la philosophie.

M. de Caumont invite en outre les membres du Congrès à assister aux réunions de l'Association normande, qui auront lieu à Caen et à Bayeux, le 4 juillet prochain et jours suivants. Ces réunions seront un véritable Congrès agricole, industriel et artistique, à l'imitation des réunions anglaises du même genre. Des questions y seront discutées pendant cinq jours; une exposition artistique et agricole sera organisée à Caen, et un grand concours provincial de bestiaux se tiendra à Bayeux le 7 du même mois. Toutes les personnes qui voudront assister aux séances y seront admises, sans autre condition qu'une cotisation de 5 francs.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président adresse, au nom du Congrès, des remercîments à tous ceux de ses membres qui ont pris part à ses travaux; à MM. les Secrétaires-généraux, pour le zèle avec lequel ils ont préparé

que possède la ville de Châlons. Suivant les chroniques et les traditions, l'évêque Memmie aurait fondé la première cathédrale du siége sur le mont St.-Pierre, et établi, à proximité, un baptistère qui vivrait encore dans une partie de l'église actuelle.

Cette opinion ne me paraît pas devoir être acceptée, et je pense que le monument, dont nous avons parcouru et observé les diverses parties, date seulement du XIe. siècle. Ce qui est certain, c'est que Roger Ier., évêque de Châlons, a donné, par une charte de 1043, à l'abbé de St.-Pierre, la paroisse St.-Jean, ses biens, dîmes, etc.

L'édifice, qui devenait ainsi une dépendance de l'abbaye adjacente, ne s'est pas long-temps conservé dans son état primitif.

L'inspection fait reconnaître que le sanctuaire a été réédifié avec une partie du transept dans la deuxième moitié du XIIIe. siècle; que l'autre partie qui touche à la nef date tant du XIVe. que du XVIIe. siècle, ainsi que l'indique un millésime ciselé dans un cartouche. La tour, qui porte sur les piliers, à l'intersection de la nef et du transept, est aussi de cette dernière époque. Il en est de même des bas-côtés.

L'arcature d'une partie du transept nord, signalée par M. Viollet-Leduc comme datant de 1220 à 1230 (1), me paraît un peu plus moderne. L'étude que j'ai faite des monuments de Châlons me porte à croire que cette arcature doit être attribuée à un maître des œuvres du commencement du XIVe. siècle, qui aura copié le style d'un de ses devanciers. Pareils faits se produisent souvent dans les monuments de Châlons.

La nef principale et les collatéraux comprennent huit tra-

(1) *Dictionnaire de l'architecture française du XIe. au XVIe. siècle,* tome Ier., page 92.

vées. La croisée est double. L'abside est amortie en un mur droit perpendiculaire à l'axe longitudinal ; ce mur est percé de trois baies, aujourd'hui masquées par un tableau qu'il conviendrait de placer ailleurs, pour rendre, autant que possible, au monument son aspect primitif.

Quant au portail occidental, il est facile de reconnaître son âge sur ses parois, ses colonnettes, les sculptures de ses chapiteaux, qui sont évidemment du XIVe. siècle ; on en lit d'ailleurs la preuve sur une inscription qui se trouve à droite de l'entrée de ce portail et près d'un des faisceaux qui encadrent la baie. On déchiffre les mots suivants, dans quelques caractères heureusement échappés aux marteaux des ouvriers mis en réquisition par la municipalité de Châlons, en juillet 1794, *pour faire disparaître tous les symboles de fanatisme et de superstition* (1).

LAN : MCCCLVI : LE : DIMANGE : DEVANT : LA TOUSAINS : LI : TEISER.
ANT : EN : DIEU : SERVISE : FIRENT :
DE : PIER : CESTE : EGLISE. . . . .
AT . . . . CEST : I. . . . . TOUSIOUR.
LA : . . . . E : . . TC. . . . . CCCC : ET : XX : JOURS.
. . . .
QUI : SUM : DEVANT : SEANS : FERAT.

Sur le flanc droit de ce portail occidental est accolé un édicule, de la fin du XVe. siècle. C'était autrefois la chapelle

(1) Cette réquisition fut faite par ordre du représentant Bourbotte, qui passait à Châlons pour se rendre en Allemagne, où il devait exercer la mission de commissaire de la Convention près d'une de nos armées.

Bourbotte menaça les autorités de cette ville de les traduire devant le Tribunal révolutionnaire dans le cas où, à son retour, il retrouverait les emblêmes du culte catholique.

Les autorités, pour échapper à la guillotine, s'empressèrent de déférer à l'injonction qu'elles avaient reçue.

des Arquebusiers. La voûte en bois de l'édifice a été construite en 1678, au moyen des libéralités d'Agnès Mauclerc.

Dans son état actuel et malgré de nombreuses disparates, l'église St.-Jean offre encore un intérêt sérieux.

Les baies de cette église ont conservé quelques rares spécimens des verrières qui les ornaient jadis; on y distingue des grisailles du XIVe. siècle et quelques débris d'un panneau du XVIe. siècle.

Dans le pavement du chœur, on retrouve quelques-unes de ces dalles à la fois si nombreuses et si belles qui couvraient le sol des églises de Châlons; mais la plupart sont (pour me servir d'une vieille locution) si démembrées et si dérompues, qu'il est impossible d'apprendre les noms des personnages dont elles couvraient les restes.

Une d'elles toutefois est bien conservée. On lit, dans la légende qui la borde et qui est ciselée sur un chanfrein ou biseau :

CI : GIST : PERRESONS : DE : COURTISOUR : QUI : TRESPASSA : L'AN : M : CCC : XXV : LE : SAMEDI : AVANT : FESTE : NOSTRE : DAME : EN : MI : AOUST. † CI : GIST : IENNETTE : SA : FAME : QUI : TRESPASSA : LAN : M:CCC:XLIX : LE : VANDREDI : APRÈS : FESTE : SAINT : PIERRE : ET : SAINT : POUL. † CI : GIST : IENSONS : ET : PAQUIERS : LOR : ENFANT : QUI : TRESPASSEIRE : LAN : DESU : DICT : LE : LUNI : DEVANT : LA : MADELAINE : PRIEZ : POUR : EUL.

Une autre, plus ancienne, garde encore les traces suivantes de l'inscription :

CI : GIST : DOMEINGE : DE : MARCON : QUI : TRESPASSA : EN : LAN : DE : L'INCARNACION : DE : NOTRE : SEIGNEUR : M.CC : LXI : LE : SEQUONT : IEUDI : . . . . POUR : LAME : DE : LI : QUE : DEX : LASOILLE.

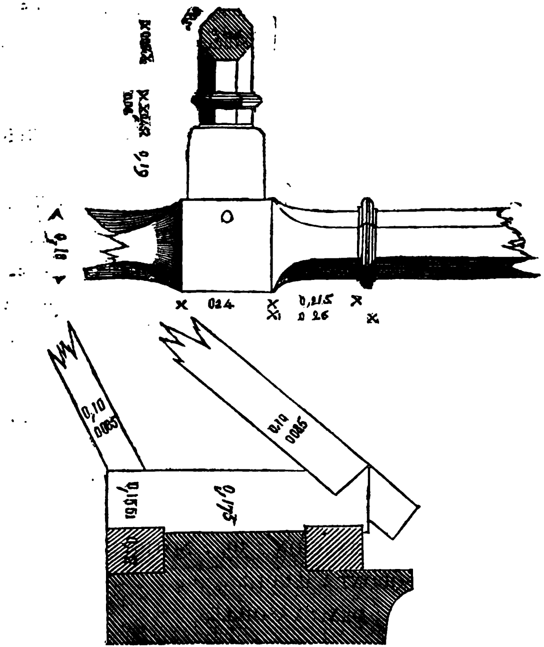
Enfin, sur une troisième, du même temps, on voit aussi ces mots :

DE : CHAA . . . . T . . . . FRÈRES : SÉINT : LIEMER : . . . .

Peu d'édifices religieux ont conservé leurs antiques charpentes. A St.-Jean de Châlons, près du portail occidental, trois fermes du comble montrent avec quel talent les architectes du XIV[e]. siècle savaient assembler les bois, neutraliser les poussées, et combiner les pièces de manière à obtenir le maximum de résistance.

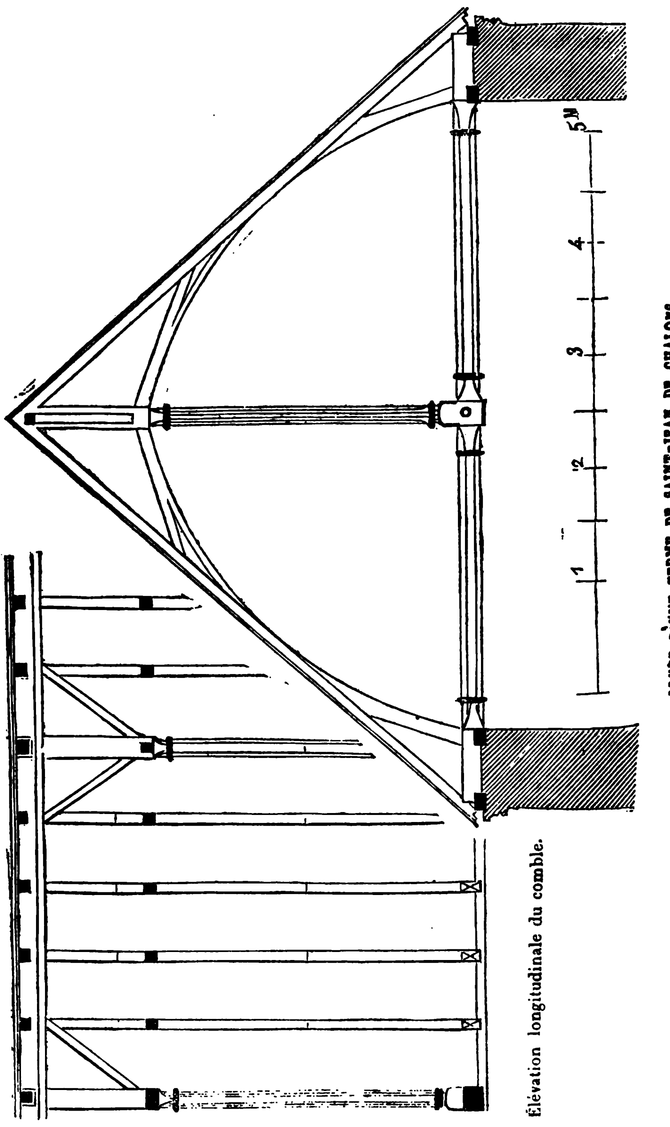
J'ai l'honneur d'offrir au Congrès un dessin de ces fermes, qui me paraissent fort remarquables.

Détails de l'entrait et du poinçon.



About des chevrons. Blochet et jambe de force.

(CHARPENTE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN DE CHALONS.)



COUPE D'UNE FERME DE SAINT-JEAN DE CHALONS.

Élévation longitudinale du comble.

NOTICE SUR L'ÉGLISE SAINT-LOUP DE CHALONS,

Présentée après la visite du Congrès archéologique à cette église, le 22 mai 1855,

Par M. l'abbé Pérard, curé de cette paroisse.

En visitant, mardi 22 mai, l'église St.-Loup de Châlons, vous avez remarqué, Messieurs, non-seulement le style de l'édifice et la régularité de son architecture, mais encore plusieurs objets que vous avez jugés dignes d'intérêt, considérés au point de vue de la science archéologique. Vous m'avez chargé de vous transmettre quelques renseignements écrits sur les choses qui avaient fixé votre attention. Je m'empresse de répondre à vos désirs, quoique bien convaincu que je ne saurais justifier votre attente.

Nous n'avons aucun document certain sur l'époque précise de la fondation de l'église St.-Loup. Buirette de Verrières, dans son *Introduction des annales historiques de Châlons*, p. 166, dit qu'elle fut consacrée, en 1380, par l'évêque Archambault de Lautrec; mais le P. Rapine, qui écrivait en 1636, un siècle et demi avant Buirette, ne fait aucune mention de cette consécration dans la *Vie d'Archambault*. Baugier, D. Lelong, D. François et autres auteurs qui ont écrit sur la Champagne et en particulier sur Châlons, gardent le même silence; il serait donc permis de révoquer en doute l'assertion de Buirette, qui ne fait pas connaître la source où il a puisé ce qu'il avance, si vous-mêmes, Messieurs, après avoir examiné, ces jours derniers, certaines parties de l'abside, vous n'aviez considéré cette assertion comme très-probable; mais il est certain que l'église St.-Loup existait dans la première moitié du XVe. siècle, ainsi que nous le prouverons plus loin.

Cette paroisse est un démembrement de celle de Notre-Dame-en-Vaux. Le curé de St.-Loup, jusqu'à la révolution de 1791, en sa qualité de chanoine de cette collégiale, en portait les insignes, ainsi que les curés de St.-Antoine et de Ste.-Marguerite dont les paroisses, supprimées vers la fin du siècle dernier, avaient également fait partie de la collégiale de Notre-Dame.

Il est constant que l'église St.-Loup a remplacé la chapelle St.-Jacques qui existait en dehors de la ville, dans le faubourg qui en a retenu le nom. Cette chapelle fut démolie en 1429 ou 1430, à l'époque de l'invasion des Anglais, qui inondaient les plaines de Châlons et avaient tenté d'escalader les fortifications de cette ville. Quelques personnes ont pensé que la fondation de l'église St.-Loup ne remonte pas au-delà de cette époque, je veux dire au-delà des trente premières années du XVe. siècle.

Avant de vous exposer leurs raisons, permettez-moi, Messieurs, de dire ici un mot de la chapelle St.-Jacques. Dans des temps postérieurs, et lorsqu'on n'eut plus rien à craindre des incursions de l'étranger, cette chapelle fut reconstruite, sans doute sur l'emplacement de l'ancienne, c'est-à-dire sur le bord de la route actuelle de Lépine, à l'angle du chemin qui communique de cette route à la rue d'Attila.

Cette chapelle, située dans la circonscription de la paroisse St.-Loup, a existé jusqu'en 1792, où elle subit le sort de beaucoup d'autres édifices religieux. Auparavant, elle était le but d'un pélerinage qui avait lieu le jour de Pâques. C'était aussi de cette chapelle que, le 1er. mai, jour de de la fête de saint Jacques, partaient pour Notre-Dame-de-Lépine des pélerins, avec le bourdon et le large chapeau; ils formaient une confrérie, et parmi eux on comptait des confrères qui avaient fait le voyage de Compostelle en Galice. Je dois la

connaissance de ces particularités à un témoin oculaire dont on ne contestera ni les lumières ni la véracité ; ce témoin est M. Millet, enfant de la paroisse, officier de l'Université, et aujourd'hui vieillard octogénaire.

Ce qui semble appuyer l'opinion de ceux qui pensent que l'église St.-Loup a dû être fondée dans le premier quart du XVe. siècle, c'est qu'en faisant, dans l'année 1842, une réparation à une partie du mur, à gauche du sanctuaire, que recouvre le lambris, on a trouvé dans la maçonnerie un bas-relief qui vous a été, Messieurs, présenté ces jours derniers, et que vous avez jugé digne d'une attention toute particulière.

Sur ce bas-relief en pierre, figure l'évêque saint Loup, présentant à l'autel de la Vierge Marie deux bienfaiteurs de l'église. Derrière le saint prélat, est un personnage à genoux, soutenant une branche de vigne, pour indiquer que ce sont des vignerons qui ont concouru aux frais de construction du sanctuaire ; car il est probable que cette partie de l'église, ainsi que le chœur, fut bâtie d'abord sous la direction et avec les deniers de la fabrique de la paroisse Notre-Dame, dont la nouvelle paroisse était un démembrement ; et, ce qui appuie ce sentiment, c'est que, de temps immémorial, et jusqu'en 1791, l'entretien des murs et des voûtes était à la charge de Messieurs du chapitre de la collégiale de Notre-Dame. C'est un fait qu'attesteraient au besoin les archives de la fabrique St.-Loup.

Voici l'inscription textuelle qu'on lit au-dessous du bas-relief qui a été découvert en 1842, avec les mutilations et les lacunes que vous avez remarquées :

✝ L'AN. M. CCCC. LV LES. CONFRÈRES. VIGNERONS. DE. LA. PORTE. SAINCT-JACQUES. DONNARENT PAR DEVOEIO PO MARITE. IIII. LIB. T. PO EMPLOIER A FAIRE LES DEUX

aussi pétitionné dans le même sens, ont été moins heureuses, car elles n'ont pas été conservées.

Chaque partie de l'église St.-Loup, ou plutôt chaque époque, offre une différence sensible dans l'ornementation.

Au sanctuaire et au chœur, ce sont les feuilles de trèfle qui dominent dans les chapiteaux.

Dans ceux des deux piliers qui suivent à gauche et à droite, ce sont des feuilles de vigne et des raisins; rien de plus naturel : c'était l'œuvre des vignerons et des tonneliers. Il est probable qu'ils n'étaient pas restés étrangers à la construction de plusieurs autres piliers qui suivent, car on y retrouve sur la feuille de vigne les escargots et le même genre d'ornementation que sur les piliers qui précèdent.

Dans les deux premiers piliers que l'on rencontre en entrant dans l'église, de même qu'aux piliers qui sont engagés dans le mur du portail, on voit, pour ornementation des chapiteaux, des figures d'hommes et d'animaux, caractères symboliques dont on cherche à s'expliquer le sens. C'est ainsi, par exemple, que, sur un des chapiteaux, on distingue parfaitement une souris qui mord audacieusement à l'oreille un chat, vieux peut-être, qui subit cet outrage dans une attitude tout-à-fait débonnaire.

Mais ce qui paraît surtout extraordinaire, c'est que les chapiteaux sont ornés de figures symboliques qui se rapportent au culte du dieu Bacchus. Sur l'un d'eux, on reconnaissait, il y a quelques années, le triomphe de Bacchus, représenté par trois figures. Une panthère ouvrait la marche; venait ensuite Bacchus, symbolisé par un animal à tête humaine; derrière, était une tête de Silène, reconnaissable à son air vieux et à ses longues oreilles. Les vignerons et les tonneliers, qui avaient fait une partie des frais de la construction de cette église, avaient peut-être pensé qu'il fallait représenter le dieu des vendanges qu'ils chantaient dans leurs repas de confréries. Il paraît que

ces représentations grotesques ont souvent lieu dans les vieilles églises des pays vinicoles.

Je ne vous parlerai point, Messieurs, des vitraux de l'église. Ils ne présentent rien de bien remarquable. Cependant, je dois dire qu'un vitrail, au-dessus de la chapelle St.-Loup, offre le millésime de 1542. Sur plusieurs autres, qui figurent dans les nefs latérales, on trouve une nouvelle preuve de la générosité de ceux qui cultivaient la vigne, ou au moins de la considération dont ils jouissaient. Ici, c'est un vigneron qui foule le raisin dans la cuve, ou qui bêche la terre, ou qui taille la vigne. Ailleurs, c'est une réunion de plusieurs serpettes, disposées dans un certain ordre, et qui montrent aux yeux l'instrument qui sert à ce dernier travail.

Il me reste maintenant à vous parler, Messieurs, de quelques objets d'art que possède l'église St.-Loup, et que vous avez jugés dignes d'intérêt, dans votre visite du 22 mai. Ces objets sont :

1°. Un tableau représentant Ananie, qui impose les mains à saint Paul nouvellement converti. Cette peinture offre un ensemble de composition remarquable sous tous les rapports; il se distingue principalement par la fraîcheur du coloris et la correction du dessin; il appartient au XVIIIe. siècle;

2°. Deux autres sujets, dont l'un, la Vocation de saint Mathieu, est beau comme coloris, comme dessin et comme expression des physionomies (XVIIIe. siècle); l'autre, qui est une Adoration des Bergers, est peint sur bois; il est surtout remarquable par la disposition heureuse du groupe des bergers;

3°. Une sainte Marie-Égyptienne. Ce tableau, peint sur bois, et dont l'auteur est inconnu, est un de ceux qui vous ont paru les plus dignes de fixer l'attention;

4°. Une sainte Madeleine que deux anges soutiennent, au moment où elle vient de mourir. C'est un original de Simon Vouët, peintre du XVIIe. siècle. L'authenticité de cette peinture est consignée au registre des délibérations du Conseil de fabrique, sous la date du 6 mai 1810;

5°. Un triptyque sur bois, qui représente l'Adoration des Mages. Cette peinture très-curieuse a du mérite sous le rapport du coloris et de l'attitude des figures. Plusieurs attribuent ce tableau au Primatice, peintre et architecte, né à Bologne, en 1490, appelé en France par François Ier. et mort à Paris en 1570;

6°. Un tambour en bois de chêne, appliqué contre la porte latérale d'entrée de l'église. Il paraît certain que ce tambour, qui a deux grandes portes battantes sur un cadre sculpté, était autrefois la porte de la salle du Conseil des arquebusiers de Châlons. Il présente une autre face du côté droit. Au-dessus du cadre sont placés, à droite et à gauche, deux socles surmontés de vases de fleurs, au milieu desquels est une Minerve dont la tête supporte un casque avec des ornements de fantaisie. Les deux grandes portes sont divisées en panneaux supérieurs et panneaux inférieurs : les panneaux supérieurs sont décorés de sculptures représentant des feuilles d'acanthe et des fleurs; les panneaux inférieurs sont ornés de feuilles de laurier et de chêne sculptées, sur lesquelles on remarque quelques glands. Sur le côté droit du tambour, un des panneaux sculptés est rempli d'ornements de fantaisie avec deux têtes d'anges; l'autre, sculpté à jour, possède les mêmes ornements, et le tout est surmonté de guirlandes de fleurs ;

7°. Mais de tous les objets que possède l'église St.-Loup, le plus intéressant et le plus remarquable, à votre avis, Messieurs, c'est la statue de saint Christophe; comme l'a fait espérer M. de Caumont, elle sera gravée pour ce compte-rendu. Déjà M. Ingres, visitant cet édifice, il y a quelques

années, avait hautement manifesté son admiration pour cette statue, dont le mérite est incontestable. Elle est en bois peint, et, sauf quelques modifications, semblable à la gravure en bois de 1423, conservée au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. Conformément à la légende et à la gravure de 1423, saint Christophe a des proportions colossales; ses pieds sont engagés dans les eaux du torrent. Il rassemble ses forces, et, pour les doubler, ses mains s'appuient sur l'arbre qu'il vient de déraciner. Toutefois, cet arbre est entièrement dépourvu de feuillage, de sève et de vie, tandis que la légende et la gravure nous le représentent prenant subitement racine, aussitôt qu'il est fiché en terre, et développant instantanément ses branches et ses fleurs. Du reste, les poses et les attitudes sont celles qu'indique la gravure. Sur l'épaule de Christophe ou Christophore, repose l'Enfant-Jésus qui tient dans sa main la boule du monde surmontée d'une croix. A la droite du saint, sur le haut de la montagne au bas de laquelle se précipite le torrent furieux, apparaît l'ermitage, et, à peu de distance, l'ermite qui lui a donné le conseil charitable de porter sur ses fortes épaules ceux qui se présenteraient pour le passage. A sa gauche, on voit également la chaumière qu'il s'est bâtie sur le rivage, afin d'être, nuit et jour, à la disposition des voyageurs qui auraient besoin de ses services. On se demande seulement comment le sculpteur, contrairement à la légende et à la gravure, a pu commettre un anachronisme de mille ans, en attachant un chapelet à la ceinture de saint Christophe, qui, selon l'opinion la plus commune, fut martyrisé en Lycie, durant la persécution de Dèce, vers l'année 251 ou 254.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'à l'occasion du bas-relief qui a été mis sous vos yeux, un membre du Congrès a discuté, en votre présence, la question de savoir quel patron avait été primitivement donné à l'église dont je viens de vous

parler. Est-ce saint Loup, évêque de Troyes ; est-ce saint Loup, archevêque de Sens, qui, dans le principe, avait été choisi pour patron de l'église qui porte ce nom? M. Garinet s'est prononcé en faveur de la première de ces deux opinions, et tel est, si je ne me trompe, le sens de son argumentation : La croix des archevêques a deux croisillons, tandis que celle des évêques n'en a qu'un. Or, le bas-relief du XVe. siècle, sur lequel figure évidemment saint Loup, nous montre le pontife tenant à la main la croix formée d'un seul croisillon, qui est l'attribut des évêques. Donc, c'est l'évêque de Troyes et non l'archevêque de Sens qui a été donné à l'église saint Loup pour patron.

A cette argumentation j'oppose celle-ci : Dans une chapelle des nefs latérales, on voit un vitrail, également du XVe. siècle, qui représente des vignerons dans l'exercice de leur travail, et au-dessus d'eux, dans la partie supérieure du même panneau, un pontife, qui ne peut être que le patron de l'église, laquelle porte partout des traces de leur dévouement et de leur générosité ; or, ce pontife tient d'une main la croix des archevêques, c'est-à-dire la croix avec double croisillon, comme symbole de sa juridiction spirituelle. Dès-lors, pourrai-je demander : est-ce le sculpteur qui a refusé à l'archevêque l'attribut de sa dignité ? est-ce le peintre-verrier qui a donné à l'évêque un insigne de juridiction qui ne lui était pas dû?

Peut-être une observation que j'ajoute aidera-t-elle à lever cette difficulté. Saint Loup de Sens vivait en 623. Or, le titre d'archevêque, quoique porté pour la première fois par saint Athanase, au IVe. siècle, était peu usité avant le VIIe. Il n'a même commencé à l'être en France que vers l'an 744. Parmi les auteurs et les artistes, les uns ont donc pu donner à saint Loup de Sens les attributs de l'évêque, puisque cette ville, à l'époque où le saint en occupait le siége, n'était en-

core qu'un évêché. D'autres, au contraire, ont peut-être cru pouvoir lui accorder le titre et les insignes de l'archevêque, parce que la ville de Sens avait été érigée en archevêché dans la suite des temps. En tout cas, la liturgie châlonnaise et la croyance des habitants de la paroisse ont, de temps immémorial, placé cette église sous le vocable de saint Loup, évêque ou archevêque de Sens.

RAPPORT

SUR LA VISITE FAITE PAR LE CONGRÈS

A LA CATHÉDRALE ET A L'ÉGLISE SAINT-ALPIN DE CHALONS,

Le 23 mai 1855,

Par M. du RANQUET.

Le 23 mai, après la séance du soir, l'examen des questions du programme des Assises scientifiques étant terminé, les membres du Congrès ont profité des instants qu'ils avaient de libres, pour continuer la visite des monuments de la ville.

Restait à voir la cathédrale et St.-Alpin. Le Congrès s'est d'abord rendu dans cette dernière église, anciennement sous le vocable de saint André, aujourd'hui succursale. Quelques auteurs du pays veulent faire remonter la construction d'une partie de cette église jusqu'au temps de saint Alpin, mort à la fin du Ve. siècle. Il est bien possible que ce saint évêque ait construit une église, mais nous ne pensons pas que l'on puisse attribuer aucune partie de celle qui existe aujourd'hui à une époque antérieure au XIIe. siècle, et Geoffroy, désigné comme ayant agrandi l'église qui nous

occupe, en 1136, pourrait très-bien avoir commencé par abattre celle qui existait alors pour mieux l'agrandir, ce qui, malheureusement, se voit encore de nos jours. A cette époque, le caveau renfermant les reliques vénérées du saint était sous le porche de l'église; par suite de la nouvelle construction, il se trouva au milieu de la nef; c'est là qu'il se trouve encore aujourd'hui. Il est fermé par une grille en fer.

L'église actuelle présente les caractères de la période ogivale primitive dans les nefs et le transept. Les piliers se composent d'un noyau carré, contourné de quatre colonnes engagées à moitié; celle qui regarde la nef principale manque alternativement et a été remplacée par une colonnette au XIIIe. siècle, laquelle supporte un faisceau de trois autres colonnettes qui arrivent jusqu'à la naissance de la voûte. Celle-ci me paraît avoir été refaite à la même époque. Les fenêtres qui éclairent la nef principale n'ont pas de caractères, et un examen attentif fait remarquer, dans les cannelures des nefs latérales, une reprise du mur au-dessus des voûtes. Un grand nombre des chapiteaux ont été retouchés; à une des nefs latérales ont été ajoutées des chapelles, au XVIe. siècle; la date 1554 se trouve à l'extérieur, sur une de ces chapelles, et à cette occasion l'on a refait les chapiteaux et les bases de ce côté, dans le goût de la renaissance.

La voûte de la croix du transept, qui doit être du XIIIe. siècle, n'est pas aussi élevée que celles de la nef et du chœur et supporte un énorme et maussade clocher, dont la construction, quant à la partie visible à l'extérieur, doit être de la même époque que celle des chapelles; une partie des chapiteaux des piliers du clocher ont été refaits.

D'un côté, le transept dépasse à peine la nef latérale; de l'autre, il est plus prononcé, et cette partie a été refaite postérieurement.

Le chœur, un peu court, peut avoir été refait au XVIe.

siècle; il offre cela de particulier que les colonnes qui l'entourent ne suivent pas l'alignement de celles de la nef, et lui donnent une forme ovale. Son axe est cependant parfaitement dans le prolongement de celui de la nef; un déambulatoire règne autour du sanctuaire, mais point de chapelles.

La porte ouest est ogivale primitive, à tores ou retraits soutenus par autant de colonnes. Deux espèces de niches ogivales accompagnent cette porte qui est surmontée de trois fenêtres romanes de transition; de chaque côté, a été ajoutée une porte renaissance, avec ornementation de l'époque: on y voit la date 1539.

On remarque, dans cette église, un grand nombre de belles verrières; la plupart sont du XVIe. siècle; quelques-unes, vigoureuses de ton, dessinées avec soin, portent les dates de 1520, 1521, 1522; une a particulièrement attiré votre attention par l'éclat des couleurs et l'heureuse disposition des sujets; c'est la Vierge, entourée des attributs symboliques de ses vertus, consacrés par la liturgie : *Excelsa ut sol, pulchra ut luna, stella matutina, hortus conclusus, porta cœli, virga Jesse.* Puis viennent des lis, des roses, la fontaine jaillissante, le miroir, etc., et au-dessus, le Père éternel avec ces mots : *Tota pulchra es amica mea, macula non est in te.* Ce panneau est vraiment admirable et mériterait d'être reproduit.

D'autres vitraux sont des grisailles avec date 1535, 1551. Celui qui est dans le transept sud représente les Noces de Cana, la Multiplication des pains et l'Adoration du Saint-Sacrement.

Plusieurs de ces verrières ont été restaurées; on y remarque des têtes gracieuses, bien dessinées, mais dont le ton s'accorde peu avec le reste du vitrail.

Je ne puis, dans le court espace de temps qui m'est donné, décrire et apprécier ces vitraux remarquables : il faudrait avoir des connaissances spéciales et en faire une étude appro-

fondie. Il serait à désirer que quelqu'un de la localité voulût bien entreprendre ce travail qui aurait beaucoup d'intérêt.

Deux tableaux ont attiré spécialement mon attention, l'un est un *Ecce-Homo*, avec la date 1551 ; on y remarque l'absence totale du sentiment religieux ; c'est plutôt une Académie disposée de manière à en faire valoir la forme matérielle ; la peinture sèche dans ses contours a été retouchée. Le dessin laisse à désirer. Au bas du tableau, sont deux petits personnages, homme et femme, vêtus de noir, les mains jointes, avec cette légende en vers :

O vrai Rédempteur des humains,
Je te requiers à jointes mains,
Qui pour nous souffris passion,
De mes péchés rémission.

Antoine Perot. — Rolet Michel, anno 1551.

L'autre tableau, à fond d'or, doit être un peu moins ancien, il a aussi été retouché. C'est encore un *Ecce-Homo*, accompagné de deux personnages ; il m'a paru remarquable par l'expression vraie des figures et le fini de la peinture.

Il me resterait à parler des nombreuses et belles pierres tombales qui décorent son pavé ; elles ressemblent tellement à celles de la Cathédrale que ce que je dirai des unes s'appliquera également aux autres.

CATHÉDRALE.

En sortant de St.-Alpin, le Congrès s'est transporté à la Cathédrale, située à une des extrémités de la ville. C'est un vaste et beau monument, des XIIIe. et XIVe. siècles, avec quelques parties plus anciennes, et des réparations et agrandissements faits à diverses époques. L'ouvrage intéressant de M. l'abbé Estrayer-Cabassolle, imprimé en 1842, me

permettra de vous donner quelques dates historiques. Nous y voyons qu'en 1138 la cathédrale passait pour un beau monument et essuya les ravages du feu du ciel. Neuf ans après, elle était déjà reconstruite et recevait sa dédicace des mains du pape Eugène III, en 1147. Un tableau, du XVIe. siècle, qui pourrait être la reproduction d'un plus ancien, rappelle cette consécration ; il existe encore dans l'église. En 1230, elle devint encore la proie des flammes ; mais la tradition et quelques manuscrits constateraient qu'une partie notable de l'église aurait été conservée. Philippe de Nemours, évêque de Châlons à cette époque, s'efforça de réparer ce désastre. En 1520, la tour du Nord, qui passait alors pour *la plus haute de France*, fut surmontée d'une flèche de 48 toises de hauteur, recouverte en plomb et enrichie de dorures. En 1624, la Cathédrale fut augmentée de deux travées à l'Ouest. Cet agrandissement aurait eu lieu pour mettre à l'abri un tombeau qui, par là, se trouva dans l'enceinte de l'église. Cette nouvelle construction nécessita la réédification du portail ouest. Il fut élevé en 1628.

Le 19 janvier 1668, vers six heures du soir, ce monument fut encore visité par le feu du ciel ; la belle flèche de la tour s'écroula sur la voûte du sanctuaire et la fit écrouler. La charpente fut brûlée ; les cloches fondirent, ainsi que les plombs ; l'autel et le jeu d'orgues furent détruits. Vialard de Herse, occupant alors le siége épiscopal de Châlons, déploya beaucoup de zèle et de générosité pour la restauration de son église. Il fut aidé, du reste, par la munificence royale et par les dons de ses diocésains, ce qui lui permit de construire un jubé fort riche, les deux flèches du clocher, plusieurs chapelles, particulièrement les trois du rond-point, derrière le sanctuaire, sur l'emplacement d'anciennes chapelles appelées chapelles des Sybilles. On lui doit aussi quatre colonnes du sanctuaire.

En 1686, le maître-autel fut reconstruit. En 1723, les parties latérales du chœur furent remplacées par deux autres ornées de belles sculptures. En 1758, les grilles en fer cédèrent aussi leur place à d'autres. Un ouragan terrible fit tomber la rose du portail sud; en 1769, une en fer la remplaça. En 1802, les matériaux du temple des Sybilles, servant alors de sacristie, aidèrent à se procurer des ressources pour la construction de la tribune et de l'orgue (1).

Les flèches menaçant ruine furent refaites, en 1821, sur le même modèle que celles du XVIIe. siècle qu'elles remplaçaient.

C'est au vénérable pasteur qui gouverne actuellement le diocèse que sont dues les belles stalles du chœur, copie des stalles anciennes, et beaucoup d'autres objets qui ornent sa Cathédrale.

Telles sont les dates fournies par l'histoire et que nous allons chercher à appliquer aux différentes parties du monument.

Nous trouvons dans la crypte une construction antérieure à 1138; elle était vaste. Des masses de maçonnerie y ont été construites pour consolider les fondements de l'édifice. Elle est tellement défigurée qu'on ne peut en reconnaître la forme. On y remarque des piliers à chapiteaux, ornés de feuilles sans relief. De chaque côté, s'aperçoit encore la place des portes qui devaient sortir vers l'entrée du chœur. On y descend aujourd'hui par une ouverture derrière le sanctuaire.

La tour nord romane de la dernière période, doit être un reste de l'édifice construit en 1138 (et non du IXe. ou X^e. siècle, comme le veut la notice). Celle du Sud, style ogival primitif, serait antérieure à l'incendie de 1230, abstraction faite toutefois de l'étage supérieur de ces tours.

(1) La tradition locale donnait à un édicule adossé à la Cathédrale, dans l'angle sud-est du transept et de la nef, le nom de temple des Sybilles. Cette contruction, dont quelques vestiges sont encore apparents, datait au plus de la fin du XVIe. siècle. *(Note de M. de Granrut.)*

La plus grande partie de l'église actuelle doit être de la reconstruction faite après 1230, particulièrement les parties basses de la nef, du transept; le chœur, le sanctuaire, son triforium, la rosace du Nord, doivent être de la fin du XIIIe. siècle.

Primitivement la nef n'avait pas de chapelles; elles ont été ajoutées plus tard.

Quelques autres parties sont du XIVe. et du XVe. siècles, particulièrement l'intéressant portail du Nord, qui était orné de bas-reliefs et d'un grand nombre de statuettes : il paraît être du commencement du XIVe. siècle; il est sensiblement mutilé, surtout dans ses sculptures.

Les deux premières travées de la nef auraient-elles été ajoutées en 1624? Quoique l'imitation faite avec soin soit heureuse, on remarque cependant quelques moulures, quelques feuillages, qui ne sont pas de l'époque des autres travées, surtout à l'extérieur.

Le portail ouest, bien que monumental, est cependant fort défectueux, et l'on a de la peine à comprendre comment les architectes qui mettaient tant de soin à harmoniser leur travail avec le reste de l'église, dans les travées de 1624, ont pu, en 1628, accoler une construction qui jure d'une manière si choquante avec le reste du monument.

Nous retrouvons la voûte du sanctuaire évidemment refaite maladroitement, par suite de l'accident occasionné par la foudre; cette restauration est déplorable. Nous voyons aussi les colonnes toscanes qui, à la même époque, ont remplacé les piliers plus anciens.

L'architecture des trois chapelles absidales ressemble beaucoup, au premier coup-d'œil, à celle des parties plus antiques de l'église. Cependant, en les examinant attentivement, on remarque quelque chose de bâtard dans les moulures, dans leur disposition, surtout à l'extérieur. De plus, le chevet du sanctuaire n'a pas d'arcs-boutants pour contre-bouter la voûte,

mais de simples contreforts à ressaut : d'où l'on peut conclure que l'église ne se prolongeait pas au-delà, et n'avait ni chapelles absidales ni déambulatoire.

Les flèches, refaites en 1821, sur le modèle de celles du XVIIe. siècle, sont en pierres délicatement coupées à jour et chargées d'ornements ; leur style ne s'harmonise guères avec celui des tours et du reste de l'édifice.

Le transept sud vient d'être reconstruit avec intelligence, sous la direction de M. de Granrut, de Châlons, architecte et archéologue plein de zèle, restaurateur de la belle église ogivale de Lépine. La rosace ancienne avait disparu ; le portail menaçait ruine : il a eu le bon esprit de le refaire tel qu'il était et de prendre pour modèle de sa rosace celle de l'autre transept. Nous nous sommes arrêté avec plaisir devant les jolies sculptures en haut relief dont il a orné le tympan : elles représentent la légende de saint Alpin ; elles sont vraiment charmantes ; nous ferons seulement l'observation que les crosses, que portent les évêques qui ornent l'archivolte, ne devraient pas être cambrées.

En résumé, l'ensemble de la cathédrale de Châlons présente les caractères de la meilleure époque ogivale ; sa nef surtout est du plus bel effet. Une chose m'a frappé, c'est la clarté qui y règne : en effet, toutes les parois en sont tellement à jour qu'il n'y a plus que strictement la place des piliers et l'épaisseur des voûtes qui fassent obstacle à la lumière extérieure ; partout sont de larges fenêtres, dans les chapelles, dans les nefs latérales et dans la nef principale ; de plus, la paroi extérieure du triforium ne consiste que dans des arcades fermées de verrières, ce qui, je crois, se rencontre rarement.

La longueur totale de l'édifice, prise à l'extérieur, est de 96^{m}. 40^{c}. ; la largeur des nefs, prise aussi extérieurement, est de 29^{m}. 50^{c}. : toutes les mesures sont données avec beaucoup de détails dans la Notice de 1842.

Il y aurait beaucoup à dire sur les intéressants vitraux qui décorent les fenêtres : ils sont, en général, du XVe. et surtout du XVIe. siècle, les uns en grisailles, les autres éclatants de couleurs. On en remarque quelques-uns plus anciens, particulièrement un panneau ou deux, du XIIIe. siècle. La rosace nord est d'un bel effet. Deux chapelles sont ornées de vitraux modernes.

Parmi les grisailles, je citerai seulement le grand vitrail représentant la Création et l'histoire de nos premiers parents. Il serait à desirer, tant pour les vitraux de la cathédrale que pour ceux de St.-Alpin, qu'un archéologue compétent en fît le sujet d'un travail spécial.

Il me reste à parler des nombreuses pierres tombales : les membres du Congrès ont été surpris de la quantité considérable de ces monuments qui existent dans Châlons. C'est par centaines qu'on les compte encore dans les églises ; aucune ville de France n'est aussi riche en monuments de ce genre ; la série de ces pierres tumulaires comprend le commencement du XIIIe. siècle et ne finit qu'avec le XVIIIe. Leur étude fournirait beaucoup de renseignements utiles sur les costumes, les dates historiques, la biographie des personnages du pays, les généalogies particulières, sur l'art et l'archéologie, pendant toute cette période : je me bornerai seulement à dire que ce sont, en général, des pierres en calcaire très-fin et tendre ; le plus souvent les personnages ont été gravés au trait avec leurs attributs et costumes, et entourés de l'ornementation de l'époque avec inscription : le trait a souvent été rempli par du ciment de couleur foncée. D'autres sont en marbre noir : celles-ci sont, en général, moins anciennes et ont plus rarement des personnages. Le Congrès a vu avec peine que ces pierres aient été arrachées des tombeaux qu'elles recouvraient ; qu'elles aient été mutilées, coupées, partagées, afin de faciliter leur pose comme pavé, et placées dans les endroits les plus exposés au passage des fidèles.

Un artiste habile de Châlons, M. Barbat, qui déjà a mérité des médailles d'or pour ses belles lithographies, a entrepris de reproduire ce riche musée de monuments tumulaires, et les quelques belles planches que nous avons vues sont un sûr garant de la bonne exécution de ce travail. Nous l'engageons, au nom du Congrès, à poursuivre son œuvre avec activité et persévérance. Ces monuments, placés dans les circonstances les plus déplorables, s'effacent et disparaissent peu à peu; déjà, plusieurs ont perdu tout leur intérêt, et, dans un délai très-prochain, une grande partie aura disparu. L'histoire et l'archéologie seront reconnaissantes envers M. Barbat; nous l'engageons à publier toutes les inscriptions.

Je signalerai encore des peintures murales découvertes sous le badigeon, dans une des premières chapelles à gauche: elles peuvent être de la fin du XVIe. siècle: on y remarque quelques jolies têtes, très-finies.

Malgré la longueur de ce rapport, je suis loin d'avoir indiqué tout ce que ces deux églises renferment d'intéressant: les personnes qui voudront connaître la Cathédrale plus en détail, pourront consulter avec fruit la Notice de M. Estrayer-Cabassolle.

OBSERVATIONS

SUR LES CHAPELLES ABSIDALES DE LA CATHÉDRALE DE CHALONS,

Par M. de GRANRUT.

J'avais l'honneur d'accompagner le Congrès pendant sa visite de la Cathédrale de Châlons, et quand j'indiquai les chapelles absidales de cet édifice comme une œuvre datant de la fin du XVIIe. siècle, mon assertion parut plus qu'étrange : ici, des

observations flanquées de sourires ; là, d'énergiques réclamations, des protestations non moins énergiques, accueillirent mes paroles.

Des chapelles ogivales construites dans le XVIIe. siècle !!!

Un semblable fait paraissait gros d'hérésie archéologique.

Cependant il est certain que ces chapelles ont été édifiées sous le règne de Louis XIV, après l'incendie qui, le 19 janvier 1668, dévora les combles de la Cathédrale de Châlons et réduisit en cendres la belle flèche élevée, sur la tour du Nord, par l'évêque Gilles de Luxembourg, en 1520.

C'est, en effet, à un autre prélat du siége de Châlons, Vialart de Herse, qu'est due leur fondation. Sa munificence est rappelée dans l'inscription gravée sur sa tombe. On y lit : « Hanc basilicam eleganti odeo ornavit; eamdem incendio « deformatam refici et *augeri* curavit..... »

Ce n'est pas seulement parmi les savants du Congrès que j'ai rencontré des incrédules sur ce point.

Bon nombre d'archéologues qui m'ont fait l'honneur de me demander des renseignements sur la cathédrale de Châlons, ont repoussé tout d'abord mon opinion.

Il n'est donc pas sans intérêt d'établir par des preuves certaines, de fonder sur des documents incontestables un fait qui paraît si anormal.

Interrogeons d'abord le monument.

Nous voyons que l'abside est flanquée à l'extérieur de contreforts adhérents, de la base jusqu'au sommet, au corps de la muraille. Si les chapelles absidales avaient été construites au XIIIe. siècle, en même temps que le chevet, ou même postérieurement dans les XIVe. et XVe. siècles, il est certain qu'on eût alors établi des contreforts isolés de l'édifice, et qu'on les eût rattachés aux faces qui circonscrivent l'abside par des arcs-boutants destinés à neutraliser la poussée des voûtes.

Or, au commencement du XVIIe. siècle, le sommet des contreforts était dans l'état où il se trouve aujourd'hui. J'en puise la preuve dans une gravure de 1623, représentant la ville de *Chaalons en Champaigne*. On doit donc en inférer qu'à cette dernière date les chapelles absidales n'existaient pas encore.

Mais, si on poursuit l'examen, si on étudie avec soin tous les détails, on voit qu'il n'est pas un agencement, un profil dans les faisceaux de piliers, les bases, les tailloirs et astragales des chapiteaux, dans les cordons, les meneaux, les arcs-doubleaux, les ogives, les nervures, etc., qui traduisent avec pureté les types du XIVe. ou du XVe. siècles. On remarque au contraire, parmi ces détails, certains galbes qui s'éloignent complètement de tous ces types. Si quelques-uns paraissent, au premier aspect, s'en rapprocher, on reconnaît bientôt qu'ils ne peuvent être assimilés qu'à une grossière et maladroite contrefaçon.

A l'extérieur, par exemple, qu'on jette un coup-d'œil sur les contreforts, leurs glacis, leurs chaperons, et principalement sur la corniche qui couronne cette œuvre, l'illusion qu'a pu faire naître un premier aspect de l'intérieur se dissipe bientôt.

J'ajouterai que les quatre colonnes doriques qui supportent les arcatures de l'abside et deux gros contreforts qui paraissent avoir, avant 1668, fait partie de l'extérieur, viennent encore appuyer mon sentiment, ainsi que des restes de verrières où on voit l'emblême du Grand-Roi (le soleil entouré de rayons et cerné par la légende : *Nec pluribus impar*).

S'il était besoin de nouvelles preuves pour dissiper quelques doutes obstinés, je citerais un passage de l'auteur des *Mémoires historiques de la Champagne*. Baugier publiait cet ouvrage en 1721, et, par conséquent, devait être parfaitement renseigné sur les événements dont sa ville natale venait

d'être le théâtre. Cet historien rapporte qu'après l'incendie de 1668, » Vialart trouva, en fort peu de temps, non seule-« ment le moyen de remettre l'intérieur de l'église en l'état « qu'il était auparavant, mais encore de l'embellir considé-« rablement *en faisant construire des chapelles à côté et* « *derrière le chœur, qui y manquaient auparavant* (1). »

Je mentionnerais enfin des pièces authentiques qui se trouvent dans les Archives du Chapitre de la Cathédrale, conservées à la Préfecture de la Marne. Ce sont les procès-verbaux d'évaluation du dommage causé par l'incendie de 1668. Là, les parties de l'église sont indiquées avec tous les détails que comporte un véritable état de lieux. Mais, des chapelles absidales, pas un mot.

Il me serait encore facile d'accumuler d'autres arguments, mais je crois que ceux qui viennent d'être produits sont suffisamment concluants.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A LEPINE ET A LA CHEPPE.

Le 26 mai, le Congrès archéologique a, selon l'usage, fait une excursion dans les environs de Châlons. Des omnibus ont reçu de très-bonne heure les membres assez nombreux qui ont pris part à cette promenade, et l'on arrivait bientôt à l'église de Lépine, où M. le Curé, M. le Maire et plusieurs notables ont reçu le Congrès. M. de Granrut, architecte, a bien voulu conduire les visiteurs et leur donner toutes les explications qu'ils ont désirées; ces explications verbales ont été résumées dans le mémoire suivant.

(1) Tome II, p. 96.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ÉGLISE DE LÉPINE,

Par M. de Granrut, architecte.

Au commencement du XIIIe. siècle, sur la colline où s'étend aujourd'hui le village de Lépine et son admirable église, il n'existait qu'un petit hameau appelé Ste.-Marie et une modeste chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Le domaine qui s'étendait à l'entour appartenait au monastère de Toussaints, près de Châlons (1), et aux religieux de St.-Jean de Laon.

Deux cents ans après, pendant une des époques les plus déplorables de notre histoire, lorsque Anglais et Bourguignons déchiraient la France, à côté de la chapelle dédiée au précurseur du Christ, une vaste église sortait de ses fondements. Animée d'une pieuse ferveur, une légion d'ouvriers mettait en œuvre les matériaux que leur apportaient à l'envi les habitants des communes voisines.

Quand on contemple l'architecture du monument fruit de leurs travaux; quand on admire les richesses qui se déploient sur les flancs de ses nefs, qui se groupent sur ses portails, qui s'abritent sous ses voussures ou jaillissent de ses piliers, la pensée se reporte naturellement vers les causes qui ont pu amener sa fondation dans des temps où la Champagne, comme le reste de la France, était en proie aux horreurs de la guerre.

Interrogeons à ce sujet les chroniques et les traditions.

Elles nous apprennent que, le 24 mars de l'année 1400, sous le règne de Charles VI, des bergers, conduisant sur la

(1) Une bulle donnée par le pape Célestin III, en 1196, pour confirmer les chanoines de Toussaints en la possession de leurs biens, mentionne, entr'autres « ecclesia de *Spinâ* et altare de Meletâ ».

fin du jour, leurs troupeaux vers le hameau de Ste.-Marie, virent près de la chapelle de St.-Jean-Baptiste une statue de la Vierge au milieu d'un buisson d'épines resplendissant d'une vive lumière. Eblouis par son éclat et frappés de vertige, ils furent renversés; les moutons effrayés s'enfuirent de toutes parts, tandis que les agneaux s'approchèrent de la céleste image.

Revenus de leur terreur, ces bergers répandirent dans le hameau de Ste.-Marie le bruit du prodige dont ils avaient été les témoins; mais déjà la disposition des lieux avait permis aux populations environnantes d'apercevoir la merveilleuse lumière.

Le lendemain, une foule considérable se pressait autour de ce buisson pour se prosterner aux pieds de la statue de la Vierge, et remarquait avec étonnement que le feuillage, qui d'abord avait paru en flammes, avait néanmoins repris toute sa verdure.

Informé du miracle, l'évêque de Châlons vint à Ste.-Marie à la tête de son Chapitre, auquel se réunirent le clergé de la ville et les curés de Melette et de Courtisols. Il enleva du buisson la statue, qu'il plaça dans la chapelle de St.-Jean-Baptiste.

Bientôt, grâce à l'affluence toujours croissante des pélerins, grâce à leurs nombreuses offrandes, les marguilliers de Melette et de Courtisols se virent en possession de sommes considérables, qu'ils résolurent de consacrer à la construction d'une église en l'honneur de la Vierge, qui venait de leur donner une marque si éclatante de sa faveur.

L'officialité de Châlons, avertie de leur projet, voulut, dit Baugier (1), *prendre connaissance de l'emploi des fonds;* mais elle fut déboutée de ses prétentions par lettres-patentes

(1) *Mémoires historiques de Champagne*, t. Ier., p. 271.

de Charles VI, à la date de l'année 1419, qui autorisèrent les marguilliers à employer à la construction d'une église les dons qu'ils avaient recueillis.

Un architecte nommé Patrice vint alors leur proposer des plans qui furent approuvés, et, par un traité, il s'engagea à construire le portail et les deux tours, moyennant la somme de deux cents écus d'or pour ses soins seulement.

Patrice était anglais; il dut fournir pour caution deux bourgeois de la ville de Châlons.

Les habitants de la Champagne, ceux même de la Lorraine, s'empressaient d'offrir leur coopération à une œuvre qui devait leur mériter des indulgences; les laboureurs, abandonnant les travaux des champs, rivalisaient de zèle pour aller au loin chercher des matériaux que Patrice faisait disposer et mettre en œuvre.

En 1429, le portail, les deux tours et une petite partie des basses-nefs étaient achevés.

La même année, Charles VII, à la tête d'une armée que dirigeait l'héroïque Pucelle de Domremy, pénétrait en Champagne; déjà Troyes venait d'ouvrir ses portes au roi; Châlons se disposait à rentrer dans l'obéissance et à expulser les Anglais.

Patrice prit alors la fuite, en emportant une forte somme d'argent qui lui avait été confiée pour le salaire des ouvriers.

Le roi s'empressa de réparer cette perte, et fit à l'église de Lépine un don considérable qui permit de poursuivre activement l'entreprise, sous la direction d'un maître-des-œuvres français dont le nom ne nous a pas été conservé. Par lettres-patentes de 1429, il déchargea de leurs obligations, *en raison de la force majeure*, les bourgeois de Châlons, qui s'étaient rendus garants de Patrice.

Les tours furent alors surmontées de deux flèches; pour perpétuer le souvenir de la munificence du roi de France, on ceignit la plus grande d'une couronne fleurdelisée.

Les rapports des historiens ne concordent pas sur l'état de l'édifice au moment où Patrice en déserta la direction. Suivant les uns, l'une des flèches, celle du Septentrion, était seule achevée; suivant les autres, comme je l'ai dit plus haut, la construction ne s'élevait qu'à la base de ces flèches.

Il est à regretter qu'on n'ait pas d'indications certaines à ce sujet. La flèche du Septentrion a été détruite, en 1798, pour l'établissement d'un télégraphe. Les nuances qui se remarquent entre l'œuvre de Patrice et celle de ses successeurs sont assez tranchées pour qu'il eût été facile, avant la démolition de cette flèche, de faire la part de chacun d'eux. Mais, je le répète, il n'existe aucun document, aucun dessin qui puisse diriger les recherches à cet égard.

Belleforest, dans son *Histoire générale de France*, rapporte qu'en 1431, c'est-à-dire peu de temps après la fuite de Patrice, une armée d'Anglais et de Bourguignons, qui tenait la campagne autour de Châlons, vint menacer l'église de Lépine. Mais déjà, autour de ce monument, s'était groupée une population jalouse de conserver le fruit de ses pieux efforts. Les habitants du nouveau village, qui avait pris le nom de Lépine, à cause du miracle auquel l'église devait sa fondation, réclamèrent le secours de ceux de Melette, de Courtisols, etc. Ils construisirent autour de l'église de fortes palissades et défendirent si vaillamment cette espèce de forteresse, qu'ils repoussèrent l'ennemi après lui avoir tué bon nombre des siens.

Anglais et Bourguignons se réfugièrent, après leur défaite, dans le village de la Croisette, situé entre Châlons et Lépine; mais à peine avaient-ils pu se mettre à l'abri, qu'ils y furent assaillis non-seulement par ceux qui venaient de les vaincre, mais encore par une autre armée de quatre mille hommes, commandée par le sire de Barbazan, capitaine pour le roi des provinces de Champagne, de Brie et de Laonnois. Là, s'en-

gagea une horrible mêlée, à la suite de laquelle les ennemis furent détruits avec le village qui leur avait servi de retraite.

Qu'il me soit permis de payer un juste tribut d'éloges au brave capitaine qui remporta la victoire de Croisette, Armand Guilhem, seigneur de Barbazan, surnommé le *chevalier sans reproche*, ce héros dont le corps fut inhumé à St.-Denis, à côté de celui de Clisson; ce héros qui, modèle de fidélité et de vaillance, fut proclamé, par la reconnaissance du roi, *restaurateur des royaume et couronne de France*, méritait une place plus honorable que celle qui lui est donnée par la plupart des historiens.

Pour conserver le souvenir du glorieux exploit que je viens de retracer, la fabrique de Lépine donnait, tous les ans, le jour de l'Assomption, deux épées bénites et deux paires de gants au seigneur du lieu, qui les recevait au pied de l'autel. Il les remettait ensuite aux jeunes gens de Lépine et des villages voisins qui les gagnaient à la course (1).

Le zèle des populations de la Champagne et de la Lorraine et la faveur libérale des pélerins, semblaient croître en raison des obstacles; malgré le malheur des temps, la construction marchait rapidement vers sa fin, et bientôt l'édifice fut terminé jusqu'à la chapelle St.-Jean, c'est-à-dire jusqu'au-delà du transept.

On sait que l'église de Lépine était sur le domaine du monastère de Toussaints. Or, on lit, dans une charte datée de 1473 :

(1) Cette usage subsistait encore en 1790. On lit sur les comptes de la fabrique de l'année 1761 : « J'ai reçu de M. Bayen, marguillier de la paroisse Notre-Dame de Lépine, la somme de trois livres cinq sols pour le drap, rubans, gants, épingles et livres pour le joyau. Châlons, 11 août 1761. Collet. » — « J'ai reçu de M. Bayen, marguillier de Notre-

« L'abbé et les religieux de Toussaints, qui prennent et « lèvent certaines portions ès offrandes du baise-doigt qui se « font en ladite église de Lépine *tant en l'autel du chœur*, « *qu'aux autres autels du chœur et hors le chœur d'icelle* « *église*, pour raison des dits droits ci-dessus sont tenus et « ont accoutumé de toute ancienneté et surtout *depuis trente* « *ans et autre long temps* de bailler et fournir pour icelle « église le cierge bénit du poids de cinq à six livres de cire, « du moins de trois à quatre livres, etc. »

N'est-il pas permis de conclure de cette citation que l'église de Lépine était achevée, au moins dans ses masses, trente ans avant 1473, c'est-à-dire en 1443?

En 1459, l'état du monument était tel que Pierre Robert, religieux du monastère de Toussaints, prieur et curé de Melette (bénéfice qui comme Lépine dépendait de cette abbaye), demanda la translation de l'église de Melette en celle de Lépine. Cette demande était d'autant mieux fondée que les habitants de Melette avaient, pour la plupart, abandonné ce village pour s'établir à Lépine.

Le pape Pie II, par une bulle de 1459, autorisa la translation, à la condition toutefois que le curé de Lépine irait tous les ans, à Pâques et à la St.-Léger, patron de Melette, chanter messe et vêpres en ce lieu.

Le roi Louis XI, pendant sa détention à Péronne, fit un vœu à Notre-Dame de Lépine pour obtenir sa délivrance. Il vint l'accomplir, en 1472, et déposa sur l'autel 1,200 écus d'or « afin que le service divin y soit mieux et plus « solennellement célébré, et continué à toujours continuel- « lement et perpétuellement ». Tels sont les termes de l'arrêt du Parlement de Paris du 26 janvier 1474, rendu en

Dame de Lépine, cinq livres pour deux épées qui doivent être données le jour de la fête. 11 août 1761. Derosne. »

exécution de la donation du roi et des lettres-patentes du 22 juin de la même année confirmées au Plessis-du-Parc-lès-Tours, le 1er. août suivant. Au moyen de ces libéralités, on acheta des terres qui formèrent le domaine de la cure.

En rapprochant ces documents, qui sont d'une authenticité incontestable, on y puisera cette conséquence qu'en 1459, si ce n'est en 1443, l'église de Lépine était, comme je l'ai dit, achevée dans ses masses.

Si, en effet, l'état de ce monument n'eût pas été voisin de son achèvement, il est certain qu'une partie au moins de la donation de Louis XI eut été appliquée pour le poursuivre. Or, il existe à peine quelques fragments qui se rapportent au règne de ce monarque.

Si, dans un temps où les Anglais portaient la guerre et tous les fléaux qu'elle entraîne à sa suite au sein de la Champagne ; si, dans un temps où ils s'étaient rendus maîtres des villes de Reims, de Troyes et de Châlons, il a été possible de construire le portail et au moins une travée de l'édifice en dix années, il est probable que, dans la suite, grâce au calme dont la France commençait à jouir, les travaux ont dû s'avancer rapidement et qu'on a pu, dans une période trois fois plus étendue (de 1429 à 1459), conduire facilement l'œuvre à sa fin.

En examinant attentivement l'architecture, on reconnaît d'abord l'œuvre de Patrice ; puis vient le reste, qui offre dans toutes ses parties des caractères assez homogènes pour qu'on les attribue à un seul architecte.

Tout concourt donc à démontrer ce que j'ai avancé, à savoir, qu'en 1459, l'église de Lépine était terminée.

Il convient toutefois de faire exception pour les sculptures dont quelques détails sont postérieurs à cette date. Il est d'ailleurs facile de voir que le jubé, la clôture du chœur et de la sacristie sont aussi d'une époque plus récente que le

corps du monument, et qu'ils portent l'empreinte des types de l'origine du XVIᵉ. siècle.

Une inscription, placée au sommet d'un des faisceaux intérieurs de l'abside, prouve en partie mon assertion ; on y lit :

L'AN. MIL. CINQ CENT. ET VINGT QUATRE. ANTHOINE GUICHART. TOS. CATRE. NOS. A. FET.

Accolée au chapiteau, cette inscription n'indique pas, comme l'ont prétendu quelques historiens de l'église de Lépine, que cet édifice n'a été achevé qu'en 1524. Elle exprime seulement un fait, celui de la sculpture de quatre chapiteaux par l'artiste Guichart dont le faire, tout différent des ornements voisins, se distingue facilement.

Au commencement du XVIᵉ. siècle, des bourgeois de Châlons firent présent à l'église de Lépine de belles verrières peintes. Une légende, qui appartient à l'une d'elles, est ainsi conçue : *Pierre Mallet marchand à Chaalons et Jacquette Jacquelot sa femme ont donné cette verrière en* 1539.

La reconnaissance des habitants de Lépine nous a conservé le souvenir d'autres libéralités. Sur un des piliers qui flanquent le portail méridional du transept, on a tracé au-dessous d'un bas-relief, dans lequel un mercier fait une offrande à la Vierge, l'inscription suivante :

L'AN M. CCCC. XXXIX LES MERCIER DE CHAALŌS FREQ̄UETAS LA FESTE DE CETTE VILLE. ŌT. DOŃÉ. A CESTE ESGLISE XXIX L' D'OFFRODES, LEUVÉES. EN. LEUR BIENS A CAUSE DE LES MARCHADISES NO ARDIER (1) A PAR FAIRE CE PILIER Y CY. ET SE SUI ET. LES : NOS : § A DE CHAPPY ETC PEZ POUR EULZ.

(1) M. Moët de la Forte Maison a lu *po : aidier* (*Annuaire de la Marne*, 1848-1849, p. 370).

Cette inscription, que j'aurais peut-être dû intercaler dans les documents qui se rattachent à l'âge du monument, vient encore à l'appui de ce que j'ai avancé à ce sujet.

Baugier (1) nous apprend que le duc de Lorraine fit exécuter, à ses frais, une sonnerie composée de six cloches magnifiques et qu'il en fit don à l'église de Lépine.

De 1562 à 1567, les sires de Chatillon se rendant en Allemagne, à la tête d'une troupe de calvinistes, pour se joindre à leurs co-religionnaires, passèrent à proximité de Lépine. Ils résolurent de piller et de détruire l'église; mais les habitants, jaloux de marcher sur les traces de leurs ancêtres, dressèrent à la hâte un rempart autour du monument; ils firent si bonne contenance que les réformés n'osèrent les attaquer, et se contentèrent de tirer de loin des arquebusades qui mirent en pièces la plupart des verrières. Celle qui se trouvait au centre de l'abside, et sur laquelle était représenté le miracle du buisson d'épine, demeura seule intacte.

Baugier prétend que c'est à la suite de cet événement que l'église de Lépine fit, chaque année, au seigneur du lieu présent de deux épées et deux paires de gants. J'ai rapporté plus haut une autre version qui rattache cette fondation à la bataille de la Croisette. Entre ces deux opinions je serais porté à admettre la première. Baugier, auteur très-peu érudit d'ailleurs, s'est trompé en relatant que la verrière miraculeusement échapée aux arquebusades des huguenots, était dans la nef du côté des Minimes (flanc septentrional de l'édifice). Cette verrière a toujours été placée dans la chapelle centrale de l'abside d'où elle a été enlevée récemment, lors de la réparation de la baie qui l'encadrait.

A partir de 1529, les auteurs qui ont écrit sur Lépine ne mentionnent qu'un seul fait : c'est l'érection, en 1734, d'un

(1) *Mémoires historiques de Champagne.*

autel à la romaine, aux frais de la fabrique, et la refonte de trois cloches, en 1756.

On ne sait pas dans quelle année les orgues ont été établies.

Les révolutions et plus encore le mauvais goût, qui ont détruit tant de chefs-d'œuvre des arts, n'ont pas épargné la belle église de Lépine. En 1793, les habitants de ce village dépouillaient les portails de ces statues que la piété de leurs pères avait su protéger contre toute atteinte, et la municipalité d'alors les vendait à vil prix. Ce précieux travail a été s'enfouir mutilé, tronqué par les mains d'un maçon, dans les fondements d'une maison de Courtisols où l'on distingue encore ses tristes débris.

L'ingénieuse invention des télégraphes, comme je l'ai déjà dit, a porté un coup funeste à la flèche septentrionale, celle qu'on pourrait attribuer à Patrice. Pour réaliser une économie déplorable, l'administration, en 1798, la fit démolir et y plaça une machine utile, sans doute, mais qui déshonore le monument dont elle a causé la mutilation.

Espérons qu'une autre invention plus récente et plus ingénieuse encore que celle due aux frères Chappe, après avoir amené la suppression du télégraphe de Lépine, permettra de restituer à cet édifice un de ses plus beaux amortissements.

En 1822, le fronton de la porte principale du portail occidental, corrodé par l'action du temps, menaçait ruine; la commune ne possédait aucune ressource pour parer au mal; mais M. le vicomte de Jessaint, préfet de la Marne, ami éclairé des arts, sut intéresser à la restauration le Conseil général du département. Il en obtint les secours nécessaires.

Peu après, dans la nuit du 9 au 10 juin 1824, la foudre vint frapper la flèche méridionale. L'action du terrible fluide fit voler en éclats quelques parties des branches qui se ramifient

jusqu'au sommet ainsi que plusieurs pinacles et arcs qui s'articulent à ces branches. De là, pénétrant dans l'édifice et marquant son passage par l'ébranlement des piliers de la tour, il se subdivisa en deux courants dont l'un trouva une issue par la grande rose, à laquelle il imprima une violente commotion, et l'autre par une baie dont les meneaux furent écrasés.

Instruit du désastre, M. Jessaint s'empressa d'en appeler à la munificence de Louis XVIII. M. le duc de Laroche-foucault-Doudeauville, à la mémoire duquel se rattachent tant d'actes de bienfaisance, voulut bien présenter au roi la demande de ce magistrat. Il obtint une subvention de 1,000 fr. à laquelle il ajouta une pareille somme.

J'ai dit ce que mes recherches m'ont appris sur l'histoire de la belle église de Lépine. Pour la faire connaître complètement, il conviendrait d'en tracer la description; mais ce travail qui comporte une étendue considérable, ne pourrait être compris qu'en l'accompagnant de nombreux dessins, qui ne peuvent entrer dans le cadre des travaux du Congrès.

En terminant, je dois mentionner un caractère qu'offre l'architecture de l'église de Lépine.

Au premier aspect, l'archéologue croit reconnaître un édifice du XIVe. siècle dans le profil des bases, des colonnes, dans les cordons, les nervures, etc.; mais la date de la construction est incontestable. C'est l'année 1400 qui a vu jeter les fondations de ce monument. Le Congrès a pu remarquer, dans plusieurs édifices de Châlons, dont l'âge n'est pas moins certain que celui de Lépine, de nombreux emprunts faits par nos architectes aux ouvrages de leurs devanciers.

Pour classer rigoureusement les ouvrages du moyen-âge dans le diocèse dont saint Memmie fut le premier prélat, il faut faire marcher de front l'étude des monuments et celle des titres, chartes, etc., qui se rapportent à leur établis-

sement, à peine de faire fausse route en se laissant guider par les caractères généraux du style.

CAMP D'ATTILA, A LA CHEPPE.

Après avoir pris congé de M. le Maire et de M. le Curé de Lépine, le Congrès s'est rendu à la Cheppe, pour y visiter le camp d'Attila.

M. Sellier avait remis au Congrès plusieurs exemplaires de l'ouvrage publié, il y a quelques années, sur cette enceinte, par feu M. Tourneux, alors ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le département de la Marne.

Arrivé à la Cheppe, le Congrès s'est immédiatement rendu au camp dont il avait aperçu, de la route, les importantes circonvallations.

M. Letaudin, de la Cheppe, ancien instituteur, qui a depuis trente ans vu ce qui a été trouvé dans le camp, accompagnait les membres et, arrivé près d'une des grandes côtes du camp, il a lu la note suivante :

« Il existe attenant au village de la Cheppe, près et à droite de la rivière dite la Noblette, d'anciens fossés ou retranchements, désignés sous le nom de *Camp d'Attila;* comme nous savons que vous connaissez mieux que nous ce que nous pourrions vous dire de cet ancien monument assez bien conservé, nous nous bornerons à vous dire que, d'après les opérations cadastrales faites en 1840, la surface intérieure du camp d'Attila est de. . . . 21 h. 23 a. 17 c.
celle des remparts et fossés, mesurés horizontalement, est de. 8 43 67

Total. . . 29 h. 66 a. 84 c.

« Il est à regretter que, chaque fois que l'on a trouvé dans ce camp des objets qui ont rapport à ce monument, on n'ait pas conservé, transmis, ou du moins, donné connaissance à l'autorité supérieure de ces différents objets, qui attesteraient, encore aujourd'hui, la vérité de l'histoire et de la tradition de ce monument; c'est après avoir consulté les personnes qui ont découvert ou trouvé ces objets que je vous dirai :

« 1°. Qu'en 1790, en enlevant des terres attenantes à l'ouverture de la porte, à l'Est, de ce camp, rive nord, les ouvriers trouvèrent un reste de maçonnerie en gros cailloux, entre deux desquels, joints ensemble avec du plâtre, passait l'extrémité inférieure d'une crapaudine en fer dont l'orifice, de forme circulaire, ayant environ 30 à 40c. de diamètre, reposait sur ces deux pierres-cailloux qui étaient solidement maçonnées sur une autre beaucoup plus grosse, dans laquelle était incrustée la pointe de cette crapaudine qui avait 35 à 40c. de long, à partir de son orifice. Sur cette crapaudine reposait le pivot de la porte, lequel avait environ 18 à 20c. d'ouverture, entre ses deux branches, dont l'une avait environ 50c. de hauteur et l'autre 80c.; leur épaisseur était d'environ 5c.; le tout d'une force et dimension proportionnées; la largeur de chaque branche était d'environ 16 à 18c. Le tout était tellement rongé par la rouille, qu'il n'y avait plus qu'un peu de fer naturel au milieu. Ces deux pièces ont été remises au maréchal du lieu, qui, de quelques coups de marteau, les réduisit en fragments. A côté du pivot était un reste de maçonnerie en gros cailloux, d'environ un mètre de hauteur, à compter de la crapaudine. Il y avait en outre d'autres petits cailloux maçonnés autour de ceux qui tenaient la crapaudine.

« 2°. Quelques années après cette découverte, un cultivateur labourant une pièce de terre située à peu près dans le milieu

du camp, ses chevaux et sa charrue tombèrent tout-à-coup sous l'éboulement des terres qui recouvraient une cavité de forme à peu près circulaire, ayant environ 4^m. de diamètre, recouverte par un cintre maçonné, en terre glaise, qui dans la partie la plus élevée avait environ 1^m. Après avoir déblayé les terres de l'éboulement, parmi lesquelles il y avait beaucoup de petits cailloux qui peut-être avaient servi à la clef de la voûte, on trouva dans cette cavité, posés à côté l'un de l'autre et très-bien conservés, deux vases de terre grise, de la forme d'un cône tronqué, ayant de gros bords repliés à plat à l'extérieur, dont l'orifice pouvait avoir 40 à 42^c. de large, et pouvant contenir chacun 20 à 22 litres; dans lesquels il paraissait y avoir eu des matières animales ou végétales qui se trouvaient réduites en cendres; au fond de chaque vase recouvert des terres de l'éboulement, il y avait aussi plusieurs autres morceaux de vases de même matière. A côté de ces vases, on trouva des mors et autres parties de brides de chevaux, des étriers dont la base plate ressemblait un peu à une semelle de soulier; plusieurs morceaux de fer ayant servi ou étant destinés à divers usages; parmi eux il s'en trouva deux d'environ 60^c. de long ayant à l'un des bouts une espèce de poire. On a présumé que c'étaient des massues; il y avait beaucoup de morceaux de cette dernière espèce; en outre, plusieurs petits fers à cheval que l'on présuma être pour des mulets, ou au moins, pour de petits chevaux. Tous ces fers, très-décomposés par la rouille, ont été remis au maréchal qui n'a pu en retirer aucune bonne partie; tous ont été perdus. La cavité où étaient les objets dont on vient de parler était pavée d'une espèce de terre glaise ou argile résistant au coup de pioche ainsi que les parois.

« 3°. En 1820, en déblayant les terres d'un chemin que l'on a établi, au Sud-Est, le long de la côte du camp, on a découvert deux tombeaux renfermant chacun un squelette

humain, recouvert d'une espèce de couvercle en plâtre, distant l'un de l'autre d'environ 5m., et à même niveau du sol; l'un de ces squelettes était d'une haute stature et l'autre d'une taille médiocre, ayant tous deux la tête vers le Couchant et les pieds au Levant.

« 4°. Dans le cours d'avril 1842, en fouillant des terres au pied du petit Châtelet du camp d'Attila, à environ 50m. au Sud-Ouest du gros Châtelet, des ouvriers ont trouvé deux petits fers à cheval de même forme et dimension que les précédents.

« 5°. Dans le cours de mars 1842, par suite de l'éboulement d'une vieille carrière de craie située à environ 1,200 mètres au Nord du camp d'Attila, sur le sommet d'un monticule, on a découvert à côté de cette carrière un squelette humain d'une grande taille, enterré à 50c. de profondeur, la tête vers le Couchant et les pieds au Levant. A côté de sa jambe droite, étaient posés deux vases de terre grise, dont l'orifice et la base étaient de même diamètre et le milieu beaucoup plus large. Chaque vase pouvait contenir deux litres; l'un a été brisé en fouillant près du squelette, et l'autre apporté à la Commission d'archéologie, avec un morceau de fer qui paraît avoir été une espèce de couteau de table, que l'on a trouvé près des deux vases dans la fosse du squelette. »

M. Garinet, membre de la Société française d'archéologie, a donné ensuite des détails aussi intéressants que précis sur le camp d'Attila; voici ce qu'il a dit :

NOTE DE M. GARINET.

« L'enceinte, connue sous le nom de camp d'Attila, est située commune de la Cheppe et à peu de distance de cette commune. Sanson, premier géographe de Louis XIII, dans sa carte du

diocèse de Châlons, désigne cette enceinte sous le nom de *camp d'Attila*, et tous les géographes, depuis lui, ont adopté son sentiment.

« Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, t. IV, in-4°., p. 392-393, Paris, 1761, a donné une description de ce prétendu camp d'Attila. La planche CXX reproduit le plan de ce camp avec ses abords. Il est à remarquer que cet emplacement, vulgairement connu sous le nom de camp d'Attila, est appelé par les habitants de la Cheppe et des villages voisins *le Vieux Châlons*.

« Le comte de Caylus ne paraît pas avoir visité les lieux ; il avait demandé à l'Intendant de Champagne des renseignements, et l'Intendant envoya M. Morla, ingénieur et géographe des ponts et chaussées de la province de Champagne, qui est le véritable auteur du plan contenu dans les *Antiquités* du comte de Caylus.

« L'emplacement du camp d'Attila est à trois lieues, vers le Nord de Châlons, près du village de la Cheppe, sur le cours d'eau de la Noblette, prenant sa source à St.-Remy. Ce camp n'est ni un cercle, ni un polygone ; c'est une sorte de demi-ellipse irrégulière du côté de la campagne, et une suite de lignes brisées, sans symétrie, du côté de la rivière dont il suit à peu près les développements.

« M. Tourneux, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le département de la Marne, a reconnu les lieux, en 1832, et rectifié en plusieurs points la description qu'en donne le comte de Caylus. Comme M. Tourneux avait des connaissances spéciales qui manquaient au comte de Caylus, son travail mérite de fixer l'attention ; il est imprimé dans une brochure in-8°., à Paris, en 1833, avec des plans dressés par l'ingénieur (voir la note 10, p. 30-33). Le Congrès a reconnu que l'état des lieux est bien celui que M. Tourneux a décrit, en 1832.

« Le plus grand axe de terre-plein de l'enceinte a environ 554^m. de longueur, et le plus petit 460^m. On n'aperçoit dans l'intérieur aucun vestige de fouilles, d'excavations, ni de constructions; cela ne veut pas dire d'une manière absolue qu'il n'y a pas eu en ce lieu des excavations et des constructions; ce qui prouve qu'il y en a eu, c'est que, suivant la déclaration qui a été faite au Congrès par l'instituteur primaire de la Cheppe, vers le point milieu de l'enceinte, il y a environ dix ans, un laboureur qui cultivait son champ a été entraîné, avec son cheval et sa charrue, dans une excavation qui a été reconnue être une cave portant évidemment des traces du travail des hommes, et dont le terrain avait été approprié en forme de ce que vulgairement on appelle *terri;* c'est un mélange de craie pulvérisée, tassée, au moyen de l'emploi de l'eau.

« Quelle a été la destination primitive de cette enceinte? Est-ce un camp romain? Attila a-t-il trouvé cette enceinte toute faite dans son invasion des Gaules, en 451? A-t-il exécuté des ouvrages ajoutés à l'enceinte primitive? Cette enceinte ne peut-elle pas être celle d'une forteresse gauloise, avec des habitations, antérieurement à la conquête romaine? Vers quel temps tout vestige de construction, à l'intérieur de l'enceinte, a-t-il disparu?

« La destination primitive de cette enceinte paraît avoir été consacrée à une défense militaire, à une époque très-ancienne et qu'il est impossible de préciser, mais qui est antérieure à la conquête romaine des Gaules, par Jules César. Cette enceinte a d'abord été occupée par des habitations gauloises; on y trouve fréquemment des monnaies de potin gauloises, d'un type très-ancien : trois nous ont été présentées dans la visite du Congrès; on y trouve aussi quelques petits bronze de monnaies romaines du Haut-Empire, ce qui indique qu'après les Gaulois les Romains ont habité en ces lieux.

Toutes ces monnaies sont antérieures au Ve. siècle. Il est à remarquer que cette enceinte fortifiée est peu distante du *fanum Minervæ* des anciens itinéraires; qu'elle touche à la grande route de Catturgies (Bar-le-Duc), à Durocort (Reims), et que cette route gauloise a été convertie en voie romaine après la conquête des Gaules; que les Barbares, dans leurs invasions successives, ont dû occuper cette enceinte. Il est présumable que la bataille qui décida du sort de l'empire romain entre Aurélien et Tétricus, en l'an 275, et livrée entre Reims et Châlons, a pu causer la ruine de cette forteresse. Il est possible encore que cette forteresse, située aux confins des territoires des *Cathalauni* et des *Remi*, ait été négligée, puis abandonnée par les *Cathalauni*, comme étant sans destination par suite de la réduction du pays en province romaine.

« Il est certain que les lignes de l'enceinte qui existent ne sont pas les lignes ordinaires d'un camp romain, toujours de forme carrée, quand la disposition du terrain ne forçait pas à introduire des modifications dans cette forme.

« Il suffit de considérer l'état actuel des lieux pour voir que les terrassements, les fossés, ont été remaniés à diverses reprises, et que la dernière fois ne peut être fixée après l'invasion d'Attila, suivie de très-près par l'établissement définitif des Francs dans notre pays.

« M. Tourneux entre dans des détails de travaux exécutés par les Huns, qui se retranchèrent en ce lieu; on lui a reproché d'être trop précis, trop circonstancié, mais personne n'a imaginé qu'il fût possible, en admettant la présence d'Attila et des Huns en ce lieu, de faire mieux que l'honorable ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Marne.

« Ce rapport ne paraît pas devoir contenir de plus longs détails : les études sur ces questions ne sont que posées, et elles semblent mériter un examen sérieux qu'il est impossible

de faire dans un Congrès, toujours pressé de passer d'une question à une autre. Il pourra être repris par la Société académique du département de la Marne.

M. Boitel, curé-doyen de Montmirail, croit au contraire que le camp de la Cheppe est un camp construit par Attila.

Attila, quoique barbare, connut toute la théorie de la guerre qu'il avait étudiée chez les Romains, et dont il se servit si habilement contre eux. Tant qu'il fut victorieux, son nom seul était pour lui un rempart inexpugnable. Mais quand il eut éprouvé des défaites, et qu'il se vit poursuivi par des ennemis nombreux, puissants, aguerris et acharnés, il comprit qu'il devait déployer tous les moyens de défense. Il choisit le lieu le plus convenable, et établit son camp au nord de la Cheppe, sur les bords de la Noblette, au midi du Mont-des-Vignes qui s'élève de 163m. au-dessus du niveau de la mer, et au milieu d'une plaine immense.

On ne peut pas dire qu'il s'empara d'un ancien camp romain, et qu'il l'adapta à son usage. Ce camp n'a aucun rapport avec un camp romain. Sa forme est celle d'un cercle aplati. Ce n'est point un polygone, mais une suite de lignes brisées, qui suivent, au Midi et à l'Ouest, toutes les sinuosités de la rivière. On voit qu'on n'a pas eu le temps de tracer un plan régulier.

Le *Vieux Châlons* a bien quatre portes, mais aux quatre points cardinaux, et de plus une cinquième au pied du grand *Châtelet* pour communiquer au petit *Châtelet*, comme on les appelle vulgairement dans le pays. C'est ce qui n'existe pas dans les camps romains, dont les quatre portes sont toujours placées une sur chaque face.

Les dimensions des deux camps sont encore plus différentes. Le camp romain avait 33 toises de longueur sur autant de largeur, et le double en longueur, quand le camp était fait

pour deux consuls. Le *Vieux Châlons* a 272 toises sur 230 toises. Expliquons-nous d'une autre manière. Le plus grand axe de terre-plein de l'enceinte a environ 554m. de longueur, et le plus petit 460m. Le camp romain contenait 2 arpents de terre pour un consul et 4 pour deux consuls. Le *Vieux Châlons* renferme 69 arpents. Le pourtour d'un camp romain était de 133 toises pour un consul, et de 198 toises pour deux consuls. Le *Vieux Châlons* a 788 toises de circonférence.

Les fossés du camp romain avaient peu de profondeur et régnaient tout autour. Ceux du *Vieux Châlons* ont, dans leur partie la plus basse, 6m. 50c. (20 pieds) de profondeur. Leur largeur dans le fond est également de 6m. 50c. (20 pieds), et leur largeur au niveau du sol est de 26m. (80 pieds), creusés dans la craie. Depuis la porte sud, destinée à maintenir la communication avec la Cheppe, ou *Fanum Minervæ*, dans les itinéraires romains, il n'y a point de fossés jusqu'à la cinquième ouverture au pied du grand Châtelet. Le boulevard lui-même est peu élevé. On voit qu'on n'a pas eu le temps de faire une entière circonvallation ; il manque 661m. de continuité.

Tout prouve que ce n'est pas là un camp romain.

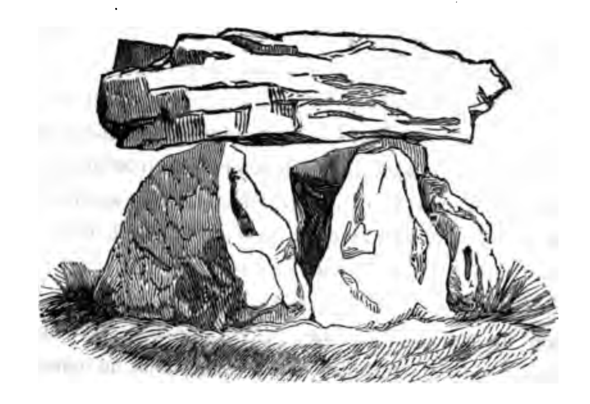
Est-ce une cité gauloise ? Nous ne le pensons pas. Donnons nos raisons : une cité gauloise était environnée de fossés et de boulevards continus. Car s'ils eussent été interrompus, à quoi auraient-ils pu servir, puisqu'ils laissaient la cité sans défense sur une grande étendue ? Or, il manque 661m. de continuité aux fossés du *Vieux Châlons.* Ce n'est donc point une cité gauloise.

Quand on construit les boulevards d'une ville, on suit un plan symétrique. Mais dans le *Vieux Châlons* on ne remarque rien de régulier. Ce ne sont que des lignes brisées suivant le cours capricieux de la rivière. Tout a été fait avec préci-

pitation, et l'on ne songeait qu'à creuser des fossés et à élever des remparts le plus promptement possible.

Diverses réponses, qu'il serait trop long d'énumérer, sont faites à M. l'abbé Boitel, dont l'assemblée ne partage nullement les opinions.

M. de Caumont et plusieurs autres membres ont émis l'opinion que le camp de la Cheppe, s'il a servi à Attila, n'avait pas été établi par lui, mais était de beaucoup antérieur ; on y a trouvé des quantités considérables de médailles celtiques ; on en a offert même plusieurs qui furent achetées par divers membres du Congrès, au moment où la discussion était engagée ; des médailles romaines, de différents types, y ont également été recueillies : il est donc probable que le camp, soit qu'il soit d'origine romaine, soit qu'il soit plus ancien encore, ne doit pas son origine à Attila ; il ne se trouve qu'à 200 mètres de la voie romaine de Reims. M. de Caumont, en tout cas, a insisté sur l'importance de ce monument ; il ne connaît aucun ancien camp plus intéressant que celui-là.



UN DES DOLMENS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.
(V. p. 36 et suivantes)

DESCRIPTION

D'UNE

CAVERNE PRÉSUMÉE GAULOISE,

découverte, en 1851,

SUR LE TERROIR DE CHOUILLY, DANS LA MONTAGNE DE SARRAN;

Par M. I. GODART,

Suppléant du juge de paix, à Épernay.

A quatre kilomètres (Sud-Est) d'Épernay, se rencontre la montagne de Sarran.

A mi-côte (Nord-Est) de cette montagne, est une contrée de vignes, désignée depuis un temps immémorial sous le nom de *Tombeau.*

Cette contrée a très-probablement pris ce nom par suite de découvertes déjà fort anciennes et analogues à celle dont je vais parler.

Voici la description du caveau, taillé en pleine craie, sur lequel j'appelle l'attention du Congrès :

Un trou rond, semblable à celui d'un puits, mais de peu de profondeur, était creusé en avant; il était recouvert de pierres plates et renfermait deux squelettes.

Ce trou communiquait avec le caveau principal par une ouverture taillée en pleine craie, parfaitement arrondie, ayant 30^{c}. de diamètre et 90^{c}. de longueur. Cette ouverture était fermée par une pierre maçonnée.

Le caveau principal est de forme elliptique ; il a 4^{m}. 20^{c}.

à son grand diamètre, perpendiculaire à l'entrée, et 3m. 40c. à son diamètre le plus petit; sa hauteur est de 1m. 10c.; il ressemble, par conséquent, à un four.

Les parois, taillées en plaine craie, sont assez unies. 48 squelettes, en grande partie de femmes et enfants, jetés pêle-mêle, meublaient ce caveau; l'un de ces squelettes avait l'avant-bras coupé.

Trois vases en terre cuite, et calcinés, étaient au milieu de cet ossuaire, ainsi que quelques haches et autres instruments en silex.

Les vases n'avaient point été tournés; ils étaient façonnés à la main.

On ne remarqua aucune trace de débris métalliques.

Une découverte à peu près semblable a été faite, il y a une quarantaine d'années, tout près de celle-ci.

Les dimensions du caveau étaient un peu plus grandes; aussi on avait laissé au centre un massif de craie. Il renfermait une trentaine de squelettes d'hommes.

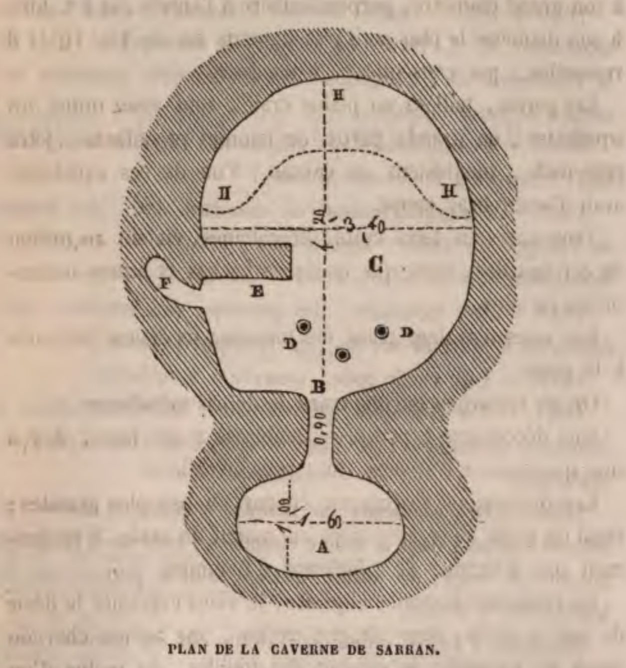
En remettant la notice ci-jointe, je viens exprimer le désir de voir se créer, dans chaque canton, une agence chargée sinon de recueillir le produit des fouilles, du moins d'en dresser un état descriptif très-exact.

Notre pays possède beaucoup de monuments anciens, et les grands travaux exécutés, depuis quelques années, ont mis à découvert de nombreuses richesses dont rien, au point de vue de la science, n'a constaté l'existence, et qui la plupart ont été disséminées, parce que personne ne s'est occupé de les rallier.

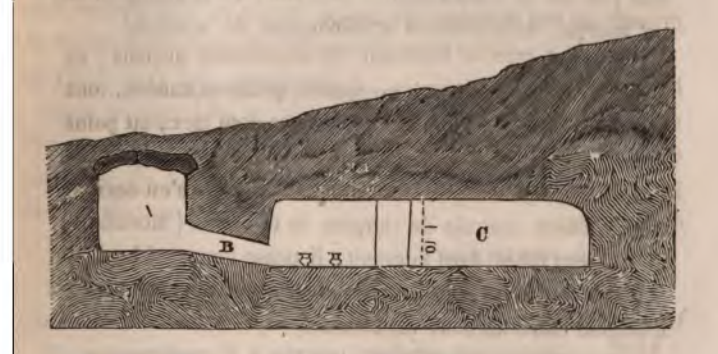
Ainsi, je pourrai citer :

1818 à 1822. — Plusieurs vases antiques et lacrymatoires, trouvés à Dizy;

1823. — Une grande amphore trouvée à Mareuil-sur-Ay, en construisant le pont;



PLAN DE LA CAVERNE DE SARRAN.



COUPE LONGITUDINALE DE LA CAVERNE.

1829 à 1830. — Bains trouvés à Damery, dans l'atelier monétaire. M. A. Hyver en a donné la description, t. II de la *Chronique de Champagne*. — Plus de 800 monnaies romaines et autres objets ;

1833. — Des monnaies aux effigies de Tétricus et de Gallien, trouvées à Tours-sur-Marne ;

1837. — Un grand nombre de monnaies d'or, des règnes de Philippe de Valois, Jean-le-Bon, Charles V, trouvées à Monthelon ;

1840. — Des monnaies, des poteries, des armures, découvertes à Mareuil-sur-Ay, en creusant le canal ;

1845. — Une vieille épée, trouvée à Monthelon ;

1847. — Un cimetière gallo-romain, découvert dans la commune de Damery ; des vases trouvés dans cinq sépultures exploitées ;

1854. — Des tombeaux en plomb, rencontrés durant les mêmes fouilles, dans le même cimetière, avec un très-grand nombre de vases, de toutes formes, dont la plupart ont été transportés à Reims.

Beaucoup d'autres objets sans doute ont été trouvés, sans que j'en aie eu connaissance ; toutefois, on peut juger, par cet aperçu, de la richesse archéologique de notre sol.

M. de Caumont fait remarquer que les espèces de moulures en creux que l'on voit à l'intérieur de la cavité précédente, et que l'auteur de la note qualifie de grotesques dans l'explication de son plan, ressemblent à celles qu'on distingue dans la cavité centrale du tumulus de Gavarnis (Morbihan), et qui sont faites dans le granit ; il pense donc, si le dessin présenté est exact, qu'il pourrait y avoir quelque rapport d'origine entre les deux monuments.

NOTICE

SUR LES

CHEMINS, CAMPS ET TUMULUS ROMAINS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

adressée au Congrès archéologique de France

PAR M. SAVY,

Agent-voyer en chef, à Châlons-sur-Marne.

La 5e. question soumise au Congrès était celle-ci :

Quelles sont les principales voies romaines du département de la Marne, principalement en dehors de l'arrondissement de Reims? A quel système se rattachent-elles? A quel endroit doit-on placer le lieu dit Axuenna sur la voie de Reims à Verdun, qui est généralement attribué à Vienne-la-Ville, près Ste.-Ménehould?

Dans sa séance du 25 mai, le Congrès a en outre exprimé le désir d'avoir une carte de ces voies et des camps romains, ainsi que les dessins des principaux tumulus qui existent dans le département.

Nous venons donner les renseignements que nous possédons sur cette question et sur ces monuments.

Nous pourrions, à l'occasion des chemins construits par les Romains, parler de la grandeur de ce peuple dont tous

les actes révélaient cette volonté forte et puissante, ces vues élevées et dominatrices qui devaient le faire passer à la postérité la plus reculée. En effet, l'établissement des grandes voies militaires de l'Empire n'était pas seulement remarquable au point de vue politique et stratégique, mais encore comme résultat d'un immense travail matériel. Mais nous affaiblirions ce sujet, déjà tant de fois et si savamment traité. Nous nous bornerons à exprimer notre admiration pour ce peuple géant et pour la création, qu'il a faite, à travers les vallées, les monts et les forêts, de ces belles et grandes voies qui l'aidaient si puissamment à conserver l'empire du monde.

VOIES.

ITINÉRAIRES.

Nous nous occuperons tout d'abord des itinéraires de nos voies romaines, et pour cela il nous faut dire un mot des documents sur lesquels ils s'appuient. Antonin fit mesurer toutes les voies de l'Empire (1), et l'itinéraire qu'il en fit faire, et qui a conservé son nom, indique les lieux situés sur ces voies et les distances de l'un à l'autre. Pour les Gaules, ces distances sont marquées en milles romains ou en lieues gauloises. Vint ensuite la carte attribuée à un savant d'Augsbourg, appelé Peutinger, et qu'on nomme aussi carte Théodosienne, parce qu'elle indique des lieux qui ne furent connus que du temps de Théodose; elle figure ces

(1) On croit généralement que c'était sous le consulat de César et d'Antoine, époque où le sénat ordonna, par un décret, qu'un mesurage ou arpentage général serait fait de tout l'Empire. Trois personnages furent nommés pour l'exécution de ce décret, l'un, Theodotus, mesura la partie septentrionale dont l'Europe faisait partie; il y mit 29 ans 10 mois et 8 jours (Bergier, p. 317 à 320).

voies par de simples lignes. Ces précieux documents, comparés avec les citations des anciens historiens, notamment avec les *Commentaires* de César, ont constamment servi de base aux géographes pour placer sur les cartes le tracé des voies romaines et les lieux où elles passaient. Nous avons dû consulter aussi les itinéraires modernes, mais nous ferons remarquer que la plupart ont établi des confusions difficiles à reconnaître lorsqu'on ne possède pas les notions nécessaires pour comparer et vérifier les cartes : les uns indiquent des milles romains pour des lieues gauloises (1) ; les autres font le contraire ; il y a aussi des auteurs qui ne se sont point aperçu que certaines mesures de l'itinéraire d'Antonin, pour les chemins d'embranchement, partaient de la bifurcation de ces embranchements avec d'autres voies et non du commencement de celles-ci. Bergier, d'Anville, de Valois sont dans ce cas ; nous avons rectifié ces erreurs. Nous avons d'ailleurs, pour déterminer l'emplacement des stations indiquées aux anciens itinéraires, un avantage que ces géographes n'avaient pas : ils ne connaissaient pas les lieux, et les cartes d'alors ne figuraient qu'imparfaitement le tracé des voies romaines ; souvent même elles étaient muettes à ce sujet. Nous connaissons personnellement le tracé de toutes les voies romaines du département de la Marne et la magnifique carte levée récemment par les officiers d'État-major indique avec toute l'exactitude désirable les voies dont le tracé s'est conservé ; une seule, celle de Reims par Fismes à Amiens (de *Durocortorum* à *Ambianis*) ne laisse plus de traces certaines ; nous ne parlons pas de celles qui ont pu exister aux environs de Sézanne et pour lesquelles nous n'avons aucun renseignement positif.

(1) La valeur du mille romain est de 1,481 mètres (75ᵉ. partie d'un degré). La lieue gauloise contenait 1,500 pas romains ou un mille et demi (2,222 mètres).

On ne peut, pour le département de la Marne, établir utilement les itinéraires des voies romaines qu'en les faisant commencer à Reims, cette capitale de la seconde Belgique, où ces voies venaient converger. Aussi est-ce là que nous placerons le point de départ de nos itinéraires comme on le faisait à Rome pour les voies principales de l'Empire. Mais par rapport à la cité elle-même, ce point doit-il être pris au centre ? doit-il être pris aux portes ? A Rome, toutes les voies ne partaient pas de la colonne milliaire, *milliarium aureum*, placée au centre de la ville ; il y en avait qui partaient des portes, et « c'était le propre des arcs-de-triomphe, a dit Bergier, d'être placés aux chefs et commencements des voies militaires » (1). Or, nous nous sommes demandé si, pour Reims, nous devions faire partir nos mesures de la place Royale, centre de l'ancienne *Durocortorum*, ou des portes de la ville. Nous avons vainement essayé de nous fixer sur ce point, par la comparaison des distances existant aujourd'hui avec les mesures indiquées aux anciens itinéraires entre Reims et les premières stations; ces mesures ne comprenaient pas de fraction de mille, et la faible distance qui existe entre le centre et les entrées de la ville modifie trop peu sensiblement les résultats comparatifs. Nous dirons cependant que ces résultats placent plutôt le point de départ au milieu de la ville. Mais pour ne rien laisser à désirer à ce sujet, nous indiquerons à la fois, pour chaque route, les distances en partant du centre et des portes (2).

Ces explications données, nous allons faire la description de ces voies, et pour l'intelligence de cette description, nous

(1) *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* (1622), liv. III, chap. XXXIX.

(2) Les distances qui séparent la place Royale des trois portes d'où partaient les voies romaines sont: pour la porte de *Mars*, 650m.;

joignons à cette notice une petite carte du département sur laquelle elles sont figurées.

Huit voies romaines traversaient le département de la Marne (1); cinq sortaient de Reims et trois s'embranchaient sur celles-ci. Leur étendue totale était de 341 kilomètres (230 milles romains ou 153 lieues 1/2 gauloises). Nous allons donner l'itinéraire de chacune, avec son état actuel ou la transformation qu'elle a subie.

VOIE DE CÉSAR. Cette voie construite, comme tous les grands chemins de la Gaule, par Agrippa (gendre d'Auguste), était la plus grande de toutes celles de cette province; elle prenait son origine en Italie et traversait la Gaule sur une étendue de 914 milles, depuis Milan jusqu'à Boulogne, où était le fameux port appelé par Jules-César *Ictius*, et depuis *Gessoriacus*. Nous la séparerons à Reims, comme les anciens auteurs, en deux parties, en n'indiquant toutefois que l'itinéraire particulier à notre sujet.

I. *Route de* Durocortorum *(Reims) à* Augustodunum *(Autun)*.

Elle sortait de Reims par la porte Collatice, suivait la direction qu'a aujourd'hui la rue du Barbâtre (2), passait par Sillery, Châlons, Arcis-sur-Aube et Troyes. Elle est rem-

pour la porte de *Trèves*, aujourd'hui porte *Cérès*, 350m. et pour la porte *Collatice*, appelée plus tard porte *Bacchus*, porte *Basilica*, et par corruption porte *Basée*, 350m. Cette porte, qui était placée où commence aujourd'hui la rue du Barbâtre, n'existe plus.

(1) La presque totalité de ce département était comprise dans la seconde Belgique; une faible partie du canton de Sompuis, au Midi, dépendait de la quatrième Lyonnaise.

(2) Gerusez, *Description de Reims*, t. II, p. 340, dit que cette rue

placée, entre Reims et Châlons, par la route impériale n°. 44, de Châlons à Cambray, et entre Châlons et Troyes, par la route impériale n°. 77, de Nevers à Sedan. Ces routes ont dû apporter très-peu de modifications dans le tracé de la voie romaine, si ce n'est : 1°. entre l'ancienne porte St.-Nicaise, à Reims, et le premier coude de la route n°. 44, sur environ 700ᵐ. de longueur; la nouvelle route a abandonné cette direction de la voie romaine pour entrer par la porte Dieu-Lumière; 2°. à Sillery, où la voie romaine devait aller directement de l'auberge dite d'Alger à Beaumont (1). L'établissement du domaine important de Sillery a sans doute été la cause de la déviation qu'on a fait subir à la route nouvelle.

se nommait *via Barbarorum*, route des Barbares, d'où *Barbâtre*. Nous ne connaissons aucune autre étymologie de ce mot, et nous croyons trouver une application à celle-ci dans cette circonstance que Attila venant de Metz à Reims avec son armée, a dû suivre le chemin qui reliait ces deux villes et entrer dans cette dernière par la porte Collatice, que précède la rue du Barbâtre. Nous ferons toutefois remarquer cette singulière coïncidence qu'à Rome la rue qui précède la voie de César, s'appelle aussi rue du Barbâtre. (*Dictionnaire des antiquités romaines*, par Samuel Pitiscus, V. *via Cæsarea.*)

(1) C'est aussi ce que dit Bergier, chap. XXXIX.

ITINÉRAIRE DE LA VOIE DE CÉSAR.

LIEUX INDIQUÉS DANS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.	DÉNOMINATIONS ACTUELLES.	DISTANCES INDIQUÉES DANS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.		DISTANCES PRISES SUR LA CARTE DU DÉPÔT DE LA GUERRE.		OBSERVATIONS.
		Milles romains.	Conversion en kilomètres.	Kilomètres.	Conversion en milles romains (1).	
Durocortorum.	Reims.	»	»	»	»	(1) Nombres ronds les plus rapprochés. (2) De la place Royale, à Reims, au point de la rue de Marne placé en face du portail nord de la Cathédrale à Châlons (ce point est le centre de l'ancienne *Catalaunum* il n'y aurait que 41,250 mètres, si le point de départ, à Reims, était pris à la porte Collatice.
Durocatalaunum.	Châlons.	27	39,987	41,800 (2)	28	
Arciaca.	Arcis (sur-Aube).	33	48,873	49,000	33	
Tricassis.	Troyes.	18	26,658	26,900	18	
		78	115,518	117,700	79	

2. *Route de* Durocortorum *(Reims)* *à* Ambianis *(Amiens), par Fismes et Soissons. (Suite du précédent.)*

« Ce chemin, dit Bergier, prenait son origine à la porte de Mars; il tirait à droite à travers la rivière de Vesles, droit au village de Champigny, de là à Fismes. » Il n'en reste aujourd'hui que très-peu de traces. Toutefois, en consultant les lieux, les cartes et l'indication ci-dessus, voici ce qui paraît le plus vraisemblable. Ce chemin devait se diriger en ligne droite de la porte de Mars à l'extrémité sud du village de Muizon, au point où la voie dite *de la Barbarie* s'embranche sur la route impériale n°. 31, de Rouen à Reims; il suivait ainsi le chemin actuel, entre Courcelles et St.-Brice, traversait la Vesle près du moulin de l'Archevêque, et passait à l'extrémité sud des villages de Champigny et Muizon, par un chemin qui existe encore. A partir de ce point, nous ne saurions dire s'il allait à Fismes, selon le tracé actuel de la route impériale n°. 31, ou s'il ne traversait pas de nouveau la Vesle, entre Muizon et Courlandon, pour aller de ce dernier village à l'extrémité du faubourg de Fismes, appelé *Fismettes;* un tracé d'une route, dite chaussée de Brunehaut (1), existe encore entre Courlandon et la limite des départements de la Marne et de l'Aisne, à 2 kilomètres de Fismes.

L'itinéraire d'Antonin indique *ad fines* (Fismes) comme station la plus rapprochée de Reims, et porte, pour la distance, 18 milles (26,658^{m}.); il y a 27,000^{m}. du milieu de Reims à Fismettes, en passant par Muizon et Courlandon, et 26,350^{m}. à partir de la porte de Mars.

(1) Femme de Sigebert, roi d'Austrasie. On sait que l'érection de plusieurs voies romaines a été attribuée à cette reine, et qu'on appelait ces voies *chaussées de Brunehaut.*

3. *Route directe de* Durocortorum *à* Divodurum *(Metz)*,
par Verdun.

Cette route s'embranchait sur la voie de César (aujourd'hui route impériale n°. 44), où est l'auberge dite d'Alger, à 8,300^{m}. (Sud-Est) de la place Royale, et à 2,400^{m}. (Nord-Ouest) du petit Sillery; de ce point, jusqu'à 3 kilomètres avant d'arriver à St.-Hilaire-le-Grand, son tracé a été pris par la route départementale n°. 16 de Reims à St^{e}.-Ménehould; de là, au petit bois, dit de la Charmeresse, situé à la limite des territoires de Berzieux et de Vienne-la-Ville, où il retourne brusquement, ce n'est plus qu'un chemin de traverse, servant de limite à des territoires communaux dans la plus grande partie de son étendue; du bois de la Charmeresse à Vienne-la-Ville, on le convertit, en ce moment, en un chemin vicinal d'intérêt commun, portant le n°. 27; enfin, de Vienne-la-Ville à Lochères (Meuse), c'est un simple chemin à travers la forêt de l'Argonne. Primitivement, la voie romaine croisait le ruisseau de Biesme, sur un pont dit du Verdunois, à 800^{m}. environ au Sud du village de la Chalade; mais la pente rapide, que présente le revers ouest de la forêt, a fait dévier le tracé; le chemin passe maintenant dans le village.

(Voir l'itinéraire, page suivante.)

LIEUX INDIQUÉS DANS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.	DÉNOMINATIONS ACTUELLES.	DISTANCES D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.		DISTANCES D'APRÈS LA CARTE DU DÉPÔT DE LA GUERRE.		OBSERVATIONS.
		Milles romains.	Conversion en kilomètres.	Kilomètres.	Conversion en milles romains.	
Basilia.	Aubérive ou St.-Hilaire-le-Grand.	10 lieues (15 milles).	22,215	22,500 (1)	10	(1) Dû point de bifurcation sur la voie de César à la rivière de Suippe. (2) De la rivière de Suippe à la rivière d'Aisne.
Axuenna.	Vienne-la-Ville.	12 lieues (18 milles).	26,658	31,100 (2)	14	
Virodunum.	Verdun.	17 lieues (25 milles 1/2).	37,765	39,000	17 1/2	

BASILIA. On voit que la distance indiquée dans l'itinéraire d'Antonin existe du point de bifurcation sur la voie de César à la rivière de Suippe, tandis que, si elle partait de Reims, comme le laisse croire cet itinéraire, on aurait 30,850m. Mais est-ce à Aubérive, est-ce à St.-Hilaire-le-Grand qu'était l'ancienne Basilia? Nous ne saurions nous prononcer absolument, ces deux villages étant environnés de fossés et se trouvant tous deux sur la rivière de Suippe, l'un en amont, l'autre en aval de la voie romaine et à *égale distance* (2 kilomètres) du passage de cette voie sur la rivière ; peut-être même ces deux localités n'en faisaient-elles qu'une autrefois; dans le cas contraire, plusieurs considérations nous font pencher pour St.-Hilaire : 1°. il est au confluent de la Suippe et du ruisseau de Souain, ce qui était avantageux pour l'emplacement d'une station ; 2°. plusieurs *tumulus* y existent encore ; 3°. l'aquéduc qui conduisait les eaux de la Suippe à Reims prenait son embouchure près de ce village.

AXUENNA. La plus grande différence que nous ayons trouvée entre toutes les mesures que nous avons déterminées et celles de l'itinéraire d'Antonin, la seule même qui soit appréciable (4,444m. ou 2 lieues gauloises) s'applique à la distance entre St.-Hilaire-le-Grand (*Basilia*) et Vienne-la-Ville sur l'Aisne où nous plaçons *Axuenna;* devrons-nous, pour cela, mettre ailleurs cet ancien lieu romain? Non, et voici les motifs que nous en donnons :

1°. Presque, sans exception, les stations indiquées dans l'itinéraire d'Antonin sont sur des cours d'eau ; on comprend, en effet, de quelle importance était cette position surtout pour des passages de troupes ; or, il n'y a entre la Suippe et l'Aisne que le faible ruisseau de la Tourbe qui, à cause de la proximité de sa source, est sans importance au point où le coupe la voie romaine.

2°. *Axuenna*, placée à l'entrée de la forêt de l'Argonne, était parfaitement située pour défendre le passage de cette forêt.

3°. Nul doute, d'ailleurs, que cette ancienne cité devait

s'étendre, à cause du peu de largeur de la vallée de l'Aisne, en-deçà du village actuel de Vienne-la-Ville; le bois d'Haulzy, situé de ce côté, récèle beaucoup de restes de constructions antiques; on y voit encore les vestiges d'un château dit de Charlemagne, et le coude très-brusque que fait la voie romaine au petit bois de la Charmeresse peut faire supposer que c'était là que commençait l'ancienne *Axuenna;* dans ce cas, la distance que nous donnons, et qui a été calculée depuis la Suippe *jusqu'à la rivière d'Aisne*, serait moins grande et se rapprocherait ainsi de celle indiquée dans l'itinéraire d'Antonin.

4°. La distance que porte cet itinéraire entre *Axuenna* et *Virodunum* est sensiblement la même que celle qui existe entre Vienne-la-Ville et Verdun; il n'y a qu'une demi-lieue gauloise de différence.

5°. Enfin, le nom latin de la rivière d'Aisne, autrefois *Aixne*, sur laquelle Vienne-la-Ville est assise, est *Axona*, et Buirette (1) dit qu'en 1300, Vienne-la-Ville s'écrivait *Viaxne*, de *Via Axonæ* (Bourg-sur-Aisne).

Par tous ces motifs nous concluons, sans aucun doute, que Vienne-la-Ville est l'ancienne *Axuenna.*

4. 2e. *route de* Durocortorum *à* Divodurum, *par Bar-le-Duc et Toul.*

Cette route, ainsi que l'indique la carte de Cassini, s'embranchait sur la précédente, au lieu dit les Deux-Maisons, à 4 kilomètres du point où commence celle-ci; on en a fait, en 1811, la route départementale n°. 5 de Reims à Bar-le-Duc, en reportant, toutefois, le point de bifurcation dont il vient d'être parlé, à 3,200m vers Prosnes; mais, en 1850, on a détourné la route départementale à partir de la Cheppe pour la diriger au mont de Billy, et la portion de l'ancienne voie romaine comprise entre ce point de bifurcation et la Cheppe est redevenue un simple chemin de traverse.

(1) *Histoire de la ville de Ste.-Ménehould et de ses environs* (1837).

LIEUX INDIQUÉS DANS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.	DÉNOMINATIONS ACTUELLES.	DISTANCES D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.		DISTANCES D'APRÈS LA CARTE DU DÉPÔT DE LA GUERRE.		OBSERVATIONS.
		Lieues gauloises.	Conversion en kilomètres.	Kilomètres.	Conversion en lieues gauloises.	
Fanum Minervæ.	La Cheppe.	14	31,094	32,350 (1)	14 1/2	(1) Du point de bifurcation du 3e. chemin sur la voie de César, au ruisseau de la Noblette, dans le village de la Cheppe.
Ariola.	Nettancourt (Meuse)	16	35,536	34,400 (2)	15 1/2	(2) Du ruisseau de la Cheppe à celui de Nettancourt, dit la Chée.
Caturigis.	Bar-le-Duc.	9	19,988	19,500 (3)	9	(3) Du ruisseau de Nettancourt au centre de l'ancienne Caturigis.
		39	86,618	86,250	39	

La position de *Fanum Minervæ* (temple de Minerve) a été diversement interprétée. Les uns, ne connaissant pas les lieux, l'ont placé à Dampierre *au Temple*, situé à plus de 5 kilomètres de la voie romaine, sans doute à cause de la dénomination de ce village due à l'existence en cet endroit d'une commanderie du Temple; d'autres l'ont placé au-delà ou en-deçà de la Cheppe ; d'autres, enfin, à Suippe.

L'auteur d'*Attila dans les Gaules* place *Fanum Minervæ* sur la voie romaine, dans un fond en face de Vadenay, à 8 kilomètres environ de la Cheppe; mais il ne s'est point aperçu 1°. que les nombres de l'itinéraire d'Antonin qu'il a pris pour des milles, sont des lieues; 2°. qu'ils partent de la bifurcation du chemin n°. 3 sur la voie de César, et non pas de Reims; de là, son incertitude pour placer *Fanum Minervæ* et *Ariola*.

M. Walckenaer, historien et géographe remarquable tout à la fois, et qui s'est le plus occupé de compulser les cartes anciennes et de rétablir la vraie position des lieux cités dans l'histoire, a reconnu l'erreur où étaient tombés certains auteurs qui ont pris des milles pour des lieues, et, pour point de départ des chemins d'embranchement, l'endroit où commençait la ligne principale, au lieu du point de bifurcation. Aussi, dans sa *Géographie des Gaules*, t. III, ajoute-t-il aux anciens itinéraires la distance que les chemins n°s. 3 et 4 ci-dessus empruntent à la voie de César, et, comme nous, place-t-il *Fanum Minervæ* à la Cheppe. A l'égard d'*Ariola*, il le place à *Montgarni*, qui est une simple ferme dépendant de la commune de Charmont; son défaut de connaissance des lieux et la non-existence de la carte du dépôt de la guerre, à l'époque où il a publié son ouvrage, l'excusent d'autant plus que, comme nous, il trouve 24 milles entre la Cheppe et la position d'*Ariola*. Or, ces 24 milles s'arrêtent aussi bien au village de Nettancourt qu'au hameau de la maison du Val,

presque contigu, et tous deux situés sur le ruisseau de la Chée, mais non à Montgarni, qui est à 3 kilomètres de la voie romaine. *Ariola* ne se trouve pas d'ailleurs dans la *Table Théodosienne*, peut-être était-ce une simple *mansio*, ou station de peu d'importance.

A l'appui de notre opinion sur la position de *Fanum Minervæ* à la Cheppe, et d'*Ariola* à Nettancourt, nous ferons les observations suivantes :

1°. Comme *Axuenna*, la Cheppe et Nettancourt sont sur des cours d'eau ;

2°. La dénomination de la Cheppe (*capella, chapella*, église (1)), ne viendrait-elle pas de l'existence, en cet endroit, de l'ancien *fanum Minervæ*, temple à Minerve ?

3°. L'établissement d'un ancien camp ou station militaire n'était-il pas aussi dû à ce temple ? Les troupes, au passage, n'y séjournaient-elles pas quelques instants pour rendre le culte à la déesse ? Ainsi que nous le dirons ci-après, cette simple observation n'infirme d'ailleurs en rien l'opinion reçue que ce camp, antérieur à la venue d'Attila, a pu être occupé par lui ;

4°. Enfin, et cela est important à noter, les distances portées dans l'itinéraire d'Antonin coïncident *presque rigoureusement* avec les nôtres, et nous ne pensons pas que, nulle part, on soit arrivé à une aussi parfaite concordance. Cependant, s'il était possible de justifier par une précision plus rigoureuse encore la faible différence (1/2 lieue gauloise ou 1/4 de lieue actuelle) qui existe entre les sations du lieu dit *Fanum Minervæ* et *Ariola*, nous dirions : les points que nous avons pris pour nos mesures, sur les deux cours d'eau qui passent à la Cheppe et à Nettancourt, peuvent n'être pas exactement les points de centre des stations signalées ; d'un

(1) *Dictionnaire statistique du département de la Marne*, par Chalette, p. 107.

autre côté, ainsi que nous l'avons déjà dit, les distances de l'itinéraire étant mises en nombres ronds et en lieues, on a dû mesurer ces stations par la lieue qui en était le plus rapprochée.

5. *Route de* Durocortorum *à* Augusta Treviorum *(Trèves)*.

Elle sortait de Reims par la porte de Trèves, aujourd'hui porte Cérès. La route impériale n°. 51 de Givet à Orléans occupe maintenant son emplacement, sur une longueur de 6,200m. entre la place Royale et un point situé à 1 kilomètre avant d'arriver à Witry-les-Reims; à partir de ce point, la voie ancienne n'est plus qu'un chemin de traverse, qui se dirige dans les Ardennes par Vaudetré, hameau sur la Suippe et dépendant des communes de Heutrégiville et Warmériville (Marne), et par Bignicourt (Ardennes).

L'itinéraire d'Antonin n'indique, pour cette route, aucune station dans le département de la Marne. La première station signalée, en sortant de Reims, est *Vungo-Vicus*, à 22 lieues (48,862m.), que Walckenaer indique être Voncq-sur-Aisne (Ardennes).

L'étendue de cette route sur le département de la Marne était de 20,700m.

6. *Route de* Bagacum *(Bavay en Hainault) à* Durocortorum.

Cette route sortait de Reims par la porte de Mars, et passait par le hameau de Pontgivart, dépendance de la Marne et de l'Aisne, et par Neufchâtel et Evergnicourt (Aisne); c'est aujourd'hui la route départementale, n°. 7, de Reims à Neufchâtel.

La station signalée dans l'itinéraire d'Antonin comme la plus rapprochée de Reims est *Axuenna* ou *Axuennam*, à une distance de 10 lieues (22,222m). Il y a, de la place Royale à Evergnicourt, 21,500m., soit 9 lieues 2/3 gauloises (en nombre rond,

10 lieues). Evergnicourt serait donc l'ancienne *Axuenna* ; ce village est d'ailleurs situé sur la rivière de l'Aisne, dont le nom latin *Axona* vient, comme pour Vienne-la-Ville, qui aurait porté le même nom (route n°. 3), confirmer cette assertion.

Cependant Walckenaer place Axuenna à *Menneville*, qui est aussi sur l'Aisne; mais ce village est situé à 2,500^{m}. de la voie romaine. La seule objection qui nous paraîtrait acceptable, c'est que Neufchâtel et Evergnicourt n'étant qu'à 1 kilomètre l'un de l'autre et tous les deux sur l'Aisne, on pourrait peut-être placer Axuenna aussi bien dans l'un que dans l'autre de ces lieux. Nous dirons toutefois que Neufchâtel n'est qu'à 20,500^{m}. (9 lieues 1/2) de Reims, au lieu de 10 lieues citées dans l'itinéraire.

Ces six routes sont les seules dont parle l'itinéraire d'Antonin, sans doute parce qu'elles étaient les seules grandes voies militaires qui traversaient la partie des Gaules que nous habitons; mais il y en avait encore deux autres que nous allons signaler : la première se trouve dans la *Table Théodosienne ;* nous n'avons vu la deuxième indiquée nulle part ; cependant elle est bien connue sous la dénomination de voie romaine.

7. *Route de* Durocortorum *à* Andomatunum *(Langres)*.

Cette route prenait sur la voie de César, aujourd'hui route impériale n° 77 de Nevers à Sedan, à 1,700^{m}. du centre de l'ancienne cité châlonnaise, au lieu dit le *Mont-St.-Michel*, anciennement *Mons Jovis ;* elle se dirigeait vers Langres, en passant sur le pont de Coolus ; puis à Vesigneul, à Coole, Humbeauville, le Meix-Tiercelin et Corbeil (Marne), Balignicourt, Yèvres et Bar-sur-Aube. Aujourd'hui, elle est convertie en un chemin de grande communication, classé sous le n°. 9, de Châlons à Blacy, sur une longueur d'environ 3,500^{m}. depuis le mont St.-Michel jusqu'à 300^{m}. au-delà de la rivière de Coole; de ce point, ce n'est plus qu'un

chemin tantôt vicinal, tantôt rural, à l'exception seulement de 2,800ᵐ. depuis l'entrée de Humbeauville jusqu'à la sortie de Meix-Tiercelin, qui font partie du chemin de grande communication, n°. 25, de Huiron à Dampierre.

La seule station que la *Table Théodosienne* indique, dans le département de la Marne, est *Corobilium*, aujourd'hui Corbeil, que la Table met à 57 milles de Reims (84,881ᵐ.); il y a, en effet, 85,300ᵐ. de Reims à Corbeil (en nombre rond, 57 milles, comme le porte la Table).

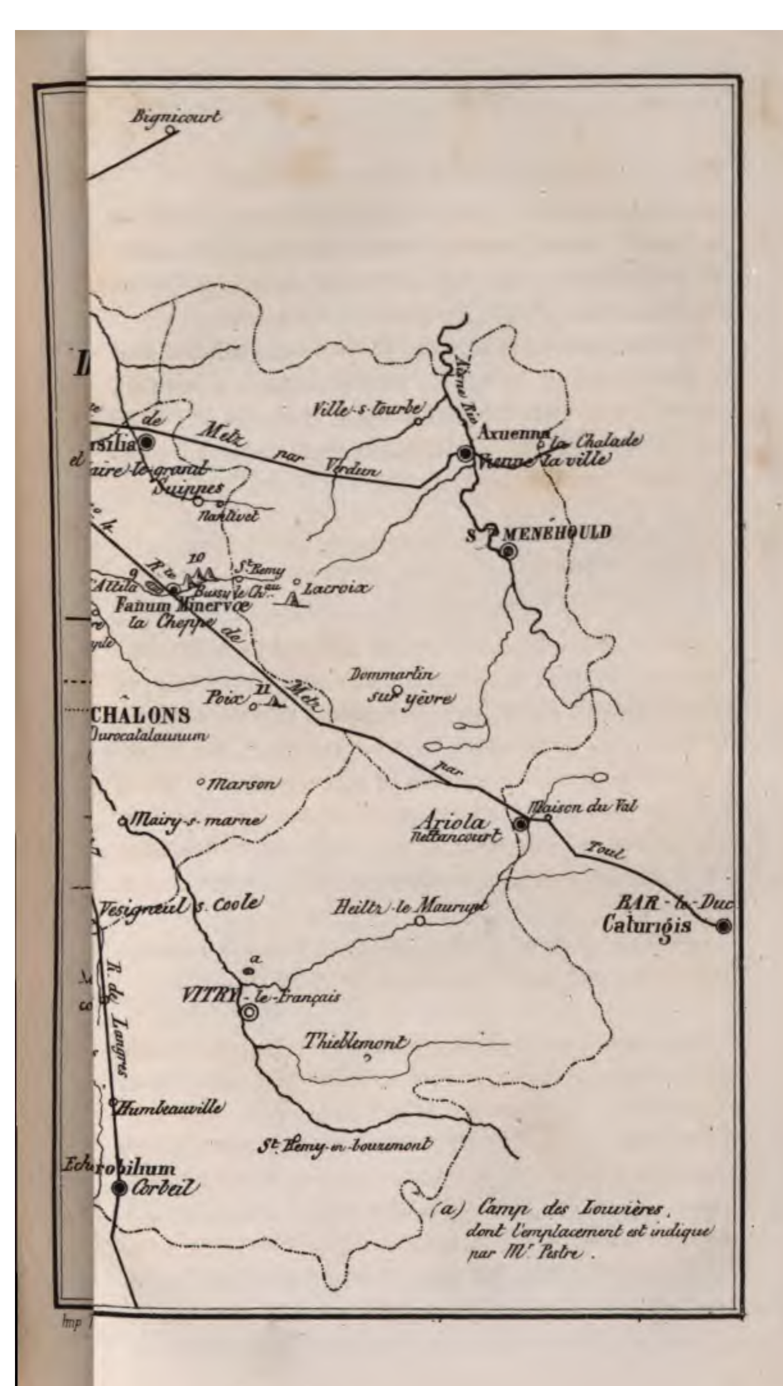
8. *Route des Romains allant de Reims à Charleville, d'après Cassini, et de Reims à Château-Porcien, d'après la carte du Dépôt de la guerre.*

Cette route existe encore en son entier dans le département de la Marne; elle prend à Reims, à la porte Cérès, et va droit à Boult-sur-Suippe, en passant à l'Est de Bétheny; de Boult, elle se continue dans les Ardennes, par Roisy. La partie comprise entre Reims et la Croix-Godinot, située à 2,400ᵐ. de Boult, est un simple chemin de traverse; mais de cette croix à Boult la voie vient d'être remplacée par le chemin de grande communication n°. 19 de Fismes à Pontfaverger.

La distance prise de la place Royale, à Reims, au passage de la rivière de Suippes à Boult est de 15,000ᵐ.

Nous n'avons trouvé nulle part de restes des bornes milliaires qui devaient exister sur le bord de ces routes; nous l'avons vivement regretté : elles eussent été des repères précieux.

En jetant un coup-d'œil sur la carte ci-jointe, comme nous on sera surpris de ne voir aucune route entre la voie de Reims à Autun et celle de Reims à Amiens : sans doute il devait en exister; mais, malgré nos recherches, les lieux, ni les auteurs, ne nous ont rien révélé de certain à ce sujet.



Bignicourt
Ville-s-tourbe
Aisne Riv.
Axuenna
la Chalade
Vienne la ville
de Metz par Verdun
Suippes
Nantivet
S.te MENEHOULD
St Remy
Bussy le Ch.au
Lacroix
Fanum Minervae
la Cheppe
de Metz
Dommartin sur yèvre
Poix
CHALONS
Durocatalaunum
Marson
par
Maison du Val
Ariola
Nettancourt
Mairy-s-marne
Toul
Vesigneul s. Coole
Heiltz le Maurupt
BAR-le-Duc
Caturigis
R. de Langres
VITRY-le-Français
Thieblemont
Humbeauville
St Remy-en-bouzemont
Corbeil
(a) Camp des Louvières, dont l'emplacement est indiqué par M.r Pistre.

Nous avons seulement lu, dans le *Dictionnaire de la France*, par Girault de Saint-Fargeau, qu'il y avait une route de *Latum* (Meaux) à Reims; mais nous n'en connaissons aucune trace dans le département de la Marne. On voit aussi sur la carte du dépôt de la guerre l'indication de vestiges d'une voie romaine, sur environ 2,500^{m}. au pied sud-est du mont Août, à 5 kilomètres nord-ouest de Fère-Champenoise. Ce tronçon pourrait bien se rattacher à des chemins appelés dans la contrée *Barbarie* ou chemins romains, et qui se dirigent sur Sézanne, en passant entre Péas et St.-Loup.

On retrouve encore des traces de ces mêmes chemins, en sortant de Sézanne: l'un se dirige vers Plancy, en passant par Chichey et Vouarces; un autre, vers Pont-sur-Seine, par Chenevières, Nuisy, Charmoye et le moulin du Perrey, commune de Lurey. Sur ce dernier s'embranchait, près de St.-Quentin, un autre chemin allant à Troyes, par Baudement, St.-Just, Bagneux, Etrelles, Longueville et Rhèges.

Des restes de chaussées sur plusieurs points; des vestiges de pont entre Baudement et St.-Just; un tumulus remarquable à Baudement; des fers trouvés en grande quantité, d'une très-petite dimension, et percés de trous de clous de forme oblongue; tous ces indices, joints à la tradition, sont favorables à l'opinion que ces chemins étaient des voies romaines, et que Sézanne est une ancienne cité.

Les renseignements que nous venons de donner sur les chemins des environs de Sézanne nous ont été fournis par M. Pergant, agent-voyer, à Pleurs. Ils nous ont suggéré l'idée que le chemin dit de la *Barbarie*, qui, après sa sortie de Sézanne par Péas et St.-Loup, venait contourner le mont Août, devait se rattacher à Billy à une autre voie dite aussi la *Barbarie*, en passant par Vertus, Plivot, Tours-sur-Marne et Ambonnay. A partir de Billy, cette voie existe en son entier, mais sur une largeur qui n'excède pas 6^{m}.; elle

suit le pied de la montagne de Reims en passant dans Villers-Marmery, puis au-dessous de Verzy, Verzenay, Billy, Sermiers, Villedommange, Vrigny, et, enfin, à Gueux pour aller s'embrancher à Muizon, en face du moulin de Courmon, sur la route de Reims à Amiens.

Pourquoi cette dénomination de la *Barbarie?* Était-elle due au passage des Huns par cette voie? Pourquoi aussi la bifurcation de cette voie à Muizon, ce qui permettait d'éviter ainsi le passage par Reims? Nous ne savons rien à ce sujet et nous serions heureux que le Congrès pût obtenir des renseignements pour combler la lacune que notre notice présente en ce point.

La carte ci-jointe figure par des lignes les huit routes que nous avons décrites; celles dites de la Barbarie et des environs de Sézanne, sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement certain, ne sont que ponctuées.

DIMENSIONS DES VOIES ET DES CHAUSSÉES.

Il nous reste maintenant à parler de la largeur de ces voies et de la composition de leur chaussée.

Les plus importantes étant converties en routes impériales et départementales, il ne nous a pas été possible de savoir quelles étaient leurs dimensions primitives, nous n'avons pu prendre des mesures et faire des sondages que dans les parties des chemins n°s. 3 et 4 de Reims à Metz et n°. 7 de Reims à Langres, qui ne sont pas occupées par de nouvelles routes.

Presque partout, selon le système romain, ces chemins étaient en relief de 50 à 80^{c}. sur les champs voisins; leur largeur et la composition de leur chaussée variaient beaucoup: dans les bas fonds on trouve des chaussées qui ont plus de 1^{m}. 50^{c}. d'épaisseur, tandis que sur les sommets cette épaisseur est presque toujours très-faible; il y a même quelquefois

absence de chaussée. Peut-on admettre que les eaux, par leur action continuelle, aient descendu dans les fonds les chaussées des parties supérieures? Cela a certainement eu lieu pour les terres qui, en plusieurs endroits, recouvrent les chaussées basses sur plus de 1^{m}. d'épaisseur; mais, sauf de très-rares exceptions, nous croyons qu'il n'a pas dû en être de même pour les matériaux. Nous pensons que la forte épaisseur des chaussées dans les parties basses n'avait d'autre but que d'obtenir plus de solidité sur ces points dont le sol est souvent humide ou peu résistant, tandis que le sol des faîtes, dans notre Champagne surtout où la craie est à la surface, aura paru suffisamment solide par lui-même.

Voici en *moyenne* les dimensions des voies romaines n°s. 3, 4 et 7.

Largeur totale de la voie, 10 mètres.

Chaussée empierrée : largeur, 6^{m}. ; épaisseur 70^{c}., composée ainsi qu'il suit :

1re. *couche*, ou *couche inférieure.* Fragments de craie compacte, appelée *tuf*, cassés à 12^{c}. de grosseur. . 30^{c}.

2e. *couche.* Gravier calcaire extrait des rivières ou des terrains d'alluvion (le département en fournit sur plusieurs points). . . . . 10^{c}.

3e. *couche.* Craie compacte cassée en fragments moins gros que la première couche, ou cailloux siliceux amenés souvent de plusieurs lieues. . . . . . 30^{c}.

70^{c}.

On trouve aussi sur quelques points des pierres siliceuses d'une assez forte dimension (20 à 25^{c}), posées *à plat* en première couche.

CAMPS, ENCEINTES FORTIFIÉES ET TUMULUS.

9. *Camps.* — Nous ne connaissons, dans le département de la Marne, d'autres restes de camps que ceux du camp de la Cheppe (*fanum Minervæ*), que la tradition attribue à Attila. Nous avons visité ce camp dans toutes ses parties et nous pourrions en faire la description, mais elle a été donnée avec soin, ainsi que les dessins, dans l'ouvrage intitulé : « *Attila dans les Gaules* » publié, en 1833, par un ancien élève de l'École polytechnique, et nous le rapportons ici.

« C'est un vaste camp retranché pouvant contenir une « garnison de 8 à 10 mille hommes, qui s'appuie à l'ouest à « la Noblette (rivière) qui en forme, de ce côté, l'avant- « fossé ; sa forme est celle d'un cercle aplati de 300 toises « de diamètre ; un fossé de 80 pieds de largeur et de 20 « pieds de profondeur dont les terres sont amoncelées en « forme de parapet, complète, du côté de la campagne, « son investissement. Trois issues sont ménagées à travers le « fossé, l'une à l'Est, pour maintenir la communication « avec Mauriac (la Cheppe) ; l'autre à l'Ouest, pour faciliter « les sorties et assurer la défense des inondations ; la troi- « sième, au Nord, pour lier la garnison du camp avec le « corps de bataille ; enfin, une quatrième issue donnant sur « la Noblette devait servir aux besoins de la garnison. Une « digue jetée sur la Noblette, à l'extrémité nord de cet ou- « vrage, soulevait ce ruisseau à 6 pieds au-dessus de son « niveau ordinaire et devait tendre une inondation de 100 « pas de largeur en avant de l'enceinte du camp. Un cavalier « battait au loin ses approches, ainsi que celles de la digue « dont il assurait la conservation. » (V. page 50.)

« Le pourtour de cet ouvrage, dont l'irrégularité même « prouve la précipitation avec laquelle il a été établi, est de

« 1,765^{m}. mesurés sur la crête des épaulements. Creusés « dans la craie, le temps n'a fait subir, pour ainsi dire, « aucune altération aux fossés. Le cube de leurs déblais est « d'environ 100 mètres par mètre courant.

« Les pièces de monnaie qu'on y a trouvées, à différentes « époques, sont toutes antérieures à l'an 450 de notre ère. » (V. p. 130).

Nous ajouterons, pour compléter cette description : 1°. la surface du camp, fossés compris, est de 29 hectares 67 ares; 2°. son plus grand axe est perpendiculaire à la méridienne; 3°. ce camp est contigu à *Fanum Minervæ* (aujourd'hui la Cheppe) (1) et à l'ancienne voie romaine de Reims à Metz par Bar-le-Duc et Toul (200 mètres seulement l'en séparent).

Or, était-ce là un camp romain ou un poste militaire permanent pour le service de cette voie et qui aurait été mis sous la protection de Minerve? Est-ce un camp construit par Attila, ou bien, ayant trouvé cet ouvrage établi, l'aurait-il occupé? Nous laissons ces questions à décider à ceux qui ont des données plus certaines que nous sur la forme, les dispositions et l'emplacement des camps romains. D'après l'auteur de l'ouvrage que nous venons de citer, ce camp et les enceintes de Bussy-le-Château et St.-Remy, villages situés près de la Cheppe, et celle de Nantivet près Suippes seraient l'œuvre d'Attila. Ce farouche guerrier, venu à la tête de 350,000 Huns pour ravager la Gaule, les aurait établis lors de la sanglante bataille qu'il livra dans cette plaine, en 451, aux Romains et à leurs alliés commandés par Aétius; ba-

(1) La Cheppe est située au nord-est de Châlons, à 14 kilomètres, en ligne droite, de la place de l'Hôtel-de-Ville. On y va par la route impériale de Nevers à Sedan, que l'on quitte à 3 kilomètres 1/2, au-delà de St.-Étienne-au-Temple, pour prendre à droite la route départementale de Reims à Bar-le-Duc; la distance par ces routes est de 16 kilomètres.

taille mémorable dans laquelle mourut Théodoric, roi des Wisigoths, et qui eut pour résultat la défaite d'Attila.

Enceintes fortifiées. — Le Congrès a exprimé le désir d'avoir les plans et dessins de ce camp et des enceintes fortifiées de Bussy, St.-Remy et Nantivet; il les trouvera figurés, avec vérité, dans l'ouvrage d'*Attila dans les Gaules.* Le Congrès a aussi exprimé le désir d'avoir les plans des autres villages voisins entourés de fossés; mais presque tous ces villages ont des enceintes, et plus de vingt seraient à lever; outre St.-Remy et Bussy, Suippes, Somme-Suippes, Cernay-en-Dormois, Sommepy, Souain, Jonchery-sur-Suippes, St.-Hilaire-le-Grand, Auberive, St.-Souplet, Baconnes, Beine, Epoye, Pontfaverger, Bourgogne, Cormicy, etc., sont entourés de fossés souvent très-profonds. Ces fossés ont-ils été creusés pour la défense personnelle des seigneurs du moyen-âge? L'ont-ils été lors des guerres des Armagnacs contre les Bourguignons? Ou encore lors des guerres des Anglais sous Charles VII; de Charles-Quint sous François Ier.? Doit-on les faire remonter à des temps plus reculés? Nous ne saurions répondre à ces questions.

Tumulus. — Mais si nous ne pouvons fixer l'âge de ces importants travaux, nous ne pourrions trop les signaler aux amateurs d'antiquités, et les engager à visiter ce camp de la Cheppe, ces travaux de Bussy, où trois énormes tumulus, dont un ne contient pas moins de 22,000 mètres cubes de terre, se dressent comme des montagnes élevées par des Titans. On s'incline devant ces gigantesques monuments qui portent à la postérité le dernier adieu d'une armée à ses illustres morts! Construits sur le lieu même où moururent les soldats, avec la terre qu'ils baignèrent de leur sang, sans faste, mais redoutant peu les injures du temps, ces monu-

ments n'ont-ils pas un caractère plus sacré, plus grandiose et plus durable que les nôtres? Pour moi, j'avoue que la vue de ces hauts monticules, élevés, il y a quinze siècles, pour perpétuer le lieu et la mémoire d'une grande-bataille, et servir de nécropole aux mânes des guerriers tombés sur le champ d'honneur, m'a profondément impressionné!... Mais revenons à notre sujet.

Nous avons mesuré nous-même le plus grand des tumulus de Bussy, et nous avons donné des instructions précises pour que ceux de Poix, de Vesigneul-sur-Coole, de Beaudement et de Prouilly fussent mesurés avec exactitude; nous pensons qu'ils sont, avec les tombelles moins importantes de la Cheppe et de la Croix-en-Champagne, décrites dans *Attila dans les Gaules*, les seuls qui existent dans le département; nous les avons dessinés sur une même feuille et sur une même échelle, avec leur direction méridienne, afin qu'on pût mieux comparer leur forme et leurs dimensions, et juger de leur orientation. Nous allons présenter quelques détails sur chacun d'eux.

1. *Grand tumulus de Bussy-le-Château, village situé à 3 kilomètres 1/2 de la Cheppe.*

Trois tumulus, très-rapprochés l'un de l'autre, existent à Bussy, sur le bord de la petite rivière appelée la Noblette; on a enlevé une grande partie de celui qui est le plus à l'Est, pour y placer un moulin à vent; les sommets des deux autres ont aussi été détruits, pour y élever des tours qui n'existent plus et qui, sans doute, défendaient l'ancien château dont l'emplacement, près du premier tumulus, se voit encore entouré de fossés. Le dessus et les revers de ces deux derniers tumulus sont plantés de sapins. Celui qui est le plus à l'Ouest est le plus entier; il a une base de forme *circulaire*, dont le diamètre est de 62^m.; le sol sur lequel il s'élève est légèrement incliné; sa hauteur actuelle, du côté de la

rivière, est de 20^{m}. ; elle n'est que de 17^{m}., du côté opposé ; il devait être primitivement de 3^{m}. plus haut, ce qui donnait un cube de 22,000^{m}.

Nous n'avons point appris que des objets d'antiquités aient été trouvés près de ces tumulus ; aucune fouille, d'ailleurs, n'a été faite dans leur intérieur.

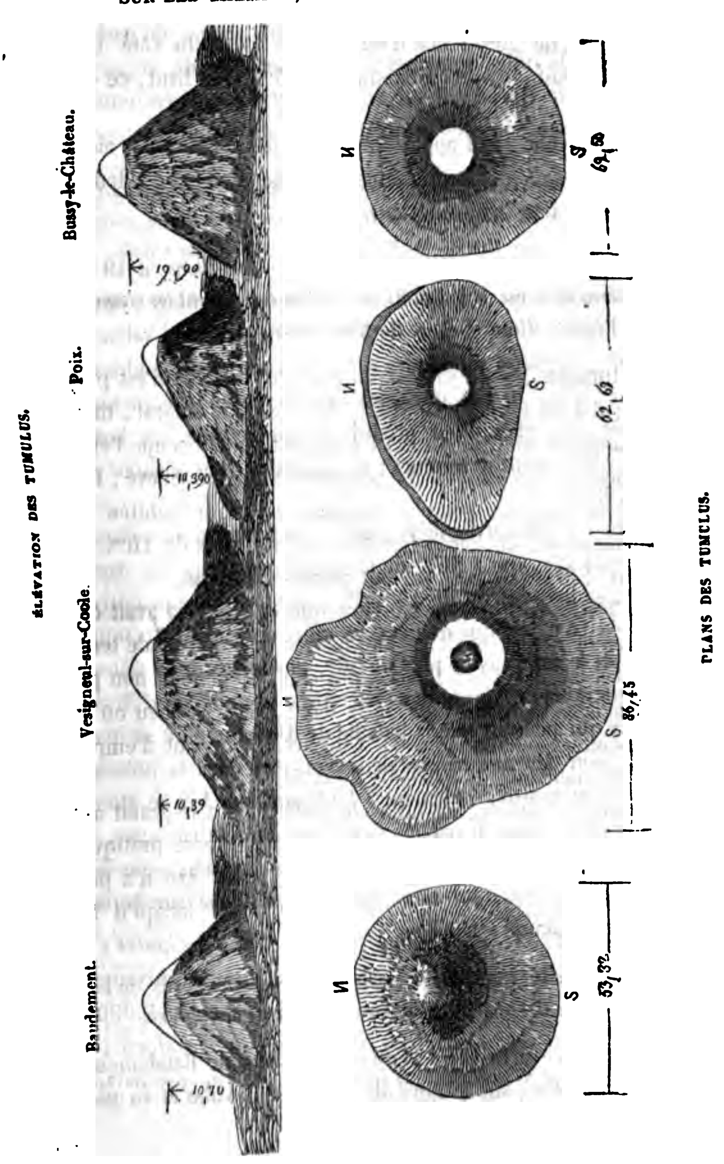
2. *Tumulus de Poix, village situé à l'est de Châlons, à* 19 *kilomètres en ligne droite et* 21 *kilomètres en suivant les chemins par Lépine, Courtisols et Somme-Vesle.*

Ce tumulus, situé près et au Sud du village, n'est plus entier ; il a été fouillé, en 1840, dans le flanc sud-est, mais non jusqu'au centre ; un petit bâtiment rural occupe l'emplacement de ces fouilles. Le sommet aussi a été enlevé, il y a quelques années, pour y construire une tour habitée en ce moment par un garde-forestier et qui a près de 14^{m}. de hauteur. Ses revers sont partout plantés de sapins.

Ces fouilles ont fait reconnaître que ce tumulus avait été élevé au moyen de couches successives de craie et de terre superposées suivant l'inclinaison des côtés du cône et non pas horizontalement. L'addition de la terre, dans ce lieu où le sol est composé de craie pure, a dû avoir pour but d'empêcher l'éboulement des moëllons de craie.

La base du tumulus est un ovale parfait, dont le grand axe se dirige vers l'Orient. Des enlèvements de terre pratiqués au pourtour ont restreint cette base : le grand axe n'a plus aujourd'hui que 70^{m}., tandis qu'il avait 83^{m}. lorsqu'il fut mesuré, en 1833, par l'auteur d'*Attila dans les Gaules* ; sa hauteur actuelle est de 11^{m}., elle devait être primitivement de 13 à 14^{m}., ce qui donnait un cube de terre de 15,000^{m}.

La tradition veut que ce soit le tombeau de *Théodoric*, ce vaillant roi des Wisigoths, qui fut tué dans la fameuse bataille contre les Huns, en 451.


ÉLÉVATION DES TUMULUS.
Bussy-le-Château.
Poix.
Vesigneul-sur-Coole.
Baudement.
19,90
10,390
10,39
10,70
PLANS DES TUMULUS.
N
S
62,6
86,45
53,32

On a trouvé, dans les fouilles dont nous venons de parler, des débris de tuiles romaines et des médailles du règne de Constantin-le-Grand ; il est bien regrettable que ces fouilles n'aient pas été poussées jusqu'au centre du tumulus.

3. *Tumulus de Vesigneul-sur-Coole , village situé au sud de Châlons, à 19 kilomètres en ligne droite, et à 23 en suivant les chemins par Ecury-le-Repos et la vallée de la Coole.*

Ce tumulus est à 1 kilomètre à l'Ouest du village, sur la crête d'une colline élevée de 35m. au-dessus de la vallée de la Coole ; sa partie supérieure a été détruite et des fouilles y ont été faites il y a quelques années ; trop promptement abandonnées, elles n'ont produit aucun résultat. De beaux sapins couronnent le sommet ; au pourtour sont plantés des bois taillis.

La base, assez irrégulière, affecte la figure d'une ellipse ; son grand axe, qui a 96m. de longueur, se dirige au Nord-Ouest ; sa hauteur est de 13m. 20c. Elle a dû être primitivement de 16m., ce qui donnait un cube de plus de 30,000m. et élevait le tumulus de plus de 50m. au-dessus de la vallée.

Ce tumulus est appelé dans la contrée le *tombeau d'Attila.*

Ceux qui pensent que la bataille de *Mauriac* a dû se livrer à Mairy-sur-Marne, trouveraient peut-être dans la présence de ce tumulus situé seulement à 10 kilomètres 1/2 de Mairy, dans la colline dont il occupe le faîte et dans le ruisseau, ou petite rivière, de Coole, quelques indices précieux pour leur thèse. Ils remarqueront aussi que Vesigneul est sur la voie romaine de Reims à Langres.

4. *Tumulus de Baudement, village situé sur les bords de la rivière d'Aube, à 3 kilomètres à l'ouest d'Anglure.*

Ce tumulus se trouve à l'entrée du village de Baudement, du côté de l'Est, sur le bord de la rivière d'Aube et au pied

d'une petite colline qui présente en cet endroit une forte déclivité ; on l'a planté de bois et on en a fait, au moyen de petites allées qui le contournent, un lieu d'agrément ; le sommet, pour cette cause, a été déprimé.

En plan, sa figure est celle d'un cercle légèrement aplati, dont le diamètre a 56^{m}. 1/2 ; sa hauteur, du côté de la rivière, est de 17^{m}. 35^{c}. ; elle n'est que de 10^{m}. 30^{c}. du côté de la colline ; primitivement, elle devait être d'environ 3^{m}. plus grande, ce qui portait l'élévation, du côté de l'Aube, à 20^{m}., et le cube de la masse de terre à plus de 10,000^{m}.

Ce tumulus n'a jamais été fouillé ; on dit que c'est le tombeau d'un officier romain du nom de *Cireneus*. Il se trouve à l'endroit où la voie de Sézanne à Troyes traversait la rivière d'Aube. Nous ajouterons aussi qu'il est situé à 10 kilomètres 1/2 de Méry-sur-Seine, où certains historiens placent le champ de bataille de *Mauriac*.

5. *Tumulus de Prouilly, village situé entre Reims et Fismes, presque à égale distance de ces deux villes, et à 2 kilomètres 1/2 au nord de la route.*

Placé au sommet d'une montagne qui domine la rivière de Vesle de 125^{m}. et qu'il surmonte encore de 10^{m}., ce tumulus s'aperçoit de toute la vallée, qu'il paraît commander. Il est situé à 1 kilomètre à l'Est du village de Prouilly. Sa base est une ellipse un peu renflée, dont le grand axe, qui a 59^{m}. 1/2, se dirige vers l'Orient ; sa hauteur a été de beaucoup diminuée par suite des fouilles dont nous allons parler ; elle est de 10^{m}., mais elle a dû être primitivement de 15^{m}. et le volume des terres de plus de 12,000^{m}.

Partout des sapins croissent sur ce tumulus.

En 1836 et 1837, M. Lécrivain, propriétaire à Jonchery-sur-Vesle, le fit fouiller ; voici ce qu'il nous a écrit à ce sujet : « J'ai reconnu qu'on avait d'abord construit une

« espèce de tour carrée en moëllons, qu'on avait ensuite « épaulée par des terres, de manière à produire une butte. « Je l'ai fouillée jusqu'à la base et même plus avant, mais « sans résultat ; on avait établi au fond un conduit, une espèce « d'aquéduc en pierres taillées assez grossièrement ; il partait « du centre et se dirigeait vers le Midi et paraissait avoir eu « pour objet l'écoulement des eaux pluviales qui devaient se « réunir au point où existe la butte, point présentant un « plan un peu concave. Sans doute on craignait que la sta- « gnation de l'eau là, en détrempant le sol, n'amenât de « l'affaissement ou quelque dérangement dans la construction. « Les eaux, en coulant, avaient déposé un sédiment dans ce « conduit, qui avait fini par l'obstruer tout-à-fait.

« Je n'ai rien trouvé, sauf une espèce de petite mé- « daille ou monnaie du règne de Constantin *Junior*, ce qui « peut faire présumer que l'origine de cette butte remonte- « terait à ce règne (330 à 340) ; et quelques dalles, qui ont « pu appartenir à un gradin ou escalier. J'ai trouvé aussi « dans les matériaux une motte de plâtre dans laquelle était « engagé un anneau de fer rongé de rouille. »

Cette butte porte le nom de *Tombeau de Pharamond.*

Nous avons épuisé les renseignements que nous pouvons fournir au Congrès sur les voies, camps et tumulus romains qui se trouvent dans le département de la Marne : puissent-ils lui paraître suffisamment intéressants ! Nous serions surtout heureux que son savant et éminent Directeur vît, dans cette notice, le faible tribut de notre hommage pour l'œuvre immense qu'il a entreprise et qui sera la gloire de notre pays !

NOTICE

SUR

LE CAMP DES LOUVIÈRES

ET QUELQUES ANTIQUITÉS DU PERTHOIS,

PAR M. PESTRE,

Sculpteur à Vitry-le-François.

Le camp des Louvières est situé sur le territoire de Vitry-en-Perthois, à 2 kilomètres de l'ancienne ville de ce nom, et à 1 kilomètre et demi de Vitry-le-François. Il occupe l'extrémité sud-ouest d'un plateau, de 50^m. au-dessus des prairies, vers lesquelles il descend par une pente très-rapide. Deux rivières, la Marne et la Saulx, qui coulent au pied, et la rapidité du versant, servaient de défense à ce côté du camp, qui était protégé, du côté des terres, par une enceinte retranchée.

Le camp n'a pas la forme du carré long, généralement adoptée par les Romains dans les premiers temps de l'Empire. C'est plutôt un losange irrégulier, dont l'un des côtés (celui du Nord) est fermé par un quart de cercle. Sa plus grande longueur, mesurée diagonalement, est de 500^m., et sa largeur de 190^m. Il couvre une surface, à l'intérieur des retranchements, de six hectares, environ douze arpents.

Les terres provenant des fossés ont été rejetées du côté du camp, mais non pas toujours en face. Elles ont été reportées, selon les besoins, sur toute la ligne des épaule-

vant, aboutit à la porte du milieu, et le partage en deux parties à peu près égales. Chaque porte communiquait à un chemin qui ne se présentait pas en face, mais qui arrivait perpendiculairement à l'enceinte. De la porte, on arrivait au chemin, par un détour de 40m. latéral à l'enceinte.

La porte du Midi conduisait à un chemin qui descend vers la prairie et la rivière de Saulx.

Ce chemin, dont une partie a disparu, a conservé le nom de ruelle des *Barbattes* ou des *Barbares.* Il devait servir à la cavalerie pour les approvisionnements de fourrage, et pour conduire les chevaux à l'abreuvoir.

Le chemin du milieu, qui conduit à Vitry-en-Perthois, et qui se relie, à un kilomètre du camp, à une bifurcation de la ruelle des *Barbattes*, servait de communication entre ces deux places.

Il prend successivement, en partant du camp, les noms de ruelle du *Coq*, ruelle des *Biaumes* et de ruelle des *Baudettes*.

Le chemin du Nord conduit à un tumulus bien connu dans le pays sous le nom de *tomelle* ou tombelle de Couvrot, qui est situé au sommet de la côte de ce nom, d'où il domine le village, au Nord et à 1 kilomètre du camp. La *tomelle* de Couvrot a dû servir comme poste d'observation et pour protéger une colonie, qui a probablement précédé le village situé au pied de la côte.

En 1824, on y a fait des fouilles (imparfaites, il est vrai) et on n'y a trouvé aucune trace de sépultures. Le tumulus était en communication avec le camp par le chemin des Châteliers, et avec la ville par un chemin qui passait au pied du mont de Fourche et se reliait au grand chemin du camp à la ville. Au pied du mont de Fourche et non loin de ce chemin, on a trouvé, il y a soixante ans, en façonnant une vigne, des armes, des ossements et du charbon.

Le camp des Louvières est-il un camp romain et se rattache-t-il, par un système de défense commune, au camp d'Attila et à ceux qu'on trouve sur la frontière de la Belgique gauloise : les camps romains de l'Argonne, celui de Fains et celui du Châtelet, entre St.-Dizier et Joinville ?

Son existence est généralement ignorée ; aucun des objets qu'on y a trouvés n'a été conservé ; ce sont des armes dont on ne connaît plus la forme, et des monnaies dont on n'a conservé ni les dates ni les indices qui auraient permis d'en reconnaître l'origine.

L'histoire n'a conservé aucun fait relatif aux ruines dont j'entreprends la description. M. de Torcy, dans une notice sur Vitry-en-Perthois, et après lui M. l'abbé Boitel, attribuent l'origine de cette ville à quelque légion romaine qui aurait établi son camp dans le voisinage. C'est tout ce qu'ils disent du camp, dont ils paraissent pressentir l'existence sans l'indiquer.

C'est donc avec le seul secours des objets qui ont été trouvés dans l'emplacement du camp et dans les environs, et par l'analogie des ruines, des chemins et des établissements qui avoisinent le camp, que nous allons essayer d'en rechercher l'origine.

Le camp est assis au sommet d'un plateau qui domine deux rivières, les prairies et les plaines qui s'étendent au-delà. Son occupation devait convenir comme poste d'observation. Les chemins, qui communiquent avec Vitry-en-Perthois et les établissements voisins, me paraissent indiquer suffisamment qu'il a dû être occupé pendant un assez long temps ; et ce, depuis la fondation de la ville, ou au moins du château de Vitry.

Ces preuves d'occupation permanente me porteraient à croire que ces ouvrages, malgré leur imperfection, ont dû être faits par les Romains, pour protéger les établissements

voisins et les frontières de leurs possessions contre une attaque subite des barbares, lors des invasions du Ve. siècle.

Les noms des chemins, conservés par la tradition, viennent à l'appui de cette conjecture. On sait que les Romains divisaient leurs troupes en légions, et ces dernières en cohortes et en manipules. Chacun de ces corps militaires avait un signe qui le faisait reconnaître, et ces signes étaient composés d'êtres chimériques et d'animaux. Au nombre de ces derniers étaient l'aigle, la louve, le sanglier, le cheval, etc. Or, les cohortes qui avaient pour enseigne la louve ont pu s'appeler les Louvières, et si le camp était confié à leur garde, ou si elles s'y sont signalées par un acte d'éclat, elles ont dû donner leur nom à cet établissement, comme la légion *la Victorieuse* avait donné le sien à la ville de Vitry. Les manipules, qui avaient la garde du château, ont pu prendre le nom des Châteliers et le donner, par suite, au chemin dont ils faisaient leur passage habituel en se rendant de la ville ou du camp au tumulus.

Les noms des autres chemins et des lieux voisins s'expliqueraient de la même manière, par le passage habituel des troupes, ou par le souvenir de leur courage dans les nombreux combats qui ont eu lieu autour de la ville.

Trois témoignages attestent l'opiniâtreté meurtrière de ces combats. Le premier, au pied du mont de Fourche, au lieu dit les *Pathes* ou les *Parthes :* on y a trouvé des ossements, des armes, du charbon. Le second, près du chemin qui conduit de la ville au camp, et à 1 kilomètre de Vitry-en-Perthois. Depuis quelques années, on y prend une terre blanche et onctueuse pour les bâtisses des pays voisins; en faisant les fouilles, on trouva, dans une couche peu profonde de remblais, une quantité considérable d'ossements jetés en désordre : les hommes auxquels ils avaient appartenu avaient

été jetés là dans tous les sens, les uns droits, les autres repliés sur le côté ; on y a trouvé un os de la cuisse (le fémur) qui avait été fracturé et qui s'était ressoudé par un nœud à la place de la fracture ; les têtes qu'on y a trouvées avaient conservé toutes leurs dents ; elles avaient dû appartenir à des hommes jeunes encore ; on y a trouvé aussi des armes de même grandeur et de même forme que celles des tombeaux du mont Bergeon ; une grosse boucle et divers objets d'équipement. Le troisième au fossé des Sarrazins, lieu situé au bord de la Saulx, à 500^{m}. du camp. C'est un petit vallon, ou plutôt un ravin, où on a trouvé aussi depuis long-temps des armes, des ossements et quelques monnaies qui n'ont pas été conservées.

A 1 kilomètre et au Midi du camp, sur la rive opposée de l'ancien lit de la rivière, existait une colonie qui était en communication avec le camp par un gué et la ruelle des *Barbattes.* Cette colonie devait avoir de l'importance, car on retrouve des traces de son existence sur une étendue de 2 kilomètres, à partir du mont Bergeon et jusqu'aux faubourgs de Vitry-le-François. A différentes époques et depuis deux siècles, on a trouvé, de ce côté de la ville, des ruines qui ont fait supposer que celle-ci avait une plus grande étendue et une population plus nombreuse, qu'on évaluait à 12,000 habitants.

Du mont Bergeon, où était le cimetière, aux Marvis, à la Haute-Bande et jusqu'au chemin de la Marmotte, la couche de terre végétale est peu profonde. Elle couvre une couche de gravier qui a été fréquemment fouillée pour l'entretien des routes, et ces fouilles ont fait découvrir des traces d'habitations pauvres et probablement en bois. Les fondations sont indiquées par de petites tranchées pratiquées dans la couche de gravier et remplies aujourd'hui par une couche de terre noire et fine, mélangée à des blocailles en pierres

de toute nature. On y trouve des grès et des pierres de roche provenant de la Haute-Marne, des pierres calcaires de Chancenay, de la meulière et quelques granits comme ceux de la Bretagne. Ces matériaux étaient maçonnés, sans taille préparatoire, avec un mauvais béton composé de chaux et de briques concassées. Quelques habitations étaient couvertes en tuiles courbes et quelquefois peintes; le reste était sans doute couvert en bois, en paille ou en terre. Les tuileaux sont très-rares et, là où on les trouve, ils sont accompagnés de fragments de vases et de poterie d'une terre plus fine et d'une plus belle forme que partout ailleurs. On trouve dans toute l'étendue de la colonie des débris de poterie commune et mal cuite, des fragments de meule de moulin à bras, des patères, des coupes en terre fine et d'un beau rouge, des ustensiles de ménage, des couteaux. J'y ai trouvé un instrument qui a de l'analogie avec nos fourchettes : il est composé de trois dents faisant pièce avec un manche carré et légèrement tordu en spirale, comme les ferronneries du XVe. siècle. On y trouve encore des morceaux de silex, quelques coquilles d'huîtres et quelques monnaies impériales de Trajan à Constantin. On y trouve aussi des puits, qui n'ont pas été murés et dont l'existence se révèle par les remblais et par l'abondance des sources qui jaillissent à leur emplacement, dès qu'on y fouille. Près de l'un de ces puits, on a trouvé une petite auge en pierre, de 50^c. de longueur sur 30^c. de largeur, et quelques coquilles d'huître.

L'aire de ces habitations était pavée, dans quelques parties, avec des lames de pierres sciées, de 27 millimètres d'épaisseur. On trouve aussi des grandes tuiles plates à rebord. Une grande partie des pierres tendres est noircie et calcinée, et je pense que la colonie aura été détruite et incendiée lors des invasions. On n'y trouve pas de cendres, il est vrai, mais la terre végétale, qui a peu d'épaisseur, a été fréquem-

ment retournée par l'exploitation des cultures; les cendres mélangées à la terre ont dû se décomposer à la suite des temps.

Parmi ces ruines, on trouve quelques ossements d'hommes qui auront péri lors de la destruction de la colonie, et peut-être en la défendant. Une dernière circonstance me paraît démontrer d'une manière incontestable que ces habitations ont été surprises par une attaque soudaine. C'est une très-grande quantité de trous dans le sol des habitations, sortes de cachettes peu profondes, de toutes formes, cylindriques ou coniques, et dans lesquelles on trouve divers objets, et surtout des vases en poterie commune, contenant des ossements de volaille et de petits animaux qui servaient à la victuaille de ces populations.

En remontant le littoral de la Saulx jusqu'au village de Merlaut, c'est-à-dire sur une étendue de 6 kilomètres, on trouve des débris de poterie de même espèce que les précédentes, provenant sans doute des populations du Perthois, qui, lors de l'invasion, sont venues camper en ces lieux, sous la protection de la forteresse et de la ville de Vitry-en-Perthois.

Le cimetière de la colonie avait une étendue en rapport avec cet établissement. Sa longueur était de 400^{m}. et sa largeur de 150.

Les tombeaux y sont placés avec ordre; ils sont généralement orientés du Nord au Midi et quelquefois du Couchant au Levant. Les objets trouvés dans les tombeaux sont de peu de valeur, et ont dû appartenir à des personnages de médiocre condition.

Ce sont des bracelets en verre bleu, pénétrés de quelques filets blancs ondés; des bracelets en cuivre de différentes formes; quelques-uns en fil de laiton, faisant deux tours; d'autres, composés de dix demi-perles saillantes au dehors,

pouvant s'ouvrir par une charnière. Ces derniers étaient portés au bras, à la hauteur du biceps : j'en ai acquis la preuve par un os du bras (l'humérus) qui était pénétré de vert-de-gris.

On y trouve aussi des vases funéraires en terre blanche et fine, comme les poteries et les terres cuites de Mézières; des armes, de longues épées (de 80c. de longueur) à deux tranchants, avec arête au milieu, et dont les fourreaux étaient en fer, et quelques-uns en cuivre, mais pour des épées plus petites; des fers de lances, de framées et de javelots; les attaches en fer d'un bouclier en bois : la rivure des attaches indique l'épaisseur des planches qu'elles liaisonnaient à l'aide d'un couvre-joint aussi en fer; l'épaisseur des planches était de 27 à 30 millimètres; le couvre-joint, en s'oxydant, a conservé l'empreinte des filaments du bois. On y a trouvé aussi le crâne d'un grand enfant, sur lequel adhérait une apparence de chevelure, retenue par un galon en cuivre qui enveloppait la tête par deux tours, de haut en bas, croisés au-dessus du front, et un fragment de toile ou de linceul recouvrant le tout. Le crâne était imprégné de vert-de-gris, et c'est probablement à celui-ci qu'on doit la conservation de ces objets.

Parmi les sépultures se trouve une grande fosse, dont le fond, formé d'une couche de chaux, a conservé l'empreinte d'une grande quantité d'ossements, qui y sont mélangés et réduits en poudre. Le fond des autres sépultures est aussi formé d'une couche de chaux moins épaisse, qui, en pénétrant dans le gravier, a formé un béton imparfait. Quelques-unes des sépultures renfermaient des charbons entre des tuiles courbes, de même genre que celles trouvées dans les ruines de la colonie.

Les fouilles qui ont été faites dans ces derniers temps n'ont amené la découverte d'aucune pièce de monnaie; mais en

1611, en façonnant une vigne, à 100^{m}. des remparts de Vitry-le-François, on a trouvé des tombeaux, des armes et une médaille, qui ont été recueillis par M. de Salligny. Les tombeaux étaient en pierre ; l'un d'eux portait, sur le côté, une inscription *(Censorini C. R)*. Ils contenaient des dagues, des haches, des javelines, des lampes et des vases funéraires, enfin une médaille de l'empereur Gratien, propre à être portée au col. Sur la face était la tête de l'empereur, et au revers un homme relevant une vierge, avec cette légende : *Reipublicæ renovatio.*

En remontant le Perthois, on trouve de nombreuses ruines, dont je vais esquisser la description, à Pargny, à Sermaize, à Blesmes, à Scrupt et autour du village de Maurupt.

PARGNY-SUR-SAULX. A 1 kilomètre et au Levant de Pargny, sur un des points culminants de la plaine, on a fait, en 1850, pour l'établissement du chemin de fer, une tranchée qui a mis à découvert des fondations et des traces d'habitations de même genre qu'à la colonie du mont Bergeon. L'aire des habitations était en contre-bas de l'ancien sol, et formée d'une couche de gravier serré de 10^{c}. d'épaisseur. L'aire et les fondations sont couvertes d'une couche de cendres de 20^{c}. d'épaisseur, mélangée à des charbons et à des tuileaux. On a trouvé dans la couche de cendres un grand nombre d'ossements humains et d'animaux, des cornes de bœufs et de taureaux. Cette circonstance me fait supposer que l'établissement a été détruit et incendié à la suite d'une attaque qui n'a pas permis aux habitants de fuir, et contre laquelle ils se sont probablement défendus.

Dans toute l'étendue du monticule, le sol est couvert de tuiles plates à rebord. La plantation de quelques vignes en ce lieu a fait découvrir des tombeaux : dans l'un d'eux, on a trouvé, en 1775, les ossements de deux grands corps et d'un

enfant adulte, placé entre les deux, la tête aux pieds, et un couteau de chasse d'un beau travail, mais déformé par la rouille, qui a été remis au prieur de l'abbaye de Cheminon. On a aussi trouvé, dans les fouilles du chemin de fer, sept marches d'un escalier en pierre, fort usées.

La colonie était traversée par une voie qui a laissé son nom à la contrée (la voie la Colzanne). Elle a disparu en cet endroit; mais, à 200m., il existe encore un chemin qui devait y faire suite et qui, probablement, avant l'établissement de la grande route, conduisait à Sermaize et à l'établissement thermal. La colonie était alimentée par une fontaine, dont les eaux abondantes sont encore recherchées par les moissonneurs. Elle est indiquée aux plans du cadastre sous le nom de fontaine du Château. Près de la fontaine, une enceinte de fossés indique la place de l'ancien château. Les fossés sont peu profonds; les terres des côtés s'y sont amoncelées à la suite des temps; elles sont couvertes aujourd'hui de broussailles et de plantations.

Les travaux du chemin de fer ont été conduits avec une grande célérité. Les ouvriers occupés aux fouilles, qu'ils faisaient à la tâche, ne se sont point attachés à rechercher les objets enfouis dans le sol, et qui aideraient aujourd'hui à déterminer l'époque de ces ruines. On peut supposer néanmoins que les monnaies étaient rares en cet endroit, comme partout où on a trouvé des antiquités dans le Perthois.

Les seuls objets qui puissent imprimer un caractère à ces ruines sont les tuiles à rebord, généralement admises comme tuiles romaines; et les morceaux de pierre sciée, mince et d'égale épaisseur (25 à 27 millimètres), comme au mont Bergeon. Ces pierres proviennent des carrières de Ville-sur-Saulx.

L'analogie de ces lames de pierre et des fondations, avec celles trouvées près de Vitry, me fait supposer que ces deux établissements ont été détruits en même temps.

La destination des mêmes lames de pierre a été long-temps l'objet de mes recherches; le rapport de leur épaisseur avec la tuile plate de Pargny, qu'on trouve aussi, mais très-rarement, au mont Bergeon et au camp des Louvières, m'a fait croire un instant qu'elles servaient collectivement aux couvertures; mais on les trouve relativement en si petite quantité, que j'ai renoncé à cette conjecture; de plus, on en trouve dans les tombeaux, où elles étaient probablement placées sous les vases funéraires.

Sermaize. Cette localité fournit aussi son contingent d'antiquités. En 1851, en faisant des fouilles pour l'agrandissement de la fontaine minérale, on a trouvé des bijoux, des dieux lares et des monnaies impériales, de Néron à Constantin, qui ont été décrits dans un opuscule par M. Bénard, qui pense que les habitants, surpris par une invasion barbare, ont caché là leurs trésors.

La fontaine de Sermaize a porté jusqu'à nos jours le nom de fontaine des Sarrazins. Au siècle dernier, on y a trouvé des vases en bronze, et on y trouve encore, en fouillant profondément la terre, des fragments de meules de petits moulins et divers objets, mais surtout de grandes tuiles plates à rebord.

Scrupt et Blesmes. Lors de l'établissement du chemin de fer de Blesmes à St.-Dizier, on a trouvé, sur les territoires de Blesmes et de Scrupt, des ossements humains, des armes, de petits fers de chevaux ou de mulets, des bracelets en bronze d'un beau travail et quelques monnaies. Ces objets ont été dispersés. Cette année, un vigneron, en fouillant la terre, a trouvé un puits parfaitement muré en appareil régulier. Le puits était comblé, et, en retirant les terres, on a trouvé un petit buste en bronze, une pièce de monnaie et le

couvercle d'un vase. A Perthes, ancienne ville qui a donné son nom au Perthois, on trouve à chaque instant des objets du même genre et qui caractérisent bien l'époque gallo-romaine.

Mes investigations ne se sont pas étendues au-delà de l'arrondissement de Vitry; mais j'ai été frappé de cette longue trace de destruction qui passe sur tout le Perthois, de Sermaize à Pargny, à Blesmes et Scrupt, à Perthes, à Reims-la-Brûlée, dont le nom rappelle le souvenir de sa destruction, et sur tout le littoral de la Saulx qui avoisine Vitry-en-Perthois, qu'on appelait encore, il y a peu d'années, Vitry-le-Brûlé. Et parmi ces ruines, quand on trouve quelque objet (comme les monnaies, par exemple) qui puisse indiquer une date ou une époque, on voit que l'existence de ces établissements et de ces villes s'arrête au règne de Constantin. C'est donc après la mort de ce prince et à la suite de quelques grandes invasions, que tous ces établissements auront été détruits. Or, l'événement le plus important de ce genre se rapporte à l'invasion d'Attila, en 451. Le pillage et l'incendie étaient assez dans les habitudes de ce farouche conquérant pour qu'on puisse lui attribuer les ruines du Perthois.

On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, du lieu où s'est livrée la bataille qui a sauvé les Gaules des fureurs d'Attila. Il paraît bien établi que cette mémorable bataille s'est livrée dans les plaines de Châlons.

Les auteurs qui ont écrit l'histoire de la bataille ont donné la description des ouvrages de la Cheppe et l'itinéraire suivi par Attila dans les Gaules; je m'étonne qu'aucun d'eux ne se soit occupé de Vitry-en-Perthois avant la bataille. Son occupation devait avoir quelqu'importance pour les événements qui se préparaient. Attila n'aurait pas laissé derrière lui ou sur son flanc une place fortifiée au pouvoir de ses ennemis.

Il faut bien admettre que, comme toutes les villes voisines, elle devait être en son pouvoir. Mais comment et à quelle époque s'en était-il rendu maître?

Je pense avec M. Liénard, auteur d'une notice sur le camp romain de l'Argonne, qu'après avoir abandonné la ligne du Rhin, dont les barbares avaient forcé le passage, les Romains durent faire un dernier effort pour maintenir leur domination dans les Gaules, et qu'ils établirent alors les camps de l'Argonne, du Châtelet, de Fains, de Vitry et de Châlons, les rattachant à un système commun de défense.

L'auteur d'*Attila dans les Gaules* nous apprend qu'après le siége de Metz et le sac qui suivit, Attila partagea son armée en trois colonnes; que celle de gauche, sous le commandement de Wolomir, fut chargée de compléter la soumission de la première Belgique. Ce corps d'armée se rendit à Toul, puis à Naix (Nasium), qui fut saccagée et incendiée. De là il dut attaquer une partie des ouvrages de défense, les camps du Châtelet et de Fains; suivre la vallée de la Saulx, dont les abondants pâturages pouvaient pourvoir au ravitaillement d'une nombreuse cavalerie, et attaquer Vitry. Ces événements devaient concorder avec l'entrée d'Attila à Reims, vers le 15 mai 451.

A cette époque de l'année, la Marne est guéable au-dessus de Vitry, et les troupes d'Attila ont dû la traverser sur plusieurs points en se rendant par Troyes à Orléans.

Après une première défaite essuyée par Attila au siége de cette ville, Grégoire de Tours nous apprend qu'Attila se retira dans le camp ou dans les plaines de Mauriac, pour s'y préparer à une bataille.

Tous les auteurs qui se sont occupés de ces événements ont cherché à expliquer le nom de Mauriac ou Mauriacus, donné à la bataille par Jornandès, Grégoire de Tours et Grosley. Quelques-uns l'ont attribué à Maurupt, sans doute à

cause de sa position au milieu d'une grande plaine. On a rejeté cette conjecture, parce qu'alors on n'avait trouvé près de ce village aucun indice des combats. Examinons ce qu'elle avait de fondé.

Attila, dans sa retraite au-delà de Marne, avait, après sa défaite devant Orléans, essuyé des pertes considérables aux combats de Méry et de Pont-sur-Seine ; il avait dû perdre de sa présomption, et il dut songer à chercher une position non-seulement assez grande pour y développer sa nombreuse armée, mais qui fût encore couverte de positions dont la protection lui permît d'appeler à lui et de réunir à son armée, fort décimée, les garnisons et les troupes qu'il avait laissées dans la Saxe, la Lorraine et les pays conquis.

Or, il était peu de pays aussi favorables à ces opérations que les plaines du Perthois ; bien mieux que la Champagne, elles devaient pourvoir aux approvisionnements de fourrages et de toute nature d'une nombreuse armée. La Seine, puis les terrains arides alors de la Champagne, et enfin la Marne, le séparaient, de ce côté, de ses ennemis ; d'un autre côté, la ville de Vitry, les camps de Châlons, de l'Argonne, de Fains et du Châtelet formaient une ligne de ceinture dont Maurupt occupe le centre et d'où il pouvait, selon les besoins, distribuer ses forces.

Tous ces ouvrages devaient être en son pouvoir ; il n'était éloigné de chacun d'eux que d'une journée de marche ; prévoyant qu'il serait attaqué du côté de Châlons, il a pu ajouter aux ouvrages de défense, y porter la plus grande partie de son armée et y attendre Aétius et ses alliés, laissant les bagages, les femmes et le butin sous la protection de la place de Vitry et d'un corps de réserve, peut-être au camp des Louvières.

Au moment de la bataille, qui a duré quatre jours (du 10 au 13 septembre 451), l'armée d'Attila était composée de

230,000 hommes ; il avait en face l'armée d'Aétius et de ses alliés, forte de 193,000 hommes, qui arrivait par Reims et qui, après la prise des ouvrages de Nantivet et de St.-Remy, a dû lui couper la retraite par la route de Metz et par la voie romaine de Bar et de Naix *(Nasium)*, et le séparer des camps de l'Argonne et de Fains.

En quatre jours de combats, des armées aussi considérables doivent effectuer des mouvements de terrain d'une assez grande étendue. Après la prise des ouvrages de la Cheppe, Attila a pu se porter au-delà de la Saulx, s'y reformer sous la protection de la place de Vitry et y tenter un dernier effort dans les plaines du Perthois.

Si on admet cette conjecture et qu'il ait essuyé là une dernière défaite, la convention intervenue entre lui et Aétius, le quatrième jour, a pu prendre le nom du lieu où elle aura été contractée, et le nom de Mauriac indiquerait suffisamment que Maurupt doit être le lieu où se serait terminée cette guerre d'extermination, qui avait menacé la civilisation des Gaules et leur existence.

Je me suis proposé, dans ce travail, de recueillir les matériaux qui peuvent intéresser l'histoire de mon pays, et de les livrer à l'appréciation des hommes éclairés qui s'occupent de nos antiquités nationales. J'ai cru devoir les compléter par quelques conjectures résultant de mes impressions en face des objets que j'ai pu découvrir, et dont une partie échappe toujours à la description. Je ne doute pas qu'elles ne soient susceptibles de réfutation, mais je n'en aurai pas moins atteint mon but, si j'ai pu provoquer quelque éclaircissement sur les faits historiques qui intéressent notre localité.

MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE ABBATIALE DE MONTIERENDER,

PAR M. L'ABBÉ R.-A. BOUILLEVAUX,

Curé de Perthes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie de Reims, etc.

Et mirum in tam humili corde potuisse inesse tam magnum animum.

Comment se fait-il que, dans des cœurs si humbles, il y ait un si fier génie? *Vita Hugonis, ab.*

En entrant dans l'église de Montierender, une des plus belles et des plus intéressantes de l'ancien diocèse de Châlons, on éprouve cette sainte émotion qui porte aux sentiments pieux et qui élève vers le créateur l'âme capable de réfléchir.

Cette église n'est paroissiale que depuis soixante ans. Autrefois, enclavée dans le monastère, elle servait exclusivement aux religieux. Lors de sa première construction, elle avait été dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul; elle passa ensuite, au XIVe. siècle, sous l'invocation de Notre-Dame en son Assomption; elle conserva ce vocable jusqu'à la suppression des ordres monastiques, en 1791. Alors, ou plutôt au rétablissement du culte, l'église abbatiale remplaça celle de la paroisse, qui fut détruite. Elle prit le nom de St.-Remi. C'est sous l'invocation du saint ar-

chevêque de Reims qu'en 701 l'église paroissiale avait été consacrée.

Nous connaissons l'origine du sanctuaire élevé par saint Berchaire en l'honneur de Dieu et des saints apôtres. C'était vers l'an 666. Le saint abbé d'Hautvillers, enflammé de zèle pour la gloire de son Maître, vint fixer sa cellule au milieu du Der et élever un oratoire où nous voyons aujourd'hui notre majestueuse basilique ; mais c'est une erreur de croire que notre saint fondateur construisit le monument qui fait l'objet de cette notice (1).

Ce fut vers 980 que les nefs, encore debout, furent élevées. Elles sont l'œuvre d'Adson, qui, par son *Antechrist*, avait ramené un peu de courage au cœur de l'humanité. Devant l'imminence de la fin du monde, les grands travaux avaient cessé. Adson, voulant, par des actés visibles aux yeux de tous, combattre cette idée que l'an 1000 devait être le signal de la fin des temps, se mit à l'œuvre. Les églises de l'abbaye du Der, de Notre-Dame de Vassy, du prieuré de Ville-en-Blaisois et d'Ambrières furent commencées, et des sentiments de joie et d'espérance succédèrent à la tristesse et au désespoir (2). La mort vint surprendre Adson en 992. Bérenger, son successeur, continua, mais sur un autre plan, dit une chronique, la grande œuvre de l'illustre abbé. On a conclu de là que le chevet et les chapelles rayonnantes étaient son ouvrage. Cette opinion ne peut être admise, car il est certain que cette partie de l'édifice accuse le style ogival du XIIIe. siècle. Bérenger a pu, comme on le voit à Vignory, élever un sanctuaire voûté en berceau; mais la construction des voûtes au Xe. siècle était encore dans l'enfance, quant à la résistance et à la poussée. Il n'est donc pas

(1) Voyez *Les moines du Der*, par l'abbé Bouillevaux, page 36.
(2) Voyez *id.*, p. 106.

étonnant que, bâtie sur un sol aussi humide que l'est celui de Montierender, l'œuvre de Bérenger ait duré peu d'années. Détruit après deux cents ans d'existence, le sanctuaire de Bérenger fut relevé tel que nous le voyons aujourd'hui (1).

Quel fut l'abbé qui traça le plan de cet édifice, dont la disposition générale est si grande et si noble? Quels sont les artistes qui élevèrent ce chevet, si remarquable par sa voûte majestueuse, par ses admirables proportions, par ses belles galeries et par ses chapelles absidales? Nous ignorons leurs noms : jadis connus seulement de leurs frères en religion, ils gisent peut-être sous les froides et silencieuses dalles de l'édifice. Quelques priviléges, accordés par l'abbé Rodolphe, de 1220 à 1236, aux habitants de Nully et de Tremilly, sous la condition expresse qu'ils amèneront des pierres pour construire l'église, semblent, il est vrai, nous donner quelque satisfaction. Du reste, ici, rien ne doit nous étonner, quand nous lisons le chapitre LVII, *De artificibus*, de la règle de saint Benoit, où le saint patriarche recommande aux artistes des monastères de son ordre d'exercer leur art avec humilité (2).

Ce monument, trop long-temps méconnu, a enfin attiré l'attention du Gouvernement. Une restauration intelligente, exécutée par M. Boeswilvald, architecte des plus distingués de notre époque, va faire disparaître toutes les espèces de vandalisme que signalait, il y a quelques années, M. le comte de Montalembert. Bientôt il ne restera plus trace des mutilations, des réparations qui déshonorent cette église, ni des ornements même dont on avait prétendu l'embellir. En

(1) Une tradition, depuis long-temps accréditée, fait croire que cette église fut fondée sur pilotis.

(2) *Regula sancti Benedicti*, c. 92.

rendant à toutes les parties de l'architecture leur ancien caractère, on leur rendra leur première beauté.

L'église de Montierender, par la réunion de divers genres d'architecture, offre à l'archéologue un précieux sujet d'étude. Deux parties principales la composent : la nef centrale et ses ailes jusqu'au sanctuaire sont de l'époque romane ; le chevet, les chapelles qui l'environnent et la tour durent être construits vers la première moitié du XIIIe. siècle. A la place que devait occuper le bras septentrional du transept, dont on commença seulement les murs, on construisit, au XIVe. siècle, une travée sur laquelle s'ouvre parallèlement au déambulatoire, une chapelle absidale où sont maintenant les fonts baptismaux (1). Les sacristies contiguës à cette chapelle et la salle capitulaire sont du même style. Si nous ajoutons que le portail fut réédifié au commencement du XVIe. siècle, nous connaîtrons l'âge de toutes les parties de l'édifice.

L'église de Montierender, dont le chevet est parfaitement orienté, présente, pour dimension principale, dans œuvre, une longueur de 71^m. 26^c., sur une largeur de 20^m., sans y comprendre la chapelle du baptistère. L'élévation des plus hautes voûtes, depuis le sol jusqu'à la clef, est de 21^m. La largeur de la façade, y compris les contreforts des faces latérales et la tour, est de 21^m. 40^c. Le clocher s'élève à une hauteur de 64^m. Les matériaux qui entrent dans la construction des nefs, sont le petit appareil et un blocage noyés dans un mortier très-dur. L'extérieur de ces nefs n'offre rien de particulier. Il n'en est pas de même du chevet de l'édifice ; il présente un coup-d'œil grandiose : on croirait voir une vaste cathédrale. Tout entier bâti en grand appareil, à l'ex-

(1) Au XVIe. siècle, on fut obligé de relever cette travée, qui tombait en ruines.

Chacune des travées du sanctuaire est séparée de l'autre par une grande colonnette ornée d'un chapiteau qui reçoit les arêtes et les nervures des voûtes. Ces colonnettes, monocylindriques, qui autrefois devaient descendre sur la corniche des colonnes géminées où une cariatide ou figure grimaçante les attendait, se terminent aujourd'hui en dais, à 4^{m}. des colonnes, à peu près au niveau des galeries du triforium : ces dais, séparés en trois parties, sans être tout-à-fait pareils dans leurs découpures, ressemblent assez à un édifice flanqué de deux tourelles. Ils sont loin d'être travaillés avec la délicatesse qui, dans les siècles suivants, rendra si admirables les Jérusalem célestes; c'est l'art dans son enfance, mais on prévoit déjà que plus tard cette partie de l'ornementation sera l'objet d'un goût exquis de la part des artistes. Nous avons encore à signaler dans les colonnettes dont nous venons de parler, une particularité très-caractéristique de l'architecture du XIIIe. siècle; c'est que ces colonnettes du chœur, comme toutes les autres de l'église, excepté celles des arcatures et des galeries, ont leur fût coupé en deux ou trois parties par des anneaux de pierre de forme prismatique, qui semblent, comme des crampons, les rattacher énergiquement au mur. Deux de ces colonnettes, retombant à peu près dans le milieu de la première travée du chœur et portant un arc-doubleau, partagent en deux parties les voûtes de cette travée. Elles viennent s'asseoir sur deux têtes grimaçantes, l'une d'homme et l'autre de bœuf.

La voûte du sanctuaire se recommande par son extrême légèreté ; elle est divisée par huit longues arêtes, dont les nervures figurées en tore commencent à se séparer en deux par une ligne peu profonde et accompagnée, de chaque côté, d'une petite scotie. La clef qui les unit est sans ornements.

Nef principale. La nef centrale est un parallélogramme, dont la longueur est de 39^{m}. 49^{c}. et la largeur de 10^{m}. Les

murs en sont peut-être un peu nus, mais la hardiesse de leur projection fait oublier la sévérité de leur aspect ; ils s'élèvent à 21ᵐ. et sont soutenus par seize piliers carrés de 95ᶜ. de largeur sur chaque face.

Ces piliers sont sans base, au moins visible, car elle pourrait être perdue sous le dallage. Ils n'offrent pour tout ornement qu'une simple moulure en forme de corniche, qui tient lieu de chapiteau. L'arcade à plein-cintre qui les surmonte dans le sens parallèle de l'axe, est à vive arête et sans moulures. Ces piliers sont contre-butés par des arcs à plein-cintre en forme d'arcs-boutants, qui ont pour appuis des pilastres engagés dans les murs latéraux.

Au-dessous des arcades, auxquelles les piliers servent d'appuis, règne dans toute la longueur du mur un cordon composé d'une baguette et d'un talon renversé. C'est au niveau de ce cordon que s'ouvrent les baies géminées du triforium, dont la hauteur est de 3ᵐ. ; la grande arcature qui les encadre n'a pas moins de 4ᵐ. de hauteur ; le large tympan qui en remplit la partie supérieure est échancré par des arcadioles dont les pieds-droits reposent sur des colonnettes accouplées, placées dans l'axe des baies. C'est par ces arcadioles, aujourd'hui aveugles, que le jour de la nef centrale pénétrait dans la galerie du triforium. Les chapiteaux de ces colonnes sont de forme cubique ; quelques-uns présentaient autrefois des traces de peinture. On en voit aussi sur les chapiteaux des chapelles absidales. A près de 8ᵐ. de ces arcades, au-dessus d'un espace complètement uni, s'ouvrent les fenêtres romanes à plein-cintre et légèrement ébrasées de biais ; elles ont environ 3ᵐ. de hauteur sur une largeur de 1ᵐ. 50ᶜ.

La nef centrale est couverte, depuis trois cents ans, d'un fond cintré en planches, établi entre les entraits et les faux entraits, de sorte que les entraits paraissent sous cette voûte. Autrefois, dans presque toutes les nefs des églises romanes, on voyait la charpente.

Nefs latérales. Les nefs latérales ont chacune de longueur 31m. 85c., et de largeur 4m. 70c. Elles présentent peu d'intérêt et n'offrent que l'aspect des allées d'une cave sombre et humide. Les fenêtres qui autrefois les éclairaient sont murées pour la plupart. Si l'on excepte trois travées de l'aile septentrionale, qui présentent les caractères du style du XIIIe. siècle, toutes les voûtes construites au XVIe. sont à nervures prismatiques. La plupart des clés portent des écussons dont les armes ont disparu sous le marteau révolutionnaire. On voit encore, dans l'aile septentrionale, à la première travée et à la dernière, le contour de deux portes qui correspondent aux cloîtres ; c'est par là que les religieux venaient ordinairement à l'église et faisaient la procession, comme cela se pratique encore dans les monastères de leur ordre. Ceci regarde seulement les collatéraux parallèles à la nef romane.

Le prolongement de ces nefs, qui forme le déambulatoire, doit attirer, ainsi que les chapelles absidales, toute l'attention de l'archéologue.

Le pourtour du sanctuaire a de longueur 41m., de largeur 3m. 30c.

Autour du prolongement des nefs latérales qui enveloppe le sanctuaire, rayonnent cinq chapelles. Celle placée au chevet, plus grande que les autres et plus somptueusement décorée, est dédiée à la Vierge mère. Sa dimension est si considérable qu'elle paraît en quelque sorte une église accolée à une autre église. Sa longueur dans œuvre est de 10m. 80c., sa largeur de 6m. 84c., et sa hauteur de 7m. Sept pans coupés, tous séparés par des colonnettes de la même forme que celles du sanctuaire, sept fenêtres géminées, à lancettes, couronnées d'un tore qui en renferme les baies et se termine en tête d'ange; des arcatures trilobées du plus bel effet ; telle est la construction générale de cette chapelle, dont l'architecture est parfaite en son genre.

Les autres chapelles, formées de trois pans, sont éclairées par trois fenêtres à ogive, à peu près équilatérales et fortement ébrasées; les archivoltes de ces baies sont composées de deux tores retombant sur deux colonnettes en retraite de chaque côté; elles sont à une seule baie. Au bas de l'appui de ces fenêtres, circule un large cordon qui reçoit les piédestaux des colonnettes, et au-dessous de ce cordon s'ouvrent des arcatures à trois et à deux lobes.

Les voûtes de ces chapelles sont, comme dans le sanctuaire, revêtues de nervures à tore campées sur deux petites scoties. Les fenêtres d'une des chapelles méridionales ont sur leur archivolte un réseau de fleurons crucifères.

Ces chapelles étaient placées sous l'invocation des saints dont l'abbaye possédait les reliques insignes. Deux autels, dont l'un était dédié à saint Berchaire, fondateur du monastère, et l'autre à sainte Théodosie, disparurent il y a plus de trente ans, pour faire place à deux confessionnaux. Dans le déambulatoire, on doit remarquer, en face des colonnes accouplées qui soutiennent les murs du sanctuaire, et aux angles des chapelles, d'autres colonnes monocylindriques séparées des murs de l'espace de 1m. environ, et se rattachant aux angles des chapelles par une petite arcade ogivale. Elles supportent jusqu'à neuf ou dix nervures, soit des nefs latérales, soit des chapelles. Toutes ces arcades, une seule exceptée, avaient été remplies par une maçonnerie, il y a cinquante ans, pour empêcher la descente des claveaux, et ainsi les chapelles ne pouvaient plus communiquer entr'elles.

Le mur de la première travée de l'aile méridionale, qui fait face au premier pan du sanctuaire, est percé par une rose toute simple de 1m. 1/2 de diamètre; elle est environnée d'un tore; à l'extérieur, l'encadrement est formé par des billettes cylindriques, espacées également; c'est là seulement que se trouve cette espèce d'ornementation. Au-dessous de

cette rose, mais non dans son axe, sont percées deux petites baies dont les arcs en ogive sont soutenus par des colonnettes. Là aussi, on remarquera un anneau d'une grosseur démesurée, qui presse la colonne au-dessous du chapiteau. Il existe dans le déambulatoire quelques figures grimaçantes et de petites niches renfermant des têtes de moines.

Portail. Le portail ne présente qu'une entrée, dont la largeur est de 3m. 45c. Il se compose du pignon de la nef romane et d'une tour. Ce pignon fut rebâti par l'abbé de Deinteville, dans les premières années du XVIe. siècle. Une immense fenêtre s'ouvre sur la nef centrale; elle est sans grâce et coupée par un meneau supportant deux ogives flamboyantes, surmontées d'un écusson où autrefois on voyait, en vitraux historiés, les armes de la maison de Deinteville. Cette immense baie ne se trouve pas dans l'axe du pignon; ce fut sans doute en vue d'une meilleure distribution de lumière. La porte, en plein-cintre, est ouverte dans une archivolte formée de trois tores prismatiques. De chaque côté, tout près des jambages, s'élèvent deux pilastres surmontés de pinacles à crochets. Il y a environ trente-cinq ans, le cintre de la porte était couronné par un grand arc en accolade, décoré de crochets en feuilles de choux très-élégantes. Cet arc se terminait, peu au-dessous de l'appui de la fenêtre, par un pédicule et un large bouquet qui venait s'épanouir entre les deux pinacles. De chaque côté du pédicule se trouvent deux niches qui renfermaient les statues de saint Pierre et de saint Paul, couronnées de Jérusalem célestes et chaussées d'un cul-de-lampe formé par les crochets allongés du fronton. Les Jérusalems célestes, le trumeau et la statue de Notre-Dame qui l'ornait, tout a disparu.

Le clocher. Le clocher ne se fait remarquer que par de hauts et larges contreforts à cinq redents, et quelques rares baies ogivales très-étroites, ornées de deux colonnettes por-

tant le tore de rigueur et disposées sur deux étages, à environ 25m. du sol. La tour est en pierre jusqu'au dernier étage et du même style que le sanctuaire et les chapelles rayonnantes. Elle est couronnée par une cage ou lanterne carrée, en bois, dans laquelle sont suspendues trois belles et harmonieuses cloches. Cette lanterne, dont le sommet s'amortit brusquement en pyramide, sert à son tour de support à une campanille aussi en bois, dans laquelle s'agitent les timbres de l'horloge. La tour était sans doute destinée à porter dans les airs une autre flèche en pierre, au lieu de cette cage dont elle est maigrement couronnée, car elle est d'une construction très-massive, mais cette flèche ne fut jamais commencée (1). La partie basse du clocher contient une salle carrée dont les voûtes, d'une extrême solidité, retombent dans le milieu par le moyen de quatre arcs-doubleaux et de quatre nervures, sur une grande colonne polygone qui s'enfonce dans le sol. Les religieux avaient séparé cette salle en deux, dans le sens de la hauteur. C'est dans la partie supérieure qu'étaient conservées les archives du monastère. Là, elles étaient plus en sûreté que partout ailleurs contre le pillage et l'incendie. Cette salle porte encore aujourd'hui le nom de *Salle des Archives.*

Avant de parler de l'ornementation, il nous reste à dire quelques mots de la chapelle du baptistère, de la chapelle ardente et des crédences.

Chapelle du baptistère. Placée au nord de la nef septen-

(1) La tradition rapporte qu'autrefois cinq clochers s'élevaient vers les cieux; nous ne le contestons point, mais nous n'avons trouvé de preuves d'existence que pour deux, sans parler de celui que nous voyons aujourd'hui. L'un faisait pendant à celui-ci; il fut détruit sous l'abbé de Deinteville. Pour l'autre, il existait dans la première travée sud du déambulatoire. La voûte présente ici des traces certaines de l'existence de quatre cloches.

trionale, elle s'ouvre, comme nous l'avons dit plus haut, sur une travée qui fait communiquer l'église aux sacristies. Sa construction remonte aux premières années du XIVe. siècle; elle est à cinq pans coupés, mais deux fenêtres seulement l'éclairent; les trois autres pans sont aveugles et présentent seulement les contours des baies, dont l'ogive est plus aiguë que dans le reste de l'église.

Les colonnettes de cette chapelle sont plus nombreuses et plus légères que celles de l'église; leurs chapiteaux sont ornés de feuilles, de fleurs et de fruits, se rapprochant beaucoup plus de la nature que dans le reste de l'édifice.

Au-dessous des baies sont pratiquées, deux à deux, des arcatures ogivales trilobées.

C'est dans cette chapelle qu'en face de l'arcade romane voisine de l'arc-de-triomphe, à 2 ou 3^{m}. au-dessus de la porte de la première sacristie, on voit une ouverture, aujourd'hui murée; c'est de là que descendait, en s'attachant à des piliers, le grand et bel escalier tournant à l'usage des religieux. Il occupait presque toute la chapelle du baptistère et communiquait au premier étage des bâtiments claustraux.

Chapelle ardente. La cinquième travée de l'aile septentrionale fut, au XIIIe. siècle, décorée avec quelque luxe. Elle était, pour les religieux qui venaient de mourir, ce que nous appelons aujourd'hui la chapelle ardente.

C'est une niche construite dans la muraille, à 1^{m}. du sol; sa profondeur est de 50^{c}., sa hauteur de 1^{m}. 30^{c}., et sa longueur de 1^{m}. 85^{c}. Les pieds-droits de cette niche sont garnis de colonnettes. Au-dessus s'ouvre une fenêtre géminée, et en face du meneau s'élève une curieuse colonnette, dont le fût représente, dans la partie supérieure, un tronc d'arbre privé de ses branches. On plaçait le corps dans un cercueil sans que la face fût couverte du linceul, puis on le déposait dans l'ouverture pratiquée dans la muraille, entre le cloître et le

collatéral ; il restait dans cette espèce de tombeau, qui est à hauteur d'appui, jusqu'au moment du service. En face de cette travée, dans le mur de l'aile méridionale, il y avait aussi une ouverture semblable, dans laquelle on plaçait le cercueil, et les fidèles du dehors, qui ne pouvaient entrer dans le monastère, venaient offrir à Dieu leurs prières, et, de l'extérieur, ils jetaient de l'eau bénite sur le mort. Cette dernière ouverture est fermée.

Crédences. Chacune des chapelles absidales possède, à la droite de son autel, une crédence destinée à recevoir les vases et la matière du sacrifice. Celle de la chapelle de Notre-Dame est très-curieuse ; creusée profondément sous deux arcatures, elle contient deux cuvettes perforées traversant le mur de l'église.

Ornementation. Pour ne point embarrasser notre description, nous avons cru devoir renvoyer ici quelques détails sur l'ornementation produite par les arcatures, les clés de voûte, les chapiteaux et les corniches. Les arcatures, taillées profondément dans la muraille, règnent tout autour du sanctuaire, dans les chapelles absidales ; elles ont 2^{m}. 25^{c}. de hauteur, et vont trois à trois dans chaque pan de Notre-Dame. Rien de mieux dégagé, de plus fortement accentué que ces lobes ornés de plusieurs moulures et supportés par de gracieuses colonnettes ; rien de charmant comme ces fleurons piqués entre chaque arcature et découpés de mille manières ; rien de plus élégant que ces chapiteaux taillés avec un soin minutieux, et attestant le travail d'ouvriers savants et exercés ; tout est simple et sans recherche, mais d'une variété remarquable : pas un chapiteau, pas un fleuron ne se ressemblent, et ce sont pourtant presque toujours les mêmes feuilles qu'on représente étalées, inclinées, contournées, entablées avec une grâce infinie ; et dans cette variété règne un ensemble, une harmonie indéfinissables. Chacune des colonnettes est adossée

à un trumeau, lui-même orné d'un chapiteau ou plutôt ordinairement d'une feuille de chêne qui va s'unir, se marier aux autres feuilles de la colonnette. Dans les deux premières travées de l'aile septentrionale, on remarque une nouvelle variété : ce sont des trilobures d'une autre espèce, où les deux premiers lobes, s'ils méritent ce nom, se brisent dans leur milieu pour faire un angle et un plus grand nombre d'arcades bilobées. Le beau fleuron à cinq feuilles, entouré d'une riche guirlande de feuilles de chêne, qui forme la clé de la voûte de Notre-Dame, mérite d'être vu. Les clés des autres chapelles sont curieuses aussi ; deux d'entr'elles sont accompagnées d'un petit monstre à figure grotesque, ayant la tournure d'un singe, et qui semble vouloir les embrasser ou se rattacher à la guirlande qui les environne, de peur de tomber.

Toutes les corniches méritent une attention spéciale ; celles du grand comble sont soutenues par des modillons consistant en un simple chanfrein ou en diverses moulures, ou en têtes de clous ; les autres sont ornées de riches et curieux modillons, qui présentent les formes les plus variées : ce sont des têtes d'hommes et d'animaux, des têtes de moines coiffés de leur capuchon, des têtes d'anges, des oiseaux, des têtes de chien, de renard, de loup, de lion ; enfin, des figures fantastiques et grimaçantes. Dans tout cela, on remarque de la gaieté, de la paix, de la tristesse et de la douleur. Il y a dans cette variété des figures admirables, que les artistes de notre époque sont loin de dédaigner.

Toutes les fenêtres de l'extérieur sont revêtues de colonnettes annelées, comme celles de l'intérieur, ainsi que le trumeau des baies géminées.

Au chevet, des têtes monstrueuses de lion, de taureau, etc., servent de bases aux colonnettes adossées au trumeau des fenêtres. Les arcades des fenêtres de la chapelle de Notre-

Dame sont ornées de gracieux rinceaux, paraissant formés de feuilles de vigne.

On peut dire que les colonnes et colonnettes s'élèvent en profusion dans la partie absidale de l'église de Montierender, quoique l'espace soit assez restreint. On compte, tant dans le rond-point que dans les tribunes et chapelles, à l'intérieur et à l'extérieur, cinq cent quatre-vingts colonnes et colonnettes, ainsi départies : quarante-cinq pour le sanctuaire et les voûtes, quatre-vingt-quinze pour les tribunes, quarante-trois pour les galeries, vingt-cinq pour la claire-voie, soixante-dix pour la chapelle de Notre-Dame, cent soixante-seize pour les chapelles attenantes et nefs collatérales ; enfin, soixante pour la chapelle des fonts ; l'extérieur en a soixante-dix pour sa part. En vérité, on s'y méprend ; c'est une forêt où croissent toutes sortes d'arbres grands et petits. Presque toutes attachées au piédestal par quatre griffes qui les enracinent au sol, chacune de ces colonnes est, pour ainsi dire, revêtue de son feuillage particulier. Une essence pourtant tend à dominer, comme dans le Der ; c'est le chêne, dont on reconnaît facilement la feuille aux lobes arrondis, et qui offre à l'œil une variété de positions remarquable. Ensuite apparaît très-souvent, mais toujours comme une réminiscence de la feuille d'acanthe, la feuille à crochets finissant en pointe insensiblement recourbée ou se terminant plus souvent, comme son nom l'indique, en crochet. Il y en a plusieurs dont les crochets, s'évasant à leur tige, s'entr'ouvrent pour laisser apercevoir un fruit ou une grappe de semence. Les chapiteaux des colonnes géminées du sanctuaire sont formés de ces feuilles largement creusées en éventail et portant leurs crochets recourbés jusqu'à la corniche ; d'autres sont alternés avec une plus petite qui se roule vers le milieu des chapiteaux, et ensuite, dans l'espace laissé vide par la recourbure des grandes feuilles, règne tout droit autour de la colonne,

en retombant en guirlande sous les angles de la corniche, une rangée de perles ou de petites fleurs et de feuilles. D'autres feuilles enfin, après s'être un peu courbées, remontent et viennent s'aplatir en pointe contre les angles. La feuille de lierre se trouve aussi presque partout, mais toujours disposée, soit en guirlande dans le chapiteau ou sa corniche, soit en collier au-dessus de l'astragale. Pour le reste, on voit çà et là d'autres feuilles du pays chercher une place dont bientôt elles seront maîtresses; c'est la feuille de vigne avec ses raisins, la feuille de cerisier, de pommier, de chou, d'eau; trois ou quatre chapiteaux sont composés de feuilles d'eau ayant la forme d'un fer de lance, et que, pour cela, on a appelé fléchières. Mais revenons un instant à la feuille de chêne; cette ambitieuse semble vouloir à toute force s'établir partout; presque point de chapiteau sur lequel elle ne cherche à grimper : tantôt, humble et petite, elle se colle au trumeau d'une colonnette, et s'efforce, en s'abaissant comme pour demander protection, de toucher le chapiteau de feuilles à crochet, dont le règne date déjà de loin, et dont la puissance est parvenue à son apogée; tantôt, plus hardie, elle vient s'établir droite et fière sur un chapiteau à feuilles d'acanthe, devenues rares et honteuses de leur isolement, comme pour réclamer avec justice une place que ne doit plus occuper une plante exotique; tantôt enfin, triomphant de ses rivales, et prenant des dimensions plus que naturelles, elle s'élance sur deux rangs jusque sous le tailloir, sous lequel elle s'entable et se recourbe en volute. Enfin, sûre d'une position qui ne lui sera plus disputée, supportée par des feuilles à crochet, ses servantes, elle étale mollement ses lobes parfaitement évidés, puis se plie et retombe de toute sa moitié, comme agitée par le vent, après quoi elle cherche quelquefois à se redresser, comme on le voit dans quelques chapiteaux des galeries. Dans la chapelle des fonts et dans le

monastère, on admire d'autres chapiteaux d'une époque postérieure : ce sont des pampres ou branches de vigne, accompagnées de leurs feuilles et fruits ; ce sont toutes sortes de fleurs prises dans la campagne, car la nature puissante et vigoureuse des lieux où s'élèvent les églises gothiques sera désormais la source féconde dans laquelle l'art chrétien ira puiser ses inspirations et ses types. Mais la parole se refuse à toute description.

Avant de terminer cette notice, qu'il nous soit permis de dire quelques mots sur les restes d'une partie de l'abbaye.

L'aile orientale, qui est contiguë à la chapelle du baptistère actuel, est du XIVe. siècle et d'un immense intérêt. Neuf contreforts d'un côté, et de l'autre des arcades du cloître en assurent la solidité. Ce bâtiment, dont il ne reste plus que la moitié, et qui s'étendait sur une longueur de 68^m^., renferme les sacristies et la salle capitulaire.

L'architecture des sacristies, digne de celle de l'église, fut masquée en partie par des boiseries d'un beau travail, il est vrai, mais ici un vrai hors-d'œuvre.

La salle capitulaire est aujourd'hui très-endommagée, et ce n'est encore que par un effet d'imagination qu'on se rend compte de son ordonnance. On l'a séparée par des cloisons en plusieurs parties ; on en a fait une remise, un hangar, un bûcher, et pour tout dire, un poulailler. Telle qu'elle est, néanmoins, on peut s'en faire une idée par les débris encore subsistants de son ancienne magnificence. Elle recevait autrefois le jour par quatre baies, richement décorées et garnies de splendides verrières. Une seule de ces fenêtres a été épargnée, jusqu'à un certain point, par l'ignorance et par le temps. C'est une grande ogive dont les faces, profondément ébrasées, sont revêtues de plusieurs rangs de moulures. Le vide qu'elle forme est rempli par deux arcades géminées qui supportent, en guise de tympan, une rose à six

feuilles, encadrée dans un cercle de pierre. Chacune de ces arcades présente une image réduite de l'ensemble; l'une et l'autre servent de cadre à deux arcadioles surmontées d'un quatre-feuille à bordures circulaires. Il est inutile d'ajouter que les vitraux n'existent plus. La voûte, construite en tiers-point, s'appuie du côté du cloître sur un mur soutenu par six piliers massifs ; elle est maintenue par un réseau de nervures qui sont reçues, les unes par un rang de colonnes monocylindriques placées au milieu de la salle, les autres par des colonnettes groupées autour de six piliers. Disons ici que l'entre-deux de ces piliers était fermé par des portes, en harmonie avec l'architecture.

Le cloître, assez bien conservé, est, comme presque toujours, un grand parallélogramme; il touche d'un côté à l'église, avec laquelle il communique par le moyen de deux portes; du côté de l'Est, il touche au chapitre; du côté du Nord, au réfectoire, et du côté du Midi, aux caves de l'abbaye; les voûtes du cloître, construites en 1750, s'appuient en dehors sur de minces piliers renforcés de solides contreforts.

Il ne faut pas oublier les greniers du monastère : nous n'avons jamais vu de charpente plus belle et plus légère. Ce sont les pièces qui composent ordinairement les combles du XVe. siècle, mais elles sont assemblées avec un art remarquable. Un grand nombre de petites fermes, établies à peu de distance du toit, qui est très-aigu, soutiennent dans toute la largeur des bâtiments, sur leurs entraits recourbés, une immense poutre, ornée de pendentifs. Sur cette poutre s'appuient des poinçons, qui supportent à leur tour une autre pièce de bois longue et ornée comme la première. Enfin, une troisième poutre, soutenue par le même artifice, sert de couronnement à l'œuvre et forme le sommet du toit.

Tout le reste du monastère mérite peu d'attention au point de vue de l'art.

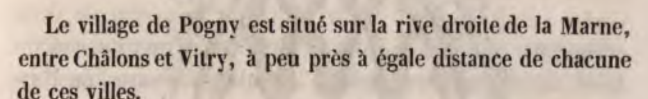
NOTE

SUR

LES TOMBEAUX CHRÉTIENS

DE POGNY;

Par M. PESTRE.



Le village de Pogny est situé sur la rive droite de la Marne, entre Châlons et Vitry, à peu près à égale distance de chacune de ces villes.

L'église, en grande partie du XIIe. siècle, est placée sur une éminence; elle est entourée par le cimetière dans lequel on trouve depuis long-temps des tombeaux chrétiens de différentes formes, et qui s'étendent dans un rayon de 100^{m}. sous les habitations et les jardins voisins.

La plupart des tombeaux sont creusés dans le banc de craie, en forme de gaînes étroites aux pieds; l'emplacement de la tête et des épaules est chantournée d'après les formes du corps humain.

L'intérieur de ces espèces de formes est revêtu d'un enduit en plâtre. Un couvercle, composé de plusieurs pierres avec joints non dressés, mais taillés et joignant hermétiquement, en ferme le dessus. Ces pierres sont séparées par un trait passant sur toute la longueur du couvercle.

On y trouve aussi des tombeaux en pierre d'un seule pièce, plus étroits aux pieds qu'à la tête, et dont le couvercle,

bourg et du droit de forage. En 1049, le pape Léon IX donna également son approbation. Les religieux devaient tenir les écoles, et conservèrent ce privilège jusqu'au XIIe. siècle, époque où les chanoines de Notre-Dame ouvrirent un collége; ce droit leur fut donné par le pape Alexandre III.

Vers 1050, Roger II consacra l'église et fit rendre les propriétés usurpées. Le couvent de St.-Pierre fut plus tard érigé en abbaye. L'abbé et les religieux eurent la seigneurie d'une partie de la ville dite le *Ban St.-Pierre*, comprenant cinq cents feux; ils y exerçaient le droit de haute, moyenne et basse-justice, droit qui fut confirmé par arrêt du Conseil du roi, du 4 mai 1700. Ils exerçaient encore divers autres droits; ainsi : ils nommaient au tiers des charges de porte-faix, mesureurs de charbon, bois, grains; ils nommaient le maître d'école de la paroisse St.-Jean, qui était tenu d'instruire gratuitement un enfant (Titres de 1446, 1519 et 1636); ils lui fournissaient une maison (Contrat du 6 décembre 1636, Capitulaire du 7 janvier 1701); ils recevaient et approuvaient les comptes de la fabrique St.-Jean, et, de temps immémorial, ils nommaient les marguilliers de cette paroisse.

Louis VII octroya deux chartes à cette abbaye : par la première (1142), il approuva ses biens et la reconnut libre de tout ban, exempte de la puissance du comte de Champagne et relevant du roi seul; par la deuxième (1157), il confirma ses libertés, son affranchissement de toute autorité séculière, coutumes, tailles, et déclara que tout bourgeois de Châlons, après un an de résidence en la ville, ne pouvait passer dans le Ban de St.-Pierre que par mariage et réciproquement, mesure qui n'était pas applicable aux ouvriers et mercenaires.

Une bulle du 10 mai 1164 mit l'abbaye sous la protection du Saint-Siége; en 1166, Henri, comte de Champagne, donna un sauf-conduit général aux hommes du Ban de St.-

Pierre, pour qu'ils puissent se rendre aux foires de Troyes, même en cas de guerre avec l'évêque ou les bourgeois de Châlons; en 1234, Thibault, son successeur, accorda sa protection à l'abbaye.

Le vidame de Châlons, les évêques de Reims et de Châlons et le comte Thibault reconnurent ne pas avoir le droit de gîte dans l'abbaye (1142, 1241, 1256, 1317, 1325). Dans ses visites, l'évêque recevait les plus grands honneurs; les religieux et novices le recevaient processionnellement à la grande porte, l'abbé le saluait jusqu'à terre, l'encensait et lui donnait à baiser le livre des évangiles.

L'abbaye était exempte des impôts de guerre (chartes de 1313, 1324, 1345, 1383, 1388; lettre de Charles V, du 12 mai 1368; lettres-patentes de Charles VII, du 18 janvier 1388, qui déclarent que, quoique l'abbaye lui ait, avec l'évêque et le chapitre, fourni un chariot attelé de cinq chevaux pour son voyage en Allemagne, elle n'y était pas tenue); elle contribuait pour 1/12 dans les frais des fortifications de Châlons.

Comme seigneur temporel du ban, où il exerçait le pouvoir souverain concédé par l'évêque au XIe. siècle, l'abbé fut souvent en lutte avec le vidame et en sortit vainqueur; en 1142, Hugues de Bazoches, après une longue résistance, abdiqua ses droits et le déclara solennellement en présence de toute la cour de l'évêque; en 1246, le vidame Hugues II fut excommunié pour avoir refusé de payer une rente due à l'abbé.

L'abbé avait le privilége de célébrer la messe, en cas d'excommunication, à voix basse, les portes fermées et sans sonner les cloches (bulle de 1213, par laquelle le pape Innocent III autorise l'inhumation des laïques dans l'église du monastère, et lui reconnaît le droit d'élection et d'asile).

Les religieux de St.-Pierre possédaient leur maison conventuelle, par traité d'échange du 27 octobre 1695, confirmé

par lettres-patentes de janvier 1696. Ils avaient un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un mayeur, des échevins, un prévôt et d'autres officiers nommés par l'abbé ; le bedeau, qui était sergent, était nommé par les religieux ; les nobles étaient jugés par le prévôt, et les bourgeois par le mayeur. Les amendes des cas civils, lorsqu'elles excédaient 3#, leur appartenaient.

L'abbaye fut reconstruite en 1715, sur les ruines de l'ancien monastère ; abandonné pendant la tempête révolutionnaire, ce couvent demeura inhabité pendant longues années et subit de grandes dégradations ; en 1814 et 1815, pendant l'invasion de la France par les armées coalisées de l'Europe, il fut converti en hôpital militaire ; sous la Restauration et depuis, il est devenu quartier de cavalerie ; enfin, en 1845, il fut démoli et reconstruit sur un plan approprié à sa nouvelle destination.

L'abbaye possédait des droits seigneuriaux, des terres, prés, bois, vignes, rentes, etc., dans un grand nombre de communes.

TOUSSAINTS.

Dans le milieu du XIe. siècle, l'évêque Roger II fonda, dans une île du faubourg de Marne, une église et un hôpital en l'honneur de tous les Saints ; il y plaça des serviteurs de Dieu (*servos Dei*) pour prendre soin des pestiférés ; ces religieux suivaient la règle de saint Augustin ; cette abbaye était richement dotée : elle possédait deux fermes, dont l'une, dit la chronique, à la porte occidentale de la ville, près de la maison du vidame, et en outre le ban de l'île et la cure de St.-Sulpice, qui lui fut disputée sans succès par le chapitre.

Innocent II (1131), Louis VII (1151), Adrien IV (1158), Célestin III (1196) confirmèrent cette abbaye et lui reconnurent la possession des églises de Lépine et de Melette.

En 1153, Henri, comte de Champagne, augmenta ses

biens ; en 1185, le vidame déclara francs et libres de sa puissance l'île et le pont qui joignait l'abbaye à la ville ; Toussaints fut encore enrichi par les comtes de Dampierre et de Vitry, les évêques de Troyes et de Soissons ; en 1349, l'hôpital fut réformé et le service en fut confié à une supérieure assistée de quatre sœurs ; en 1544, l'abbaye de Toussaints fut reportée *intra-muros*, et un siècle plus tard, en 1644, elle fut donnée aux chanoines réguliers de France.

Le 23 octobre 1553, l'évêque Philippe de Lenoncourt consacra l'église de cette abbaye.

Les religieux de l'abbaye de Toussaints avaient droit de haute, moyenne et basse-justice ; ils étaient seigneurs du ban de ce nom, comprenant cent quarante feux, et de plusieurs communes.

Sur la demande de M. Toussaint Lemaître, grand-vicaire du diocèse de Châlons, abbé commendataire de l'abbaye de Toussaints, des lettres-patentes du roi, du 25 mars 1763, ordonnèrent la suppression de la maison abbatiale de Toussaints, en autorisant la démolition et l'emploi des matériaux en acquisition de rentes permises aux gens de main-morte, au profit dudit abbé et de ses successeurs ; une enquête fut faite par le lieutenant-général au présidial, et les matériaux estimés par Claude Rogé, charpentier, à la somme de 8,834# 12 s.

En 1431, les Anglais brûlèrent le monastère *extra-muros* (1).

(1) En 1846, en creusant le canal latéral à la Marne, on retrouva dans l'île le pavé en briques coloriées de l'ancienne église de Toussaints dehors ou en l'île. On y découvrit encore les caveaux funéraires, sépultures des religieux, et quelques tombes sur l'une desquelles on lisait : ODO ABBAS. On y trouva aussi des charbons et bois brûlés, restes de l'incendie de 1431.

L'église de Toussaints, dans la ville, fut détruite pendant la Révolution ; les bâtiments servent aujourd'hui de logement au Directeur de l'école des arts-et-métiers.

NOTE

SUR

L'ORIENTATION DES ÉGLISES,

Par M. SAVY,

Agent-voyer en chef, à Châlons-sur-Marne.

Les règles ecclésiastiques prescrivent de tourner le chevet des églises vers l'Orient ; or, en astronomie comme en géographie, on fixe l'Orient au point de l'horizon où le soleil se lève *le jour des équinoxes*. Mais cette prescription ne nous paraît pas absolue en ce sens que le grand axe de l'édifice doive se diriger exactement vers ce point ; du moins, nous n'avons rien trouvé qui l'indique dans les ouvrages spéciaux que nous avons consultés.

A l'appui de cette opinion et dans la pensée que notre communication peut avoir quelqu'intérêt, nous donnons ici l'orientation des églises de Châlons, de Lépine, de la métropole et de St.-Remy de Reims, que nous avons nous-même relevée. Dans cette nomenclature, les églises sont placées dans l'ordre croissant de leur angle d'inclinaison avec la ligne *Est-Ouest.*

Notre-Dame-de-Lépine. Le grand axe incline vers le Nord de . . . . 12° 15′

St.-Alpin de Châlons.	Id.	14° 15′
Notre-Dame de Châlons.	Id.	16° 15′
St.-Étienne ou cathédrale de Châlons. .	Id.	17° 00′
St.-Remy de Reims.	Id.	20° 15′
St.-Jean de Châlons.	Id.	28° 30′
Notre-Dame ou métropole de Reims. .	Id.	31° 15′
St.-Loup de Châlons.	Id.	34° 45′

Nous ferons remarquer que toutes ces églises inclinent vers le Nord, et que le point de l'horizon où se dirige leur grand axe est toujours compris entre le levant du solstice d'été et le levant des équinoxes ; aucune n'incline vers le Midi. Y a-t-il là une cause, ou bien est-ce l'effet du hasard ? Et d'ailleurs, pourquoi ces directions ne correspondent-elles pas toutes au même point ? Aurait-on voulu diriger le grand axe de l'église vers le lieu de l'horizon où le soleil se levait le jour de la pose de la première pierre ? Ou, ce qui est plus vraisemblable, était-on guidé par la disposition du terrain sur lequel on construisait, à la condition toutefois de ne pas dépasser certaine limite d'orientation ? Quelle que soit l'hypothèse admise, les résultats que nous venons d'énoncer autorisent à penser qu'on n'est pas rigoureusement astreint à diriger le grand axe d'une église selon la ligne *Est-Ouest*, mais que sa déviation doit avoir pour limites les points solsticiaux placés pour notre latitude à 38° du point équinoxial au solstice d'été et à 36° 30′ au solstice d'hiver, de manière que la fenêtre du milieu de l'abside puisse recevoir, *en face*, pendant au moins quelques instants, les rayons du soleil à son lever (1).

Nous ajouterons que, d'après les règles ecclésiastiques, la disposition que l'on se propose de donner à l'édifice doit être soumise, au préalable, à l'évêque diocésain.

(1) A Rome, il n'y a guère que les églises de Ste.-Marie-Majeure et du Vatican qui soient exactement orientées (*Eléments d'archéologie*, par Batissier, page 346).

MÉMOIRE

DE M. A. GAYOT,

SUR LA VINGT-CINQUIÈME QUESTION :

CHALONS A-T-IL ÉTÉ RÉELLEMENT LA CAPITALE DE LA CHAMPAGNE ?

MESSIEURS,

J'éprouve quelque embarras, je ne saurais le dissimuler, à traiter la vingt-cinquième question inscrite au programme du Congrès. Quoique j'aie la main pleine d'arguments invincibles et de faits péremptoires pour repousser les prétentions de Châlons à la capitalité de la Champagne, un sentiment de reconnaissance et d'affection pour ses habitants, si hospitaliers et si bienveillants, a failli m'imposer silence et retenir le cri de ma conviction. Mais j'ai dû me rappeler que j'avais un autre devoir à remplir; qu'en ma qualité de délégué de la Société académique de l'Aube, je ne pouvais laisser passer une erreur que l'acquiescement, ou même le simple silence du Congrès, pouvait accréditer. Habitant de Troyes, je ne pouvais assister en silence à la tentative faite pour dépouiller du plus glorieux de ses titres ma ville natale, déjà privée, par les événements du dernier siècle, de tant de splendeurs monumentales et artistiques. Je combats ici *pro aris et focis ;* c'est l'excuse que j'invoque auprès des habitants de Châlons et que je les prierai d'avoir présente à la pensée, lorsque, tout-à-l'heure, ils trouveront peut-être que j'ai trop raison.

Je ne veux point, Messieurs, abuser de votre patience ni dépenser des paroles inutiles pour prouver une vérité incon-

testable et incontestée, à savoir : que Troyes était, sous les comtes de Champagne, la capitale de la province. Personne n'a jamais nié ce fait; si quelqu'un s'avisait de le faire, il serait démenti par toutes les voix de l'histoire, et les pierres même crieraient contre lui. J'invoquerais au besoin pour témoin la porte romane du vieux château de la Tour, devant lequel tous les vassaux de Champagne et de Brie venaient rendre foi et hommage. Je cite en particulier ce monument, parce qu'un sentiment de reconnaissance me rappelle que nous en devons la conservation à la sollicitude et à la munificence de la Societé française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Je ne m'étendrai même pas sur les premiers temps qui suivirent la réunion de la Champagne à la couronne de France, par suite du mariage de Jeanne, reine de Navarre, dernière comtesse de Champagne et de Brie, avec Philippe-le-Bel. Je dirai seulement qu'en 1367, en 1374 et en 1376, sous Charles V, la cour souveraine, appelée les Grands-Jours de Troyes, tint ses assises dans cette ville; il en fut de même sous Charles VI, en 1391 et en 1395; de même en 1402, en 1404, en 1409; de même sous François Ier., en 1521 et en 1535. Ces Grands-Jours se tenaient à Troyes, comme dans la ville *capitale de la Champagne*. Les lettres-patentes de nos rois le disaient expressément. Celles du 8 août 1583, données pour le même objet par Henri III, disent en propres termes : « Avons ordonné et ordonnons, voulons et nous « plait, la dite cour et juridiction, vulgairement appelée les « Grands-Jours, être tenue et exercée cette présente année, « en notre ville de Troyes, comme *première*, *principale* et « CAPITALE de notre comté de Champagne, etc..... »

Dans l'un de ces arrêts, confirmatif de plusieurs sentences rendues par les juges ordinaires du ressort, il s'en trouve quelques-unes du bailli de Sens, du bailli de Vermandois et

du lieutenant-criminel de Reims, d'où il suit que Sens, Reims et Châlons relevaient de la juridiction souveraine des Grands-Jours de Troyes.

Je citerai encore, en courant, les lettres de 1418 et de 1419 , dans lesquelles Charles VI appelle Troyes *cité et ville capitale de notre comté de Champagne ;* Charles VII, dans celles de 1429, dit : notre bonne ville de Troyes, *clef et chief capital de notre comté de Champagne.* Il emploie les mêmes termes dans sa charte confirmative des foires de Troyes, et date du 19 juin 1445. Louis XI, son fils, en 1470; Charles VIII, le 7 novembre 1486, le 21 février 1487, le 26 février 1488, appellent Troyes *chef et ville capitale de notre pays de Champagne.*

Je néglige bien d'autres documents pour me hâter d'arriver à l'année 1589, époque à laquelle les seuls adversaires que nous ayons fixent le moment où Châlons succéda à Troyes dans le titre et les prérogatives de capitale de la Champagne.

Ici, Messieurs, je ne puis m'empêcher de regretter l'absence de mon adversaire principal, M. Édouard de Barthélemy. C'est lui qui, dans son *Histoire de Châlons*, publiée en 1854, a ravivé cette querelle et ranimé ces prétentions. J'aurai beaucoup à le combattre, un peu à le critiquer; j'eusse mieux aimé le faire en face. Son absence sera une raison pour que, tout en ne cédant en rien sur ce que je crois être la justice et la vérité, j'apporte une plus grande réserve dans mes appréciations.

M. de Barthélemy, dans trois passages de son Histoire, articule nettement, et avec une assurance digne d'une meilleure cause qu'en 1589, le 27 mars, par un édit daté de Tours, Henri IV confère à Châlons le titre de capitale de la Champagne. Dans la crainte qu'on ne m'accuse d'altérer le texte, j'en donne la lecture dans le livre même; à la page 200, voici ce que dit M. de Barthélemy :

« C'est vers cette époque que Châlons commença à jouer « un rôle important dans la province, au point de vue admi- « nistratif; déjà en 1543, François Ier., en divisant les grands « bailliages, avait érigé dans ses murs un siége particulier « de celui de Vermandois; en 1551, un bailliage et siége « présidial lui fut substitué. Peu d'années après, un bureau « des finances devait y être également institué pour toute la « Champagne (1571) : ces diverses juridictions étaient des- « tinées à assurer par la suite à notre ville *le titre de capitale « que nous verrons Henri IV lui accorder officiellement.* »

A la page 218, il dit encore : « Enfin, *un édit daté de « Tours* reconnut Châlons comme la principale cité de la « Champagne (27 mars 1589). »

A la page 244, en parlant de la contestation élevée au sacre de Louis XV, et sur laquelle nous reviendrons, il dit encore : « Une contestation de la part des députés de Troyes « avait failli empêcher cette présentation : ceux-ci voulant « être les premiers admis à complimenter le roi, tandis que « ceux de Châlons réclamaient ce privilége, en vertu des « *lettres de Henri IV, du* 27 *mars* 1589, *qui déclaraient « leur ville capitale de la Champagne;* le marquis de Dreux, « grand-maître des cérémonies, dut intervenir, *et fit passer « les Châlonnais les premiers*, tout en donnant acte aux « parties pour faire régler ultérieurement leur différend : « *ce qui eut lieu en faveur de notre cité.* »

Commençons par une observation purement historique. M. de Barthélemy a commis une singulière méprise, en faisant écrire des lettres-patentes par Henri IV le 27 mars 1589. Henri IV n'était pas roi de France alors; Henri III ne périt assassiné à St.-Cloud, par le moine Jacques Clément, que le 2 août 1589. Ceci n'est qu'étourderie d'une plume peut-être un peu trop hâtée; j'ai un plus sérieux reproche à faire à l'auteur sur le fond de la question.

En effet, Messieurs, les termes de M. de Barthélemy sont formels ; il n'y plus à en douter. Les citations que je vous ai lues établissent que des lettres-patentes, bien mieux, un édit de Henri III, déclarent directement, spécialement Châlons *capitale* de la Champagne.

J'avoue que cette découverte, annoncée avec une si merveilleuse assurance, m'a singulièrement impressionné, et que, dès l'abord, je craignis d'être forcé de reconnaître que, momentanément au moins, Châlons avait été investie des prérogatives et du titre de capitale de la Champagne, aux dépens de la ville de Troyes. Je maudissais la versatilité de Henri III qui, comme nous l'avons vu, par ses lettres-patentes, données six ans auparavant, déclarait Troyes ville *première, principale et capitale de la Champagne.* Je maudissais, dis-je, cette inconstance des cours, mais je m'inclinais devant la foudroyante révélation de M. de Barthélemy.

Mon premier mouvement fut de chercher le monument de notre condamnation dans les pièces justificatives annexées par l'auteur à son Histoire. Quel ne fut pas mon étonnement, au milieu d'un grand nombre de ces pièces, d'un intérêt fort contestable, de ne point trouver les lettres-patentes, ou l'édit si important cité par M. de Barthélemy ! Je dus me procurer ailleurs cette pièce, et sa lecture me convainquit bientôt qu'au lieu de lettres-patentes ou même d'un édit, je n'avais sous les yeux qu'une lettre-missive qui n'a aucun rapport avec la capitalité de la Champagne, et que toute l'argumentation qu'on en tire roule sur une équivoque touchant le mot *principale*, appliqué par le Roi à la ville de Châlons.

Nous pensons qu'il est utile de réparer l'omission faite par M. de Barthélemy, et de transcrire ici cette fameuse lettre du 13 mars, insérée dans les *Mémoires historiques de la province de Champagne*, par Baugier, t. Ier., p. 238 et 239. La voici tout entière :

« De par le Roy.

« Chers et bien amez, nous avons cogneu par votre lettre « et ce que nous a dict le porteur de votre part, *le besoin* « *qu'avez d'estre secouruz.* Nous désirons votre conservation « autant comme vous mesmes, et le bien et repoz de « notre païs de Champagne, et principallement de notre ville « de Chaallons, laquelle est la *principalle* du dit païs, et « voulant pourveoir promptement à ce qui est nécessaire pour « le bien du dict païs, attendant que nous y puissions aller « avec notre armée, comme nous espérons faire bientost; « nous escrivons à notre cousin le duc de Nevers, gouverneur « du dict païs, qu'il s'achemine incontinent en notre ville de « Chaallons et autres lieux du dict païs où sa présence sera « requise, pour résister à noz ennemys, et que pour cest « effect il assemble toutes les forces qu'il pourra, et afin qu'il « ayt le moyen de les entretenir avec la moindre foule « de notre peuple que faire se pourra, nous luy mandons « qu'il s'ayde des deniers de noz receptes tant des tailles « que de ceulx du sel et des décimes, excepté la partie « des douze mil escuz, la quelle nous avons ordonné « estre prise sur notre recepte généralle pour les Suisses. La « fidellité avec la quelle vous vous estes comportez et les « services que nous avez faictz nous donnent asseurance qu'en « ceste occasion vous vous employerez de tout ce qui dep- « pendra de vous pour assister notre dict cousin, en ce qui « se présentera pour notre service; aussi vous pouvez croire « que nous en aurons souvenance pour vous gratiffier en ce « qui s'offrira pour votre soullagement et accroissement de « notre dite ville. Donné à Tours le XXVII[e]. jour de mars « 1589. Signé : Henri. Et plus bas : Potier. »

Et au bas est écrit : « Apportée par Jacques de Berlise, le

5 avril 1589. » Et au dos est écrit : « A nos chers et bien amés les échevins et habitants de notre ville de Chaalons. ».

L'original de cette lettre est dans les archives de cette ville (Châlons).

Voilà, Messieurs, *les lettres-patentes*, voilà *l'édit* qui déclare Châlons *capitale* de la Champagne. Vous voyez dans quelle circonstance cette lettre missive d'Henri III a été écrite. Les habitants de Châlons, craignant les entreprises des ligueurs, demandent des secours au roi. Le monarque, touché de leur fidélité, sentant le besoin de l'assurer encore davantage, les récompense par de bonnes et flatteuses paroles, par des mots affectueux, et donne, en passant, à leur cité l'épithète de ville *principale du pays de Champagne.* Pourquoi donc évite-t-il le mot propre, le mot officiel, le mot consacré de *capitale?* C'est que son intention n'était pas de le conférer à Châlons; c'est que ce n'était ni la forme, ni le mode, ni le cérémonial en usage pour accorder une faveur de cette importance ; c'est que tout concourt à prouver que ce ne fut jamais l'intention de Henri III, en écrivant cette lettre.

Après cette citation malheureuse de la lettre de 1589, M. de Barthélemy, sans plus s'inquiéter de la capitalité de Châlons, sans tenter de montrer dans les faits et les événements suivants l'application et l'exercice de cette nouvelle dignité, se transporte d'un bond à deux siècles de distance, au sacre de Louis XV, en 1722. Nous vous demandons la permission de ne pas faire de si longues enjambées que lui à travers l'histoire, et de prouver que, durant cet intervalle, Troyes ne perdit pas un seul instant le titre et les priviléges de capitale.

Je commence par citer un titre d'une valeur toute particulière pour le sujet qui nous occupe en ce qu'il fixe le rang de toutes les villes de la province, et qu'il fut rendu en partie

sur la requête de la ville de Châlons, et contradictoirement entre les villes de Troyes, Reims, Langres, Châlons et les autres villes de la Champagne; c'est un arrêt du Conseil du 30 mars 1600, dont voici les termes :

« Sur le rapport fait au roi, en son conseil, de plusieurs « requêtes présentées par les maires, échevins et habitants « d'aucunes villes de la province de Champagne, tendantes « à fin qu'il plût à Sa Majesté ordonner qu'ils jouiront de « l'exemption et affranchissement de toutes tailles, crues et « impositions à eux de tout temps concédées par ses prédé- « cesseurs rois et confirmées par Sa Majesté, nonobstant « l'édit fait au mois de janvier 1598, sur la révocation gé- « nérale de tous les affranchissements, etc..... »

« Le roi, en son conseil, après avoir ouï sur ce l'un des « conseillers en son dit conseil, commissaire député en la « dite province de Champagne pour le réglement des tailles, « a ordonné et ordonne que les habitants des villes de la pro- « vince de Champagne, ci-après nommez, jouiront des « exemptions et affranchissements de toutes tailles et crues « dont ils ont ci-devant joui par concession de ses prédéces- « seurs rois et de Sa Majesté, à savoir : *les habitans de la « ville de Troyes, comme capitale de la dite province;* « Reims, pour la considération du sacre des rois de France; « Langres, *Chaalons*, Chaumont-en-Bassigny, Saint-Dizier « et Mézières, *comme villes frontières*, à la charge qu'ils « payeront le sol pour livre, etc.....

« Fait au conseil d'Etat du roi, tenu à Paris le trentième « jour de mars 1600. Signé en fin Méliaud. »

Il est important de remarquer que cet arrêt, si solennel et si complet, est rendu onze ans après l'époque à laquelle M. de Barthélemy prétend qu'Henri III avait déclaré Châlons capitale de la province.

En janvier 1631, Louis XIII, dans ses lettres-patentes

pour l'entretien et la nourriture des pauvres, dit : « Nos « sujets les habitants de notre bonne ville de Troyes, *capi-* « *tale de la Champagne*, désirant donner bon exemple aux « autres villes de la province, etc, etc..... »

Mais voici, Messieurs, une circonstance plus significative encore, c'est la ville de Châlons déclarée, disait-on, en 1589, capitale de la Champagne, qui reconnaît elle-même hautement le droit de la ville de Troyes à la capitalité, par une lettre de MM. les lieutenants, gouverneurs et gens du Conseil de la ville de Châlons, en date du 13 avril 1652, à MM. les maire et échevins de Troyes.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Messieurs,

« Nous avons reçu celle qu'il vous a plu nous écrire, en- « semble celle de MM. de Reims, de Vitry et de Saint Di- « zier, qui nous ont assuré que leurs députez se trouveront « en cette ville au jour qui seroit destiné suivant l'avis qui « leur en seroit donné. Nous leur avons écrit avec prière de « faire en sorte que leurs députez puissent être ici vendredi « prochain 19 du courant, pour conférer le lendemain sur « les affaires urgentes et trouver les moyens les plus conve- « nables pour la récolte des moissons prochaines. Nous croi- « rons que vous contribuerez volontiers à notre dessein, dont « l'issue ne peut être que profitable à toute la Champagne. « Vous nous obligerez extrêmement de députer pour le dit « jour, au quel les députez des autres villes se rendront ici. « Ce sera un surcroît de toutes les obligations que nous vous « avons d'ailleurs : excusez la peine que nous vous donnons.

« *Nous savons fort bien que l'assemblée se devrait faire* « *en votre ville;* mais comme les autres villes ont jugé à « propos qu'elle se fasse à Chaalons, pour la commodité de « tous les députez, comme étant le centre de la province,

« *nous vous prions de l'avoir pour agréable; notre dessein*
« *n'est en autre rencontre de nous en prévaloir.* Dans les
« occasions nous vous témoignerons de grand cœur *que nous*
« *reconnaissons votre ville pour la capitale, où nous nous ren-*
« *drons toujours à votre mandement.* Obligez nous que vos dé-
« putez se rendent ici au 19 courant et sur ce nous sommes,

« Vos tr. h. et tr. ob. serv.

« Les lieutenans, gouverneurs et gens du conseil de la
« ville de Chaalons.

« Signé Dubois greffier. »

Une chose vous aura frappés comme moi dans cette lettre : c'est le ton affectueux qui y règne, et qui prouve que le droit de la ville de Troyes au titre et aux priviléges de capitale était si bien établi et si incontestable, que les habitants de Châlons n'en concevaient nulle aigreur et nulle jalousie.

A une date un peu plus rapprochée, au mois d'août 1660, le roi Louis XIV, par lettres-patentes confirmant à la ville de Troyes son droit de péage et de rouage, l'appelle la *capitale de la province de Champagne.*

Le même prince, dans ses lettres-patentes, en forme de déclaration, du 25 mars 1676, enregistrées au Parlement le 28 août de la même année, sur la réduction des offices de notaire, appelle la ville de Troyes *capitale de notre province de Champagne et de Brie.*

Enfin, le roi Louis XV a confirmé à la ville de Troyes la capitalité, en l'appelant, dans un arrêt de son Conseil d'État de février 1716, *capitale du comté de Champagne*, et dans ses lettres-patentes du mois de mars suivant, notre bonne ville de Troyes, *capitale de la province de Champagne;* ce sont les propres termes dont il se sert dans l'arrêt et dans les lettres par lesquelles il accorde à Troyes, à perpétuité, la continuation de deux foires franches.

Nous voici arrivé, Messieurs, comme M. de Barthélemy, au sacre de Louis XV, moins vite que lui, il est vrai ; mais nous croyons que les étapes que nous avons faites en route n'ont pas été inutiles à notre cause.

Hâtons-nous de terminer ce trop long mémoire et de vider cet incident du sacre.

M. E. de Barthélemy s'exprime en ces termes, pages 243-224 de son *Histoire* :

« La cérémonie du sacre de Louis XV s'accomplit à Reims, « et la ville de Châlons y fut dignement représentée (1722).

« Le conseil choisit à cet effet MM. Baugier de Bignipont, « Deu, de Pinteville, de Moncelz et Blandin, etc... »

« M. Baugier porta la parole, etc.........

« Une contestation de la part des députés de Troyes avait « failli empêcher cette présentation : ceux-ci voulant être « les premiers admis à complimenter le Roi, tandis que « ceux de Châlons réclamaient ce privilége en vertu des « lettres de Henri IV, du 27 mars 1589, qui déclaraient « leur ville *capitale de la Champagne.* Le marquis de Dreux, « grand-maître des cérémonies, dut intervenir et *fit passer* « *les Châlonnais les premiers*, tout en donnant acte aux « parties pour faire régler ultérieurement leur différend : « *ce qui eut lieu en faveur de notre cité.* » (Quand, comment et par qui ? C'est ce que l'auteur omet de dire, et pour cause.)

Il est évident que M. de Barthélemy n'a rendu compte de cette contestation que d'après des documents erronés ou falsifiés, car il fait dire à Baugier le contraire de ce qu'il a écrit ; et, pour démontrer ce que nous avançons, il nous suffira d'opposer au récit qui précède celui que nous a donné Baugier lui-même dans sa seconde lettre à M. le Maire de Troyes, du 25 novembre 1723, insérée dans le *Journal de Verdun*, du mois de février 1724.

Cette lettre commence ainsi :

« Le défi que vous me faites dans l'avertissement à la tête « de votre lettre, que vous avez répandue, m'oblige de vous « répliquer au sujet de la prééminence de la ville de Châlons « sur la ville de Troyes, et de détruire la victoire dont vous « prétendez vous flatter.

« *Je n'ai pas oublié*, Monsieur, ce qui s'est passé entre « nous à Reims, à l'occasion du sacre du Roi ; vous devez « vous en souvenir, et toute la cour a été témoin que M. le « Grand-Maître des cérémonies appela à haute voix les « députés de Châlons les premiers ; que vous et Messieurs « vos collègues, qui étaient au-devant de la porte, nous « empêchâtes d'entrer ; que ce bruit ayant été porté dans le « cabinet du Roy, *on vous accorda (pour ne pas troubler la « cérémonie) la* ***Provision,*** mais sans préjudicier à l'avenir.

« Ce que l'on fit *apparemment* par rapport à un exemple « qu'on lit dans les relations d'Espagne, au sujet de la con- « testation qui est entre les villes de Burgos et de Tolède, « qui sont dans la Castille, qui toutes deux prétendent en « être la capitale, où, dans les occasions de grandes céré- « monies, on appelle les députés de l'une de ces deux villes, « et néanmoins ceux de l'autre parlent avant eux, ce qui est « regardé comme un honneur égal. *Nous avons été appelés « les premiers ; vous avez parlé avant nous, mais sans pré- « judice de notre droit à l'avenir.* »

M. Baugier, né en 1680, ne vécut pas assez pour voir rejeter définitivement la prétention qu'il avait soulevée.

Il est extrêmement regrettable que le nouvel historien de la ville de Châlons n'ait pas cherché à connaître la décision souveraine qui mit fin à cette contestation. S'il l'eût connue, sa loyauté nous garantit qu'il n'eût pas reproduit dans son Histoire la prétention de Baugier, et dès-lors la question inscrite au programme de la XXVe. session du Congrès archéologique de France n'eût pas vu le jour.

Voici ce document :

La ville de Troyes, ne voulant pas voir se renouveler au sacre de Louis XVI les scènes du sacre de Louis XV, demanda au roi Louis XVI de décider la question. Elle fut alors maintenue dans la prérogative de ville capitale de la province de Champagne, par une décision spéciale du Conseil du roi donnée au mois de mai 1775 ; et bien plus, ses députés s'étant rendus à Reims, au mois de juin suivant, M. Tillet, comme député de la capitale de la Champagne, chevalier de l'ordre du Roi, ancien directeur de la Monnaie à Troyes, fit frapper deux médailles dont le revers porte une inscription qui lie la cerémonie du sacre avec la confirmation du droit de la ville de Troyes.

Cette médaille porte pour exergue : *Urbis primariæ decus firmatum Trecis a Ludovico XVI, signante Deo Christum suum, ovante Gallia. MDCCLXXV;* c'est-à-dire : « Troyes « confirmée dans sa dignité de ville capitale par Louis XVI, « au moment où il est sacré par Dieu, comme son envoyé, « aux applaudissements de la France. »

Le roi daigna recevoir, le 17 février 1776, deux de ces médailles frappées en or, qui lui furent offertes par les députés de notre ville, ayant à leur tête *M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province de Champagne*, et étant présentés par M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, ayant le département de cette même province.

Je dépose sur le bureau plusieurs exemplaires du *fac-simile* de cette médaille et la médaille en bronze elle-même. Ce sont là des témoins que personne ne pourra récuser, et qui, joints à tous les autres que j'ai déjà cités, attestent que depuis la mort de Jeanne jusqu'au sacre de Louis XVI, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la révolution de 1789, la ville de Troyes a été maintenue dans ses anciennes prérogatives.

J'ai fini, Messieurs. Je crois avoir prouvé surabondamment

le droit exclusif et constant de la ville de Troyes au titre de capitale de la Champagne. J'espère l'avoir fait en restant dans les termes d'une saine critique, en m'appuyant sur des titres authentiques et incontestables, et en me maintenant dans une modération de langage qu'à défaut de bon goût m'aurait inspirée ma reconnaissance pour les habitants de Châlons et mon estime pour l'auteur que j'ai eu principalement à combattre.

D'ailleurs, à quel titre et dans quel but la passion pourrait-elle se glisser dans la discussion de pareilles questions? Depuis long-temps elles sont chassées du domaine des intérêts et des faits pour entrer dans celui des traditions et des souvenirs historiques. Le niveau administratif a passé sur nos anciennes divisions géographiques et a dépouillé nos provinces et nos cités, non-seulement de leurs antiques priviléges et de leurs anciennes dénominations, mais encore de la possibilité d'avoir désormais une histoire particulière. Tout se transforme, tout s'efface, tout tend à se fondre dans une seule unité, l'empire français; et, malgré les résistances encore apportées à ce grand travail de centralisation par les mœurs, les usages, le génie et même le langage particulier des peuplades, autrefois si tranchées dans leurs différences caractéristiques, le moment approche où ces différences auront complètement disparu et où le grand tout sera complètement assimilé à toutes les parties qu'il a successivement absorbées.

La part réservée à la ville de Châlons, dans cette transformation, lui promet un avenir aussi brillant que son passé a été glorieux. Assise à la fois sur un de nos principaux fleuves et sur l'une des plus importantes de nos voies de fer, sa situation lui assure une participation large et facile au grand mouvement industriel et commercial qui entraîne les générations contemporaines. Sa position stratégique lui donne une importance militaire que n'ont pas bien des villes hérissées de fortifications.

J'ajoute que le Congrès archéologique nous a prouvé que la ville de Châlons renferme dans son sein des hommes qui prennent une part active au mouvement intellectuel de notre siècle ; et si, par respect pour l'autorité historique et pour l'autorité des faits, j'ai dû refuser à cette cité le titre de capitale féodale et politique de la Champagne, je ne serai ni moins courtois ni moins juste que le roi Henri III, et je m'empresse de la reconnaître comme l'une des villes *principales*, non-seulement du pays de Champagne, mais de la France entière, sous le rapport du savoir, de la politesse et du bon goût.



RÉPONSE

DE M. SELLIER

à l'opinion émise par M. Gayot,

SUR LA VINGT-CINQUIÈME QUESTION DU PROGRAMME.

Une question rétrospective, celle de savoir *si la ville de Châlons a été réellement la capitale de la Champagne*, a été inscrite au programme du Congrès. Déjà elle avait été agitée dans deux circonstances importantes, où il s'agissait de savoir quelle serait celle des deux villes de Châlons ou de Troyes qui aurait la préséance aux sacres de Louis XV et de Louis XVI. La discussion à laquelle vient de se livrer M. Gayot, aussi remarquable par la force du raisonnement que par le ton de convenance et de courtoisie qui y règne, rendrait difficile la tâche de celui qui voudrait lutter contre tous les arguments à l'aide desquels a été combattue l'ancienne prétention de notre ville. A quoi bon, au surplus, soutenir aujourd'hui un titre qui n'existe plus, ni pour la ville de Châlons, ni pour la ville de Troyes, puisqu'elles occupent toutes deux le même rang dans la nouvelle division administrative de la France ? Mais, si l'intérêt honorifique a disparu, l'importance de la question, au point de vue historique, subsiste toujours ; et je n'ai d'autre but, en prenant la parole, que de rappeler ici le rang que devait tenir, et que tenait réellement la ville de Châlons dans l'ancienne province de Champagne.

Si, au moment de la réunion, en 1284, du comté de

Champagne à la couronne de France par suite du mariage de Jeanne, reine de Navarre, dernière comtesse de Champagne et de Brie, avec le roi Philippe-le-Bel, ce comté eût compris toutes les villes qui ont, postérieurement à cette époque, constitué la province de Champagne et la Généralité de Châlons, il est hors de doute qu'il eût été impossible de contester à la ville de Troyes, capitale du comté, le titre de capitale de la Champagne, devenue province du royaume de France. Mais l'Argonne, le Vallage, le Bassigny, le Sénonois, le Rémois et le Châlonnais ne faisaient pas partie du comté de Champagne. Chacun de ces pays avait, en effet, ses comtes ou ducs particuliers, seigneurs de Reims, Châlons, Langres, etc., qui jouissaient de leurs villes et dépendances, avec titres de pairies, principautés et l'hommage-lige à nos rois, auxquels ils fournissaient leurs dénombrements. Sous ce rapport, quoiqu'ils ne fussent pas souverains, ils se trouvaient sur la même ligne que le comte de Champagne, avaient les mêmes droits que lui, et étaient tout-à-fait indépendants de son autorité; car ils ne reconnaissaient d'autre seigneur dominant que le roi. Chacun d'eux, enfin, avait sa ville capitale. Ainsi, la ville de Châlons était alors la capitale du comté-pairie ecclésiastique de Châlons, comme celle de Troyes était la capitale du comté de Champagne.

Depuis 1284, les différents pays que je viens de désigner ont été réunis, tant pour les impôts que pour le gouvernement et l'administration, et connus sous la seule dénomination de *Province et frontière de Champagne et généralité de Châlons.*

« L'histoire, ni les archives des villes, comme le disait « M. Rouillé d'Orfeuil, dernier intendant de Champagne, « dans une lettre que je citerai plus loin, ne donnent pas à « connaître comment ces différentes réunions ont eu lieu, et « il paraît qu'elles n'ont été que la suite des guerres qui ont

« tant désolé la France dans le XIe. et le XIIe. siècles ; et
« comme il n'a été vraisemblablement passé aucun acte pour
« ces réunions, ou que du moins il n'en reste aucun vestige,
« on ignore si l'intention de nos rois a été que ces différents
« pays fussent dépendants du comté de Champagne. »

Un fait que l'on doit considérer comme certain, c'est qu'à partir de la réunion du comté de Champagne à la couronne de France, la ville de Troyes a cessé d'être le siége de l'administration des pays composant cet ancien comté, et que si, en souvenir sans doute de son ancien titre de capitale, nos rois ont, à diverses reprises, décidé que les *Grands-Jours*, dits les *Jours de Troyes*, se tiendraient dans cette ville ; si même un hôtel des Monnaies, qui avait été momentanément transféré à Châlons, a été ensuite maintenu à Troyes, ce double dédommagement est le seul qui ait été conféré à l'ancienne capitale du comté.

Il est vrai que les lettres-patentes de nos rois, notamment celles de Henri III, du 8 août 1583, disposaient que la Cour et juridiction, vulgairement appelée les Grands-Jours, serait tenue et exercée dans la ville de Troyes, comme première, principale et capitale *du comté de Champagne.* Les lettres de Charles VI, de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII ne s'exprimaient pas autrement; mais, dans aucune de ces pièces, on ne remarque que, depuis la réunion du royaume en gouvernements ou en généralités, la ville de Troyes ait été qualifiée de *capitale de la province de Champagne.*

Un seul arrêt, du 30 mars 1600, rendu sur les requêtes présentées par les maires, échevins et habitants de plusieurs villes de la province de Champagne, pour obtenir la confirmation d'anciens priviléges relatifs à l'exemption des tailles, crues et impositions, accorde la faveur demandée, savoir: aux habitants de *la ville de Troyes, comme capitale de la-*

dite province; à ceux de Reims, pour la considération du sacre des rois de France; et à ceux de Langres, *Châlons*, Chaumont-en-Bassigny, St.-Dizier et Mézières, comme *villes frontières*, etc. Il faut remarquer toutefois, comme le disait M. Baugier, dans sa lettre au Maire de Troyes, insérée au *Journal de Verdun*, en février 1724, que cet arrêt n'a pas été rendu contradictoirement, mais bien sur simple requête. La ville de Châlons, pour obtenir l'exemption qu'elle demandait, n'avait pas eu besoin d'invoquer son titre de capitale, mais seulement sa fidélité inviolable au trône, prouvée par des titres. On devrait ajouter encore, s'il faut l'en croire, que les députés de Troyes ont seuls poursuivi l'obtention de cet arrêt et ont par conséquent pu prendre, pour leur ville, la qualification qui leur a convenu. On pourrait enfin, avec plus de raison peut-être, dire que l'arrêt de 1600 n'a pas été rendu pour faire juger une question de préséance, qui n'était pas même alors soulevée.

Il semble donc qu'à cette époque la question restait entière. Aussi, dans son *Histoire de la métropole de Reims*, D. Marlot s'exprime-t-il ainsi :

Trecensi quidem civitati rationes non desunt et quidem efficaces, quibus sibi præcedentiam arroget, quod Comitum Campaniæ sedes fuerit. . . . . . Verum distingui hic debet Comitatus (cujus Trecæ caput) a provincia tota, quanta est cui Campaniæ nomen inditum. (*Metrop. Remens. hist.*, t. II, lib. IV, cap. XXXVI, p. 722.)

C'est ce que dit également Baugier, dans ses *Mémoires historiques de la province de Champagne* :

« Il est certain que Troyes, sous les comtes de Champagne,
« y tenait incontestablement le premier rang, puisque ces
« princes y faisaient leur séjour le plus ordinaire, et qu'ils y
« tenaient leurs Grands-Jours, avec les sept comtes, pairs de
« Champagne, pour y rendre la justice à leurs sujets; de

« sorte qu'en ce temps-là aucune autre ville de la province « ne lui pouvait disputer d'en être la capitale ; mais les comtes « de Champagne n'ont été que rarement possesseurs des « villes de Reims et de Châlons, et jamais en droit de sou- « veraineté. . . . . . . Tous les habitants de la province « étant confondus sous un même gouvernement, il est vrai « de dire que la ville capitale de la province doit être celle « de Châlons, qui est présentement revêtue de toutes les « marques qui en doivent faire la distinction d'avec les « autres. »

Je me suis arrêté à la date de 1600. C'est quelques années auparavant que se place un fait, qui peut être invoqué avec avantage par la ville de Châlons, et que je rappellerai avec d'autant plus de plaisir, qu'il est honorable pour notre cité, dont il prouve une fois de plus la fidélité à ses souverains. Ce fait est celui qui est constaté par la lettre de Henri III, du 27 mars 1589, adressée de Tours aux échevins et habitants de la ville de Châlons.

Les Châlonnais résistaient aux Ligueurs; ils avaient remporté sur eux un brillant avantage, mais ils avaient besoin de secours et avaient demandé des renforts au roi. « Nous « désirons votre conservation aultant comme vous-mesmes, « leur répond le monarque, et le bien et repoz de tout nre « pays de Champagne, et principallement de *nre ville de « Chaallons*, laquelle est *la principale du d. pays.* » Je ne citerai pas le surplus de la lettre de Henri III, si précieuse pour la ville de Châlons. M. Gayot, dans son impartialité, a pris soin d'en rapporter le texte entier.

Si nous examinons cette lettre en elle-même, on aura beau discuter sur la valeur des termes et soutenir que ces mots : *la principale ville du pays*, n'en veulent pas dire la *capitale*. Quelle signification voudrait-on donc leur donner ? La principale ville d'nn royaume, d'une province, n'est-elle

pas sa capitale ? L'expression *principale*, appliquée à la ville de Châlons, peut-elle avoir un autre sens ? Si Henri III, en l'employant, n'a pas désigné la capitale de la province de Champagne, quelle idée a-t-il entendu exprimer ? Il n'a pas voulu sans doute parler de la ville la plus importante en population, puisque la ville de Châlons, sous ce rapport, cédait alors, comme aujourd'hui elle cède encore le pas, non-seulement à la ville de Reims, mais à la ville de Troyes elle-même, qui comptait le double d'habitants. La ville principale de la Champagne, dans la seule acception qu'il soit possible de donner à la missive royale, en était donc la capitale, et c'est à la ville de Châlons que ce titre était déféré.

Quand bien même cette lettre ne serait pas un édit, disons donc qu'elle suffirait pour constater le droit de notre cité, si rien n'était venu détruire les conséquences que le bon sens permet d'en tirer.

Mais je dois disculper ici le nouvel historien de la ville de Châlons du reproche d'inexactitude. Si, à la p. 244 de son ouvrage, la lettre du 27 mars 1589 a été attribuée à Henri IV, qui ne prit possession du trône qu'après l'assassinat du dernier des Valois, arrivé seulement le 2 août de la même année, cette erreur est évidemment le fait du typographe, puisqu'à la page 218, l'auteur donne à la lettre du 27 mars 1589 une date antérieure à l'avènement du roi de Navarre au trône de France.

Je reconnais que plus tard, dans diverses lettres-patentes, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV ont donné à la ville de Troyes, tantôt la qualification de capitale de Champagne, tantôt celle de capitale de la province de Champagne, ou de la province de Champagne et de Brie. Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est qu'aucune de ces lettres n'avait pour objet de statuer sur une question de préséance entre la ville de Châlons et la ville de Troyes. La ville de Châlons elle-

même, dans une lettre adressée le 13 avril 1652, par le greffier Dubois, au nom des lieutenants, gouverneurs et gens du Conseil, au Conseil de la ville de Troyes, aurait reconnu cette dernière ville pour capitale; mais on ne doit pas attacher à cette lettre plus d'importance qu'elle n'en mérite, car il s'agissait de décider le Conseil de Troyes à envoyer des députés à Châlons pour prendre les mesures nécessitées par les courses des Bourguignons et des Lorrains autour de cette dernière ville, et il importait de ménager l'amour-propre de ceux à qui on demandait cette démarche. Un aveu, quelque explicite qu'il soit, dans une question de cette nature, ne peut d'ailleurs en déterminer la solution.

Reportons-nous un instant un peu en arrière, et, sans plus nous occuper de Troyes, voyons ce qu'a été Châlons.

Les documents nous manquent dans les premiers siècles qui ont suivi la réunion du comté de Champagne à la couronne de France. A quelle époque le gouvernement et l'administration de la province de Champagne tout entière ont-ils été établis dans la ville de Châlons? C'est ce qu'il serait difficile de décider.

On sait, par la volumineuse correspondance des rois de France avec la municipalité de Châlons, qu'en février 1467, Louis XI avait envoyé *en cette ville* le maréchal de Châtillon comme gouverneur en Champagne; que, le 19 février 1486, le comte d'Orval y venait par les ordres de Charles VIII, en qualité de lieutenant-général, et que son fils lui succédait le 8 mars 1487, *à la même résidence.* Plus tard, en 1589, la lettre de Henri III, du 27 mars, annonce l'arrivée *à Châlons* du duc de Nevers, en qualité de gouverneur. Louis de Bourbon, comte de Soissons, avait été honoré de ce titre, et après lui, le maréchal de L'Hospital, lorsque, par des lettres-patentes du 16 mars 1644, Louis de Bourbon,

duc d'Enghien, devenu depuis le *Grand-Condé*, fut nommé gouverneur et lieutenant-général en Champagne (1).

(1) Il n'est pas hors de propos de faire connaître les motifs qui avaient déterminé ce choix, si honorable pour le pays, à la tête duquel était placé ce jeune prince, déjà célèbre par une mémorable victoire.
« La suite des belles actions qui ont été entreprises par notre très-« cher et très-amé cousin, Louis de Bourbon, duc d'Enghien, ont « fait voir au public que le choix que le défunt roi notre très-honoré « seigneur et père avait fait de sa personne pour lui donner le com-« mandement de son armée, était un effet de l'extraordinaire congnois-« sance qu'il avait de la valeur et mérite des hommes ; dans le même « moment que nous fusmes eslevé sur le trosne, il nous rendit « triomphant et victorieux de nos ennemis lesquels avaient mis le « siège devant Rocroy pour engager un combat général dont ils te-« naient le gain si asseuré qu'ils appréhendaient qu'on n'en voulust « pas tenter le sort. Néanmoins la prudence et le cœur de notre d. « cousin le porta à leur livrer la bataille où il fut long-temps com-« battu avec une égalle crainte. La victoire balançant pour donner « plus de gloire au vainqueur, et cet intervalle de temps donna celui « de faire voir à notre armée la grandeur du courage et la suffisance « de son général. Enfin il défit les vieilles troupes espagnoles qui « s'attribuaient la gloire d'avoir assujetti les Flamans et porté la « terreur par toute l'Europe. Les advantages en furent merveilleux « par le grand nombre des morts, des prisonniers, la perte entière de « leurs bagages et du canon, et cette victoire tant signalée nous fut « d'autant plus agréable qu'elle fut remportée par un prince de notre « sang. Les fruits qui l'ont suivie a été l'affermissement de notre au-« thorité et celle de la reyne régente, notre très-honorée dame et « mère, la prise de Thionville et le repos de notre province de Cham-« pagne, et n'ayant peu consentir que la récompense d'une action si « mémorable fust seulement la gloire qu'il s'y est acquise, et jugeant « qu'il était de notre obligation de lui faire sentir les effects de notre « bienveillance, Nous avons résolu de lui donner le gouvernement de « la même province qu'il a préservée, et dont notre cher et bien amé « cousin le maréchal de L'Hospital, qui en était gouverneur, s'est « démis en nos mains, sachant bien que nous ne pouvons faire un

Ces lettres-patentes devaient, aux termes d'une de leurs dispositions, être enregistrées par les trésoriers-généraux de France, *au lieu dit de Chaalons*, qui était celui de la résidence des gouverneurs de Champagne. Le registre du bureau des finances en la généralité de Champagne, déposé aux archives de la préfecture de la Marne, constate que cette formalité y a été remplie le 9 juin 1644.

Dès le 14 septembre de la même année, le maréchal de L'Hospital était nommé lieutenant-général, place créée en sa faveur, pour en remplir les fonctions en l'absence du duc d'Enghien.

Le 10 janvier 1647, Armand de Bourbon, prince de Conti, succédait dans le gouvernement de la Champagne au duc d'Enghien, son frère, démissionnaire, et cédait lui-même sa place, pour la même cause, le 5 juin 1660, à Eugène de Savoie, comte de Soissons, colonel-général des Suisses.

Enfin, sans parler des autres gouverneurs intermédiaires, le duc de Bourbon, qui était en fonctions à l'époque du sacre de l'infortuné Louis XVI, terminait la liste de ces hauts dignitaires.

Les fonctions des gouverneurs de Champagne n'avaient pas pour objet l'administration de la province; aussi le roi

« meilleur ny un plus digne choix, que de la personne de notre d. cousin, « le duc d'Enghien, en la conduite, valeur et fidélité duquel nous « avons toute confiance; pour ces causes et autres grandes considé- « rations à ce nous mouvant, de l'advis de la dite dame reyne régente, « de notre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, de notre très- « cher et très-amé cousin le prince de Condé, de notre très-cher et très- « amé cousin le cardinal Mazarin et autres de notre conseil, Nous « avons icelui notre d. cousin, le duc d'Enghien fait, constitué, « ordonné et establi, faisons, constituons, ordonnons et establissons, « par ces présentes signées de notre main, gouverneur et lieutenant « général en nos d. provinces de Champagne et Brie, etc. »

Louis XIII, pensant que, pour le bien et le soulagement de ses sujets, il était besoin d'établir un intendant de la justice, police et finances en sa province de Champagne, pour y administrer la justice et veiller à la conservation de ses droits, conféra-t-il ce titre par ses lettres-patentes du 19 août 1638 à M. de Mesgrigny, qui fut ainsi le premier intendant de Champagne. L'une de ses attributions était *d'entrer, seoir et présider ès sièges présidiaux, bailliages, sénéchaussées, bureaux de finances et autres juridictions, toutes et quantes fois bon lui semblerait et qu'il le jugerait nécessaire.* Il est inutile de dire que le siége de ses fonctions était à Châlons, et que jamais ni lui, ni ses successeurs, n'ont eu d'autre résidence. Aussi ses lettres de commission furent-elles enregistrées en cette ville, par le bureau des finances, le 9 septembre suivant, toutefois avec une protestation contre le droit conféré à l'intendant de présider le bureau. Je ne cite ce fait en passant, que pour rappeler ici que le bureau des finances, institué pour toute la province de Champagne, siégeait à Châlons, et que si, en 1584, ce bureau et la recette générale des finances avaient été transférés à Troyes, ce déplacement n'était dû qu'à la présence des gens de guerre en la première de ces villes. Cet état de choses dura peu de temps, au surplus, car le registre tenu à Châlons par le bureau des finances remonte à 1590, et y a été continué sans interruption jusqu'à la Révolution, qui a supprimé cette institution.

J'ai dit que M. de Mesgrigny avait été le premier intendant de Champagne, car M. de Choisy n'avait reçu, en 1634, conjointement avec M. de Lormier, d'autre mission que celle de procéder au juste régalement des tailles et à la recherche de ceux qui s'en exemptaient indûment.

La première contestation sérieuse qui ait eu lieu entre les villes de Châlons et de Troyes, au sujet du titre revendiqué

par toutes deux, remonte à l'époque du sacre de Louis XV. S'il faut en croire M. Baugier de Bignipont, lieutenant de roi et de la ville de Châlons, qui en présidait la députation, cette ville n'avait envoyé des députés au sacre qu'après en avoir obtenu la permission, tandis que les députés de Troyes y étaient venus, non-seulement sans permission, mais après qu'elle leur avait été refusée, et que, si la grâce de faire leur compliment leur avait été accordée, c'était seulement à la condition que les frais de leur voyage seraient aux dépens de M. Gouault, maire, et de M. Dufour, son collègue. C'est ce que M. Gouault lui-même avait dit au président de la députation de Châlons. (*Journal de Verdun*, avril, 1723, p. 264.)

M. Gayot, avec la loyauté qui le caractérise, a pris soin de rappeler lui-même le passage d'une seconde lettre de M. Baugier du 25 novembre 1723 (même journal, 1724, p. 84), duquel il résulte que, lors de la présentation faite au roi, les députés de Châlons avaient été appelés les premiers, mais que ceux de Troyes qui étaient au-devant de la porte, les avaient empêchés d'entrer, et que le bruit fait par eux étant parvenu jusque dans le cabinet du roi, on avait accordé à ces derniers la Provision, pour ne pas troubler la cérémonie, *mais sans préjudicier à l'avenir*. C'est alors que, dans son compliment, M. Gouault prit pour la ville de Troyes le titre de *capitale de la Champagne*, ce qui donna naissance à la polémique engagée dans le *Journal de Verdun*.

Dans une dernière replique à M. Baugier, le maire de Troyes annonce que, si les députés de Châlons avaient été appelés les premiers, ce ne fut que par mégarde ou surprise, et que la contestation fut jugée, le soir même, dans l'appartement du roi, en présence de sa Majesté, en faveur de la ville de Troyes, dont les députés lui furent encore présentés les premiers pour lui rendre hommage au nom de la capitale de la province. Ce dernier fait n'a été ni avoué ni contesté; mais,

quoique dans cette seconde circonstance il n'eût pas été, suivant le maire de Troyes, parlé de provision, il est évident que la réserve faite le matin devait subsister encore pour la présentation du soir.

Les occasions qui pouvaient donner lieu à discuter la préséance entre les deux villes se présentaient rarement; aussi ne songea-t-on à faire décider souverainement la question qu'à l'époque où le sacre du roi Louis XVI ramenait tout naturellement le débat dont la solution avait été suspendue en 1722. La ville de Troyes présenta alors au roi un mémoire qui fut communiqué par l'intendant de Champagne aux maires et échevins de la ville de Châlons, le 20 février 1775. Ceux-ci y répondirent le 22 mars suivant. Deux autres mémoires en réplique furent successivement produits et envoyés le 10 mai, avec l'avis de l'intendant, à M. le ministre Bertin. Les originaux ou les copies de ces mémoires ne se sont retrouvés, ni dans les archives de la ville ou de l'intendance, ni dans les anciennes archives du royaume. Les recherches que M. Louis Paris a bien voulu faire à la Bibliothèque Impériale sont également demeurées infructueuses.

L'avis de l'Intendant était ainsi conçu :

« Tout me paraît concourir à conserver à la ville de Troyes « la qualité de capitale du *comté de Champagne*, dont elle « a joui de toute ancienneté : mais la *Généralité de Châlons*, « connue sous le titre de *province et frontière de Champagne*, « contenant aujourd'hui beaucoup de pays (et notamment le « Châlonnais), qui étaient tout-à-fait indépendants du « comté de Champagne, je crois que la ville de Châlons est « bien fondée à ne reconnaître à celle de Troyes aucune « supériorité, et qu'elle pourrait prendre le titre de capitale, « non de la province, mais de la Généralité de Châlons ; et à « l'égard de la préséance pour rendre au roi les hommages « ordinaires, en toutes occasions quelconques où elles se

« trouveraient réunies, Sa Majesté pourrait décider que « chacune de ces deux villes aurait préséance à son tour et « que, pour la déterminer, à commencer au sacre prochain, « les députés des deux villes seraient obligés de tirer au sort « par devant M. le Grand-Maître des cérémonies ». M. l'intendant Rouillé d'Orfeuil ajoutait que, quelle que fût la décision du roi, il serait nécessaire de la faire connaître à Mgr. le duc de Bourbon, gouverneur de Champagne, et à M. le marquis de Dreux, *afin d'éviter les discussions et contestations qui avaient eu lieu au sacre de Louis XV, et qui furent si violentes qu'on fit usage de part et d'autre de voies de fait.*

Cette dernière partie de la lettre de l'Intendant prouve la vérité de l'assertion de M. Baugier, non déniée au surplus par la ville de Troyes; et il faut de plus reconnaître, dans l'intérêt des députés de Châlons, que si des voies de fait ont eu lieu, elles ont dû venir de la part, non des députés qui avaient été appelés les premiers, mais bien de ceux qui ont voulu prendre, et qui ont pris leur place.

L'avis de l'Intendant de Champagne semblait dicté par l'appréciation la plus juste du rôle que devaient jouer les deux villes de Châlons et de Troyes dans la province de Champagne. Quels qu'eussent été les faits anciens, il fallait nécessairement tenir compte des changements qui s'étaient opérés depuis plusieurs siècles dans le gouvernement et l'administration de la province, et les prétentions de la ville de Troyes, toutes rétrospectives, semblaient devoir être repoussées. Il n'en a cependant pas été ainsi; car, par une lettre datée de Versailles, le 22 mai 1775, M. le ministre Bertin annonce « qu'il a rendu compte au Roi des mémoires pré« sentés par les officiers municipaux de la ville de Troyes et « par ceux de la ville de Châlons, sur le droit que chacune de « ces villes prétendait d'être admise la première à complimenter « Sa Majesté. Après un mûr examen des mémoires fournis

« respectivement, dit-il, Sa Majesté a ordonné qu'il en « serait usé comme en 1722, et que les députés de la ville « de Troyes, *à laquelle il paraît qu'on ne peut refuser « d'être la capitale de la province*, seront admis avant les « députés de la ville de Châlons. »

Il est à regretter que la décision royale n'ait pas été accompagnée des motifs qui l'avaient dictée; mais il fallut bien se soumettre à la volonté du souverain, et les députés de la ville de Châlons durent ne présenter leurs hommages à Louis XVI qu'après ceux de la ville de Troyes.

Ce n'est pas toutefois sans une sorte de protestation qu'ils prirent cette résolution, car M. Gauthier, trésorier de France, chargé par l'Intendant de Champagne des dispositions relatives à la cérémonie du sacre, avait fait préparer à Reims une maison destinée à recevoir les députés des deux villes, et, par sa lettre du 31 mai, il avertissait le maire de Châlons que, dans cette maison, située rue Bertin, près la place Royale, les logements étaient ainsi marqués : au rez-de-chaussée, une pièce commune pour les gens des députés et valets de ville, mais où ils ne coucheraient pas; à l'entresol, une salle à manger et une chambre pour servir d'office; au 1er. étage, une *chambre donnant sur la cour pour la ville de Châlons*, et deux *autres sur la rue pour celle de Troyes;* au 2e. étage, une *chambre sur la cour pour MM. de Troyes,* et deux *chambres sur la rue pour MM. de Châlons*, plus un grenier immense pour coucher tous les gens et valets des deux villes. M. Gauthier annonçait en outre que les députés de Troyes et de Châlons pourraient vivre à la même table, s'ils le jugeaient convenable.

La ville de Châlons, je dois le reconnaître, témoigna quelque rancune, car le Maire répondit :

« Je vois que la préséance a été encore observée dans le logement; nous n'en sommes pas jaloux, et nous nous trouverons toujours bien comme nous serons.

« Nous nous proposons de vivre dans la plus grande honnêteté avec MM. de Troyes ; mais, pour leur liberté, comme pour la nôtre, nous désirons ardemment de manger séparément, et c'est notre projet ; chacun chez soi. »

Il s'agissait aussi de savoir si des présents seraient faits à l'occasion du sacre, et M. Gauthier en avait adressé la question au maire de Châlons, qui répondit d'abord qu'après avoir compulsé de nouveau les registres de la ville aux époques des sacres de Louis XII, de Louis XIV et de Louis XV, il avait été vérifié qu'on n'avait jamais fait de présents, et qu'en conséquence on se conformerait à cet usage qu'il n'y avait pas de raison de changer. Néanmoins, dans une lettre du 2 juin, M. Le Gorlier explique que « si la ville n'a rien offert, « c'est à cause de l'impuissance où elle était de trouver à « Châlons quelque chose d'honnête et qui pût être présenté; « que cependant elle a autorisé les députés à chercher ce « qui pourrait être convenable. » M. Gauthier est ensuite prié, au nom de la ville, de faire lui-même à ce sujet quelques démarches à Reims, pour l'achat de deux corbeilles, l'intention de l'administration étant de faire les choses convenablement.

Les députés de Châlons étaient : MM. Le Gorlier, maire; de La Tour, Jourdain et Guillemin ; ceux de Troyes : MM. Dereins, maire; Doé, Gouault et Huez, échevins, et M. Fromageot, procureur-syndic.

Tels sont les faits qui se rattachent à la question qui a été soulevée de nouveau. Si j'avais à choisir entre l'avis de M. l'intendant Rouillé d'Orfeuil et la décision royale, je n'hésite pas à dire, à part l'intérêt local, que je donnerais la préférence à l'opinion de l'intendant qui semblait concilier les susceptibilités et les droits de chacune des deux villes, en déterminant la part qu'elle devait avoir dans les prérogatives et honneurs respectivement réclamés.

Oui, Troyes a été la capitale du comté de Champagne; ce titre ne peut lui être contesté; mais qu'avait-elle conservé de la position élevée qu'il lui donnait à l'époque où elle était la résidence des anciens comtes souverains de la Champagne? Rien à peu près, si ce n'est le souvenir de cette position, et, avec cela, le siége, à des distances éloignées et dans un temps déjà très-reculé, d'une haute cour de justice, dont il n'est pas même prouvé que la juridiction s'étendît sur les autres parties de la province de Champagne. Je ne parle pas d'un hôtel des Monnaies, qu'elle n'a pas toujours eu, et qui pouvait être placé partout ailleurs que dans une capitale.

Quant à la ville de Châlons, en admettant qu'elle n'ait pas été *de droit* capitale de la Champagne, elle l'était *de fait*, et sa position, sous ce rapport, me semble préférable à une position purement honorifique.

Je ne reviendrai pas sur la lettre de Henri III, du 27 mars 1589; je ne citerai qu'en passant une assemblée des députés de toutes les villes de la province, qui se tint à Châlons, en 1625, par les ordres du roi et à laquelle présida le duc de Nevers, gouverneur de Champagne; je ne dirai enfin que deux mots de la translation qui a été faite dans la ville de Châlons, en 1589, de l'une des chambres du Parlement de Paris qui y prouva son dévouement à la cause de Henri IV. Les 198 lettres de divers rois de France, depuis Charles VI jusqu'à Louis XIV, qui sont conservées dans ses archives, et dont soixante et une émanent du bon Roi, témoignent assez de la confiance que nos concitoyens ont, de tout temps, inspirée à leurs souverains et de la fidélité qu'ils leur avaient vouée.

Mais la ville de Châlons ne jouissait-elle pas de tous les avantages et de toutes les prérogatives des capitales de province? N'était-elle pas la résidence des gouverneurs de la Champagne, lorsqu'ils se trouvaient dans leur gouvernement? N'était-elle

pas le siége d'une généralité ? Comment donc admettre qu'elle n'ait pas été, en réalité, la capitale du pays qui portait, en même temps que le nom de province et frontière de Champagne, celui de *généralité de Châlons?* Le bureau des finances, dont la haute juridiction s'étendait sur toute la province, n'a-t-il pas toujours siégé et fonctionné dans la même ville ? Quoi que fasse et prétende la ville de Troyes, elle dépendait de la Généralité de Châlons et était soumise à tous les ordres qui lui arrivaient de la ville, sa rivale. C'est, en effet, à Châlons que les intendants de Champagne, dont les pouvoirs si étendus comprenaient la justice, les finances, la police, c'est-à-dire tout ce qui se rattachait à l'administration de la province, avaient dû, depuis la date de leur institution, fixer leur séjour. On sait que ces hauts fonctionnaires avaient fini par acquérir une autorité qui n'a plus d'égale aujourd'hui et qu'ils étaient devenus, pour ainsi dire, de petits souverains dans leurs provinces; si donc la capitale d'un pays est la ville habitée par celui qui la gouverne, la ville de Châlons pouvait bien céder à la ville de Troyes le titre nominal et purement honorifique de capitale, en gardant pour elle tout ce qui constitue la capitale proprement dite, sans en avoir le nom.

J'ai dit que la question discutée par M. Gayot et par moi était devenue sans intérêt aujourd'hui. Je suis heureux cependant de profiter de l'occasion qui m'est offerte de faire ressortir l'importance de ma ville natale. Les cités ont aussi leurs titres de noblesse, et ceux de la ville de Châlons sont trop glorieux pour que je les aie passés sous silence. Il est bon d'ailleurs, dans certaines circonstances, de rappeler le rang qu'une ville a toujours tenu, pour que des motifs de rivalité, bien ou mal fondés, ne l'en fassent pas déchoir.

Ai-je besoin de dire que ces dernières paroles n'ont aucune application à la ville de Troyes dont je respecte la

dignité historique, comme je rends hommage au talent et à la loyauté de l'habile défenseur de ses prérogatives? Qu'il me permette, à cette occasion, de rendre un hommage mérité à la ville qui le compte au nombre de ses citoyens, et à la Société académique qui ne pouvait choisir un représentant plus digne et plus éclairé.

P. S. Le travail de M. Sellier, n'ayant pu être rédigé qu'après la clôture de la session du Congrès, n'a pu donner lieu en séance à un débat contradictoire entre ce dernier et M. Gayot.



NOTE

SUR

LES TRAVAUX DE RESTAURATION

DE L'ÉGLISE

DE NOTRE-DAME-EN-VAUX (IN VALLIBUS) DE CHALONS,

Sous la direction de M. Lassus, architecte du Gouvernement (1);

Par M. l'abbé CHAMPENOIS,

Curé de cette paroisse.

Avant d'entrer dans le détail des travaux exécutés à Notre-Dame de Châlons, il ne sera pas sans utilité de dire un mot, mais un mot seulement, sur ce beau monument. Réunissant les éléments nécessaires pour l'histoire de cet important édifice, considéré à tous ses points de vue, je regarderais comme téméraire d'avancer maintenant des assertions ou de porter des jugements, qui ne seraient guère que la reproduction des assertions ou jugements d'auteurs plus ou moins exacts, et qui, la plupart du temps, n'ont fait que se copier les uns les autres. D'ailleurs, les documents sont très-peu nombreux : les archives paroissiales n'existent plus; le vandalisme révolutionnaire a tout détruit, les papiers comme les pierres; le

(1) Ces travaux ont été exécutés depuis le mois de mars 1852 jusqu'au mois de mai 1855. Nous ferons observer, toutefois, que quelques ouvriers seulement ont été régulièrement occupés pendant la dernière année.

peu qui reste de ces archives se trouve pêle-mêle dans les combles de la Préfecture et de l'Hôtel-de-Ville.

Il faudrait, du reste, des loisirs que les occupations trop multipliées du saint ministère ne laissent pas, des moments que la sollicitude générale de toute la restauration actuelle absorbe, pour faire les recherches nécessaires, pour étudier à fond le monument, recueillir les traditions du passé, comparer et coordonner toutes choses avec justesse. Je crois donc, dans l'intérêt du vrai, devoir m'abstenir, pour le moment, de donner au Congrès archéologique une notice aussi étendue qu'il le désirerait sur Notre-Dame de Châlons. Je répèterai seulement ce que j'ai dit dans une autre circonstance :

« Au témoignage des hommes les plus distingués dans les connaissances archéologiques, l'église Notre-Dame de Châlons, par l'antiquité de son origine, par la régularité de son plan, par la pureté de son style, par la grâce et la majesté de ses formes, figure avec honneur parmi les édifices les plus remarquables que possède la France.

« Cette belle église, de l'époque romane et du XIIe. siècle (1157), mais de transition entre le cintre et l'ogive, offre dans tous ses détails les richesses les plus étonnantes et les plus variées. Piliers, colonnettes, chapiteaux, tribunes, galeries, absides, rosaces, verrières, tout y est beau, tout y est grand, tout y est digne des immortels chefs-d'œuvre du moyen-âge. »

En effet, sans parler de l'extérieur de l'église, de ses quatre tours puissantes, de ses flèches aériennes, de ses pignons, si riches de sculptures; de son portail sud, jadis orné de plus de cent quarante statues; de son incomparable abside, etc., que de magnificences intérieures se révèlent sous ses voûtes antiques! Plus de cent soixante fenêtres, quinze verrières splendides, trois cents arcades, mille co-

lonnes, autant de bases et de chapiteaux de la plus grande beauté, sans parler de ses nombreuses et magnifiques pierres tombales. J'aurais vivement désiré donner ici l'historique de ces belles pierres tumulaires ; mais, dans l'intérêt même de leur histoire, je dois en ajourner la description. Je dirai seulement que, lors des fouilles opérées pour l'abaissement du sol, trois cercueils en plomb, assez bien conservés, ont été trouvés dans l'église : aucune pierre tumulaire n'indiquait leur existence (1).

Le premier, trouvé dans la partie absidale, près la tour nord-est, dans la chapelle dite de sainte Catherine, ne portait aucune inscription.

Le second, trouvé sous la tour nord-ouest, portait l'inscription suivante, avec les armoiries du défunt, gravées sur une plaque de cuivre :

CY-GIST LE CORPS DE FEU MESSIRE PIERRE IGNACE DE BRAUX, VIVANT, CHEVALIER, MARQUIS D'ANGLURE, DU PREDUBUT, VICOMTE DES ESSARTS, SEIGNEUR D'ALLEMANCHE, LAUNOY, PONTHION, SURMONT, FLORENT ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRE DE SON HOSTEL, QUI DECEDA LE LUNDY 19 MARS 1663, AAGÉ DE 38 ANS.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Le troisième, trouvé dans la grande nef, près du grand portail et à un mètre environ de la porte, appartenait à la marquise de Puisieux. Une feuille de plomb, très-oxydée sur

(1) Il est bon de rappeler ici qu'un bouleversement général avait eu lieu, dans le pavé de l'église, à l'époque de la suppression des communautés religieuses et d'un certain nombre de paroisses ; alors un certain nombre de pierres tombales de ces églises ou chapelles étaient venues prendre place à Notre-Dame.

plusieurs points, longue de 65c. sur 22c. de large et 3 millimètres d'épaisseur, pliée en trois et posée à même sur le cercueil, portait en latin la pieuse et intéressante inscription qui suit, relatée en trente-trois lignes, nombre égal au nombre des années de la défunte. On devra remarquer que les lettres et les mots figurés ici en caractères italiques étaient illisibles ou n'existaient plus : il a fallu parfois deviner ou suppléer.

THESAURUS . ABSCONDITUS .
CLAUDIA . DE . GODET . MARC-
HIONISA . DE . PUIZIEUX .
ILLUSTRI . GEN*erata* . NOBILI-
TATE . SINGULA*ri* . ERGA .
PAUPERES . CHARITATE . ET . O-
MNI . VIRTUTUM . GENERE .
CLARISSIMA . NOBILISSIMI .
DOMINI . ROGERII . BRULARTI .
MARCHIONIS . DE . PUIZIEUX .
EX . PER . ILLUSTRI . BRULARTI-
ORUM . FAMILIA . ORIUNDI .
MARITI . AMANTISSIMI . CONJ-
UX . AMABILISSIMA . QUEM .
LUDOVICUS . MAGNUS . POST .
OMNES . BELLICOS . GRADUS .
GRADATIM . ET . EX . SINGULA-
RI . MERITO . CONCESSOS . HU-
NINGARIÆ . *ar*CI . S*uperbæ* .
INTER . ET . BUR*gu*NDO*s* . *al*-
TÆ . EX*tr*UENDÆ . ET . GUBER-
NANDÆ . *p*REFECIT . *ibique* .
NOBILISSIMA . DEFUNCTA .
ETATIS . *su*Æ . 33 . D*ie* . *vero* .
24 . MAII . ANNO . 1681 .

ELEGIT . HIC . SEPE*liri* .
INTER . NO*tos* . *amicos* .
ET . PROAVOS . EO*dem* . *voluit* .
JUNGI : TUMULO . *patris vel matris* *cujus* .
PIETAS . BAPTISM*i* . *hujus* .
ECCLESIE . FONTES . *donave-*
RAT . IN . QUIBUS . *facta* . *erat* .
CHRISTIANA .

Ces trois cercueils ont été réparés et laissés en place. Sur la dalle qui recouvre celui de la marquise de Puizieux ont été gravés ces mots : HIC JACET CLAUDIA DE GODET MARCHIONISSA DE PUIZIEUX, QUÆ HUNINGARIÆ OBIIT, DIE 24 MAII, ANNO 1681, ÆTATIS SUÆ 33.

Sur la pierre tumulaire, en marbre noir, qui recouvre celui du marquis d'Anglure, ont été gravés ces mots : CI-GIT PIERRE-IGNACE DE BRAUX, MARQUIS D'ANGLURE, ETC., QUI DÉCÉDA LE 19 MARS 1633 AGÉ DE 38 ANS.

Sur la pierre, aussi en marbre noir, qui recouvre le troisième cercueil, aucune inscription nouvelle n'a été gravée, le nom du défunt ou de la défunte étant inconnu.

Après ces quelques notions sur l'église Notre-Dame, voici le détail des travaux de restauration :

1°. Débadigeonnage général de l'église Notre-Dame, dégradation de tous les joints à 2c. de profondeur; jointoiement à neuf, avec mortier composé de trois parties de sable de rivière, tamisé, et de deux parties de chaux grasse : ces joints ont été fortement passés au fer.

2°. Reconstruction, en majeure partie, des deux grandes voûtes des transepts; idem, de douze à quinze autres voûtes de la grande nef, de l'abside, des triforiums et des bas-côtés. De plus, construction de deux voûtes nouvelles dans les tours sud-est et nord-est.

3°. Débouchement de soixante fenêtres et baies, et reconstruction à neuf de six fenêtres et de deux rosaces.

4°. Abaissement du sol au niveau primitif, 10c. dans la partie absidale et 55c. dans tout le reste de l'église : par suite, enlèvement de plus de 2,000m. cubes de terre, y compris celles provenant des caveaux, du débadigeonnage, des déblais et gravois.

5°. Dressement et encadrement contre les murs de l'église de vingt-deux pierres tombales et d'un bas-relief.

6°. Reprise en sous-œuvre, et en pierre dure de Vendresse, des bases de tous les piliers jusqu'aux transepts, moins les gros piliers du rond-point restant encore à réparer; idem, en pierre d'Euville, de tous les piliers de la croisée.

7°. Fouilles et construction de sept grands caveaux, et réparation d'un huitième, dans l'intérêt du monument, et pour éviter la mutilation du dallage, en prévision d'une loi ou réglement qui permettrait de nouveau les sépultures dans les églises.

8°. Dallage neuf, en pierres de Vendresse, appareillées, 613m. superficiels, de 10c. d'épaisseur, posé sur 5c. de mortier de chaux hydraulique et 15 à 20c. de gros gravier de Marne. En outre, dallage du reste de l'église, chœur, sanctuaire et trois chapelles absidales exceptées, en pierres tombales complètes et non complètes, mais dont les inscriptions ont été effacées par le temps ou mutilées par le vandalisme ou l'ignorance.

9°. Pose, en pierre de Vendresse, des marches de l'abside et des chapelles du rond-point.

10°. Restauration intérieure et totale des chapelles absidales.

11°. Placement, dans une de ces chapelles, de trois verrières nouvelles, style du XIIIe. siècle, sorties des ateliers de M. Didron, de Paris.

12°. Suppression de deux portes grecques ouvertes, fin du XVIIIe. siècle, côtés sud et nord de l'abside; reconstruction

de ces deux parties de l'église, depuis les fondations et dans le style primitif, ainsi que des travées voisines et d'une porte, au transept sud, servant primitivement d'entrée aux fidèles.

13°. Reprise en sous-œuvre et reconstruction, jusqu'au milieu, d'un contrefort près la tour sud-ouest.

14°. Reconstruction dans la partie absidale et quelques autres parties de l'église, de deux cent trente-neuf bases, cent quatre-vingt-sept colonnes et cent trente-six chapiteaux : les bases en pierre de Vendresse, les colonnes en savonnière et les chapiteaux en liais. Plus une statuette, huit têtes d'anges et quatre culs-de-lampe.

15°. Suppression de quatre grands pilastres en plâtre, établis fin du siècle dernier, aux quatre gros piliers de la croisée, et rétablissement des bases, colonnes et chapiteaux primitivement existants. Ces pilastres étaient revêtus de différents emblêmes religieux; les droits de l'homme y avaient été écrits en 1793.

16°. Au-dessus des chapiteaux des deux piliers à l'entrée du sanctuaire, pose de deux blocs de pierre de Reffroy, pour les statues projetées de Moïse et Aaron, mutilées et ratissées par l'impiété révolutionnaire, au point qu'elles étaient prises pour de simples fûts de colonnes.

17°. Rétablissement des bases, colonnes et chapiteaux des quatre piliers des collatéraux, à l'entrée de l'abside, enlevés à une époque peu reculée, pour élargir le passage.

18°. Reconstruction à neuf des entrées des tours sud-est et nord-ouest.

19°. Réparation des glacis de toutes les fenêtres, côté nord, à l'intérieur du triforium.

20°. Pavage, en briques, des triforiums dans toute leur étendue, ainsi que des tribunes des tours.

21°. Création d'un musée archéologique dans le triforium nord. Ce musée réunit déjà plus de 400 fragments des plus précieux.

22°. Réparation complète des vitraux de plus de cent soixante fenêtres.

23°. Reconstruction à neuf de toute la partie supérieure de la tour nord-ouest.

24°. Construction de quatre piles de 8m. chacune, destinées à supporter le beffroi. Entre la première et la seconde pierre de la pile nord-est, se trouve le procès-verbal de la construction, au bas duquel on lit : VESPERE, ET MANE, ET MERIDIE, NARRA ET ANNUNTIA, ET POPULUS AUDIAT VOCEM TUAM.

25°. Construction d'un nouveau beffroi.

26°. Restitution, sur ladite tour, d'une grande flèche, avec lucarne, clochetons, galerie, etc., recouverte en plomb et destinée à remplacer celle abattue en 1794. Cette flèche placée à côté de sa sœur qui, plus heureuse qu'elle, avait échappé au vandalisme révolutionnaire, complète l'ornementation du portail; deux flèches toutefois restent encore à reconstruire sur les tours sud-est et nord-est, plus une aiguille centrale qu'on a détruite, en 1811, au lieu de la réparer.

27°. Construction et placement de trois escaliers en bois dans la tour nord-ouest, et réparation générale du plancher servant de pont de service au-dessus de la grand nef et des transepts.

28°. Enfin, outre tous les importants travaux indiqués ci-dessus, beaucoup de réparations partielles ont eu lieu çà et là dans l'édifice, et grâce au bon vouloir général qui ne fera pas défaut (1), il y a tout lieu d'espérer que ce précieux monument de la foi de nos pères, reparaîtra bientôt dans tout son

(1) Le passé est une garantie de l'avenir : sauf une subvention de 5,000 fr. du Gouvernement et de 10,000 fr. de la Ville, les frais immenses de cette importante réparation ont été généreusement supportés par le clergé et les fidèles. Que dis-je? l'avenir apparait plus radieux que le passé, car déjà l'État et la Ville ont alloué de nouveaux fonds, plus abondants que les premiers, pour continuer l'œuvre de la restauration.

éclat. Encore deux fois les sommes dépensées (mobilier non compris), et l'église Notre-Dame de Châlons ne laissera plus rien à désirer : les désastres du temps, de l'ignorance et de l'impiété auront disparu, et la France, comme la religion, sera fière d'offrir à tous les regards un monument du premier ordre de plus.

Dans l'intérêt de l'histoire, je crois devoir dire qu'il a été déposé dans la boule, placée au bas de la croix monumentale qui surmonte la nouvelle flèche, un procès-verbal sur parchemin, constatant cette reconstruction et l'érection solennelle de la croix, en l'an de grâce 1852.

Ce procès-verbal est enfermé dans un tube en plomb, à l'une des extrémités duquel sont, dans un compartiment séparé, avec leur authentique, des reliques de saint Memmie, apôtre et premier évêque de Châlons, de sainte Pôme, sa sœur, et de saint Vincent-de-Paul, enfermées dans un reliquaire en argent.

Au recto se trouvent les noms des principales autorités ecclésiastiques et civiles, ceux des membres du clergé paroissial, de la fabrique, de l'architecte, etc. Ce procès-verbal est signé : Champenois, curé de Notre-Dame, chanoine honoraire.

Au verso on lit, en texte latin tiré des Saintes-Écritures et adapté à la circonstance, l'historique des malheurs de l'église Notre-Dame, lors de la tourmente révolutionnaire de 1793, et de l'heureuse réapparition de la croix du divin Rédempteur, surmontant majestueusement la nouvelle flèche.

Voici ce texte, plein de grands enseignements :

« Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania ?

Astiterunt principes terræ; convenerunt adversus Dominum et adversus Christum ejus.

Dixerunt : hæreditate possideamus sanctuarium Dei.

Et surgentes, altaria destruxerunt, asportaverunt vasa,

turres demoliti sunt, ejecerunt sacerdotes, prophetas occiderunt, profanaverunt sabbata, et polluerunt domum Domini (annis 1792-1793-1794).

Qui habitat in cœlis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos.

Visi sunt superexaltati et elevati sicut cedri Libani ; transivimus et ecce non erant : quæsivimus eos et non est inventus locus eorum. Disperierunt : facti sunt ut stercus terræ.

Hæc dicit Dominus Deus :

Ecce levabo manum meam et ad populos exaltabo *signum meum*, ut sciant gentes quia ego Dominus, et omnis qui credit non pereat, sed habeat vitam æternam.

Et nunc erudimini qui judicatis terram !

Servite Dominum in timore : apprehendite disciplinam ; nequando irascatur Dominus, et pereatis de via justa.

Deus concede plebi tuæ, ejus muniri præsidio, cujus est armata vexillo ; sit ei Crux fidei fundamentum, spei suffragium, caritatis incitamentum ; sit in medio civitatis sanctæ signum protectionis atque defensionis, ut per eam Pastor, in futuro, gregem conservet incolumem, quæ pro nobis, Agno vincente, conversa est in salutem.

Anno reparatæ salutis 1852, die secunda decembris.

PATROCINENTUR SANCTI ET DOMINUS ANGELOS SUOS CONSTITUAT CUSTODES ! »

Puissent les leçons sévères contenues dans ce procès-verbal être profondément méditées de tous !

Puissent les saints, dont les reliques reposent si haut dans les airs, protéger cette réédification, et les anges de Dieu faire bonne garde à l'entour ! C'est le vœu, c'est la prière de toute une génération nouvelle, qui déplore l'aveuglement de ses pères et les malheurs du passé, mais qui s'estime heureuse d'avoir été providentiellement choisie pour réparer tant de désastres et rendre à Notre-Dame de Châlons sa beauté première.

NOTICE

SUR LES

DALLES FUNÉRAIRES DE SAINT-ÉTIENNE,

CATHÉDRALE DE CHALONS-SUR-MARNE ;

Par M. l'abbé BÉGIN,

Chanoine titulaire de cette Cathédrale.

Quand on parcourt la cathédrale de Châlons-sur-Marne, on est affligé du triste état dans lequel se trouvent les pierres tombales, que la piété de nos pères y avait multipliées avec une étonnante profusion (1).

Si on veut se rendre compte de ce fait excessivement regrettable, il faut se rappeler, que, parmi ces précieux monuments, les uns ont été mutilés par le marteau sacrilége de 93; que d'autres, en plus grand nombre, l'ont été beaucoup plus encore, et aux frais de l'État, en 1831-32, par la scie et le ciseau des prétendus restaurateurs du pavé de l'église;

(1) Je ne connais pas les richesses de Châlon-sur-Saône, en fait de pierres tombales, mais je serais tenté de croire qu'il y a oubli ou méprise au préjudice de Châlons-sur-Marne, dans le *Dictionnaire d'archéologie sacrée* de M. Bourassé, t. II, col. 651, dernière ligne (édition de M. Migne). En effet, les *Annales archéologiques*, en parlant des cités qui en comptent davantage, ne craignent pas de dire, t. III, p. 283, que la *ville de Châlons-sur-Marne semble avoir été une des plus riches en dalles de ce genre*, et qu'*après les sauvages mutilations qu'on leur a fait subir, c'est encore elle qui en possède le plus grand nombre.*

et qu'enfin plusieurs, qui avaient échappé aux désastres précédents, ont été fracturés, sept ans plus tard, par l'échafaud dont on se servit pour la reconstruction des voûtes.

Heureusement que la riche ornementation de nos dalles funèbres et la perfection de leurs dessins avaient, dès avant 1830, fixé l'attention des artistes. Des copies en furent prises, et de nombreuses épitaphes furent transcrites. C'est à l'aide de ces documents et de ces cartons, que je vais essayer de rendre à leurs titulaires les anciennes tombes, qui sont plus ou moins muettes aujourd'hui (1).

J'en signalerai aussi qui, ayant été négligées, offrent néanmoins de l'intérêt, au point de vue historique ou artistique, n'eussent-elles conservé de leurs épitaphes que de faibles lambeaux. Peut-être serviront-ils un jour à les rétablir intégralement.

Mais dans quel ordre faut-il classer les notes que j'ai recueillies? Le plus méthodique, sans doute, serait celui des temps. Mais, parce qu'il serait impossible d'indiquer brièvement les places occupées par les tombes, surtout quand celles-ci sont séparées de leurs inscriptions, j'ai suivi la marche, qui m'est tracée par leur position respective dans le pavé de la cathédrale; et cet ordre est certainement le plus commode pour les personnes qui voudront bien m'accompagner dans ma visite à nos dalles funéraires.

(1) M. Liénard, artiste-peintre, membre de l'ancienne commission archéologique du département de la Marne, a fait les dessins et relevé les inscriptions d'une grande partie des pierres tombales existant dans les églises de Châlons; il a bien voulu mettre le tout à la disposition de M. Sellier, secrétaire-général du Congrès. Ce travail, qui a été fort utile à M. Bégin, est d'autant plus précieux, qu'il est antérieur à la destruction d'un assez grand nombre des inscriptions qui se trouvaient sur ces pierres.

(Note de la rédaction.)

Nous commencerons donc par le sanctuaire ; nous parcourrons ensuite la grande nef, les bas-côtés et l'abside, pénétrant dans les croisillons et les chapelles, qui, sur notre passage, nous offriront quelques monuments remarquables.

Mais, pour éviter des répétitions superflues, je ferai observer que, nos tombes étant presque toutes en pierre de liais, je les supposerai toujours de cette nature de pierre, me contentant d'indiquer le contraire, lorsque besoin sera.

I.

Dans le sanctuaire, derrière le maître-autel, est le trésor, où sont conservées les précieuses reliques que possède la cathédrale. Donner la sépulture à d'illustres personnages auprès de ces corps sacrés, serait une pieuse et respectable pensée. Mais, en y transportant les dalles funéraires de nos Seigneurs Félix Vialard et Gaston de Noailles, y a-t-on déposé leurs cendres, qui ont été ensevelies *au bas des marches du sanctuaire?* N'est-il pas à craindre qu'il n'en ait été de ces deux évêques comme de Bossuet, dont le corps a failli être perdu à tout jamais par le déplacement inconsidéré de sa pierre tumulaire?

Quoi qu'il en soit, nous voici en présence de deux tombes de marbre blanc. Sur celle de gauche, longue de 2^m. 32^c. sur 1^m. 31^c., nous lisons l'éloge mérité dont nous extrayons ces lignes :

D. O. M.
FELIX VIALARD DE HERSE
EPISCOPUS « COMES » CATHALAUNENSIS « PAR » FRANCIÆ
. . . .
HANC BASILICAM ELEGANTI ODEO
EXORNAVIT

EANDEM INCENDIO DEFORMATAM REFICI ET AUGERI
CURAVIT

. . . .

TANDEM POST ASSIDUAS PER ANNOS XL EPISCOPALIS ONERIS
CURAS
SUMMO ECCLESIÆ SUÆ LUCTV ET VNIVERSÆ DAMNO
MORTVVS X. ET
HIC XIX IVNii SEPULTUS EST
ANNO REPARATÆ SALUTIS M DC LXXX. ÆTATIS LXVII.

Nous devons observer que la fin de cette épitaphe présente deux corrections ignorées de plusieurs écrivains et même des auteurs du *Gallia christiana.* Elles consistent : la première dans la ligne MORTVVS X. ET, qui, évidemment, a été intercalée après coup ; et la deuxième, dans l'addition d'un X avant le mot JVNII, lequel ajouté au XI de l'épitaphe telle qu'elle existait d'abord, recule la sépulture de huit jours.

Le *Gallia christiana*, au contraire, après avoir fixé au 3 des Ides de juin, c'est-à-dire au 11 de ce mois, le décès du prélat, rapporte le texte primitif de l'inscription tumulaire, suivant lequel la sépulture aurait eu lieu le même jour, ce qui n'est pas probable.

Observons encore, en terminant cet article, que les mots de cette épitaphe, placés entre guillemets, sont ceux que 93 avait jugé utile d'effacer.

II.

Le marbre funéraire de droite, portant 2m. 32c. sur 1m. 7c., est dédié à la mémoire de Mgr. Gaston de Noailles, dont le tombeau, comme nous l'avons vu, était au bas du sanctuaire, mais du côté de l'épître.

Contentons-nous de citer ces quelques lignes de l'épitaphe :

HIC JACET
GASTO JO. BAP. LUD. « DE » NOAILLES
EPISCOPUS « COMES » CATA'
« PAR » FRANCIÆ
. . . .
OBIIT
DIE XV SEPT. ANNO M DCC XX. ÆTATIS SUÆ LII.
EPISCOPATUS XXV.
CHARITATIS SUÆ IN AMANTISSIMUM FRATREM
MONUMENTUM HOC POSUIT MOERENS
LUDOVICUS « DE » NOAILLES
ARCHIEPISCOPUS « PAR. » S. R. E. « CARD. »

Nous faisons, sur les mots accompagnés de guillemets, la même observation que plus haut.

III.

Quittons le sanctuaire et sortons du chœur, où il n'existe plus aucun signe indicateur des personnages distingués, qui probablement y reposent encore.

La deuxième pierre à notre droite, lorsque nous franchissons la porte de la grille, mérite votre attention. Elle représente un prêtre portant la chasuble du moyen-âge, la seule qui figure sur nos tombes sacerdotales (1). Cette chasuble était une espèce de robe, très-ample, couvrant tout le corps et n'ayant qu'une seule ouverture pour passer la tête. Comme elle était sans manches, le célébrant était obligé de la relever, pour faire usage de ses mains et de ses bras. Sous la chasuble est l'étole, dont les extrémités, ornées de quatre-feuilles et de franges, apparaissent sur l'aube à garniture brodée.

(1) Nous avons encore neuf de ces chasubles, en leur entier, sur nos dalles funèbres.

Le prêtre a les mains jointes, et un manipule semblable à l'étole, sur le bras gauche.

Il est au centre d'un riche encadrement architectural. Dans les contreforts, fatigués par les passants, on distingue à peine deux religieux priant, le livre à la main, et deux anges avec des chandeliers. Deux autres anges, placés sous deux ogives trilobées, encensent, à longue chaîne (1), le prêtre que couronne l'ogive principale. Ses pieds reposent sur un griffon.

L'inscription se réduit actuellement à ces mots :

. . . . QUI : OBIIT : DIE : MARTII : ANTÈ : PURIFICATIONEM : BEATÆ : MARIÆ : VIRGINIS : ANNO : DOMINI : MILLESIMO : TRECENTESIMO : TERTIO : CUJUS : ANIMA : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN.

Cette pierre a 2m. 45c. de longueur, sur une largeur de 1m. 25c.

IV et V.

La troisième tombe à la suite, longue de 2m. 45c. et large de 1m. 15c., porte cette inscription :

. . . . . BARIOLONS . GALTERI . PRESBITER . REDONEN . DIŒCESIS . CANONICUS . HUJUS . ECCLESIÆ . QUI . OBIIT . ANNO . DOMINI . MILLESIMO . QUADRINGENTESIMO . QUINTODECIMO . DIE . QUARTADECIMA . MENSIS . JANUARII .

Au milieu, est un prêtre, vêtu comme le précédent, mais ayant de plus l'aumusse sur la tête. Le dessin en est sensiblement oblitéré ; mais, pour s'en faire une juste idée, on peut considérer le même sujet sur la quatrième tombe juxta-

(1) C'est toujours de cette manière qu'encensent les anges, sur nos pierres tombales.

posée, dont la belle conservation fait doublement regretter le retranchement volontaire de son inscription.

VI.

Dans la grande nef, à trois pas de l'entrée du chœur, se trouve la magnifique dalle funéraire dont les *Annales archéologiques* ont publié, t. III, p. 283, un excellent dessin et donné une ample explication.

Nous rappellerons seulement ici, que cette pierre mesure 3^m. 40^c. sur 1^m. 65^c., et qu'elle représente une mère et ses deux filles, dans trois états différents. Au centre, elles prient, les mains jointes; en bas, elles sont sous le drap mortuaire; au sommet, elles entrent dans la gloire. Cette triple scène, tracée de main de maître, est encadrée dans une splendide ornementation, autour de laquelle courent ces trois inscriptions :

† ICI . GIST . DAME . EVDELINE . FAME . RANSIN . DE . CHANBRANT . QUI . TRESPASSA . LAN . DE . GRACE . M. CCC. ET . XX . VIII . LE MESCREDI . APRES . LA . NOSTRE . DAME . EN . MI . AOVST.

† ICI . GIST . JEHENETE . FILLE . RANSIN . DE . CHAVBRANT . FEME . ROBERT . DE . AVERGINI . QVI . TRESPASSA. LAN . DE . GRACE . M . CCC . ET . XIII . LE DIMAGE . DEVANT . QVARESME . PRENANT.

✶ CI . GIST . MARGVERITE . JADIS . FILLE . RANSIN . DE . CHAVBRANT . QVI . TRESPASSA . LAN . M . CCC . XXXVIII . LA . VIGILE . S . GRÉGOIRE . PRIEZ . POVR . LI .

Nous devons observer que la première inscription porte CHANBRANT, tandis que CHAVBRANT se lit dans les deux suivantes.

Les *Annales archéologiques* font aussi remarquer, qu'autre-

fois l'épitaphe de la mère était précédée d'une fleur de lis, et non d'une croix, qui se voit aujourd'hui sur le mastic dont on a soudé les fragments de cette pierre monumentale.

VII.

Devant la chaire, une pierre, plus grande encore que la précédente, puisqu'elle a 3m. 65c. sur 1m. 65c., présente deux personnages.

L'un, chanoine sous-diacre, est en aube, le manipule au bras et portant, à la hauteur de la poitrine, un livre fermé. L'autre est une femme, parente ou alliée de cet ecclésiastique. Son habit religieux et son capuchon sur la tête indiquent, ou qu'elle a quitté le monde pour le cloître, ou que, par dévotion, comme cela se pratiquait au moyen-âge et maintenant encore en Italie, elle a voulu être ensevelie avec les livrées de la religion.

Ils commencent tous deux à disparaître, ainsi que l'ornementation architecturale, dont ils sont le centre.

Au-dessus de la colonnette mitoyenne, une fleur de lis ouvre cette inscription :

CI GIST : MAISTRES : JEHANS : DAVBENTON : CHANOINES : DE : CESTE : EGLISE : QVI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M : CCC : XXXIII : LE : XXI : JOVR : DAOST : PRIEZ : POVR : LY.

Arrivé sous la colonnette, où commençait, précédée aussi d'une fleur de lis, l'inscription de la religieuse, nous ne trouvons plus ni ses noms ni sa qualité. Nous lisons seulement :

. . . . . . MAISTRE : JEHANT ; DAVBENTON : CHANOINE : DE LEGLISE DE CAENS : LA : QVELLE : TRESPASSA : EN : LAN : DE : GRACE : M : CCC . ET . XI : LE : JOUR : SAINT : SOVPLICE : PRIES : POVR : LI.

VIII.

Au pied de la précédente, sur une dalle de même largeur et longue de 3[m]. 5[c]., un autre tableau nous est offert. C'est le chef de la respectable famille Aubelin, entre deux représentants de sa postérité. Ils ont tous trois les mains jointes, et, drapés de longs vêtements, ils portent, à la ceinture, une aumônière, symbole de leurs généreuses libéralités.

Cette tombe a conservé les traits, profondément incisés, de son dessin. Sous les arcs-boutants des clochetons, qui dominent le monument, ont trouvé place six religieux en prières, quatre anges absorbés dans leur admiration, et deux autres, qui encensent les amis des pauvres. Les armes de la famille figurent de chaque côté du principal personnage, et aux pieds des autres, deux épitaphes très-lisibles; mais l'inscription circulaire est tombée sous le ciseau. Nous en sommes d'autant plus attristé, que le carton que nous avons sous les yeux, ne parle pas d'un *Jehan Aubelin*, dont il est fait mention dans une des épitaphes conservées. Voici ce que nous retrouvons de cette inscription, systématiquement retranchée :

CI GIST HONORABLE HOMME PIERRE AUBELIN ESCUIER EN SON VIVANT BOURGEOIS ET ESCHEVIN DE CHAALONS QUI TRESPASSA LE XXVIII JOUR DAVRIL M. CCCC. LXXVII. ET . . . . . GUIOT AUBELIN FILS DUDIT EN SON VIVANT BOURGEOIS DE CHAALONS QUI TRESPASSA EN MIL. CCCC. IIIIXX ET UN. ET DEUX DE CES FILLES. PRIEZ DIEU POUR EULT (1).

(1) A la suite de cette triple indication, un album, habituellement exact, en donne une quatrième, qui compléterait à merveille notre inscription circulaire, s'il était possible que le nom de cette famille se fût altéré, et si profondément et si rapidement, tout à la fois. La voici :

CY GIST NOBLE HOMME JEHAN AUBERTIN EN SON VIVANT ESCUIER ESCHEVINS DE CHAALONS FILZ DUD. GU'OT AUBERTIN QUI TRESPASSA LE XXVII[e] JO[r] DE JUIN LAN MIL. V[c]. XXXV.

Par un motif inexplicable, le graveur a mis, sous les pieds du jeune homme, dessiné sur cette tombe, cette épitaphe de l'une des dames Aubelin :

ET AUPRÈS DE LUY DAMOISELLE NICOLE LE COUSIN JADIS SA FEME QUI TRESPASSA LAN MIL. V^{e}. XLI. XIIIIe JOUR DE DECEMBRE. PRIEZ DIEU POUR LES TRESPASSÉS.

Aux pieds de la femme, on lit l'inscription de l'arrière-petit-fils de Pierre Aubelin :

ET JEHAN AUBELIN FILS DUD^{t} JEHAN AUBELIN QUY TRESPASSA LE IX DE APVRIL MIL. V^{c}.

IX.

Encore trois dalles, et nous sommes en présence de deux époux, les mains jointes et vêtus de longues robes, dans deux baies ogivales trilobées, séparées par une élégante colonnette, au-dessus de laquelle on voit une fleur de lis avec cette inscription :

CIGIST : TIERRIES : DEMACHAV : QVI TRESPASSA : EN LAN : DE GRACE : M : CC : LXXX . I : EN MOIS : DE J. . . .

Le reste fait défaut, ainsi que le commencement de l'autre épitaphe, dont voici la suite :

. . . . MME : TIERRI : DE : MACHOV : QVI : FU : MORTE : LAN : DE LINCARNATION : NOSTRE : SIGNOR : M : CC : LXIII : PRIEZ : POUR LI.

On remarque une différence orthographique dans les noms propres des deux épitaphes.

X.

Dirigez-vous maintenant vers le premier pilier, que vous avez à votre droite, en regardant le portail, et considérez

près de sa base, sur une tombe en marbre noir, de 2^m. 32^c. sur 1^m. 35^c., ce guerrier, dont la tête repose sur un coussin, et les pieds sur un lion au regard terrible. Ses mains jointes et son air de piété, avec sa barbe touffue, son armure de fer et sa longue épée, ne nous peignent-ils pas un de nos preux chevaliers animés de la foi la plus vive?

Deux casques, dont un couronnait les armoiries, détruites, du noble défunt, des gantelets, un faisceau d'armes et deux doubles clés garnissaient le fond du tableau, autour duquel on lit facilement ces débris de l'épitaphe :

CY GIST HONORÉ . . . . . . PH. . . . . . THOMASSIN VIVAT. . . . . LIEUTENANT . . . . VILLE ET DE CELLE DESPARNAY . . . . ET CAPPE DE CINQUANTE HOES DARMES DE SES ORDONACES Q^i DÉCÉDA LE 19 OCTOBRE . 1608 . PRIEZ DIEU POUR LUY.

Les archives de notre hôtel-de-ville suppléent, en grande partie, aux suppressions que le marteau révolutionnaire a faites dans cette inscription. Elles donnent à son héros le titre de *Monseigneur Philippe Thomassin, seigneur de Braux-sainte-Cohière*, et le comptent (12 avril 1589) parmi les *Gouverneurs de la ville de Châlons pour le Roi.* (Voyez l'*Histoire de la ville de Châlons*, par M. Ed. de Barthélemy, p. 292 et 339.)

XI.

A côté de cet homme de guerre, se trouve, entre les deux piliers, l'homme de paix. Sur cette pierre, longue de 2^m. 16^c. sur 95^c., est un prêtre en aube, chasuble et manipule, tenant, d'une main, un livre ouvert, et de l'autre y montrant cette prière, dont quelques mots sont illisibles :

MISERERE DNE MISERERE MEI QUIA IN TE CONFIDIT ANIMA MEA SCIENS QUOD NOLES MORTEM PECCATORŪ. IN TE SPERAVERUNT MISERERI . . . . . SIC MISERERE MIHI.

L'inscription qui encadre cette pierre, se réduit malheureusement à ce qui suit :

. . . . SCIENTIÆ ET RELUCENTIS ELOQUENTIÆ . . . . THEOLOGIÆ PROFESSOR HUJUS ECCLESIÆ CATHALAUNENSIS DECANUS QUI OBIIT NOCTE FESTI BEATI MATHIÆ APOSTOLI ANNO DOMINI M° CCCC XXI ORATE PRO EO UT DEUS SUI MISEREATUR AMEN.

Ce prêtre est dans une baie ogivale multilobée et surmontée d'un pignon flanqué de deux écussons de sa famille.

XII.

Aux pieds de Ph. Thomassin, voyez-vous cette autre tombe noire, de 1m. 95c. sur 1m. 13c., sans dessin aucun, et ne portant que des inscriptions grandement compromises ? Elle recouvrait autrefois le corps d'un éminent personnage, qui a joué un noble rôle dans notre ville. Lisez, autour de cette modeste tombe, ces précieux débris de son épitaphe :

CI GIST M FRANCOY . . . . GARDE DES SEAULX DE FRĀCE Qi DÉCÉDA EN CETTE VILLE DE CHAAL OU IL ESTOIT VENU AVEC FEU MONSr LAMIRAL DENNEBAULT POUR TRAICTER LA PAIX ENTRE LE ROI FRANCOY PREMIER DU NOM ET LEMPEREUR CHARLES V.

XIII.

Regagnons le centre de la nef, et donnons un regard de compassion à la partie inférieure d'une dalle, où deux personnages sont sciés par le milieu du corps. Terrassés sous leurs pieds, deux animaux fantastiques, d'une forme mons-

trueuse, figurent les passions et les vices, que ces deux ecclésiastiques ont combattus avec succès. A droite, était un prêtre, qu'on reconnaît à ses ornemens sacrés. A gauche, un sous-diacre, que caractérise le manipule et que la dalle nous fait connaître : elle porte ces trois mots, en caractères du XIIIe. siècle :

HIC : JACET : GVILLERMVS : . . . . .

XIV.

Nous arrivons sous le grand orgue, où s'étend, en travers, une tombe de 2^{m}. 90^{c}. sur 1^{m}. 60^{c}. Elle est d'une belle conservation dans sa partie supérieure, grâce à l'ancienne place qu'elle occupait. Les quatre animaux symboliques des évangélistes sont aux angles, et, de l'un à l'autre, court cette épitaphe :

CY GIST VENERABLE ET DISCRETE PERSONNE JEHAN BERTHELEMYN DIT DE CAPI QUI TRESPASSA LE XIII JOUR DE MOIS DAVRIL LAN DE GRACE MIL. C. C. C. C. IIII^{XX} XVII. PRIEZ DIEU POUR LAME DE LUY AMEN.

Deux baies ogivales partagent cette pierre. Dans l'une est le premier martyr saint Étienne, qu'on reconnaît facilement au caillou placé sur sa tête. Couronné du nimbe de la gloire céleste, il est en aube et dalmatique, un livre ouvert dans les mains.

Dans l'autre baie, et dans l'attitude de la prière devant saint Étienne, on voit un chanoine, portant la couronne cléricale bien formée, le surplis à larges manches et l'aumusse sur le bras.

Ces deux baies sont flanquées de contreforts ornés de niches et de statues. Au sommet de leurs pignons fleuris, deux vieillards, Abraham et le Père Éternel, reçoivent dans leur sein l'âme du défunt, qu'accompagnent les anges. Une façade

grandiose, divisée en deux jolies galeries superposées, s'élève au-dessus des frontons, et remplit tout le fond du tableau.

XV.

Encore plus avant sous l'orgue, est une pierre qui, par l'une de ses extrémités, tient à la précédente. Quoique sans ornement, et ne mesurant que 2m. 20c. sur 83c., son épitaphe circulaire ne manque pas d'intérêt. La voici :

CY GIST MAISTRE XAQUL DOLBEL NATIF DE LANDES DIOCÈSE DE BAIEUX PBRE BACHELIER FORMÉ EN THEOLOGIE CHANOINE . . . . THÉOLOGAL DE CEAS QUI TRESPASSA LE XVIIII DE NObre M. Vc. ET XXXI. PRIEZ DIEU POUR LUY.

Dans sa devise, qui figure au centre de la dalle, ce prêtre distingué proteste que le Seigneur est son partage :

PARS MEA DEUS. *Ps*o 72o

XVI.

Passons maintenant dans la nef latérale nord, et cherchons quelle peut être cette noble dame, dont la pierre tombale, longue de 2m. 55 et large de 1m. 06, se prolonge jusque sous le tambour.

Si elle n'appartient pas à un ordre religieux, elle a du moins voulu en porter les insignes après sa mort. Un voile, qui encadrait sa figure, totalement effacée aujourd'hui, descend jusque sur sa poitrine, devant laquelle sont pieusement jointes ses mains, qui semblent bien petites pour sa taille. Sa robe, amplement drapée, et son manteau, plus ample encore, tombent mollement sur deux jeunes chiens, qui dissimulent ses pieds. Sa tête repose sur un coussin, auprès duquel ont été gravés deux petits écussons, entièrement

oblitérés. Deux autres, trois fois aussi grands et d'une bonne conservation, occupent les vides formés dans le champ par la pointe fleurie du pignon, et sont évidemment entrés dans la composition primitive du tableau. Il n'en est pas de même des premiers, à en juger par l'espace angustié où ils se trouvent. Ils doivent avoir été ajoutés postérieurement à cette tombe, ainsi qu'une inscription latérale en petit texte gothique. Quoiqu'incomplète, cette inscription jettera quelque jour sur l'épitaphe principale, qui, en plus gros caractères, entourait toute la dalle funèbre. Je transcris donc la première :

† CI-GIST . . . . DE . . . . ESCUIER . JADIS SEIGNEUR DE MAIRRY SUR MARNE QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE NOSTRE SEIGNEUR . M . CCCC . ET . XIX . LE Xe . JOUR . DE . JUILLET . PRIES POUR . LUY.

De l'inscription circulaire, il ne reste de bien lisibles que ces mots :

† CIGIST : . . : . . . . . : . . . . . . : DE : . . . . : JADIS : FAME : DE : MON : SIGNEUR : OLIVIER : . . . . IIII^{XX} . XIIII : LE XXIII : JOUR : DE : JUIN : QUI : FUT : LA : VIGILLE : DE : SAINT : JEHAN . BAPTISTE : PRIES POUR : LY.

Nous pourrions en rester là; mais il importe d'essayer, à l'aide de la première épitaphe, de tirer parti des faibles linéaments, qui, dans la seconde, sont à la veille de disparaître pour toujours, comme il est déjà arrivé à plusieurs mots.

Selon toute probabilité, le texte serait :

† CIGIST : MA : DAME : YSABEL : DE : TAISSY : JADIS : FAME : DE : MON : SIGNEUR : OLIVIER : DE : MAIRRY :

QUI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M . CCC . IIII xx XIIII : et le reste.

XVII.

Avant de nous éloigner, lisons l'inscription de la tombe qui tient à la précédente, et n'a d'autre ornement que deux baies à ogives trilobées. Longue de 3m. 06c. sur 1m. 08, elle est du XIIIe. siècle et porte un nom que nous retrouverons encore plus loin :

CIGIST : SIRES : ESTERNES : CHAUFERS : QVI : TRESPASSA : EN : LAN : DE : GRACE : M : CC : IIIIXX : ET : X : LA : VIGILE : DE : LA : FESTE : SAINTE : CROIX : EN : SEPTEBRE : PRIEZ : QUE : DIEX : LASSOILLE : PAR : SAMOUR.

XVIII.

N'est-il pas fâcheux que l'épitaphe de la grande dalle, qui vient à la suite, avec ses 3m. 15c. de longueur sur 1m.08c., ne soit pas complète ? Jugez-en par ce tronçon, qui, sans doute, était précédé de l'invariable particule *hic :*

. . . DE : SOYSIACO : SYMON : JACET : ARCHIDIACONVS : DE : VIRTUTO : SENSV : CONSULTVS : ACUTO : SEMPER : IN ECCLESIA : RESIDENS : IN THEOLOGIA : SEDVLUS : AUDITOR : VERBIQVE : DO . . . . . .

XIX.

En passant derrière la chaire, jetez un regard sur ces deux intéressants religieux, vêtus de coules à capuchons rabattus et placés sous deux ogives trilobées, aux frontons aigus. Celui de gauche est un vieillard qui porte, dans ses traits, quelque chose des austérités de sa longue pénitence. L'autre, quoique plus jeune, est pourtant grave et sérieux. Les noms de ces hommes, qu'encensent deux anges, n'ont pu trouver grâce

devant un pitoyable système d'alignement. Sous leurs pieds, on ne lit que ce vœu de la gloire céleste, pour toute récompense de leurs travaux :

MUNUS PARADYSI GLORIA FIAT.

XX.

Arrivé à la porte de la sacristie, autrefois la salle capitulaire, comme l'indique le mot *capitulum*, gravé au-dessus, nous avons devant nous une pierre qui, quoique rognée en trois sens différents, mesure encore 2^{m}. 30^{c}. sur 1^{m}. 8^{c}. Elle nous offre l'effigie, très-bien conservée d'ailleurs, d'un chanoine-prêtre. La tête couverte de l'aumusse, il est en outre vêtu d'une aube garnie, de l'étole et du manipule, ornés de croix nombreuses, ainsi que l'orfroi de sa chasuble.

L'inscription est incomplète, même sur la copie qui en a été prise avant l'achèvement de sa mutilation. La voici :

CY GIST VÉNÉRABLE ET DISCRETE PERSONNE MAISTRE JEHAN LAMBESSON PBRE CHANOINE DE LEGLE DE CEANS ET SEIGNEUR DE SAINT MARTIN AUX CHAMPS QUI TRESPASSA. . . .

La copie porte, en note, 1521.

XXI.

Derrière l'orgue de chœur, sur une pierre, de 3^{m}. 22^{c}. de longueur et 1^{m}. 8^{c}. de largeur, est dessiné un sous-diacre, en aube garnie et tunique à manches, avec broderie ou galons à l'encolure et aux extrémités. Il porte un manipule étroit et un livre fermé. Un lion est pacifiquement couché sous ses pieds. Deux contreforts, ornés de statues, dans des niches, prêtent leur appui aux colonnes qui supportent les deux pi-

22

gnons, percés de rosaces. Sous deux ogives trilobées, deux anges encensent le défunt.

Il est pénible de n'avoir à produire que ce lambeau d'inscription, resté sur sa tombe :

HIC : JACET : MAGISTER : JOHANNES : . . . . QUI : OBIIT : ANNO : DOMINI : MILLESIMO : TRECENTESIMO : SEPTIMO : TRIGESIMO : . . . .

XXII.

A la hauteur du second pilier du chœur, un autre sous-diacre, à la tête dégagée, et avec les mêmes ornements et attributs que le précédent, se présente à nous. Après la perte de sa partie inférieure, sa tombe a encore 2m. 35c. de longueur. Son écusson est au sommet ; son épitaphe s'exprimait ainsi :

CI : GIST : MESSIRE : HVES : DE : SOVMMEVELLE : CHANOINE : DE : CEANS : CHATELAIN : DE : VITERI : QVI : TRESPASSA : EN : LAN : DE : GRACE : M : CC : IIIIXX : ET : XVII : LE : JEVDI : DE : VANT : LA : S. PIERRE : OV : MOIS : DE : JOINS : PRIEZ : POVR : LVY :

XXIII.

Au moment d'entrer dans le transept, nous sommes arrêté par un troisième sous-diacre, mieux conservé que les derniers. Ce qui nous frappe, c'est la noblesse de sa pose et la sévérité de son visage, que n'adoucissent pas ses oreilles ramenées en avant, avec deux touffes de cheveux. Quel est donc cet homme, tant soit peu extraordinaire ? Son épitaphe nous l'apprend :

CI GIST MESSIRES GVILLAVME DE DAUVILLE QVI FV CHANTRES EN LÉGLISE DE CÉANS ET TRESPASSA LAN : M : CCC : ET III : LE JOVR DE PASQUES. PRIES POVR LVY.

Sa chape, fermée sur la poitrine par une large agrafe, et son livre à fermoir, avec quatre boutons sur la couverture, comme ceux de nos lutrins, en font un chantre de la maison de Dieu. Sa canne, dont la poignée est terminée par une jolie figurine, serait-elle son bâton de chœur? Au-dessus de sa tête s'élève une ogive trilobée, avec un quatre-feuilles et, de chaque côté, les armes de sa famille. Pour compléter le tableau, deux jeunes chiens prennent leurs ébats sous ses pieds.

Cette dalle mesure 2^{m}. 70^{c}. sur 1^{m}. 8^{c}.

XXIV.

Dans la première travée du transept, à notre gauche en entrant, une pierre incrustée dans la muraille avec encadrement végétal, orné de quatre écussons, le tout en bon état, nous fournit une intéressante inscription :

NOBLE . HOME . MAISTRE . JEHAN . DE . GAUCOURT . ARCHIDIACRE . DE . JOINVILLE . EN . CESTE . EGLISE . CHANOINE . DICELLE . ET . DE . NARBONE . SEIGNEUR . EN . PARTIE . DE . MAISONS . SUR . SEINE . LEZ . ARGENTEUL . DE . LA . GRANGE . MENECIER . EN . BRIE . ET . DE . ACUMAL . A . FONDÉ . A . LAUTEL . DE . NOSTRE . DAME . CY . DEVANT . QUATRE . MESSES . . . . A . CHANTER . ET . CELEBRER . CHACUNE . SEPMAINE . PAR . LES . CHAPELLAINS . DE . LA . CONGREGATION . DE . CÉANS . . . . ET . FUT FAICTE . LA . DICTE . FONDACION . LAN . DE . GRACE . NRES . MIL . CCCC . ET . XV . LE . DIMENCHE . SEZIESME . JOUR . DE . FEIURIER . PREMIER . DIMENCHE . DE . LA . SEPTUAGESIME .

XXV.

Approchons de la porte d'entrée. Sur une dalle, longue de

2^m. 95^c. et large de 1^m. 6^c., encore garnie de plomb coulé, nous voyons deux époux, revêtus, pour leur sépulture, de l'habit religieux. A droite, le mari, tête nue et les cheveux rejetés en arrière; à gauche, la femme, coiffée du capuchon et la figure dans une guimpe, qui voile aussi le cou et les épaules. Ils ont, l'un et l'autre, les mains jointes sur la poitrine, et, sous leurs pieds, deux chiens qui vivent en parfaite intelligence.

Une double ogive trilobée, surmontée de frontons fleuris, couronne ce couple pieux, qu'encensent deux esprits célestes. Un élégant clocheton s'élève gracieusement au milieu, et, immédiatement au-dessus, une fleur de lis ouvre cette inscription :

CIGIST : JEHAN : LEDVC : QVI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M : CC : L : XI : LE : JOVR : DE : SAINT : JEHAN : PRIIEZ : POVR LVI.

Sous la colonnette mitoyenne, commence l'épitaphe de l'épouse, précédée aussi d'une fleur de lis :

CI · GIST · MARGVERITE · QVIRI · FAME · JEHAN · LEDVC · QVI · TRESPASSA · LAN · M · CCC · XXXVIII · LE · MESCREDI · APRÈS · LOCTAVES · S · PIERRE · ET · S · POVL.

XXVI.

Saluons maintenant Geoffroy III de Saint-Géran, évêque de Châlons, mort, après 50 ans d'épiscopat, le 3 des calendes de septembre 1503. *Il repose*, dit un manuscrit du chapitre, *dans un petit caveau, sur lequel est une tombe en marbre noir.*

La voilà, à votre gauche, dans la travée la plus rapprochée de l'abside. Elle es longue de 2^m. 80^c. et large de 1^m. 33^c.

Elle porte encore les traits, parfaitement reconnaissables d'un évêque. Il a la mitre en tête, et la crosse sous ses mains croisées l'une sur l'autre. Son aube brodée descend jusqu'à terre ; un des pans de l'étole dépasse les tunicelles, qu'il porte sous l'ample chasuble antique. Le manipule n'a pas été oublié, ni la croix pectorale, comme le prouve le cordon auquel elle était suspendue.

A l'aide de l'épitaphe publiée par le *Gallia christiana*, il est très-facile de s'assurer de l'authenticité de ce marbre funèbre. Nous l'empruntons à ce savant ouvrage des Bénédictins, en indiquant, par des guillemets, les mots qui sont encore plus ou moins apparents aujourd'hui, et donnant, comme la tombe même, le millésime en chiffres romains.

HIC JACET VENERANDÆ SANCTITATIS AC MIRÆ PRUDENTIÆ VIR GAUFRIDUS, HUJUS NOMINIS TERTIUS CATALAUNENSIS EPISCOPUS, QUI EPISCOPATUM CATALAUNENSEM QUINQUAGESIMUS REXIT. (*sed pro* QUINQUAGESIMUS, *corrigunt Sammarthani* QUINQUAGINTA ANNIS.) CATHEDRAS IN CHORO, « COLUMNAS IN MAJORE ALTARI DONAVIT, DOMUM EPISCOPALEM AC SARRENI CASTRUM SUMPTUOSO OPERE ÆDIFICAVIT (1). QUI OBIIT ANNO DNI M. CCCCC. TERTIO, PENULTIMA » MENSIS AUG. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.

L'ornementation architecturale n'a rien du svelte et de l'élégant des siècles antérieurs. Tout y est lourd et peu gracieux.

(1) L'évêque Geoffroy III est, comme on le voit, celui qui avait édifié l'ancien palais épiscopal et le charmant château de Sarry, dont le dessin a été reproduit p. 133 (voir plus haut).

(*Note de la rédaction*).

XXVII.

Ne quittons pas ce transept, sans avoir donné quelque attention à la pierre tombale, qui est devant la porte latérale du chœur. Sur une longueur de 2m. 97c. et une largeur de 1m. 8c., elle représente trois personnages : un homme entre deux femmes, qui furent ses épouses. Celui-là est revêtu d'une sorte d'habit religieux; celles-ci, pieuses et modestes, ont leurs chapelets pendus à leurs bras. Tous trois ont les mains jointes, avec cette épitaphe sous leurs pieds :

CI GISENT THOMAS POUPART AGNÈS ET MARGUERITTE SES FEMES QUI TRESPASSERENT LE DITTE THOMAS EN LAN MIL CCCC XX ET LA DITTE AGNES EN LAN M CCCC XIIII LE GRANT JEUDI ET LA DITTE MARGUERITTE EN LAN M CCCC
PRIEZ DIEU POUR EULX.

XXVIII.

Plus haut, dans la première travée de l'abside, à notre droite, nous trouvons une de nos grandes dalles funéraires, qui ne mesure pas moins de 3m. 60c. sur 1m. 60c. Le pavé du chœur, qui la couvrait autrefois à moitié, nous a conservé ce fragment de son inscription :

. . . .
SVCCENTOR : QUONDAM : HUJUS : ECCLESIÆ : QUI : OBIIT : ANNO : DOMINI : MILLESIMO : CCC : QUARTO : DECIMO : DIE : SABBATI : POST : FESTUM : BEATI : DYONISII : MARTYRIS : CUJUS. . . . .

Ce sous-chantre était aussi sous-diacre, comme l'indiquent assez sa tunique et son manipule.

XXIX.

Une autre pierre, de 3^{m}. 45^{c}. sur 1^{m}. 8^{c}., longe la précédente. C'est encore un ecclésiastique, vêtu des ornements du sous-diaconat. Sa belle tête, qu'encensent deux anges nimbés, est couronnée d'une ogive trilobée : un lion est couché sous ses pieds. Malheureusement son épitaphe, du XIVe. siècle, se réduit aux seuls mots placés entre des guillemets, et, qui plus est, le mot MARUS de la copie est inintelligible. Serait-il là, par exemple, pour MAR*tin*US, le signe de l'abréviation ayant été omis ? Voici cette curieuse épitaphe :

« HOC : IN : SARCOFAGO : JACET : HUGO : CUJUS : IMAGO : HIC : » EST : INSCULTA : QVI : FECIT : IBI : BONA : MULTA : HIC : CATHALAUNENSIS : QVONDAM : FVIT : ARCHILEVITA : LAUDIBVS : IMMENSIS : QVEM : CONMENDAT : « BONA : VITA : CLEMENS : FACVDVS : FVIT : ATQVE : MEUN : » ORIVNDUS : CRIMINIS : IGNARVS : GENEROSO : SANGUINE : CLARVS : COLLOCET : IN : CELIS : SANCTI : MARVS : HUNC : MICHAELIS : CVI : DEVS : ESSE : VELIS : MERCES : SINE : FINE : FIDELIS.

XXX.

Passons à la partie opposée de l'abside et lisons, sur une tombe en marbre noir, de 1^{m}. 28^{c}. sur 70^{c}., deux inscriptions du XVIIe. siècle.

La première, qui est aussi la plus intéressante, se déroule autour, en ces termes :

CY GIST VÉNÉRABLE ET DISCRÈTE PERSONNE Me PIERRE YTAM PBRE DOYEN ET CHANOINE DE L'ÉGLISE ST.-ÉTIENNE DE VIC PRIEUR ET S^{r}. DE VOSNO LICECIER ES LOIX ET INTEDANT DE LA MAISON DE FEU MONSEIG^{r}. L'ILLUSTRISSIME CAR-

DINAL DE GIVRY ÉVÊQUE DE METZ QUI DÉCÉDA LE 25 OCTOBRE 1613. PRIEZ DIEU POUR LUY.

Au milieu, était l'écusson du défunt, dont il ne reste que les vestiges.

La seconde inscription vient ensuite; elle est ainsi conçue:

ET . DEPUIS . EST . DÉCEDDÉ . VÉNÉRABLE . ET DISCRÈTE PRONNE M^{e}. NICOL^{e}. YTAM . PBRE . CHANOIN^{e} . DE . CÉANS . DOCTEUR . EN . THÉOLOGIE . ARCHIDIACRE . DASTENAY . FRÈRE . DUDICT . M^{e}. PIERRE . YTAM . LE . XXIIII . SEPTEMBRE 1618 . PRIEZ DIEU POUR LUY.

XXXI.

Dans la travée suivante, une dalle funèbre, de 2^{m}. 45^{c}. sur 1^{m}. 8^{c}., offre à nos regards la douce et modeste figure d'un prêtre. Vêtu des ornements sacrés, il tient un calice dans ses mains vénérables. Sous ses pieds, deux jeunes chiens, des grelots au cou, regardent le ciel, symbole sans doute de la vie contemplative de leur maître. Il est encensé par deux anges, placés, comme lui, sous des ogives trilobées, surmontées de légers clochetons.

L'inscription a disparu sous le ciseau : ce qui en reste nous apprend qu'il est mort,

. . . . . . APRÈS . LA . MAGDELAINNE . MIL . CCC . IIII^{xx}. . . . . .

XXXII.

Dans le transept sud, et devant la porte latérale du chœur, une tombe des plus anciennes, longue de 2^{m}. 88^{c}. sur 1^{m}. 8^{c}., appelle notre attention. L'effigie d'une religieuse y est dessinée. Modestement couverte d'une guimpe et d'un voile, qui ne descend qu'aux épaules, elle a les bras sous son

manteau et les mains jointes sur la poitrine. Sa robe n'a d'autre ceinture qu'une corde, nouée par devant.

Son épitaphe, aussi courte que pieuse, serpente sur un arc trilobé, qui reposait autrefois sur deux petites colonnes, assises sur un socle, que l'on voit encore. Elle disait aux générations :

HIC : JACET : AVLIDIS : VIVENS : FVIT : HÆC : PIA : FIDIS :

La religieuse, dont est ici question, est sans doute cette *femme noble, nommée Aulide, qui*, selon les *Annales historiques de Châlons*, p. 213, *fonda, sous l'épiscopat de Bozon* (1161 à 1189), *le monastère des Bénédictines dites de Winets, dans un village, à une demi-lieue de Châlons, près de la rivière de Marne, en descendant vers Paris.* C'est cette communauté, qui a donné son nom au couvent de Winetz, que la manutention militaire occupe en ce moment à Châlons.

XXXIII.

Près de vous, et engagée sous ce bénitier de marbre noir, existe encore une faible partie d'une pierre tumulaire, qui, bien qu'elle ne fût plus entière, avait mérité de figurer dans l'album de notre archéologue châlonnais. Elle représentait un officier du roi, nu-tête, les mains jointes, avec la cuirasse sur la poitrine et l'épée au côté. Ce fragment, qui, depuis le pavement de l'église, a été brisé de rechef, n'offre plus que la partie inférieure de ce personnage, dont nous transcrivons l'épitaphe, comme un souvenir du XVIe. siècle, prêt à nous échapper.

CI GIST PIERRE DAUGY ESCUIER DESCURIE DU ROY NOSTRE CIRE « QUI TRESPASSA LAN DE GRACE » . . . . DE MAY PRIEZ POUR LAME DE LUI.

Les guillemets indiquent les seuls mots qui figurent aujourd'hui sur ce fragment de pierre tumulaire.

XXXIV.

Derrière la stalle épiscopale, à l'entrée de la nef latérale sud, vous voyez la partie supérieure d'une dalle représentant un prêtre, en habits sacerdotaux, avec un calice dans la main. Si vous voulez en rapprocher l'autre partie, que vous trouverez devant le bénitier voisin, elle vous donnera une longueur de 2m. 23c. sur une largeur, dans œuvre, de 0m. 90c., avec cette inscription, que complète la copie :

CY GIST MAISTRE NICOLE MAILLART PBRE NATIF DE SOUBLAINES DIOCÈSE DE TROYES ARCHIDIACRE DASTENAY ET CHANOINE EN LEGLISE DE CEANS CURÉ DE PANCEY DIOCESE DE TOUL QUI TRESPASSA LE XIIIe JOUR DU MOIS DOCTOBRE M. V^c LVII. PRIEZ DIEU POUR LUY.

Deux anges l'honorent et l'encensent. Trois arceaux trilobés, avec rosaces et pignons, forment sa couronne. Un agneau, symbole de sa douceur, est sous ses pieds.

XXXV.

La tombe contiguë à la précédente, est celle de deux époux chrétiens. Le mari, couvert d'une large calotte et d'un long vêtement à capuchon rabattu, a les mains jointes sur la poitrine, et, sous les pieds, un chien, qui regarde sa maîtresse. Les pieds de celle-ci n'ont pas de support ; elle a les mains jointes, porte une robe traînante, et, sur la tête, une élégante résille. L'épitaphe, précédée d'une fleur de lis, lui donne un nom, qui se lit sur plusieurs autres dalles funèbres, non moins maltraitées que la sienne :

CI : GIST : YSABIAUS : QUI : FV : FAME : NICOLE : DE : SOVAIN : ET : TRESPASSA : LE : MARDI : DEVANT : MI : KARESME : OV : MOIS : DE : MARS : . . . . DE : SOVAIN : QVI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M : CCC : ET : XVI : LA : VIGILE : DE : LA : PENTECOUSTE : OV : MOIS : DE : JOINT : PRIEZ POVR LVI.

Cette tombe, longue de 2^m. 75^c. et large de 1^m. 8^c., est ornée de deux belles ogives trilobées, d'où s'échappe un joli pendentif, base lui-même d'un léger clocheton à jour, entre deux pignons élancés. Au sommet, deux anges, avec des encensoirs à longues chaînes, complètent ce tableau remontant au XIVe. siècle.

XXXVI.

Vient ensuite une tombe, portant un écusson, avec cette prière sur une banderole :

MISERERE MEI DOMINE.

Cette tombe est divisée en deux parties qui sont contiguës, mais à contre-sens. Rétablies à leurs places respectives, elles mesureraient en longueur 2^m. 38^c. sur une largeur de 1^m. 8^c. et présenteraient cette inscription :

CY GIST VÉNÉRABLE ET DISCRETE PERSONNE MAILFER NICOLE COLET PBRE EN SON VIVANT CHANOINE DE LEGLISE . . . . QUI TRESPASSA LE . . . . . JOUR DU MOYS . DE . NOVEMBRE . LAN . MIL . V^c . TRENTE . ET . SEPT . PRIEZ DIEU POUR LUY ET POUR LES TRESPASSÉS.

XXXVII.

Dans ce même bas-côté sud, et devant le pilier qui précède la chapelle de Jésus souffrant, nous trouvons encore

une précieuse pierre tumulaire : elle a 2m. 65c. sur 1m. 8c. Dans une baie, formée de deux colonnes et d'une ogive équilatérale trilobée, vous voyez un vénérable personnage portant une large calotte et un grand manteau à long collet. Dans ses mains il tient une modeste église, dont il désigne l'emplacement; un lion est sous ses pieds, et deux anges font fumer l'encens au-dessus de sa tête.

L'inscription, aujourd'hui réduite aux quelques mots restés au sommet de la tombe, portait :

CI ⋮ GIST ⋮ MICHIES ⋮ LI ⋮ PAPELARZ ⋮ ET ⋮ SA ⋮ FAME ⋮ DE ⋮ LEUR ⋮ BIENS ⋮ A ⋮ FAIT ⋮ E ⋮ LA ⋮ CHAPELE ⋮ E ⋮ LI ⋮ DORTOIRS ⋮ LES ⋮ ANFERMERIES ⋮ LA ⋮ CVISINE ⋮ E ⋮ IL ⋮ TRESPASSA ⋮ EN ⋮ LAN ⋮ M ⋮ CC ⋮ L ⋮ VIII ⋮ IIc ⋮ J ⋮ DE ⋮ SEPTEBRE ⋮ PRIEZ ⋮ QVE ⋮ DEX ⋮ LES ⋮ ASOILLE ⋮ AMEN ⋮

L'*Histoire de Laon* confirme cette épitaphe et fait connaître la communauté, qui fut l'objet des libéralités de notre défunt. *Le couvent des Cordeliers*, dit-elle, page 365, *a été fondé en* 1251..... *Papelart, bourgeois de Châlons, principal fondateur, est enterré dans le chapitre, avec son épouse.*

XXXVIII.

Aux pieds du bienfaisant Papelart, sur une dalle de 2m. 60c. en longueur et de 1m. 8c. en largeur, un tableau bien ordonnancé se présente à nous. C'est un chanoine, tenant, de la main gauche, un livre fermé, et de l'autre, un bâton cantoral. Une aube et un manteau brodé, sorte de chape, forment son vêtement de cérémonie. Un chien est couché à ses pieds. Une belle ornementation architecturale rehausse le mérite de cette tombe, dont l'inscription circulaire est ainsi rétablie par le carton qui en a été fait :

CI GIST : MESSIRES : JEHANS : DE : MOLE : SOU. . . . . . : ET : CHANOINE . DE : LÉGLISE : DE : LA : TRINITÉ : DE : CHAALONS : QUI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M : CCC : SETANTE : ET : DEUX : LE : XXIIII : JOUR : DU : MOIS : DE : JUILLET : PRIEZ : DIEU : POUR : LAME : DE : LUY : A : DIEU : QUE : BONNE : MERCI : LI : FACE : AMEN.

XXXIX.

Vous allez pouvoir comparer le gothique, que vous venez d'admirer, avec le style de la renaissance, dont la travée suivante vous offre un spécimen bien caractérisé. Comme tout y est lourd et massif, soit dans le plein-cintre, soit dans les pilastres cannelés qui le portent ! Dans la bordure de cette pierre funèbre, on lit cette inscription :

CI GIST JACQUES DE KARQUESAY ESCUYER SEIGNEUR DE KAIRGOMARCH DE LA BASSE BERTAIGNE FILS DE JEHAN DE KARQSAY ET DE JEHANNE DE QLEN QUI TRESPASSA LE XXVJ JO^{r} DE JUILLET . M . V^{c} . XLIIII : PRIEZ DIEU POUR LAME DE LUY.

Cette pierre, parfaitement conservée, a 2^{m}. 70^{c}. de longueur, sur une largeur de 1^{m}. 8^{c}. Le noble défunt y est représenté armé de pied en cap, et les mains pieusement jointes sur la poitrine. Aux quatre angles, figure son écusson chargé de trois croissants.

XL.

D'intéressantes inscriptions nous invitent à entrer dans la chapelle de cette travée. Une tombe en marbre noir, longue de 90^{c}. sur 45^{c}. de largeur, longeant le marche-pied de l'autel, a été consacrée à une tendre fleur qui, à peine épanouie, a été moissonnée par la mort. Elle est ornée de deux écussons, placés au-dessus de cette épitaphe :

SOUBZ CE MARBRE REPOSE ATTENDANT LA RÉSURRECTION LE CORPS DE DAM[lle] CATHERINE FRANCOISE DES SALLES FILLE D'HONORÉ SEIG[r] MESSIRE HENRY DES SALLES CHEUALIER BARON DUDICT LIEU SEIG[r] DES VOTHONS EN BAROIS ET DE GOUSSEY ETC. ET D'HONORÉE DAME MARIE MAGDELAINE D'AULTRY SON ÉPOUSE, LAQUELLE FILLE DÉCÉDA LE 29 NOUEMBRE 1640 AAGÉE DE 9 ANS 9 MOIS.

Si l'esprit rauissant l'amour de Dieu la grâce
Le rare jugement en cet aage enfantin
Eussent peu de la mort éuiter le destin,
Elle fust immortelle et non en ceste place.

XLI.

Au fond de cette même chapelle de Jésus au jardin des Oliviers, une autre tombe en marbre noir, de 43c. de largeur, est malheureusement engagée sous la boiserie. L'inscription, qui nous apprend qu'elle couvrait la dépouille mortelle de Jean Morizet, se termine par ces vers :

PASSANT NE PASSE PAS SANS PENSER AV PASSAGE
QV'IL A PASSÉ PASSANT PARACHEVANT SON AAGE
ET JACQVETTE MAVPIN QV'IL EPOVSA POVR FAME,
TE PRIE PRIER PLEVRANT LE SEIGN̄R POVR SON AME.
Il décéda le 10 *octobre* 1607.

XLII.

Continuons notre marche, et, sans nous arrêter aux deux personnages anonymes, qui font suite à Jacques de Karquesay, arrêtons-nous un instant devant l'entrée de la chapelle Ste.-Marguerite. Là, un fragment de dalle funéraire conserve encore les traits fatigués de deux personnages, que le crayon nous a heureusement conservés : le ciseau de 1831-32 les a impitoyablement décapités ! A gauche, c'est une

noble dame, qui, sans doute, a renoncé au siècle, après la perte de son époux. Sous l'habit religieux le plus austère, elle montre à peine sa figure et ses mains jointes sur sa poitrine. A droite, c'est un chanoine, vêtu d'une aube; il a l'aumusse sur la tête, une longue chape, richement galonnée, sur les épaules, et un grand bâton ferré, qu'il maintient du bras droit, en joignant les mains.

Ce fragment, long de 1m. 58c. sur 1m. 8c., n'a retenu, de sa glorieuse épitaphe, que les mots enfermés dans les guillemets.

CI GISSENT DAMOISELLE MARGUERITE LEFEURE JADIS FEME DE FEU NOBLE JEHAN LECLERC EN SON UIUAT S^r DE CROGY ET UICOTE EN PTIE DE NOGENTIL LEZ « CHASTEAU THIERRY LAQUELLE TRESPASSA LE XVI JO^r. DAVRIL APRES PAQUES » LAN MIL. CCCC. IIII^xx ET TREZE. ET MAISTRE MICHEL LECLERC CHATRE ET CHANOINE DE LEGLISE DE CEAS FILZ DES DESSUSD^s QUI TRESPASSA LE XXVIe JO^r DE MARS LAN MIL. V. ET II.

XLIII.

D'autres victimes de la même époque nous attendent encore dans cette travée : ce sont les deux fragments extrêmes d'une tombe très-remarquable. Le plus grand figure parmi les dalles alignées. Le moindre, qui est le plus intéressant, est auprès du gros pilier voisin. Réunis, ils donneraient, sans la partie intermédiaire qui est perdue, une longueur de 1m. 79c. sur 1m. 27c., dans œuvre, avec cette épitaphe, où des guillemets indiquent les mots suppléés par la copie :

⁝ CI . GIST . MICHIELS . LE . SAYNES (1) . QVI . TRES-

(1) Une tombe de la même famille a été signalée dans l'église St.-Alpin.

(Note de la rédaction).

PASSA . LE . LUNDI . « APRES . LA . NATIVITEY . NOSTRE . DAME . EN . SEPTEMBRE . » MIL . CCC . XXXVII . PRIEZ . POUR . LAME . DE . LI ::

⁝ CI . GIST . MARIE . JADIS . FEME . MICHIELS « LE . SAYNES . QUI . TRESPASSA . EN . LAN . DE . GRACE . MIL . CCC » . XLV . LA . VIGILE . DE . LA . CONVERSION . S . POUL . EN . GENUIER . PRIEZ . POUR . LAME . DE . LI ⁝

Cette dalle est une page précieuse, qui nous reste d'un poëme illustré par une savante et pieuse ornementation végétale, animale et géométrique. Aux angles, paraissent les armoiries de la famille; au centre, les deux époux, dont on n'a pas eu honte de sacrifier les bustes. Deux chiens, à leurs pieds, nous rappellent leur constante et affectueuse fidélité. Dans les niches des contreforts, deux religieuses pleurent leurs bienfaiteurs, tandis que deux autres prient pour eux.

Les pignons, à rosaces multilobées, se dessinent sur une façade d'une richesse extraordinaire. C'est là, qu'Abraham ou le Père Éternel, nimbé, reçoit dans son sein le couple vertueux, au milieu de huit anges, tenant des chandeliers et des encensoirs fumants. On serait infini, si on voulait tout signaler. Il n'y a pas, chose remarquable, jusqu'à la différence spécifique du mérite présumé de l'un et de l'autre, qui n'ait été ingénieusement exprimée par le poids de chacun, à son entrée dans l'autre vie.

XLIV.

Une tombe, de la même famille que la dix-septième, s'étend devant la chapelle des fonts baptismaux. Elle porte 2^{m}. 72^{c}. sur 1^{m}. 8^{c}., avec cette inscription, que précède une fleur de lis :

CIGIST : DAME : CATELINNE : QVI : FV : FAME : SIRE : JEHAN : CHAVFER : QVI : TRESPASSA : AN LAN : DE GRACE : M. CC : IIII^{xx} ET XVI : LE VENREDI : APRES : LA FESTE : SAINT : DENISE : PRIEZ POVR LI.

XLV.

Au bas de la nef latérale, que nous venons de parcourir, nous trouvons, pour nous délasser de nos fatigues, une délicieuse tombe du XIIIe. siècle. Elle mesure, en longueur, 2^{m}. 18^{c}.; la scie a réduit sa largeur à 1^{m}. 8^{c}., et son inscription, à ces mots :

CI : GIST : MESSIRE : RAUS : CHAPELAINS : . . . . DE : SAIN : LOREN : LI : QVELS : RAUS : TRESPASSA : EN : LAN : DE GRACE : M : ET : CC : IIII^{xx} : ET : VII. . . . . . .

Trois personnages, traités avec soin, font le sujet du tableau, divisé en deux baies ogivales trilobées. Ces ogives sont surmontées de deux roses, également trilobées, que couronnent deux frontons fleuris. Un clocheton à jour s'élève, gracieux et léger, entre les deux pignons, et deux anges, sortant des nuages, encensent d'une main, et de l'autre portent leurs navettes arrondies.

Dans la baie de droite, un prêtre, dont la tête rasée n'a plus qu'une couronne de cheveux, est représenté en aube, avec la chasuble antique et l'étroit manipule. Il tient, à la hauteur de la poitrine, un calice d'une médiocre grandeur comme au moyen-âge. Ses pieds reposent sur un cheval, dont la fatigue exprime le poids du jour et de la chaleur, supporté par l'ouvrier évangélique.

La baie de gauche réunit un jeune homme et une jeune fille, enfants peut-être de messire Raus, avant son entrée dans

l'état ecclésiastique. Celle-ci a la tête couverte d'un chaperon et d'une résille ; elle est vêtue d'une longue robe bien drapée, et relève avec grâce son ample manteau. Son frère, qu'elle nous dérobe, en grande partie, respire, comme elle, dans ses traits, la douceur et la piété. Ils ont, l'un et l'autre, les mains jointes, sont un peu tournés vers le sacrificateur, et se tiennent debout sur un lion, qui semble faiblir sous le faix.

Pour ne pas lasser outre mesure la patience de mes bienveillants lecteurs, je termine cette notice, insuffisante sous tous les rapports, surtout si on la compare aux richesses de la mine où j'ai puisé.

Puissé-je, du moins, avoir contribué quelque peu à réhabiliter de pieux monuments, auxquels la frénésie du siècle dernier et les systèmes sans foi de nos jours ont infligé de si révoltantes mutilations !

Je serais amplement récompensé.

Le Secrétaire-général,

SELLIER.

Vu par le Directeur-général,

A. DE CAUMONT.

L'Inspecteur de la division,

Cte. DE MELLET.



STATUE DE SAINT CHRISTOPHE DANS L'ÉGLISE S[t].-LOUP DE CHALONS,
citée page 163.



UNE DES PIERRES TOMBALES DE NOTRE-DAME DE CHALONS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXIIe. SESSION (2e. PARTIE)

TENUE A AIX ET A AVIGNON,

LES 1, 2, 3, 4 ET 5 SEPTEMBRE 1855.

Séance du 1er. septembre 1855, à Aix.

Présidence de M. le docteur Roux, de Marseille, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à 9 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, que la Municipalité s'est empressée de mettre à la disposition du Congrès.

M. le docteur Roux, qui occupe le fauteuil de la présidence, explique, en quelques mots bien sentis, les motifs qui ont amené à choisir la ville d'Aix pour être le siége de l'une des sessions du Congrès tenues dans le courant de l'année 1855. Il espère qu'Aix ne faillira pas à sa vieille réputation scientifique et littéraire, et qu'elle s'empressera de répondre à l'appel de la Société française d'archéologie et de son habile directeur, M. de Caumont, qui a bien voulu venir lui-même encourager par sa présence la solennité actuelle.

M. le docteur Roux annonce ensuite qu'il va être procédé à la formation du bureau. Il désigne comme devant remplir les fonctions de secrétaire, M. le docteur Payan et M. Talon (Henri), avocat.

Avec M. de docteur *Roux*, siégent au bureau : M. *de Caumont*, M. *Gaugain*, Mgr. l'évêque *Rey* et MM. *Mille* et *Rouchou*, grands-vicaires.

M. de Caumont explique très-brièvement l'origine des Congrès archéologiques.

M. le Président donne lecture du programme du Congrès et le fait distribuer à tous les membres de l'Assemblée.

La discussion est ouverte sur la question conçue en ces termes :

Subsiste-t-il encore en Provence des traces de la civilisation grecque et de la civilisation romaine?

M. Masse (de La Ciotat) demande la parole. Il lit un manuscrit qui, malgré le soin avec lequel il est rédigé et les justes éloges qu'il mérite, ne répond pas exactement à la question et traite de matières plutôt philologiques qu'archéologiques. Ce mémoire est écouté avec attention.

M. le Président félicite l'auteur de la persévérance avec laquelle il poursuit ses importantes recherches.

Les inscriptions, sculptures, etc., d'origine romaine, découvertes en Provence, ont-elles été toutes publiées et expliquées? Celles qui existent sont-elles dans des musées? Quelles sont celles qui n'appartiennent pas encore à des collections publiques? Quels seraient les moyens de les y faire entrer et d'en assurer, pour l'avenir, la conservation?

M. de Caumont prend la parole sur cette question. Il constate que presque partout des inscriptions et des monuments anciens ont été perdus. Il cite comme exemple ce qui

est arrivé depuis peu dans plusieurs villes. Le seul moyen, dit-il, d'empêcher désormais la réalisation de ce fait regrettable, c'est d'abord de déposer tous les fragments antiques dans des musées, à mesure qu'on les découvre; c'est aussi de dresser dans chaque ville, et avec le plus d'exactitude possible, des catalogues raisonnés et contenant la nomenclature de tous les monuments anciens existant, soit dans les musées, soit dans les collections particulières.

L'honorable préopinant a été étonné qu'il n'y eût pas à Aix de catalogue imprimé de ce genre. Il émet le vœu que cette lacune soit comblée et que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres s'occupe activement de ce soin. Sans doute il y a bien des choses à Paris, mais en province il y a des trésors aussi, et ces trésors on ne les connaît pas assez.

M. de Caumont demande donc que l'Académie d'Aix, ou la Commission d'antiquités, s'occupe immédiatement de la rédaction d'un catalogue, en y établissant les divisions et subdivisions nécessaires pour les diverses classes de monuments et pour ceux qui sont renfermés dans des cabinets particuliers.

M. le docteur Payan déclare qu'il transmettra le vœu à qui de droit. Il y a dans l'Académie d'Aix des archéologues distingués, qui ne négligeront pas l'œuvre proposée.

M. de Caumont demande s'il n'y a pas, dans la ville ou dans la contrée, des cabinets particuliers renfermant quelques monuments.

M. de Garidel croit qu'il n'y en a pas, mais qu'on trouvera, à cet effet, des renseignements précieux dans un travail soumis dernièrement à l'Académie par M. Rouard.

M. le Président fait observer que ce qui a paralysé jusqu'ici le zèle des archéologues, pour la confection des catalogues, c'est que le plus souvent ces catalogues restent dans les

archives et ne sont pas publiés. Ainsi, il cite l'exemple d'un conservateur de musée, à Marseille, qui a dressé un catalogue on ne peut plus complet, et qui a vu l'Administration municipale lui refuser les fonds nécessaires à l'impression.

M. de Caumont répond que, si les administrations municipales y avaient réfléchi ou qu'elles eussent été mieux éclairées sur l'intérêt qu'offre un catalogue comme *état des choses qui appartiennent à la cité*, elles n'auraient pas hésité à voter des fonds pour l'impression ; le conservateur aurait pu insister sur l'utilité de son catalogue, au point de vue *matériel*, et il aurait été mieux compris. Au reste, tous les catalogues ne sont pas aussi volumineux que celui de la bibliothèque de Marseille, et il y a des moyens faciles de les faire imprimer. On peut donner comme exemple plusieurs villes qui possèdent des catalogues; on a recouvré les frais d'impression, en vendant le catalogue à la porte du musée.

Abordant un autre ordre d'idées, M. de Caumont dit qu'il est urgent de pourvoir à la conservation des monuments anciens qui existent encore de nos jours; il faut les soustraire aux injures du temps et aux atteintes de la malveillance; il faut les réunir tous dans les musées. Il y a moyen aujourd'hui de faire des musées d'antiquités peu coûteux : une simple charpente en fer ou même en bois, comme on en fait de si commodes et de si élégantes, suffirait. Mais ce serait à la ville à prendre l'initiative de pareils projets.

M. de Garidel déclare que la Municipalité s'occupe actuellement de mettre ce projet à exécution. On veut mettre à couvert tous les monuments anciens, et loger plus commodément les tableaux.

M. de Caumont fait soigneusement remarquer qu'il faudra

un local spécial pour les monuments d'architecture et de sculpture : ils doivent être séparés des tableaux.

M. de Caumont dit enfin que, si bien des monuments anciens ont péri, il faut au moins conserver la représentation que l'on a de ces monuments. Il a vu avec intérêt à la bibliothèque Méjane, aujourd'hui la bibliothèque communale, quelques représentations des monuments anciens de la ville d'Aix; il doit y en avoir d'autres dans le pays; il faut les rechercher et les réunir toutes dans le même lieu. Ces représentations sont très-rares; il importe donc d'en faire au plus tôt des collections complètes.

M. de Garidel promet de transmettre ce vœu à l'autorité municipale.

M. le docteur Payan rappelle que M. Roux-Alphéran a, dans son ouvrage des *Rues d'Aix*, noté tout ce qui se rapporte à l'art antique dans cette ville. On pourra trouver là d'utiles renseignements.

M. J.-B. Gaut annonce qu'il y a à la mairie un ancien plan de la ville très-curieux.

M. de Caumont présente aux membres du Congrès une carte figurant, dans tous ses détails, la partie romaine de l'ancien palais d'Aix, monument complètement détruit.

M. de Caumont insiste sur l'importance de ce monument, qui n'a été démoli que peu d'années avant la Révolution; il le compare, quant à l'ordonnance des ouvertures et des pilastres, à la porte Noire de Trèves et à plusieurs autres monuments romains.

En avant de la porte romaine, dont voici une figure d'après les anciens dessins qui subsistent (V. la page suivante),



VUE DE LA PORTE DE L'ANCIEN PALAIS D'AIX.

s'élevait une tour isolée dont on possède aussi des dessins et un modèle en liége. Nous lisons ce qui suit dans le mémoire publié par Gibelin, en 1787, sur ce monument et l'ancien palais.

« On ne sauroit « douter que le Mausolée, appellé communément la grande Tour du Palais « d'Aix, n'ait été « construit dans le « tems du second « Consulat de Lucius Ælius Verus, « c'est-à-dire, vers « l'an 136 de notre « ère ; puisque dans « l'*Arca lapidea*, espece d'auge de « pierre qu'on a « trouvée au bas de « la Tour, il y avoit, « parmi d'autrès objets très-intéressants, une médaille de ce prince, qui mourut à Rome « d'un vomissement de sang l'an 138, et dont les cendres « furent placées dans le tombeau d'Adrien ; cette médaille

VUE DE LA TOUR ANTIQUE DITE DE L'HORLOGE, DÉTRUITE AU SIÈCLE DERNIER.

« ne fut donc mise là que pour déterminer l'époque ; et il « paroît prouvé que le premier enseveli dans notre Mausolée « étoit un enfant au-dessous de l'âge de dix-sept ans.

« Le caractere des ordres, ainsi que l'ensemble de l'archi-« tecture, répond parfaitement à l'état où étoient les beaux « Arts dans tout l'Empire au tems d'Adrien. On sait que cet « Empereur, artiste lui-même, fit rétablir une quantité « d'édifices publics, et qu'il renouvella l'ancienne splendeur « de la Grece. Le regne de Trajan, son « prédécesseur, est cité comme le second « âge du bon goût chez les Romains.



« En démolissant le massif formé de « décombres, on découvrit d'abord une « urne de marbre blanc contenant des « ossemens embaumés ; elle étoit enchas-« sée dans deux pierres cramponnées de « deux morceaux de fer.

« Un peu plus bas fut trouvée une seconde urne de marbre « blanc, entourée de charbons, « parmi lesquels on découvrit une « petite médaille de bronze, de la « ville de Marseille. Cette urne « contenoit des os brûlés. Enfin « tout au plus bas de la Tour, « dans une espece d'auge carrée, « *pila, arca lapidea*, dont le cou-« vercle étoit plombé et fixé par quatre crampons de fer, on « trouva une urne de porphire, une « émeraude enchassée dans un anneau « d'or, un autre anneau d'or avec une « agathe-onix, une médaille d'argent « presque entierement effacée, une mé-« daille de grand bronze d'Ælius Verus,



« et une bulle d'or contenant des cendres de différentes cou-
« leurs, qu'on suppose être celles d'un
« cœur.

« Quoiqu'on n'ait rien trouvé en dé-
« molissant l'autre Tour qui servoit de
« prison, non plus que dans celle qui
« étoit bâtie dans les mêmes propor-
« tions, elles n'en sont pas moins re-
« commandables par leur architecture (V. le dessin, p. 362).
« Ces deux tours étoient semblables, et liées par des murs
« antiques; elles faisoient partie d'un même tout.

« La Tour isolée, appelée Tour de l'horloge, dans laquelle
« se trouvaient les urnes, étoit un mausolée : c'étoit le senti-
« ment du Conseiller de Peyresc, le plus savant pour les an-
« tiquités de toute l'Europe; et à parler juste, si l'on fait
« réflexion que presque tous les sépulchres des Rois d'Egypte
« étoient massifs et de forme carrée, et que celui de l'Empe-
« reur Adrien, duquel on voit les restes dans la ville de Rome,
« a la même figure que le nôtre, l'on dira avec moi que
« cette prodigieuse masse de pierre, qui dans nos jours soutient
« une des horloges de notre Ville, est un véritable mausolée.

« Il est remarquable que par simple conjecture on ait ap-
« proché si fort de la vérité. La ressemblance de deux mo-
« numens, faits du tems d'Adrien, avoit déjà frappé des An-
« tiquaires qui n'avoient sûrement pas vu la médaille d'Ælius
« Verus. Nous verrons plus bas un autre jugement dont la
« justesse ne sera point détruite par les nouvelles décou-
« vertes; mais continuons : « elle est carrée dans sa base et
« toute massive jusques au bout, sur lequel on avoit rangé
« plusieurs piliers de granite, pierre très-dure et très-
« belle, et la plus riche après le porphyre, pour soutenir
« un dôme. Ces piliers ont été unis par une muraille depuis
« que la foudre en abattit deux..... La base de cet édifice

« est carrée, faite de gros quartiers de pierre que nous appel-
« lons *Frejaux*...... Ces pierres sont taillées à la rustique,
« ajustées seulement en leurs assemblages, le champ de
« chaque pierre étant relevé en bosse, en forme de beseau
« de table de diamant.

« Sur cette base on voit naître le mausolée, d'une pierre
« moins dure et propre à toute sorte de sculpture, de figure
« carrée, ayant pour ornement une fort grande corniche,
« laquelle sort bien avant en dehors....... Sur cette grande
« base commençoit l'ordre des pilastres ou demi-colomnes
« quasi-corinthiennes entaillées dans la pierre de taille, l'es-
« pace d'entre les deux pilastres étant relevé en bosse, avec
« la saillie en dehors aussi épaisse que le corps desdits pilas-
« tres, ensorte que cela fait paroître que l'on eût voulu faire
« sur cette base carrée une tour, non parfaitement ronde,
« mais plutôt en figure de rose; et il y a grande apparence
« que cette pierre surabondante eût été épargnée pour servir
« de matière aux histoires ou figures de bas relief que l'on
« avoit dessein de graver sur le champ, comme sont celles
« de l'Arc d'Orange..... Tout le bas de ladite tour est en-
« tierement massif, tant en la partie quarrée, qu'en celle
« du premier ordre qui va en arrondissant, et jusques au-
« dessus des demi-pilastres, auquel endroit commence à pa-
« roître un noyau tout rond, autour duquel étoit la galerie
« ouverte soutenue par les colomnes....... On a depuis, par
« succession de tems, bâti un mur d'une colomne à l'autre
« pour conserver le dessus, et aider à porter la voûte qui a
« été faite pour porter la terrasse..... »

A ces détails plus ou moins exacts, continue M. de Caumont, nous ajouterons que le monument de St.-Remy, qui était évidemment aussi un tombeau, est également carré



MONUMENT DE SAINT-REMY.

par le bas et rond dans les étages supérieurs. Il est probable que, dans l'origine, il y avait, entre le mausolée d'Aix et celui de St.-Remy, des rapports plus frappants que ceux dont à première vue les dessins faits en 1786 nous permettent de parler ici. »

Il est ensuite donné communication de l'opinion émise, sur ce monument et sur la porte romaine du château, dans l'ouvrage intitulé : *Les rues d'Aix*, qui a été, il y a quelques années, couronné par l'Académie des Inscriptions.

« L'opinion la plus commune et la plus probable, dit l'auteur, est que les deux tours appelées l'une du Trésor, l'autre du Chaperon, dataient du temps de Marius, et que la troisième, dite de l'Horloge, était un mausolée élevé à trois patrons de la colonie, vers le milieu du IIe. siècle de l'ère vulgaire. Les trois urnes trouvées dans l'intérieur de cette tour, et qu'on voit aujourd'hui à la bibliothèque, et la médaille de *L. Ælius Verus*, qui était conservée dans l'urne de porphyre, attestent la destination du monument et le temps où il fut construit.

« Quant aux deux autres tours, d'une date plus ancienne, elles servaient de défense à la principale porte de la ville de Sextius, que Marius voulut protéger contre l'approche des barbares. Les prélats romains y firent leur résidence, et l'on y voyait encore, dans ces derniers temps, le cachot où saint Mitre avait été enfermé.

« Ces tours échappèrent à la destruction lors des invasions des Lombards et des Sarrazins, et lorsque les Comtes catalans vinrent fixer leur résidence à Aix, ils bâtirent autour d'elles un vaste palais qui leur servit de demeure ainsi qu'à leurs successeurs. C'est là que fut célébré, en 1193, le mariage d'Alphonse II, fils d'Alphonse, roi d'Aragon, comte de Provence. Au mois d'août 1775, un malheur fut la cause de quelques réparations que le Parlement ordonna. Plus tard, la démolition en fut résolue sans nécessité et fut terminée en 1786. Le roi Louis XVI ordonna la construction d'un nouveau palais sur l'emplacement de l'ancien; mais les premiers désordres de la Révolution firent suspendre les travaux. Ainsi, pendant 30 ans, au lieu de ces superbes monuments, antiques témoignages de la grandeur romaine et de la noble origine de la cité, au lieu de ce palais vénérable, séjour de tant de bons souverains, amis de leur peuple, nous eumes des ruines neuves dans le centre même de la ville.

« Cet aspect déparateur disparut sous Louis XVIII, et le palais actuel fut élevé sur les fondations commencées en 1786. »

Le Congrès exprime le désir que la porte du palais dont M. de Caumont vient de présenter un dessin, page 362, et qu'il a comparée, avec beaucoup de raison, à la porte Noire de Trèves, soit reproduite dans le Compte-rendu de la session.

M. le Président, pour résumer le débat, constate qu'il résulte des affirmations de divers membres qu'il y a déjà quelque chose de fait dans la voie indiquée par M. de Cau-

mont, relativement aux moyens de conserver les monuments antiques. Un catalogue très-bien raisonné existe à Marseille; la ville d'Aix est venue au-devant du vœu émis pour l'appropriation d'un local destiné à contenir tous les monuments anciens qui, depuis long-temps, sont exposés pêle-mêle à la pluie dans le jardin. Il faut donc espérer que ce désordre cessera bientôt.

La quatrième question est ainsi conçue : *Quels sont les fragments d'origine romaine déposés dans les musées d'Aix, d'Avignon et d'Arles, qui offrent le plus d'intérêt pour l'étude de l'art antique? Y en a-t-il qui jettent un nouveau jour sur les usages et les mœurs de nos ancêtres, sous la domination romaine?*

Cette question, étant des plus graves, demanderait un volume tout entier pour être traitée à fond; elle est renvoyée à l'Académie d'Aix. En tous cas, déjà plusieurs publications curieuses jettent un grand jour sur cette question, notamment plusieurs mémoires de M. Rouard.

M. de Caumont, après avoir rappelé tous les services rendus à l'archéologie par M. Rouard, membre du Congrès, dit que les mémoires qu'il a publiés, comme directeur de la Commission d'antiquités chargée de faire des fouilles à Aix, à diverses époques, renferment un grand nombre de documents précieux, et que M. Rouard a bien voulu faire remettre sur le bureau ses différents mémoires, permettant d'en reproduire, dans les procès-verbaux, les passages qui pourront éclairer la discussion. M. de Caumont rappelle, en conséquence, plusieurs des faits consignés dans les mémoires de M. Rouard, relativement aux fouilles faites à Aix dans les derniers temps.

« Le 3 mai 1842, dit le savant conservateur de la bibliothèque publique d'Aix, les fouilles commencèrent à l'aire du Chapitre, par l'ouverture d'une tranchée faite à l'angle

nord-est de cette aire, où l'on supposait que l'on trouverait la continuation d'un aquéduc souterrain, vu en creusant un puits dans la propriété supérieure, il y a une vingtaine d'années; on était bien persuadé qu'on était sur le sol antique, et l'on ne chercha pas long-temps cet aquéduc, d'un intérêt d'ailleurs secondaire et retrouvé depuis probablement, car le même jour, 3 mai, on rencontra à quelques décimètres seulement de profondeur, et dans la partie ouest de la tranchée, une salle pavée en mosaïque blanche avec un filet noir, et bientôt, vers le centre de cette salle, le commencement d'un carré de mosaïque coloriée, avec des ornements divers, qui fut entièrement mise au jour le lendemain.

« Ce même jour, cette salle, qui n'a pas moins de 7m. de longueur sur 6 de largeur, fut entièrement déblayée. Elle se trouve tout au haut de l'aire, au centre, vers le mur qui borde le chemin de l'Hôpital à St.-Eutrope, antique promenade de nos pères, qu'a naïvement célébrée notre historien Pitton, et bien digne aussi de la dénomination populaire de *Cheminée du roi René*, que l'on donne en Provence aux expositions du Midi abritées contre le mistral.

« Au sud de cette pièce, entourée presque entièrement d'un mur dont il ne reste plus que quelques décimètres, et qui avait été peint comme la plupart de ceux de Pompéï, et couvert d'arabesques, dont on a retrouvé de nombreux mais faibles fragments; on découvrit aussi une autre salle un peu moins grande, mais pavée aussi en mosaïque, et d'un dessin tout différent.

« Le seuil de la porte de communication entre ces deux pièces avait été enlevé, comme presque toutes les pierres qui ont pu être employées, et la mosaïque en a souffert dans cette partie.

« A la suite de cette seconde pièce, et au Midi, on en a retrouvé une troisième, toujours pavée en mosaïque, mais

sans ornement et séparée de l'autre par deux cabinets, ou très-petites pièces, divisés par un mur très-épais, dont il est difficile de reconnaître la destination.

« Les constructions ont paru se borner là au Midi, quoique plus tard ont ait reconnu qu'elles reprenaient après une interruption, et qu'on ait aperçu un commencement de grande salle, qui se prolongeait sous la partie pavée de l'aire, dont l'exploration aura lieu plus tard. On s'est provisoirement arrêté là, pour ouvrir diverses tranchées, à gauche de la première grande salle découverte, car à droite, ou à l'Est, on n'a aperçu aucune trace de construction, si ce n'est postérieurement, que l'on a reconnu les restes de l'ancien rempart, et selon toute apparence l'aquéduc primitivement signalé.

« Avant d'aller plus loin, il convient de donner ici une idée des deux principales mosaïques, qui ont été mises au jour dans deux pièces contiguës.

« La première, et la principale, appartient à la grande salle qui a 7^{m}. de longueur sur 6 de largeur. Le pavé ou mosaïque se compose d'une partie centrale, qui se détache sur un fond blanc uni, entouré de deux baguettes noires, parallèles aux parois latérales. Cette partie centrale, qui a la forme d'un carré d'environ 2^{m}. 40^{c}. de côté, présente un dessin régulier à compartiments, formé de parallélogrammes et de rectangles très-heureusement disposés. Une suite d'entrelacs ou tresse fort élégante, comprise entre deux baguettes, et entièrement semblable à celle qui entoure la célèbre mosaïque de Lyon représentant les jeux du Cirque, lui sert d'encadrement.

« Les compartiments principaux renferment quelques sujets, comme vases, rosaces, corbeilles. Le compartiment du centre offre un oiseau qui ressemble à une pintade, ou poule de Numidie, posée sur une branche et mangeant un fruit. Il est à regretter que la conservation de cette partie,

qui avait été exécutée en cubes de verre bleu, ne soit pas aussi parfaite que le reste.

« La deuxième mosaïque, qui appartient à la pièce contiguë, de moindre dimension que la première, car elle n'a que 6m. de longueur sur 4 de largeur, a été établie sur un dessin tout différent. Entre deux bordures parallèles au mur, mais qui cependant n'en sont pas de tout côté à égale distance, le sol est orné d'un dessin courant, formé par une série de cercles pénétrant les uns dans les autres, de manière à figurer une suite d'étoiles à quatre branches par la pénétration de quatre cercles contigus; des carrés intérieurs à tous les cercles ajoutent encore à la variété du dessin.

« Le résultat de nos explorations ne saurait être jugé isolément, et, quoique nos découvertes puissent paraître peu importantes sous quelques rapports, elles doivent être appréciées sur leur ensemble. Ainsi, indépendamment des objets plus ou moins intéressants exhumés jusqu'ici, et transportés au Musée de la ville (et parmi ces objets il y a une mosaïque du premier ordre), nous avons le juste espoir d'offrir un jour à la science le plan et le tracé des habitations d'une portion considérable de la colonie romaine. Déjà plusieurs planches qui se rattachent les unes aux autres, et qui accompagnent nos rapports annuels, peuvent en donner quelque idée. Si cet ensemble se complète, il y aura sans doute lieu de s'applaudir de nos recherches, et les encouragements accordés auront peut-être porté plus de fruits ici que dans bien d'autres localités, où souvent il ne reste pour le public aucune trace écrite des fouilles et de leur résultat.

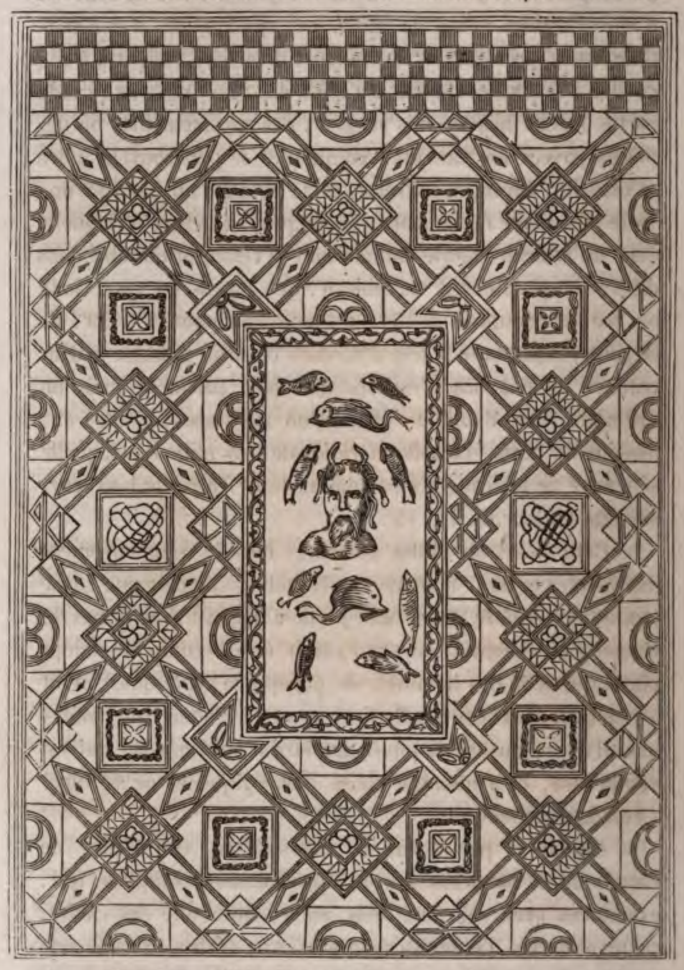
« Le 16 août 1843, les fouilles furent reprises dans l'enclos de M. Milhaud (ancien enclos Niel), à la suite du terrain qui avait été exploré en 1841, et tout près de l'hypocauste. Un beau bassin a été construit sur une partie de cet hypocauste, et doit son origine à nos explorations, qui ont fourni une grande partie des matériaux.

« C'est au nord de ce bassin qu'elles furent reprises, parce que, de ce point à l'extrémité septentrionale de l'enclos, d'innombrables cubes de mosaïque, quelquefois d'une matière assez précieuse et de couleurs diverses, avaient été recueillis à la surface du sol. En effet, des murs rasés en grande partie furent bientôt mis au jour; des appartements, ou des pièces pavées en mosaïque commune, le plus souvent noire et blanche, furent découverts, et le 29 août on put voir une vaste salle pavée richement en mosaïque, au centre de laquelle était un tableau colorié comme tout le reste, et encadré dans divers compartiments. Ce tableau, qui forme un carré long ou parallélogramme de 3^m. de longueur pour 1^m. 50^c. de largeur, représente la tête d'un dieu ou d'un monstre marin, entouré de poissons d'espèces diverses, parmi lesquels on distingue deux dauphins placés l'un au-dessus, l'autre au-dessous du buste. La salle méridionale, au milieu de laquelle se trouve ce tableau, n'a pas moins de 6^m. 80^c. de longueur, sur une largeur de 4^m. 75^c.

« Cette tête, ou plutôt ce buste, offre le commencement des épaules et de la poitrine sur laquelle s'étendait une barbe touffue et verdâtre, dont une partie a disparu avec le bas du visage. Cette dégradation, qui paraît être l'œuvre du temps plutôt que celle des hommes, est presque la seule que l'on ait à regretter dans cette belle mosaïque, et n'altère que faiblement l'expression de la physionomie du personnage, qui est vigoureuse, et a quelque chose d'énergique et de sauvage. (Voir la page suivante.)

« Autour et par-dessus la tête s'élèvent des façons de rubans ou de bandelettes trop imparfaitement rendues, qui, examinées avec soin, ne sont autre chose que des *chelæ*, pattes et serres d'écrevisses, ou pinces de crabes, et caractérisent un dieu marin, un Triton, ou plutôt l'Océan lui-même. C'est ainsi qu'on le trouve figuré dans divers monuments.

« L'étendue même de cette pièce, et diverses dégradations partielles, en auraient rendu l'enlèvement complet difficile,



si ce n'est impossible. On aurait pu se borner au tableau central du Triton ou de l'Océan, non sans quelque difficulté

cependant ; mais le propriétaire , M. Milhaud , ayant manifesté l'intention formelle d'élever un pavillon sur ce pavé, de façon à conserver la mosaïque, et par conséquent désirant la garder en place, la Commission a dû renoncer, sur cette promesse, à toute pensée de transport qui aurait compromis le monument, convaincue que, sous le point de vue historique et artistique, il gagnerait à être vu sur les lieux. C'est ainsi qu'au nord de l'aire du Chapitre explorée en 1841, elle a laissé sur place un joli pavé de mosaïque, que l'Administration municipale ne négligera sans doute pas dans les constructions qui vont avoir lieu sur ce point.

« Plusieurs salles, dont quelques-unes richement pavées comme celle-ci, soit en marbre, soit en mosaïque, furent successivement mises au jour en avançant vers le Nord; mais presque toujours d'anciennes plantations, particulièrement de vignes, avaient amené la destruction de la partie principale de la pièce, c'est-à-dire du tableau généralement placé au centre.

« On fut plus heureux le 29 septembre : une assez grande salle de 5^{m}. 55^{c}. de largeur, sur 8^{m}. 5^{c}. de longueur, offrit au centre un tableau complet dont la bordure à gauche seulement avait disparu ; mais le sujet, avec tous ses détails, était complet, sauf quelques restaurations qu'il paraissait avoir subies très-anciennement. Il représente un personnage dans une pose gracieuse et presque aérienne, car sous ses pieds rien n'indique le sol ; sa tête porte une couronne de fleurs, plutôt que de lauriers, quoique, parmi diverses nuances qui sembleraient indiquer des fleurs, on croie distinguer les feuilles lancéolées du laurier. Une espèce de réseau pourrait même enfermer la chevelure. Il tient une lyre à sept cordes, dont chaque montant, ou branche, semble fait de deux pièces, et rappelle par sa forme sinueuse les cornes de bouquetin qui servaient souvent de bras à la lyre primitive ; elle

repose sur l'épaule gauche du personnage, qui tient dans la main droite le *plectrum* ou *pecten*, et touche de l'autre les cordes de la lyre, dont le *magas* ou *magadion*, c'est-à-dire la table sur laquelle les cordes étaient fixées, est ici fort sensible, et caractérise la grande lyre ou le *barbitos*. On y voit de plus dans le fond, si nous ne nous trompons, ce morceau d'étoffe attaché au bas de l'instrument, que M. de



Clarac a remarqué le premier sur plusieurs lyres de cette espèce, et qui servait, selon lui, soit à recouvrir la lyre quand on n'en jouait pas, soit à essuyer les mains du musicien, lorsqu'elles étaient échauffées par le mouvement, et par l'ardeur du soleil.

« Le bras droit, le seul que l'on aperçoive, est entièrement nu, et portait peut-être un bracelet au dessus du coude; l'absence régulière d'un certain nombre de cubes sur ce point autorise à le supposer. On distingue, à leur couleur variée et à l'agencement, deux vêtements, et même trois, si une suite de points noirs que l'on remarque vers le milieu de la robe est une bordure et non une simple broderie. Cette grande robe, ou tunique, est *exomide*, c'est-à-dire sans manches, du genre appelé *Cimbericum*, qui était ordinairement d'un tissu très-léger, et même transparent. Une espèce de bordure décore la partie inférieure, qui descend jusqu'à la cheville, et flotte largement en arrière. La forme des jambes et des cuisses se dessine parfaitement à travers ce tissu singulièrement léger et gracieux, et serait peut-être un peu grêle, si le personnage est une femme.

« Par-dessus cette large tunique est probablement un petit *peplus*, indiqué par une bordure qui s'arrête au haut des cuisses, et qui est terminé vers le haut, c'est-à-dire sous les bras, par une large broderie, ou par une ceinture destinée à soutenir la lyre.

« Un grand voile, ou plutôt un manteau appelé *pharos*, vêtement commun aux divinités, aux hommes et aux femmes, dont le fond est d'une teinte verdâtre plus ou moins altérée, avec bandes noires, et bordure rouge, est jeté sur l'épaule gauche, et flotte en avant et en arrière du personnage, dont les pieds, fort bien dessinés, pourraient être nus.

« La couleur de la principale tunique, ou *chiton*, qui est si gracieusement transparente, paraît être blanche avec des bandes perpendiculaires rouges et bleues.

« Le mouvement de la figure, qui a quelque chose d'aérien, comme nous l'avons dit, se porte avec une certaine rapidité vers la droite, où se trouvent trois animaux, placés au-dessus l'un de l'autre, sur des rochers superposés en

façon de consoles, avec quelques branches d'arbre, seule partie du tableau où il y ait un fond de paysage pour lequel l'artiste n'a pas fait grands frais. On reconnaît parfaitement dans ces trois animaux, dont l'attention paraît singulièrement captivée par les sons de la lyre, une perdrix, une pie, et dans la partie inférieure, sur le sol même, un renard posé sur son derrière, les deux pattes antérieures levées, et le museau en l'air dressé vers le personnage, qu'il semble écouter et *admirer*. Le dessin et les couleurs, très-bien choisies, ne laissent aucun doute sur l'action, comme sur l'espèce de ces trois animaux; nous insistons sur ce point, parce que c'est là que se trouve le mot de l'énigme, s'ils ont été choisis avec intention.

« Un pareil auditoire, pour un personnage armé d'une lyre devait nécessairement rappeler, au premier aspect, Apollon chez Admète, où il inventa la lyre, selon quelques-uns, ou plutôt Orphée dans les solitudes de la Thrace, charmant les animaux sauvages. La pose et le vêtement conviendraient toutefois plus à Apollon *Citharède*, ou *Musagète*, qu'à Orphée, généralement représenté assis, au milieu d'animaux, parmi lesquels le tigre et le lion ne manquent guère de se trouver, comme dans la belle mosaïque de Granson. C'est également assis au milieu d'animaux divers, et avec la tiare ou le bonnet phrygien, sans doute d'après d'anciens monuments, qu'on le trouve représenté dans les peintures des catacombes chrétiennes; car les premiers fidèles avaient adopté Orphée attirant et calmant les animaux sauvages, comme type de Jésus-Christ adoucissant les mœurs des nations, en les ralliant toutes à la loi divine. »

Je regrette, dit M. de Caumont, de ne pouvoir lire en entier les intéressants mémoires de M. Rouard.

La discussion porte ensuite sur la cinquième question relative *à l'importance de la ville d'Arles, sous la domination romaine*, et au point de vue de savoir si *on peut rétablir, à l'aide des monuments actuellement existants, la topographie ancienne de la ville.*

M. Talon (Henri) donne lecture d'un mémoire répondant à cette double question. Il ne lit que la première partie de son travail, celle qui a trait à l'importance de la ville d'Arles, au point de vue des événements politiques. La lecture de la seconde partie est renvoyée à la séance suivante.

M. Salles (Balthazar), d'Arles, donne lecture d'une notice qui roule sur quelques inscriptions antiques qu'il a lui-même découvertes. Il présente à l'Assemblée une petite urne en verre dont le hasard l'a rendu propriétaire. Il dit qu'avec un peu d'argent on pourrait réunir bien des monuments précieux dans les musées.

M. le docteur Payan pense que le département devrait allouer des fonds destinés à l'achat de ces monuments.

M. Salles (Balthazar) fait observer que les étrangers en emportent une très-grande partie, parce qu'ils paient mieux que les directeurs de musées. Il parle des vestiges de monuments qui existent dans les fondations d'Arles.

M. le docteur Payan demande s'il n'existe point de catalogue des monuments déposés dans le musée d'Arles, et, s'il n'en existe pas, il émet le vœu que le Congrès décide que ce catalogue sera dressé.

M. Salles (Balthazar) répond qu'il y a bien un catalogue, mais que c'est un catalogue manuscrit.

Le Congrès émet le vœu que ce catalogue soit publié.

M. de Caumont voudrait que, dans toutes les villes anciennes, on fît ce qu'on a fait à Lyon et à Reims, un plan indiquant l'emplacement qu'occupaient les monuments antiques, la direction des rues ; en un mot, que l'on marquât

sur ces plans tous les vestiges authentiquement reconnus des cités gallo-romaines. Au Congrès de Châlons, on a présenté un plan gravé de Reims. M. de Caumont apportera demain ce plan pour le montrer à l'Assemblée. Il émet le vœu qu'on fasse le même travail à Aix et à Arles.

M. J.-B. Gaut propose d'émettre le vœu que le conseil général du département, réuni en ce moment, vote les fonds nécessaires pour faire des recherches de ce genre à Aix et à Arles.

M. de Caumont fait observer que ces recherches n'entraîneraient que des dépenses peu considérables.

M. le Président met la proposition aux voix et annonce qu'il sera nommé une commission à l'effet de se pourvoir immédiatement devant le Conseil général.

Le Congrès adopte la proposition. La commission, chargée de faire les démarches en question est composée de MM. le docteur Payan, de Garidel et J.-B. Gaut.

La demande sera formée au nom du Congrès et de l'Académie d'Aix.

On dépose sur le bureau plusieurs ouvrages ; ce sont : un *Rapport verbal* fait au Conseil administratif de la Société française d'archéologie, dans sa séance du 7 novembre 1853, *sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne*, par M. de Caumont ; un traité intitulé : *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture*, par M. de Caumont ; une petite brochure intitulée : *Statistique routière de Caen à Rouen*, par M. de Caumont ; une autre brochure intitulée : *Réponses à quelques demandes adressées au Directeur de la Société française* ; un *Essai sur l'esprit de l'art architectonique, appliqué à la construction des monuments religieux*, par M. Aug. Du Peyrat, ancien ingénieur à l'Ile-Bourbon ; une brochure intitulée : *Instructions de la Commission ar-*

chéologique diocésaine, établie à Poitiers, adressées par Mg^r. l'Évêque, président, au clergé de son diocèse; *Sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises*, par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers; une autre brochure intitulée : *Origines de l'Église Eduenne*, par M. l'abbé Devoucoux; ce sont enfin : l'*Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques;* et le *Compte-rendu des séances générales tenues à Moulins, en* 1854, *par la Société française.*

Ces divers ouvrages offerts par M. de Caumont au Congrès seront déposés, en son nom, dans la bibliothèque de la ville.

La séance est levée à midi moins 1/4.

Le Secrétaire,
H. TALON.

Séance du 2 septembre.

Présidence de M. le docteur ROUX, inspecteur divisionnaire.

La séance est ouverte à 9 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Une seule modification notable est faite, sur l'observation de M. de Garidel.

M. de Caumont présente, comme il l'avait promis au Congrès, le plan ancien de Reims, et dépose sur le bureau deux nouveaux ouvrages qui seront remis à la bibliothèque de la ville, ce sont : un traité d'*Iconographie chrétienne ou études des sculptures, peintures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen-âge*, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, et un autre traité sur les *Principes d'archéologie pratique, appliqués à l'entretien, la*

décoration et l'ameublement artistique des églises, par M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, membre de l'Institut des provinces de France.

M. le Président donne connaissance de la correspondance.

M. Rostan, de St.-Maximin (Var), a envoyé trois mémoires sur diverses questions du programme ; ils seront lus en temps et lieu. M. Perrot, de Nîmes, annonce aussi l'envoi d'un mémoire archéologique.

M. Talon (Henri) a la parole pour continuer la lecture de son mémoire sur la cinquième question. Dans cette seconde partie de son travail, il s'occupe de l'importance commerciale, industrielle, artistique et religieuse d'Arles. Il établit également l'ancienne position topographique de la ville et termine par un court rapprochement entre son état ancien et son état actuel.

A propos d'un passage de cette lecture où il est question de la proximité de la mer à Arles, au temps des Romains, M. le Président dit que M. Cornillon, d'Arles, et M. le marquis de Rivière ont eu, de nos jours, l'idée de faire de la ville un port de mer. Leur projet serait des plus grandioses. Il ne s'agirait de rien moins que de détourner le cours du Rhône et de faire envahir par la mer le lit du fleuve. Les eaux du Rhône seraient déversées dans la campagne pour l'irrigation, et le surplus se rendrait à la mer par un grand canal creusé à cet effet.

La sixième question est ainsi conçue : *Existe-t-il, dans les campagnes, des monuments ou des débris de monuments romains qui n'aient pas été décrits ou signalés ? En faire connaître les emplacements et en présenter des dessins.*

M. Berluc (Léon) signale les débris d'une ancienne ville située dans la commune de Dauphin (Basses-Alpes), et sur le parcours de la voie *Aurelia* qui subsiste encore dans la

localité sous le nom de chemin *Seinet.* Ces vestiges occupent un espace de terrain assez étendu et consistent en constructions, grottes, mosaïques, monnaies, médailles, etc. Selon toute probabilité, ce seraient là les ruines de *Forum Neronis.* La ville actuelle de Forcalquier, qui n'est pas sur la voie romaine, est, selon M. Berluc, *Forum Calcardum*, comme l'étymologie l'indique, et non pas *Forum Neronis*, ainsi que l'ont dit quelques écrivains étrangers à la localité.

M. de Capdeville (Alexandre) dit qu'il y a à sa campagne, située près d'Eyguières, les vestiges d'un ancien canal, appelé aujourd'hui canal de *Concernade*, et qui amenait, sous les Romains, les eaux de la source de ce nom de Lambesc à Aix. Le canal est bien distinct, il y a même dans la vallée les restes d'un aquéduc sur lequel il passait.

M. Bosc, d'Auriol (Bouches-du-Rhône), qui possède un cabinet d'antiquités renommé, dit qu'à Auriol, dans les réparations que l'on fait actuellement à l'église, on a découvert des bas-reliefs très-curieux. Il les recueillera et en donnera des dessins.

M. Talon (Henri) lit une note insérée, dans le courant de septembre 1854, dans l'*Annonciateur de Gap*, et relative à une découverte que l'on aurait faite en 1852 touchant la célèbre voie *Aurelia*, menant de Rome à Cadix. Il résulterait de cette note que la distance réelle existant entre les diverses localités anciennes des Basses-Alpes et Rome ne serait pas celle indiquée sur les cartes connues jusqu'ici.

Voici cette note :

En 1852, on a trouvé, dans les eaux thermales de Vicarello, à 30 milles de Rome, plusieurs milliers de pièces de monnaies antiques et d'autres objets, offerts en hommage à la divinité que l'on croyait présider à ces eaux. Parmi ces objets, les plus remarquables sont trois vases en argent sur lesquels l'itinéraire de Cadix à Rome est gravé avec le dé-

nombrement des stations, comme dans celui d'Antonin et dans l'itinéraire de Jérusalem, avec les distances par milles romains. L'usage de ces vases était le même que celui des bidons militaires, dont se servent aujourd'hui nos élégantes cantinières de régiment.

Mgr. l'Évêque de Gap, dans son récent voyage à Rome, a vu ces trois vases et a copié la partie de l'itinéraire qui a trait à la traversée des Alpes, depuis Apt jusqu'à Turin. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant ces notes qui fixent l'existence de quelques localités de notre pays. Cet itinéraire de soldat romain peut servir de guide à l'historien qui s'occupera des annales de notre département, si riche en événements antiques, mais malheureusement si peu explorés de nos jours. Ainsi on lit :

1er. VASE.		2e. VASE.		3e. VASE.	
Aptamiuliam	XII	Aptaiulia	X	Aptaiulia	X
Catuiaciam	XII	Catuiacia	XII	Catuiacia	XII
Alaunium	XVI	Alaunio	XVI	Alaunio	XVI
Segusteronem	XXIV	Segusterone	XXIV	Segusterone	XXIV
Alaboutem	XVI	Alaboute	XVI	Alaboute	XVI
Vappincum	XVIII	Vappincuo	XVIII	Vappinco	XVIII
Caturrigomagum	XII	Caturrigomagi	XII	Caturigomag	XII
Eburodunum	XVIII	Eburoduno	XVII	Eburoduno	XVII
Ramam	XVII	Rama	XVII	Rama	XVII
Brigautium	XVIII	Brigautio	XVIII	Brigautio	XVIII
		Gruentia	VI	Simas-Alpes	VI
Druautium	XI	Goesao	V	Goesaeone	V
Segusionem	XXIV	Segusio	XXIII	Segusione	XXIII
Ocelum	XXVII	Ocelo	XX	Ocelo	XX
Taurinis	XX	Taurinis	XX	Taurinis	XX

M. Talon (Henri) dit que les distances indiquées dans cette note constituent des étapes militaires, lesquelles pouvaient différer des étapes ordinaires.

M. de Garidel revient sur la troisième question. Il a dit

hier qu'il n'existait pas d'inscriptions ou de monuments anciens dans les collections particulières. Il n'a pu le dire d'une manière absolue ; il peut en exister, mais il ne les connaît pas. Il s'en faut, au reste, que tous les monuments soient dans les musées. Il y en a à Aix dans les églises, sur les places publiques. Dans la campagne même, il en existe encore. Ainsi au plateau d'Entremont, outre les trois pierres que M. Rouard a décrites au sein de l'Académie, et qui sont déposées au musée, il reste quelques pierres constatant l'occupation romaine ; on croit qu'il y avait là un camp.

M. le Président lit un mémoire de M. Rostan, de St.-Maximin, sur la douzième question qui est ainsi conçue : *Existe-t-il, dans quelque église de la circonscription, des objets dignes d'être signalés, tels qu'autels anciens, cuves baptismales, pierres tumulaires, reliquaires, boiseries sculptées, etc..... ?*

MÉMOIRE DE M. ROSTAN.

Il y aurait un intéressant travail à faire, ce serait l'inventaire des objets anciens qui existent encore dans les églises de chaque province et qui sont dignes d'être signalés.

Ce travail, la douzième question du programme nous le demande pour la circonscription ; mais ce n'est pas une aride nomenclature qu'il faudrait rédiger, c'est la description des objets existants, tels que autels anciens, cuves baptismales, pierres tumulaires, reliquaires, boiseries sculptées, vêtements sacerdotaux et ornements ecclésiastiques quelconques ; c'est l'étude de leur style, de leur caractère, de leur expression ; c'est en un mot leur appréciation, au point de vue de l'art et de l'esthétique. Quoique la Révolution de 93 ait singulièrement diminué le nombre de ces objets et que le mauvais goût de notre temps en ait aussi fait disparaître plus d'un, néanmoins,

les recherches pourraient être encore considérables sur ce point. Déjà plusieurs d'entre eux, dans nos contrées, ont été décrits et publiés. Je n'ai point la prétention d'entreprendre un travail général sur ce sujet, qui, je crois, ne pourrait être mené à bonne fin que par une Société savante; je veux seulement faire connaître aujourd'hui les boiseries sculptées du chœur de l'église de Barzols (Var).

L'église de Barzols, ancienne collégiale, autrefois desservie par des chanoines séculiers, porte en elle les caractères de deux époques différentes, du XIe. ou XIIe. siècle et du XVIe.; le fond de l'église, la tour du clocher, les murs extérieurs sont romans, l'intérieur et les toitures sont de la dernière période du gothique.

Les curieuses boiseries du chœur de cette église autrefois placées dans la nef, précédaient le grand-autel; elles se trouvent maintenant derrière cet autel, dans le fond de l'église, et dans leur déplacement l'ordre des stalles a dû nécessairement être changé. Beaucoup d'entr'elles ont aussi subi de fâcheuses mutilations. Le chancel a été complètement refait à neuf; on l'a décoré d'arcatures cintrées, supportées par des pilastres grecs. J'ignore quelle était l'ancienne ornementation de ce chancel. Il n'y a que les deux panneaux qui surmontaient les siéges des deux principaux dignitaires du chapitre, le prévôt et le capiscol, qui aient subsisté; ces siéges d'honneur portaient chacun deux médaillons superposés qu'on a encastrés aujourd'hui pour les conserver aux deux angles opposés de ce chœur; ceux de gauche figurent la tentation d'Adam et d'Ève et leur expulsion du paradis terrestre; ceux de droite représentent la naissance du Sauveur et son crucifiement. Ces médaillons, par conséquent, au nombre de quatre, étaient-ils les seuls à orner ce chancel ou faisaient-ils partie d'une série et d'un ensemble de sujets, actuellement détruits? C'est ce que j'ignore, mais toujours est-il qu'ils résument en eux

l'idée tout entière du christianisme. C'est d'un côté la chute de l'homme et de l'autre sa rédemption.

Ces sculptures sont du XVIe. siècle, probablement de l'époque où l'église a été refaite et restaurée.

Dans le premier médaillon, celui de la tentation, Adam et Ève, placés à côté de l'arbre de la science du bien et du mal, ont été détruits, on en aperçoit à peine les traces; mais l'arbre est bien conservé, c'est un pommier, autour duquel s'enroule un serpent qui a le buste et la tête d'une jeune et belle femme, ayant à la main le fruit de perdition.

Dans le tableau superposé au précédent est figurée l'expulsion de nos premiers parents du paradis terrestre, par un ange, armé d'un glaive.

Du côté opposé, l'Enfant-Jésus est couché tout nu dans un berceau semblable à une corbeille, entre la Sainte Vierge et saint Joseph agenouillés. Derrière eux, on aperçoit des vestiges du bœuf et de l'âne. Des bergers viennent adorer Jésus et lui apportent des présents, tandis que des anges dans le ciel tiennent une banderole, sur laquelle étaient probablement écrits ces mots : *Gloria in excelsis Deo.*

Enfin au tableau supérieur, c'est Jésus crucifié entre les deux larrons. Les âmes du bon et du mauvais larron étaient figurées chacune par un petit être nu et sans sexe; celle du bon larron, qu'enlevait un ange, est aujourd'hui détruite, celle du mauvais larron seule subsiste, elle est arrachée par un démon. Au pied de la croix se trouvent aussi des personnages à pied ou à cheval, revêtus de tuniques et coiffés à la juive.

Une observation à faire sur les caractères iconographiques de ces sculptures, c'est que ni saint Joseph, ni la Sainte Vierge, ni les anges, ni Jésus-Christ ne sont nimbés; les traditions archéologiques du moyen-âge semblent s'effacer à cette époque et faire place à d'autres influences.

Mais ce qu'il y a surtout de remarquable dans ce chœur, ce sont les stalles et leurs miséricordes. Les stalles au nombre de cinquante sont ainsi réparties : vingt-huit supérieures dont neuf à droite, neuf à gauche et dix au fond, et vingt-deux inférieures, dont huit de chaque côté et six au fond ; ces stalles ne sont pas vastes mais elles sont intéressantes par leur ornementation.

Leurs accoudoirs sont supportés par des figures grimaçantes et variées, au-dessous desquelles se trouvent aussi d'autres figures fantastiques, mais moins en relief.

Les miséricordes qui subsistent encore sont très-curieuses. Sur les cinquante stalles, il n'y a plus que vingt-une miséricordes anciennes, cinq en bas, seize en haut. Tout le reste est détruit ou refait à neuf ; et comme celles qui ont été conservées ne se suivent pas, il est difficile de savoir si une idée d'ensemble a présidé à leur exécution ; si elles concouraient toutes à l'expression d'un sens quelconque et d'une pensée commune, ou bien si ce sont des sujets isolés et dictés à l'artiste par le caprice de son imagination.

Au rang inférieur, on remarque, à gauche du spectateur :

Un satyre qui supporte la miséricorde ; c'est le corps d'un homme avec des pieds et des oreilles de bouc ; un sein de femme entre deux enroulements surmontés d'une figure grimaçante.

Dans le fond : une tête de face, brisée dans le bas, ayant pour chevelure des ornements en forme de moulures.

A droite : une tête humaine de face avec de grandes oreilles de satyre ; une tête humaine surmontée de grandes cornes, semblables à celles d'un bélier.

Au rang supérieur on trouve, à gauche : un animal ressemblant à un loup ; un autre animal, semblable au précédent, qui en saisit un plus petit, il le tient par la griffe et

semble prêt à le dévorer; une sorte de petit magot accroupi, il est tout nu et tourne le dos; un personnage nu, aussi accroupi, ayant de longues oreilles de satyre et une énorme queue qu'il tient entre ses mains.

Au fond : une grande tête, vue de face, avec un bonnet d'âne; un personnage coiffé d'un bonnet et jouant de la cornemuse; un oiseau nocturne au bec excessivement crochu; une grande figure grimaçante, vue de face, avec cornes et longues oreilles; deux hommes nus, assis sur un siége et adossés l'un contre l'autre, ils soutiennent la miséricorde en forme de caryatide; deux serpents ailés qui s'enlacent; une tête de chérubin à quatre aîles, sans nimbe.

A droite : un blason chevronné, c'est peut-être celui des donateurs de ces boiseries ou d'un bienfaiteur du chapitre; un cygne; une tête de face avec de grandes cornes; un lion ailé; un individu en chemise et à bonnet d'âne, pilant dans un mortier.

Ces figures, pour la plupart, très-expressives et d'un type caractéristique, ne renferment-elles pas une signification quelconque? Mais faut-il y voir une satire ou un enseignement? Est-ce une sorte de sermon symbolique à l'usage des religieux du chapitre de Barzols?

Elles offrent toutefois un intéressant spécimen d'iconographie du XVIe. siècle, et il est difficile de ne point sentir dans cette œuvre l'influence de la renaissance païenne et de la réforme!

M. de Caumont désirerait savoir si l'on a commencé à s'occuper, dans la circonscription, de la statistique monumentale.

M. le Président dit qu'on s'en occupe activement à Marseille, où une Société de statistique est organisée. Il en est de même dans le département de Vaucluse. A Auriol, M. Bosc possède une collection considérable.

M. Bosc déclare qu'il pourra en donner le catalogue.

M. de Garidel dit que l'Académie d'Aix s'est, à diverses reprises, occupée de la statistique des églises. Il y a quelques années, un mémoire *Sur l'art chrétien en Provence* fut mis au concours; ce fut M. l'abbé Maurin qui remporta le prix. Il y a deux ans, l'Académie a alloué une somme au curé de St.-Mitre pour la conservation de son église, qui est assez remarquable. Tout cela prouve que l'Académie s'est occupée de la statistique monumentale.

M. de Caumont invite l'Académie à persévérer dans cette voie. Il faudrait créer un prix de statistique pour un canton d'abord, et ainsi de suite, et non pour tout un département, parce que, quand on a à s'occuper des monuments de tout un département, on ne se met en peine que de ce qu'il y a de plus remarquable et on laisse le reste de côté. — Ce qui hâterait beaucoup la progression des études dans ce sens, ce serait la création de cours d'archéologie dans les séminaires. Par là, lorsque les jeunes prêtres seraient envoyés dans les cures de campagne, ils pourraient se livrer utilement aux recherches archéologiques et veiller à la conservation des églises qui leur sont confiées, et qui quelquefois sont, au point de vue de l'art, des monuments remarquables. Dans la Sarthe, les choses se passent ainsi depuis long-temps. A Nîmes, on fait aussi au séminaire un cours d'archéologie.

M. le Président ajoute qu'il en est de même dans le département de Vaucluse.

M. de Caumont dit qu'il serait à désirer que partout il en fût ainsi.

M. le Président, qui doit aller demain à Avignon préparer les solennités archéologiques et scientifiques qui doivent y avoir lieu, fait ses adieux au Congrès. Ce qui le console, au milieu de la peine que lui cause cette séparation si brusque, c'est qu'il laisse M. de Caumont à la tête de l'Assemblée.

Il y a eu, dit M. le Président, un petit nombre d'adhérents au Congrès, comparativement à ce que nous devions espérer. Les vacances, la réunion des Conseils généraux nous ont privé de beaucoup d'hommes de mérite ; peut-être croyait-on que les corps savants, que les hommes distingués du pays, et ils sont nombreux, seraient consultés sur la rédaction du programme ; mais la *Société française*, qui dirige le Congrès, est un corps régulièrement organisé, ayant un réglement particulier dont elle ne peut s'écarter, et le programme de 1855 était arrêté depuis long-temps. Il en est de même pour les Assises scientifiques, c'est l'*Institut des provinces* qui les dirige et qui arrête le programme.

Il n'en est pas de même du Congrès scientifique de France, dont M. le Président fait espérer, pour un temps plus ou moins éloigné, une session dans les murs d'Aix. C'est la ville où le Congrès se tient qui organise tout ; alors il y a lieu de consulter chacun. Cette différence entre les Congrès archéologiques et les Congrès scientifiques est facile à comprendre, et les motifs en sont palpables.

M. le Président réitère ses adieux aux membres du Congrès, en termes chaleureux.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

L'un des Secrétaires,
H. TALON.

Séance du 8 septembre.

Présidence de M. DE GARIDEL, membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont au bureau : MM. *de Garidel*, président ; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ;

Damoureux, sous-intendant militaire ; *Gaugain*, trésorier, et *Talon*, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance et celui de la visite faite au musée par le Congrès sont lus et adoptés.

M. de Caumont dit, comme addition au procès-verbal de la visite au musée, qu'après avoir quitté cet établissement, quelques membres du Congrès se sont rendus avec lui à la chapelle du St.-Sacrement. La structure et la décoration de cette chapelle sont des plus remarquables. Le plan architectural a été bien conçu et bien exécuté, c'est le style byzantin dans toute sa pureté ; les peintures sont bien appropriées au style. Elles ont été exécutées à la colle, pour le corps de l'édifice ; à l'huile, pour le soubassement. Ce genre de peinture décorative est aujourd'hui très-suivi ; il a été employé à Paris pour l'église St.-Germain-des-Prés. Ailleurs, quelques églises sont peintes d'après le même système, notamment celle de Bourbon-l'Archambault. Là seulement on a employé le procédé à la cire qui, s'il est plus coûteux, est aussi plus durable.

La chapelle du St.-Sacrement a été construite d'après les données de M. Revoil, de Nîmes, habile architecte diocésain. Les sculptures ont été exécutées par M. Michel, d'Aix, membre du Congrès ; les peintures sont l'œuvre de M. Loubon, pour la peinture de sujet, et de M. Fasseta, pour la peinture décorative. Des éloges sont dus à ces éminents artistes de la ville d'Aix.

M. de Caumont communique un mémoire de M. Rostan, de St.-Maximin, répondant à la treizième question du programme, ainsi conçue : *De l'emploi le plus ancien de l'ogive en Provence ; signaler les principaux monuments où elle se trouve employée concurremment avec le plein-cintre ; esquisser les caractères des églises de transition dans ce pays.*

MÉMOIRE DE M. ROSTAN.

C'est au XIIe. siècle que l'ogive se montre dans l'architecture, en Provence. A cette époque, on trouve dans un grand nombre de monuments de ce pays des ogives mêlées au plein-cintre. La nef méridionale de St.-Sauveur d'Aix pourrait nous en fournir un exemple des plus anciens; mais ce n'est pourtant qu'à grande peine que l'architecture fut modifiée par la présence de cet élément nouveau de l'art : les souvenirs de l'art antique étaient trop vivaces dans notre pays, et l'empreinte de la civilisation romaine trop profondément marquée sur notre sol pour qu'il en fût autrement. Aussi les églises de transition revêtent chez nous un caractère particulier : si l'ogive s'y montre dans les parties hautes, dans les arcs-doubleaux et dans les voûtes, l'ensemble du monument demeure roman, c'est le plein-cintre qui domine, c'est l'ornementation romane qui subsiste, ce sont les souvenirs de l'art ancien qui s'y manifestent de toutes parts. Les influences de l'art romain ont été si puissantes qu'elles ne peuvent s'effacer et disparaître; il faut une attention soutenue pour reconnaître l'ogive, tant elle est faible et peu marquée; les linéaments de l'ancien style se conservent, l'enveloppe païenne y étouffe pour ainsi dire encore l'élan nouveau de l'art et ses aspirations spiritualistes. On sent dans les produits méridionaux que cet art ne porte point en lui cette vitalité puissante, cette énergie native, cette jeunesse de pensée et cette ardeur enthousiaste qui le caractérisent dans la France du Nord; leur aspect ne tarde pas à démontrer que le Midi n'a point donné l'impulsion dans le grand mouvement ogival du moyen-âge; qu'il n'a fait, au contraire, que la recevoir; en effet, les nouveaux éléments que le christianisme a déposés dans l'architecture, n'y obtiennent point facilement un triomphe définitif et complet.

L'art de transition du roman au gothique est le produit simultané de deux ordres d'idées différents, l'expression et le symbole de la transformation sociale qui s'opère sous l'empire de la pensée catholique. Mais en Provence le contingent de chacune des deux influences n'est point égal, la forme romane a une part beaucoup plus large dans cette combinaison que la forme gothique, et le système ogival ne s'y acclimate qu'avec d'extrêmes difficultés. Aussi, dans ces conditions particulières, il n'est point étonnant que la Provence ait possédé une architecture romane plus perfectionnée et plus complète que dans le Nord, et que les anciens principes tendent à y subsister plus long-temps. Néanmoins, l'action des idées chrétiennes devait finir par battre en brèche les formes anciennes de l'art et les modifier sensiblement; cette résolution n'était que le résultat du renouvellement social qui s'opérait à cette époque, et comme l'architecture ogivale était la formule la plus explicite de la civilisation chrétienne, elle ne pouvait manquer d'exercer son action sur notre pays, action moins hardie, moins impétueuse que dans le Nord, mais action réelle qui se manifeste à la fin du XIIe. siècle par la construction, en assez grand nombre, d'églises en Provence, conséquence du développement de la civilisation provençale à cette époque et de sa littérature alors si brillante, en effet, pour les arts, les lettres, la culture intellectuelle et morale. La Provence, au XIIe. siècle, de même que l'Italie, marchait à la tête de la société européenne; il était donc naturel que l'architecture éprouvât le contre-coup d'un état aussi avancé, et les monuments de cette époque de mouvement et de transformation sont intéressants et curieux : ils expriment une phase importante de l'histoire de l'art monumental.

Comme exemples de l'art de transition en Provence, on pourrait citer les trois abbayes de Cîteaux, le Thorouet,

Sylvacane et Sénanque, l'une dans le Var, l'autre dans les Bouches-du-Rhône et la troisième dans le Vaucluse, trois remarquables spécimens d'architecture, ainsi que d'autres remarquables abbayes ou parties d'abbayes, telles que : l'église de l'abbaye de Montmajour, près d'Arles ; celle de l'abbaye de la Celle, près Brignolles, et celle de St.-Pons, à Gémenas. Il y a aussi diverses autres églises très-intéressantes et très-curieuses, sur lesquelles l'on voit se dessiner les caractères de l'art de transition en Provence. Je me contenterai d'en signaler trois, les trois principales : Notre-Dame de Digne, St.-Louis d'Hyères et St.-Trophime d'Arles.

Notre-Dame de Digne. — L'église Notre-Dame de Digne n'a pas de dimensions très-considérables, mais elle n'en est pas moins un monument précieux pour l'histoire de l'art ; elle nous paraît résumer parfaitement le caractère distinctif de l'architecture provençale, à l'époque de transition. Elle porte l'empreinte du passage de la forme qui finit à la forme qui commence, et offre, sous ce rapport, un vaste champ aux observations archéologiques. Elle doit dater de la fin du XIIe. siècle ; d'une moindre valeur architecturale que ses deux sœurs de Provence, St.-Louis d'Hyères et St.-Trophime d'Arles, elle offre néanmoins un type intéressant à étudier. Notre-Dame de Digne n'a qu'une seule nef sans collatéraux ; sa voûte est ogivale, mais d'une ogive qui se rapproche singulièrement du cintre ; les arceaux des voûtes sont supportés par des colonnes à chapiteaux ornés de feuilles, et ces colonnes sont superposées à des pilastres qui soutiennent la retombée des arcades à plein-cintre, simulées sur les murs latéraux. Ces arcades sont percées d'une fenêtre cintrée, ornée d'arcs décroissants. Cette nef est coupée par un transept, les arcades qui donnent ouverture aux branches du transept, ainsi qu'au chevet, sont de forme ogivale, repo-

sant sur des colonnes à chapiteaux, d'où l'on voit sortir des têtes d'anges du milieu des feuilles qui les décorent.

La voûte de ces trois parties de l'édifice, d'une ogive plus prononcée que dans la nef, est aussi plus basse qu'elle, car elle se trouve de niveau avec les arcades.

Une ouverture en forme de croix, sculptée à jour dans la pierre, décore le mur au-dessus de la grande arcade du chevet.

Ce chevet est rectangulaire, percé de trois fenêtres romanes décorées de moulures en retraite.

Chacune des branches du transept est ornée d'arcades ogivales simulées, et dans le fond se trouve une fenêtre cintrée, comme dans la nef.

On trouve, à la porte du transept septentrional, les vestiges d'une tour, renfermant un escalier; une autre tour, entièrement romane et plus ancienne que l'église, flanque son côté méridional.

A l'extérieur, on remarque des contreforts fort peu saillants et ressemblant en quelque sorte à des pilastres, appliqués contre les murs, plutôt pour orner que pour consolider l'édifice.

Sa façade est très-simple, elle est encadrée par deux tours carrées peu saillantes; sur ces tours s'appuient deux demi-arcades cintrées, entre lesquelles se trouve celle qui sert d'archivolte à la porte dont les voussures à plein-cintre sont ornées de tores en retraite qui étaient autrefois supportés par des colonnes dont il ne subsiste plus que les bases et les chapiteaux garnis de feuilles. Trois petits arcs trilobés encadrent un bas-relief, aujourd'hui absent sur le tympan, et deux pierres angulaires saillantes, sur chacune desquelles est sculptée une figure grotesque, soutiennent le linteau. Cette porte, cintrée à l'extérieur, est ogivale en dedans; elle est surmontée d'une belle rose, divisée par des meneaux joints à

leur extrémité par des arcs trilobés et dont le cintre est orné de tores disposés en perspective fuyante. Au-dessus est sculptée l'image d'un chien; cette rose est accompagnée de deux petites niches ogivales, décorées de deux colonnettes encadrant un arc trilobé et couronnées d'un fronton orné de feuilles et de crochets. Au sommet de la façade, un grand arc ogival embrasse tout l'espace compris entre les deux tours.

Cette nef est simple et grave au dehors, austère et sobre d'ornementation au dedans, d'un style lourd et massif, mais noble et majestueux; c'est un produit caractéristique du génie provençal à cette époque, qui, tout en s'ouvrant aux inspirations de la pensée catholique qui se fait jour, ne délaisse point encore les souvenirs et les traditions de l'art ancien.

St.-Louis d'Hyères. — L'église St.-Louis d'Hyères paraît être de la fin du XIIe. siècle; elle offre tous les caractères de l'époque de transition du roman au gothique; l'ogive perce dans ses voûtes, dans ses arcs-doubleaux, dans ses arcades; elle a trois nefs sans transept, ses nefs sont composées de cinq travées et terminées par trois absides rectangulaires, dont les voûtes sont plus basses que celle des nefs; la grande abside, au-dessus de l'ouverture de laquelle se trouve une croix percée à jour, comme à Notre-Dame de Digne, est éclairée par trois fenêtres cintrées, étroites et oblongues, celle du milieu plus haute que les deux autres; les deux petites ne sont éclairées que par une seule fenêtre dans le fond, et deux autres par côté; l'une des deux, au Nord, se trouve aujourd'hui bouchée par une construction adhérente. Les voûtes des absides, comme celle de la grande nef, sont soutenues par des arcs ogives très-saillants; les absides latérales ont deux de ces arcs juxtaposés sans arc-doubleau qui les sépare, tandis que la voûte de l'abside principale n'en a qu'un seul. Ces nervures, qui s'entrecroi-

sent, sont portées par des bouts de colonnettes qui se perdent dans les murs. La voûte de la grande nef est d'arête, à croisillons épars et saillants, comme ceux des absides, mais avec arcs-doubleaux portés par des pilastres qui partent du sol; les arcs ogives de cette voûte sont soutenus aussi par des chapiteaux de colonnettes qui semblent sortir du mur. Les nefs latérales n'ont que des arcs-doubleaux, comme ceux de la grande nef, mais sans aucunes nervures, pour soutenir les voûtes en berceau et à forme légèrement ogivale.

Ces nefs latérales sont très-élevées; ce n'est plus lourd et trapu comme à l'époque romane; il y a déjà quelque chose des proportions et de l'élancement gothique : on voit percer les hardiesses de l'époque ogivale sous cette enveloppe massive.

Les nefs de cette église communiquent par des arcades ogivales, dont la forme ressemble beaucoup à celles que nous avons eu lieu de remarquer dans diverses abbayes de l'ordre de Cîteaux de la même époque, en Provence. Les piliers sur lesquels reposent ces arcades sont d'une grande nudité d'ornementation.

Les bas-côtés sont percés de fenêtres étroites et cintrées, comme à l'époque romane, tandis que la grande nef n'en a aucune, ce qui rend cette église sombre et crépusculaire, et encore celles de la nef du Nord ont été raccourcies, au XIVe. siècle, par l'ouverture des chapelles qui empiètent considérablement sur ces bases. Cette adjonction du XIVe. siècle détruit l'unité de ce monument du XIIe.

L'appareil des assises de cet édifice est remarquable par l'encadrement de chacune des pierres.

Il faut descendre dix marches pour entrer dans l'église, ce qui ajoute à l'effet que produit à l'intérieur son élévation inattendue. Son portail est percé de trois portes cintrées, dont les archivoltes sont soutenues par des colonnettes déco-

rées de chapiteaux à crochets. Chacune des portes latérales est surmontée d'une fenêtre oblongue, et sur la porte du milieu s'épanouit une belle rose dont le centre est décoré de quatre-feuilles, d'où partent des colonnettes à chapiteaux, portant des cintres qui, en s'entrecroisant, forment des ogives.

Il n'y a point de contreforts à l'extérieur; la teinte de ce monument est tout-à-fait dorée par le soleil d'Hyères, un vrai soleil d'Italie.

L'aspect de cette église produit une vive impression; c'est un monument vraiment remarquable de l'art de transition; roman par son extérieur et dans sa base, il est ogival dans ses arcades et dans ses voûtes; mais, dans ses voûtes, l'ogive y apparaît encore timide et très-peu prononcée. Si l'obscurité de cet édifice, sa disposition en partie souterraine, la gravité de son style, son extrême simplicité, ses portes cintrées, ses fenêtres, étroites comme des meurtrières, accusent l'influence romane, on sent néanmoins percer les tendances caractéristiques de l'art ogival dans ses proportions et dans la disposition de sa partie haute. Il est fâcheux que, dans une restauration récente, on ait trop enjolivé cette église et que son ameublement y soit d'un gothique trop avancé. C'est trop élégant et trop coquet pour une grave et austère église du XIIe. siècle. —Néanmoins, c'est là un type éminemment remarquable par son caractère, par son style et par les éléments architectoniques qui le composent.

St.-Trophime d'Arles. — L'église St.-Trophime d'Arles est un des monuments les plus importants de Provence et la plus considérable des trois églises de transition que je cite pour exemple. Elle a été souvent décrite et dessinée, je n'aurai donc pas besoin de m'y arrêter longuement.

Cette église offre, en grande partie, dans son intérieur,

les caractères du XIIe. siècle; mais elle n'a ni unité, ni homogénéité de style, et le fond, vers l'abside, est du XVe., de la dernière période du gothique. Dans sa partie ancienne, la forme des ogives et leur mélange au plein-cintre y indique l'époque de transition. Cet édifice a trois nefs; les deux nefs latérales sont très-étroites et à voûtes cintrées, tandis que celle de la grande nef est légèrement ogivale, ainsi que les arcades qui mettent les nefs en communication. Les arcs-doubleaux des voûtes sont supportés par de petites colonnettes de forme antique, soutenant une console. Des piliers ultérieurement amincis séparent les nefs.

Cette église est coupée par un transept avec déambulatoire; mais on y remarque en grand nombre des additions de mauvais goût et des actes de vandalisme, tels que balustrades du dernier siècle, tribunes, peintures sur le mur au-dessus du grand arc qui précède le transept, surpression de pilastres aux arcades qui mettent les nefs en communication, etc.

Néanmoins, les deux tendances romane et ogivale se manifestent d'une manière patente dans sa nef; l'ogive y a la forme qu'on remarque à toutes les églises du XIIe. siècle en Provence; il faut une attention soutenue pour la reconnaître, tant elle est peu prononcée, et cette ogive n'est pas seulement un accident, elle entre dans la combinaison d'un système adopté avec intention, et qui indique une modification de l'ancien système architectonique et une révolution dans l'art.

Cette église est dominée par une tour carrée à trois étages en retraite, à baies cintrées, ornées de colonnettes, et à arcatures aussi cintrées à chaque étage; les pilastres du troisième étage sont décorés de chapiteaux corinthiens; au-dessus règne un couronnement à ouvertures carrées juxtaposées supportant la couverture; des modillons simples soutiennent la corniche de cette toiture. Les baies du deuxième étage, où sont les cloches, sont légèrement ogivales; cette tour est

remarquable par son caractère antique, par sa ressemblance avec l'architecture romaine ; elle est romane plutôt que de transition, malgré la présence de quelques ogives. Mais la partie la plus remarquable de cette église est le portail, souvent décrit et publié. Je n'entrerai pas dans de grands détails à ce sujet. Je dirai seulement que, dans la forme ogivale de sa porte, perce le caractère du XIIe. siècle, du style de transition, à travers l'imitation antique qui y est flagrante, dans la décoration, dans l'ensemble et dans les détails d'ornementation.

Voici, en résumé, le sujet qui y est sculpté : Jésus-Christ au centre, au-dessous les apôtres, par-dessus les anges qui publient sa louange et appellent les mortels à son jugement ; par côté l'un d'eux, la balance à la main, pèse les bonnes et les mauvaises actions des hommes et, suivant le poids qui résulte des unes ou des autres, ils sont les élus de Dieu ou les réprouvés : élus, ils s'avancent vers lui à sa droite ; réprouvés, ils s'en vont à sa gauche au milieu des flammes, entraînés par le génie des ténèbres qui les reçoit dans l'abîme éternel. Des scènes du Nouveau-Testament, de la vie de Jésus-Christ, sont en outre figurées, ainsi que des statues de saints et d'apôtres qui servent à décorer ce sublime drame.

Le cloître, au Sud de l'église, a été aussi fréquemment reproduit par le dessin ; deux de ses galeries sont romanes, deux autres ogivales du XIIIe. siècle ; on n'y distingue pas le caractère de transition ; l'iconographie de ce cloître est excessivement remarquable, celle de la partie romane surtout.

L'église St.-Trophime est d'une grande importance architecturale ; ces traits rapides suffisent pour en faire saisir le caractère. Comme on le voit, la forme romane y domine encore considérablement ; les tendances ogivales sont à peine sensibles dans les voûtes, dans les arcades et dans les parties hautes de la nef centrale. Ce monument offre ainsi un type précieux sous le point de vue de l'histoire monumentale.

Une étude comparée de ces trois édifices, situés dans trois départements distincts de l'ancienne Provence, donnent naissance à de curieuses observations; mais leurs points de similitude, comme de dissemblance, amènent les conclusions suivantes :

Que les linéaments du style roman subsistent avec une grande tenacité dans ces diverses églises et y étouffent pour ainsi dire l'élan des tendances nouvelles qui cherchent à se faire jour; en effet, l'ogive se montre dans les arcades des nefs, dans la forme des voûtes d'une manière systématique et suivie; mais l'ensemble et les détails de ces monuments sont généralement romans, profondément romans, par la conception du plan et par son exécution. L'élément ancien semble y arrêter l'expression nouvelle de l'art et y paralyser ses élancements symboliques. Ces églises font époque dans l'histoire de l'architecture provençale, car dans l'emploi simultané du cintre et de l'ogive qu'on y remarque, quoique la part des deux influences n'y soit point égale, néanmoins la transformation architectonique s'y fait sentir d'une manière évidente, et y caractérise le style de transition en Provence.

A propos de la quinzième question, dont voici les termes : *Quelles ont été les principales abbayes dans la circonscription? Quels services ont-elles rendu aux sciences, aux lettres et à l'agriculture ? Les ruines de ces établissements sont-elles remarquables ? En quoi consistent-elles ?* M. de Caumont dit que M. Rostan, de St.-Maximin, a publié, à une époque antérieure, des mémoires très-instructifs et très-curieux sur les diverses abbayes de la circonscription, notamment sur les abbayes de Senanque et de Sylvacane.

La discussion porte ensuite sur la question suivante, qui est la dix-huitième du programme : *Les inscriptions du*

moyen-âge ont-elles été recueillies? Quelles sont les plus intéressantes? Importance de l'épigraphie. Moyen d'estamper les inscriptions murales.

M. de Caumont, après avoir constaté le fait de la rareté des pierres tombales dans les églises du Midi, demande si on en connaît beaucoup dans les environs d'Aix.

La réponse est négative.

Ces monuments funéraires sont assez communs dans le nord de la France, mais il paraît que, quand on a passé la ligne de Lyon, on en trouve peu; il n'y aurait pas non plus abondance de pierres tombales en Italie. Là, on aurait remplacé ces pierres par des inscriptions écrites au bas des murs, tout le long des églises. — Les pierres tombales sont non-seulement des monuments artistiques remarquables, mais, au point de vue historique, elles sont aussi très-utiles, elles offrent de précieuses données pour la généalogie des familles, sur les costumes, etc., etc.

M. de Caumont demande encore s'il y a à Aix, ou aux environs, des statues tumulaires en cuivre émaillé.

Comme à la précédente question, la réponse est négative.

M. de Caumont dit qu'au moyen-âge il y avait beaucoup de ces statues. Les tombeaux qui les portaient étaient rangés dans les chœurs. Vers la fin du XVIIe. siècle, on a commencé à détruire ces tombeaux, parce qu'ils gênaient pour les cérémonies religieuses, et on a fait fondre les statues. C'est vers cette époque et dans la première moitié du XVIIIe. siècle, qu'on a consommé cette spoliation des églises; ce n'est donc pas l'œuvre de la Révolution. Maintenant il n'y a plus en France que trois ou quatre de ces statues; mais au moyen-âge il y en avait une multitude.

Quant aux inscriptions de tout âge considérées comme monuments épigraphiques, M. de Caumont dit qu'il y en a beaucoup à estamper en Provence et dans toute la France. A

Aix, ce sont pour la plupart des inscriptions romaines. Celles du moyen-âge sont plus difficiles à estamper et à déchiffrer, à cause du caractère gothique que l'on employait alors. Cependant on peut en reproduire exactement un grand nombre. La Société de Châlon-sur-Saône a réuni, dans un musée spécial, toutes celles des environs de cette ville.

On passe aux questions neuf et dix, qui sont ainsi conçues : *Quelles sont les églises antérieures au XIII*e*. siècle dans lesquelles il existe des cryptes ? Y a-t-il des églises de cette époque voûtées en coupoles dans la circonscription?*

M. de Caumont cite l'ouvrage de M. de Verneilh. M. de Verneilh établit le rayon dans lequel se trouvent les églises à coupoles ; c'est dans le sud-ouest de la France, et le centre du rayon est la ville de Périgueux. Vers la fin du Xe. siècle, un artiste grec, amené en France on ne sait par quel événement, aurait, en édifiant la cathédrale de Périgueux, construit la première église à coupole ; plus tard, ce genre se serait répandu de proche en proche. Il y a en France soixante et quelques églises à coupoles, remontant au moyen-âge. La plus éloignée de Périgueux est l'église de Fontevrault. Tous les archéologues admettent le fait géographique établi par M. de Verneilh ; seulement quelques-uns contestent la filiation qu'il veut établir entre les églises à coupoles de France et celles de l'Orient et ne sont pas convaincus que l'église de St.-Front soit la plus ancienne des églises à coupoles de France.

Personne dans l'Assemblée ne peut citer d'église à coupole en Provence.

M. le Président rattache aux discussions du Congrès une question portée au programme des Assises scientifiques, et demandant : *Quels seraient les moyens de faire connaître aux personnes qui s'occupent, en province, d'archéologie et*

d'histoire locale, les principaux documents manuscrits, relatifs à leurs études, qui existent dans les bibliothèques publiques ou privées et dans les grands dépôts du Gouvernement.

M. de Caumont dit que ce serait encore là l'affaire des catalogues. De même qu'il faudrait des catalogues dans les musées, de même il en faudrait dans les bibliothèques, et non-seulement des catalogues pour les livres, mais surtout pour les manuscrits. Ce sont principalement les manuscrits qui sont utiles à l'historien; c'est là seulement qu'il peut trouver tous les éléments nécessaires, indispensables à la rédaction d'une histoire nationale ou locale qui ne sera sérieusement utile qu'en tant qu'elle sera véridique. S'il n'y a pas de catalogue des manuscrits dans les bibliothèques, l'historien sera arrêté à chaque pas par des difficultés insurmontables. Les manuscrits dont il aura besoin seront dans la bibliothèque, mais il ne pourra les y trouver.

M. J.-B. Gaut dit qu'il y a à Aix un catalogue complet des manuscrits contenus dans les cartons de la bibliothèque.

M. Talon (Henri), secrétaire, lit un mémoire de M. Rostan, de St.-Maximin, répondant à la onzième question relative à l'église St.-Sauveur d'Aix.

MÉMOIRE DE M. ROSTAN.

L'église St.-Sauveur est, sous le rapport archéologique, une des églises les plus importantes du Midi; elle demanderait une étude complète, une appréciation détaillée de ses différents styles, en même temps que de son ornementation variée, et je n'apporte qu'une simple note, une esquisse rapide, faite à larges traits, de ce monument que je n'ai point sous les yeux en écrivant ces lignes, mais que je trace

de souvenir pour répondre à la onzième question du programme.

On ne peut pas dire précisément que St.-Sauveur soit une belle église. Ce n'est point un de ces grandioses monuments de l'art chrétien, où toutes les magnificences architecturales s'étalent dans leurs harmonieuses proportions ; on n'y ressent pas, en le visitant, toutes ces émotions sublimes que produit la contemplation des grandes cathédrales du moyen-âge, de ces œuvres majestueuses du passé, qui élèvent l'âme à un si haut degré et en font si puissamment vibrer toutes les fibres artistiques. St.-Sauveur est sans unité architecturale, sans homogénéité de style ; mais c'est une église intéressante et curieuse, qui offre le plus vif attrait à l'archéologue, en lui dévoilant les transformations de l'architecture et son développement successif. Image de la civilisation contemporaine, cet édifice renferme pour ainsi dire en lui le dépôt des influences diverses qu'a eu à subir l'art monumental, pendant le moyen-âge, en Provence.

La nef du Sud de cette église, qui est sa partie la plus ancienne, date probablement de la première moitié du XIIe. siècle ; elle formait primitivement à elle seule toute la cathédrale St.-Sauveur ; c'est là l'église entière et complète du XIIe. siècle, au style sévère, aux proportions mâles et vigoureuses, église romane où se manifestent quelques tendances ogivales, car, si ses arcades latérales sont à plein-cintre, ses voûtes, ainsi que les arcs-doubleaux robustes et massifs qui les supportent, sont en ogive.

Cette ancienne église porte avec elle le cachet de l'art antique ; elle est un véritable produit de cet art ; l'imitation des monuments romans de la contrée y est flagrante. A ses formes, à son ensemble, à son style, à son ornementation on reconnaît l'art romain dégénéré. Mais ce n'est pas tout : on distingue encore, à son intérieur, comme à son extérieur, certains

détails qui semblent appartenir à l'inspiration byzantine ; je n'en citerai qu'un seul exemple, le plus saillant de tous, sa coupole sur pendentifs, ce critérium de l'architecture byzantine. Rome et Byzance ont donc déversé leur influence sur cette ancienne et curieuse église, et c'est ce que je tenais à constater. Ce monument porte avec lui son caractère distinctif, que l'œil le moins exercé saisit au premier aspect ; aussi je ne m'étonne point que des doutes aient pu s'élever sur l'origine de son portail, dont la physionomie est tout-à-fait antique.

Cette église, ainsi prise isolément, fournit dans ses modestes proportions une ample matière aux observations de la science, et les déductions qu'on peut en tirer doivent amener d'importants résultats sous le rapport historique, car elle révèle l'action de l'art roman sur l'architecture chrétienne dans le Midi, en même temps que les incontestables rapports qui existent entre l'ornementation des monuments anciens et celle des églises du moyen-âge en Provence ; l'invasion de l'influence byzantine au XIIe. siècle y apparaît aussi d'une manière sensible, et c'est là un fait sur lequel j'étais désireux d'appeler l'attention.

Au XIIIe. siècle, l'ancienne église St.-Sauveur ne suffisant probablement plus aux besoins du culte, il fallait à la cité d'Aix un monument plus en harmonie avec ses besoins religieux ; et c'est à l'architecture ogivale, cette splendide et suprême manifestation de la pensée chrétienne, qu'on en demanda l'exécution ; mais, au lieu d'abandonner l'ancienne église ou de la démolir, ainsi qu'on le pratique quelquefois de nos jours, le moyen-âge se montrait plus religieux conservateur des choses du passé : il se contenta d'adjoindre la nouvelle église à l'ancienne, en faisant entrer cette dernière dans son plan, et en perçant ses arcades, afin de mettre en communication les deux édifices et de former de cette an-

cienne cathédrale le bas-côté méridional de la nouvelle. C'est alors, vers la fin du XIIIe. siècle, que l'on vit surgir du sol, dans de plus nobles proportions, la grande nef ogivale, ainsi juxta-posée à l'ancienne avec ses cinq travées et son abside à pans coupés, percée de fenêtres oblongues, dans l'arcature desquelles s'inscrit un trèfle. Les chapiteaux des colonnettes qui les décorent sont ornés de feuilles rabougries, comme la végétation provençale, car avec le style ogival a triomphé l'ornementation indigène. Toutefois, ce système architectural ne s'est développé que bien faiblement en Provence, dominé qu'il était par les souvenirs romains, encore si vivaces, et par l'influence des nombreux monuments de l'art ancien debout sur son sol. Il est facile de le voir dans cette nef de St.-Sauveur, que le XIIIe. siècle n'a pu conduire à son terme, car on y voit des traces non douteuses du XVe. siècle, et l'édification de son portail date de cette époque, ainsi que la tour du clocher qui y est adhérente.

Cette nef est sans transept, les arcs-doubleaux de ses voûtes sont saillants, les colonnettes qui en soutiennent les nervures sont prismatiques et ses ogives peu élancées. Son portail, aux proportions restreintes, porte avec lui le caractère de l'époque de décadence. Au lieu de la noble simplicité du XIIIe. siècle, c'est la profusion de détails du XVe., avec tout son luxe de végétation frisée et contournée. Ce portail renferme dans ses niches, surmontées de dais et de pinacles percés à jour, les statues des apôtres et des saints protecteurs de la ville d'Aix, d'une exécution récente, et autour du tympan sont échelonnés les vieillards de l'Apocalypse. Les vantaux des portes peuvent être considérés comme un précieux monument du XVIe. siècle, à l'ornementation duquel il faudrait consacrer une étude spéciale : on y voit figurés les quatre grands prophètes et les douze sybilles.

La tour du clocher, aussi du XVe. siècle, de forme octo-

gone dans sa partie haute, est percée de baies couronnées d'ornements dans le style de l'époque.

Le bas-côté septentrional date des XVIe. et XVIIe. siècles.

Il y a encore des annexes remarquables à cette église : une chapelle du XVe. siècle, au fond de l'abside; le baptistère moderne, décoré de belles colonnes romaines, et le cloître probablement du XIIIe. siècle. Quoique ses arcades soient cintrées, la souplesse et la légèreté des colonnettes qui le décorent me semblent indiquer cette époque. L'ornementation de ce cloître est très-riche, très-variée, très-intéressante; il fournirait à lui seul un inépuisable sujet de recherches et d'observations archéologiques. L'imitation byzantine s'y révèle aussi.

Ainsi donc plusieurs siècles ont concouru à l'édification de St.-Sauveur et de nombreuses différences de style s'y font remarquer. Chaque nef y a son caractère à part : la nef du Sud porte celui du XIIe. siècle, c'est l'ancienne église romane. Le cloître offre celui du commencement du XIIIe. siècle; la nef principale est de la fin du XIIIe. ; le portail, la tour du clocher et l'une des chapelles du fond sont du XVe. ; la nef du Nord date du XVIe. et du XVIIe.

L'église St.-Sauveur n'est donc ni l'œuvre d'un siècle, ni l'œuvre d'un homme ; ce n'est point la conception d'un architecte de génie ; c'est le travail du temps. Ce noble monument du passé porte ainsi les traces de l'architecture entière du moyen-âge dans notre pays ; dans son langage mystérieux et sublime, il nous redit l'histoire de l'art provençal, avec ses développements successifs et son cortége d'inspirations diverses.

A la suite de cette communication, M. de Caumont lit quelques passages d'un ouvrage de M. Mérimée, publié en 1835, et où il est question du baptistère moderne et du portail.

M. J.-B. Gaut ajoute que M. l'abbé Maurin a déjà publié un écrit sur St.-Sauveur.

M. Perrot, de Nîmes, qui n'a pas assisté aux précédentes séances, revient sur la première partie de la troisième question qui demande *si les inscriptions, sculptures, etc., d'origine romaine, découvertes dans la circonscription, ont été toutes publiées et expliquées.* Il lit un mémoire explicatif de l'inscription dédicatoire placée autrefois sur le fronton de la maison carrée de Nîmes.

Après avoir présenté des planches très-considérables offrant l'image de l'inscription de la maison carrée, restituée de grandeur naturelle, il est entré dans tous les développements que nécessite cette importante restitution. M. Perrot dépose sur le bureau, pour être remis à la bibliothèque et distribués aux membres du Congrès, plusieurs exemplaires de son ouvrage intitulé : *Mémoire sur l'inscription de la maison carrée, à Messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, qui résume sa communication.

M. de Caumont dépose aussi sur le bureau divers ouvrages ou brochures qui seront remis à la bibliothèque : ce sont une brochure sur l'*Esprit français*, par Marius Garcin; la collection de l'*Abeille du Midi*, revue littéraire, et un ouvrage italien intitulé : *Parlamento Sardo, statistica delle quatro prime legislature e della sessione prima della quinta chiusa il 29 maggio 1855, per B. Bertini deputato del Collegio di Berge.*

M. de Caumont prononce un discours de clôture. Il remercie les membres du Congrès de l'empressement et de l'exactitude avec lesquels ils ont suivi les travaux du Congrès. Il se félicite des liens de confraternité scientifique qui sont nés entre tous de ces réunions; il engage les Sociétés savantes du pays à les entretenir, en envoyant plusieurs de leurs membres au Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui se réunit à Paris, chaque année, et au Congrès scientifique de France, qui se réunira dans quelques jours dans la ville

du Puy, et qui, l'année prochaine (1er. septembre 1856), tiendra sa session dans la ville de La Rochelle.

La séance est levée à midi.

L'un des Secrétaires,

H. TALON.

Séance du 4 septembre 1855, à Avignon.

Présidence de M. le docteur P.-M. ROUX, de Marseille.

Après la clôture des séances à Aix, le Bureau du Congrès archéologique s'est immédiatement transporté à Avignon.

Le Congrès a tenu ses séances dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, que M. Pamard, maire d'Avignon, en témoignage de ses sympathies pour les arts et les sciences, s'était empressé de mettre à la disposition de ses membres. Ce beau palais, tout nouvellement bâti, conserve toujours, au milieu des splendides constructions modernes, son élégant beffroi du XVe. siècle (voir p. 412), qui semble protéger la ville et proclamer la puissance de cette cité, encore entourée de ses murailles crénelées.

Siégent au bureau : MM. *Roux*, de Marseille ; *de Caumont ; Gaugain*. MM. *Jules Courtet*, ancien sous-préfet, et *Canron* sont désignés comme secrétaires.

M. le Président déclare la séance ouverte, et, en quelques mots bien sentis, fait comprendre le but de la réunion.

Il est donné lecture d'une lettre, par laquelle Mg^{r}. l'Archevêque d'Avignon s'excuse de ne pouvoir assister à la première séance.



PARTIE SUPÉRIEURE DU BEFFROI D'AVIGNON.

M. le Président donne lecture de la première question du programme, conçue en ces termes :

Quels sont les monuments les plus anciens qui existent dans le département de Vaucluse?

M. J. Courtet répond que tous les peuples qui ont foulé le sol de Vaucluse, y ont laissé des marques de leur passage ; mais que la conquête romaine, plus profondément enracinée, y a entassé les plus nombreuses empreintes. On n'a, dit-il, qu'à gratter le sol de nos villes et de nos campagnes, pour mettre à nu des mosaïques; pour découvrir le dallage de quelque voie romaine, des fragments de colonnes et de styles, de statues et de bas-reliefs; des autels votifs, des cippes, des torses, des amphores de toutes grandeurs, des urnes de toutes formes, des lampes et des médailles. Le département de Vaucluse en est pavé : Vaison est une mine inépuisable. Une visite au musée Calvet donnera une idée de nos richesses, sous le rapport de l'art antique, et fera d'autant plus regretter tout ce que l'ignorance ou la cupidité ont laissé sortir de nos contrées. Nous sommes donc riches en style græco-romain, en monuments civils principalement. Tout le monde connaît le théâtre d'Orange, un des plus complets qui soient au monde. Les gradins de celui de Vaison étaient taillés dans le roc ; il y pousse des chênes aujourd'hui. La ville d'Orange est coupée en deux par les murs du cirque-hippodrome, qui était lié au théâtre par la base de son hémicycle. A l'entrée nord de la ville, se dresse un bel arc-de-triomphe qui n'est plus décidément de Domitius, de Marius, ni d'Auguste, mais bien de Hadrien ou de Marc-Aurèle. Celui de Carpentras, enclavé dans le palais-de-justice, accuse la pleine décadence, la fin du III[e]. siècle ; celui de Cavaillon, le IV[e]. Le pont Julien, près d'Apt, et le pont de Vaison, contemporains des colonies romaines, résisteront long-temps encore à deux impétueux torrents.

Comme plusieurs des colonies romaines ses voisines, Avi-

gnon eut son théâtre, son hippodrome, ses thermes et ses temples. M. J. Courtet fixe, d'après les fouilles et les découvertes, l'emplacement de ces monuments, dont quelques vestiges sont encore apparents, et il fait ressortir que, si Avignon est moins riche aujourd'hui en débris gallo-romains que certaines villes voisines, bien qu'elle les ait éclipsées par la suprématie que lui donnaient son rang, sa belle position et l'importance de son commerce avec l'intérieur de la Gaule et le littoral de la Méditerranée, cela est dû principalement aux sacrifices qu'elle fut obligée de faire pour sa défense: exposée, comme elle le fut, aux terribles visites des Francs et des Arabes, et aussi, il faut le dire, à l'industrie, qui ne se développa dans son sein qu'aux dépens de l'antiquité.

En fait de monuments celtiques, M. J. Courtet avoue que, dans toutes ses courses à travers toutes les communes du département, il n'a jamais rien rencontré de cette époque; mais dernièrement, dans une course à Vacqueyras, il croit avoir reconnu, à côté de la source de l'*Eau-Verte*, dans un vallon sauvage et sur le bord d'un ravin très-escarpé, une pyramide formée de plusieurs blocs énormes, irréguliers, ayant tous les caractères d'un menhir.

M. de Caumont donne des indications sur les *dolmens* et les *menhirs* : ce sont des monuments funéraires, sous lesquels on trouve généralement des ossements, des urnes, des armes, etc., etc., et qui ont occupé le centre de quelque tumulus, détruit soit par l'effet du temps, soit par la main des hommes.

M. Valère-Martin demande si le menhir de Vacqueyras ne serait pas dû à l'action corrosive du torrent qu'il domine.

M. le docteur Prosper Yvaren soumet quelques observations sur la nature de la pierre du monument en question.

M. J. Courtet répond que le menhir est situé sur une base de roches, à 60 mètres au moins au-dessus du torrent, qui

n'a jamais pu le déchausser; qu'il n'a pu être formé par éboulement, puisqu'il n'est pas dominé et que, au contraire, il occupe le point culminant d'une crête ; que les différents blocs qui le composent ne peuvent être l'effet d'un cataclysme, puisque leurs couches affectent des sens opposés; que des petits ont été interposés entre les plus grands, sans pouvoir combler tous les interstices, mais de manière à assurer la solidité du tout : ce qui révèle évidemment la main de l'homme. Les fouilles, au pied de cette pyramide de 5 à 6 mètres de hauteur, n'amèneraient probablement aucune découverte, puisqu'elle est assise sur le roc; mais la destination religieuse n'est pas exclusive : plusieurs bornes et menhirs, dans d'autres parties de la France, accusent une destination civile, d'après des archéologues fort recommandables.

M. Autheman, de Cassis, présente aussi quelques observations.

M. D'Anselme, administrateur du musée Calvet, parle d'une statue provenant de Mondragon et déposée au musée, que l'on croit gauloise.

M. de Caumont ne pense pas qu'elle soit d'origine gauloise.

La discussion est ouverte sur la deuxième question du programme, ainsi conçue :

Subsiste-t-il encore en Provence des traces de la civilisation grecque et de la civilisation romaine?

M. Valere-Martin parle de monuments grecs découverts, au XVIe. siècle, dans plusieurs localités et notamment à Cavaillon; il en déplore la perte.

Sur les représentations de M. le vicaire-général, M. Deloye, conservateur du musée, parle d'un distique grec gravé sur un cippe de Vaison. Il rappelle également l'inscription latine et grecque trouvée dans les fouilles de l'Hôtel-de-Ville.

MM. Courtet, l'abbé Pougnet et de Caumont prennent part à la discussion, et constatent que l'influence grecque s'est fait sentir dans certains pays jusque dans les plus bas temps de l'Empire et même au-delà.

M. le Président pose la troisième question dans les termes suivants :

Les inscriptions, sculptures, etc., d'origine romaine découvertes en Provence, ont-elles été toutes publiées et expliquées? Celles qui existent sont-elles dans des musées? Quelles sont celles qui n'appartiennent pas encore à des collections publiques? Quels seraient les moyens de les y faire entrer et d'en assurer, pour l'avenir, la conservation?

MM. Athenosy et D'Anselme, administrateurs du musée, V. Martin, de Cavaillon, et Courtet prennent part à la discussion. Plusieurs membres signalent aussi des inscriptions et des monuments qui n'appartiennent pas encore à des collections publiques. On a été arrêté par la difficulté de les acheter, par suite des prétentions de ceux qui les possèdent.

M. de Caumont regrette que le musée d'Avignon n'ait pas un catalogue de ses richesses archéologiques.

M. D'Anselme répond qu'on y travaille, et qu'avant peu il sera probablement publié.

M. de Caumont désirerait que le catalogue pût être illustré, vu la modicité du prix des planches; ce serait chose facile et on rentrerait dans les avances faites par la vente du catalogue aux visiteurs.

M. Saurel, vérificateur des Douanes, à Bone, demande s'il n'y aurait pas moyen de faire rentrer dans le musée d'un département les monuments de ce département qui auraient été transportés dans des musées étrangers. Il cite une pierre tumulaire, venant de Cassis et déposée au musée d'Alger. Les journaux ont donné l'inscription, d'après M. Berbrugger.

M. de Caumont répond que dans l'espèce indiquée très-certainement cette restitution pourrait être faite, car une inscription ainsi transportée au milieu des monuments épigraphiques de l'Algérie, perd beaucoup de sa valeur et peut donner lieu à des méprises.

M. Th. Générat annonce qu'il a trouvé, dans un manuscrit d'un chanoine de Cavaillon, des inscriptions latines dont la perte avait été déplorée par M. V. Martin. Leur authenticité laisserait beaucoup à désirer.

On passe à l'examen de la quatrième question, formulée ainsi qu'il suit :

Quels sont les fragments d'origine romaine, déposés dans le musée d'Avignon, qui offrent le plus d'intérêt pour l'étude de l'art antique? Y en a-t-il qui jettent un nouveau jour sur les usages et les mœurs de nos ancêtres, sous la domination romaine?

M. Deloye dit ne pouvoir indiquer ces fragments que sur place. Le Congrès fixe à quatre heures de l'après-midi sa visite au musée Calvet. M. de Caumont désirerait qu'il fût fait des planches de la plupart de ces monuments.

Le *bisellium* du musée est d'une forme toute différente de celui donné par M. Ernest Breton, dans son ouvrage sur *Pompeia*, p. 82.

M. J. Courtet lit un fragment de sa *Notice sur Avignon*, sur la topographie ancienne de cette ville.

M. de Caumont voudrait qu'on déterminât la position des monuments romains, et qu'on fit une carte provisoire de l'*Avignon romain*.

M. Bastet démontre la facilité de ce projet pour la ville d'Orange, dont la plupart des grands monuments ont laissé des vestiges.

M. Athenosy dit que le système des égouts romains existe

presque encore intact à Avignon, et que le regrettable M. Requien avait eu l'idée de faire un *Avignon souterrain.*

M. de Caumont espère que ce travail sera repris par les administrateurs du musée.

MM. Canron, Athenosy et Générat parlent des restes de l'aquéduc romain qui venait de Sorgues à Avignon.

MM. Carbonnel, curé de St. Pierre, et Courtet parlent aussi de celui de Vaucluse.

M. le Président lit la sixième question, conçue en ces termes :

Existe-t-il, dans les campagnes, des monuments ou des débris de monuments romains qui n'aient pas été décrits ou signalés? En faire connaître les emplacements et en présenter des dessins.

M. Valère-Martin cite une mosaïque trouvée au bas de la colline de Cavaillon, que des circonstances imprévues ont empêché de découvrir entièrement.

M. Courtet en cite une, à Vaison, qui est rendue inabordable par les prétentions exagérées du propriétaire.

M. l'abbé Terris signale les restes d'une voie romaine (*camin roumien*) qui reliait Menerbes au pont Julien.

M. de Caumont demande si on a dressé une carte parfaitement exacte et complète des voies romaines du département.

M. Générat a fait un essai; il est invité à y donner suite.

MM. Carbonnel et Bastet indiquent des traces de voies romaines sur plusieurs points du département.

M. J. Courtet cite quelques ouvrages, et entr'autres l'excellent *Mémoire sur les Voconces*, de M. le docteur Long, où l'on trouve des cartes de voies romaines. Quant à celle citée par M. l'abbé Terris, il démontre que le pont Julien avait été évidemment construit pour desservir la voie qui descendait de *Vapiacum* (Gap) par *Segustero* (Sisteron),

Catuica (Carlux), *Apta Julia* (Apt), et suivant la Durance à *Caballio* (Cavaillon), allait se rattacher à la voie *Domitia*, à Tarascon.

A l'issue de la séance, M. le Président propose à l'Assemblée d'aller faire visite aux autorités d'Avignon. Le Congrès se rend successivement chez M. le Maire, Mgr. l'Archevêque et M. le Préfet.

Le Secrétaire,

J. COURTET.

Séance du 5 septembre 1845.

Présidence de Mgr. l'Archevêque d'Avignon.

Mgr. l'Archevêque d'Avignon et M. Martin, vicaire-général, prennent place au bureau, sur l'invitation de MM. de Caumont et Roux.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. de Caumont offre au Congrès, qui les accepte avec reconnaissance, plusieurs ouvrages archéologiques. On décide qu'ils seront placés dans la bibliothèque publique d'Avignon. Il exprime également les regrets de M. de Verneilh, de la Dordogne, de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès.

M. P.-M. Roux invite ensuite l'Assemblée à réorganiser l'Académie de Vaucluse et à lui adjoindre un Comité d'archéologie.

Mgr. l'Archevêque et MM. Roux, de Caumont, Athenosy, Valère-Martin et Courtet discutent la question de l'union de

ce Comité à l'Académie de Vaucluse. Une commission préparatoire, chargée, sur la proposition du Président, d'organiser ce Comité, est décidée. La présidence est offerte à Mgr. l'Archevêque, dont tout le monde apprécie hautement le zèle pour les intérêts archéologiques. En cas d'absence, Monseigneur serait remplacé par M. le vicaire-général Martin. MM. Yvaren, secrétaire perpétuel de l'Académie, Courtet, Athenosy, Boudin, Deloye, l'abbé Terris, l'abbé Carbonnel et l'abbé Pougnet, sont désignés pour faire partie de la commission.

M. le Président reprend la discussion des articles du programme et en formule la septième question comme suit :

Quels sont les monuments du moyen-âge les plus anciens dans le département de Vaucluse ?

M. Courtet cite, en fait de bâtiments religieux, le baptistère de Venasque, qu'il croit du VIe. siècle; l'abbaye, ou plutôt les débris de l'abbaye de Prébayon ; les chapelles de St.-Quenin, de Thouzon, de Bonpas, de Saumanes; les églises de Vaucluse, de Vaison, de Pernes, de Cavaillon, et surtout le porche de la métropole des Dons.

Monseigneur fait quelques observations sur la petite chapelle des Vignes, à Entrechaux.

M. Boudin rappelle une vieille inscription qui attribue la consécration de N.-D.-des-Dons en l'honneur de Marie, *in cœlum nondum assumptæ.*

M. Canron dit que cette inscription, dont M. Boudin déplore la perte, existe en partie derrière un chapiteau au musée, salle du moyen-âge.

M. Martin, grand-vicaire, cite une chapelle des Taillades, qui lui paraît remonter à une très-haute antiquité et qui est devenue un bûcher.

En fait de bâtiments civils ou militaires, M. Courtet cite la tour du Laurens, à l'Isle, et le fort de Buons.

M. l'abbé Pougnet signale ce qui reste du monument de Mornas, déposé au musée, comme ce que nous possédons de plus ancien. Quant à la chapelle de Venasque, il ne la croit pas antérieure au Xe. siècle, à cause de ses chapiteaux et de ses arcatures.

M. Courtet discute avec lui cette question et fait remarquer que, précisément, la forme brute des chapiteaux et le renversement de certaines colonnettes accuse une époque de barbarie et même de précipitation. Au Xe. siècle, alors qu'on réédifiait la plupart de nos grandes églises, on se fût montré plus soigneux et plus intelligent. M. Courtet regrette de ne pas avoir sous la main le numéro de la *Revue archéologique* où, sous le titre *Temple et évêché apocryphes*, il a combattu l'idée, admise par beaucoup de gens, qui donnait un évêché et un temple de Vénus à Venasque, pour faciliter une étymologie impossible.

M. l'abbé Pougnet cite encore l'ancien maître-autel de Venasque, qui sert aujourd'hui de pavé au porche de l'église de ce village; il en donne la description. Il décrit également l'église de Vaucluse et le sarcophage de saint Véron, qui est évidemment du VIe. siècle. — M. J. Courtet parle des trois ouvertures de ce sarcophage; au XIVe. siècle, lors du transfert du saint évêque à Cavaillon, en 1793, et tout récemment. Procès-verbal a été adressé au Ministre par M. le Curé, qui n'a trouvé dans le tombeau qu'un débris d'étoffe assez curieux. Mg^r. l'Archevêque cite, à ce sujet, l'exhumation de l'évêque Hervé de Troyes, dont il trouva un gant.

M. l'abbé Pougnet cite les médaillons de l'église de Vaucluse, gravés en creux et qui ont dû appartenir à la primitive église bâtie par saint Véron.

M. Courtet pense que les colonnes en marbre cannelées du sanctuaire faisaient partie du temple, dans l'édicule que les Romains avaient dû immanquablement élever au *génie*

d'une fontaine aussi remarquable que celle de Vaucluse. — Il déplore qu'un autel antique, dans l'ancienne cathédrale de Vaison, ait été remplacé par un autel moderne et déposé dans un coin où il a été brisé. Un membre cite un pareil acte de vandalisme commis dans l'église d'Apt.

M. l'abbé Pougnet parle des deux arcs parallèles de Saumanes, dont il fait la description, ainsi que celle du clocher et de la cloche, dont il établit la date à l'an 1400. — Quant au porche, il le fait contemporain du clocher; il le ferait remonter au IXe. siècle.

M. Th. Générat dit que les documents historiques se joignent aux données archéologiques pour appuyer l'opinion de M. Courtet qui fixe au commencement du Xe. siècle et accorde à l'évêque Fulchérius, sous Louis Bozon, la construction du porche et du clocher jusqu'aux petites colonnettes engagées.

M. de Caumont lit une lettre d'un anonyme, membre de la Société française d'archéologie, qui relate la découverte, en 1812, d'une mosaïque romaine à la porte de N.-D.-des-Doms, et rectifie l'orthographe du mot des *Doms*, qu'il voudrait remplacer par celui des *Dons*, de donis.

A ce sujet, MM. Athenosy et Boudin parlent de deux mosaïques découvertes dans la rue Bonneterie, et M. Canron de deux autres trouvées, l'une chez M. Thomas et l'autre au cloître St.-Didier.

On appelle la discussion sur la huitième question.

Quelle influence les monuments romains du Midi ont-ils exercée sur le style roman de la Provence?

M. Valère-Martin lit un rapport à ce sujet, en prenant pour exemple l'église cathédrale de Cavaillon.

M. l'abbé Pougnet signale la présence d'ornements romains dans les monuments romans du pays, et l'absence des or-

nements employés dans le Nord et qui y sont entièrement inconnus. Il parle aussi des voûtes qui ne commencent à prendre l'arête qu'à l'église de Thor.

M. Courtet rappelle que M. Amand, architecte, a trouvé un grand air de famille entre une frise de l'arc romain d'Orange et la frise du clocher de Notre-Dame. Il signale également l'ornementation romaine de la chapelle du Groseau, de l'église de Pernes, et du collatéral droit de l'église de Vaison. L'imitation antique est telle que M. Alex. de Laborde, dans ses *Monuments de la France classés chronologiquement*, n'a pas balancé à donner cette partie de notre basilique du Xe. siècle, comme les restes d'un temple romain. A cette époque, les monuments du grand peuple étaient encore debout pour la plupart, et les artistes leur demandaient naturellement des modèles et de l'inspiration.

M. le Président pose la neuvième question dans les termes suivants :

Quelles sont les églises antérieures au XIIIe. siècle dans lesquelles il existe des cryptes?

M. J. Courtet cite les deux cryptes superposées de l'église d'Apt, dans l'une desquelles se trouvent deux pierres tumulaires romaines.

M. l'abbé Pougnet décrit celle de la chapelle de Bonpas.

M. l'abbé Carbonnel parle de l'ancienne église St.-Martin, à Bollène, qui avait une crypte aujourd'hui comblée, laquelle rappelle un peu celle de Montmajour. Le chevet seul de cette église est de l'époque romane.

M. Saurel demande quel sens il faut donner au mot de crypte.

M. de Caumont rappelle ce mot à sa vraie signification : les cryptes sont des églises ou chapelles pratiquées sous le chœur des grandes églises.

Xe. siècle, non pas comme moyen décoratif, mais seulement dans les arcatures, pour donner plus de solidité aux murs latéraux. Il est vrai que c'est une ogive très-surbaissée, comme à Vaison.

M. l'abbé Pougnet cite l'église de Vaucluse, et M. le Vicaire-général quelques autres monuments. M. l'abbé Pougnet parle d'une ogive à cinq points qu'il a cru remarquer à St.-Pierre d'Avignon pour les arcs-doubleaux et les grandes arcades.

Pour M. Courtet, du XIVe. siècle seulement date, parmi nous, la période ogivale. C'est le stigmate de la défaite du Midi : il était décidément vaincu. Cependant, sur cette terre où la *raison* n'avait pas tardé à obscurcir la *foi*, où les subtilités scolastiques avaient, de tout temps, enfanté l'hérésie, l'ogive resta, pour ainsi dire, humble et craintive. Ou les artistes méridionaux n'ont pas saisi le génie de l'architecture qu'ils employaient, comme on serait tenté de le croire pour l'Italie et la Provence ; ou bien ils ont cédé, malgré eux peut-être, à l'influence qui les écrasait de toutes parts. Ceci est plus probable. Ce qui est positif, c'est que la lancette, d'abord très-longue et très-effilée dans le Nord, retourne à des proportions moyennes, de telle façon qu'on pût y inscrire un triangle équilatéral. Dans le Midi, au contraire, l'arcade curviligne est encore une dérivation du plein-cintre. Après la modification du plein-cintre brisé, c'est-à-dire d'un arc qui présente à son sommet un angle très-évasé et à peine sensible, vint celle de l'ogive surbaissée, ou de l'arcade pointue obtuse, dont les arcs sont décrits avec un rayon plus court que l'ouverture de l'arcade. C'est celle qui constitue notre style ogival primaire, et qui domine dans nos monuments du XIVe. siècle. M. J. Courtet termine par la nomenclature des monuments de cette époque, en assignant à chacun la date de leur construction.

La séance est levée, et le Congrès en corps se rend à la métropole de Notre-Dame-des-Dons et au palais des Papes.

Le Secrétaire,

J. COURTET.

Séance du 6 septembre 1855.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. de Caumont appelle l'attention de l'assemblée sur les tours qui dominent quelques maisons féodales d'Avignon et exprime le vœu qu'il soit fait un plan d'une de ces demeures baroniales.

M. l'abbé Pougnet cite les murs crénelés de quelques monastères, les tours angulaires de la maison Aubacul, d'une autre de la rue St.-Agricol.

M. de Caumont demande qu'on indique le type d'un château fortifié du comtat d'Avignon. On cite les châteaux de Buons, de Gordes et d'Ausonis; ceux de Barri, de Mondragon et de Mornas.

M. Bastet cite quelques tours de l'ancienne principauté d'Orange et le château de Lers.

M. de Caumont précise l'origine des tours prétendues sarrazines dans les Pyrénées. Elles n'ont, en général, aucun caractère d'ancienneté. M. Courtet discute l'origine de celles qui portent ce nom dans la contrée et qui ne pouvaient être que des tours d'observation, à l'époque des guerres féodales. Quant au château de Lers, mentionné sous ce nom dans une charte des premières années du Xe. siècle et qui se trouve

aux archives de la Préfecture, ce n'a jamais pu être l'ancienne Aéria, ainsi que l'ont dit Ménard, le marquis de Fortia et d'autres. Aéria, que d'Auville plaçait au sommet du mont Ventoux, se trouvait sur l'emplacement actuel de la petite ville de Sault, ainsi que M. J. Courtet l'a démontré dans la *Revue archéologique*.

Sur l'invitation de M. le Président, M. l'abbé Pougnet lit le procès-verbal de la visite faite par le Congrès à la métropole, au palais des Papes et à l'arcade romaine située à la descente de la Madeleine, dont M. Courtet a parlé comme faisant partie de l'ancien cirque-hippodrome.

M. le Président reprend l'ordre des questions du programme et formule la quinzième :

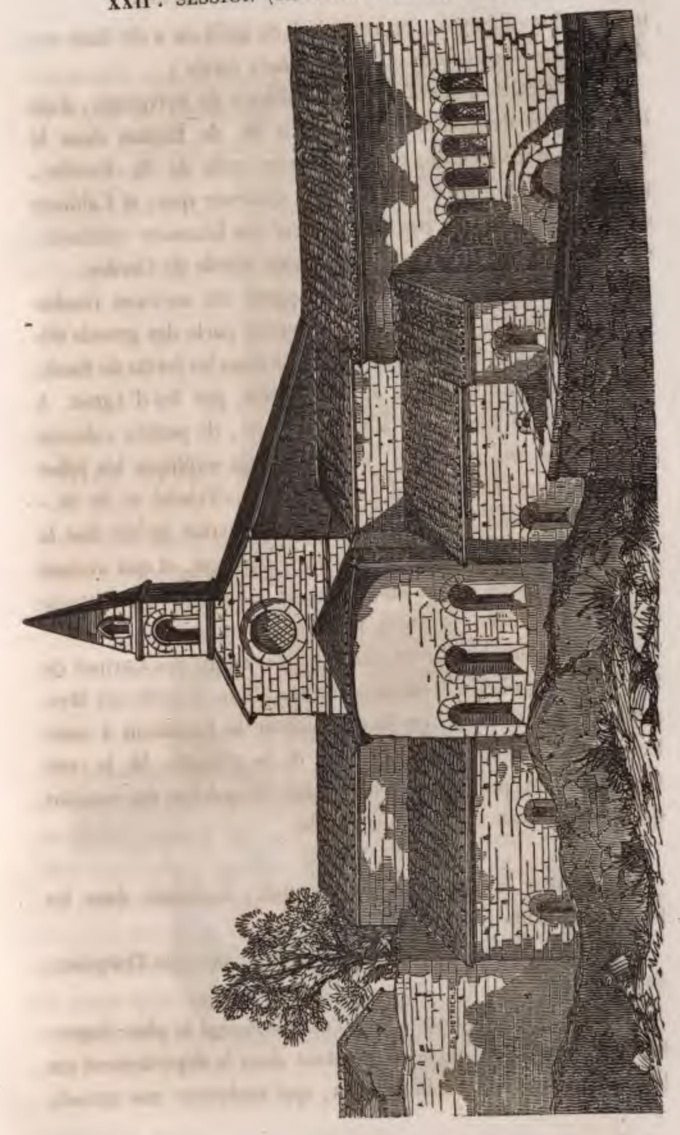
Quelles ont été les principales abbayes dans la circonscription? Quels services ont-elles rendus aux sciences, aux lettres et à l'agriculture? Les ruines de ces établissements sont-elles remarquables? En quoi consistent-elles?

M. de Caumont démontre l'importance de l'étude des abbayes.

M. l'abbé Pougnet décrit l'abbaye de Sénanque de 1148 et où il retrouve toutes les traditions des abbayes cisterciennes. M. de Caumont dit que cette abbaye a été décrite dans le *Bulletin monumental* et figurée par M. Rostan de Saint-Maximin et qu'il l'a reproduite, d'après lui, dans son *Abécédaire d'archéologie*. Il parle de l'abbaye de Thoronet, décrite également par M. Rostan.

M. le curé Moutonnet fait quelques observations sur l'orientation de l'église de Sénanque. MM. Pougnet et Courtet lui répondent. M. Pougnet ajoute encore quelques réflexions sur les voûtes, arcs-doubleaux et contreforts de cette même église.

M. de Caumont attire l'attention sur les cuisines et les che-



VUE DE L'ABBAYE DU THOROUET.

minées des abbayes, et renvoie à ce qu'il en a dit dans son *Abécédaire d'archéologie (architecture civile).*

M. le Vicaire-général rappelle l'abbaye de Sylvacane, dans les Bouches-du-Rhône, figurée par M. de Rostan dans le *Bulletin monumental;* et M. Courtet celle de St.-Eusèbe, près d'Apt. M. l'abbé Pougnet fait observer que, si l'abbaye de Sénanque ne s'est pas illustrée par des hommes célèbres, elle a fécondé par ses travaux la plaine stérile de Cordes.

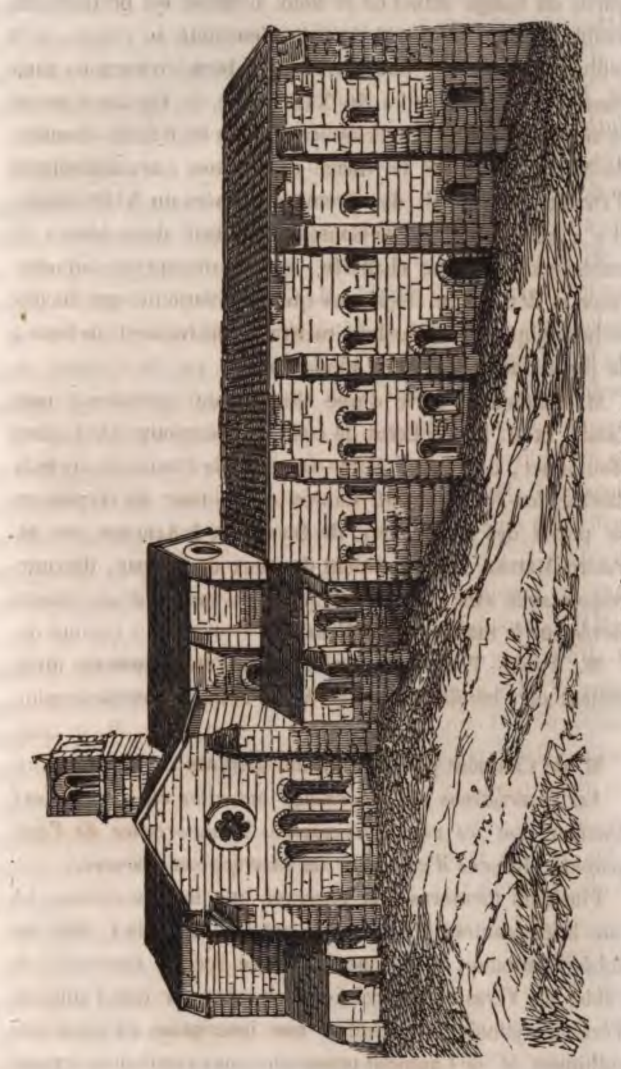
M. le vicaire-général Martin rappelle les services rendus par les chartreux de Bonpas. M. Courtet parle des grands défrichements opérés par les Bénédictins dans les forêts de Sault, qui leur furent concédées, au XIe. siècle, par les d'Agout. A mesure que la prospérité allait croissant, de petites colonies rayonnèrent aux alentours, et c'est ce qui explique les jolies petites églises romanes d'Aurel, de Ste.-Trinité et de St.-Christot-d'Albion. C'est donc aux Bénédictins qu'est due la civilisation de ces contrées, devenues sauvages, et qui avaient vu, dans la plus haute antiquité, la ville d'Aéria, détruite dans la première invasion des barbares.

MM. Carbonnel et Lerut parlent du couvent des Carmes de St.-Hilaire, près de Menerbes. La tradition, d'après ces Messieurs et M. Canron, en fait remonter la fondation à saint Louis, roi de France, à son retour de la croisade. M. le curé Carbonnel est possesseur d'un cachet fleurdelisé du couvent qui démontrerait la fondation royale.

On passe à la dix-septième question, formulée dans les termes suivants :

Quels ont été les principaux établissements des Templiers en Provence?

M. J. Courtet démontre que l'établissement le plus important des Templiers encore subsistant dans le département est la commanderie de Richerenches, qui embrasse une grande



VUE DE L'ABBAYE DE SYLVACANE.

partie du village actuel de ce nom. L'entrée est parfaitement visible. Un des côtés sert de mur d'enceinte au village, et la plupart des murs se poursuivent très-bien à travers les maisons. Tout accuse la fin du XII°. siècle. — Un autre grand et vénérable débris des Templiers était la tour de St.-Roman-de-Malegarde, dans le village de ce nom, arrondissement d'Orange, qui datait des premières années du XIII°. siècle. Il y a quelques mois, le Conseil municipal ayant besoin de matériaux pour une chaussée, en a ordonné et fait exécuter la démolition. Espérons que la création d'une Société archéologique dans Vaucluse mettra définitivement un frein à de pareils actes d'aveugle vandalisme.

M. Autheman parle d'une chapelle de Templiers, près Cassis, et M. l'abbé Lerut de celle de Bonnieux; M. le curé Moutonnet, de l'église Notre-Dame-de-la-Cavalerie, près la Bastide-des-Jourdans; M. Canron cite la tour des Templiers ou plutôt des Hospitaliers de St.-Jean, à Avignon; et M. Valère-Martin, l'établissement de ceux de Bonpas, qui correspondaient avec ceux de Cavaillon, au moyen d'une maison élevée sur la montagne du *Caveau.*

M. l'abbé Pougnet rappelle aussi l'établissement qu'ils avaient sur l'emplacement de l'église actuelle des Carmes.

M. de Caumont pose la question suivante :

Les inscriptions du mogen-âge ont-elles été recueillies? Quelles sont les plus intéressantes ? Importance de l'épigraphie. Moyens d'estamper les inscriptions murales.

Plusieurs membres font observer que les inscriptions les plus intéressantes du moyen-âge ont été recueillies. MM. les abbés Moutonnet et Pougnet citent le recueil manuscrit de l'abbé de Véras : mais celui-ci fait observer que l'abbé de Véras n'a jamais pu déchiffrer une inscription en caractères gothiques. M. de Caumont pense que, pour rectifier les erreurs

qui peuvent avoir été commises, il sera bon d'estamper les inscriptions, un peu anciennes et difficiles à lire, qui font partie du recueil dont on vient de parler. Il indique les procédés d'estampage les plus simples et les plus faciles.

Relativement à la dix-neuvième question, M. J. Courtet cite seulement des manuscrits historiques; M. Boudin, celui de M. Calvet, déposé au musée; et M. l'abbé Pougnet, une collection de vues des monuments d'Avignon et des environs, au même musée.

M. J. Courtet lit un fragment d'une *Notice historique et archéologique d'Avignon* qu'il a publiée, il y a quelques années, dans la *Revue archéologique*.

M. de Caumont demande avec instance la conservation de ces remparts d'Avignon dont il a vu, avec un bien vif regret, détruire quelque parties : il lisait, il y a quelques jours, dans un journal de la ville, chose étonnante, un article demandant la destruction des murailles, à peu près comme si une ville demandait la perte de ce qu'elle a de plus précieux : il est du devoir du Congrès de protester. M. d'Anselme s'élève contre les constructions que l'Administration municipale laisse adosser contre l'enceinte murale. M. Canron fait observer que deux des tours sont devenues propriétés particulières et ont été percées des deux côtés. M. de Caumont propose d'émettre le vœu que ce bel échantillon des constructions militaires du XIVe. siècle soit débarrassé des excroissances parasites qui le dégradent, et qu'il soit respecté à l'avenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. l'abbé Pougnet fait ressortir l'influence du séjour des papes sur la peinture et la sculpture dans le Comtat.

M. J. Courtet ne balance pas à croire que les peintures d'Avignon et de Villeneuve ne soient l'ouvrage de plusieurs

des grands peintres du *Campo-Santo* de Pise. Il ajoute qu'au séjour des papes à Avignon, l'Italie doit peut-être un de ses plus grands poètes, celui qui fixa définitivement la langue. Si Pétrarque fût toujours resté en Italie, la postérité ne lui devrait peut-être que l'*Africa;* ce qui eût été un mince titre de gloire. Pétrarque, hôte de Vaucluse et surtout amant (en tout bien, tout honneur) de Laure, puisqu'il se dédommageait ailleurs, Pétrarque est devenu l'auteur du *Canzoniere*, c'est-à-dire l'auteur d'un de ces recueils immortels qui seront lus tant qu'il y aura de l'esprit et du sentiment dans le monde.

M. de Caumont termine la séance par quelques considérations fort judicieuses sur les statistiques monumentales.

M. Perrot, de Nîmes, demande la parole pour développer son explication des tableaux hiéroglyphiques. Ce système consiste tout simplement à deviner l'action représentée par les personnages, au moyen de la pantomime. L'étude des cartouches devient inutile. A quoi bon lire la *lettre* d'une image, du moment que vous connaissez le sujet ? M. Perrot avoue modestement que Champollion, Young, Lenormant, de Rougé et Maury, n'ont jamais su lire un seul mot hiéroglyphique. L'Assemblée se déclare incompétente pour juger cette question ; elle ne s'occupe pas d'antiquités égyptiennes, et laisse à M. Perrot la responsabilité de ses assertions.

M. le Président, avant de clore la session, se plaît à rendre un témoignage de satisfaction aux autorités civiles et religieuses pour leur accueil empressé et bienveillant, ainsi qu'à tous les membres du Congrès, dont le nombre a dépassé ses espérances ; et qui, bien que pris à l'improviste, pour ainsi dire, ont trouvé moyen de répondre aux questions posées dans le programme.

M. le Président se félicite hautement de son passage dans

Avignon, parce qu'il a la certitude que sa présence et surtout celle de M. de Caumont, le père de notre archéologie nationale, sera le germe d'une société qui ne demandait qu'à se former, qui se formera indubitablement, et dont le résultat sera de sauvegarder, à l'avenir, le faisceau de nos richesses archéologiques.

La séance est levée.

Le Président,
ROUX, de Marseille,
Inspecteur divisionnaire.

Le Secrétaire,
J. COURTET.

VISITE AU MUSÉE CALVET,

PAR LES MEMBRES DU CONGRÈS.

Le 4 septembre, le Congrès archéologique a visité, dans la soirée, le musée Calvet, et a été reçu avec beaucoup de courtoisie par M. Deloye, conservateur de l'établissement, et par MM. les membres de la Commission administrative.

Les notes suivantes ont été fournies au Congrès, lors de sa visite, par M. Deloye.

NOTES SUR LE MUSÉE CALVET;

Par M. DELOYE.

Sans parler des médailles gauloises qu'on rencontre fréquemment sur plusieurs points du Comtat-Venaissin, ni des nombreux objets d'antiquités, tels que haches, couteaux,

armes en pierre ou en bronze, ustensiles et statuettes de diverses matières, qui appartiennent, d'une manière plus ou moins incontestable, à la période celtique, on trouve au musée Calvet quelques monuments sur lesquels nous appelons l'attention du Congrès.

1°. Une inscription en caractères grecs, qui paraît se rapporter à la consécration d'un temple, NEMHTON (mot évidemment celtique), par le gaulois Segomar au dieu Bélus. Cette inscription, assez grossièrement gravée sur une tablette de calcaire dur, provient de Vaison. Elle a été publiée par M. de La Saussaie, dans sa *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 163, et par M. Augustin Deloye, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e. série, t. IV, p. 312.

2°. Une inscription sur plomb, d'une haute antiquité, en caractères inconnus, parmi lesquels on distingue pourtant plusieurs lettres celtibériennes. Ce monument énigmatique faisait partie d'un tombeau découvert sur le territoire de Carpentras. Un estampage en a été soumis sans succès aux membres les plus compétents de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

3°. Une statue d'un style barbare, trouvée à Montdragon, en 1834, et représentant un chef gaulois d'une taille gigantesque, appuyé sur un immense bouclier de forme ovale, ayant le bras orné d'un bracelet et le corps à demi-couvert d'un manteau frangé, qui vient se rattacher sur l'épaule. Son épée est fixée à la ceinture, du côté droit. La tête de la statue manque (1).

4°. Enfin, la représentation grossière d'un animal dont les formes rappellent celles du lion et de l'ours. Ce monstre, qui

(1) Plusieurs membres du Congrès ont témoigné leurs doutes au sujet de l'ancienneté attribuée à cette figure.

dévore un enfant et tient une tête d'homme sous chacune de ses pattes antérieures, a été trouvé par un cultivateur, en 1849. Il était debout sur la base à laquelle il adhère, au milieu d'un monceau de pierres brutes, à 2m. 50c. de profondeur, dans un champ situé derrière l'église de Noves. Les circonstances de cette découverte et surtout les débris antiques, tels que coupes, patères, amphores, qui entouraient la statue, semblent exclure l'idée qu'elle puisse appartenir à l'art du moyen-âge. Comme le pense M. de Caumont, la proximité de l'église de Noves du lieu de la trouvaille fait naître cependant quelque doute sur l'antiquité de l'origine de ce singulier monument, qu'il croit avoir quelque rapport avec les lions que l'on plaçait à la porte des églises au XIe. siècle; mais il faut se rappeler que les premiers chrétiens avaient coutume d'élever des temples au vrai Dieu dans les lieux mêmes consacrés auparavant aux superstitions païennes.

Les vingt-sept inscriptions grecques qui font partie de la collection épigraphique du musée Calvet, sont, pour la plupart, étrangères au sol de la Gaule. Trois seulement proviennent d'Aix en Provence et sont tirées du cabinet de M. Sallier; mais nous n'osons point assurer qu'elles aient été découvertes dans le pays; tandis que celle du gaulois Segomar, dont il est question ci-dessus, a été réellement exhumée du sol de Vaison, dans la partie de la ville qu'on croit antérieure à la domination romaine.

Une inscription bilingue, grecque et latine, extraite depuis deux ans des substructions de l'ancien hôtel-de-ville d'Avignon, se voit dans l'une des cours du musée Calvet, au milieu des fragments antiques qui proviennent des fouilles exécutées au même endroit. C'est une légende tumulaire, d'une grande simplicité; les noms du personnage défunt n'y sont accompagnés d'aucun titre, d'aucune qualification, mais

seulement du salut suprême XAIPE dans l'inscription grecque, et des mots HEIC SITVS EST dans l'inscription latine.

Une autre inscription bilingue, d'une valeur bien supérieure, avait été découverte, dans les premières années de ce siècle, au Sud du monticule de Piémin, auquel est adossé le théâtre antique de Vaison. On la voit aujourd'hui, non loin de là, chez Mme. veuve Giraudy, dans le vestibule du château de la Villasse. Elle est gravée sur un cippe ou autel, et se compose d'un distique grec sur l'une des faces et d'un distique latin sur la face opposée; l'un et l'autre en l'honneur du dieu Bélus. M. Aug. Deloye, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e. série, t. IV, p. 309 et suiv., et M. Léon Renier, dans ses *Mélanges épigraphiques*, p. 129 et suiv., ont successivement fait connaître cette double inscription, et ce dernier, qui l'a accompagnée de longs commentaires, a démontré que c'était le seul monument authentique relatif à la lutte de Septime-Sévère contre Albinus, à la bataille de Lyon. Malgré cette double publication, l'inscription bilingue de Vaison est assez importante pour mériter peut-être d'être reproduite dans le compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Avignon. En effet, outre l'intérêt historique qui s'y rattache, elle prouve la persistance de la langue et de la civilisation grecques dans notre contrée, plusieurs siècles après l'établissement de la domination romaine.

ΕΥΘΥΝΤΗΡΙΤΥΧΗΣ
ΒΗΛΩ
ΣΕΞΣΤΟΣΘΕΤΟΒΩ
ΜΟΝ
ΤΩΝ ΕΝ ΑΠΑΜΕΙΑ
ΜΝΗΣΑΜΕΝΟΣ
ΛΟΓΙΩΝ

BELVS
FORTVNAE RECTOR
MENISQVE MAGIS
TER
ARA GAVDEBIT
QVAM DEDIT
ET VOLVIT

Mentionnons encore une inscription grecque qu'on remarque près de Malaucènes, sur la base de la croix placée devant la porte de la chapelle du Groseau. Elle est extrêmement fruste, il est vrai, et peut-être indéchiffrable; mais elle a du moins le mérite d'avoir été trouvée dans le pays, car il n'est pas à supposer qu'onl 'ait apportée de loin, dans un endroit montueux, pour servir de support à une croix de campagne. Elle a été sans doute exhumée près de la source même du Groseau, à une époque inconnue, peut-être lors de la fondation de l'antique prieuré de ce nom, dont il ne reste plus que la chapelle dédiée à Notre-Dame.

M. Nogent-Saint-Laurens, actuellement juge de paix du canton de Sèvres, possède une bague en or, recueillie dans un tombeau antique à Vaison, et sur le chaton de laquelle on lit, en caractères grecs ou coptes, PΦBIΠΦE. M. Lenormant, de l'Institut, qui attribue cette légende à la langue copte, l'interprète de la manière suivante : PΦ, Celui qui fait, BI, le mouvement, ΠΦE, du ciel. Elle a été publiée par M. Breton, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XVI, p. 149.

Enfin, une urne antique, de forme allongée et très-élégante, provenant du château de Vérone, près de Nyons, et conservée au musée Calvet, présente, sur le goulot, une inscription en caractères grecs, parfaitement distincte et lisible qui a fait jusqu'ici le désespoir de nos meilleurs hellénistes

Une autre borne fait connaître, avec la nature du terrain consacré à la sépulture, les noms des défunts qui avaient leur sépulture dans cet endroit :

Q. CAECILIVS C.
L. ALEXANDER
ET L. MACLONI.
L. L. MAHES . IN
FRON . P . XII . IN
AGR . P XVI.

C'est-à-dire, en façade 12 pieds, en profondeur 16 pieds.

Le Congrès a particulièrement remarqué la salle des Antiquités Romaines : il a examiné, avec attention, des caisses en pierre renfermant plusieurs urnes cinéraires appartenant vraisemblablement à la même famille.

Plusieurs tombeaux portent, en même temps, la figure de l'*ascia* et celle du niveau.

Les fragments de mosaïques apportés de Vaison ont aussi fixé l'attention du Congrès.

La salle du Moyen-Age, quoique moins riche et moins intéressante, offre pourtant de magnifiques tombeaux, de superbes cheminées et d'autres sculptures très-intéressantes.

Le Congrès a de nouveau pressé M. le Conservateur et la Commission administrative de publier, pour les étrangers, un livret contenant la description sommaire de tous les objets qui figurent dans le musée d'antiquités.

VISITE

DES MONUMENTS HISTORIQUES D'AVIGNON,

Le mercredi 5 septembre 1855.

A l'issue de la séance du 5 septembre 1855, MM. les membres du Congrès archéologique, préalablement réunis à l'Hôtel-de-Ville, ont continué la visite des monuments, entreprise la veille, et sont montés à l'antique basilique de Notre-Dame-des-Dons. Le porche arrête quelques instants l'attention : M. Courtet en fait ressortir les divers caractères indiqués dans la séance du matin. Le Congrès reconnaît l'antiquité de la corniche, que ses ornements et sa triple architrave ne permettent guère de rapprocher de notre époque; la touche des chapiteaux dénote la même antiquité, et bien que les autres, que l'on aperçoit au fond du porche, soient sculptés d'après les premiers, il devient impossible de les comparer pour la beauté de l'exécution, ce qui empêche de leur donner la même date. Une inscription incrustée dans la base de la porte demande, pour être expliquée, d'être estampée auparavant; elle est en vers hexamètres rimés et difficiles à comprendre, au moins pour les derniers vers. M. Valère-Martin fait remarquer qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce que le tympan de la porte fût autrefois supporté par un linteau de deux pièces, s'appuyant au milieu sur un trumeau; la largeur de la porte et la présence d'une frise sous l'archivolte, aussi bien que le linteau actuel appareillé en voussoirs, permettent de le supposer.

L'intérieur de l'édifice nous présente les fonts baptismaux,

la chaire papale, les deux autels, le tombeau de Benoît XII et celui de Jean XXII qui, jadis établi au milieu de l'église, a déjà voyagé cinq ou six fois dans ses diverses parties, sans être assuré d'avoir enfin trouvé le lieu de son repos.

Le dôme, assis dans une travée ordinaire, s'appuie sur des arcs latéraux concentriques qui réduisent de moitié l'espace qu'il doit couvrir; les caractères de la lanterne et cet arrangement exceptionnel permettent de croire que cette partie est fort postérieure au reste de l'édifice.

M. Pougnet fait remarquer que l'abside est moderne et que de maladroites restaurations n'ont su rendre à la corniche la délicatesse de ses ornements; on n'a même pas pris la peine de sculpter sur les impostes qu'on a refaits les feuilles et rinceaux qui les ornaient autrefois; il pourrait même se faire qu'une frise à rinceaux courût le long de la nef, entre les archivoltes des arcs latéraux et la corniche; de pareils exemples se rencontrent à Pernes; il en paraît encore quelques traces à la métropole, notamment dans le chœur, où des oiseaux ont échappé à la ruine générale.

LES GRANDS MACHICOULIS DU PALAIS.

Visite au palais. — Après la visite au clocher, dont le beffroi n'a d'autre mérite que son ancienneté (1436) on descend au grand palais. Après un coup-d'œil rapide sur les premières défenses, après avoir remarqué que les grands machicoulis en arcade sont reliés aux murs des courtines par

le sommet de leur ogive ; au moyen d'un petit corbeau, on pénètre dans la forteresse, et la Ste.-Chapelle basse est la première pièce que l'on examine. M. Courtet fait ressortir la beauté des peintures qui ont été épargnées et combat l'attribution de ces peintures faites au Giotto ou à Simon de Sienne; il les attribue à un peintre dont on ne s'était point encore douté, Orgagna, et confirme cette opinion par d'excellentes preuves. La Ste.-Chapelle haute, aujourd'hui divisée en trois étages, dépourvue d'intérêt par là même, ne pourrait en offrir que par la grande portée de ses arcs immenses.

Le côté qui domine l'entrée de la cour du palais a conservé son caractère primitif : à l'exception des autres, il est disposé pour un siége, aussi bien que l'extérieur ; une longue galerie voûtée, éclairée de nombreuses, mais petites fenêtres ogivales, court le long de cette partie, et relie les autres côtés à celui-ci et au grand escalier. Après la description que MM. Courtet et Canron en ont faite, suit la visite au donjon. M. Courtet démontre les diverses époques de la construction par l'inspection du plan général ; cependant on arrive à la salle Brûlée, autrefois salle des Festins, qui longe toute la courtine orientale ; la tour St.-Jean s'appuie contre elle et nous offre, à deux de ses étages, de ravissantes peintures, dues peut-être à deux pinceaux différents, représentant, dans la chapelle basse ; la vie de saint Jean, dans la chapelle supérieure, celle de saint Martial ; les crédences et le crucifix qui paraît au rétable ne permettent pas de douter que ce ne soient des oratoires ou chapelles privées.

La galerie qui conduit à la tour des Trouillos est munie, des deux côtés, de machicoulis à arcades ; elle était couverte d'un plancher qu'on a fait disparaître, on y voit encore les corbeaux qui en supportaient les poutres ; à l'extrémité de cette galerie se trouve l'entrée du souterrain, que le Congrès admet exister, mais d'une moindre importance que ne le fait la tradition. Tout auprès s'élèvent les cuisines du château ;

comme le démontre M. de Caumont, la cheminée pyramidale est, ainsi que les dômes, supportée par des trompes en ogive qui rachètent les angles de la salle. La salle des Festins communiquait avec cette pièce; un escalier donnait accès aux personnes venant de la cour; sur la demande de M. de Caumont s'il n'en existait pas quelqu'autre cheminée voisine, M. Pougnet répond qu'il se souvient avoir plusieurs fois entendu raconter au concierge qu'on avait naguère démoli une autre pareille cheminée qui menaçait ruine; il ne saurait en indiquer la position. Le four et la glacière se trouvaient à côté ou au-dessous de la cuisine. Sans doute la cheminée aura été découronnée de son couvercle.

M. Pougnet émet ensuite l'opinion que le mot de Trouillos pourrait fort bien venir du *trullus* ou τρούλλος, auquel il fait signifier dôme, ajoutant qu'il se pourrait que la présence de ces cheminées, établies comme un dôme, eût valu le nom de tour des Trouillos à celle qui s'élève à côté. M. Courtet combat cette opinion parce qu'il connaît quantité de tours du même nom en divers châteaux; M. Saurel donne au mot τρούλλος le sens de palais et château.

Un moucharaby, situé à côté d'une poterne et dominant une simple enrayure d'un contrefort, donne lieu à une légère discussion qui se termine faute d'éclaircissements suffisants sur son usage.

La nuit commençant à menacer, on se rend, avant de se séparer, devant les restes d'une arcade romaine, à l'extrémité de la descente de la Madeleine; on y constate la direction de l'ancien monument; le mur est reconnu bien romain, et on se sépare après avoir exprimé de nouveau le vœu de voir bientôt s'exécuter une carte monumentale romaine d'Avignon.

Le Secrétaire,

L'abbé POUGNET.

Ont assisté aux séances d'Aix et d'Avignon :

MM. ALPHANDERY (Joseph), avocat à la Cour, rue du Collége, 9, à Aix.

AMOREUX (Albin D'), sous-intendant militaire, à Aix.

ANSELME (Hubert D'), vice-président du musée d'Avignon, rue Calande, 108.

ATHENOSY (Isidore), docteur-médecin, rue Calande, 30, à Avignon.

AUTHEMAN (François-Nicolas), propriétaire, géologue, à Cassis.

AYME jeune, administrateur du musée, à Avignon.

BARGÈS (Jules), adjoint à la Mairie, à Aix.

BASTET (Joseph), négociant, rue de la Croix, 6, à Avignon.

BECHET, docteur-médecin, rue de l'Anguille, à Avignon.

BERLUC DE PÉRUSSIS (Léon), cours St.-Louis, 46, à Marseille.

BOSQ (Paul-Jacques), archéologue, à Auriol.

BOUDIN (Augustin), rue Boucane, 20, à Avignon.

BOUSQUET (Casimir), conservateur de la bibliothèque de la Société de statistique, à Marseille.

CARBONNEL (Jules), curé de St.-Pierre, à Avignon.

CANRON (Augustin), homme de lettres, rue des Trois-Faucons, 17, à Avignon.

CLÉMENT (Adolphe), docteur-médecin, place St.-Pierre, 3, à Avignon.

COURTET (Jules), ancien sous-préfet, à Avignon.

DEBELAY (Mgr.), archevêque d'Avignon.

DELOYE (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

DESVOYES, commissaire central, membre de la Société

MM. d'archéologie de Lorraine, place des Prescheurs, à Aix.

GARIDEL (Augustin-Jouachin DE), conseiller municipal, rue d'Italie, 12, à Aix.

GAUT, secrétaire-général adjoint à la Mairie, rue des Cordeliers, 48, à Aix.

GÉNÉRAT (Théophile), notaire, rue du Lycée, 27, à Avignon.

GIBERT (Joseph), conservateur du musée, à Aix.

LAGOY (le marquis DE), correspondant de l'Institut, rue St.-Michel, 21, à Aix.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Carpentras.

MARTIN (Valère), membre de plusieurs académies, à Cavaillon (Vaucluse).

MARTIN, peintre-verrier, à Avignon.

MARTIN-MORICELLY, docteur-médecin, rue Dorée, 6, à Avignon.

MASSE (Étienne-Michel), à la Ciotat.

MICHEL (Ferdinand), sculpteur, rue du Louvre, 16, à Aix.

MOUTONNET, curé de St.-Didier, à Avignon.

PAYAN (Pierre-Scipion), docteur-médecin, à Aix.

PERROT, antiquaire, à Nîmes, place Maison-Carrée.

POLETTE (Henri-Vincent, curé-archiprêtre, à Orange (Vaucluse).

POUGNET (l'abbé), rue Corderie, 6, à Avignon.

ROUARD, bibliothécaire, à Aix.

SAPORTA (Gaston DE), rue Grande-Horloge, 21, à Aix.

SARDON, avocat, à Avignon.

SAUREL (Alfred), vérificateur des Douanes, à Port-de-Bouc.

SEYMARD, avocat, à Apt (Vaucluse).

MM. TACUSSEL, secrétaire-général de la Mairie, Cours, 55, à Aix.

TALON (Henri), avocat, rue St.-Louis, 18, à Aix.

TASSY (Gaspard), conseiller municipal, à Aix.

TERRIS (Ferdinand), prêtre, directeur des bibliothèques paroissiales, à Avignon.

YVAREN (Prosper), docteur-médecin, rue Aumenelle, 8, à Avignon.



COURONNEMENT DES MURS D'AVIGNON.

MÉMOIRE

DE M. H. TALON, AVOCAT DU BARREAU D'AIX,

SUR LES QUESTIONS AINSI CONÇUES:

Quelle était, sous la domination romaine, l'importance de la ville d'Arles?

Peut-on retrouver, à l'aide des monuments actuellement existants, la topographie ancienne de cette ville?

MESSIEURS,

Au milieu des étonnants progrès de la civilisation moderne, et alors que chacun donne aux faits, pour ainsi dire prestigieux, accomplis de nos jours, sa part d'éloge et d'admiration, l'âme aime parfois à se retirer du bruit du siècle, pour aller vivre dans le passé. Elle trouve là de glorieux souvenirs, de grandes ruines; là surtout, dans ce vieux monde qu'elle évoque, elle puise de profonds enseignements; elle suit, à travers une longue et terrible filière d'événements inouïs, la marche toujours ascendante de l'humanité; et lorsqu'elle est rappelée à elle-même par un de ces chocs incessants de la vie quotidienne, que de précieux avantages ne résulte-t-il pas pour elle et pour les autres de ce travail en quelque sorte contemplatif, mais éminemment utile?

Vous tous le savez, hommes savants et distingués qui êtes venus vous réunir dans cette ville, pour y donner le beau spectacle du talent aux prises avec les mille difficultés que renferment en elles les études intellectuelles, luttant avec énergie et dévouement, et bien souvent, sinon toujours, victorieux.

Puis-je dire, Messieurs, que moi aussi j'en sais quelque chose, et que c'est là, tout nouveau que je sois dans ces luttes

de l'intelligence, ce qui m'a donné la hardiesse de m'asseoir au milieu de vous? Vous m'accuserez de témérité peut-être; ou plutôt, usant de ce privilége que donne la science d'être indulgent et bienveillant pour ceux qui savent et peuvent moins, vous accueillerez généreusement celui qui a voulu apporter à l'œuvre entreprise sa part de consciencieux efforts.

Ami passionné de l'histoire et résolu d'en faire l'objet des délassements de l'homme fait, après en avoir fait celui des récréations de la jeunesse, c'est d'elle, Messieurs, que je vous entretiendrai, choisissant parmi les nombreuses et intéressantes questions qui forment le programme du Congrès, celle qui a plus particulièrement trait à l'histoire de la ville d'Arles, sous la domination romaine. Après avoir parcouru cette histoire, et par l'enchaînement logique des événements, nous rencontrerons la réalisation de ce fait tout moral, auquel j'ai déjà fait allusion : c'est-à-dire que nous pourrons apprécier les immenses avantages que l'on retire de cette étude des temps passés, en regard des temps présents, l'esprit comparant, d'une manière implicite sinon apparente, ce qui fut avec ce qui est, et tirant de ce travail la conclusion satisfaisante, que chacun de vous connaît déjà et qui bientôt se trouvera sur mes lèvres.

L'origine d'Arles se perd dans la nuit des temps; et, s'il fallait rassembler ici les diverses opinions émises par les auteurs anciens et modernes, non pas sur la date de sa fondation, — elle est complètement inconnue, — mais sur le nom de ses premiers habitants, et chercher à découvrir la vérité en les contrôlant l'une par l'autre; ce serait là un travail superflu qui ne ferait point faire un pas à la question. Disons seulement que l'opinion la plus répandue est celle qui attribue aux Celtes Ségorégiens l'honneur d'avoir bâti une ville, appelée à tenir plus tard un rang si distingué parmi les diverses cités de la Gaule.

Cette opinion est basée sur l'étymologie du nom de la ville

d'Arles, confirmée par sa situation; étymologie qu'on croit trouver dans ces deux mots : *Ar lait* qui, en langage celtique, indiquaient un établissement formé dans des lieux marécageux.

Quoi qu'il en soit de ce point délicat, Arles existait depuis long-temps et jouissait déjà d'un certain renom, lorsque les Romains arrivèrent en Provence. Assigner à cette apparition des cohortes latines au-delà des Alpes une cause, une raison d'être, n'est pas chose difficile; on la trouve dans cet instinct ambitieux qui poussait le peuple romain à envahir sans cesse, dans ce mobile bien connu qui le portait à profiter de la division des peuples qui l'avoisinaient, pour établir sur eux sa suprématie. Et l'on sait ce qu'eut de vivace, dans les temps anciens, la rivalité entre Arles et Marseille.

D'abord unies par des liens étroits (1), ces deux villes ne tardèrent pas à voir l'inimitié naître entre elles; sourde d'abord et renfermée dans d'étroites limites, cette inimitié se fit jour d'une manière éclatante, à l'époque de la deuxième guerre punique. Le passage d'Annibal à travers les Gaules mêla un moment les deux villes dans la gigantesque querelle de Rome et de Carthage. Déjà opposées l'une à l'autre, elles durent prendre parti en sens contraire, et l'on vit la cité d'Arles entrer en relations avec Annibal, tandis que Marseille donnait à Rome des gages d'amitié, qui furent comme le principe de cette longue et constante protection que les Romains gardèrent aux Phocéens, les laissant dans tout le temps vivre indépendants, tandis que la Gaule entière était soumise.

Dès cette époque, Arles fut en guerre ouverte avec Marseille. Les Arlésiens devinrent de plus en plus hardis, et leurs invasions sur le territoire marseillais furent telles, que ceux-ci implorèrent le secours des Romains.

(1) La tradition raconte que le chef phocéen, fondateur de Marseille, épousa l'une des filles du chef des Arlésiens.

Rome, qui s'était faite, non pas dans des vues désintéressées (ce serait dénaturer l'histoire que de le penser), mais dans des vues d'ambition personnelle qu'elle réalisa toujours avec une extrême habileté, la protectrice de tous les peuples plus ou moins opprimés, Rome ne manqua pas de saisir l'occasion : elle envoya FLAVIUS FLACCUS au secours de Marseille. Puis, comme les troupes d'Arles eurent le tort immense de battre le consul, Rome envoya CAIUS SEXTIUS qui, voulant montrer que les Romains, une fois venus dans un pays, y prenaient pied pour toujours, fonda sur le territoire d'Arles même, une ville à laquelle il donna son nom : *Aquæ Sextiæ* : Aix !

Dès-lors Arles dut s'attendre, à chaque instant, à devenir romaine ; habituée peu à peu à cette idée, elle ne s'effraya que médiocrement de l'arrivée de Caius Marius, en l'an 101 avant J.-C., lorsqu'après avoir battu les Cimbres et les Teutons, il vint camper sur les bords du Rhône, tout près de la ville, pour empêcher les barbares de passer le fleuve. Elle dut même lui savoir gré du soin qu'il mit à la préserver de l'invasion, en faisant creuser sur les limites de son territoire un grand fossé où il se fortifia. Plus tard ce fossé, envahi par les eaux du Rhône et agrandi par elles, a formé le petit Rhône et par suite l'île de Camargues (1). Mais ce ne fut qu'au temps de Jules César qu'Arles devint colonie romaine et que commencèrent pour elles ces brillantes destinées que nous avons maintenant à faire connaître.

Jules César avait conquis les Gaules, mais il avait respecté Marseille, l'alliée de Rome, et il lui avait laissé son indépendance. Ce ne fut que l'an 57 avant J.-C. qu'outré de la

(1) Gérard, *Statistique de Provence*. Papon, *Histoire générale de Provence*, semble aussi abonder dans ce sens, t. I, p. 30 et 31. — Cette opinion est cependant combattue par un certain nombre d'auteurs qui placent le fossé de Marius près du village de Foz, c'est-à-dire au-dessous d'Arles.

ville des Gaules qui rendit à Auguste un pareil hommage ; plusieurs autres villes, Lyon, entre autres, suivirent son exemple.

Sous les successeurs du premier empereur, Arles continua à jouir de la plus grande prospérité. Placée sur la route de l'Italie et tout près de cette province, centre de la toute-puissance, elle eut naturellement sa part de la grandeur de Rome et parcourut comme elle des fastes glorieux. Plus tard, lorsque les déchirements de l'Empire commencèrent à se faire, elle en ressentit le contre-coup et, chose étonnante, contraire peut-être à l'ordre logique des événements, mais toute providentielle pour cette ville dont nous esquissons l'histoire, ce contre-coup devait être heureux pour elle, et le rôle qu'elle allait remplir devait la porter à l'apogée de la puissance.

Dioclétien (284), et c'est là son plus haut titre de gloire, fut, au sein de l'omnipotence romaine, le fondateur d'un nouvel empire. Par nature ou par calcul, il revêtit, à s'y méprendre, le caractère d'Auguste, et usa de la même habileté politique. Chacun sait quelle fut la hiérarchie administrative et gouvernementale qu'il introduisit dans la monarchie. Deux Augustes : Dioclétien et Maximien Hercule ; deux Césars : Galerius et Constance-Chlore, veillèrent simultanément au maintien et à la défense de l'État. Les deux Césars, subordonnés aux deux Augustes, devaient leur succéder et se choisir à leur tour des successeurs, en adoptant de nouveaux Césars.

Telle fut l'organisation, féconde plus tard en événements redoutables, dont Dioclétien dota l'Empire. Nous ne ferons pas ici l'histoire de cette organisation. Nous n'avons qu'à en prendre ce qui est utile à l'intelligence de notre sujet.

L'un des deux Césars, Constance-Chlore, eut la Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Pour être au centre de son gouvernement, il se fixa en Gaule et prit Trèves pour capitale. Bientôt la retraite de Dioclétien à Salone et l'abdi-

cation de Maximien firent de Constance-Chlore le premier des Augustes. Heureuses sous son administration, les populations de la Gaule bénirent long-temps sa mémoire; et cependant plus grand dut être leur bien-être, lorsque Constantin devint leur empereur (306).

Au milieu des troubles toujours renouvelés qui agitaient alors l'Empire, sans cesse murmurant sous le joug de l'infâme Galérius, Constantin comprit la tâche régénératrice que lui assignait la Providence. L'Italie était encore la tête et l'âme du monde romain. Résider au fond des Gaules, loin des événements qui se déroulaient dans la péninsule était une faute que Constantin ne voulut pas continuer. Il vint en Provence et se tint là, comme dans un poste avancé, prêt à mettre à profit la moindre éventualité favorable. Il amenait avec lui toute sa famille, toute sa cour; il se faisait suivre de tout l'appareil de la puissance impériale. A cet empereur, qui émigrait vers le Midi, il fallut une capitale nouvelle. Cette capitale fut Arles où il établit son siége.

Arles était admirablement située pour appeler sur elle le choix de Constantin. Elle conduisait à Rome de deux côtés : par terre, en suivant la célèbre voie *Aurelia;* par mer, en descendant le Rhône, dont l'embouchure était alors bien plus près de la ville qu'elle ne l'est de nos jours. C'était là un avantage immense pour Constantin; c'était une double voie qui lui était ouverte et d'où il pouvait s'élancer pour marcher à l'accomplissement de ses vastes desseins.

Arles, après avoir été la ville de César et d'Auguste, devint donc la ville de Constantin. Elle revêtit le surnom de *Constantina*, et certes ce ne fut pas sans raison. Constantin commença par relever les remparts de la ville que Chrocus, chef des Allemands, avait détruits en 260, lors de ses invasions sur le territoire provençal. Puis il embellit la ville de plusieurs monuments qu'il fit construire à grands frais. Il multiplia les

statues, les colonnes, les pyramides; fit élever un superbe colysée, répara les thermes; fit creuser un vaste aquéduc où toutes les eaux des montagnes voisines se rassemblèrent bientôt pour, de là, se distribuer dans l'enceinte des murs par différents canaux, qui les conduisaient dans des réservoirs publics. Enfin il construisit, sur les bords du Rhône, le fameux palais de la *Trouille*.

Ces avantages matériels ne furent pas les seuls que Constantin prodigua à la ville. Il lui réservait encore bien d'autres richesses. Il établit dans Arles les plus nobles charges de l'Empire, entr'autres, celle de préfet du prétoire. Il ordonna que la convocation des sept provinces (1), réunies tous les ans pour délibérer sur les besoins du pays, se ferait désormais dans la ville d'Arles qui, à côté du pouvoir exécutif, tout absolu qu'il était à cette époque, put voir fonctionner une sorte de pouvoir représentatif, débris de l'ancien sénat.

Cependant les événements se pressaient au-delà des Alpes. Après la révolte de Maxence contre Galerius, Constantin dut se diriger sur Rome; appelé par les sollicitations du sénat, par les supplications de l'Italie entière; encouragé aussi par l'alliance de Licinius qui devait seconder ses efforts, il partit d'Arles à la tête d'une brillante armée. On dit que, dans sa marche, il vit au ciel une croix lumineuse avec ces mots : *In hoc signo vinces.* Dans ces temps de la primitive église, alors que la foi, vivace au cœur de chacun, donnait à tous le courage du martyre, il n'en fallut pas davantage pour animer les soldats d'une irrésistible audace. Le *labarum* remplaça la vieille aigle romaine sur l'étendard de Constantin, et la victoire devint habituelle pour lui. Turin, Vérone, le pont Milvius furent le théâtre de ses exploits. Maxence, battu trois

(1) Ces sept provinces étaient : les deux Narbonnaises, les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les Alpes maritimes et la Viennoise.

fois, crut trouver son salut dans la fuite, mais il rencontra la mort sur ses pas : il périt, noyé dans le Tibre, en voulant se sauver. En reconnaissance du triomphe qu'il devait au Très-Haut, Constantin embrassa solennellement le christianisme. Ce fut là le premier emploi qu'il fit du pouvoir impérial que Rome et ses victoires venaient de lui confier.

La paix rendue au monde, le nouvel empereur revint à Arles, sa ville de prédilection, et y fit frapper des médailles commémoratives de ses succès. On voyait sur ces médailles une main tenant une croix, environnée d'une nuée céleste; au revers, on lisait ces mots, pour toute légende : *Arelas civitas.* Ce fut à Arles que, le 1er. août 314, Constantin fit assembler un Concile pour juger la querelle des *Donatistes*, dont le schisme désolait l'Église. Ce fut aussi à Arles qu'en 316 il fit, pour fêter le dixième anniversaire de son avènement au pouvoir, célébrer les Jeux décennaux. Enfin, le séjour de Constantin à Arles fut encore marqué par un événement important : l'impératrice Fausta y donna le jour au premier né de l'empereur, au prince qui, plus tard, sous le nom de Constantin II, devint l'héritier de la puissance paternelle. On pense aussi qu'à cette époque saint Ambroise naquit à Arles. Le panégyriste de ce grand saint dit, en effet, qu'il vint au monde *au temps où son père était préfet du prétoire des Gaules, et au lieu où il résidait pour la raison de sa charge.* Or, l'on sait que Constantin établit à Arles la préfecture du prétoire des Gaules; il est donc naturel de conclure que saint Ambroise eut cette ville pour patrie.

En 328, Constantin, poursuivant le cours de sa destinée, quitta la cité d'Arles pour aller établir le siége impérial à Byzance. Mais il n'oublia pas les contrées dont il s'éloignait. Arles, après avoir été un moment la capitale de tout l'Empire, resta celle de la préfecture des Gaules. Le siége du préfet du prétoire fut dans ses murs, et elle devint aussi la résidence

de l'un des douze généraux du trésor et de l'un des trois chefs des finances. Les Arlésiens voulurent témoigner leur reconnaissance à leur magnanime bienfaiteur : ils élevèrent un superbe arc-de-triomphe en son honneur, dans l'emplacement situé entre l'ancienne église de St.-Martin et la petite porte de la vieille église des Dominicains. Depuis, ce monument a été entièrement détruit ; c'est à peine s'il en reste quelques faibles vestiges.

Après la mort de Constantin, les fils du grand homme se souvinrent aussi du lieu où s'était écoulée leur jeunesse. Constantin II, en 339, fit commencer à Arles un bel édifice dont on voit encore une partie sur la place des Porte-Faix. Il ne put en terminer la construction, n'ayant joui de l'empire que pendant trois ans.

Constance, son frère, après la mort de l'usurpateur Magnence, vint à Arles au commencement de mai 363 et s'y fit proclamer empereur, le 10 août. Il fit continuer l'édifice commencé par Constantin II, et que l'on suppose être un Capitole, et il célébra dans cette ville le jour de sa naissance par les jeux du cirque et du théâtre. Sous son règne, un second Concile fut tenu à Arles, mais ce fut un concile hérétique. Constance, oubliant la piété de son père et la sainteté de la princesse Hélène, son aïeule, favorisait l'hérésie, et le concile qu'il convoqua se couvrit bientôt de honte par la condamnation de saint Athanase.

De Constance à Honorius, Arles ne fut plus visité que par un chef de révoltés, Constantin III, élu empereur par les légions romaines de Bretagne. Malgré leurs crimes, le plus souvent leur seul titre à la célébrité, ces empereurs d'occasion rendirent quelquefois service à l'Empire. Ce fut ainsi que Constantin III chassa les Vandales des Gaules. Après cet exploit, il s'arrêta à Arles, où il établit le siége de son empire. Honorius eut un moment la faiblesse de le revêtir de

la pourpre royale, mais bientôt il le fit assiéger par son général Constance et le força à se rendre.

Honorius, jouissant de la tranquillité que lui donnaient les talents militaires de Constance, vint s'établir à Arles, et donna à cette ville une importance nouvelle. Déjà Valentinien II avait, en 392, transféré d'une manière définitive, de Trèves à Arles, le siége de la préfecture des Gaules. Honorius, voulant compléter l'œuvre, renouvela l'ordonnance de Constantin, relative à la tenue des États des sept provinces: ordonnance qui, par la suite des temps et la négligence des chefs, était tombée en désuétude. Au milieu de la faiblesse générale dont, à cette époque de décadence, était empreint l'empire d'Occident, et lorsque les excursions des barbares menaçaient de toute part son existence, il eût été naturel de trouver dans le gouvernement des habitudes d'absolutisme, légitimées et par les vieilles traditions impériales et par ce besoin inné, pour toute autorité suprême, de serrer entre ses mains crispées les rênes de l'État prêtes à lui échapper. Au temps d'Honorius rien de pareil ne se réalise cependant, et il semble au contraire que l'empereur, poussé par l'instinct de sa conservation, ait voulu régénérer son pouvoir en le rapprochant des peuples, et le fortifier au contact de toutes ces masses dont le dévouement ne lui ferait pas défaut au jour du péril. Peut-être que cette pensée aura pour plusieurs quelque chose d'étrange, et qu'il paraîtra bizarre à plus d'un de placer dans l'esprit d'un empereur romain des idées d'un libéralisme constitutionnel, et cependant, à lire les propres paroles d'Honorius, on croirait bien que ces idées ne lui furent pas tout-à-fait étrangères. Lors, en effet, qu'il ordonna la convocation à Arles des États des sept provinces, il le fit par un édit adressé à Agricola, préfet du prétoire des Gaules, et l'un des motifs consignés dans l'édit, pour expliquer la convocation de ces États, est le suivant: « Les provinces

« les plus dignes de notre attention ne peuvent plus ignorer « les raisons qui auront engagé à prendre le parti auquel on « se sera arrêté. » Plus loin, on lit encore : « et comme le « demandent la justice et l'équité, on aura soin d'instruire « aussi de ces raisons celles des provinces qui n'auraient « point eu de représentants à cette assemblée (1). » Ne semble-t-il pas que nous sommes devancés de plusieurs siècles, et n'est-ce pas là à peu près le langage tenu par toutes nos modernes constitutions ?

Honorius fit donc tout pour la grandeur de la ville d'Arles. Il la maintint ou, pour mieux dire, la replaça à la tête d'un des plus importants gouvernements de l'Empire, de celui qui, à cause du voisinage des barbares, était l'objet des attentions continuelles du chef de l'État et lui causait bien souvent de cruelles vicissitudes.

Arles, attaquée à plusieurs reprises par ces peuples envahisseurs, avait résisté jusque-là ; mais elle devait s'éteindre bientôt dans le démembrement de l'Occident. En 425, assiégée par Théodoric, roi des Visigoths, elle ne fut sauvée que par le secours du patricien Aétius, qui remplissait alors, avec tant de bonheur, cette terrible mission de résister, à lui seul, à des flots d'indomptables conquérants. Le même général la sauva encore, quelques années après, des mains d'Astolphe, successeur de Théodoric.

A peine remise de ces luttes, et avant de succomber sous de nouveaux efforts, Arles reçut la visite d'un empereur, de Majorien, qui s'établit quelque temps dans ses murs. On eût dit que la pourpre romaine, qui si long-temps avait habité ses palais, voulait donner comme une dernière consécration aux ruines qui commençaient à se faire. Mais tout était dé-

(1) Voir cet édit, dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, par M. de Noble Lalauzière, édition de 1808, page 55 et suiv.

sormais inutile. Le 7 août 461, Majorien, dont les vertus et le grand caractère eussent pu relever la fortune de Rome, tomba sous les coups du suève Ricimer ; et quatre ans après, Arles, assiégée de nouveau par les Visigoths, fut livrée par le préfet Ægidius. Dès-lors, les destinées de la colonie romaine étaient remplies, et si la cité, que tant d'immortels monarques avaient illustrée par leur séjour et les marques de leur inépuisable munificence, était encore appelée à jouer un rôle dans l'histoire, ce n'était plus sous l'étendard de la Rome antique, ou comme fille de la ville éternelle. Longtemps elle devait pleurer sa gloire, et ne plus conserver le souvenir des temps passés que comme une consolation anticipée des malheurs à venir.

Voilà, Messieurs, les annales de la ville d'Arles, au point de vue des événements politiques, sous la domination romaine. J'ai été long, trop long peut-être, dans cette énumération des faits; et cependant elle était nécessaire, indispensable pour la solution de la question actuelle. Maintenant on voit, sans que j'aie besoin de revenir sur un seul point, toute l'importance qu'Arles avait au temps des empereurs romains. Capitale de l'Empire, capitale au moins de la vaste préfecture des Gaules, elle fut le rendez-vous de tout ce qu'il y eut de plus grand, de plus noble parmi les hommes ; elle fut le théâtre sur lequel se déroula toute une série d'actions empreintes du cachet de la gloire. Et aujourd'hui, lorsque l'on foule ce sol sur lequel s'agitèrent tant de millions d'âmes, ah ! si les pierres, si la terre pouvaient parler, que de choses que nous ne savons pas, que nous ne saurons jamais, elles viendraient nous dire ! que de fibres généreuses et aimantes ne remueraient-elles pas en nous !

A côté du tableau de la puissance politique d'Arles plaçons celui de sa puissance commerciale, industrielle, artistique,

religieuse. Nous parlerons ensuite de la topographie ancienne de la ville.

L'importance commerciale et industrielle d'Arles fut, sous la domination romaine, une conséquence forcée de son importance politique. Le lieu où s'agitaient les affaires gouvernementales dut être également le centre de tous les intérêts commerciaux de l'Empire. Là fut donc le principe de la prospérité d'Arles, au point de vue qui nous occupe maintenant. Mais il y eut aussi pour cette ville des causes toutes spéciales qui, à elles seules, en eussent fait l'âme de tout le commerce occidental, et par suite le milieu dans lequel allaient se mouvoir toutes les industries. Ces causes sont: la douceur, la salubrité de son climat, la commodité de son assiette, la beauté de son territoire, la fertilité de ses champs et, par-dessus tout, sa proximité de la mer. De ces diverses causes, plusieurs subsistent encore, et il n'en est guère que deux dont on pourrait contester l'existence : la salubrité du climat et la proximité de la mer. Mais l'histoire atteste qu'elles étaient autrefois réunies pour faire d'Arles le port le plus fréquenté et le plus riche des Gaules. On ne conteste plus en effet, à cette heure, que l'embouchure du Rhône, vulgairement dite le *Pas*, du mot latin *gradus*, ne fut de plus de deux lieues moins éloignée de la ville qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est là un fait que constate, même pour une époque moins ancienne que l'époque romaine, l'art. 139 des Statuts de la république arlésienne. Quant à la salubrité du climat, on ne peut s'empêcher de croire à son existence passée. Il est hors de doute que les empereurs n'auraient pas fait d'Arles la capitale de la Gaule et la demeure de leurs principaux officiers, si les exhalaisons infectes des marais y eussent entretenu autrefois comme aujourd'hui, pendant trois mois de l'année, les déplorables maladies qui déciment la population. Le vaste terrain où les eaux croupissent mainte-

nant était jadis labourable. Ce n'est que lentement que les marécages sont nés des débordements du Rhône et de l'exhaussement du niveau des rives, occasionné par les dépôts considérables de sable que les eaux y ont formé.

Arles avait donc tout pour elle ; aussi une nombreuse et intelligente cohorte de négociants, *commeantium*, s'agita sans cesse dans son sein, et en fit une des premières places de l'univers connu.

Les institutions diverses créées dans ses murs nous donnent une idée de ce que fut son importance. Nous y voyons d'abord un corps d'*Utriculaires* et de *Naviculaires maritimes*, ou gens adonnés à la navigation, régulièrement organisé. A côté d'eux toute une légion d'industrieux ouvriers, de ces *fabri*, si renommés dans l'antiquité, se subdivisant ainsi : les *Dendrophores*, qui allaient couper le bois dans les forêts et le portaient dans les lieux où on devait l'employer ; les *Tignarii*, qui faisaient les poutres, les solives, les planches et autres pièces semblables, servant à la construction des vaisseaux ; les *Centonarii*, spécialement chargés de fabriquer les tentes et de couvrir, avec la matière la plus propre à résister aux atteintes du feu et aux efforts de l'ennemi, les machines que l'on montait sur les galères, ou que l'on utilisait dans les siéges.

Au-dessus de ces artisans, nous voyons encore fonctionner les *Argentiers* ou *Brambaricarii*, qui damasquinaient les armes et les vaisselles, en y incrustant des filets d'or ou d'argent ; enfin, une célèbre fabrique d'étoffes, de voiles maritimes, d'armes, etc., connue sous le nom de *Gynécée*. On voyait là, dans un ordre parfait, les splendides vêtements romains et tout l'attirail de la guerre, soit par mer, soit par terre ; on y trouvait aussi, rangée comme les bagues et les joyaux dans un coquet boudoir de jeune femme, toute la garde-robe impériale.

Mais ce qui dénota surtout l'importance commerciale et industrielle d'Arles, ce fut l'établissement que Constantin y fit d'une fabrique de monnaie. Là, nous dit l'histoire, on battait monnaie, non pas comme dans le reste de l'Empire, au coin du Prince, mais bien au coin de la Ville ; faveur toute singulière alors, comme elle le serait de nos jours. Procope, au livre III de la *Guerre des Goths*, atteste le fait : *Aureum nummum*, dit-il, en parlant d'Arles, *nativo Galliarum metallo hi cudunt, non romani imperatoris, ut cæteri solent, imagine, sed sua impressa, quæ erat genius hominis alati percussus...*

Que l'on mette en mouvement, par la pensée, toute cette population d'ouvriers, d'artisans, de commerçants, et l'on aura une idée de ce que devait être l'agitation de cette ville, dont les relations s'étendaient jusqu'aux extrémités du monde, et qui répandait sans cesse au loin, comme les attributs de sa grandeur, et ses pesants ballots et sa riche monnaie.

Au sein de la ville était une vaste place dont le nom est venu jusqu'à nous, en souvenir de son antique renommée, le *forum*, champ ouvert à toutes les nations. Là accouraient, comme à la foire la plus célèbre de l'univers, les représentants de tous les peuples, les échantillons de tous leurs produits. Là arrivaient, par terre et par mer, mille marchandises diverses. Il en venait du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest ; pas un coin de terre qui n'envoyât son tribut à la reine du commerce romain.

Mais renonçons à dépeindre toutes ces splendeurs commerciales : notre parole trop faible amoindrirait l'effet de cette magique puissance. Cédons le pas à l'empereur Honorius, et suivons religieusement le tableau qu'il va dérouler sous nos yeux : « L'heureuse assiette d'Arles la rend le lieu d'un si « grand abord et d'un commerce si florissant, qu'il n'y a « point d'autre ville où l'on trouve plus aisément à vendre,

« à acheter et à échanger les produits de toutes les contrées « de la terre. Il semble que ces fruits renommés, dont « chaque espèce ne parvient à sa perfection que sous un « climat particulier, ne croissent tous que dans les environs « d'Arles. On y trouve à la fois les trésors de l'Orient, les « parfums de l'Arabie, les richesses de l'Assyrie, les denrées « de l'Afrique; ce que produisent de plus recherché et la « spacieuse Espagne, et la Gaule féconde. Arles est enfin le « lieu que la mer Méditerranée et le Rhône semblent avoir « choisi pour y réunir leurs eaux, et pour en faire le ren- « dez-vous des nations qui habitent sur les côtes et sur les « rives qu'ils baignent (1). »

Après avoir parlé du commerce et de l'industrie, avons-nous besoin de dire que les beaux-arts fleurirent aussi à Arles, plus peut-être que dans aucun autre endroit des Gaules? Il n'y a qu'un instant, nous cédions la parole à l'empereur Honorius, et nous nous laissions captiver par la majesté du tableau qu'il nous faisait du commerce arlésien. Ici, nous ne céderons pas la parole à un homme, mais nous nous tairons devant l'éloquent silence de ces ruines gigantesques, qui sont encore aujourd'hui la plus magnifique décoration de la cité française. Bientôt, Messieurs, des voix plus éloquentes que la mienne vous entretiendront de ces

(1) Édit d'Honorius adressé à Agricola, préfet du prétoire des Gaules à Arles. Voici le texte latin : « Tanta est loci opportunitas, tanta est « copia commerciorum, tanta illic frequentia commeantium, ut quid- « quid unquam nascitur illic commodius distrahatur. Neque enim nulla « provincia fructus sui facultate lætatur, ut non nisi hæc propria Arela- « tensis soli credatur esse fecunditas. Quidquid enim dives Oriens, « quidquid adoratus Arabs, quidquid delicatus Assyrius, quod Africa « fertilis, quod spatiosa Hispania, quod fecunda Gallia potest habere « præclarum, ita illi exhibitur affatim, quasi ibi nascantur omnia quæ « ubique constat esse magnifica, etc. »

ruines, vous en rediront l'histoire. Moi, si je vous parlais de ces débris de l'antiquité, ce ne serait pas pour discuter sur le côté artistique des questions qu'elles soulèvent. Non, ce serait plutôt pour retracer à vos esprits sympathiques toutes les sensations que le souvenir seul des drames émouvants accomplis jadis au milieu d'eux, excitent au cœur de l'homme bien né. Ces sensations, vous les avez ressenties déjà, mieux que je ne saurais les décrire, lorsque vous avez visité l'enceinte d'Arles. Peut-être que, dans un moment d'enthousiasme poétique, vous avez rêvé sous ces portiques croulants. Ah! je respecte vos rêveries comme un mystère de l'âme, que rien ne doit troubler!

On trouve encore un signe incontestable de la grandeur et de l'importance d'Arles, sous la domination romaine, dans les nombreux vestiges de sépulture que l'on rencontre aux portes de la ville. Dans les temps anciens, chez les Romains du moins, les lieux de sépulture étaient loin de ressembler aux cimetières modernes. Chez eux, point de champ spécial pour le repos des morts; mais des sépulcres répandus çà et là dans la campagne, disséminés selon le caprice et la volonté de chacun. A Rome, on vit régner tout autour des remparts, une vaste nécropole qui étendait ses sombres ramifications sur toutes les avenues de la grande cité et sur les routes de son voisinage. Ce fut là le triste Élysée où vinrent reposer, tout près de leurs pénates, les innombrables fils de Romulus, ces fiers dominateurs du Monde.

Arles eut aussi son Élysée; mais, contrairement à l'usage, elle lui assigna un terrain particulier, elle le concentra sur les rochers qui touchent la ville du côté du Levant, voulant ainsi soustraire aux inondations du Rhône le lieu où devaient dormir ses enfants. Là gisent encore aujourd'hui une infinité de tombeaux antiques. On n'a qu'à remuer le sol pour en faire surgir et les urnes cinéraires où l'on mettait les cendres

calcinées, et les sarcophages où l'on renfermait les ossements. A ces Champs-Élysées de la capitale des Gaules fut attachée une telle célébrité que, de bien loin, on réclamait l'honneur d'y ensevelir les siens. Les villes voisines y envoyaient leurs morts par la navigation du Rhône, en ayant soin de placer sous la langue du défunt l'obole destinée à payer le passage du Styx sur la barque de l'inflexible Caron.

A mesure que la religion chrétienne chassait le paganisme et prenait empire sur les cœurs, elle plantait sa croix sur les temples des Dieux, et faisait des monuments funéraires des Romains le lieu où elle déposait, en attendant la résurrection future, les corps de ses fidèles. Elle transforma donc en cimetière l'Élysée d'Arles, et le consacra au nouveau culte par l'érection d'une chapelle dédiée à saint Pierre, le chef des Apôtres.

Dès que saint Trophime fut venu à Arles et y eut fondé la première église des Gaules, une nouvelle importance fut acquise à la ville. On sait quelle a été la gloire de l'église d'Arles. Dès l'an 155 après J.-C., son siége épiscopal devançait tous les autres en hommes et en pouvoir. Le pape Zozime (418) fut pour elle, au spirituel, ce que Constantin et Honorius avaient été au temporel. Déjà, avant lui, l'évêque d'Arles exerçait la suprématie sur toutes les églises de la Gaule. Zozime fit plus encore, il fit de ce prélat son représentant, son vicaire au-delà des Alpes; il le créa non-seulement métropolitain de la province, mais encore primat de la Narbonnaise et de la Viennoise; il lui accorda le pouvoir de confirmation et d'ordination de tous les évêques élus dans ces trois provinces, cassant et annulant tout ce qui serait fait, à ce sujet, par tout autre que par lui. Le Saint-Père, après avoir accordé tous ces avantages à l'évêque d'Arles, les porta à la connaissance de tout le clergé, par des lettres générales écrites de sa propre main aux divers prélats des Gaules,

d'Espagne et d'Afrique, et en prescrivit la reconnaissance. Depuis, l'église d'Arles s'est toujours montrée jalouse de la faveur du Saint-Siége, et elle a vu les pouvoirs exceptionnels dont elle était revêtue, confirmés par plusieurs papes durant la suite des siècles.

C'est ainsi, Messieurs, que tout concourait à faire d'Arles un des plus beaux fleurons de la couronne impériale. Son importance politique était immense; ses relations commerciales s'étendaient jusqu'aux confins du monde; des milliers d'industries, fécondes en résultats pratiques, s'agitaient dans son sein; tout ce qu'il y eut de plus beau, de plus somptueux dans les arts servait à son ornementation; enfin, après l'avènement du Christ, la suprématie spirituelle, la plus merveilleuse et la plus durable de toutes, lui était accordée et venait, pour ainsi dire régénérer, au nom du Dieu vivant, la gloire que lui avait déjà valu sa grandeur temporelle.

Et maintenant que toutes ces choses sont loin de nous, maintenant que les siècles rapides les ont emportées dans leur suite, nous obstinant, nous, à réveiller les souvenirs des temps passés, disons ce que fut la topographie de la ville dont nous avons raconté l'histoire.

Un point incontestable, parce qu'il a, pour lui, le témoignage des historiens et des poètes; et, il y a mieux, le témoignage matériel de certaines ruines encore existantes : c'est qu'au temps des Romains l'enceinte d'Arles s'étendait sur les deux rives du Rhône. Un magnifique pont, construit sous Constantin, reliait les deux portions de la ville, et faisait de celle-ci la maîtresse et la dominatrice de la navigation.

Le fait que nous avançons ici est prouvé par le poète Ausone, qui vivait au IVe. siècle de l'ère chrétienne, et par Cassiodore, chancelier du roi Théodoric, vers l'an 570.

Ausone parle du pont jeté sur le Rhône, dans ces vers si connus, qu'il est peut-être superflu de les rappeler :

> Pande, *duplex Arelate*, tuos blanda hospita portus,
> Gallula Roma Arelas. . . . .
> Præcipitis Rhodani sic intercisa fluentis
> Ut mediam facias *navali ponte* plateam
> Per quem romani commercia suspicis orbis,
> Nec cohibes, populosque alios et mœnia ditas.

Cassiodore en fait mention en ces termes : « Arelate est « civitas super undas Rhodani constituta quæ *tabulatum* « *pontem* prænuncupati fluminis dorsa transmittit. »

Par la suite des temps, ce pont a disparu sous les eaux. Mais il reste au sein même du fleuve des traces de son existence. Ainsi, lorsque le fleuve est bas, on voit des blocs de bâtisse s'avançant dans le Rhône et revêtant la forme d'une culée octogone. On distingue même les arrachements d'une voûte qui surplombent, et l'on aperçoit sur leurs faces latérales divers anneaux de bronze, destinés jadis à amarrer les embarcations. Enfin, du côté de Trinque-Taille, il est d'autres débris que les marins ont grand soin d'éviter.

Arles était donc divisée en deux parties. Parlons de chacune d'elles successivement.

La partie sise à l'Orient, sur la colline qui s'élève à la gauche du fleuve, c'est-à-dire celle qui a conservé le nom d'Arles, était incontestablement la plus ancienne. De même que les peuples de l'antiquité choisissaient de préférence le voisinage de quelque source ou de quelque rivière pour y établir leurs demeures, de même ils bâtissaient de préférence sur les éminences et les rochers, pour assurer la solidité des édifices. Ce fut là sans doute ce qui engagea les Romains à choisir ce local pour y élever les monuments publics les plus considérables. Au sommet de la colline se trouvaient en effet

l'amphithéâtre, le théâtre et les principaux temples. Mais l'enceinte de cette première portion de la ville devait être bien plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Outre le motif général, tiré de l'énorme agglomération d'habitants réunis en ce lieu, deux motifs spéciaux de le penser ainsi se présentent à nous. Nous les puisons dans la position qu'occupent actuellement les deux tours de César, et dans celle du lieu où, d'après la tradition, s'élevait le cirque. Les tours de César servaient, on le sait, de défense à l'une des portes de la ville, la principale sans doute, puisqu'elle était placée sur l'alignement de la voie Aurelia. Elles s'élèvent à l'Orient, non loin du plateau de Molegrès, sur un rocher aujourd'hui taillé à pic, mais qui jadis était de niveau avec la base des tours, qui, pour leur part, sont sur la même ligne que les rues adjacentes dans l'intérieur de la cité. Quant à la place que dut occuper le cirque, dont les traces même ont disparu, on la fixe hors la ville, à environ quatre cents pas, du côté du Midi, tout près des bords du Rhône. Ce fut cette situation même d'un édifice dont la base était, pour ainsi dire, baignée par les eaux du fleuve, qui causa sa destruction. Le Rhône l'emporta, dans une inondation, vers la fin du Ve. siècle.

Que l'on remplisse maintenant de constructions publiques ou privées cette vaste étendue, sise entre les tours de César et la portion des remparts dans le voisinage de Notre-Dame de la Major, d'un côté, et de l'autre, l'emplacement supposé du cirque, et l'on aura une idée de ce que devait être la grandeur d'Arles, au point de vue topographique, lors surtout qu'on songera que nous n'avons encore parlé que d'un côté de la ville.

L'autre côté, assis sur la rive droite du Rhône, était, on est porté à le croire, plus vaste que le premier. Là, le terrain était d'une nature riante, et la position favorable au commerce. Aussi, ce fut dans cette partie de la ville que la

plupart des citoyens, et surtout les négociants, fixèrent leurs établissements. Ce qui fait supposer qu'il en fut ainsi, c'est qu'à Trinque-Taille même et aux environs, on ne trouve aucun vestige de monuments publics. Dans les diverses fouilles qu'on a faites, on n'a découvert que des débris d'habitations privées, ou tout au plus le parquet de quelque temple.

La division d'Arles était donc telle que, bâtie sur les deux rives du fleuve, elle avait réservé au monde officiel la partie gauche, tandis que la partie située à droite était le domaine à peu près exclusif de la population industrielle et commerçante. A gauche sont encore debout, en effet, tous les indices de la souveraineté : le théâtre et l'amphithéâtre, où la foule venait jouir des spectacles que lui donnaient ses magistrats; le forum, où s'agitaient, comme à Rome autrefois, les intérêts de l'État, et qui renfermait, sous sa splendide colonnade, la tribune aux harangues; enfin le palais de la Trouille, cette demeure du Grand Constantin, où il vécut si long-temps de sa vie publique ou privée, et d'où il s'élança un jour vers le Bosphore de Thrace, pour aller commencer la fortune de l'orientale Byzance.

Mais au bord du fleuve vient, pour ainsi dire, mourir ce bruit de la puissance impériale, et vis-à-vis, la ville s'agite d'un mouvement étrange. Le dieu du commerce a fixé là sa demeure; il va, il vient dans les rues de la cité. Voyez cette agitation fiévreuse qui le possède; ces embarras divers contre lesquels il se heurte; ces obstacles qu'il renverse ou qu'il doit éviter; et puis, au pied de ces vastes magasins, entrepôts des produits du monde entier, jetez les yeux sur cette ligne brillante sous les rayons du soleil, agitée elle aussi sous mille pesants fardeaux, c'est le Rhône, chargé des embarcations et des galères marchandes, qui s'en va bien loin étendre la renommée de cette ville, jaloux de montrer à tous les peuples qu'Arles est aussi célèbre par son importance commerciale que par sa puissance politique.

Les diverses ruines que l'on a découvertes, sous terre, aux environs de Trinque-Taille, indiquent suffisamment l'étendue de cette ancienne partie d'Arles. Ces ruines sont : un ancien pavé de rue, fait de grandes pierres plates, posées sans intervalle l'une près de l'autre; un autre pavé, que l'on croit être celui d'une maison, consistant en une couche de ciment très-dur et très-épais, composé de plâtre et de briques pilées. On a encore trouvé, et nous sommes loin de vouloir indiquer ici tous les vestiges d'antiquité existant en ce lieu, un pavé de mosaïque dont le fond est en petits cubes de marbre gris ou bleuâtre, et les ornements en cubes blancs, de mêmes matière et grosseur. Ce pavé était divisé en petits compartiments carrés, fleuronnés dans le centre, et subdivisés en demi-losanges. Il a été découvert, au mois d'avril 1779, à deux cents pas environ derrière l'ancien enclos des Capucins. Tout près sont aussi divers fragments de marbre. Il est probable que ce sont là les vestiges de la demeure de quelque riche citoyen, ou peut-être même ceux d'un ancien temple.

Ces quelques découvertes et celles faites postérieurement peuvent servir à tracer, d'une manière approximative l'enceinte de cette partie de la ville. Elle s'étendait, en longueur, de l'église, depuis long-temps abandonnée, de St.-Pierre-le-Vieux jusqu'à l'extrémité inférieure de Trinque-Taille; et, en largeur, des bords du grand canal du Rhône à mi-chemin environ, du côté de Fourques. C'est là, on l'avouera, une grandeur considérable.

Outre le pont qui reliait les deux portions de la ville, les Romains avaient, entre l'Arles actuelle et l'île de Camargue, établi un second trait d'union on ne peut plus ingénieux. La Camargue n'ayant pas une quantité d'eau suffisante pour alimenter la population excessivement nombreuse qu'elle renfermait alors, il fallut songer à transporter dans son sein l'eau

que fournissaient à l'autre côté de la ville les deux aquéducs de César et de Constantin. C'était là un problême difficile à résoudre, et cependant les Romains surent s'en débarrasser avec leur habileté et leur audace accoutumées. Ils tendirent, à travers le Rhône, des tuyaux de plomb, d'une longueur et d'une capacité raisonnables, et conduisirent ainsi les eaux dans l'île de Camargue. Ce fait ne doit rien avoir qui nous étonne. C'était là, chez le peuple-roi, une de ces pratiques ordinaires, à l'aide desquelles il sortait victorieux de toutes les difficultés. On a trouvé de semblables tuyaux à Rome, à Gabies et dans d'autres villes importantes.

Tels sont, Messieurs, les quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur la topographie d'Arles romaine. Cette partie de l'œuvre que je vous offre sera sans doute imparfaite. Plus experts que moi en ces matières, d'autres la complèteront; et, ici, comme toujours, la vérité sera d'autant plus lumineuse, qu'elle jaillira de sources diverses se suppléant et se soutenant l'une l'autre.

Et maintenant, Messieurs, à côté de ce long et varié tableau de la puissance d'Arles au temps des Romains, placerai-je, pour mettre ma conclusion d'accord avec mes prémisses, celui d'Arles aux temps modernes? Quelqu'utile que serait ce rapprochement fait entre deux époques si éloignées l'une de l'autre, je ne ferai que l'indiquer, ne voulant pas abuser plus long-temps de vos précieux moments.

Tous ici, nous connaissons la ville d'Arles. Plusieurs l'ont visitée longuement, car elle touche à leur domaine; quelques-uns peut-être y ont vu le jour; d'autres enfin l'ont traversée, en se rendant ici. Eh bien! quelle est la pensée qui tous nous a frappés à l'aspect de cette ville, assise aujourd'hui seulement sur un des bords du Rhône et resserrée dans une étroite enceinte? Assurément, nous nous sommes dit qu'elle était bien déchue de son ancienne splendeur; nous

nous sommes dit que bien changeantes étaient les destinées humaines, et peut-être avons-nous versé quelques larmes sur ces murs qui ne sont plus, croyons-nous, que le tombeau d'une gloire à jamais éteinte! Ah! Messieurs, séchons nos larmes, car une pensée consolatrice peut encore s'offrir à nous. Non, Arles n'est plus la ville des César et des Constantin, mais elle est, et c'est là, laissez-moi l'espérer, un titre que les siècles à venir ne lui raviront point: elle est l'une des mille et mille cités de notre belle France. Par son commerce et la fécondité prodigieuse de son sol, elle alimente encore la richesse nationale, et autour d'elle se passent bien des choses qui parlent encore de gloire et de grandeur. Ah! réveillez quelqu'un de ces Romains qui dorment là, dans cet Elysée dont je vous ai parlé. Oui, son antique *Gallula Roma Arelas* lui paraîtra bien petite. Mais qu'est-ce que cette roue de bois qui agite les flots du Rhône? Qu'est-ce que cette longue ligne ferrée qui s'allonge dans la plaine, emportant, dans un tourbillon de fumée, toute une suite de lourds et vivants chariots? Qu'est-ce que ce modeste fil de fer appendu à de grossiers poteaux? Que sont tous ces bruits qu'il ne connut jamais et qu'il entend résonner de toutes parts? Ah! expliquez-lui que ce sont là la vapeur et l'électricité, qui ont supprimé l'espace; et lui, ce Romain de l'antiquité, qui avait cru tout soumettre à son empire, se hâtera de rentrer dans sa tombe, murmurant ces mots que la postérité répétera toujours: Oui, ces hommes qui vivent là où j'avais marqué ma place, sont aussi les fils d'un peuple immortel!

ANTIQUITÉS ROMAINES

DE LA

SUBDIVISION DE TLEMCEN

(ALGÉRIE) ;

Par M. de TUGNY,

Capitaine au 54e. régiment d'infanterie de ligne.

La conquête de l'Algérie par les armes françaises est aujourd'hui un fait accompli. L'ère de la conquête pacifique a commencé ; l'œuvre de la colonisation est naissante : tâche moins glorieuse, sans doute, mais hérissée de difficultés d'un genre particulier que la patience et la persévérante ardeur de nos colons parviendront à vaincre à la longue. La devise de ces nouveaux athlètes est celle qu'avait adoptée le regrettable maréchal Bugeaud : *Ense et aratro ;* — leurs armes sont la charrue, la pioche, la bêche ; leurs auxiliaires, l'eau et le soleil ; leurs ennemis, ce climat brûlant, ces broussailles si épaisses et si vivaces, qui résistent au feu le plus vif et aux défrichements les plus patients ; cette terre vierge enfin, qui, nouveau Saturne, semble dévorer comme une hécatombe humaine, les premières générations qui portent le fer dans son sein. Soutenus, éclairés, encouragés dans leurs travaux par une administration bienveillante et par une haute volonté, ces colons triompheront de tant d'obstacles ; la métropole reconnaissante applaudira à leurs efforts, en appréciera les résultats, et retirera de cette terre, fécondée par le sang de ses

enfants pendant la guerre, des ressources immenses et des richesses qu'on n'osait même soupçonner. Il semble donc de quelque opportunité et de quelque intérêt, au moment où l'œuvre colonisatrice commence, de rechercher les vestiges et les monuments laissés sur cette terre par nos prédécesseurs, les Romains, et d'en tirer, s'il y a lieu, quelque profit. Malheureusement, au point de vue de l'art, il n'est pas possible de retrouver, dans la partie fort restreinte dont nous allons nous occuper, des restes de quelque importance. Nous ne serons pas plus heureux, au point de vue de l'agriculture, et ce point est regrettable pour nos colons. Le séjour, pendant plusieurs siècles après la domination romaine, de tribus barbares et nomades sur le sol de la province d'Oran en général, et sur celui de Tlemcen en particulier, les sanglantes guerres qui ont divisé les nombreux possesseurs qui se sont successivement disputé le pays, ont tout détruit, tout anéanti : à peine reste-t-il quelques constructions romaines, à peine est-il possible de retrouver quelques pierres tumulaires, échappées, comme par miracle, à ces diverses convulsions.

Avant d'entrer dans le détail de ces rares vestiges, de ces rares inscriptions, il est curieux et utile de se reporter à l'historien des guerres d'Afrique, au spirituel et caustique Salluste. Il a dessiné à grands traits cette nature africaine, et, depuis des siècles, des milliers d'hommes ont foulé ce sol, ont navigué sur ces côtes, dont la physionomie générale, dont les conditions climatériques sont restées les mêmes. Laissons parler Salluste : *Mare sævum, importuosum, ager frugum infertilis, bonus pecori, arbori infecundus; cælo terraque penuriæ aquarum.* — Les grandes lignes de la nature algérienne ne sont-elles pas identiques aujourd'hui ? Comme alors, la côte est inhospitalière : on n'y rencontre aucun mouillage un peu sûr par les vents du Nord et du Nord-Est ; et, au XVe. siècle : l'amiral Doria, paraphrasant plaisamment l'opi-

nion de Salluste, disait qu'il n'y avait sur les côtes barbaresques que quatre bons ports : « *Juin, Juillet, Août et Carthagène.* » Comme à l'époque romaine, les troupeaux constituent aujourd'hui la richesse des indigènes, surtout dans la région des hauts plateaux; comme alors, la sécheresse est extrême une grande partie de l'année au ciel et sur la terre. Cependant, les Romains avaient su tirer de cette colonie, si maltraitée par Salluste, des ressources considérables. Des quantités énormes de céréales venaient approvisionner les marchés de Rome et de Sicile; la Numidie fournissait des chevaux renommés, des marbres estimés; diverses parties de la colonie étaient riches en métaux, en cuivre particulièrement, et on retrouve de nombreuses traces d'exploitation, dont plusieurs ont été reprises avec succès : aux gourmands de la décadence, l'Afrique fournissait des poissons et des escargots célèbres; et telle fut un instant l'importance de la colonie africaine que, chaque matin, les oisifs du Forum s'abordaient avec cette question : « *Quid novi fert Africa?* » Nous avons dû circonscrire notre travail sur une partie peu importante, et n'y considérer que les vestiges de la domination romaine au milieu des ruines remarquables qui restent des conquérants Turcs ou Maures : nous ne décrirons que les antiquités romaines qui existent dans la subdivision de Tlemcen.

§ I.

Tlemcen était une colonie romaine de quelque importance : son ancien nom est *Kala*, et quoique ce nom ne se retrouve sur aucune inscription, sur aucun monument, Strabon ne laisse aucun doute sur cette dénomination que nous adopterons avec lui. L'ancienne Kala était à la fois une ville de colonisation et un poste militaire. Colonie agricole considé-

rable par la nature fertile du sol qui l'entoure, des nombreuses eaux qui l'arrosent, des quantités immenses d'oliviers qui poussent sur ce terrain : poste militaire et position importante comme tête de la voie romaine, qui, partant de Kala, se dirigeait sur *Ruscussurus*, aujourd'hui Dellys (province d'Alger), à 130 lieues de là. Cette voie romaine courait parallèlement à la côte du Sud-Ouest au Nord-Est, et passait au point où sont aujourd'hui nos villes françaises de Mascara, de Sidi-Bel-Abbès, de Médiah. On retrouve de nombreux vestiges de cette voie de communication, soit des restes mêmes de cette voie, soit des ruines des postes militaires et des colonies qui, pendant ce long trajet, assuraient la sécurité du parcours. De Kala partait également une voie romaine se dirigeant vers le Nord-Ouest, à l'embouchure de la Tafna ; elle traversait les colonies et postes de Hannaïa (10 kilomètres de Tlemcen) et de Siga (48 kilomètres) dont il ne reste que des ruines sans intérêt. La position de l'ancienne ville différait un peu de celle de la ville actuelle ; elle était agglomérée vers l'Est, et bordait immédiatement le plateau qui domine le ravin escarpé de l'Oued-Molah. En effet, on retrouve dans les constructions arabes de ce quartier quelques pierres romaines, des pierres tumulaires considérables, qui ont dû évidemment être prises sur place. Au IXe. siècle, Kala avait perdu de son importance : ce n'était pas encore cette ville opulente aux sept enceintes, aux trente mosquées, qu'un roi de Maroc assiégea si long-temps, qu'il fit construire à quelque distance un camp fortifié comme une ville. C'était une petite ville berbère, nommée Agadyr ; et on retrouve dans la mosquée de ce nom, située à 700 ou 800^m. à l'est de la ville, des pierres tumulaires qui ont servi à sa construction, concurremment avec d'énormes assises de grès rouge parfaitement analogue au grès vosgien. L'emploi de ces matériaux a contribué à la remarquable conservation de ce monument. Cette

mosquée d'Agadyr est une tour quadrangulaire de 14^{m}. de hauteur ; les quatre faces égales ont environ 4 à 5^{m}. Les sculptures, les arabesques en saillie qui les décorent sont admirablement nettes et intactes. Dans la partie inférieure de la face sud, on remarque une pierre tumulaire formant une des assises de la tour : elle est à 30 ou 40^{c}. de hauteur du sol, à 1^{m}. 20^{c}. de long et 48^{c}. de haut. Nous y avons relevé l'inscription ci-après :

D. M. S.
O ROGATO PATRI QVI VI^{x} ANN
ETVRLÆ CONTENTÆ MATRI
XXX M DII BENE MER . . .
FELICIANVS FILIVS FECIT.

Dans la façade nord, une autre inscription sur une pierre plus petite et également très-nette :

D. M. S.
M. TREBIVS
ZABVLVS VIX
AN. XLV. M TRE
BIVS JANVARIVS
FRATRI PIISSIMO
FECIT.

Dans l'escalier de la mosquée, escalier intérieur bien conservé et conduisant sur la galerie inférieure, on remarque deux ou trois pierres, mais mutilées par les constructions ; une d'elles seulement est assez lisible. Nous la reproduisons aussi :

D. M. S.
TUL. CECILIA XIV.
ANNIS PL. M. LX

VIR ET FILI. FEC. DO
NVM ETERNALE
AN. P. CCCC LXXVIII.

Il y a quelques années, en construisant le quartier d'infanterie et l'hôpital du Michouard, on trouva une assez grande quantité de pierres tumulaires; toutes sont sans grand intérêt et ne donnent aucun renseignement remarquable. Aux environs de Tlemcen, sur la voie romaine conduisant à Siga, se trouve une fontaine recouverte d'une construction d'origine romaine; elle porte encore ce nom aujourd'hui.

A une trentaine de kilomètres, dans la direction d'Oran et sur la voie romaine qui conduisait à *Timici-Colonia*, aujourd'hui *Aïre-Temouchecire*, existe une borne milliaire, mais dont l'inscription est entièrement fruste. C'est, du reste, la seule qui existe dans toute la contrée, qui était cependant sillonnée d'un grand nombre de voies de communication. Sur la même direction et à quelque distance d'*Aïre-Temouchecir* est également une fontaine romaine tout-à-fait semblable à celle dont nous venons de parler à Haunoia, et portant, comme cette dernière, le nom actuel de Fontaine-des-Romains. Vers l'Ouest et sur le littoral étaient de petites colonies : l'une, *Tonent*, est aujourd'hui Nemours; l'autre, appelée actuellement Honeiny, où la tradition place des bains de mer de plaisance.

Les environs de la ville n'offrent pas d'autres traces remarquables de la domination romaine. On trouve, çà et là, dans les cimetières arabes, des pierres tumulaires taillées par les indigènes, suivant leur forme accoutumée; on n'a jamais découvert d'urnes cinéraires, de lampes, de vases lacrymatoires, ni surtout de monnaies. Ces pierres tumulaires sont, pour ainsi dire, le seul vestige qui soit resté de cette époque, et nous en avons indiqué la raison principale dans les bor-

leversements dont ce pays a été le théâtre pendant une si longue suite de siècles. On s'estime heureux cependant de pouvoir retrouver ces faibles vestiges d'un peuple conquérant, qui fut si grand et si persévérant dans ses entreprises, qui a laissé dans toutes ses colonies, sur tous les points du monde alors connu, de si profondes empreintes de son génie et de sa puissance.

§ II.

Ad-Rubras. — A 28 kilomètres de Tlemcen, vers le Nord-Est, le premier poste militaire important que l'on rencontrait sur la voie qui conduisait à Dellys, était *Ad-Rubras.* Ce nom tenait à la couleur des pierres qui environnaient cette position ; l'enceinte et les monuments furent bâtis avec d'énormes assises de grès rouge que les carrières voisines fournissaient. On distingue encore parfaitement, par les deux substructions, les deux villes : l'une militaire, assise sur un plateau rectangulaire de 380m. de long sur 270 de large, et dominant une vallée assez profonde, ainsi que les mouvements de terrain environnant ; l'autre, coloniale, irrégulière et se développant sur une éminence reliée au plateau dont nous avons parlé par une étroite bande de terrain formant une espèce d'isthme ; la ville militaire où le camp était percé de quatre portes, suivant les axes du rectangle, et disposées comme les Romains avaient coutume de le faire dans tous leurs camps. On n'a retrouvé que de rares monnaies, un *Septime-Sévère* et un ou deux *Antonins.*

Vers la partie nord-ouest de la colonie, se trouvaient accumulées un grand nombre de pierres tumulaires ; un certain quartier, un coin de cette espèce de nécropole était réservé aux enfants, ainsi que le constate l'âge donné par toutes les pierres de cette partie : quelques-unes de ces inscriptions

sont charmantes et expriment des regrets touchants. Les tombes sont généralement de forme cubique avec une plinthe pour couronnement : quelques-unes ont 3 ou 4^m. de hauteur. Elles sont, sauf de rares exceptions, en grès rouge tiré des environs ; deux ou trois sont en calcaire gris compacte. A la face nord de la ville militaire est une espèce de colonne portant une inscription assez curieuse et qui offre cette particularité que tout a été gratté avec un soin étrange, excepté les noms des empereurs et le nom de la cohorte qui occupait alors le poste d'Ad-Rubras. Cette singulière mutilation n'a pu être faite que par les Romains eux-mêmes; mais on ne peut soupçonner dans quel but.

IVCI
SEPTIMI. SEVERI
PII. PERTINACIS
AVG. ARABICI AD
TAB. PARTH. MA-
XIMI . . . . . . M. AV
RELIANI OMINI PII
AVG . . . .
. . . .
COH. II
SARDORVM.

C'est donc la deuxième cohorte des Sardes, qui éleva cette colonne, depuis si singulièrement mutilée. Une autre inscription tumulaire, qui n'offre qu'un intérêt médiocre, donne pour date *Anno Provinciæ* 441 ; une autre, 258. Nous ne quitterons pas cette colonie d'Ad-Rubras sans rapporter une dernière inscription tumulaire. A la place du ***Diis manibus***, se trouve gravée une croix de grande dimension. La date de l'inscription est 442; nous la rapportons ci-après :

MRIA . . . IVLIA . VN
NA . VXT . ANNIS . LX
DISC . XI . KL . FEB.
A . P CCCCLXII.

Ainsi, à la moitié du Ve. siècle, Ad-Rubras était encore une colonie romaine; mais cette croix ne semble-t-elle pas être la preuve que le christianisme avait déjà pénétré dans cette partie reculée de la Mauritanie? Les soldats de la conquête n'étaient-ils pas en même temps les apôtres de la foi nouvelle? Nous n'osons l'affirmer. Cette position d'Ad-Rubras était admirablement choisie au débouché d'un coude de la vallée de l'Isser, qu'elle commandait complètement : la vallée s'infléchissant vers le Nord-Ouest, s'élargissait tout à coup; le terrain, formé d'un dépôt lacustre, était profond, facile à arroser et à cultiver. Aussi retrouve-t-on aujourd'hui, dans la tribu des *Ouled-Mimoun* qui l'occupe, des traces nombreuses des anciennes irrigations romaines, et la richesse de ce sol est célèbre de nos jours comme à l'époque romaine. Le poste d'*Ad-Rubras* est nommé par les Arabes *Hadjar-Rouem* (pierres romaines) et complètement abandonné.

§ III.

Bou-Djerar. — A peu de distance de Tlemcen, après avoir franchi la Safsaf, on rencontre un village arabe composé de quelques cases misérables, mais dont le nom éveille la curiosité; ce nom de Bou-Djerar signifie *pierre écrite.* En effet, au-dessous de ce village et à environ 3 kilomètres de la route actuelle d'Oran, vers la gauche, on rencontre des traces de constructions romaines. Les assises des fondations sont demeurées intactes; le rectangle irrégulier sur lequel elles se développent a 100m. sur 70 : ce poste était donc une

espèce de position avancée qui protégeait les abords de Kala ou le gué de la Safsaf. Des broussailles épaisses, des ronces inextricables ont recouvert en grande partie les pierres qui jonchent le sol ; une seule, isolée, d'environ 2ᵐ. de hauteur, présente un T gravé de 40ᶜ. de hauteur. C'est, sans doute, ce qui a fait donner à ce lieu le nom de *Pierre-Écrite*, et qui était remarquablement choisi comme position de surveillance et de commandement, à la rencontre de quatre vallées formant des défilés dangereux. Nous avons vainement cherché à retrouver le nom romain de Bou-Djerar; aucun vestige des ruines ne peut donner d'indication à ce sujet.

En continuant sur la route d'Oran et à 6 ou 8 kilomètres de *Bou-Djerar*, on rencontre, au sommet d'une longue pente et après avoir traversé quelques ravins à flancs escarpés, des ruines considérables dans le voisinage d'une belle source. Ces ruines sont nommées par les Arabes *K'sar-H'announ* ou ville *d'Hannon*. Il serait peu rationnel d'adopter cette dénomination, qui semblerait assigner à cette construction une origine carthaginoise : il n'est pas présumable que les Phéniciens, qui avaient fondé sur le littoral un grand nombre de villes, soient venus s'établir à une aussi grande distance dans l'intérieur des terres.

Ces ruines sont évidemment romaines : cette position, plus importante que *Bou-Djerar*, formait aussi un poste avancé de la colonie, et se reliait avec *Ad-Rubras* par un poste intermédiaire situé dans la vallée secondaire d'un affluent de l'Isser, l'*Amignie!* Ce poste portait le nom de *Soliga*, et il ne reste que quelques traces des irrigations faites par les Romains et un fossé d'enceinte en partie comblé par des pierres et des ronces. Ce poste de Soliga, entre *K'sar-H'announ* et *Ad-Rubras*, à peu près à égale distance de ces deux points, était à 21 kilomètres vers le Nord-Est de Tlemcen.

Les ruines de K'sar-H'announ consistent en un bassin con-

sidérable, situé à environ 180m. de la source, et servant sans doute de réservoir d'irrigation et pour les besoins domestiques de la colonie. Les pierres sont de dimensions énormes; en quelques endroits, on retrouve un peu de ciment qui servait d'enduit dans l'intérieur du bassin. Les dimensions générales de la ville sont 60 à 70m. de large, sur 500 à 600m. de longueur: elle s'étendait sur un plateau élevé qui domine deux ravins profonds; la pente vers la source est peu considérable.

Vers l'angle ouest sont les restes d'une tour occupant un des points saillants de la position; cette tour a 3 à 4m. de haut et tombe en débris vers l'intérieur. Aucune pierre ne porte trace d'inscription, sauf une pierre tumulaire qui a été enlevée de ces ruines pour la construction du marabout de *Sidi-Dano*, à 1,500 mètres de là.

Il n'est resté, sur l'emplacement de *K'sar-H'announ*, que des blocs énormes que leur poids empêchait de déplacer facilement; ces débris se recouvrent chaque jour de ronces, de broussailles qui en rendront bientôt l'accès impossible. La nature de ces pierres est tout-à-fait analogue à celles que nous avons observées à Tlemcen, et elles proviennent, sans doute, des carrières situées au Sud de cette ville. A une distance assez grande autour de *K'sar-H'announ*, le sol est argileux et schisteux et ne présente aucune espèce de matériaux propres à bâtir.

L'ancienne *Timici-Colonia* (Aïre-Temouchecir n'offre que des restes de peu d'intérêt : quelques pierres tumulaires, semblables à celles trouvées sur d'autres points; la seule chose intéressante recueillie dans les environs de cette petite ville, est un moulin à huile pouvant se manœuvrer avec les mains et composé de deux parties tronconiques : l'une évidée, l'autre pleine. Cette dernière était mise en mouvement par une manivelle grossière : ce moulin, qui est d'une perfection encore remarquable, comparé aux procédés arabes,

est taillé dans du calcaire gris très-dur et d'un grain très-fin. La ville actuelle d'Aïre-Temouchecir, entre Oran et Tlemcen, occupe l'ancien emplacement de la colonie romaine; elle servait de point intermédiaire entre ces deux villes, et communiquait avec *Siga*, à l'embouchure de la Tafna, par une voie romaine dont nous avons parlé et que le chemin arabe actuel suit dans tout son parcours. A *Siga*, en face de l'île de Rachigoun, était une petite crique servant à abriter des bâtiments de faible dimension, qui faisaient, avec l'Espagne, un commerce d'échange.

En résumé, les traces de la domination romaine dans les environs de Tlemcen sont peu importantes, et il ne paraît pas probable que des établissements permanents aient été formés au Sud de cette ville. Dans la partie que nous venons de décrire rapidement, il n'y a, comme on le voit, que :

1°. Quelques pierres tumulaires, de *Tlemcen* à *Ad-Rubras*, à *Aïre-Temouchecir :* la plupart sans grand intérêt;

2°. Deux ou trois monnaies échappées, comme par miracle, à la cupidité arabe et à son infatigable curiosité ;

3°. Des vestiges de fontaines et d'irrigation, dont les plus remarquables sont ceux des *Ouled-Mimoun*, des tuyaux et des restes de bassins; le seul reste d'exploitation agricole est ce moulin à huile trouvé à Aïre-Temouchecir ;

4°. Des traces de voies de communication importantes par leur développement, des restes d'exploitation métallurgique à *Gar-Rouban*, sur la frontière marocaine. Ces mines de plomb et de cuivre argentifère, contenant aussi quelques filons de baryte sulfatée, deviendront d'une importance plus grande et donneront des résultats remarquables, quand la route d'exploitation, destinée au transport des minerais à la côte, sera terminée, et que les moyens matériels pourront être augmentés.

Cette partie de nos possessions algériennes est donc loin de

présenter, aux esprits curieux de recherches sur cette terre, la trace des peuples qui nous y ont précédés, une aussi riche moisson de souvenirs, de monuments que certaines autres contrées, telles que la plus grande portion de la province de Constantine, par exemple, où M. le général *Carbuccia*, de si regrettable mémoire, avait recueilli tant de précieux matériaux. Nous ne reviendrons pas sur les causes qui ont amené la disparition de presque tous les vestiges de la colonisation romaine, dans la subdivision de Tlemcen; nous ajouterons que la recherche en est rendue encore plus difficile par l'absence de documents écrits : les Maures, chassés d'Espagne, ne vinrent s'établir dans les contrées avoisinant Tlemcen, que vers la fin du XVe. siècle, et on a sur leur séjour des documents extrêmement curieux; mais depuis que les hordes Vandales étaient venues absorber les derniers restes de la puissance romaine, près de neuf siècles s'étaient écoulés, et il n'y a pas même de tradition sur ce long espace de temps.

Après les Maures, les Turcs s'emparèrent de ce pays, et ces nouveaux conquérants ne laissèrent aucun récit écrit de leurs actions.

Nous avons cherché à rassembler en un faisceau ces faibles traces du passage, dans ces contrées, du peuple romain : tâche obscure encore au-dessus de nos forces, mais où nous avons été encouragé et soutenu par un vif sentiment d'admiration pour un peuple, dont le génie entreprenant et l'esprit colonisateur a laissé de si grandes traces, par l'espoir d'être utile, en apportant à l'œuvre immense de la colonisation le grain de sable de la fourmi.

NOTE

SUR DES

INSCRIPTIONS TUMULAIRES

DÉCOUVERTES A ARLES, PRÈS DU CIMETIÈRE ACTUEL,

ET SUR DES NOMS DE POTIERS ANTIQUES

Gravés sur des débris de poterie trouvés au même lieu;

Par M. BALTHASAR,

Membre de la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques.

Je me rappelle qu'en 1846, j'eus l'honneur d'être reçu dans la réunion du Congrès archéologique tenu à Marseille; j'avais présenté un petit mémoire sur des fouilles qui furent faites dans les Aliscamps d'Arles à l'occasion de notre chemin de fer, qui a bouleversé toute cette contrée; mon travail fut accueilli favorablement, et je fus nommé membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Aujourd'hui, je viens encore devant vous, Messieurs, charmé d'y retrouver quelques-uns des membres que j'avais vus à Marseille, et surtout notre honorable président, M. de Caumont, que Dieu daignera conserver encore long-temps à la science...

Voici maintenant, en vue du n°. 3 de votre programme archéologique, un léger aperçu sur des inscriptions perdues

pour le musée d'Arles et qu'on retrouve néanmoins en la possession de divers propriétaires et archéologues de notre ville ; elles sont toutes à la mémoire de défunts, et ont été découvertes près du cimetière actuel.

Inscription d'une mère à sa fille âgée de 21 ans :

D. M.
VALERIÆ LF.
SATVRNI
NAE . Θ . A . XXI .
MATER INFE
LIX.

A Valérie, fille de Saturnina, morte âgée de 21 ans, sa mère malheureuse.

Autre inscription trouvée dans les mêmes fouilles :

SEXANNO FELICI
OC TAVIA . CATVLLI .
CONIVGI PIO . FE...

En voici encore une découverte au même endroit :

D. M.
SALVIA SPYCHES
SALVIA FORTVNATA
MATRI PIISSIMAE

Deux autres, gravées chacune sur une tablette en marbre de forme carrée, haute de 30 centimètres, trouvées à peu de distance l'une de l'autre, paraissent avoir été détachées soit d'un autel votif ou d'un tombeau :

D. M.
ANTIO
ANTONIO

BVCAMIA
APHRODITE
MARITO
CARISSIMO
FECIT.

Bucamie Aphrodite fit ce monument aux mânes de son très-cher époux, Antius Antonius.

D. M.
APRONIAN
OAV . GGG . NW .
VERNAE VILI
CO XL GAL. CO
NIVGÍ PIENT
ISSIMO BAED
IA POLITICE.

Inscription acquise par moi et M. Jacquemin pour le musée d'Arles :

PEREGRINO
ANTISTIAE PIAE
DISPENSATORI
ANTISTIA PIAE LIBERTA
CYPARE CONTVBERNI
PIENTISSIMO.

Antistie, affranchie de la pieuse Cypare, au très-pieux Peregrinus, son compagnon, intendant ou dispensateur de la pieuse Antistie (1).

Autre, gravée sur une même ligne, sur une dalle en pierre

(1) Cette inscription est en lettres onciales et repose sur une dalle en roche calcaire haute de 1m. 90c.

formant un carré-long de 1m. 26c., trouvée en 1851 par les mineurs :

M . VIBIAGATIEMERI

J'observerai qu'une lampe en terre cuite, trouvée dans les déblais de cette partie de l'Élysée, porte à son revers le nom du fabricant, VIBIANVS, ce qui semble m'autoriser à traduire ainsi cette inscription, que je donne à la mémoire de AGATVS EMERIVS VIBIANVS.

Autre, à saint Heros, second évêque d'Arles ; elle est au cabinet de M. l'abbé Trichaud, qui l'a placée à la page 33 de son *Itinéraire du voyageur dans Arles.*

SANCTVS
HEROS SVMMvs
ANTEstis
Obiit

Celle-ci, fort touchante, me paraît chrétienne ; elle est à la mémoire du jeune Vitalis, mort subitement à l'âge de cinq ans.

Elle est sur pierre, d'une hauteur de 1m. environ.

VITALIS M
VERATI CLARI
ANN. - V. HIC - S. - EST.
INPEXI LVCEM
SVBITO QVAE - ER
EPTA - EST - MIHI.

VITA NEQVE DOM
INO LIQVIT - B - ME
GAVDIA - PERCIPE
NEC ME SCI
RE QVID NATVS
FOREM.

Voici maintenant, à la suite de ces inscriptions, trouvées aux mêmes lieux, les noms et marques de divers autres potiers de l'antiquité, tels que j'ai pu les relever sur différentes poteries.

MM. Grimaud et de Caumont ont publié un grand nombre de ces noms, pris sur des vases conservés dans une foule de cabinets en France.

Quelques noms grecs se trouvent mêlés à ceux que je mentionne ici, ce qui indiquerait l'influence de l'art hellénique dans les Gaules.

Sur lampes en terre :

FORTIS — PHOETASN — MARTIAL— LITOGENE— FRONTO— STROERI— ROSCRI— ANTIMETI— COMMVNIS— OCTAVI — SEX POMPEI—-CELERIS—SEX EST—STROBIL—CLARIANVS— FECIT HIBRIANVS— LACRIMAS — I — MICIN.

Sur patènes et petits plats :

SILVINI — LIEVI — SAAIA — M — D OFFICI — OBMSCVI — CESR. — MOMA — ORYIA AVIB.

Sur anses :

P — S — AVT — SABIN.

Et sur une fiole en verre, haute de 6 centimètres, à la panse écrasée sur elle-même, on lit au-dessous l'inscription suivante : PATRIMONI ▭.

Petite fiole dorique, que j'ai donnée au musée d'Arles, à cause de sa rareté.

Voilà, Messieurs, les inscriptions tumulaires que j'ai cru devoir vous signaler, en attendant que nous puissions les acquérir.



NOTES

SUR

QUELQUES MONUMENTS EXISTANT A AVIGNON;

PAR M. T. ***,

Membre de la Société française d'archéologie.

NOTRE-DAME-DES-DONS.

I.

L'ancienneté de l'église métropolitaine d'Avignon ne peut être contestée.

Que sa construction date du IXe. ou bien du XIe. siècle seulement, ainsi que le prétendent MM. Mérimée et Jules Courtet, ou bien qu'elle soit antérieure à cette époque, sinon en totalité, au moins en partie, toujours est-il que cette basilique a été bâtie sur l'emplacement d'un ancien temple.

Outre la tradition, il en existait encore des preuves matérielles il y a peu de temps, preuves qu'il serait facile de retrouver peut-être, malgré le vandalisme qui s'est appesanti sur cet édifice.

Ainsi, à l'angle nord-ouest, vers la base de la tour, on remarquait les restes d'un mur que feu notre savant compatriote Artaud, expert en cette matière, assignait à l'époque romaine.

2°. Du côté opposé, vers le seuil de la porte du logement

du concierge, sacristain, suisse ou sonneur, j'ai vu en 1812, à 10 ou 12 centimètres du sol, les débris encore adhérents d'un pavé de mosaïque que le gardien d'alors, grand dévastateur du monument, avait mis au jour, jaloux sans doute de la découverte faite d'un semblable pavé dans la maison d'un huissier, rue Bonneterie. Beaucoup d'autres ont dû remarquer ces restes que je visitais, sans y attacher une grande importance, sous la direction de mon savant professeur feu H. Morel, avec plusieurs de mes condisciples, au nombre desquels étaient, si j'ai bonne mémoire, MM. Ch. Soullier et Maumet jeune.

II.

C'est à tort que M. Mérimée et plusieurs autres archéologues désignent la basilique sous le titre de N.-D.-des-Doms.

J'ignore la source où ils ont puisé l'orthographe de ce nom. Tous les titres latins disent *N. D. de Donis*, des Dons, que je suis tenté de traduire par N.-D.-des-Grâces, et non pas *de Dominis ;* le vocable doit donc être rectifié.

A l'appui de cette observation, je donne ici la copie d'une inscription du XIVe. siècle, qui existait autrefois dans cette église et qui en fut enlevée afin de la soustraire au ciseau d'un sieur Tournel, le prétendu gardien de cet édifice, puis transportée, avec les fragments de la statue du pape Jean XXII, dans l'église de St.-Martial où l'on voulait établir le musée et dans laquelle les auditeurs du cours de botanique, fait en 1812 par M. Guerrier, ont pu la lire.

VIATOR
PLURIMA PAUCIS AUDI
HANC BASILICAM AMPLISSIMAM AC PIISSIMAM
OB FREQUENTEM CELESTUM DONORUM EFFUSIONEM

A VULGI PIETATE N. D. DE DONIS
NUNCUPATAM
Sta MARTHA J-C ET DOM HOSPITA
PER. DIV. RUFFUM
DOM. DISCIP*ulum* PRIM*um* AVEN*ionensem* EPISCOP*um*
DEO DICAVIT
CONSTANTINUS MAG*nus* IMP*erator* REGIA
STRUCTURA AMPLIAVIT
CAROLUS MARTELLUS A SARRACENORUM IMPIETATE
PENE DERUTAM VINDICAVIT
CAROLI MAGNI REG*is* ET IMP*eratoris* PIISSIMI
MUNIFICENTIA REINTEGRATAM
J † C
UT CONSTANS TRADITIO DOCET AC DECLARATUR
SUM*morum* PONT*ificum* JOHANNIS XXII ET SEXT
CONSTITUTIONIBUS SUA MANU CONSECRAVIT
SANCTA SEDES APOSTOLICA SUMMORUM
PER LXX ANNOS ET AMPLIUS ASSIDUA PIETATE
NOBILITAVIT
QUORUM ALIQUI IN EADEM BASILICA
UNA CUM MULTIS CARDINALIBUS
REQUIESCUNT.

Cette inscription en lettres gothiques était fragmentée ; je dus à la bienveillante amitié dont m'honorait feu M. l'abbé Calvet, ancien chanoine de Notre-Dame et conservateur de la bibliothèque, les moyens de la relever complète. J'ignore ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

III.

La révolution de 93 avait respecté l'autel des Papes, elle s'était contentée de lui enlever son revêtement d'argent. Le

goût du joli, du nouveau a fait ce que la dévastation avait respecté : cet autel a été démoli en 1822, pour être remplacé par le moderne ouvrage d'un marbrier avignonnais.

L'autel antique a échappé cependant à la destruction ; il existe encore dans la chapelle dite du Trésor, où l'on voit le tombeau de Jean XXII. Il est en marbre blanc et d'un travail roman. Seulement il était double lorsqu'il occupait sa place primitive, c'est-à-dire à deux faces.

Un fait fort curieux, c'est que cet autel en recouvrait un autre beaucoup plus ancien, dit autel-table, que l'on voit dans la chapelle où est le tombeau du pape Innocent.

L'existence de ce dernier ne servirait-elle pas à faire connaître la date de l'édifice et ne détruirait-elle pas les appréciations de MM. tels et tels sur cette date? Il est certain que l'usage des autels-tables supportés par des colonnes s'est perpétué du Ve. au VIIIe. siècle. Si celui de N.-D.-des-Dons a été trouvé entier à sa place primitive, n'est-on pas amené à croire que l'édifice dans lequel il était lui était contemporain. C'est ce que je laisse à décider à de plus habiles.

Quoi qu'il en soit, le rétablissement de ces deux autels à leur place d'honneur n'est-il pas à désirer? Tant et de si glorieux souvenirs s'y rattachent !

IV.

La chaire papale sert aujourd'hui de trône archiépiscopal. N'aurait-elle pas dû rester dans la chapelle du Consistoire où elle avait été placée, à une certaine élévation, avec une inscription commémorative de son ancienne destination?

La chapelle elle-même est remarquable. Une guirlande avec enroulement court tout autour, vers la naissance de la voûte, et l'enroulement contient une inscription que je n'ai pas pu relever.

V.

A l'épitaphe pleine d'une noble simplicité qui recouvrait les cendres du brave Crillon, on en a substitué une moderne qui est loin de la valoir. Voici l'ancienne; j'en dois la conservation à l'obligeant ami que j'ai déjà nommé :

CY GIST
LOUIS BERTON DE CRILLON
SURNOMMÉ LE BRAVE
CONSEILLER D'ESTAT, CHEVALIER DES ORDRES
DU ROY, MESTRE DE CAMP DU REGIMENT
DES GARDES, GOUVERNEUR DE BOLOGNE ET
DU BOULONOIS, DE TOULON ET DE TOURS
LIEUTENANT COLONEL DE L'INFANTERIE FRANCOISE
PASSANT
L'HISTOIRE T'EN DIRA DAVANTAGE
IL MOURUT LE 2 DECEMBRE
MDCXV.

PALAIS DES PAPES.

I.

Ce palais a été converti en caserne. La chapelle forme maintenant une triple et immense chambrée.

Les peintures dues au pinceau du Giotto et de tant d'autres habiles artistes, ont disparu sous la pointe du marteau du plâtrier et recouvertes de plâtre, grâces au zèle éclairé d'une commission du conseil municipal de 1820. Il en reste cependant encore quelques fragments, qui disparaîtront bientôt à leur tour.

Je ne sais si le génie militaire, qui est en possession de l'édifice a été plus appréciateur des fresques que le temps et l'intempérie des saisons avaient respectées pendant plusieurs siècles ; mais je puis affirmer qu'on en rencontrait encore d'intactes dans les embrasures des fenêtres de la salle dite *Salle-Brûlée*, que les artistes municipaux avaient oubliées.

II. Maisons nobles.

Avignon renferme un assez grand nombre d'édifices privés, où l'on rencontre des tours et des tourelles. La tradition dit qu'elles servaient de demeure aux cardinaux.

L'auberge du *Chapeau-Rouge*, la maison de M. de Chabert, place Costebelle, sont de la première catégorie. Pour la seconde, on les rencontrera, rue S^{te}.-Catherine, à l'établissement du bureau de bienfaisance, rue Banasterie ; à l'ancien Jeu-de-Paume, et rue de la Poulaillerie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Le palais ou l'hôtel de la reine Jeanne de Provence occupait le périmètre formé par les rues des Crottes, de la Descente-de-la-Magdeleine, de la Petite-Fusterie, de la Grande-Fusterie. Ses armoiries se voyaient sur la façade, presqu'en face le commencement de la rue Colade.

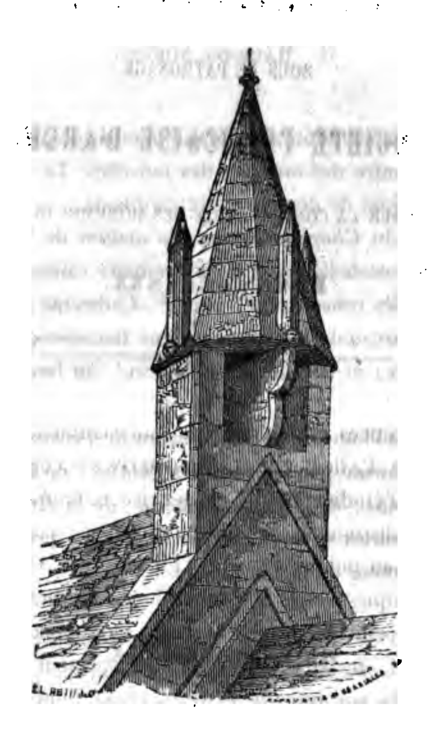
III. Alain Chartier.

Alain Chartier mourut à Avignon et il fut inhumé dans l'église St.-Eutrope, près celle de St.-Didier.

Ses cendres n'avaient pas sans doute été profanées, car j'ai relevé son épitaphe dans cette église même, qui sert aujourd'hui de magasin à garance.

IV. ÉTABLISSEMENTS DE TEMPLIERS.

Le vieux château de Montdevague appartenait aux Templiers. Il est situé dans la banlieue d'Avignon, à une heure de la ville.



CONFÉRENCES ARCHÉOLOGIQUES

INTERNATIONALES

OUVERTES A PARIS,

SOUS LE PATRONAGE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

Le 25 août 1855.

Les conférences archéologiques internationales sont une idée heureuse : l'Allemagne et l'Angleterre s'occupent, comme la France, d'étudier et de classer les monuments de différents âges disséminés sur les territoires de ces régions, si intéressantes au point de vue de l'histoire de l'art et des souvenirs historiques ; mais il était utile de se mettre d'accord sur certains principes de chronologie monumentale, encore incertains. M. le baron *de Quast*, inspecteur-général des monuments du royaume de Prusse, pensa donc avec M. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, avec M. *Didron*, directeur des *Annales archéologiques*, avec plusieurs membres des Congrès archéologiques de France et d'Allemagne, qu'il serait à propos de convoquer une réunion internationale

archéologique à Paris, en août, pendant la durée de l'exposition universelle. M. de Caumont se chargea, conformément au désir de M. de Quast, de convoquer les membres qui devaient faire partie des conférences, et elles ont été ouvertes, le 25 août, à midi, au palais de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44.

Séance du 25 août.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La première séance est présidée par M. *de Caumont*, assisté de M. le baron *de Quast*, de M. *Didron* aîné, de M. le baron *de Mayenfisch*, chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, et de M. l'abbé *Schulte*, doyen de Freekenhorst, diocèse de Munster. MM. *Beaulieu*, de la Société des antiquaires de France, lauréat de l'Institut; *de Verneilh*, de la Dordogne, et *Bordeaux*, d'Évreux, remplissent les fonctions de secrétaires.

Parmi les autres membres présents, on remarque MM. *Oudinot de La Faverie*, de Paris; *Le Harivel*, rue du Cherche-Midi; comte *de Vaulogé*, de la Sarthe; comte *Du Manoir*, du Calvados; comte *de Gourgues*, de la Gironde; *Châtelain*, architecte, à Paris; comte de *Straten-Ponthoz*, de la Moselle; *Baudoin*, de l'Yonne; l'abbé *A. Martin*, de Paris; *Peigné de La Cour*, de l'Oise; *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier; *Texier*, inspecteur des monuments historiques; *Wiesenfeld*, professeur d'architecture, à Prague, en Bohême; *Abbadie*, architecte du Gouvernement; *Gosse*, membre de la Société archéologique de Genève; *Forster*, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne, président de la vingt-sixième classe du jury international; *Canat*, de Saône-et-Loire; *Léo Drouyn*, conservateur du musée, de Bordeaux; *Le Brun*,

membre du jury international, ancien directeur de l'École des arts et métiers, de Châlons; *Gadebled*, ancien chef de division au ministère de l'intérieur; l'abbé *Blum*, de la Congrégation de Picpus; *Dréolle*, de Libourne; *Thomsen*, commandeur de l'ordre de Danebrog, conservateur des musées royaux de Copenhague; vicomte *de Chamisso*, de Paris; *Hippeau*, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, secrétaire de la Société des Beaux-Arts du Calvados; le baron *de Guilhermy*, conseiller à la Cour des comptes, à Paris; *Darcel*, inspecteur des monuments, employé au musée du Louvre; vicomte *de Cussy*, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie de l'industrie; *Louis Paris*, membre de la Société française d'archéologie, à Paris; l'abbé *Ch. Daniel*, rue des Postes, 18, à Paris.

Sont offerts en hommage à la Société les ouvrages suivants:

1°. *Dissertation sur les lacrymatoires*, brochure en latin, par M. Namur.

2°. *Notice archéologique et pittoresque sur Châtillon-sur-Seine*, par M. l'abbé Tridon.

3°. *Origine de l'église éduenne*, par M. l'abbé Devoucoux.

4°. *Notice sur un lacrymatoire découvert dans le grand-duché de Luxembourg*, par M. Namur.

5°. *Notice sur une collection d'antiquités gallo-romaines trouvées à Rheinzabern*, par le Même.

M. de Caumont, président, rend compte à l'Assemblée des motifs qui ont fait convoquer la réunion internationale et des causes du retard qu'a éprouvé l'envoi du programme.

Les questions suivantes avaient été choisies pour être traitées dans les conférences internationales :

1. Énumérer les monuments chrétiens encore existants, antérieurs à l'an 1100, dans l'Occident chrétien, pays par pays, siècle par siècle ?

2. Quels sont les monuments de l'Occident chrétien où se manifeste l'influence de l'art byzantin? Indiquer pays par pays et siècle par siècle.

3. Dans quel pays et à quelle époque a-t-on commencé à voûter les basiliques?

4. Où et à quelle époque a-t-on commencé à construire des contreforts et des arcs-boutants?

5. A quelle époque trouve-t-on le chœur entouré de bas-côtés avec des chapelles rayonnantes?

6. A quelle époque a-t-on commencé à combiner les tours avec les façades des basiliques?

7. Dans quels monuments de l'Occident chrétien et à quelle époque trouve-t-on les premières ogives? Quelle fut alors l'influence de l'art oriental?

8. Indiquer les régions où règne l'architecture à briques ornementées, sans pierre de taille, ou dans laquelle les pierres de taille ne sont qu'accessoires. Indiquer les caractères de l'architecture à briques de chaque pays.

9. Quelle est l'époque précise de St.-Front de Périgueux?

10. Quelle est l'époque précise de Notre-Dame-du-Port de Clermont?

11. Quelle est l'époque précise des églises des abbayes de St.-Étienne et de Ste.-Trinité de Caen?

Plusieurs questions nouvelles sont ajoutées au programme.

Dans une élégante improvisation, qui a duré plus d'une heure et qui a été écoutée avec le plus vif intérêt, M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments du royaume de Prusse, a répondu à la première question pour toute l'Allemagne.

Voici le résumé de cette importante communication.

MONUMENTS EXISTANT EN ALLEMAGNE,

D'une date antérieure à l'an 1100;

Par M. le baron DE QUAST.

MONUMENTS ROMAINS.

La partie à l'Ouest du Rhin et au Midi du Danube faisait partie de l'Empire romain. De même, une partie avancée entre ces deux fleuves fut occupée par les Romains, depuis le Ier. siècle jusqu'à la moitié du IIIe. Dans toute cette région, il existe des débris de l'art romain à peu près comme dans les autres pays romains, excepté qu'il y en a très-peu qui se soient conservés sur terre; on en trouve seulement par des fouilles, dont les plus intéressantes sont celles des bains de Badenweiler (grand-duché de Baden), les mieux disposés que l'on connaisse des temps romains.

Les seuls monuments conservés sur le sol sont :

1. Les bains romains de Trèves. Construction en petits moëllons, avec des assises horizontales en briques.

2. L'amphithéâtre de la même ville. Maçonnerie en petit moëllon.

3. Le palais ou la basilique, en briques, du temps de Constantin.

4. La *Porta Nigra*, en grandes pierres de taille sans ciment.

5. Les piliers du pont de la Moselle, près de Trèves. Les arcs datent du XIVe. siècle.

6. Le monument d'Igel, près de Trèves, érigé en l'hon-

neur de la famille des Secundins, en belles pierres de taille, avec un grand luxe de sculptures et d'ornements.

7. Une porte de ville de Cologne, nommée Pfaffenpforte, malheureusement détruite il y a plus de trente ans. Les morceaux des chambranles et de l'arc sont conservés au musée de la ville.

8. L'Eichelstein, à la forteresse de Mayence. On croit que c'est un monument élevé en mémoire de Drusus; mais il n'y a maintenant qu'une masse informe de maçonnerie, qui ne montre rien autre chose qu'une figure cylindrique.

9. Restes de l'aquéduc de Mayence.

10. L'aquéduc de Metz, près de Jouy.

Tous les autres monuments de l'Allemagne sont souterrains, et venus seulement à la vue des hommes après des fouilles le plus souvent accidentelles.

MONUMENTS DES TEMPS CHRÉTIENS.

IVe. SIÈCLE.

Le corps des murailles de la partie de l'Est de la cathédrale de Trèves date de la première construction. C'est certainement une des églises qui furent érigées au temps où saint Athanaise séjournait dans cette ville, en 336 et 337, et dont il fait mention. On a trouvé, il y a quelques années, sous le sol intérieur surhaussé, des débris provenant des incendies du temps où les peuples Germains venaient détruire les villes romaines. Dans ces fouilles, d'une profondeur de 3 à 5 pieds environ, on a trouvé, entremêlés de cendres, des fragments considérables de colonnes antiques en granit et des chapiteaux de marbre d'une sculpture excellente.

Nous n'avons trouvé aucun monument authentique datant du Ve. siècle.

VI°. SIÈCLE.

D'après les notices contemporaines de Venance-Fortunat, c'est l'évêque Nicetius (532-563) qui a dû réédifier l'église cathédrale détruite par les barbares. On a constaté que les quatre colonnes qui supportent les arcs de l'intérieur sont posées sur la hauteur des remblais qui couvrent l'intérieur de l'église à 3 ou 5 pieds à peu près ; donc elles datent de cette réédification, pendant que les murailles de l'enceinte sont plus anciennes.

2. Les murailles de la ville de Cologne furent reconstruites au VI°. siècle. Il est vraisemblable que quelques tours ornementées de sculptures, d'un caractère particulier, datent de cette époque.

3. La coupole de St.-Geréon, à Cologne, rebâtie au XIII°. siècle, conserve son cachet antique. On voit paraître, dans les murs extérieurs, du côté du Nord, des pierres de tuf entremêlées de briques. Il en résulte que la disposition du décagone actuel, avec les quatre niches demi-circulaires de chaque côté, date de la première construction. Vraisemblablement c'est la même dont Grégoire de Tours fait mention et qui dut être bâtie de son temps. Il existe aussi un chapiteau de marbre grec, employé dans une construction des temps postérieurs, mais tout-à-fait du même ciseau que ceux de Ravenne, et qui doit venir de là ou plutôt de Constantinople même, d'où viennent aussi ceux de Ravenne.

4. En 1851, j'étais par hasard présent à la découverte d'une mosaïque trouvée dans la capitale des Grisons, en Suisse, et à la construction d'une chaussée derrière l'école cantonale. J'ai eu le bonheur de pouvoir arrêter la démolition de ce monument précieux, qui était déjà commencée par les laboureurs prisonniers, jusqu'au moment où j'ai pu

en faire une description moi-même aux fonctionnaires, salariés par l'État pour les travaux publics. Il est vraisemblable que cette mosaïque, de figure demi-circulaire, dont les ornements ressemblent beaucoup à ceux de quelques mosaïques de Ravenne, appartenait à l'église détruite de St.-Étienne, qui dut être fondée au VIe. siècle.

Du VIIe. siècle, il n'existe rien de certain.

VIIIe. SIÈCLE.

1. Chapelle Notre-Dame sur le Marienberg à Würtzburg. La partie ronde offrant des chapelles demi-circulaires dans l'épaisseur des murs, doit dater de la première construction en 706. La partie supérieure est d'architecture romane du XIIe. siècle. Malheureusement le monument est couvert de mortier moderne qui empêche de reconnaître l'appareil des constructions, qui paraissent être dépourvues de tout ornement.

2. La crypte de l'église du prieuré de Pétersberg, près de Fulda, est une construction de Sturmi, premier abbé de cette illustre abbaye (744-779). Elle est composée de trois berceaux parallèles, dans la direction de l'Est à l'Ouest, qui aboutissent, dans la dernière direction, dans un berceau transversal qui leur sert de vestibule.

3. Des arcades de maçonnerie, alternant d'assises de petit moëllon et de briques plates à la romaine, au Nord de l'église Ste.-Cécile, ancienne cathédrale de Cologne, peuvent dater de ce siècle, à la fin duquel le siége épiscopal fut transporté de cet endroit à celui où il se trouve actuellement; quelques archéologues les croient encore plus anciennes : ils les font remonter aux temps mérovingiens. La crypte de l'Ouest, avec ses voûtes en arête sur des pilastres d'un caractère très-ancien, date vraisemblablement de la même époque que les arcades.

4. Le portail isolé de l'abbaye de Lorsch, si bien connu par les antiquaires, peut bien appartenir à la première fondation (764-774), ou peu après.

5. La grande niche du Midi, et quelques parties des murs de la grande salle, semblent être les restes du palais d'Ingelheim, que Charlemagne habitait le plus souvent dans la première partie de son règne.

6. Une niche semblable, à l'Ouest de l'hôtel-de-ville d'Aix-la-Chapelle (plus tard, on y établit un escalier), et la tour nommée de Granus, à l'Est de ce même édifice, sont les restes du palais où ce même empereur séjourna le reste de sa vie.

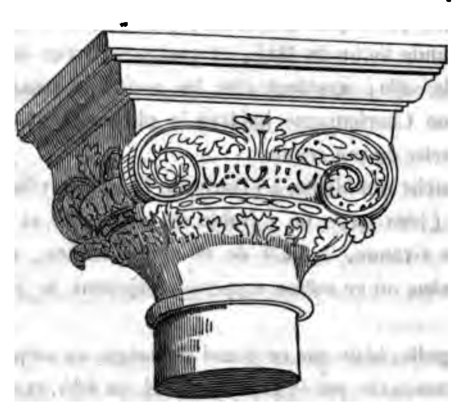
7. La chapelle, bâtie par ce grand monarque au même lieu, en 796, et consacrée par le pape Léon III, en 804, existe dans tout son ensemble, quoique, depuis les temps des Normands, elle ait eu beaucoup à souffrir des événements militaires et politiques. Au moyen-âge, on y ajouta plusieurs chapelles dans le style gothique; mais, au XVIIIe. siècle, l'intérieur fut malheureusement couvert de stucs horribles, qui ont fait disparaître le reste des mosaïques carlovingiennes. Les colonnes de marbre antique, brisées par les armées républicaines, en 1795, furent rapportées, en grande partie, en 1815, et replacées en 1843. Celles restées au Louvre ont été remplacées par de nouvelles, en granit des environs de Berlin. On a le projet de renouveler l'intérieur dans le style original.

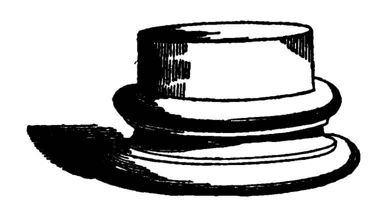
IXe. SIÈCLE.

1. Abbaye de Weaden (Prusse Rhénane, à l'Est du Rhin). — Une petite crypte à berceau, le plancher à mosaïque, qui sert de sépulture à saint Ludgerus, apôtre des Saxons, mort en 809, peut être de ce temps.

2. La rotonde de St.-Michel, à Fulda, entourée de huit

colonnes à chapiteaux corinthiens ou composites, au milieu de laquelle était posée une imitation du Saint-Sépulcre, fut





CHAPITEAU DE SAINT-MICHEL DE FULDA.

érigée par Raban-Maur, en 820-822. La crypte, du même plan, est soutenue, au milieu, par une seule colonne très-courte, à chapiteau ionique très-brut.

3. L'église du monastère de Rasdorf, dépendant aussi de l'abbaye de Fulda, date du même siècle.

X^e. SIÈCLE.

1. L'église du monastère d'Essen (Prusse Rhénane, à la droite du Rhin) date, pour une grande partie, d'un incendie qui la détruisit presque entièrement en 947. Il en existe surtout un chœur, à l'Ouest, pour le service des religieuses;

il est en forme d'un demi-hexagone, dont chaque face a été copiée exactement sur chacune de celles de l'octogone carlovingien d'Aix-la-Chapelle; le tout surmonté d'une coupole octogone en imitation de la même.

2. La petite église paroissiale de Haan, près d'Elberfeld (même contrée), avait été consacrée, d'après une inscription, par Wichfrid, archevêque de Cologne (925-953). Malheureusement il n'était pas possible à l'inspecteur-général des monuments historiques, malgré ses soins vigilants, de sauver de la barbarie moderne ce reste précieux, dont on ne veut pas faire usage pour l'agrandissement de l'église que l'on vient de commencer.

3. St.-Pantaléon, à Cologne. — De l'église bâtie au Xe. siècle (964-980), il reste une grande partie des constructions de l'Ouest, avec beaucoup de décorations extérieures en briques.

4. A l'église de Gernrade (au pied du Mont-Hartz), il reste de la première fondation, au Xe. siècle, la plus grande partie des tours de l'Ouest.

5. La crypte de l'église de St.-Wiperte, à Quedlinburg (même contrée), semble dater de la même époque (968). Les colonnes qui contournent le corps et le chevet de ce petit monument, portent une architrave d'où se relèvent les berceaux des trois nefs. L'un des chapiteaux semble de forme ionique.

6. De la première cathédrale de Magdebourg, du Xe. siècle, il n'existe que quelques colonnes des plus précieux marbres et porphyres antiques, rapportées par l'empereur Othon Ier. de l'Italie, et quelques chapiteaux ayant tout-à-fait le caractère byzantin de Ravenne, placés maintenant en divers endroits du chœur et d'une salle du cloître, échappés à l'incendie de 1207, qui détruisit l'œuvre originale.

7. La petite basilique de Walbeck (aux mêmes contrées),

avec de simples arcades à pilastres, peut être celle dont la dédicace eut lieu en 996.

XIe. SIÈCLE.

1. L'archevêque Poppo (1016-1047) fit agrandir la cathédrale de Trèves, du côté de l'Ouest. La tour ne fut terminée qu'en 1077 ; le chœur de l'Ouest, seulement en 1121, par l'archevêque Bruno.

2. La grandiose basilique d'Echternach (grand-duché de Luxembourg), reposant sur des pilastres et colonnes à chapiteaux corinthiens alternants, fut bâtie par le même archevêque Poppo (1017-1047).

3. Les deux tours de l'Est de la cathédrale de Mayence (sauf les étages supérieurs) datent de la construction de l'église par l'archevêque Bardo (1009-1037).

4. Les deux tours de l'Ouest de la cathédrale de Worms appartiennent à l'église consacrée en 1016.

5. Les deux tours de l'église de St.-Georges de la même ville (la partie supérieure exceptée) appartiennent à la construction de 1016.

6. La cathédrale de Spire, fondée par l'empereur Conrad, en 1030, et suivie par ses successeurs pendant tout l'espace du même siècle, se retrouve partout dans l'œuvre actuelle, c'est-à-dire qu'il en existe encore la crypte, consacrée en 1039, la partie basse des tours de l'Est, et la masse des murailles de l'édifice. Les voûtes avec les demi-colonnes qui servent à les porter, et toute la décoration extérieure et intérieure de l'église, ne furent ajoutées qu'aux siècles suivants.

7. L'église abbatiale de Limburg, sur le Hardt, non loin de Spire, fut fondée le même jour que la précédente par le même empereur; elle fut terminée en 1042 : c'est une basilique à colonnes et de dimensions grandioses. Excepté la

crypte, d'une forme quadrangulaire à quatre colonnes, il n'y avait pas de voûtes.

8. L'église d'Otmarsheim (Alsace) est une copie parfaite et en petites dimensions de l'église carlovingienne d'Aix-la-Chapelle ; à la place des chapiteaux corinthiens et antiques, les colonnes sont surmontées de chapiteaux cubiques. Elle date de 1050.

9. L'église St.-Georges, sur l'île de Reichenau (lac de Constance), semble dater du XIe. siècle. Petite basilique à colonnes, aux chapiteaux brutes à cône tronqué et renversé, avec une crypte quadrangulaire à quatre colonnes, aux mêmes chapiteaux.

10. La crypte de la cathédrale de Constance montre un type semblable; il y a des chapiteaux plus ornés. La cathédrale même, basilique à colonnes, porte le caractère du commencement du XIIe. siècle.

11. La nef de la cathédrale d'Augsbourg, sauf les voûtes et les colonnes engagées qui les portent, fut bâtie de 1056 à 1065. C'est une basilique soutenue par des pilastres sans ornements.

12. Le portail du Midi de l'abbaye de St.-Emméran, à Ratisbonne, avec des statues en relief, porte la date de l'abbé Reginward (1049-1064), qui bâtit aussi quelques autres parties de la même église et la crypte de l'Ouest.

13. La chapelle St.-Étienne, au cloître de la cathédrale, porte les caractères de la même époque. C'est une seule nef voûtée et entourée de niches demi-circulaires, de tous côtés.

14. L'église des religieuses d'Obermünster, simple basilique à pilastres, fut érigée après l'incendie de 1020.

15. De la cathédrale de Würzburg, bâtie en 1018, il ne reste que les deux tours de l'Ouest.

16. L'église St.-Jacques, à Bamberg, fut fondée en 1073. C'est une basilique avec colonnes à chapiteaux cubiques. La

nef transversale, avec ses absides latérales, furent bâties à l'Ouest de la nef.

17. Ravengirsburg (Prusse Rhénane). De la première église, fondée en 1074, il n'existe que la partie ouest de la façade.

18. De l'église collégiale de Bonne, la partie antérieure du chœur et de la crypte appartiennent au XI[e]. siècle. On y trouve, à l'extérieur, l'usage des décorations à briques incrustées dans des tufs, qui font le corps du bâtiment. Les deux petites tours de l'Ouest, avec l'abside entre elles, semblent aussi appartenir au même ouvrage, sauf les renouvellements modernes.

19. Une partie de la crypte de St.-Séverin, à Cologne, semble appartenir à la même époque.

20. L'église de Notre-Dame du Capitole fut terminée en 1049, sauf quelques parties postérieures, c'est-à-dire les voûtes de la nef et toute la partie supérieure du chœur et de la croix. La disposition grandiose de cette église, de premier ordre, est bien connue.

21. St.-Georges de la même ville fut bâtie par l'archevêque saint Anno, de 1059 à 1067, et consacrée en 1074. Les voûtes, avec les pilastres postérieurs, ne furent ajoutés à la basilique à colonnes qu'au XII[e]. siècle. La tour, à l'Ouest, avec la grande chapelle baptismale, sont d'une date postérieure.

21 *a*. Le même architecte ajoutait un chœur élevé sur une crypte à l'ancien polygone de St.-Geréon. Ce sont les parties occidentales du chœur et de la crypte actuelles (voyez VI[e]. siècle, n°. 3).

22. De la première église abbatiale de Brauweiler (1051-1061), près Cologne, il n'existe que la crypte, dont les colonnes, à chapiteaux cubiques, ressemblent tout-à-fait à ceux de Notre-Dame du Capitole.

23. La grande crypte de Werden (V. IX[e]. siècle, n°. 1), portée par quatre colonnes à chapiteaux corinthiens et située

hors l'église actuelle, du XIIIe. siècle; cette crypte fut consacrée en 1059.

24. Celle de Essen fut ajoutée à l'église ancienne et consacrée en 1051. L'atrium, avec deux rangs de colonnes à chapiteaux cubiques, qui précède la grande église et la joint à léglise baptismale de St.-Jean placée dans sa partie antérieure, porte le caractère de la même époque.

25. Un portail, nommé de Sigfrid, à deux grandes absides à l'extérieur et à l'intérieur, qui mène de la ville à la précinction de l'église collégiale de St.-Victor de Xanten, sur le Rhin, marque aussi le XIe. siècle. On y superposa, dans le XVe. siècle, une chapelle de St.-Michel.

26. L'église St.-Martin, à Emmerich (sur le Rhin, frontière de Hollade), fut bâtie en grande partie au XIe. siècle. La crypte apartient à cette époque.

27. Du même temps date la crypte du monastère de Vreden (Westphalie).

28. La chapelle de St.-Barthélemy, près la cathédrale de Padeorn, fut bâtie sous l'évêque Meinwerk (1009-1036), renommé comme architecte, en 1015, « *per operarios græcos* ». C'est une sorte de crypte très-élevée, à trois nefs de même hauteur et voûtées en arêtes sans nervures, séparées par deux rangs de colonnes, avec une abside à l'Est, et un porche en berceau à l'Est, qui est regardé par quelques antiquaires pour être du temps de Charlemagne.

29. La crypte de l'abbaye d'Abdhuighof, de la même ville, date du temps du même évêque, qui y transplanta des Bénédictins du monastère de Cluny.

30. La petite basilique à pilastres de Kemnade (sur la Weser) fut consacrée en 1097.

31. Les ruines d'une église ronde, à Krukenberg (Hesse-Électorale, aux bords de la Weser), portent le caractère du XIe. siècle.

32. La partie de l'Ouest, avec les deux tours (sauf les deux étages supérieurs) de l'abbaye de Corvey (Nouvelle-Corbie, sur la Weser), appartient vraisemblablement à l'édifice érigé de 1010 à 1059; quelques archéologues pensent que les chapiteaux corinthiens des colonnes qui supportent les voûtes du vestibule, avec leur cachet antique, peuvent être atribués au IXe. siècle, époque de la première fondation.

33. La cathédrale de Minden fut rebâtie de 1061 à 1072. Il ne nous reste, de cette époque, que la partie basse des tours.

34. Les arcades, reposant sur de simples pilastres, qui forment la partie inférieure de la nef de la cathédrale de Bremen, appartiennent à la reconstruction de 1089, pendant que toutes les autres parties de cet édifice, y compris les colonnes engagées de ces mêmes pilastres, ne furent érigées qu'au XIIIe. siècle.

35. L'ancienne église impériale de Goslar, fut bâtie de 1040 à 1051. Malheureusement elle fut détruite en 1817. D'après les dessins existants, c'était une basilique dont l'ornement consistait en des pilastres et des colonnes à chapiteaux cubiques alternés, qui supportaient la nef principale. Quant aux grands pilastres sur lesquels reposaient les voûtes, ils furent postérieurement ajoutés avec ces dernières.

36. La cathédrale actuelle de Hildesheim, sauf les s... qui la déforment, fut érigée par l'évêque Hezilo (1054-79). C'est aussi une basilique, dont les voûtes sont portées par deux pilastres et deux colonnes altérnés dans chaque travée. Les chapiteaux laissent voir la forme corinthienne, sous la détérioration moderne.

37. Le même évêque bâtit la belle basilique sur le m... Moritzberg (mont St.-Maurice), près de la ville. La nef... appuyée sur des chapiteaux corinthiens, qui malheureusement sont aussi modernisés.

38. Des constructions, du XIe. siècle, de la grandio...

église abbatiale de St.-Michel à Hildesheim, il n'existe plus que quelques colonnes à chapiteaux cubiques, rapportées à la construction actuelle, du XIIe. siècle, et peut-être quelques parties des nefs transversales.

39. L'église de Ste.-Croix de la même ville semble aussi appartenir à la première construction du XIe. siècle.

40. L'église Notre-Dame à Halberstadt, bâtie par l'évêque Arnulf (996-1024), n'offre plus aujourd'hui que la partie inférieure des tours, sans ornement: le reste de cette belle église date du XIIe. siècle, excepté toutefois les voûtes, ajoutées seulement au XIIIe. siècle.

41. Des constructions faites, au XIe. siècle, à la cathédrale de Merseburg (Saxe-Prussienne), il n'existe plus que la crypte, consacrée en 1042, et deux tours rondes, à côté du chœur.

42. L'église actuelle du monastère impérial de Quedlinburg fut rebâtie après l'incendie de 1072, et terminée seulement en 1129. Un pilastre et deux colonnes alternent dans chaque travée.

43. Les parties anciennes de l'église Notre-Dame de Magdebourg offrent le même caractère que l'église de Quedlinburg. Cette église fut rebâtie par l'archevêque Werner (1064-1078) et terminée par son successeur Henri (1078-1107).

44. L'église de Wester-Groeningen, près Halberstadt, présente aussi les mêmes caractères, et doit dater du même temps.

45. Les parties anciennes de l'église de Bibra (Thuringe) sont également de la même époque.

46. La grandiose église abbatiale de Hersfeld, basilique supportée par des colonnes à chapiteaux cubiques, fut réédifiée après l'incendie de 1037. Un nouvel incendie, causé par les armées françaises en 1810, la détruisit une seconde fois.

47. La partie supérieure et le chœur de l'Ouest furent ajoutés à l'ancienne église de St.-Michel de Fulda (V. IXe. siècle, no. 2) à la fin du XIe. siècle, et terminés en 1092.

48. L'église de St.-Aurélius, à Hirfau (Wurtemberg) fut rebâtie postérieurement à l'an 1082. La nef est appuyée sur des colonnes à chapiteaux cubiques, qui servent aussi à porter les voûtes des collatéraux, qui appartiennent à la construction primitive. La grande église abbatiale de St.-Pierre-et-St.-Paul est de la même époque. Malheureusement cette église ayant été détruite par le maréchal Melac, en 1692, il n'en reste plus que la partie basse des murailles.

49. L'église du fameux monastère carlovingien de Lorsch (entre Francfort et Heidelberg), qui servit de sépulture à la plus grande partie des empereurs de la branche allemande de cette race, fut rebâtie après l'incendie de 1090 et terminée en 1130.

50. St.-Justinus, à Hoechst (entre Francfort et Mayence) fut commencé la même année. C'est une basilique à colonnes corinthiennes.

Vraisemblablement ce n'est pas là la liste complète des monuments allemands antérieurs à l'an 1100, mais seulement de ceux que je connais, pour les avoir vus. Je me garde d'en signaler d'autres que je n'aurais pas visités, ne pouvant pas répondre de leur authenticité.

Des applaudissements répétés accueillent cette importante communication.

Communication de M. de Verneilh. — M. de Verneilh s'exprime ainsi qu'il suit sur les première et deuxième questions du programme.

Sur la première question, M. de Verneilh constate que, conformément aux résultats signalés en Allemagne par M. le baron de Quast, nos monuments chrétiens antérieurs à l'an 1000 sont très-peu nombreux, et moins encore, à ce qu'il semble, dans les pays germaniques, parce que nous ne reconnaissons décidément pour tels que ceux dont la construc-

tion est *romaine* et caractérisée, par exemple, par des chaînes de briques.

Quant aux églises du XIe. siècle, nous en comptons assez pour qu'il soit difficile d'en donner une liste complète : il s'en trouve à peu près dans toutes nos provinces. Mais, comme les Allemands, nous ne pouvons les distinguer des autres productions de l'art roman du XIIe. siècle, que par une plus grande simplicité de style et surtout au moyen des documents historiques. S'il est donc vrai, et cela paraît probable, qu'en Angleterre, l'art roman date de la conquête normande; de sorte qu'à l'exception de quelques débris saxons et de l'abbaye de St.-Alban, presque tout est du XIIe. siècle, il n'en est nullement ainsi ni en Allemagne, ni en France, où les mêmes causes historiques n'existaient pas et où la civilisation, étant plus ancienne, a donné plutôt ses fruits en toutes choses, dans la littérature comme dans l'art monumental (v. la page 506).

Sur la deuxième question, M. de Verneilh expose que, d'après ses recherches, dont les résultats, d'ailleurs, sont encore contestés dans des sens très-divers, l'influence byzantine *n'inspire* pas d'une manière générale l'art occidental; mais qu'elle le modifie seulement sur des points déterminés.

Ainsi, il existe dans le Sud-Ouest de la France, un seul édifice purement byzantin et bâti, sans doute, par des artistes grecs, qui, en raison de l'ancienneté de sa date, a fait naître autour de lui, dans cinq ou six départements, une nombreuse famille de monuments à série de coupoles. Il s'en trouve encore, en Aquitaine, cinquante de cette espèce, et il ne s'en trouve que là. La coupole de Ste.-Sophie, soit en série pour les grandes églises, soit isolée pour les petites, a été répétée par milliers entre la Loire et la Garonne, sans que rien fût changé à ses proportions, au moins dans le Périgord. Mais dans l'Angoumois et dans les environs de Fon-

tevrault, au lieu de lui laisser toujours la double voûte sphérique, qui engendre la coupole proprement dite et ses pendentifs, on ne conserve que la sphère inférieure; ce qui supprime toute corniche horizontale et confond les pendentifs avec les coupoles. Bientôt, sous l'influence de l'art ogival, on revêt de nervures cette coupole sans pendentifs distincts; moins solide que l'autre, quand elle est faite sur une grande échelle, mais qui se prête mieux à l'établissement d'une charpente. Enfin, de transformation en transformation, on arrive à la voûte d'arêtes surhaussée en coupoles; et, dès-lors, l'élément byzantin, introduit dans l'art ogival du Sud-Ouest, y produit un style à part, connu sous le nom de style angevin, et remarquable par sa nef, ses bas-côtés, mais d'une énorme largeur par la forme carrée de ses travées, par ses voûtes, enfin par toute l'économie de la construction, mais non par les détails de l'architecture et de la sculpture, qui restent invariablement conformes au style ogival ordinaire.

Il est naturel de supposer que les mêmes causes ont pu produire ailleurs des effets analogues, et qu'en Allemagne, aussi, il pourrait exister, au fond de certaines provinces, quelque famille nouvelle de monuments byzantins. Depuis long-temps, l'attention des antiquaires a été appelée sur le passage de la vie de saint Meinderck, où il est question d'un édifice élevé, au commencement du XIe. siècle, par des artistes byzantins : *per operarios græcos.* A Poderborn, sans croire qu'il restât aucune trace matérielle de ce fait, M. de Verneilh s'en autorisait déjà pour dire qu'un fait tout pareil s'était produit, vers le même temps, à Périgueux où il n'est plus attesté par des documents historiques, mais seulement par des documents archéologiques. Mais, grâce à une statistique monumentale de la Westphalie, publiée, l'année dernière, par M. Henrich Otte, à Leipsig, on peut voir qu'il

existe, autour de Poderborn, une famille byzantine moins nombreuse, moins considérable qu'en Aquitaine, et moins caractérisée, parce qu'on n'y trouve le type primitif, ni sans doute ses premières émulations, mais seulement ses premières modifications. — Il n'existe plus en Allemagne de coupoles sur pendentifs semblables à celles de Ste.-Sophie et du Périgord. C'est à peine si, dans toute l'étendue de ce vaste empire, M. de Quast peut les indiquer. En Autriche, à Gorch, un seul exemple douteux et mal caractérisé; mais dans les gynécées de Ste.-Sophie, déjà on trouve une coupole sans pendentifs distincts. Or, à Rischlinde, M. de Verneilh reconnaît positivement une église à série de coupoles de cette espèce : elle en a deux semblables à celles du clocher de Fontevrault, et son plan ressemble d'ailleurs à ceux des églises secondaires du Périgord. A Ste.-Marie de Dortmand, trois autres voûtes sphériques, sans pendentifs distincts, se montrent sur une nef; mais elles sont accompagnées de bas-côtés, ce qui ne se voit jamais dans l'Aquitaine. M. H. Otte n'a pas classé à part ces édifices à coupoles, et il ne leur donne pas le nom de byzantin. Il a pu en négliger d'autres de la même catégorie et de plus anciens, s'il en existe en Westphalie; mais leurs voûtes dont il vient d'être question suffisent pour faire reconnaître dans cette province un édifice byzantin, importé dans le pays soit par les artistes grecs de St.-Meinderck, soit par une autre importation semblable dont l'histoire ne parle pas; mais qui, dans tous les cas, a eu une influence durable et a fait renaître en Westphalie, au commencement du XIIIe. siècle, tout le style ogival de l'Anjou.

Communication de M. Béglot.—M. Béglot, membre de la Société française d'archéologie, juge de paix à Attigny, présente les renseignements suivants :

A 50 kilomètres Est de Reims, sur le côté gauche de la voie romaine de cette ville à Trèves, dans l'ancien *Municipium Vongum* des Romains, sur la rive gauche de la rivière d'Aisne, vers le centre du département des Ardennes, il existe, dans une situation admirable, une antique cité, aujourd'hui bien déchue, nommée Attigny (*Attiniacum*), que les rois francs des deux premières races habitèrent pendant quatre siècles. C'est à Attigny qu'un palais royal fut bâti par Clovis II, en 647. C'est là que mourut le roi Chilpéric II, en 727; que Pépin tint une cour plénière, en 750; et qu'en 765, il convoqua une assemblée générale des Francs. C'est à Attigny qu'en 786, Witikind, chef des Saxons, et Albion, chef des Danois, furent baptisés avec 3,000 des leurs. C'est là encore, qu'en 822, Louis-le-Débonnaire fit une pénitence publique, et que se tinrent plusieurs conciles.

La ville d'Attigny, fière, à bon droit, de ses souvenirs historiques, a son église et les restes de son palais royal classés parmi les monuments historiques de France. Il a été déclaré et reconnu au Congrès scientifique de France, session tenue à Reims, en 1845, que la tour de l'église d'Attigny était le monument religieux le plus ancien du diocèse de Reims. On croit que cette tour est du IXe. siècle, et la tradition en fait remonter la construction au temps de l'empereur Charlemagne.

La tour de l'église d'Attigny est indubitablement antérieure à 1100, puisqu'on la croit du IXe. siècle. Elle peut être décrite ainsi :

Construite en petit appareil, sans autre ornement que de lourdes colonnes aux baies de ses deux derniers étages, elle ne fait pas corps avec l'église actuelle, qui est du style ogival flamboyant le plus élégant, le plus gracieux, et on pourrait bien démolir ou la tour ou l'église, sans compromettre la solidité du monument qui resterait debout. Cette tour est

élevée de quatre étages ayant chacun près de 3m. d'élévation. Le premier, seul, est voûté; mais tous sont indiqués extérieurement par un cordon ou entablement en manière de larmier, qui projette les eaux pluviales, circonstance qui n'a pas peu contribué à la conservation de l'édifice. Elle est carrée, chacune de ses faces ayant 4m. 77c., y compris les pilastres ou colonnes engagées, de 1m. 16c. de face, qui flanquent ses quatre côtés avec une saillie de 16c. Au sommet apparaissent, à l'Orient et à l'Occident seulement, quatorze modillons de chaque côté. Le mur a une épaisseur de 1m.; et l'escalier qui, du rez-de-chaussée, conduit sur la voûte du premier étage, est pris dans cette épaisseur.

Au dedans, les pleins-cintres de cette tour ont été retaillés. On leur a donné un air d'ogive, qui leur sied mal, pour les raccorder avec l'ensemble de l'église, qui est du style ogival. Les archéologues sont contristés de cette mutilation. Les matériaux employés à cette œuvre sont d'une excessive dureté et ne peuvent provenir du pays d'Attigny où ils sont généralement de mauvaise qualité.

La tour de l'église d'Attigny, actuellement affublée d'un triste pavillon en charpente, doit en être au moins à sa troisième coiffure. Jusqu'en 1786, et après son comble roman, elle était décorée d'une magnifique flèche élevée de 100 pieds, que les gravures d'alors nous représentent, et qui fut abattue, à la sollicitation du curé, parce qu'elle penchait.

Nous joignons à cette notice une vue de la tour et des principales parties de l'église d'Attigny.

Autrefois, l'église d'Attigny possédait, à l'endroit appelé le *Pignon Charlemagne*, une statue colossale de cet empereur. Le dais, la console, avec deux écussons aux côtés de la statue, y sont encore. Sur ce pignon voisin, et pour lui servir de pendant, existait une autre statue que l'on croit avoir été celle de Tilpin, archevêque de Reims, qui a baptisé

Witikind, ou celle du pape Léon III, qui est venu visiter ce grand empereur Charlemagne dans son palais d'Attigny. Il est à désirer de voir un jour le Gouvernement rétablir ces deux statues, dont l'absence est très-regrettable.

Séance du 26 août.

Présidence de M. le baron DE QUAST, inspecteur-général des monuments du royaume de Prusse.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *de Verneilh*, le baron *de Mayenfisch*, *Wessenfeld*, de Prague ; *Hippeau*, de Caen. MM. *Beaulieu* et *Bordeaux* remplissent les fonctions de secrétaires.

Après la lecture du procès-verbal, M. le baron de Quast complète les détails qu'il a présentés la veille, par de nombreux développements qui excitent au plus haut point l'intérêt de l'Assemblée. M. le baron de Mayenfisch et M. Wessenfeld, de Prague, font ensuite diverses communications.

M. de Caumont, pour abréger les nombreuses citations qu'il aurait à faire des monuments de la France qui peuvent se rapporter aux époques antérieures à l'an 1000, et de ceux qu'il a cru devoir classer dans la période comprise entre l'an 1000 et la limite de 1100 indiquée par le programme, renvoie aux indications données dans la troisième édition de son *Abécédaire d'archéologie religieuse*. Il complète cette série de monuments classés, par quelques nouvelles indications qui peuvent former un supplément aux renseignements que renferme ce volume.

M. Parker, d'Oxford, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, répond, dans le catalogue suivant, à la première question du programme :

MONUMENTS ANGLAIS ANTÉRIEURS A LA DOMINATION NORMANDE.

En Angleterre, il existe très-peu de chose antérieur à l'an 1000.

Les cryptes des églises de Hexham, dans le Northumberland, et de Ripon, dans le comté d'York, sont attribuées à l'évêque Wilfrid, vers 674 : apparemment avec raison. Elles sont construites, en grande partie, de fragments de monuments romains, toutes deux sur le même plan, qui n'est pas commun; elles ont été décrites avec exactitude par un écrivain contemporain.

Quelques petites portions de l'église de Jarrow, dans le comté de Durham, sont probablement de la même époque.

L'église de Brixworth, dans le comté de Northampton, est supposée être de 675 à 704. Elle est construite en briques romaines et en fragments tirés de quelques édifices romains.

Nous avons plusieurs campanilles d'un style antérieur aux monuments normands, qui sont probablement de la première moitié du XIe. siècle.

1041. L'église de Stow, dans le comté de Lincoln, bâtie par Leofric et Godiva, suivant Guillaume de Malmesbury.

Les parties basses des deux transepts sont de cette époque, très-massives et rudes, avec le caractère saxon.

1056. La campanille de l'église de Deerhurst, dans le comté de Gloucester. La preuve de la date est une inscription contemporaine.

Cette campanille est dans le style saxon, et a quelque ressemblance avec celles de l'Italie, tandis qu'elle n'en a aucune avec le style normand.

1065. Quelques fragments de l'abbaye de Westminster, rebâtie par Edouard-le-Confesseur et consacrée dans cette même année, existent encore.

Elles sont du style roman primitif, massif et barbare.

MONUMENTS POSTÉRIEURS A LA CONQUÊTE DE 1066.

1077-1116. L'église de l'abbaye de St.-Alban, dans le comté de Hertford, bâtie par l'abbé Paul de Caen. C'est un monument considérable; la majeure partie de la grosse construction est de cette époque; elle est principalement construite en briques romaines, prises de la ville de Verulam.

1077-1107. La cathédrale de Rochester, reconstruite par l'évêque Gundulph (moine de l'abbaye du Bec ?).

Une partie de la nef est de l'époque.

1079-1093. La cathédrale de Winchester, qui fut bâtie par l'évêque Walkelyn.

La crypte et les transepts sont de l'époque.

1079-1115. La cathédrale de Hereford, construite par l'évêque Robert de Lorraine.

Une partie de la nef est de l'époque.

1080. Le château de Newcastle, dans le comté de Northumberland, bâti par Robert, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant.

1081. Le château de Londres, bâti par Gundulph, évêque de Rochester, sous les ordres de Guillaume.

1089-1100. La cathédrale de Gloucester, bâtie par l'abbé Serlon.

La crypte et une partie de la nef sont de l'époque.

1093-1104. La cathédrale de Durham, bâtie par l'évêque Guillaume Carilepho (abbé de St.-Vincent?).

La nef et le chœur sont de l'époque.

1093-1100. L'église du prieuré de Christ, dans le comté de Southampton (Christ-Church Hants), bâtie par l'évêque Flambard.

La nef et les transepts sont de l'époque.

1096-1119. La cathédrale de Norwick, bâtie dans une

nouvelle situation par l'évêque Herbert Losinga (prieur de Fécamp).

Le chœur, les transepts et la tour centrale sont de cette époque.

1096-1130. La cathédrale de Cantorbéry; le chœur fut bâti par les prieurs Ernulf et Conrad.

Les murs sont de l'époque; la voûte et les arcades principales sont de 1175-1184.

L'église, de 1096-1130, n'était pas voûtée.

1102-1121. L'église de l'abbaye de Tewkesbury, dans le comté de Gloucester, bâtie par Fitz-Haimon.

La nef est de l'époque.

1103-1116. Le prieuré de St.-Botolph, à Colchester, bâti par Ernulf (abbé de Péterborough).

Il est en ruines; la maçonnerie était en briques romaines.

1110-1130. Le château de Sherborn, dans le comté de Dorset, bâti par l'évêque Roger de Salisbury, de Caen.

Il était de style normand, et est actuellement en ruines.

1115-1139. L'église de l'abbaye de Malmesbury, bâtie par le même Roger, évêque de Salisbury.

La nef est de l'époque, en style normand, avec les arcades en ogive.

1117-1177. La cathédrale de Péterborough, bâtie par les abbés Jean de Séez et Waterville.

La majeure partie de l'édifice est de l'époque.

1124. L'église de Castor, dans le comté de Northampton. Il existe une inscription contemporaine qui en donne la date.

La tour centrale est du style roman secondaire le plus riche.

1127. L'église du St.-Sépulcre, à Northampton, élevée par le comte Simon de Saint-Liz, à son retour de la première croisade.

Style roman primitif très-simple, mais avec les arcades ogivales.

1135-1148. L'église du prieuré de Castle-Acre, dans le comté de Norfolk.

Style roman secondaire très-riche.

1135-1150. Le prieuré de Buildwas, dans le Shropshire, bâti par Roger, évêque de Chester.

Style roman secondaire avec des arcades ogivales, mais très-simples.

1136-1160. L'église de Ste.-Croix (St.-Cross), à Winchester, élevée par Henri de Blois, évêque de Winchester.

Style roman secondaire très-riche, avec des arcades ogivales.

1152-1182. L'abbaye de Kirkstall, dans le comté de York, fondée par Henri de Sacy.

Style roman secondaire et de transition.

1154-1180. L'église d'Iffley, près d'Oxford.

Style roman secondaire très-riche.

1165-1191. Le château de Oakham, dans le comté de Rutland, bâti par Walkelyn de Ferrières.

Style de transition avancé, presque gothique.

1175-1184. La cathédrale de Cantorbéry, reconstruite, après le grand incendie, par Guillaume de Sens et Guillaume l'*Anglais*.

Style de transition avancé, et la dernière portion ou *Corona*, presqu'entièrement gothique.

1180. Cathédrale d'Oxford.

Style de transition.

1180-1197. Le Galilée, à Durham.

Style de transition très-léger ; les arcades sont en rond-point.

1185. L'église du Temple, à Londres, consacrée.

La partie ronde est de l'époque. Style de transition.

1190-1200. La cathédrale de Lincoln, rebâtie par l'évêque Hugh de Bourgogne.

Style gothique pur.

1198-1215. Le grand porche de l'Ouest, à Ely, bâti par l'évêque Eustace.

Style gothique pur.

M. Parker avait adressé, à l'appui de ce catalogue, un grand nombre de dessins qui ont été examinés avec le plus vif intérêt par l'Assemblée.

M. Namur, de Luxembourg, membre de l'Institut des provinces, dit que l'unique monument remarquable qui existe dans le grand-duché et qui soit antérieur à l'an 1100, est la magnifique basilique de l'abbaye de St.-Willibrord d'Echternach, bâtie dans le style byzantin, commencée en 1017, achevée en 1031, et convertie en magasin et four de faïencerie depuis 1797.

L'importance de ce remarquable bâtiment a été appréciée par plusieurs savants, qui l'ont décrit dans leurs ouvrages respectifs.

On en trouve la description dans 1°. : *Schmidt's Baudenkmale in Frier, und dessen umgegend. Frier* 1844 ; 2°. *Die Klosterkirche zù Echternach beurtheilt von H. D*r*. Kugler zù Berlin, in einem offentlichen Blatte*, 1841, *und von einem umbenannten Reisenden in Dickircher Wochenblatte*, 1844, n°. 37.

Nous possédons la copie des plans de cette église importante, pour la restauration de laquelle notre Société de Luxembourg a fait, depuis plusieurs années, bien des démarches qui, jusqu'à présent, sont restées sans succès.

M. l'abbé Tridon, que les devoirs de son ministère réclament à Troyes, écrit pour témoigner ses regrets de ne pouvoir prendre part aux conférences internationales.

« Je croirais manquer à mes devoirs de membre de la Société française, dit-il, si je ne vous adressais quelques notes 1°. sur *St.-Vorles* de Châtillon-sur-Seine, ma patrie; 2°. sur l'oratoire de *Notre-Dame-du-Château*, dite chapelle St.-Bernard, située sous le transept nord de l'église St.-Vorles.

L'église St.-Vorles, d'après nos traditions, date de 991; l'archéologie appuie les traditions.

Le monument, à l'intérieur et à l'extérieur, a la forme de la croix.

La nef médiane en forme le corps et le pied; le transept, les bras; l'abside, la tête.

La nef est accompagnée de deux collatéraux : l'un est à droite, l'autre est à gauche; ces collatéraux se terminent au transept.

Le transept étend ses deux bras en dehors des collatéraux de plusieurs mètres.

L'abside repose sur les bras du transept, comme la tête de l'homme s'appuie sur ses épaules

L'abside est voûtée en berceau, éclairée par des fenêtres à plein-cintre et sans meneaux.

Les voûtes de la nef ont été retravaillées; elles ont perdu leur caractère primitif.

Au centre du transept s'élève une espèce de dôme, à la forme carrée à l'intérieur comme à l'extérieur.

Toutes les fenêtres, toutes les arcades de St.-Vorles sont à plein-cintre, excepté l'arcade de communication entre le vestibule et la nef principale, qui est en fer à cheval. J'avais cru ce fer à cheval ancien, on m'assure qu'il est de construction moderne; je n'ose prononcer.

Les huit piliers de la nef sont de simples piles carrées, ayant, sur chaque face, un certain renflement qui fait l'effet d'un quart de colonne; il n'y a pas de chapiteau. Je n'ai pas

vu les bases de ces piliers, elles sont vraisemblablement cachées sous le dallage.

L'extérieur de St.-Vorles a deux caractères qui me paraissent accuser avec certitude la date ancienne que nous lui attribuons, savoir : l'appareil et un ornement très-simple, en forme d'arcature, qui court sur la surface de l'édifice dans toute son étendue ou à peu près.

L'appareil est de la plus petite dimension ; il faut l'étudier surtout aux pignons qui terminent les transepts. Souillé à la partie nord par un affreux badigeon, il est net et pur à la partie sud ; chaque pierre n'a pas plus que l'épaisseur d'une brique.

L'arcature qui forme l'unique ornement des murailles est le résultat de l'enfoncement de l'appareil.

J'ai l'honneur d'offrir à la réunion internationale une petite notice sur St.-Vorles dont je suis l'auteur, ainsi que quelques dessins des parties principales de cet édifice. »

Communication de Mme. Philippe-Lemaître. — En réponse à la première question du programme, Mme. Philippe-Lemaître, membre de la Société française d'archéologie, soumet au Congrès les notes suivantes sur les églises du département de l'Eure, qui sont antérieures à l'an 1100 :

1°. A Pont-Audemer, le chœur de l'église majeure de St.-Ouen.

Ce chœur n'était d'abord qu'une petite chapelle (1) qui, au

(1) On prétend que cette chapelle était dédiée à sainte Anne, nous n'oserions le garantir. Au reste, la tour du clocher, dont elle était surmontée, portait le nom de *tour Ste.-Anne.*

Enfin, si le culte de cette sainte n'a été rendu universel pour tout le monde catholique qu'en 1584, par Grégoire XIII, il n'en existait pas

commencement du XI[e]. siècle, fut convertie en église paroissiale, puis donnée à l'abbaye de St.-Pierre-de-Préaux, par Onfroy de Vieilles, seigneur de Pont-Audemer. Nous croyons pouvoir mentionner ici ce petit monument antérieur à 1100, bien qu'on lui ait fait subir de nombreuses et déplorables mutilations, dans le but, très-inutile d'ailleurs, de le mettre en harmonie avec une nef du XVI[e]. siècle; mais, enfin, on a eu beau amincir ses piliers et les gros fûts de ses colonnes, retailler les impostes de ceux-là et gratter les chapiteaux de celles-ci pour substituer aux décorations primitives des ornements de la renaissance, on n'a pu parvenir à défigurer complètement sa physionomie du XI[e]. siècle : ses arcs cintrés sont toujours là ; et un chapiteau échappé par hasard au vandalisme, non de 93, mais de MM. les architectes, offre particulièrement un échantillon à peu près intact de l'architecture romane ; nous avons même cru y reconnaître une réminiscence du paganisme. C'est une sculpture, assez grossièrement exécutée, qui est placée sous un abaque composé de deux pierres superposées surmontant une volute sans feuille. La sculpture représente deux personnages dont le vêtement, sans plis, leur descend jusqu'à la cheville. La chevelure de l'un est disposée en forme de couronne; les cheveux de l'autre viennent s'arrondir sur sa nuque. Chacun d'eux tient, de la main gauche, un objet ovale qui nous a paru pouvoir être une cymbale ; de la main droite, ils élèvent en l'air une sorte de bâton (1) destiné, sans doute, à frapper sur cette cymbale. Tout près d'eux est un animal dressé sur ses pieds

moins six ou sept siècles auparavant, dans nos contrées, puisque l'église de Tôtes, près de Pont-de-l'Arche (Eure), était, en 1174, sous le vocable de Ste.-Anne.

(1) Il y a quelque différence dans la forme des bâtons que tiennent ces personnages : l'un est fait à peu près comme une massue; l'autre, légèrement recourbé par le bout, est terminé par une pommette.

de derrière, qui semble danser aux sons que ces personnages tirent de leurs instruments.

M. A. Le Prevost a publié, en 1829, un dessin de ce chapiteau.

2°. L'église de St.-Germain-Village, canton de Pont-Audemer. Son patron est saint Germain d'Auxerre, qui vivait au Ve. siècle.

Quiconque a vu cette jolie église, bâtie en forme de croix latine et munie de trois nefs qui, jadis, correspondaient avec trois absides semi-circulaires, aujourd'hui disparues, a dû reconnaître en elle un monument du XIe. siècle. M. de Caumont, qui a fait un catalogue des églises de l'époque romane secondaire, a cité St.-Germain comme appartenant en grande partie à ce style. (V. l'*Abrég. de l'hist. de l'arch. au moyen-âge*, ch. IV.) Nous nous trouvons donc, par là, dispensée de faire de cette église une description circonstanciée, qui pourrait prendre trop de place dans cet article uniquement consacré à une simple énumération. Ainsi, nous nous bornerons à dire que l'existence de St.-Germain avant l'an 1100, est prouvée non-seulement par son architecture et son genre d'ornementation, consistant en une profusion de modillons à têtes grimaçantes, de zig-zags, de billettes, etc.; mais surtout par la donation qu'Oufroy de Vieilles, mort en 1073, en fit à l'abbaye de St.-Pierre-de-Préaux. Roger de Beaumont et Robert, fils d'Onfroy, confirmèrent la donation de leur père.

3°. L'église de St.-Mards-sur-Rille, canton de Pont-Audemer.

La localité de St.-Mards portait d'abord le nom d'Anseréville; on pense qu'elle faisait partie des domaines des sires de Pont-Audemer, aux Xe., XIe. et XIIe. siècles. Ce qu'il y a

de positif, c'est que son patronage (droit de présentation à la cure) appartenait, en 1131, à l'abbaye de St.-Pierre-de-Préaux. (V. la *Charte de Richard (l'abbé)*, dans le *Cartulaire de Préaux.*) Il nous paraît donc probable qu'elle date du XIe. siècle; et cette présomption, jointe à nos observations sur son architecture, nous détermine à placer l'église de St.-Mards dans la nomenclature des monuments chrétiens antérieurs à 1100.

Cette charmante église réunit la plus grande partie des caractères de l'époque romane secondaire : *opus spicatum* (en silex), modillons à têtes grimaçantes, porte latérale à cintre décoré de billettes, abside semi-circulaire plus basse que le chœur, nef plus élevée que ce dernier et séparée de lui par une muraille percée d'une ouverture cintrée que fermait une porte. A l'intérieur de l'élégante tour du clocher, deux arcades ou cintres en fer à cheval, dont les retombées s'appuient sur les chapiteaux à volutes de quatre gros fûts de colonnes monocylindriques à demi engagées. Sur l'un de ces chapiteaux est sculpté un marmouset, court vêtu, dont les bras sont élevés vers le ciel. Sa tête est énorme, relativement à ses membres, qui sont grêles et longs.

4°. Ste-Marie de Brétot, canton de Montfort-sur-Rille.

Si l'on n'a pas la date de la construction de cette église, on a, du moins, la certitude qu'elle existait dans le commencement du XIe. siècle, ayant été donnée, vers 1040, au monastère des Dames religieuses de St.-Léger-de-Préaux, par un personnage du nom de Reginald, comme nous l'apprend le passage suivant de la charte de fondation de ce monastère :

« Reginaldus grammaticus in Hispania terram cum uxore « sua accepit, et ecclesiam S. Mariæ Breitot, pro filiabus « suis. »

Voilà donc un certificat d'âge accordé par l'histoire à l'église de Brétot. D'un autre côté, il est facile, en l'étudiant, de reconnaître que plusieurs de ses parties appartiennent incontestablement à l'époque romane secondaire. C'est d'abord une portion de muraille au Nord-Est, puis une petite fenêtre en meurtrière (aujourd'hui bouchée), pratiquée dans cette muraille; ce sont des vestiges d'*opus spicatum* existant au rez-de-chaussée de la tour, construit en silex, tandis que les étages supérieurs sont en pierre; quelques rangs de pierres de 8 à 10c. carrés, disposés en appareil réticulé dans ce rez-de-chaussée, de chaque côté d'un contrefort percé d'une jolie petite fenêtre romane; ce sont enfin les modillons à têtes grimaçantes de la cymaise du milieu du gable, au-dessous de laquelle se voit une charmante fenêtre cintrée à double archivolte, dont la première est ornée de frettes crénelées, et la seconde d'un zigzag. Un autre zigzag entoure cette fenêtre jusqu'à sa base, et fait l'office des colonnettes dont elle est dépourvue.

Nous aurions encore à citer quelques intéressantes églises rurales du Roumois, entr'autres, celle de Thierville (canton de Montfort, où l'on remarque, outre l'*opus spicatum*, des colonnes massives, du XIe. siècle, dont les chapiteaux cubiques offrent des volutes ou feuilles recourbées; mais nous craindrions de fatiguer l'attention de la Société, en nous livrant à une énumération trop étendue. Nous préférons donc en remettre la continuation à une autre fois.

M. l'abbé Croizet, curé de Neschers (Puy-de-Dôme), connaît, dans ses environs, plusieurs églises qu'il croit antérieures même au XIe. siècle, dans la construction desquelles on remarque l'emploi des briques, comme à Merdogne, près de Gergovia, ainsi qu'à Manglieu, etc.; d'autres où les briques ne figurent pas, comme à Coudes, dans une petite église

dédiée à saint Genez, martyr. On y a découvert des sarcophages en grès, avec des inscriptions des VIe. et VIIe. siècles.

Mais c'est du IXe. au XIe. siècle inclusivement qu'on possède un certain nombre de ces édifices, tels que *Notre-Dame-du-Port, à Clermont, l'église d'Issoire*, celle de *St.-Nectaire*, etc., etc.

Plusieurs membres font observer que ces dernières églises sont du XIIe. siècle, et que c'est à tort que, pendant longtemps, on a attribué à la plupart des églises d'Auvergne une ancienneté exagérée.

M. l'abbé Boitel, curé de Montmirail, adresse une notice manuscrite sur l'église St.-Alpin de Châlons.

Suivant M. le baron de Quast, la plupart des églises abbatiales ont été bâties 100 ans après leur fondation. Les Bénédictins eux-mêmes ignoraient souvent leur histoire, et des reconstructions ont été souvent prises, par eux, pour des édifices primitifs.

M. Beaudoin, d'Avallon, signale à la réunion une disposition architectonique particulière dans l'église de Cluny, dans laquelle on descend par plus de trente degrés; et, depuis les plus bas jusqu'au fond du vaisseau, c'est un talus qui descend encore; en sorte que l'autel, quoique élevé sur deux ou trois marches, n'est pas plus haut que le dernier degré. Notre église d'Avallon, continue-t-il, était de cette sorte.

L'église abbatiale de Cluny fut bâtie vers la fin du XIe. siècle. Évidemment, répond un membre, la disposition dont parle M. Beaudoin était motivée par la pente naturelle du terrain; il ne faut pas lui chercher d'autre cause.

M. Ricard cite l'église St.-Guilhem, dont le portail est du Xe. siècle.

Répondant à la deuxième question du programme, M. Wissenfeld indique une chapelle à coupole, consacrée à saint Étienne de Hongrie, et que l'on voit à Nitrat. Elle est du

XIe. siècle. On rencontre aussi, en Bohême, plusieurs églises à coupole réputées du même temps.

Suivant M. Wissenfeld, l'idée d'églises à coupoles serait arrivée des deux côtés à la fois : de l'Occident et de l'Orient. Si les rotondes viennent de l'Orient, on en voit aussi d'autres posées sur quatre piliers, et dont l'Occident peut réclamer l'invention.

M. de Verneilh croit que les essais de voûtes commencent au XIe. siècle, et deviennent sérieux dans le courant du XIIe. Nous avons, dit-il, en France, des monuments où les bas-côtés seulement sont voûtés. Les grandes nefs vinrent plus tard. Périgueux, Limoges en fournissent des exemples.

« On pense généralement, dit M. Hippeau, que les voûtes de l'église St.-Étienne de Caen ont été construites à une époque postérieure à celle où la nef a été édifiée. Les architectes normands n'avaient pas encore, si on en croit M. Gally-Knight, au temps du roi Guillaume, surmonté de voûtes en pierres des édifices aussi spacieux. Cette opinion est partagée par tous les savants anglais qui ont visité l'église de St.-Étienne; ce qui s'explique par l'absence de voûtes dans les monuments d'Angleterre de la même époque. MM. Parker et Viollet-Leduc croient aussi les voûtes en pierres postérieures à la nef. Un autre savant anglais, le Révérend John Petit, voudrait que l'on fournît, à l'appui de cette assertion, des raisons plus démonstratives. »

« En examinant la question sur les lieux, » ajoute le même auteur, « avec un observateur aussi attentif que judicieux, M. Bouet, nous avons remarqué que les piliers de la nef semblent avoir été construits primitivement pour soutenir des voûtes sexpartites. Ils sont, en effet, renforcés, de deux en deux, d'un pilastre carré, qui n'aurait pas de raison d'être, si le genre de voûtes actuellement existantes n'avaient pas été ou construites réellement, ou du moins projetées dès la sortie

de terre de l'édifice. D'un autre côté, les arcs-boutants qui forment les voûtes des bas-côtés, n'auraient-ils pas eu pour effet de pousser en avant les murs sur lesquels s'appuie aujourd'hui la grande voûte centrale, si celle-ci n'eût pas contrebalancé leur poussée ? Ces considérations raisonnablement pourraient faire penser, contre l'opinion commune, que les voûtes de St.-Étienne, ainsi que la nef, ont été réellement construites au XIe. siècle.

Séance du 27 août.

Présidence de M. le baron DE QUAST.

Sont appelés à siéger au bureau : MM. *de Caumont ; Wessenfeld*, de Prague ; vicomte *de Cussy ; de Mayenfisch ; Thomsen*, de Copenhague.

MM. *de Verneilh* et *R. Bordeaux* remplissent les fonctions de secrétaires.

La séance, qui a duré plus de quatre heures, a été consacrée à l'examen des questions du programme (Voir p. 506).

Plusieurs des membres qui ont pris la parole, ont désiré que la publication du procès-verbal de la séance fût ajournée, afin de pouvoir compléter les renseignements présentés par eux à l'Assemblée. Il pourra plus tard être imprimé dans le *Bulletin monumental*.

Séance du 28 août.

Présidence de M. FORSTER, de Vienne.

M. Forster, membre de l'Académie impériale de Vienne, président de la 26e. classe du Jury international, est invité à présider la séance.

Prennent place au bureau : MM. *de Caumont*, vicomte *de Cussy*, baron *de Quast*, *de Mayenfisch*.

MM. *de Verneilh* et *R. Bordeaux* sont désignés comme secrétaires.

Une discussion générale s'engage sur le synchronisme de l'architecture du moyen-âge, dans les différentes contrées de l'Europe, et, à cette occasion, M. Forster présente une magnifique collection de gravures et de lithographies publiées à Vienne et représentant les principaux monuments d'Autriche, de Hongrie, d'Allemagne et d'autres contrées. Pendant trois heures, l'Assemblée a examiné ces splendides dessins avec le plus vif intérêt.

Avant la clôture de la séance, M. de Caumont prend la parole pour remercier les illustres savants allemands qui ont pris part aux conférences, et particulièrement M. le baron de Quast, qui les avait provoquées. L'Assemblée s'associe à M. de Caumont, et décide, sur sa proposition, que ces remercîments seront consignés au procès-verbal.

Les Secrétaires des Conférences,

BEAULIEU, DE VERNEILH, R. BORDEAUX.

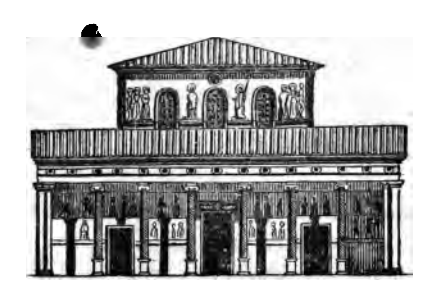


TABLE.

MÉMOIRES.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE, XXIIe. SESSION

(SECONDE PARTIE),

A AIX ET A AVIGNON.

ABÉCÉDAIRE

OU

RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE

(Architectures Civile et Militaire);

PAR M. DE CAUMONT,

FONDATEUR DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES DE FRANCE,

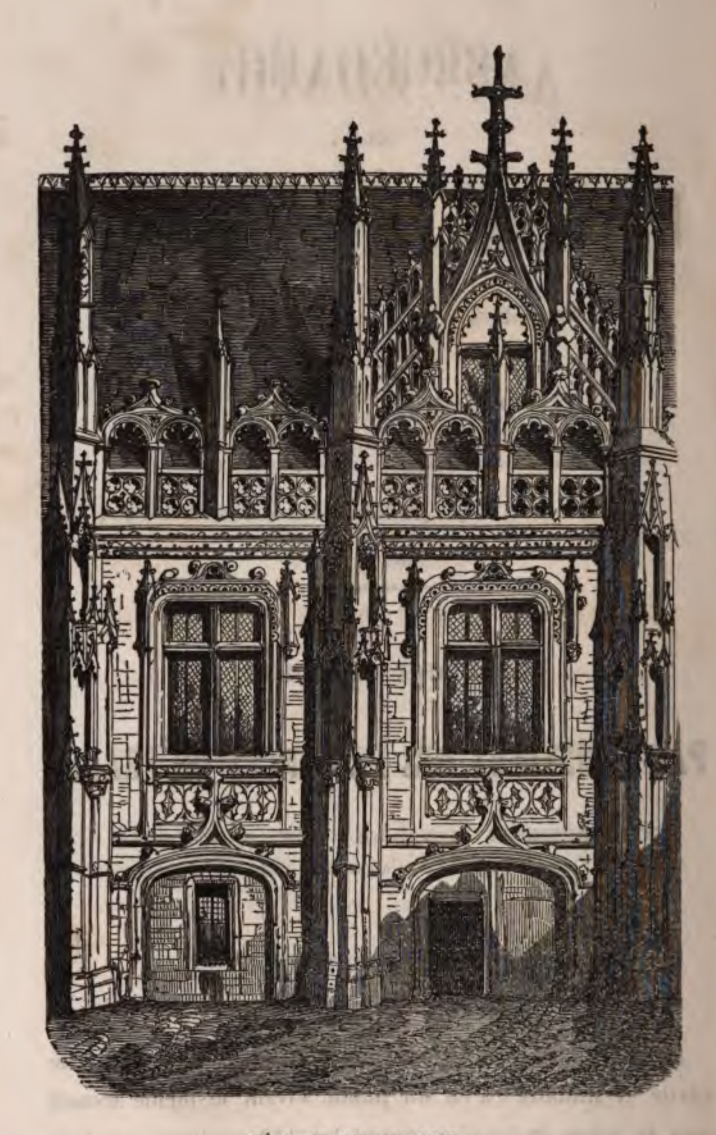
Directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Ouvrage approuvé

PAR L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE

Pour l'enseignement de cette science dans les Colléges, les Séminaires et les Maisons d'éducation des deux sexes.

L'Abécédaire d'archéologie de M. de Caumont (partie Civile et Militaire) a eu du public savant le même accueil que la partie Religieuse. Parmi les 400 gravures sur bois dont il est orné nous citerons les suivantes :



HÔTEL-DE-VILLE DE ROUEN.

ABÉCÉDAIRE

OU

RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE

(Architecture Religieuse);

PAR M. DE CAUMONT,

FONDATEUR DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES DE FRANCE,

Directeur de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Ouvrage approuvé

PAR L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE

Pour l'enseignement de cette science dans les Colléges, les Séminaires et les Maisons d'éducation des deux sexes.

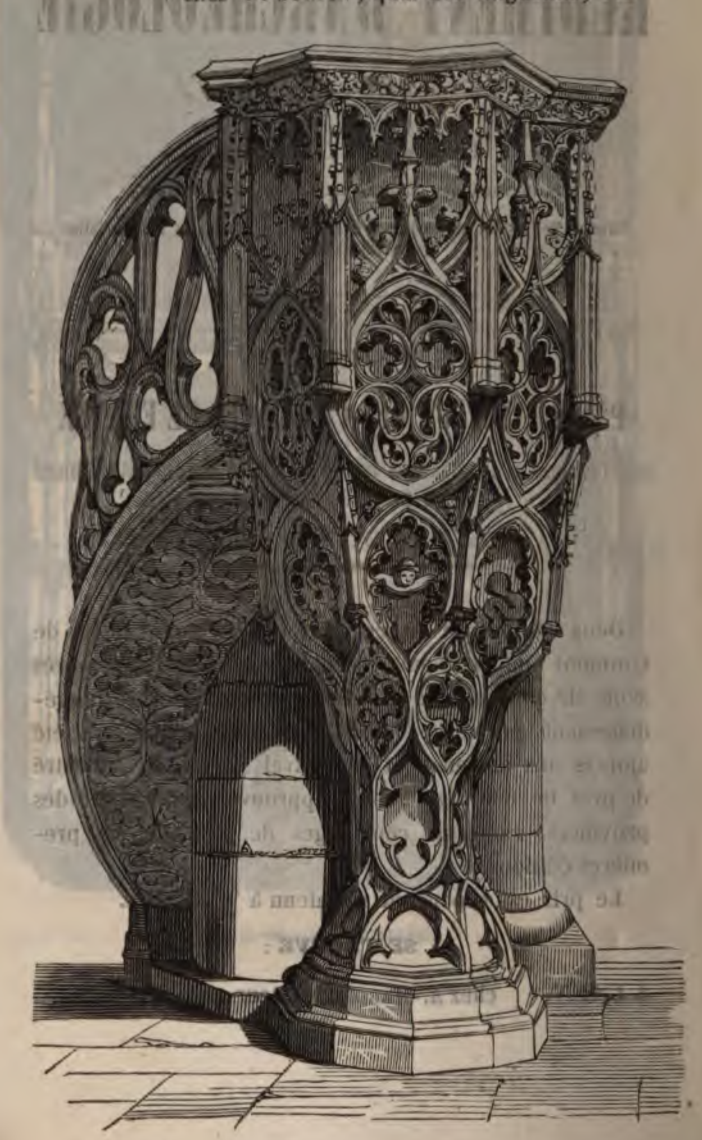
Deux éditions de l'Abécédaire d'archéologie de M. de Caumont ont été épuisées en très-peu de temps après avoir été éditées. Une troisième édition a dû être immédiatement préparée. Soixante nouveaux bois ont été ajoutés aux anciens, et ce nouvel Abécédaire, illustré de près de 600 vignettes et approuvé par l'Institut des provinces, renferme cent pages de plus que les premières éditions.

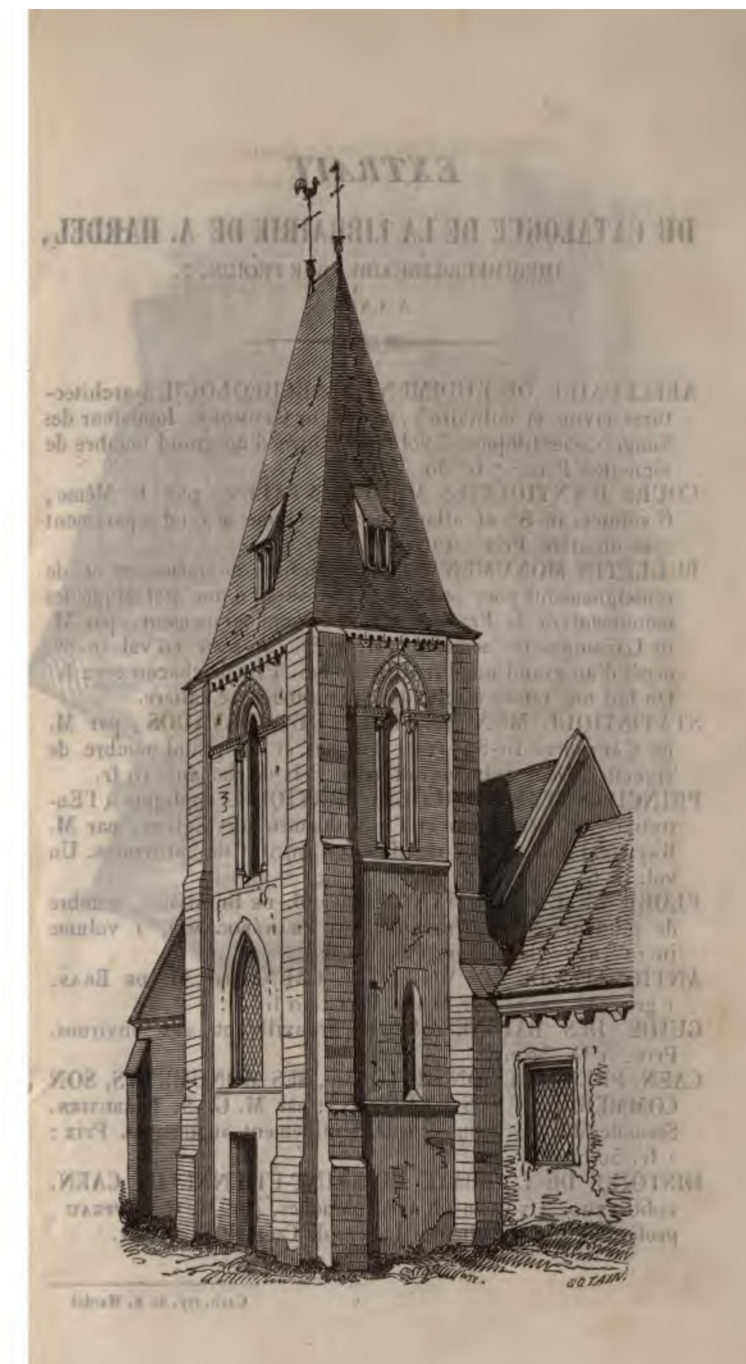
Le prix est cependant maintenu à 7 fr. 50 c.

SE TROUVE :

A *CAEN*, chez A. HARDEL, éditeur, rue Froide, 2;

A *PARIS*,	chez DERACHE, rue du Bouloy, 7;
	chez DIDRON, rue St.-Dominique-St.-Germain, 23;
	chez DENTU, Palais-Royal;
	chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.




SOTAIN

Caen, typ. de A. Hardel



CHATEAU DE BEAUPORT,

EXTRAIT

DU

CATALOGUE
DE LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE
DE A. HARDEL,

Imprimeur, rue Froide, 2, à Caen.

ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architecture religieuse), par M. DE CAUMONT, fondateur des Congrès scientifiques de France. 1 vol. in-8°. orné de près de 600 vignettes. Prix : 7 fr. 50.

BULLETIN MONUMENTAL ou collection de mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, publiés par les membres de la Société française pour la conservation des monuments, classés chronologiquement. 1re. série, 10 vol. in-8°.; 2e. série, 10 vol. : en tout 20 volumes, ornés d'un grand nombre de planches. Prix de chacun : 12 fr. On fait une remise à celui qui prend une série entière.

COURS D'ANTIQUITÉS MONUMENTALES, par M. DE CAUMONT. 6 volumes in-8°. et atlas; chaque volume se vend séparément. Prix : 12 fr. On fait une remise en prenant la collection.

STATISTIQUE MONUMENTALE DU CALVADOS, par M. DE CAUMONT. In-8°. avec planches et un grand nombre de vignettes. Deux volumes ont paru. Prix de chacun : 10 fr.

Le troisième volume paraîtra à la fin de l'année.

CATALOGUE DES PLANTES VASCULAIRES qui croissent spontanément dans le dépt. du Calvados, par MM. HARDOUIN, RENOU et LECLERC. 1 vol. grand in-32. Prix : 3 fr.

FLORE DE LA NORMANDIE, par M. DE BRÉBISSON, membre de plusieurs Sociétés savantes. — PHANÉROGAMIE. 1 vol. in-12, nouvelle édition. Prix : 6 fr.

ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE CAEN, par M. DE BRAS. 1 gros vol. in-8°. sur raisin. Prix : 10 fr.

CAEN, PRÉCIS DE SON HISTOIRE, SES MONUMENTS, SON COMMERCE ET SES ENVIRONS; par M. G.-S. TRÉBUTIEN. Seconde édition, revue et considérablement augmentée. Prix : 1 fr. 50 c.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN. 1066-1790. 1 vol. in-4°. avec planches, par M. C. HIPPEAU, professeur à la Faculté des Lettres de Caen. Prix : 15 fr.

Caen, Imp. de A. Hardel.



